

# Repères et références statistiques

sur les enseignements,  
la formation et la recherche

[RERS 2013]

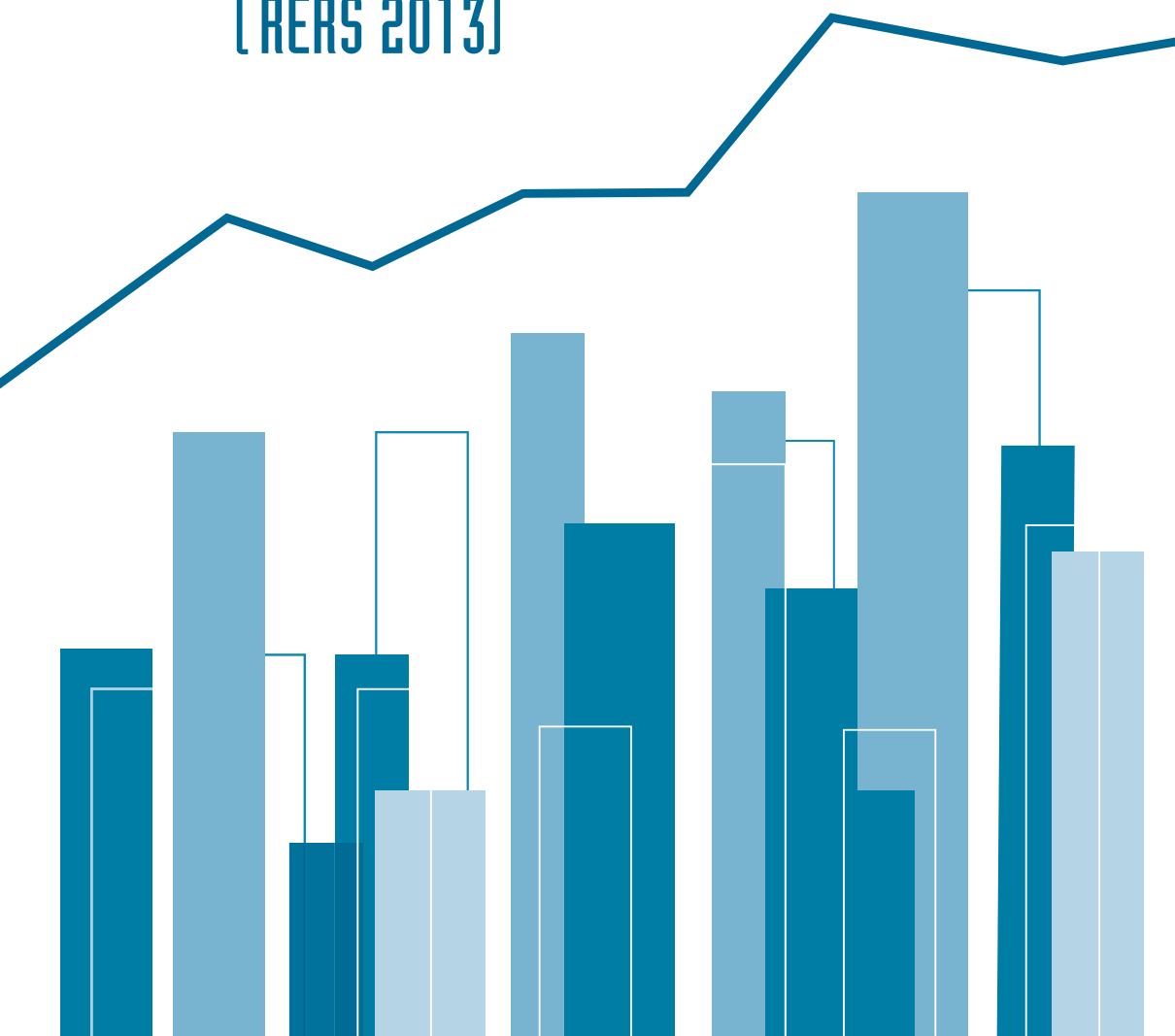
The image features a solid orange background. On the left side, there is a vertical white bar composed of several horizontal segments of varying lengths, resembling a staircase or a bar chart. In the lower half of the image, there are faint, light-colored outlines of a line graph and a bar chart. The line graph shows a fluctuating trend that generally increases from left to right. The bar chart below it has several vertical bars of different heights, also showing an overall upward trend from left to right.



# Repères et références statistiques

sur les enseignements,  
la formation et la recherche

[RERS 2013]



## Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- nd Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit
- 2012p Données provisoires pour l'année (ou la session) 2012

## Champ géographique

- Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis-et-Futuna. Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

*Remarque - Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012.*



# Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche - édition 2013

## Directrice de la publication

Catherine Moisan

## Rédactrice en chef

Florence Defresne

## Responsable d'édition

Annick Vialla

## Secrétaire de rédaction

Bernard Javet

## Maquette

Corinne Jadas

## Impression

Ovation

## Auteurs

Sarah Abdouni

Dominique Abriac

Cédric Afsa

Monique Bacon

Audrey Baëhr

Benjamin Beaumont

Linda Ben Ali

Jeanne Benhaim-Grosse

Evelyne Blanché

Pierrette Briant

Gérard Briaud

Agnès Brizard

Olivier Capelle

Eric Chan-Pang-Fong

Caroline Caron

Gilles Collet

Marc Colmant

Ghislaine Cormier

Sophie Cristofoli

Laurette Cretin

Jean-Pierre Dalous

Laurence Dauphin

Catherine David

Florence Defresne

Aurélie Demongeot

Mireille Dubois

Samuel Fouquet

Patricia Ganem

Emilie Garcia

Paul-Olivier Gasq

Joëlle Grille

Tamara Hubert

Caroline Iannone

Christophe Jagers

Marie-Laurence Jaspard

Martine Jeljoul

Jérôme Krop

Nadine Laïb

Sylvie Le Laidier

Béatrice Le Rhun

Annie Le Roux

Sylvie Lemaire

Alexandra Louvet

Kira Mahieddine

Diane Marlat

Olivier Monso

Jean-Marc Pastor

Sylvaine Péan

Jacqueline Perrin-Haynes

Sabrina Perronnet

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Danielle Prouteau

Ophélie Rogel

Isabelle Robert-Bobée

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Catherine Valette

Ronan Vourc'h

Odile Wolber

ISSN 1635 9089

ISBN 978-2-11-099382-3

## Repères et références statistiques en ligne

Les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites web institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques* en ligne à l'adresse :

[www.education.gouv.fr/statistiques/rers](http://www.education.gouv.fr/statistiques/rers)

- téléchargez l'ouvrage au format pdf
- téléchargez les tableaux et graphiques au format Excel

Retrouvez sur les sites web des ministères l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche

- les derniers résultats d'enquêtes
- les publications et rapports de référence
- des données détaillées et actualisées
- des répertoires, nomenclatures et documentation

[www.education.gouv.fr/statistiques](http://www.education.gouv.fr/statistiques)

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques)

Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à :

*Repères et références statistiques*  
ministère de l'éducation nationale,  
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,  
61-65, rue Dutot, 75015 Paris  
ou par mél à [rers@education.gouv.fr](mailto:rers@education.gouv.fr)

### ***Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche***

est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

***Repères et références statistiques*** est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes, « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur les poursuites d'études en fin de troisième et de seconde générale et technologique (4.27), sur la réussite au baccalauréat dans les DOM (12.10), sur les compétences et acquis des élèves : compétences en histoire-géographie en fin d'école élémentaire et en fin de collège (évaluations Cedre, en 8.2 et 8.3), acquis en compréhension de l'écrit en CM1 (évaluation Pirls, en 8.5). Par ailleurs, les informations sur les enseignants ont été enrichies : le temps de travail des enseignants du premier degré vient compléter celui des enseignants du second degré (9.14), le service des enseignants du second degré de l'enseignement privé vient compléter celui des enseignants du public (9.12).

Ce trentième numéro de ***Repères et références statistiques*** apporte aux décideurs, comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

**Catherine Moisan**  
Directrice de l'évaluation,  
de la prospective et de la performance



<b>1 Le système éducatif</b>	<b>17</b>
1.1 Les principales filières de formation	18
1.2 La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	20
1.3 La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	22
1.4 La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	24
1.5 Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	26
1.6 La scolarisation des élèves handicapés	28
1.7 La scolarisation des élèves allophones arrivants	30
1.8 Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	32
1.9 Les structures de formation initiale	34
<b>2 Les établissements</b>	<b>37</b>
2.1 Les écoles	38
2.2 Les classes du premier degré	40
2.3 Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	42
2.4 Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	44
2.5 La taille des classes dans le second degré	46
2.6 La taille des collèges et des lycées	48
2.7 Les collèges et les lycées par académie	50
2.8 L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	52
2.9 L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	54
2.10 Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	56
2.11 Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.12 Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics	60
2.13 Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics	62
2.14 L'absentéisme des élèves du second degré	64
2.15 Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair)	66
2.16 Les réseaux de réussite scolaire (RRS)	68
2.17 Les établissements publics en zones urbaines sensibles	70
2.18 Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	72
<b>3 Les élèves du premier degré</b>	<b>75</b>
3.1 Le premier degré : évolution	76
3.2 Le premier degré par département et académie	78
3.3 Le premier degré selon le sexe et l'âge	80
3.4 Le préélémentaire : évolution	82

3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	84
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré (1)	86
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré (2)	88
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	90
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	92

## 4 Les élèves du second degré 95

---

4.1	Le second degré : évolution	96
4.2	Le second degré par département et académie	98
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	100
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	102
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	104
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	106
4.7	Le second cycle professionnel : âge et sexe	108
4.8	Le second cycle professionnel : flux	110
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	112
4.10	Le second cycle général et technologique par série	114
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	116
4.12	Les options de seconde générale et technologique	118
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	120
4.14	Les options de première générale et technologique	122
4.15	Les options de terminale générale et technologique	124
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	126
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	128
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	130
4.19	Les élèves de Segpa	132
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré (1)	134
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré (2)	136
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collège	138
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	140
4.24	Le devenir des élèves quatre ans après leur entrée en sixième	142
4.25	Le devenir des élèves quinze ans après leur entrée au CP	144
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire et le supérieur	146
4.27	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT	148
4.28	La santé des adolescents en classe de troisième	150

## 5 Les apprentis

153

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	154
5.2	Les apprentis par région et académie	156
5.3	Les apprentis par spécialité de formation	158
5.4	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	160
5.5	Les origines scolaires des apprentis du second degré	162
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	164
5.7	Les apprentis en 2012-2013	166

## 6 Les étudiants

169

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	170
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	172
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	174
6.4	Les étudiants des universités	176
6.5	La population universitaire par établissement et académie	178
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	180
6.7	Les instituts universitaires de technologie (IUT)	182
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	184
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	186
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	188
6.11	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés)	190
6.12	Les sections de techniciens supérieurs (et assimilés) par spécialité	192
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	194
6.14	L'origine sociale des étudiants français	196
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	198
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	200
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	202
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	204
6.19	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	206
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	208
6.21	Le devenir des bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2008	210
6.22	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur après le bac : situation à la rentrée 2011	212
6.23	Les stages effectués dans les universités	214

<b>7 La formation continue</b>	<b>217</b>
7.1 La formation continue : évolution	218
7.2 La formation continue dans les Greta	220
7.3 La formation continue dans l'enseignement supérieur	222
<b>8 Résultats, diplômes, insertion</b>	<b>225</b>
8.1 Les compétences de base en fin d'école et fin de collège	226
8.2 Les compétences en histoire-géographie et éducation civique en fin d'école élémentaire	228
8.3 Les compétences en histoire-géographie et éducation civique en fin de collège	230
8.4 Les compétences en lecture des jeunes	232
8.5 Évolution à dix ans des performances en lecture des élèves de CM1	234
8.6 Le second degré : accès au niveau IV	236
8.7 Le diplôme national du brevet	238
8.8 La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	240
8.9 La réussite au baccalauréat selon la série	242
8.10 La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	244
8.11 La proportion de bacheliers dans une génération	246
8.12 Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	248
8.13 La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	250
8.14 La réussite au CAP et BEP par spécialité	252
8.15 Les diplômes du BTS : présentation générale	254
8.16 Les diplômes du BTS par spécialité	256
8.17 Les diplômes universitaires de technologie (DUT)	258
8.18 La réussite en IUT	260
8.19 Les diplômes universitaires : évolution	262
8.20 Les diplômes universitaires par discipline	264
8.21 La réussite en cursus licence	266
8.22 Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	268
8.23 Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	270
8.24 L'emploi à la sortie du lycée	272
8.25 L'emploi des sortants d'apprentissage	274
8.26 La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	276
8.27 La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	278
8.28 La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	280
8.29 Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	282
8.30 L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	284



## 9 Les personnels

287

9.1	Les personnels du secteur public	288
9.2	La féminisation du personnel	290
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	292
9.4	Les enseignants du premier degré public	294
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	296
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	298
9.7	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.8	Les enseignants du second degré public : évolution	302
9.9	Les enseignants du second degré public par académie	304
9.10	Les enseignants du second degré public par corps	306
9.11	Les enseignants du second degré par discipline	308
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	310
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré public	312
9.14	Le temps de travail des enseignants du premier et du second degré public	314
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	316
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	318
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	320
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	322
9.19	Les concours de recrutement de personnels enseignants	324
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	326
9.21	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	328
9.22	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	330
9.23	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	332
9.24	Les concours de recrutement de personnels ITRF	334
9.25	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	336
9.26	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	338

## 10 Budgets, coûts et financements

341

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	342
10.2	Le budget : analyse et évolution	344
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	346
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	348
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	350
10.6	La taxe d'apprentissage	352
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	354

10.8	L'aide aux étudiants	356
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	358
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	360

## 11 Recherche et développement 363

---

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	364
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	366
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	368
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	370
11.5	La recherche et développement : les effectifs	372
11.6	La recherche et développement dans les régions	374
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	376

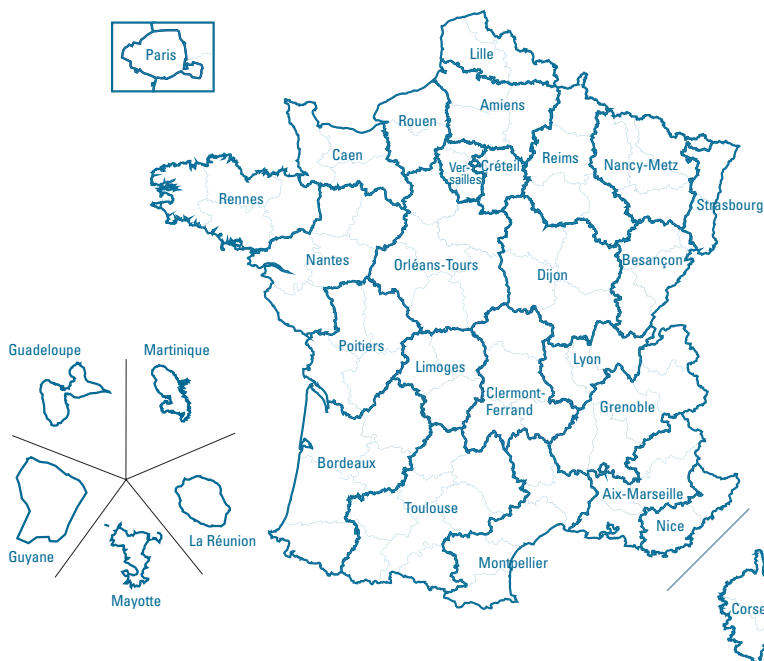
## 12 L'outre-mer 379

---

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	380
12.2	Le premier degré dans les DOM	382
12.3	Le second degré dans les DOM	384
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	386
12.5	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	388
12.6	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	390
12.7	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	392
12.8	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	394
12.9	Les diplômés dans les DOM	396
12.10	La réussite au baccalauréat dans les DOM	398
12.11	Les enseignants du second degré public dans les DOM	400
12.12	Les personnels dans les DOM	402
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	404

Sigles	407
Notes d'informations, tableaux statistiques	417
Les publications du ministère réalisées par la DEPP	425

# LES ACADÉMIES



Académie	Département	Académie	Département	Académie	Département
<b>Aix-Marseille</b>	Alpes-de-Hte-Provence	<b>Grenoble</b>	Ardèche	<b>Paris</b>	Paris
	Hautes-Alpes		Drôme		<b>Poitiers</b>
	Bouches-du-Rhône		Isère		Charente-Maritime
<b>Amiens</b>	Vaucluse		Savoie		Deux-Sèvres
	Aisne	<b>Lille</b>	Haute-Savoie	<b>Reims</b>	Vienne
	Oise		Nord		Ardennes
<b>Besançon</b>	Somme		Pas-de-Calais		Aube
	Doubs	<b>Limoges</b>	Corrèze		Marne
	Jura		Creuse		Haute-Marne
<b>Bordeaux</b>	Haute-Saône		Haute-Vienne	<b>Rennes</b>	Côtes d'Armor
	Territoire de Belfort	<b>Lyon</b>	Ain		Finistère
	Dordogne			Loire	
<b>Caen</b>	Gironde	<b>Montpellier</b>	Rhône		Morbihan
	Landes		Aude	<b>Rouen</b>	Eure
	Lot-et-Garonne	Gard			Seine-Maritime
<b>Clermont-Ferrand</b>	Pyrénées-Atlantiques		Hérault	<b>Strasbourg</b>	Bas-Rhin
	Calvados	<b>Nancy-Metz</b>	Lozère		
	Manche			Pyrénées-Orientales	<b>Toulouse</b>
Orne		Meurthe-et-Moselle		Aveyron	
<b>Corse</b>	Allier		Meuse		Haute-Garonne
	Cantal	<b>Nantes</b>	Moselle		Gers
	Haute-Loire			Vosges	
<b>Créteil</b>	Puy-de-Dôme		Loire-Atlantique		Hautes-Pyrénées
	Corse-du-Sud	<b>Nice</b>	Maine-et-Loire		Tarn
	Haute-Corse			Mayenne	
<b>Dijon</b>	Seine-et-Marne		Sarthe	<b>Versailles</b>	Yvelines
	Seine-Saint-Denis	<b>Orléans-Tours</b>	Vendée		
	Val-de-Marne			Alpes-Maritimes	
<b>Guyane</b>	Côte-d'Or		Var		Val-d'Oise
	Nièvre		Cher	<b>Guadeloupe</b>	Guadeloupe
	Saône-et-Loire		Eure-et-Loir		
<b>La Réunion</b>	Yonne		Indre	<b>Martinique</b>	Martinique
			Indre-et-Loire		
				Loir-et-Cher	<b>La Réunion</b>
			Loiret		

des définitions claires

4

## LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

numéro et titre du chapitre

une présentation synthétique sur chaque thème

### Présentation

Depuis la rentrée 1995, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (- 72 000 élèves à champ constant). Entre 2011 et 2012, cette baisse se poursuit avec une diminution de 37 100 élèves, soit - 5,3 % [1].

À la rentrée 2012, les préparations au CAP en 2 ans diminuent un peu (- 800 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 2,0 % à champ constant entre 2010 et 2011), fait suite à une période de hausse de plus de 15 ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingt. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 [2]. Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit à la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2007 à presque 530 000 en 2012 (+ 327 800 élèves).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même qu'en 2011, avec une part des spécialités de la production qui approche le niveau atteint 20 ans auparavant (44,1 % en 2012, 44,7 % en 1995) [3].

### Définitions

#### CAP

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

#### Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

#### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

#### BEP

Brevet d'études professionnelles.

#### MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

#### BMA

Brevet des métiers d'art.

des sources détaillées

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

104 - Repères et références statistiques - édition 2013 / Les élèves du second degré

le renvoi à d'autres publications

titre du thème

numéro du chapitre

## Le second cycle professionnel : évolution

4.5

numéro du thème

### [1] Évolution des effectifs du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

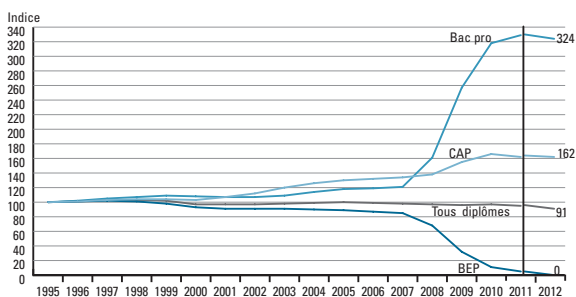
	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>CAP 1 an</b>	3 670	4 866	6 509	6 570	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729
<b>CAP 2 ans</b>										
1 <sup>re</sup> année	22 799	34 841	49 141	50 966	53 313	63 799	63 149	61 990	62 779	62 474
2 <sup>e</sup> année	19 593	28 521	40 360	42 205	42 712	45 204	53 639	52 450	53 131	52 614
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>42 392</b>	<b>63 362</b>	<b>89 501</b>	<b>93 171</b>	<b>96 025</b>	<b>109 003</b>	<b>116 788</b>	<b>114 440</b>	<b>115 910</b>	<b>115 088</b>
<b>CAP 3 ans</b>	28 424	8 730	593	367	478	273	189	-	-	-
<b>BEP</b>										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	207 117	138 523	29 672	27 131	-	-	-
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	200 843	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339	-
<b>Total BEP</b>	<b>480 767</b>	<b>445 256</b>	<b>427 781</b>	<b>407 960</b>	<b>329 176</b>	<b>152 144</b>	<b>55 089</b>	<b>26 243</b>	<b>26 339</b>	<b>-</b>
<b>Bac professionnel/BMA</b>										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	5 577	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026	188 285
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	101 813	103 484	161 281	207 971	161 405	162 019	186 810
dont venant de terminale BEP	78 099	85 184	88 578	85 172	83 725	88 100	58 995	4 982	5 008	7 626
dont venant de seconde professionnelle	ns	ns	1 529	3 328	4 148	53 588	127 481	133 156	133 714	155 246
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	89 235	91 468	92 698	141 949	183 395	184 063	151 573
<b>Total bac professionnel/BMA</b>	<b>162 480</b>	<b>175 251</b>	<b>191 444</b>	<b>196 625</b>	<b>261 740</b>	<b>416 697</b>	<b>517 274</b>	<b>534 100</b>	<b>536 108</b>	<b>526 668</b>
<b>MC niveaux IV et V</b>	4 852	6 716	6 413	6 346	6 444	6 757	6 680	6 533	6 546	6 592
<b>Autres formations de niveaux IV et V</b>	2 716	1 180	1 712	2 342	2 696	2 819	3 183	3 418	3 418	3 463
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>725 301</b>	<b>705 361</b>	<b>723 953</b>	<b>713 381</b>	<b>703 090</b>	<b>694 282</b>	<b>705 536</b>	<b>691 074</b>	<b>694 661</b>	<b>657 540</b>

(1) Y compris BEP 1 an.

(2) Y compris les bacs pro en 1 an.

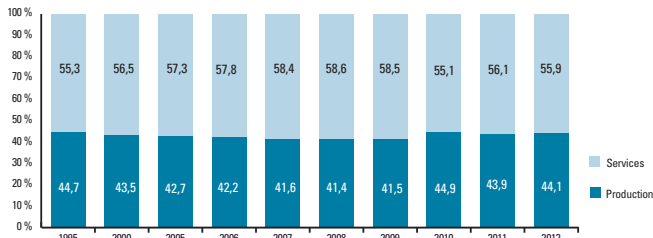
### [2] Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



### [3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



Les élèves du second degré / Repères et références statistiques - édition 2013 - 105

un champ clairement défini

des constats statistiques précis pour l'année qui vient de s'écouler

des éléments graphiques d'illustration



1.1	Les principales filières de formation	18
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	20
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	22
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	24
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	26
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	28
1.7	La scolarisation des élèves allophones arrivants	30
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	32
1.9	Les structures de formation initiale	34

## Présentation

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

**Le premier degré** correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

**Le second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'achève la rénovation du second cycle professionnel entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

**L'enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

Premier cycle

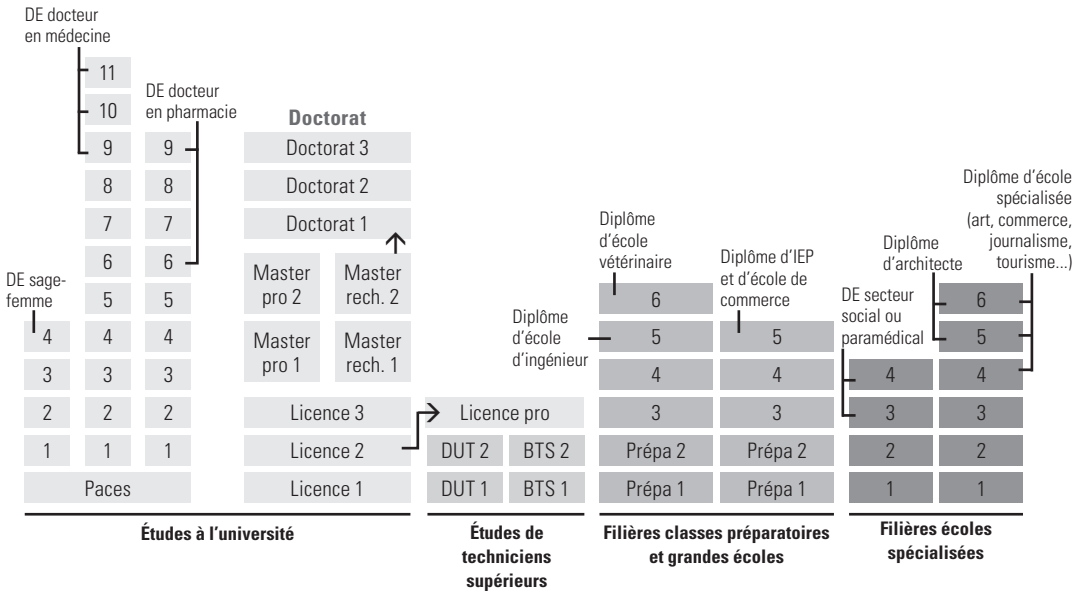
Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

### Remarque

Ensemble du supérieur : source Onisep.





Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	BEP	CAP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
Cycle de détermination	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle	← Terminale BEP	2 <sup>de</sup> année CAP
	Seconde générale et technologique				Seconde BT	Seconde professionnelle	Seconde BEP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Diplôme national du brevet (DNB)			
	Cycle d'orientation	Troisième		CPA / Clipa / Dima
	Cycle central	Quatrième		
		Cinquième		
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième		Sixième à troisième Segpa	

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cours élémentaire première année		
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	<b>6 ans</b> Cours préparatoire	
		Grande section	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Moyenne section		
	Petite section		

**Brevet** Examen terminal → Passage d'une formation à une autre  Enseignements adaptés, ASH

## Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, le système éducatif public et privé compte 15,2 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. L'effectif est en hausse de 50 000 par rapport à la rentrée précédente.

L'enseignement supérieur est le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,5 point (compte non tenu des apprentis préparant un diplôme du supérieur). Mis à part les instituts universitaires de technologie (IUT), tous les types d'établissements participent à la croissance des effectifs, à des degrés divers. Les écoles de commerce, gestion comptabilité et vente, les formations d'ingénieurs, les sections de techniciens supérieurs (STS) affichent tous une hausse d'au moins 3 points. Les effectifs d'étudiants en université augmentent quant à eux de 0,9 point.

Les deux autres niveaux d'enseignement - les premier et second degrés - connaissent des évolutions opposées. L'augmentation des effectifs du premier degré (+ 8 300 élèves) compense la diminution dans le second degré (- 8 400 collégiens, lycéens ou apprentis). Contrairement à l'année passée, c'est l'élémentaire qui tire à la hausse les effectifs scolarisés dans les écoles, par le jeu des entrées et sorties de générations d'élèves de tailles différentes : les enfants qui entrent en cours préparatoire à la rentrée 2012 sont plus nombreux que ceux quittant l'école élémentaire. Pour le second degré, la baisse des effectifs est due pour beaucoup à la réforme du second cycle professionnel qui permet maintenant à tous les élèves qui se sont engagés dans cette voie de passer le baccalauréat au bout de trois ans au lieu de quatre auparavant. Parallèlement, le second cycle général et technologique continue à croître (+ 0,8 point, hors agriculture et santé).

Les effectifs d'apprentis sont toujours orientés à la hausse, poursuivant la tendance amorcée en 2009 [2]. Mais cette évolution positive est due uniquement à la vigueur de l'apprentissage dans le supérieur où, pour la deuxième année consécutive, le taux de croissance atteint ou dépasse 10 %. Le contraste est frappant avec l'apprentissage dans le second degré, en baisse régulière depuis 5 ans.

## Définitions

### Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 Mars 2011, Mayotte est devenu département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

### Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

**Second degré** - Voir « Définitions » en 4.1.

### Universités

En 2011, les universités de Nancy I, Nancy II, et Metz ainsi que l'INP de Lorraine ont fusionné pour créer le grand établissement « université de Lorraine ». Dès lors, les effectifs afférents (plus de 50 000 étudiants) ne sont plus comptabilisés avec les effectifs des universités (ou des INP), mais avec ceux des grands établissements.

### CPGE, STS, IUT

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie.

### INP, UT

Instituts nationaux polytechniques, universités de technologie.

### IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis leur rattachement à une université (2008-2010), leurs effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.1.

 **Sources** : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES  
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

## [1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2010r	2011r hors Mayotte	2011r y c. Mayotte	2012p	Évol (%) 2012/2011
<b>Premier degré éducation nationale</b>	<b>7 396,3</b>	<b>6 953,4</b>	<b>6 552,0</b>	<b>6 624,6</b>	<b>6 664,3</b>	<b>6 657,7</b>	<b>6 710,7</b>	<b>6 718,9</b>	<b>0,1</b>
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	-0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	0,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	44,3	45,1	46,8	46,2	-1,2
<b>Second degré éducation nationale</b>	<b>5 309,2</b>	<b>5 725,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 485,4</b>	<b>5 353,2</b>	<b>5 384,5</b>	<b>5 415,6</b>	<b>5 422,0</b>	<b>0,1</b>
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	1,0
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	-5,3
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	0,8
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	-0,1
<b>Second degré agriculture (1)</b>	<b>117,1</b>	<b>116,2</b>	<b>151,3</b>	<b>154,9</b>	<b>149,9</b>	<b>153,3</b>	<b>153,6</b>	<b>147,5</b>	<b>-4,0</b>
<b>Scolarisation dans établissements de la Santé (1)</b>	<b>96,2</b>	<b>88,2</b>	<b>81,4</b>	<b>76,3</b>	<b>71,5</b>	<b>72,6</b>	<b>72,6</b>	<b>72,8</b>	<b>0,2</b>
<b>Centre de formation des apprentis (2)</b>	<b>244,1</b>	<b>226,9</b>	<b>376,1</b>	<b>395,6</b>	<b>433,5</b>	<b>442,9</b>	<b>443,3</b>	<b>448,4</b>	<b>1,2</b>
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	314,9	313,1	313,4	305,0	-2,7
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	111,4	122,9	122,9	136,7	11,2
Pré-apprentis en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,2	6,9	6,9	6,7	-3,4
<b>Enseignement supérieur (3)</b>	<b>1 184,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 283,3</b>	<b>2 319,6</b>	<b>2 350,6</b>	<b>2 350,9</b>	<b>2 386,9</b>	<b>1,5</b>
Universités (hors CPGE, IUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 299,8	1 269,6	1 269,6	1 280,5	0,9
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	73,8	77,8	84,4	85,0	85,0	87,1	2,5
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	245,8	246,0	253,7	3,1
IUT (DUT et post-DUT)	53,7	74,3	119,2	112,6	116,5	115,8	115,8	115,3	-0,4
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,5	108,1	126,2	130,4	130,4	134,3	3,0
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	126,7	126,7	131,0	3,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	140,6	140,6	140,6	ns
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	76,0	128,5	232,4	265,1	209,3	261,0	261,0	268,7	2,9
dont grands établissements	nd	15,5	16,3	25,9	34,0	87,5	87,5	87,6	0,2
dont ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements	nd	6,8	11,7	14,4	17,4	24,3	24,3	24,4	0,5
<b>Total général</b>	<b>14 346,9</b>	<b>14 827,5</b>	<b>14 935,4</b>	<b>15 020,1</b>	<b>14 992,1</b>	<b>15 061,7</b>	<b>15 146,7</b>	<b>15 196,5</b>	<b>0,3</b>
Total élèves du premier degré (5)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 693,3	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 784,4	0,1
Total élèves et apprentis du second degré (5)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 972,9	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 888,5	-0,1
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 353,9	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 523,6	1,9

(r) Données révisées (sans double compte entre les établissements du MEN et de la Santé).

(1) Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).

(2) Données provisoires pour l'année 2012.

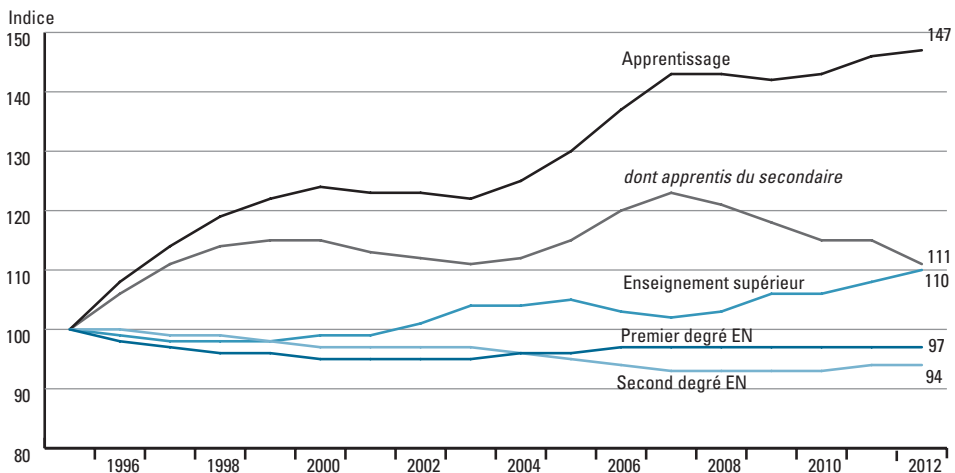
(3) Sans double compte des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

(4) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, grands établissements, écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT, ...). Il comprend également les effectifs des IUUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).

(5) Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

## [2] Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



## Présentation

En 2011-2012, les effectifs de la population scolarisée (14 900 600) ont augmenté de 60 700 élèves (voir la définition de la population scolarisée), étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,4 % par rapport à la rentrée précédente. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Au total, 22,8 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2011-2012.

Dans certaines académies, les effectifs scolarisés baissent plus ou moins entre les années scolaires 2010-2011 et 2011-2012 : entre - 0,3 % et - 0,7 % pour les académies de Nancy-Metz, Reims, Caen et Dijon ; la baisse est plus importante pour les académies de Martinique (- 2,8 %) et de Guadeloupe (- 1,3 %). La hausse la plus importante revient, elle, à l'académie de Guyane (2,6 %). La population scolaire progresse également dans d'autres académies : environ + 1 % dans les académies de Bordeaux, Lyon et Montpellier, + 0,8 % dans celles de Nantes et Paris, + 0,7 % dans celles de Créteil, Grenoble, Orléans, Rennes, Toulouse et Versailles et + 0,6 % dans celle de Clermont-Ferrand. Dans les autres académies, les effectifs scolarisés en 2011-2012 sont restés stables par rapport à 2010-2011.

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,7 % dans l'académie de Corse à 32,7 % dans celle de Guyane. En France métropolitaine, Paris détient le taux de scolarisation le plus élevé (29,1 %). Les résultats sont également contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,7 % en Haute-Garonne contre 16,4 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 14,9 % de la population scolarisée. Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (28,0 %) est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

## Définitions

### Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. De même, en 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

### Population totale

Les effectifs d'habitants ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires pour l'année 2011). Ils portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

### Taux de scolarisation

Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

#### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques (2011-2012) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2010-2011).
- Insee-DEPP pour les effectifs de population.

## [1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2011-2012

(Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux de scolarisation (%)	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux de scolarisation (%)
Alpes-de-Haute-Provence	30 188	160 945	18,8	Meurthe-et-Moselle	178 963	733 965	24,4
Hautes-Alpes	25 919	137 952	18,8	Meuse	37 037	194 501	19,0
Bouches-du-Rhône	467 111	1 988 563	23,5	Moselle	211 539	1 046 435	20,2
Vaucluse	122 936	547 181	22,5	Vosges	75 718	380 827	19,9
<b>Aix-Marseille</b>	<b>646 154</b>	<b>2 834 641</b>	<b>22,8</b>	<b>Nancy-Metz</b>	<b>503 257</b>	<b>2 355 728</b>	<b>21,4</b>
Aisne	114 293	543 469	21,0	Loire-Atlantique	320 679	1 303 945	24,6
Oise	180 022	807 852	22,3	Maine-et-Loire	200 207	797 303	25,1
Somme	138 467	573 323	24,2	Mayenne	66 869	310 633	21,5
<b>Amiens</b>	<b>432 782</b>	<b>1 924 644</b>	<b>22,5</b>	Sarthe	125 306	572 154	21,9
Doubs	127 741	531 724	24,0	Vendée	132 422	645 615	20,5
Jura	52 820	263 341	20,1	<b>Nantes</b>	<b>845 483</b>	<b>3 629 650</b>	<b>23,3</b>
Haute-Saône	47 301	241 045	19,6	Alpes-Maritimes	229 099	1 085 684	21,1
Territoire de Belfort	33 657	143 895	23,4	Var	195 245	1 015 809	19,2
<b>Besançon</b>	<b>261 519</b>	<b>1 180 005</b>	<b>22,2</b>	<b>Nice</b>	<b>424 344</b>	<b>2 101 493</b>	<b>20,2</b>
Dordogne	69 517	420 842	16,5	Cher	55 794	313 021	17,8
Gironde	349 367	1 475 543	23,7	Eure-et-Loir	88 468	431 195	20,5
Landes	69 900	390 741	17,9	Indre	40 564	232 446	17,5
Lot-et-Garonne	60 470	336 758	18,0	Indre-et-Loire	140 450	594 184	23,6
Pyrénées-Atlantiques	134 402	664 021	20,2	Loir-et-Cher	63 983	332 183	19,3
<b>Bordeaux</b>	<b>683 656</b>	<b>3 287 905</b>	<b>20,8</b>	Loiret	148 747	660 395	22,5
Calvados	161 647	687 164	23,5	<b>Orléans-Tours</b>	<b>538 006</b>	<b>2 563 424</b>	<b>21,0</b>
Manche	98 315	501 014	19,6	<b>Paris</b>	<b>663 972</b>	<b>2 280 149</b>	<b>29,1</b>
Orne	58 024	292 773	19,8	Charente	65 156	355 265	18,3
<b>Caen</b>	<b>317 986</b>	<b>1 480 951</b>	<b>21,5</b>	Charente-Maritime	120 957	629 238	19,2
Allier	61 635	344 442	17,9	Deux-Sèvres	71 930	373 122	19,3
Cantal	24 878	148 680	16,7	Vienne	103 398	432 028	23,9
Haute-Loire	45 212	224 831	20,1	<b>Poitiers</b>	<b>361 441</b>	<b>1 789 653</b>	<b>20,2</b>
Puy-de-Dôme	146 776	635 241	23,1	Ardennes	56 955	282 244	20,2
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>278 501</b>	<b>1 353 194</b>	<b>20,6</b>	Aube	64 970	302 719	21,5
Corse-du-Sud	23 037	146 856	15,7	Marne	135 514	564 577	24,0
Haute-Corse	29 842	169 290	17,6	Haute-Marne	34 509	183 448	18,8
<b>Corse</b>	<b>52 879</b>	<b>316 146</b>	<b>16,7</b>	<b>Reims</b>	<b>291 948</b>	<b>1 332 988</b>	<b>21,9</b>
Seine-et-Marne	321 326	1 341 031	24,0	Côtes-d'Armor	119 286	600 730	19,9
Seine-Saint-Denis	381 776	1 544 397	24,7	Finistère	196 221	911 288	21,5
Val-de-Marne	297 845	1 347 287	22,1	Ille-et-Vilaine	268 032	1 004 403	26,7
<b>Créteil</b>	<b>1 000 947</b>	<b>4 232 715</b>	<b>23,6</b>	Morbihan	154 333	733 418	21,0
Côte-d'Or	127 932	526 438	24,3	<b>Rennes</b>	<b>737 872</b>	<b>3 249 839</b>	<b>22,7</b>
Nièvre	38 352	219 873	17,4	Eure	123 688	590 820	20,9
Saône-et-Loire	103 743	557 277	18,6	Seine-Maritime	298 070	1 260 432	23,6
Yonne	64 995	343 421	18,9	<b>Rouen</b>	<b>421 758</b>	<b>1 851 252</b>	<b>22,8</b>
<b>Dijon</b>	<b>335 022</b>	<b>1 647 009</b>	<b>20,3</b>	Bas-Rhin	258 646	1 103 217	23,4
Ardèche	61 782	321 041	19,2	Haut-Rhin	153 814	754 811	20,4
Drôme	104 316	492 903	21,2	<b>Strasbourg</b>	<b>412 460</b>	<b>1 858 028</b>	<b>22,2</b>
Isère	302 173	1 228 251	24,6	Ariège	26 550	154 223	17,2
Savoie	90 063	422 552	21,3	Aveyron	50 443	281 102	17,9
Haute-Savoie	159 957	751 083	21,3	Haute-Garonne	325 863	1 265 843	25,7
<b>Grenoble</b>	<b>718 291</b>	<b>3 215 830</b>	<b>22,3</b>	Gers	33 830	190 840	17,7
Nord	670 100	2 586 577	25,9	Lot	29 117	177 114	16,4
Pas-de-Calais	335 640	1 466 529	22,9	Hautes-Pyrénées	43 862	233 200	18,8
<b>Lille</b>	<b>1 005 740</b>	<b>4 053 106</b>	<b>24,8</b>	Tarn	73 886	382 111	19,3
Corrèze	43 316	244 764	17,7	Tarn-et-Garonne	48 898	246 112	19,9
Creuse	18 398	123 435	14,9	<b>Toulouse</b>	<b>632 449</b>	<b>2 930 545</b>	<b>21,6</b>
Haute-Vienne	76 771	378 062	20,3	Yvelines	336 281	1 425 498	23,6
<b>Limoges</b>	<b>138 485</b>	<b>746 261</b>	<b>18,6</b>	Essonne	293 037	1 229 695	23,8
Ain	125 620	606 349	20,7	Hauts-de-Seine	369 728	1 593 002	23,2
Loire	171 591	762 412	22,5	Val-d'Oise	288 203	1 187 845	24,3
Rhône	483 264	1 759 466	27,5	<b>Versailles</b>	<b>1 287 249</b>	<b>5 436 040</b>	<b>23,7</b>
<b>Lyon</b>	<b>780 475</b>	<b>3 128 227</b>	<b>24,9</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>14 361 377</b>	<b>63 469 312</b>	<b>22,6</b>
Aude	67 455	362 961	18,6	Guadeloupe	120 079	453 643	26,5
Gard	149 391	724 213	20,6	Guyane	78 864	240 901	32,7
Hérault	264 690	1 066 702	24,8	Martinique	94 748	392 167	24,2
Lozère	16 123	78 346	20,6	La Réunion	245 504	838 260	29,3
Pyrénées-Orientales	91 042	457 667	19,9	<b>France métro. + DOM</b>	<b>14 900 572</b>	<b>65 394 283</b>	<b>22,8</b>
<b>Montpellier</b>	<b>588 701</b>	<b>2 689 889</b>	<b>21,9</b>				

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

## Présentation

Pendant l'année scolaire 2011-2012, 14 900 600 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves et étudiants représentent 22,8 % de la population totale [1]. Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années deux mille, ce taux, en recul pour la dixième année consécutive, atteint 11,6 % à la rentrée 2011.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en légère augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 25 ans. Ce sont ceux âgés de 18 ans qui augmentent le plus.

L'apprentissage a, lui, attiré à tous les âges plus de jeunes, excepté à 17 et 18 ans (respectivement - 0,4 % et - 0,3 %). C'est le taux des jeunes de 20 à 23 ans qui augmente le plus (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable par rapport aux deux années précédentes. Au final, les taux de scolarisation par âge constatés en 2011-2012 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,2 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus longue pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

## Définitions

### Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

### Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la DEPP à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2010 et 2011). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

### Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

### Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère de l'éducation nationale (MEN).

### Enseignement spécialisé hors MEN

Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

### Second degré du MEN

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

### Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

### Apprentis

Tous niveaux, y compris pré-apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

### Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

#### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- Statistiques (2011-2012) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2010-2011).

- Insee-DEPP pour la population par âge.

## [1] Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 <sup>er</sup> degré MEN y c. spécialisé	Enseignement spécial hors MEN	2 <sup>nd</sup> degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 <sup>nd</sup> degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2010-2011	0-1 an	1 645 788	so								
2009	2 ans	817 651	94 583	11,6 (-2,0)	11,6 (-2,0)						
2008	3 ans	822 271	807 655	98,2 (0,2)	98,2 (0,1)						
2007	4 ans	813 397	813 281	100 (0,3)	99,9 (0,3)						
2006	5 ans	823 661	827 335	100 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2005	6 ans	809 919	808 253	99,8 (-0,2)	99,6 (-0,2)	0,2 (0,0)					
2004	7 ans	804 314	804 558	100 (0,0)	99,7 (0,0)	0,3 (0,0)					
2003	8 ans	803 113	798 407	99,4 (-0,6)	99 (-0,1)	0,4 (0,0)					
2002	9 ans	811 648	801 706	98,8 (0,0)	98,2 (0,0)	0,5 (0,0)	0,1 (0,0)				
2001	10 ans	823 182	815 123	99 (0,8)	95,4 (0,9)	0,6 (0,0)	3,1 (-0,1)				
2000	11 ans	838 979	833 328	99,3 (0,3)	15,1 (-0,7)	0,6 (0,0)	83,6 (1,0)				
1999	12 ans	805 909	791 833	98,3 (0,0)	0,4 (-0,1)	0,8 (0,0)	97,1 (0,0)				
1998	13 ans	800 224	784 604	98 (-0,2)		0,8 (0,0)	97 (-0,3)	0,2 (0,1)			
1997	14 ans	788 980	773 852	98,1 (0,2)		0,9 (0,0)	95,6 (0,3)	1,6 (0,0)			
1996	15 ans	799 304	779 157	97,5 (0,4)		0,9 (0,0)	89,6 (0,0)	4,2 (0,2)	2,8 (0,2)		
1995	16 ans	804 043	745 550	92,7 (-0,1)		0,9 (0,0)	80,2 (-0,3)	4,4 (0,0)	7,2 (0,2)		
1994	17 ans	789 225	697 212	88,3 (-0,1)		0,7 (0,0)	73 (0,3)	4,1 (0,0)	8,1 (-0,4)	2,5 (0,0)	
1993	18 ans	783 991	599 470	76,5 (0,0)		0,6 (0,0)	33,4 (-1,5)	3 (0,1)	7,7 (-0,3)	31,9 (1,7)	
1992	19 ans	812 758	513 154	63,1 (-1,4)		0,4 (0,0)	12,6 (-2,2)	1,5 (0,0)	7,3 (0,1)	41,3 (0,7)	
1991	20 ans	811 147	423 886	52,3 (0,1)		0,1 (0,0)	3,7 (-0,7)	0,6 (0,0)	6,4 (0,3)	41,3 (0,5)	
1990	21 ans	807 762	341 085	42,2 (0,3)		0,1 (0,0)	1,1 (-0,2)	0,3 (0,0)	5,2 (0,3)	35,6 (0,2)	
1989	22 ans	798 929	276 678	34,6 (0,9)			0,4 (0,0)	0,2 (0,0)	4,1 (0,3)	29,9 (0,6)	
1988	23 ans	797 189	205 993	25,8 (1,2)			0,3 (0,0)	0,1 (0,0)	2,9 (0,3)	22,5 (0,9)	
1987	24 ans	787 225	134 143	17 (0,6)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	1,8 (0,2)	15 (0,4)	
1986	25 ans	795 286	87 106	11 (0,3)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	1,1 (0,1)	9,8 (0,1)	
1985	26 ans	790 481	59 631	7,5 (-0,1)				0,1 (0,0)	0,5 (0,1)	7 (-0,1)	
1984	27 ans	781 187	41 737	5,3 (0,0)					0,1 (0,0)	5,2 (0,0)	
1983	28 ans	770 219	30 974	4 (0,1)						4 (0,1)	
1982	29 ans	821 507	24 969	3 (0,1)						3 (0,1)	
1981 et avant	30 et plus	41 234 994	185 309	0,4 (0,0)						0,4 (0,0)	
<b>Total</b>		<b>65 394 283</b>	<b>14 900 572</b>	<b>22,8 (0,0)</b>	<b>10,2 (-0,1)</b>	<b>0,1 (0,0)</b>	<b>8,2 (0,0)</b>	<b>0,3 (0,0)</b>	<b>0,7 (0,0)</b>	<b>3,3 (0,0)</b>	

(p) : provisoire.

so : sans objet.

(1) Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2010. Exemple : à 20 ans, 52,3 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,1 point de plus qu'à la rentrée 2010.

(2) Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

## [2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années) (1)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte					
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2008 2009	2009 2010	2010 2011p	2011 2012p	
<b>Ensemble des formations</b>	<b>4,7</b>	<b>5,6</b>	<b>6,5</b>	<b>6,3</b>	<b>6,3</b>	<b>6,1</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>	
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,3	6,4	6,4	6,4	
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	5,9	5,9	6,0	6,0	
<b>Dans le secondaire</b>	<b>3,4</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>	<b>3,9</b>	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,6</b>	<b>3,5</b>	
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,6	3,6	3,5	3,5	
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,7	3,6	3,6	3,6	
<b>Dans le supérieur</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,6</b>	
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3	2,4	

(1) L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

## Présentation

En 2011-2012, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1].

À 14 ans, 69,9 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième, contre 57 % dix ans plus tôt. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons (73,8 % contre 66,3 %). Au même âge, 22,3 % des garçons sont encore en quatrième, seulement 17,2 % des filles sont dans ce cas [2]. Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 43,2 % des garçons [1]. Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (60,5 % pour les filles et 48,2 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (39,5 %) que les filles (29,1 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un jeune sur dix n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 12,5 % et 10,8 %).

## Définitions

### Champ

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

### Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1<sup>er</sup> janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires).

### Pré-apprentis

Voir « Définitions » en 5.1.

### Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (Capa) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

### Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau.

### Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

### Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

### Post-bac

Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

#### Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- Statistiques (2011-2012) communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé (2010-2011).

- Insee-DEPP pour la population par âge.



## [1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 846	19 911	31 757	11 780	20 204	31 984	3 206	5 390	8 596	2 244	3 647	5 891
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	3 196	4 998	8 194	382	451	833	135	191	326	43	50	93
4 <sup>e</sup>	66 112	90 224	156 336	5 244	7 798	13 042	339	393	732	48	43	91
3 <sup>e</sup> (y compris pré-apprentis)	283 870	267 871	551 741	87 534	115 918	203 452	10 358	12 389	22 747	983	1 207	2 190
2 <sup>ème</sup> générale et techno	11 992	12 273	24 265	213 475	176 784	390 259	45 164	44 281	89 445	5 710	5 779	11 489
1 <sup>ère</sup> générale et techno	319	484	803	11 587	10 660	22 247	182 235	144 141	326 376	50 191	49 136	99 327
Terminale générale et techno	15	28	43	271	411	682	10 468	9 542	20 010	163 193	123 950	287 143
Pro court scolaire (1)	44	52	96	6 088	6 390	12 478	34 954	28 917	63 871	34 796	25 943	60 739
Pro court apprentissage (1)	1	5	6	3 326	10 599	13 925	12 088	37 989	50 077	12 438	38 089	50 527
Pro long scolaire (1)	263	339	602	39 821	47 739	87 560	66 022	89 858	155 880	60 456	86 529	146 985
Pro long apprentissage (1)	0	4	4	422	2 240	2 662	1 350	5 768	7 118	3 606	9 698	13 304
Post-bac	3	2	5	11	22	33	120	252	372	10 025	9 129	19 154
<b>Total scolarisés</b>	<b>377 661</b>	<b>396 191</b>	<b>773 852</b>	<b>379 941</b>	<b>399 216</b>	<b>779 157</b>	<b>366 439</b>	<b>379 111</b>	<b>745 550</b>	<b>343 733</b>	<b>353 200</b>	<b>696 933</b>
Non scolarisés (2)	7 136	7 992	15 128	10 158	9 989	20 147	26 592	31 901	58 493	41 770	50 522	92 292
Population	384 797	404 183	788 980	390 099	409 205	799 304	393 031	411 012	804 043	385 503	403 722	789 225

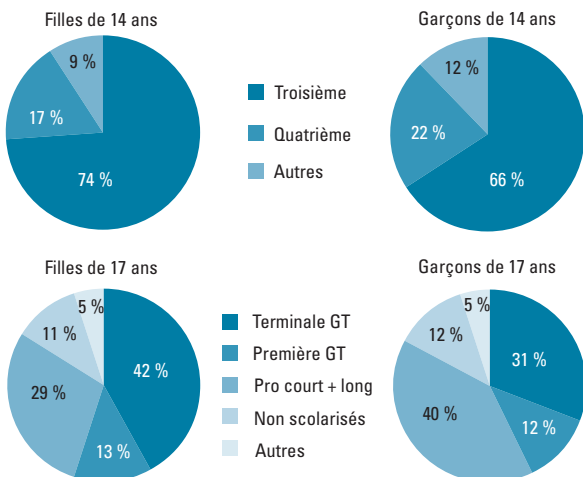
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	3,1	4,9	4,0	3,0	4,9	4,0	0,8	1,3	1,1	0,6	0,9	0,7
6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>	0,8	1,2	1,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4 <sup>e</sup>	17,2	22,3	19,8	1,3	1,9	1,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 <sup>e</sup> (y compris pré-apprentis)	73,8	66,3	69,9	22,4	28,3	25,5	2,6	3,0	2,8	0,3	0,3	0,3
2 <sup>ème</sup> générale et techno	3,1	3,0	3,1	54,7	43,2	48,8	11,5	10,8	11,1	1,5	1,4	1,5
1 <sup>ère</sup> générale et techno	0,1	0,1	0,1	3,0	2,6	2,8	46,4	35,1	40,6	13,0	12,2	12,6
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,7	2,3	2,5	42,3	30,7	36,4
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	1,6	1,6	1,6	8,9	7,0	7,9	9,0	6,4	7,7
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,9	2,6	1,7	3,1	9,2	6,2	3,2	9,4	6,4
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	10,2	11,7	11,0	16,8	21,9	19,4	15,7	21,4	18,6
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,3	1,4	0,9	0,9	2,4	1,7
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	2,6	2,3	2,4
<b>Total scolarisés</b>	<b>98,1</b>	<b>98,0</b>	<b>98,1</b>	<b>97,4</b>	<b>97,6</b>	<b>97,5</b>	<b>93,2</b>	<b>92,2</b>	<b>92,7</b>	<b>89,2</b>	<b>87,5</b>	<b>88,3</b>
Non scolarisés (2)	1,9	2,0	1,9	2,6	2,4	2,5	6,8	7,8	7,3	10,8	12,5	11,7
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

## [2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Remarque - Pour des questions d'arrondissement, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

## Présentation

298 400 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2012, soit une hausse de 5,2 % hors Mayotte par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts des élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux [1].

Le milieu ordinaire scolarise 14 500 élèves supplémentaires, soit une hausse de 6,9 % (contre 4,5 % en 2011) alors que la scolarisation est stable dans les établissements spécialisés. En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 4,1 % dans les classes ordinaires du premier degré et de 11,5 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,7 % et 11,4 %). Les effectifs de Segpa progressent très faiblement (1,5 %).

Dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux, 8 élèves sur 10 ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif [2].

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (45 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (37 %). Ils sont plus souvent en Clis ou en Ulis (56 %) qu'en classe ordinaire et forment 47 % des effectifs des établissements hospitaliers et médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

## Définitions

### Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales du handicap (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

### Milieu ordinaire

La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

### Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

### Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

### Classification des principales déficiences

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

#### Sources :

- MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

## [1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte
<b>Premier degré</b>	<b>96 396</b>	<b>104 824</b>	<b>111 083</b>	<b>109 682</b>	<b>114 482</b>	<b>120 180</b>	<b>126 294</b>	<b>130 517</b>	<b>135 907</b>	<b>136 421</b>
dont PPS (2)	-	-	89 045	101 507	109 121	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521
% public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0
<b>Second degré</b>	<b>37 442</b>	<b>46 699</b>	<b>44 278</b>	<b>52 334</b>	<b>60 191</b>	<b>67 310</b>	<b>75 094</b>	<b>79 878</b>	<b>89 035</b>	<b>89 142</b>
dont PPS (2)	-	-	28 789	42 178	52 056	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261
dont Segpa collège	nd	6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030
Ulis	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881
% public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1
<b>Total en milieu ordinaire</b>	<b>133 838</b>	<b>151 523</b>	<b>155 361</b>	<b>162 016</b>	<b>174 673</b>	<b>187 490</b>	<b>201 388</b>	<b>210 395</b>	<b>224 942</b>	<b>225 563</b>
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600
<b>Total étab. spécialisés (3)</b>	<b>77 141</b>	<b>76 340</b>	<b>76 951</b>	<b>76 413</b>	<b>75 504</b>	<b>74 845</b>	<b>78 112</b>	<b>79 778</b>	<b>79 873</b>	<b>79 873</b>
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075
<b>Ensemble (4)</b>	<b>210 979</b>	<b>227 863</b>	<b>232 312</b>	<b>238 429</b>	<b>243 968</b>	<b>255 572</b>	<b>272 874</b>	<b>283 041</b>	<b>297 740</b>	<b>298 361</b>

nd : non disponible.

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

## [2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
		dont Segpa (2)	dont Erea					
<b>Premier degré</b>	<b>90 900</b>			<b>45 521</b>	<b>136 421</b>	<b>5 511</b>	<b>61 111</b>	<b>66 622</b>
Prélémentaire	27 969			7 234	35 203	2 332	20 410	22 742
Élémentaire	62 931			38 287	101 218	3 179	40 701	43 880
<b>Second degré</b>	<b>63 261</b>	<b>16 030</b>	<b>2 214</b>	<b>25 881</b>	<b>89 142</b>	<b>2 309</b>	<b>7 187</b>	<b>9 496</b>
Premier cycle	49 548	16 030	1 033	9 614	59 162	1 501	5 485	6 986
Second cycle	13 148		1 090	2 028	15 176	808	1 702	2 510
Autre niveau (4)	565		91	14 239	14 804			
<b>Niveau indéterminé (5)</b>						<b>453</b>	<b>3 302</b>	<b>3 755</b>
<b>Total</b>	<b>154 161</b>	<b>16 030</b>	<b>2 214</b>	<b>71 402</b>	<b>225 563</b>	<b>8 273</b>	<b>71 600</b>	<b>79 873</b>

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Segpa de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

(5) Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

## [3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Milieu ordinaire					Établissements spécialisés (2)		
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
	Classe ordinaire	Clis	Classe ordinaire	Ulis				
Troubles intellectuels et cognitifs	27 129	34 550	14 570	18 408	94 657	842	36 420	37 262
Troubles du psychisme	24 562	4 447	13 169	2 256	44 434	4 197	16 667	20 864
Troubles du langage et de la parole	13 498	2 035	16 251	2 087	33 871	215	1 496	1 711
Troubles auditifs	3 349	744	2 880	547	7 520	5	3 012	3 017
Troubles visuels	2 217	251	2 127	206	4 801	1	754	755
Troubles viscéraux	2 157	149	1 435	82	3 823	483	112	595
Troubles moteurs	8 779	1 110	8 882	1 148	19 919	786	3 346	4 132
Plusieurs troubles associés	6 857	2 030	2 688	1 045	12 620	911	6 991	7 902
Autres troubles						56	1 032	1 088
Polyhandicap (1)	2 352	205	1 259	102	3 918	777	1 770	2 547
<b>Total</b>	<b>90 900</b>	<b>45 521</b>	<b>63 261</b>	<b>25 881</b>	<b>225 563</b>	<b>8 273</b>	<b>71 600</b>	<b>79 873</b>

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

## Présentation

D'environ 40 000 jusqu'en 2005, le nombre d'allophones arrivants a fortement diminué pour atteindre 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation, jusqu'à 10 % entre 2011 et 2012. Durant l'année scolaire 2012-2013, 45 300 élèves allophones arrivants ont été accueillis dans les premier et second degrés : 21 600 dans une école élémentaire, 19 100 dans un collège, et 4 600 dans un lycée dont une majorité (55 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,7 % des effectifs scolaires du premier et du second degré. Par ailleurs, environ 1 500 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). Globalement, 83,7 % des allophones arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires [2]. 77 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants, où ils disposent de quelques heures de soutien, tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : 91,0 % des élèves allophones dans les collèges et 85,4 % dans les lycées en bénéficient. Enfin, pour des questions de dispersion des élèves en milieu rural notamment ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs complémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : trois académies, deux en France métropolitaine et une dans les DOM, y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg et la Martinique), et deux académies 95 % et plus (Paris et Grenoble).

## Définitions

### Un « allophone arrivant »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

### Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.01.

## [1] Évolution des effectifs d'élèves allophones arrivants (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé)

	2003 2004	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte
Écoles élémentaires	18,6	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0	20,8	21,6
Collèges	18,0	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1	19,1	19,1
Lycées	2,5	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9	4,5	4,6
<b>Ensemble des élèves allophones</b>	<b>39,1</b>	<b>39,3</b>	<b>37,0</b>	<b>34,9</b>	<b>34,7</b>	<b>35,7</b>	<b>38,1</b>	<b>40,0</b>	<b>44,4</b>	<b>45,3</b>
Total des élèves en écoles élémentaires	3 953,3	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6	4 127,4	4 161,9
Total des élèves du second degré	5 581,1	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 388,3	5 422,0
<b>Ensemble des élèves</b>	<b>9 534,3</b>	<b>9 498,8</b>	<b>9 483,7</b>	<b>9 465,4</b>	<b>9 448,0</b>	<b>9 446,0</b>	<b>9 478,4</b>	<b>9 497,1</b>	<b>9 515,7</b>	<b>9 583,9</b>
Part des élèves allophones (%)	4,1	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2	4,7	4,7

(1) Données révisées.

## [2] Scolarisation des élèves allophones arrivants par académie en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Effectifs d'élèves	%
Aix-Marseille	890	81,8	846	93,9	142	71,1	1 877	255	86,4
Amiens	422	73,8	507	97,0	258	94,3	1 187	140	88,2
Besançon	232	59,8	317	93,8	12	91,7	561	114	79,7
Bordeaux	963	58,3	557	90,8	76	89,0	1 596	461	71,1
Caen	98	52,6	110	81,9	93	88,9	301	77	74,5
Clermont-Ferrand	301	72,8	284	98,5	91	96,4	676	89	86,8
Corse	168	62,0	194	99,5	8	-	370	73	80,3
Créteil	1 981	91,2	2 290	84,8	588	86,2	4 859	604	87,6
Dijon	441	76,2	343	86,8	63	56,6	846	178	79,0
Grenoble	1 201	92,3	843	98,7	147	98,0	2 191	106	95,1
Lille	512	71,0	528	89,5	184	70,2	1 224	259	78,8
Limoges	159	59,4	320	87,3	77	68,0	557	130	76,6
Lyon	1 742	83,5	1 224	86,6	282	68,2	3 247	541	83,3
Montpellier	1 075	70,1	799	97,7	280	95,1	2 155	353	83,6
Nancy-Metz	750	62,2	474	91,0	68	71,4	1 292	345	73,3
Nantes	647	66,3	479	88,8	31	60,2	1 157	284	75,5
Nice	1 019	90,3	590	96,8	45	77,6	1 654	127	92,3
Orléans-Tours	549	74,6	597	92,4	108	85,8	1 255	201	84,0
Paris	734	100,0	1 159	100,0	837	100,0	2 731	-	100,0
Poitiers	359	45,2	280	76,4	102	62,5	741	301	59,4
Reims	326	84,7	253	95,6	65	92,9	644	66	89,8
Rennes	469	50,4	613	90,4	187	59,3	1 269	368	71,0
Rouen	193	81,3	437	99,1	69	98,5	698	41	94,1
Strasbourg	771	62,3	636	73,8	147	65,1	1 554	509	67,3
Toulouse	712	66,7	701	85,2	136	87,8	1 549	358	76,9
Versailles	2 340	91,1	2 710	96,1	400	97,3	5 450	323	94,1
<b>France métr.</b>	<b>19 053</b>	<b>78,3</b>	<b>18 090</b>	<b>91,6</b>	<b>4 498</b>	<b>85,8</b>	<b>41 641</b>	<b>6 303</b>	<b>84,9</b>
Guadeloupe	207	57,4	162	96,1	-	-	369	95	74,3
Guyane	1 225	63,1	521	86,5	13	75,0	1 759	526	70,1
Martinique	116	64,5	151	36,5	22	63,6	289	145	49,8
Mayotte	820	75,6	67	54,5	14	-	901	245	72,8
La Réunion	207	74,2	149	100,0	7	100,0	363	53	85,3
<b>DOM</b>	<b>2 575</b>	<b>67,6</b>	<b>1 049</b>	<b>80,7</b>	<b>57</b>	<b>54,7</b>	<b>3 681</b>	<b>1 064</b>	<b>71,1</b>
<b>France métr. + DOM y c. Mayotte</b>	<b>21 628</b>	<b>77,0</b>	<b>19 139</b>	<b>91,0</b>	<b>4 555</b>	<b>85,4</b>	<b>45 322</b>	<b>7 367</b>	<b>83,7</b>

## Présentation

En 2012-2013 en France métropolitaine et dans les DOM, 1 166 100 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'éducation nationale ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [1]. Les enseignants sont majoritaires parmi l'ensemble des personnels (78,2 %). Leur part est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (respectivement 66,5 % et 11,7 % de l'ensemble des agents). Les personnels non enseignants du secteur public (21,8 % de la population) comptent plus d'un tiers d'assistants d'éducation.

Les effectifs des agents employés par les deux ministères ont diminué de 13,3 % depuis 1999. Les effectifs des personnels non enseignants du secteur public ont très fortement baissé entre 1999 et 2011 (- 32,1 %). Le transfert aux collectivités territoriales des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement initié en 2003 explique en grande partie cette diminution. En revanche, leur nombre a progressé entre 2011 et 2012 (+ 2,8 %), du fait de la très forte augmentation des effectifs des assistants d'éducation (+ 31,9 %). Chez les enseignants, la baisse est de 7,0 %, plus accentuée dans le public que dans le privé.

Dans l'enseignement scolaire du secteur public, ce sont essentiellement les effectifs des enseignants du second degré qui, depuis 2003, régressent (- 11,5 %) malgré l'intégration en 2010 des stagiaires en formation dans les effectifs enseignants [2] et [3]. Dans le premier degré public, le nombre d'enseignants a globalement augmenté depuis 1999 (+ 2,8 %), mais est en baisse sur les deux dernières rentrées scolaires. Le secteur privé enregistre également une baisse des effectifs. Elle concerne ceux du second degré depuis 2004 (- 6,7 %) et touche également le premier degré, depuis 2005 (- 5,5 %).

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur représentent 7,7 % de l'ensemble des personnels en 2012 (non compris les enseignants non permanents). Leurs effectifs, qui ont progressé de 9,2 % entre 1999 et 2007, ont diminué depuis cette date de 10,4 %.

La part des femmes parmi les enseignants est de 67,3 %. Elle est plus forte dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public, mais quel que soit leur secteur d'activité, les enseignantes sont très majoritaires dans le premier degré (respectivement 91,2 % et 81,9 %) et dans une moindre mesure dans le second degré (66 % et 58 %). Le personnel féminin ne représente en revanche que 37,3 % des effectifs du supérieur.

## Définitions

### Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

### Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat.

### Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, qui prévoit qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 2013, toutes les universités accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE), disposant alors de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont été recensés à partir des fichiers de gestion (et non plus des fichiers de paye).

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2013.

- Annuaire EPP, Agora, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, de 2010 à 2013.

## [1] Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Situation en janvier de l'année scolaire	Enseignants (1)			Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance	dont aides éducateurs et assistants d'éducation	Ensemble	Part des enseignants / ensemble
	Public	Privé	Total				
1999-2000	841 140	139 155	980 295	364 790	61 470	1 345 085	72,9
2000-2001	849 600	140 290	989 890	368 470	62 320	1 358 360	72,9
2001-2002	862 607	142 065	1 004 672	369 960	60 430	1 374 635	73,1
2002-2003	870 515	144 169	1 014 684	367 195	55 770	1 381 879	73,4
2003-2004	868 342	145 394	1 013 736	353 937	50 190	1 367 673	74,1
2004-2005	860 198	144 940	1 005 138	344 794	51 287	1 349 932	74,5
2005-2006	848 835	144 909	993 744	344 154	58 197	1 337 898	74,3
2006-2007 (2)	838 177	144 501	982 678	287 785	60 635	1 270 463	77,3
2007-2008	829 131	143 440	972 571	255 796	61 393	1 228 367	79,2
2008-2009 (3)	798 742	141 661	940 403	242 377	67 538	1 182 780	79,5
2009-2010	804 043	140 454	944 497	252 197	68 949	1 196 694	78,9
2010-2011	789 819	138 639	928 458	248 080	68 321	1 176 538	78,9
2011-2012 hors Mayotte	778 229	137 022	915 251	247 332	68 766	1 162 583	78,7
2011-2012 y.c. Mayotte	782 944	(4) 137 022	919 966	247 523	68 821	1 167 489	78,8
2012-2013	775 425	(4) 136 316	911 741	254 362	90 754	1 166 103	78,2

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2006 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2008 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

(4) Non compris Mayotte (données non disponibles).

## [2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire)

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés public</b>	<b>734 970</b>	<b>739 790</b>	<b>746 218</b>	<b>750 005</b>	<b>748 644</b>	<b>742 621</b>	<b>739 112</b>
Enseignants dans les écoles du 1 <sup>er</sup> degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 <sup>nd</sup> degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privé</b>	<b>139 155</b>	<b>140 290</b>	<b>142 065</b>	<b>144 169</b>	<b>145 394</b>	<b>144 940</b>	<b>144 909</b>
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
<b>Total</b>	<b>980 295</b>	<b>989 890</b>	<b>1 004 672</b>	<b>1 014 684</b>	<b>1 013 736</b>	<b>1 005 138</b>	<b>993 744</b>

## [3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme Lolf ou l'affectation, depuis 2006-2007

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, situation en janvier de l'année scolaire)

	2006 2007 (1)	2008 2009 (2)	2009 2010	2010 2011 (3)	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y.c. Mayotte	2012 2013	Part des femmes (%)
Enseignement scolaire du 1 <sup>er</sup> degré public	321 339	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	323 449	81,9
Enseignement scolaire du 2 <sup>nd</sup> degré public	413 107	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	381 902	58,0
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés public</b>	<b>734 446</b>	<b>715 599</b>	<b>712 453</b>	<b>720 655</b>	<b>707 926</b>	<b>712 625</b>	<b>705 351</b>	<b>68,9</b>
Enseignement du 1 <sup>er</sup> degré privé	46 123	46 140	45 483	44 377	43 824	43 824	43 590	91,2
Enseignement du 2 <sup>nd</sup> degré privé	98 378	95 521	94 971	94 262	93 198	93 198	92 726	66,0
<b>Total enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés privé (4)</b>	<b>144 501</b>	<b>141 661</b>	<b>140 454</b>	<b>138 639</b>	<b>137 022</b>	<b>137 022</b>	<b>136 316</b>	<b>74,1</b>
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	(5) 70 074	37,3
Stagiaires des établissements de formation	24 751	21 002	17 505	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>982 678</b>	<b>940 403</b>	<b>944 497</b>	<b>928 458</b>	<b>915 251</b>	<b>919 966</b>	<b>911 741</b>	<b>67,3</b>

(1) À partir de 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(2) N'ont pas été pris en compte en 2008 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

(3) À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

(4) Non compris Mayotte (données non disponibles).

(5) Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2011, les données 2012 ne sont pas disponibles.

## Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. À la rentrée 2012, la France métropolitaine et les DOM comptent 47 700 écoles publiques et 5 300 écoles privées. La baisse du nombre d'écoles se poursuit en 2012 (- 0,9 %) et concerne essentiellement le secteur public.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM baisse de 0,3 % en 2012. En particulier, le nombre de lycées professionnels sous tutelle du MEN a diminué de 1,9 % pour le public et de 1,5 % pour le privé. Le nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture est stable pour le public et tendanciellement à la baisse pour le privé.

Dans l'enseignement supérieur, le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, créé en 2012, porte le nombre d'universités à 75.

Les établissements accueillant des STS ou des CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAAF. Leur nombre continue de progresser en 2012 (0,9 % pour les STS et 0,4 % pour les CPGE).

Le nombre d'écoles d'ingénieurs stagne après une hausse de 5,8 % entre 2008 et 2011.

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) continue d'augmenter en 2012. Cette augmentation concerne essentiellement le secteur public (1,9 %), alors que le secteur privé, auquel appartiennent 73 % des CFA, reste stable.

## Définitions

### Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MEN.

Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

### École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

### École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

### Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

### Lycée d'enseignement général et technologique (LEGT)

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

### Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

### Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

### Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

### MFR

Maison familiale rurale, relevant du MAAF.

### Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

### Autres établissements d'enseignement supérieur

Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les établissements universitaires privés, les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

### CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

### Sources :

- MEN-MESR DEPP/RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESR DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
- MESR-DGESIP-DGRI SIES/RERS 2.18.
- MAAF/RERS 4.23.



## [1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	Rentrée scolaire						Évolution 2012/2011 (%)
	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012p	
<b>Premier degré</b>	<b>54 875</b>	<b>54 280</b>	<b>53 798</b>	<b>53 203</b>	<b>53 418</b>	<b>52 937</b>	<b>-0,9</b>
<b>Public</b>	<b>49 498</b>	<b>48 975</b>	<b>48 522</b>	<b>47 944</b>	<b>48 139</b>	<b>47 672</b>	<b>-1,0</b>
Écoles maternelles	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435	-1,6
Écoles élémentaires	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237	-0,7
<b>Privé</b>	<b>5 377</b>	<b>5 305</b>	<b>5 276</b>	<b>5 259</b>	<b>5 279</b>	<b>5 265</b>	<b>-0,3</b>
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 183</i>	<i>5 174</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>-0,2</i>
<b>Second degré</b>	<b>12 252</b>	<b>12 214</b>	<b>12 203</b>	<b>12 213</b>	<b>12 243</b>	<b>12 209</b>	<b>-0,3</b>
<b>Public</b>	<b>8 152</b>	<b>8 133</b>	<b>8 108</b>	<b>8 094</b>	<b>8 122</b>	<b>8 111</b>	<b>-0,1</b>
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAAF)</i>	<i>1 438</i>	<i>1 439</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 483</i>	<i>1 483</i>	<i>0,0</i>
Établissements sous tutelle du MEN	7 919	7 902	7 882	7 866	7 893	7 882	-0,1
Collèges	5 260	5 261	5 253	5 252	5 270	5 274	0,1
Lycées professionnels	1 012	990	973	957	960	942	-1,9
LEGT ou polyvalents	1 567	1 571	1 576	1 578	1 584	1 587	0,2
Erea	80	80	80	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	233	231	226	228	229	229	0,0
<b>Privé</b>	<b>4 100</b>	<b>4 081</b>	<b>4 095</b>	<b>4 119</b>	<b>4 121</b>	<b>4 098</b>	<b>-0,6</b>
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAAF)</i>	<i>661</i>	<i>680</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>1,6</i>
Établissements sous tutelle du MEN	3 494	3 475	3 493	3 523	(6) 3 524	(6) 3 503	-0,6
Collèges	1 771	1 756	1 765	1 776	1 776	1 777	0,1
Lycées professionnels	660	663	664	670	670	660	-1,5
LEGT ou polyvalents	1 063	1 056	1 064	1 077	1 077	1 065	-1,1
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	606	606	602	596	597	595	-0,3
<b>Enseignement supérieur (1)</b>							
Universités (2)	79	79	79	74	74	75	1,4
Instituts universitaires de technologie (IUT)	115	114	114	106	106	106	0,0
IUFM universitaires	27	27	-	-	-	-	-
IUFM non universitaires	3	3	-	-	-	-	-
Grands établissements	10	11	11	12	12	12	0,0
Établissements avec STS	2 182	2 207	2 258	2 282	2 286	2 307	0,9
<i>dont établissements du second degré (MEN+MAAF)</i>	<i>1 943</i>	<i>1 961</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>2 048</i>	<i>1,0</i>
<b>Public</b>	<b>1 335</b>	<b>1 335</b>	<b>1 358</b>	<b>1 372</b>	<b>1 376</b>	<b>1 376</b>	<b>0,0</b>
Privé	847	872	900	910	910	931	2,3
Établissements avec CPGE	422	429	442	449	449	451	0,4
<i>dont établissements du second degré (MEN+MAAF)</i>	<i>405</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>0,9</i>
<b>Public</b>	<b>331</b>	<b>337</b>	<b>345</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>351</b>	<b>0,3</b>
Privé	91	92	97	99	99	100	1,0
Écoles d'ingénieurs (3)	240	245	250	254	254	253	-0,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	206	212	213	210	210	208	-1,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	233	237	235	235	235	236	0,4
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	611	616	623	623	623	627	0,6
Autres établissements d'enseignement supérieur	237	243	236	221	221	220	-0,5
<b>Enseignements secondaire et supérieur : CFA (5)</b>	<b>961</b>	<b>966</b>	<b>973</b>	<b>980</b>	<b>980</b>	<b>986</b>	<b>0,6</b>
<b>Public</b>	<b>244</b>	<b>251</b>	<b>257</b>	<b>264</b>	<b>264</b>	<b>269</b>	<b>1,9</b>
<b>Privé</b>	<b>717</b>	<b>715</b>	<b>716</b>	<b>716</b>	<b>716</b>	<b>717</b>	<b>0,1</b>

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (ex : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Y compris les CUFR d'Albi et de Mayotte.

(3) Données révisées par rapport à l'édition 2012.

(4) Données provisoires (reconduction des données 2012).

(5) Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

(6) Dont un Erea.



2.1	Les écoles	38
2.2	Les classes du premier degré	40
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	42
2.4	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	44
2.5	La taille des classes dans le second degré	46
2.6	La taille des collèges et des lycées	48
2.7	Les collèges et les lycées par académie	50
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	52
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	54
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	56
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics	60
2.13	Les incidents graves déclarés par les collèges et lycées publics	62
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	64
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite [Éclair]	66
2.16	Les réseaux de réussite scolaire [RRS]	68
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	70
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	72

## Présentation

À la rentrée 2012, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 900 écoles en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Entre 2011 et 2012, la diminution du nombre d'écoles se poursuit dans les secteurs public et privé (respectivement - 1,0 % et - 0,3 %, après - 1,2 % et - 0,3 % entre 2010 et 2011), elle concerne surtout les écoles de une à quatre classes dans le secteur public et de deux classes dans le secteur privé. Les écoles maternelles sont 250 de moins dans le secteur public et 6 de moins dans le secteur privé où ces écoles sont déjà peu représentées (123 écoles sur 5 265). Le nombre d'écoles élémentaires ou primaires diminue dans le public comme dans le privé (respectivement - 0,7 % et - 0,2 %).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé [2] [3]. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins.

Dans le secteur public, on dénombre 22,5 % d'écoles à deux classes ou moins, dont près de 4 500 écoles à classe unique (9,5 %). Plus de 40 % des écoles publiques ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles, qui n'accueillent que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 59,7 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 21,7 % des écoles élémentaires et 45,0 % des écoles primaires. De même, 1,1 % des écoles maternelles publiques comptent onze classes ou plus, contre respectivement 14,8 % et 7,1 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 12,9 % d'écoles à deux classes ou moins, dont 2,9 % à classe unique : c'est le cas de 10,4 % des écoles primaires alors que 48,8 % des écoles maternelles et 45,9 % des élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 18,6 % des écoles comprennent deux classes et plus (0,8 % des écoles maternelles, 10,2 % des écoles élémentaires et 19,5 % des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,9 % et 36,8 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (7,3 % et 18,3 % en France métropolitaine).

## Définitions

### Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

### Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- Les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

- Les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

- Les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères.

- Les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

### Classes préélémentaires, élémentaires, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Les classes d'inclusion scolaire (Clis) accueillent des élèves en situation de handicap.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04.

## [1] Évolution du nombre d'écoles

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>									
Écoles maternelles	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	15 435
Écoles élémentaires (1) ou primaires	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	32 237
<i>dont à classe unique</i>	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427
<b>Total Public</b>	<b>50 668</b>	<b>50 290</b>	<b>49 928</b>	<b>49 498</b>	<b>48 975</b>	<b>48 522</b>	<b>47 944</b>	<b>48 139</b>	<b>47 672</b>
<b>Privé</b>									
Écoles maternelles	190	160	213	194	131	133	122	129	123
Écoles élémentaires (1) ou primaires	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150	5 142
<i>dont à classe unique</i>	...	118	138	153	136	122	126	127	120
<b>Total Privé</b>	<b>5 490</b>	<b>5 377</b>	<b>5 401</b>	<b>5 377</b>	<b>5 305</b>	<b>5 276</b>	<b>5 259</b>	<b>5 279</b>	<b>5 265</b>
<b>Ensemble</b>	<b>56 158</b>	<b>55 667</b>	<b>55 329</b>	<b>54 875</b>	<b>54 280</b>	<b>53 798</b>	<b>53 203</b>	<b>53 418</b>	<b>52 937</b>

(1) Y compris les écoles spécialisées.

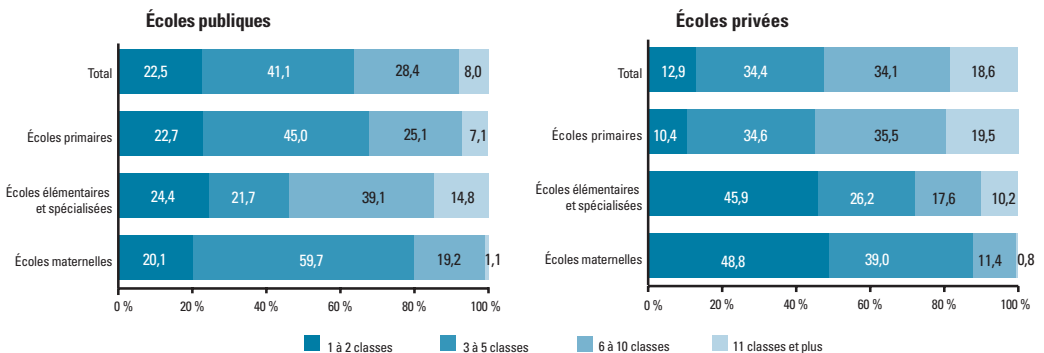
## [2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total
<b>Public</b>												
1	1 096	2 624	793	4 513	6	6	4	16	1 102	2 630	797	4 529
2	1 981	1 698	2 472	6 151	20	4	20	44	2 001	1 702	2 492	6 195
3	3 529	867	2 602	6 998	60	3	35	98	3 589	870	2 637	7 096
4	3 168	1 036	2 114	6 318	50	15	28	93	3 218	1 051	2 142	6 411
5	2 351	1 905	1 693	5 949	51	38	36	125	2 402	1 943	1 729	6 074
6 à 10	2 743	6 778	3 474	12 995	216	178	160	554	2 959	6 956	3 634	13 549
11 à 15	105	2 062	765	2 932	56	190	74	320	161	2 252	839	3 252
16 et plus	0	279	151	430	3	92	41	136	3	371	192	566
<b>Total Public</b>	<b>14 973</b>	<b>17 249</b>	<b>14 064</b>	<b>46 286</b>	<b>462</b>	<b>526</b>	<b>398</b>	<b>1 386</b>	<b>15 435</b>	<b>17 775</b>	<b>14 462</b>	<b>47 672</b>
<b>Privé</b>												
1	30	52	66	148	1	1	1	3	31	53	67	151
2	25	58	440	523	4	1	1	6	29	59	441	529
3	21	17	568	606	5	1	2	8	26	18	570	614
4	14	19	607	640	3	3	5	11	17	22	612	651
5	5	22	511	538	0	2	4	6	5	24	515	544
6 à 10	12	42	1 715	1 769	2	1	23	26	14	43	1 738	1 795
11 à 15	0	17	640	657	0	0	14	14	0	17	654	671
16 et plus	1	6	282	289	0	2	19	21	1	8	301	310
<b>Total Privé</b>	<b>108</b>	<b>233</b>	<b>4 829</b>	<b>5 170</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>69</b>	<b>95</b>	<b>123</b>	<b>244</b>	<b>4 898</b>	<b>5 265</b>
<b>Ensemble</b>	<b>15 081</b>	<b>17 482</b>	<b>18 893</b>	<b>51 456</b>	<b>477</b>	<b>537</b>	<b>467</b>	<b>1 481</b>	<b>15 558</b>	<b>18 019</b>	<b>19 360</b>	<b>52 937</b>

## [3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## Présentation

Dans le premier degré (hors Mayotte), le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Après la hausse de 1999 à 2010, une rupture est à noter à la rentrée 2011 (- 0,4 % par rapport à 2010). En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, la baisse se poursuit en 2012 (- 0,1 %). Avec 245 900 classes, le secteur public perd 400 classes par rapport à 2011 (- 0,2 %). Avec 36 900 classes en 2012, le nombre de classes dans le secteur privé reste stable.

Le secteur public concentre 86,9 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,1 % des classes élémentaires et 92,7 % des classes d'inclusion scolaire (Clis) [2]. Les classes élémentaires représentent 62,9 % des classes dans le secteur public contre 67,7 % dans le secteur privé.

À la rentrée 2012, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et dans les classes élémentaires du secteur privé, mais baisse (- 0,2 point) dans les classes préélémentaires du secteur privé [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,8 élèves en moyenne dans le secteur public et de 27,0 en moyenne dans le privé. Elle est de 22,8 élèves par classe en élémentaire dans le secteur public et de 23,3 dans le secteur privé. Les classes de moins de 20 élèves sont plus nombreuses dans l'enseignement élémentaire, représentant respectivement 13,6 % et 18,0 % des classes dans les secteurs public et privé (contre respectivement 4,8 % et 11,0 % des classes préélémentaires publiques et privées) [4].

Plus de 60 % des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre près de 40 % des classes préélémentaires. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 56,8 % des classes à 25 élèves ou plus.

Dans le secteur privé, plus de 40 % des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et également près de 40 % en ont de 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent 25 élèves ou plus, dont 6,5 % ont plus de 35 élèves.

Dans l'enseignement relevant de la scolarisation des élèves handicapés, la quasi-totalité des classes, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

## Définitions

### Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année, cours moyen 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

### Classes préélémentaires, élémentaires, d'inclusion scolaire et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé.

Les classes d'inclusion scolaire (Clis) accueillent des élèves en situation de handicap.

### Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]) ;
  - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
  - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ; les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

## [1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	68 803	67 569	66 457	65 839	65 032	63 619	64 083	63 468
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	175 667	177 161	178 632	179 376	180 251	180 770	182 252	182 469
	dont classes uniques	11 449	7 667	5 616	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547	3 427
	<b>Total</b>	<b>254 620</b>	<b>249 715</b>	<b>243 993</b>	<b>244 470</b>	<b>244 730</b>	<b>245 089</b>	<b>245 215</b>	<b>245 283</b>	<b>244 389</b>	<b>246 335</b>	<b>245 937</b>
<b>Privé</b>	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	542	889	790	453	453	382	409	376
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	36 625	36 415	36 547	36 762	36 702	36 447	36 521	36 567
	dont classes uniques	347	215	-	118	138	153	136	122	126	127	120
	<b>Total</b>	<b>38 282</b>	<b>38 417</b>	<b>37 175</b>	<b>37 167</b>	<b>37 304</b>	<b>37 336</b>	<b>37 215</b>	<b>37 155</b>	<b>36 829</b>	<b>36 930</b>	<b>36 943</b>
<b>Public + Privé</b>	<b>292 902</b>	<b>288 132</b>	<b>281 168</b>	<b>281 637</b>	<b>282 034</b>	<b>282 425</b>	<b>282 430</b>	<b>282 438</b>	<b>281 218</b>	<b>283 265</b>	<b>282 880</b>	

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

(2) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisés ici.

Lecture - À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, les écoles maternelles publiques comportent 63 468 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 182 469 classes préélémentaires, élémentaires et d'inclusion scolaire.

## [2] Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990
	Classes élémentaires	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782
	Clis	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165
	<b>Total</b>	<b>244 470</b>	<b>244 730</b>	<b>245 089</b>	<b>245 215</b>	<b>245 283</b>	<b>244 389</b>	<b>246 335</b>	<b>245 937</b>
<b>Privé</b>	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596
	Classes élémentaires	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019
	Clis	350	384	435	365	344	348	350	328
	<b>Total</b>	<b>37 167</b>	<b>37 304</b>	<b>37 336</b>	<b>37 215</b>	<b>37 155</b>	<b>36 829</b>	<b>36 930</b>	<b>36 943</b>
<b>Public + Privé</b>	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586
	Classes élémentaires	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801
	Clis	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493
<b>Total</b>	<b>281 637</b>	<b>282 034</b>	<b>282 425</b>	<b>282 430</b>	<b>282 438</b>	<b>281 218</b>	<b>283 265</b>	<b>282 880</b>	

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

Lecture - À la rentrée 2012, on compte 86 990 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM.

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		1980	1990	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,9	25,8	25,8	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,6	22,7	22,6	22,6	22,7	22,7	22,7	22,8
<b>Privé</b>	Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	27,3	26,9	26,7	27,1	27,0	27,2	27,2	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	23,9	22,9	23,1	23,0	22,9	22,9	23,3	23,3	23,3
<b>Public + Privé</b>	Classes préélémentaires	30,1	27,8	25,5	26,1	25,9	25,9	25,7	25,8	26,0	26,0	25,9
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

## [4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe
<b>Public</b>	Classes préélémentaires	0,5	4,3	38,4	48,5	5,9	2,4	100,0	86 990	25,8
	Classes élémentaires	2,6	11,0	61,1	25,2	0,1	€	100,0	154 782	22,8
	Clis	99,7	0,3	-	-	-	-	100,0	4 165	10,4
	<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>7,5</b>	<b>59,0</b>	<b>32,0</b>	<b>0,9</b>	<b>€</b>	<b>100,0</b>	<b>245 937</b>	<b>23,7</b>
<b>Privé</b>	Classes préélémentaires	4,0	7,0	21,0	42,8	18,7	6,5	100,0	11 596	27,0
	Classes élémentaires	5,6	12,4	40,8	39,9	1,2	0,1	100,0	25 019	23,3
	Clis	99,4	-	0,3	-	-	0,3	100,0	328	9,4
	<b>Total</b>	<b>3,2</b>	<b>7,2</b>	<b>37,8</b>	<b>50,5</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>36 943</b>	<b>24,3</b>
<b>Public + Privé</b>	<b>1,0</b>	<b>7,4</b>	<b>56,3</b>	<b>34,4</b>	<b>0,9</b>	<b>€</b>	<b>100,0</b>	<b>282 880</b>	<b>23,8</b>	

## Présentation

Depuis la rentrée 2000, le nombre d'établissements du second degré oscille autour de 11 400 [1]. Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années deux mille, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les LEGT et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges.

En France métropolitaine et dans les DOM, le nombre global de classes (233 100) diminue à la rentrée 2012 avec environ 2 000 classes de moins qu'en 2011 [2]. La baisse est régulière dans les collèges du secteur public depuis le début des années deux mille, malgré une légère reprise en 2012. Cette année, la baisse du nombre de classes touche notamment les lycées professionnels du secteur public.

Depuis cinq ans, les élèves des classes des collèges et des LEGT sont en moyenne plus nombreux [3]. À la rentrée 2012, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,5 soit 1 élève de plus qu'en 2007. Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 26,9 élèves ; il est de 18,6 élèves par classe dans les lycées professionnels. Dans les établissements privés, les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées d'enseignement général et technologique comme dans les lycées professionnels ou polyvalents : de 2 à 3 élèves de moins en moyenne selon le type d'établissement. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de plus que celles des collèges publics.

## Définitions

### Établissements du second degré

Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) relevant du ministère de l'éducation nationale.

### La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

### Nombre moyen d'élèves par classe

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

### LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

### LP

Lycées professionnels.

### LPO

Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

### Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les Erea reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



## [1] Évolution du nombre d'établissements du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1980	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>										
Collèges	4 891	5 019	5 082	5 128	5 220	5 261	5 253	5 252	5 270	5 274
LP	1 353	1 362	1 177	1 108	1 050	990	973	957	960	942
LEGT	1 134	1 294	1 474	1 513	1 551	1 571	1 576	1 578	1 584	1 587
<i>dont LPO</i>	-	-	-	477	525	567	582	594	600	612
Erea	nd	82	82	80	80	80	80	79	79	79
<b>Total Public</b>	<b>7 378</b>	<b>7 757</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 901</b>	<b>7 902</b>	<b>7 882</b>	<b>7 866</b>	<b>7 893</b>	<b>7 882</b>
<b>Privé</b>										
Collèges	1 757	1 814	1 801	1 808	1 790	1 756	1 765	1 776	1 776	1 777
LP	978	809	691	647	658	663	664	670	670	660
LEGT	1 194	1 290	1 222	1 102	1 074	1 056	1 064	1 077	1 077	1 065
<i>dont LPO</i>	-	-	-	119	196	198	204	201	201	200
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
<b>Total Privé</b>	<b>3 929</b>	<b>3 913</b>	<b>3 714</b>	<b>3 557</b>	<b>3 522</b>	<b>3 475</b>	<b>3 493</b>	<b>3 523</b>	<b>3 524</b>	<b>3 503</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 307</b>	<b>11 670</b>	<b>11 529</b>	<b>11 386</b>	<b>11 423</b>	<b>11 377</b>	<b>11 375</b>	<b>11 389</b>	<b>11 417</b>	<b>11 385</b>

## [2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>										
Collèges	116 431	115 614	109 628	107 177	106 530	106 971	106 733	106 307	107 086	107 219
LP	24 041	23 011	22 422	22 580	22 461	21 885	21 658	21 030	21 110	19 695
LEGT	53 248	55 989	56 999	56 524	55 878	55 707	55 924	55 437	55 711	55 160
<i>dont LPO</i>	-	18 351	20 402	20 787	21 013	21 630	22 378	22 656	22 930	22 861
Erea	1 324	1 149	980	967	946	933	944	909	909	892
<b>Total Public</b>	<b>195 044</b>	<b>195 763</b>	<b>190 029</b>	<b>187 248</b>	<b>185 815</b>	<b>185 496</b>	<b>185 259</b>	<b>183 683</b>	<b>184 816</b>	<b>182 966</b>
<b>Privé</b>										
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 854	25 901	25 930	26 018	26 028	26 028	26 163
LP	6 105	6 427	6 361	6 344	6 422	6 328	6 500	6 401	6 401	6 245
LEGT	17 542	17 479	17 628	17 999	18 161	17 980	18 061	17 846	17 846	17 745
<i>dont LPO</i>	-	3 456	5 751	5 932	6 009	5 889	5 994	5 728	5 728	5 711
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	4	8
<b>Total Privé</b>	<b>49 830</b>	<b>49 939</b>	<b>50 008</b>	<b>50 197</b>	<b>50 484</b>	<b>50 238</b>	<b>50 579</b>	<b>50 275</b>	<b>50 279</b>	<b>50 161</b>
<b>Ensemble</b>	<b>244 874</b>	<b>245 702</b>	<b>240 037</b>	<b>237 445</b>	<b>236 299</b>	<b>235 734</b>	<b>235 838</b>	<b>233 958</b>	<b>235 095</b>	<b>233 127</b>

Lecture - En 2012, on dénombre 233 127 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE,...).

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5	23,6	23,9	24,0	24,2
LP	22,0	20,2	20,1	19,4	19,0	18,9	19,1	19,0	19,0	19,0
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,9	26,8	26,8	26,8	27,2	27,2	27,7
<i>dont LPO</i>	-	-	24,6	24,1	23,9	23,9	23,8	24,1	24,2	24,8
Erea	9,2	9,7	11,1	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5
<b>Privé</b>										
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1	25,2	25,4	25,9	25,9	26,0
LP	20,8	18,7	18,9	18,4	17,8	18,0	17,9	17,6	17,6	17,3
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,6	23,5	23,9	23,8	24,3	24,3	24,6
<i>dont LPO</i>	-	-	22,1	21,4	21,1	21,7	21,7	21,9	21,9	22,3
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	16,3	15,5
<b>Public + Privé</b>										
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8	24,0	24,3	24,3	24,5
LP	21,8	19,8	19,9	19,2	18,8	18,7	18,8	18,7	18,7	18,6
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,0	26,1	26,1	26,5	26,5	26,9
<i>dont LPO</i>	-	-	24,1	23,5	23,3	23,4	23,4	23,7	23,7	24,3
Erea	9,2	9,7	11,1	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3	11,5

Lecture - En 2012, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 26,9 élèves ou étudiants.

## Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les LEGT et celles du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,5 % dans le secteur public et 6,6 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Dans ceux-ci, l'enseignement général et technologique du second degré est majoritaire. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) dispensés dans les LEGT concernent environ un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les Erea. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2012, le nombre de classes a augmenté dans le premier cycle et diminué dans le second cycle, quel que soit le secteur d'enseignement [2]. Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans le premier cycle du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2005. Dans le second cycle général et technologique du secteur public, la baisse du nombre de classes est continue depuis 2003. Dans le secteur privé, le nombre de classes est en légère baisse sur les trois dernières années. Enfin, dans le second cycle professionnel, la fin de la rénovation de la voie professionnelle, entamée à la rentrée 2009, explique la diminution du nombre de classes quel que soit le secteur d'enseignement.

En 2012, dans le secteur public, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans le second cycle général et technologique (29,7 élèves par classe) [3]. Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient à un peu plus de 19 élèves. Dans le secteur privé, l'évolution à la hausse du nombre moyen d'élèves par classe dans le premier et le second cycle général et technologique prolonge la tendance observée sur le passé.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

### Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement.

### LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

### LPO

Lycées polyvalents. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

### LP

Lycées d'enseignement professionnel.

### Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

### Ulis

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé en 2010 les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

### Enseignement adapté

Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

### Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1<sup>er</sup> cycle aux classes post-bac.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement à la rentrée 2012 (%)

(y compris post-bac)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 <sup>nd</sup> degré
<b>Public</b>								
Collèges	96,6	3,4	€	€	-	100,0	2 590 342	2 590 342
LP	4,5	0,0	93,5	1,0	1,0	100,0	373 638	369 759
LEGT	0,4	0,0	10,5	74,1	15,0	100,0	1 527 425	1 297 927
<i>dont LPO</i>	1,0	0,0	27,9	58,6	12,5	100,0	566 896	496 047
Erea	9,7	33,2	55,1	1,4	0,5	100,0	10 249	10 201
<b>Total Public</b>	<b>56,1</b>	<b>2,0</b>	<b>11,5</b>	<b>25,2</b>	<b>5,2</b>	<b>100,0</b>	<b>4 501 654</b>	<b>4 268 228</b>
<b>Privé</b>								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	-	100,0	680 372	680 372
LP	6,6	0,1	86,7	0,4	6,2	100,0	107 991	101 265
LEGT	1,8	0,0	11,1	72,5	14,7	100,0	436 082	371 998
<i>dont LPO</i>	2,7	0,0	34,7	44,9	17,7	100,0	126 746	104 281
Erea	0,0	64,5	35,5	0,0	0,0	100,0	124	124
<b>Total Privé</b>	<b>56,4</b>	<b>0,4</b>	<b>11,6</b>	<b>25,9</b>	<b>5,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1 224 569</b>	<b>1 153 759</b>

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture - 74,1 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent un second cycle général et technologique. Dans le secteur public, 25,2 % des élèves suivent un second cycle général et technologique.

## [2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>										
1 <sup>er</sup> cycle (1)	108 890	103 308	101 848	101 262	100 771	101 364	101 399	101 090	101 778	102 070
Segpa	8 582	7 822	7 692	7 499	7 321	7 199	6 872	6 721	6 783	6 691
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	27 952	28 308	28 608	28 719	28 927	28 559	28 878	28 461	28 592	26 779
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	41 947	41 850	41 527	40 960	40 000	39 486	39 127	38 389	38 632	38 277
<b>Total Public</b>	<b>187 371</b>	<b>181 288</b>	<b>179 674</b>	<b>178 439</b>	<b>177 019</b>	<b>176 608</b>	<b>176 275</b>	<b>174 661</b>	<b>175 785</b>	<b>173 817</b>
<b>Privé</b>										
1 <sup>er</sup> cycle (1)	26 999	26 647	26 456	26 465	26 464	26 470	26 538	26 510	26 513	26 606
Segpa	262	292	295	298	301	318	329	336	336	359
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	7 867	8 038	8 036	8 169	8 301	8 116	8 242	8 077	8 078	7 865
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	12 332	12 364	12 377	12 434	12 470	12 313	12 332	12 258	12 258	12 147
<b>Total Privé</b>	<b>47 460</b>	<b>47 341</b>	<b>47 163</b>	<b>47 366</b>	<b>47 536</b>	<b>47 217</b>	<b>47 440</b>	<b>47 181</b>	<b>47 185</b>	<b>46 977</b>
<b>Total Public + Privé</b>	<b>234 831</b>	<b>228 629</b>	<b>226 837</b>	<b>225 805</b>	<b>224 555</b>	<b>223 825</b>	<b>223 715</b>	<b>221 842</b>	<b>222 970</b>	<b>220 794</b>

(1) Y compris Dima et Ulis.

## [3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Public</b>										
1 <sup>er</sup> cycle (1)	24,1	24,0	24,0	23,9	24,1	24,1	24,2	24,5	24,6	24,7
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	19,9	20,1	19,7	19,4	19,0	19,0	19,1	19,1	19,1	19,2
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	28,6	28,8	28,5	28,3	28,4	28,4	28,5	29,1	29,1	29,7
<b>Privé</b>										
1 <sup>er</sup> cycle (1)	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0	25,2	25,3	25,8	25,8	26,0
Segpa	14,3	13,9	13,5	13,5	13,4	12,9	12,6	12,8	12,8	12,6
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3	18,6	18,6	18,2	18,2	18,0
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1	25,6	25,6	26,1
<b>Public + Privé</b>										
1 <sup>er</sup> cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4	24,8	24,8	25,0
Segpa	13,2	13,5	13,4	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5	13,6
2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9	18,9	19,0	18,9	18,9	19,0
2 <sup>nd</sup> cycle général et technologique	27,7	27,9	27,7	27,5	27,6	27,6	27,7	28,3	28,3	28,8

(1) Y compris Dima et Ulis.

## Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 24,4 élèves. 8,8 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves [1]. Les classes de la sixième à la troisième comptent, en moyenne, 25 élèves ou plus. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Elles ont moins de 11 élèves en moyenne pour les Ulis et un peu plus de 13 élèves pour les Segpa.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production (20,5 élèves en moyenne contre 17,1).

Avec 28,8 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,7 élèves. Près de huit classes sur dix comptent plus de 30 élèves et près de trois classes sur dix rassemblent au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 27,8 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27 élèves par classe.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier cycle est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,8 et 24,1 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé.

Les valeurs entre les deux secteurs sont plus proches dans le second cycle professionnel. Cependant, une plus forte concentration de classes, autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves, est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,6 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, plus de 63 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 43,3 % dans le secteur privé. À l'opposé, 12,3 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 2,0 % dans le secteur public. La part des classes au-delà de 35 élèves augmente légèrement cette année, malgré l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic autour de 23-24 élèves se situe plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

### Le nombre moyen d'élèves par classe

C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

### Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

### Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2012 (%)

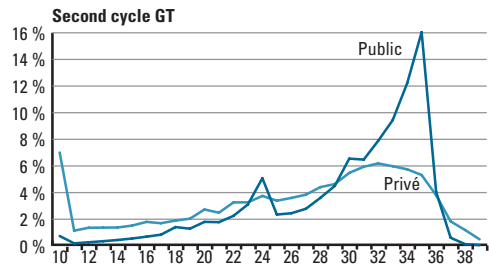
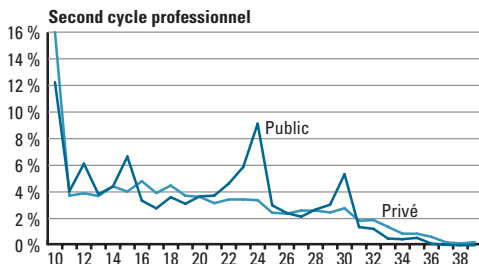
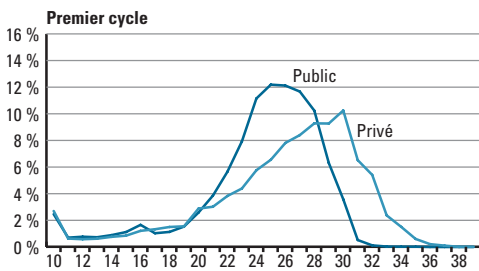
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,3	4,2	32,4	53,0	8,9	0,3	0,0	100,0	32 524	25,2
Cinquième	0,9	3,2	28,8	57,0	10,0	0,2	0,0	100,0	31 681	25,6
Quatrième	1,0	4,0	29,4	55,6	9,9	0,2	0,0	100,0	30 700	25,5
Troisième	1,9	6,2	33,1	50,3	8,2	0,2	0,0	100,0	31 185	24,9
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>	<b>1,3</b>	<b>4,4</b>	<b>31,0</b>	<b>54,0</b>	<b>9,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>126 090</b>	<b>25,3</b>
Ulis, Dima	80,4	3,6	5,6	8,9	1,3	0,1	0,0	100,0	2 586	10,4
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (hors Segpa)</b>	<b>2,9</b>	<b>4,4</b>	<b>30,4</b>	<b>53,0</b>	<b>9,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>128 676</b>	<b>25,0</b>
Segpa	53,5	45,1	1,1	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	7 050	13,6
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle (y c. Segpa)</b>	<b>5,5</b>	<b>6,5</b>	<b>28,9</b>	<b>50,3</b>	<b>8,6</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>100,0</b>	<b>135 726</b>	<b>24,4</b>
Public	5,5	6,5	31,2	52,5	4,3	0,0	0,0	100,0	108 761	24,1
Privé	5,3	6,4	19,9	41,3	26,1	0,9	0,1	100,0	26 965	25,8
CAP production	66,9	17,5	11,5	3,1	0,9	0,0	0,0	100,0	4 806	13,2
CAP services	51,3	22,8	14,2	7,0	3,9	0,6	0,2	100,0	3 695	15,5
<b>Total CAP</b>	<b>60,1</b>	<b>19,8</b>	<b>12,7</b>	<b>4,8</b>	<b>2,2</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>100,0</b>	<b>8 501</b>	<b>14,2</b>
Bac pro et BMA production	29,0	20,8	32,5	13,1	4,5	0,2	0,0	100,0	11 800	18,8
Bac pro et BMA services	16,6	18,9	26,4	18,6	17,0	2,2	0,3	100,0	13 791	22,1
<b>Total bac pro/BMA</b>	<b>22,3</b>	<b>19,7</b>	<b>29,2</b>	<b>16,1</b>	<b>11,2</b>	<b>1,2</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>25 591</b>	<b>20,6</b>
Total production	40,5	19,7	26,2	10,1	3,4	0,1	0,0	100,0	16 797	17,1
Total services	24,7	19,9	23,4	15,9	13,9	1,8	0,3	100,0	17 995	20,5
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (1)</b>	<b>32,3</b>	<b>19,8</b>	<b>24,7</b>	<b>13,1</b>	<b>8,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>34 792</b>	<b>18,9</b>
Public	30,6	19,5	27,0	13,3	8,9	0,7	0,0	100,0	26 894	19,2
Privé	38,0	21,0	17,0	12,5	8,8	2,1	0,7	100,0	7 898	18,0
Seconde GT	1,3	1,4	5,7	11,9	50,8	28,6	0,4	100,0	16 345	31,7
Première GT	5,7	7,2	17,1	19,1	34,9	15,6	0,5	100,0	16 909	27,8
Terminale GT	6,4	8,6	19,9	18,9	33,0	13,0	0,3	100,0	17 171	27,0
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>4,5</b>	<b>5,8</b>	<b>14,4</b>	<b>16,7</b>	<b>39,4</b>	<b>18,9</b>	<b>0,4</b>	<b>100,0</b>	<b>50 425</b>	<b>28,8</b>
Public	2,0	4,8	14,0	15,7	42,6	20,9	0,0	100,0	38 278	29,7
Privé	12,3	9,0	15,5	19,9	29,3	12,6	1,4	100,0	12 147	26,1

(1) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

## [2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement à la rentrée 2012 selon la taille (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Lecture - 12,1 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,8 % dans l'enseignement privé).

## Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges est de 491 élèves dans le secteur public et de 383 élèves dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de Segpa, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public [2]. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Pour les LP comme pour les LEGT, la taille moyenne par secteur varie du simple à plus du double : 397 élèves dans les LP publics et 164 élèves dans le privé. Quatre LP privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne près de 44 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 409 élèves dans le secteur privé et de 962 élèves dans le secteur public. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, plus des deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu moins d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40,8 % des lycées accueillent entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix au moins 1 500 élèves. Près de quatre LEGT sur dix dans le secteur public et environ deux sur dix dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). Ils accueillent environ 27 % des élèves inscrits en second cycle professionnel (voir 2.5). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT dans le secteur public mais est en revanche beaucoup plus grande dans le secteur privé. En effet, près de la moitié des lycées de plus de 900 élèves sont des LPO dans le secteur privé contre 35,6 % dans le public, et à l'inverse, 8,7 % des lycées privés de moins de 300 élèves sont des LPO contre 36,9 % dans le secteur public.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Taille des établissements scolaires

Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

### LP

Lycées professionnels.

### LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

### LPO

Lycées polyvalents. Ils font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

### Segpa

Sections d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MEN-MESR DEPP

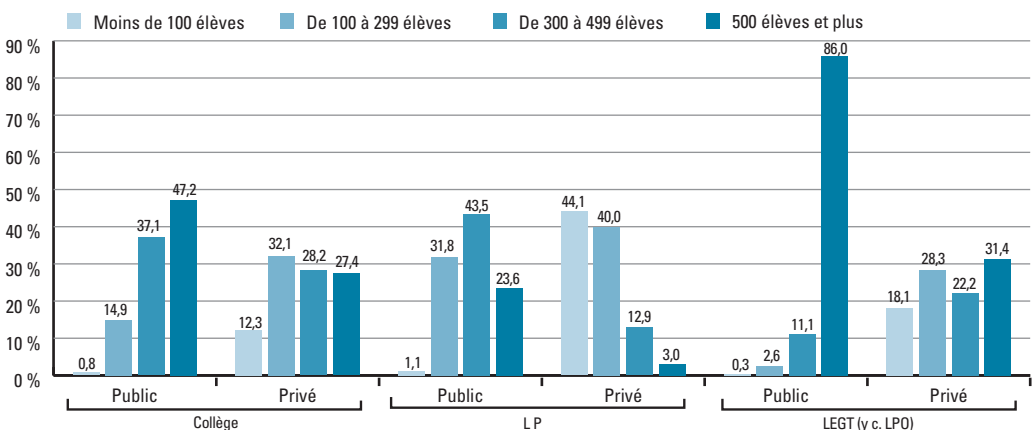
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	41	0,8	3 232	0,1	219	12,3	12 415	1,8
	De 100 à 299 élèves	788	14,9	176 552	6,8	570	32,1	113 043	16,6
	De 300 à 499 élèves	1 959	37,1	797 174	30,8	502	28,2	200 094	29,4
	De 500 à 699 élèves	1 801	34,1	1 056 517	40,8	269	15,1	159 617	23,5
	De 700 à 899 élèves	578	11,0	445 825	17,2	134	7,5	104 939	15,4
	900 élèves et plus	107	2,0	111 042	4,3	83	4,7	90 264	13,3
	<b>Total</b>	<b>5 274</b>	<b>100,0</b>	<b>2 590 342</b>	<b>100,0</b>	<b>1 777</b>	<b>100,0</b>	<b>680 372</b>	<b>100,0</b>
	Taille moyenne des établissements	491 élèves				383 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	10	1,1	859	0,2	291	44,1	13 707	12,7
	De 100 à 299 élèves	300	31,8	67 404	18,0	264	40,0	50 301	46,6
	De 300 à 499 élèves	410	43,5	161 443	43,2	85	12,9	32 177	29,8
	De 500 à 699 élèves	163	17,3	94 108	25,2	18	2,7	10 149	9,4
	De 700 à 899 élèves	43	4,6	33 119	8,9	2	0,3	1 657	1,5
	900 élèves et plus	16	1,7	16 705	4,5	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>942</b>	<b>100,0</b>	<b>373 638</b>	<b>100,0</b>	<b>660</b>	<b>100,0</b>	<b>107 991</b>	<b>100,0</b>
	Taille moyenne des établissements	397 élèves				164 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	4	0,3	238	ε	193	18,1	9 830	2,3
	De 100 à 299 élèves	42	2,6	9 079	0,6	301	28,3	58 307	13,4
	De 300 à 499 élèves	176	11,1	72 163	4,7	236	22,2	93 045	21,3
	De 500 à 699 élèves	241	15,2	143 801	9,4	156	14,6	93 122	21,3
	De 700 à 899 élèves	303	19,1	242 792	15,9	76	7,1	59 184	13,6
	De 900 à 1 199 élèves	410	25,8	427 104	28,0	61	5,7	61 925	14,2
	De 1 200 à 1 499 élèves	238	15,0	318 476	20,9	28	2,6	35 838	8,2
	1 500 élèves et plus	173	10,9	313 772	20,5	14	1,3	24 831	5,7
	<b>Total</b>	<b>1 587</b>	<b>100,0</b>	<b>1 527 425</b>	<b>100,0</b>	<b>1 065</b>	<b>100,0</b>	<b>436 082</b>	<b>100,0</b>
		Taille moyenne des établissements	962 élèves				409 élèves		
dont LPO	Moins de 100 élèves	1	0,2	52	ε	11	5,5	406	0,3
	De 100 à 299 élèves	16	2,6	3 443	0,6	32	16,0	6 493	5,1
	De 300 à 499 élèves	78	12,7	32 037	5,7	44	22,0	17 263	13,6
	De 500 à 699 élèves	101	16,5	59 553	10,5	38	19,0	23 050	18,2
	De 700 à 899 élèves	124	20,3	99 001	17,5	26	13,0	20 479	16,2
	De 900 à 1 199 élèves	155	25,3	160 367	28,2	27	13,5	28 135	22,2
	De 1 200 à 1 499 élèves	84	13,7	112 909	19,9	16	8,0	20 326	16,0
	1 500 élèves et plus	53	8,7	99 534	17,6	6	3,0	10 594	8,4
	<b>Total</b>	<b>612</b>	<b>100,0</b>	<b>566 896</b>	<b>100,0</b>	<b>200</b>	<b>100,0</b>	<b>126 746</b>	<b>100,0</b>
		Taille moyenne des établissements	926 élèves				634 élèves		

Lecture - 14,9 % des collèges publics accueillent entre 100 et 299 élèves. 6,8 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

## [2] Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2012, dont 380 dans les DOM (3,3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. En France métropolitaine, Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (près de 69 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges mais une offre de lycées plus importante.

Six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, trois sur dix sont des lycées polyvalents. Au total, six lycées sur dix proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : trois lycées sur dix à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans les DOM [3].

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements. Mayotte dispose d'un Erea dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids avoisine 46 % dans les académies de Nantes et Rennes, 45 % à Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement moins élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (51 % contre 67 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est quasiment la même dans les deux secteurs : autour de 1,6 LEGT pour 1 LP.

## Définitions

### Établissements du second degré

Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement général adapté relevant du ministère de l'éducation nationale.

### LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

### LP

Lycée professionnel.

### LPO

Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

### Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



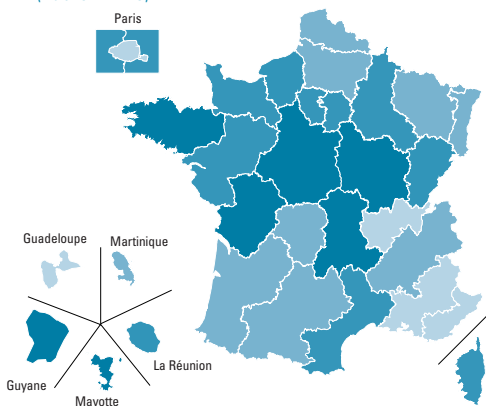
## [1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2012

Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Erea	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	209	47	60	17	3	319	77	60	64	-	201	520	38,7
Amiens	173	43	44	7	2	262	45	24	27	-	96	358	26,8
Besançon	111	22	29	15	2	164	37	17	9	1	63	227	27,8
Bordeaux	254	61	71	20	5	391	91	48	40	-	179	570	31,4
Caen	148	24	41	11	3	216	54	21	27	3	102	318	32,1
Clermont-Ferrand	139	19	31	12	3	192	59	16	24	4	99	291	34,0
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Créteil	350	39	131	85	3	523	75	18	48	7	141	664	21,2
Dijon	158	18	43	24	3	222	28	6	22	14	56	278	20,1
Grenoble	244	39	81	38	4	368	92	43	60	8	195	563	34,6
Lille	326	81	86	26	6	499	120	26	63	25	209	708	29,5
Limoges	77	19	23	6	1	120	11	5	8	3	24	144	16,7
Lyon	210	53	67	13	3	333	102	54	58	4	214	547	39,1
Montpellier	198	25	52	25	2	277	68	33	36	17	137	414	33,1
Nancy-Metz	226	46	60	26	4	336	43	32	38	2	113	449	25,2
Nantes	245	33	65	24	4	347	170	43	78	26	291	638	45,6
Nice	142	20	40	14	-	202	39	19	46	6	104	306	34,0
Orléans-Tours	232	39	50	17	3	324	58	20	28	13	106	430	24,7
Paris	112	30	73	19	3	218	64	17	94	8	175	393	44,5
Poitiers	160	33	42	9	4	239	48	9	18	6	75	314	23,9
Reims	130	26	38	9	2	196	31	10	16	4	57	253	22,5
Rennes	212	38	60	17	5	315	176	30	65	24	271	586	46,2
Rouen	167	28	48	18	2	245	34	13	22	7	69	314	22,0
Strasbourg	149	16	54	27	1	220	31	18	25	1	74	294	25,2
Toulouse	239	51	72	16	3	365	83	41	47	5	171	536	31,9
Versailles	423	50	145	72	7	625	114	23	82	8	219	844	25,9
<b>France métro.</b>	<b>5 063</b>	<b>904</b>	<b>1 515</b>	<b>571</b>	<b>79</b>	<b>7 561</b>	<b>1 752</b>	<b>646</b>	<b>1 048</b>	<b>196</b>	<b>3 446</b>	<b>11 007</b>	<b>31,3</b>
Guadeloupe	45	7	16	8	-	68	10	10	6	-	26	94	27,7
Guyane	29	5	8	5	-	42	3	-	2	1	5	47	10,6
Martinique	43	10	13	6	-	66	6	2	6	2	14	80	17,5
Mayotte	18	3	6	5	-	27	-	-	-	-	(1) 1	28	ns
La Réunion	76	13	29	17	-	118	6	2	3	1	11	129	8,5
<b>DOM</b>	<b>211</b>	<b>38</b>	<b>72</b>	<b>41</b>	<b>-</b>	<b>321</b>	<b>25</b>	<b>14</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>56</b>	<b>377</b>	<b>14,9</b>
<b>F.métro. + DOM</b>	<b>5 274</b>	<b>942</b>	<b>1 587</b>	<b>612</b>	<b>79</b>	<b>7 882</b>	<b>1 777</b>	<b>660</b>	<b>1 065</b>	<b>200</b>	<b>3 502</b>	<b>11 384</b>	<b>30,8</b>

(1) Il s'agit d'un Erea.

## [2] Part des collèges dans les établissements du second degré à la rentrée 2012 (%)

(Public + Privé)



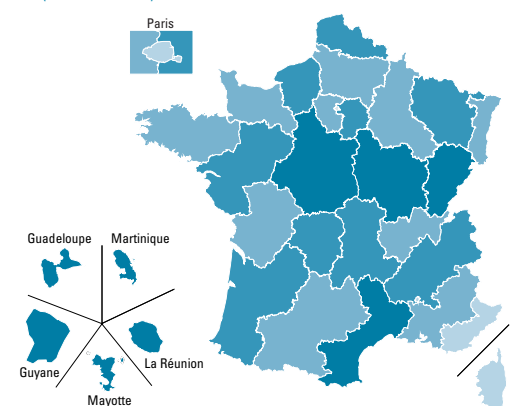
Nbre de collèges / nbre total d'établissements

- 66,0 - 69,3
- 64,1 - 65,9
- 60,0 - 64,0
- 45,1 - 59,9

France métropolitaine + DOM : 62,4 %

## [3] Part des lycées proposant un enseignement professionnel à la rentrée 2012 (%)

(Public + Privé)



Nbre de LP et de LPO / nbre total d'établissements

- 64,0 - 88,9
- 56,5 - 63,9
- 51,0 - 56,4
- 34,6 - 50,9

France métropolitaine + DOM : 56,7 %

## Présentation

À la rentrée 2012, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires et moins d'un sur vingt est interne (218 400 élèves). Depuis le début des années deux mille, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes [1]. Depuis 2010, la répartition des différents modes d'hébergement est globalement stable.

Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (65,2 % contre 60,2 % dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public. Il est peu développé dans le premier cycle, où il concerne un élève sur cent [2]. Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,3 % des élèves du second cycle professionnel sont internes à la rentrée 2012. La forte proportion d'internes observée dans les Erea s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial [3]. Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 248 900 élèves sont internes. À la rentrée 2012, près de 3,7 millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Externes

Élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

### Demi-pensionnaires

Élèves qui prennent leur repas de midi dans un établissement scolaire.

### Internes

Élèves qui sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

### LP

Lycée professionnel.

### LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

### Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

### Enseignement adapté du second degré

Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

### Post-bac

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac)

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y c. Mayotte		2012	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,4	2 733 368	64,1	2 779 668	65,2
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 329 357	31,1
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	159 203	3,7
	<b>Total</b>	<b>4 491 074</b>	<b>100,0</b>	<b>4 213 928</b>	<b>99,9</b>	<b>4 234 373</b>	<b>100,0</b>	<b>4 265 402</b>	<b>100,0</b>	<b>4 268 228</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,6	686 210	59,7	694 501	60,2
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	400 066	34,7
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	59 192	5,1
	<b>Total</b>	<b>1 123 353</b>	<b>100,0</b>	<b>1 139 288</b>	<b>100,1</b>	<b>1 150 120</b>	<b>100,0</b>	<b>1 150 185</b>	<b>100,1</b>	<b>1 153 759</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 474 169	64,1
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 729 423	31,9
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	218 395	4,0
	<b>Total</b>	<b>5 614 427</b>	<b>100,0</b>	<b>5 353 216</b>	<b>100,0</b>	<b>5 384 493</b>	<b>100,0</b>	<b>5 415 587</b>	<b>100,0</b>	<b>5 421 987</b>	<b>100,0</b>

## [2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, hors post-bac)

		1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	64,7	66,3	67,6	68,7	68,2	67,9	69,0
	Externes	43,5	40,9	36,9	34,2	32,7	31,4	30,3	30,8	31,1	30,1
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	61,1	61,6	62,6	63,0	61,1	60,8	61,1
	Externes	36,7	36,7	33,2	32,0	31,4	30,5	30,1	32,1	32,4	32,1
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	7,0	6,9	6,9	6,8	6,8	6,8
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> cycle pro</b>	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	46,5	46,9	47,2	47,9	46,3	46,2	46,6
	Externes	42,2	43,7	41,1	41,2	40,6	40,0	39,3	40,8	41,0	40,1
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,3	12,5	12,8	12,8	12,9	12,8	13,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>2<sup>nd</sup> degré adapté</b>	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	61,8	63,0	64,0	65,2	63,5	62,8	63,1
	Externes	45,5	36,9	35,2	34,5	33,6	32,5	31,7	33,4	34,2	33,9
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,7	3,4	3,5	3,1	3,1	3,0	3,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	61,2	62,4	63,6	64,4	63,4	63,1	64,1
	Externes	41,6	40,0	36,4	34,6	33,4	32,3	31,5	32,5	32,8	31,9
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,2	4,2	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## [3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Collège	Erea	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Demi-pensionnaires	69,0	45,1	44,9	56,6	62,7	38,2
Externes	30,2	7,0	41,7	35,6	33,0	51,8
Internes	0,8	47,9	13,4	7,8	4,3	10,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs	3 270 714	10 373	481 629	1 963 507	5 726 223	304 236

## Présentation

Dans le premier degré, le secteur privé accueille, à la rentrée 2012, 898 000 élèves dans 5 300 écoles. Les écoles privées sous contrat scolarisent 97,5 % de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions ») [1]. Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (41 % contre 35 %) [2]. Les enfants relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en classes d'inclusion scolaire (Clis) sont très peu présents dans le secteur privé. Les établissements du second degré privé scolarisent 1 224 600 élèves en 2012-2013, y compris dans des formations post-baccalauréat [3]. Hors formation post-baccalauréat, 1 153 800 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 000 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 96,7 % des élèves : la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (86,8 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (90,5 %). Près du tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est scolarisé dans un établissement hors contrat [4]. Ces parts restent stables depuis plusieurs années.

## Définitions

### Champ

Écoles et établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### École ou établissement sous contrat

Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

### École ou établissement hors contrat

L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Le premier degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 885	35 438	875 767
<i>dont classes hors contrat</i>		238	4 358
Privé hors contrat	380	1 505	22 190
<b>Total</b>	<b>5 265</b>	<b>36 943</b>	<b>897 957</b>

## [2] Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat d'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	303 885	9 155	313 040	97,1
Élémentaire	568 860	12 995	581 855	97,8
ASH	3 022	40	3 062	98,7
<b>Total premier degré</b>	<b>875 767</b>	<b>22 190</b>	<b>897 957</b>	<b>97,5</b>

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

(1) Y compris les élèves dans les classes hors contrat (2 971 en préélémentaire et 1 387 en élémentaire).

## [3] Le second degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat d'établissement souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
<b>Collèges</b>	Sous contrat	1 671	25 725	675 221	1 671	25 725	675 221
	<i>dont avec classes HC</i>	6	15	179	6	15	179
	Hors contrat (HC)	106	438	5 151	106	438	5 151
	<b>Total</b>	<b>1 777</b>	<b>26 163</b>	<b>680 372</b>	<b>1 777</b>	<b>26 163</b>	<b>680 372</b>
<b>LP</b>	Sous contrat	393	4 732	89 429	396	4 807	91 146
	<i>dont avec classes HC</i>	5	35	385	9	48	627
	Hors contrat (HC)	248	1 045	11 836	264	1 438	16 845
	<b>Total</b>	<b>641</b>	<b>5 777</b>	<b>101 265</b>	<b>658</b>	<b>6 245</b>	<b>107 991</b>
<b>LEGT (y.c. LPO)</b>	Sous contrat	866	14 035	358 440	873	16 396	418 204
	<i>dont avec classes HC</i>	12	25	422	22	58	964
	Hors contrat (HC)	165	1 028	13 558	192	1 349	17 878
	<b>Total</b>	<b>1 031</b>	<b>15 063</b>	<b>371 998</b>	<b>1 065</b>	<b>17 745</b>	<b>436 082</b>
<b>Erea</b>	<b>Sous contrat</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>124</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>124</b>
<b>Tous types</b>	Sous contrat	2 931	44 500	1 123 214	2 939	46 936	1 184 695
	<i>dont avec classes HC</i>	23	75	986	37	121	1 770
	Hors contrat (HC)	519	2 511	30 545	562	3 225	39 874
	<b>Ensemble</b>	<b>3 450</b>	<b>47 011</b>	<b>1 153 759</b>	<b>3 501</b>	<b>50 161</b>	<b>1 224 569</b>

Lecture - Parmi les 1 671 collèges privés sous contrat, 6 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 15 et scolarisent 179 élèves.

## [4] Nombre d'élèves du second degré privé à la rentrée 2012 selon le contrat de l'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type de formation	Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)	
<b>Premier cycle</b>	Sixième	174 600	2 206	176 806	98,8
	Cinquième	171 749	2 237	173 986	98,7
	Quatrième	166 613	2 242	168 855	98,7
	Troisième	165 320	2 278	167 598	98,6
	<b>Total sixième à troisième</b>	<b>678 282</b>	<b>8 963</b>	<b>687 245</b>	<b>98,7</b>
	Autres (Ulis, Dima, dispo. relais...)	3 248	36	3 284	98,9
	Segpa	4 509	2	4 511	100,0
	<b>Total premier cycle</b>	<b>686 039</b>	<b>9 001</b>	<b>695 040</b>	<b>98,7</b>
	<b>Second cycle professionnel</b>	CAP en 1 an	989	3 002	3 991
1 <sup>re</sup> année de CAP en 2 ans		10 298	1 968	12 266	84,0
2 <sup>e</sup> année de CAP en 2 ans		8 915	2 123	11 038	80,8
<b>Total CAP</b>		<b>20 202</b>	<b>7 093</b>	<b>27 295</b>	<b>74,0</b>
Seconde professionnelle		37 926	2 016	39 942	95,0
Première professionnelle et 1 <sup>re</sup> année BMA		39 891	2 324	42 215	94,5
Terminale professionnelle et 2 <sup>e</sup> année BMA		28 058	1 835	29 893	93,9
<b>Total baccalauréat professionnel</b>		<b>105 875</b>	<b>6 175</b>	<b>112 050</b>	<b>94,5</b>
<b>Autres formations pro de niveau IV et V</b>		<b>2 414</b>	<b>188</b>	<b>2 602</b>	<b>92,8</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>		<b>128 491</b>	<b>13 456</b>	<b>141 947</b>	<b>90,5</b>
<b>Second cycle général et technologique</b>	Seconde	109 138	2 426	111 564	97,8
	Première	102 452	2 660	105 112	97,5
	Terminale	97 094	3 002	100 096	97,0
	<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>308 684</b>	<b>8 088</b>	<b>316 772</b>	<b>97,4</b>
<b>Total second degré</b>	<b>1 123 214</b>	<b>30 545</b>	<b>1 153 759</b>	<b>97,4</b>	
<b>Formations post-baccalauréat</b>	<b>61 481</b>	<b>9 329</b>	<b>70 810</b>	<b>86,8</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>1 184 695</b>	<b>39 874</b>	<b>1 224 569</b>	<b>96,7</b>	

(1) Y compris les élèves dans les classes hors contrat (193 dans le 1<sup>er</sup> cycle, 414 dans le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, 379 dans le 2<sup>nd</sup> cycle GT et 784 dans les formations post-bac).

## Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 60 % ont moins de cinq ans et 12 % sont des portables. En 2013, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de 5 dans les collèges à 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1]. Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 22,1 pour les écoles maternelles, 9,3 pour les élémentaires et 5,5 pour les écoles élémentaires ayant participé au plan « École numérique rurale » (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à près de 7 pour 1 000 élèves dans le second degré ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].

Quasiment 100 % des EPLE et environ 80 % des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 63,9 % des LEGT, 61,3 % des LP et 56,7 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mb et 10 Mb. Le pourcentage de collèges ou de lycées possédant un débit supérieure à 2 Mb s'établit à 78,2 % en 2013. 63,9 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Kb et 2048 Kb.

Contrairement au second degré, il y a peu d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne dans le premier degré.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable peut s'expliquer du fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet.

Dans 60,3 % des écoles élémentaires, au moins 30 % des écoliers hors CM2 ont validé partiellement le « B2i école ». Un peu plus de la moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 58 % dans les écoles « ENR ».

## Définitions

### Champ

L'enquête annuelle sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (Tice) a été menée auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 15 février 2012 et le 24 juin 2013.

### Tableau numérique interactif (TNI)

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

### École numérique rurale (ENR)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

### Brevet informatique et Internet (B2i)

Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux.

### Indicateur de validation progressive du B2i

Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :

- les écoles : pourcentage d'élèves hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3<sup>e</sup> ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

### Charte de bon usage de l'Internet et des TIC

Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO

Enquête sur les Tice dans les établissements publics des premier et second degrés.

## [1] Les Tice dans les établissements publics du second degré en 2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants	5 274	1 589	940
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 714	1 345	735
<b>Équipements à usage pédagogique</b>			
Nombre total d'ordinateurs recensés	373 545	358 866	111 485
Nombre d'élèves par ordinateur	4,9	2,6	2,0
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,2	4,1	3,1
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	24,1	22,8	31,5
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	6,5	5,4	9,3
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux Tice	87,1	82,4	82,0
<b>Accès à Internet et sécurité</b>			
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	97,7	98,7	99,1
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	95,9	95,3	95,1
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 Mb et 10 Mb	56,7	63,9	61,3
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb	19,4	21,5	16,6
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	26,3	15,4	23,6
Un ou deux	48,4	39,1	43,7
Trois ou plus	25,3	45,5	32,7
<b>B2i</b>			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	28,5	6,6	12,1
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,1	3,0	4,4
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'établissements (1)			
avec moins de 30 % des élèves ayant validé le B2i	41,8	68,0	59,6
avec 30 % ou plus des élèves ayant validé le B2i	58,2	32,0	40,4

(1) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 41,8 % en 2013. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 68 % en 2013 (voir « Définitions »).

## [2] Les Tice dans les écoles publiques en 2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles « ENR »
Nombre d'écoles existantes	15 419	32 289	6 001
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	11 895	26 969	5 143
<b>Équipements à usage pédagogique</b>			
Nombre total d'ordinateurs recensés	50 082	355 394	78 655
Nombre d'écoliers par ordinateur	22,1	9,3	5,5
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	58,0	16,8	7,7
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	1,9	5,7	5,7
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	0,6	4,4	12,5
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet TICE (numérique)	31,2	64,4	74,2
<b>Accès à Internet et sécurité</b>			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	47,6	79,5	85,9
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	32,1	69,8	71,0
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	22,1	44,1	46,1
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Kb et 2048 Kb	62,7	63,9	66,6
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2048 Kb	20,8	24,2	23,9
Pourcentage d'écoles disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	92,8	83,8	64,4
Un ou deux	7,0	14,3	30,3
Trois ou plus	0,2	1,9	5,3
<b>B2i</b>			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	...	52,0	58,0
Indicateur de validation progressive du B2i : proportion d'écoles (1)			
avec moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ayant validé le B2i	...	39,7	32,4
avec 30 % ou plus des écoliers (hors CM2) ayant validé le B2i	...	60,3	67,6

(1) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est 39,7 % en 2013 (voir « Définitions »).

## Présentation

7 328 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2012 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea, au nombre de 79). Parmi eux, 442 cités scolaires regroupent 907 établissements du second degré [1]. Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 163,6 millions de m<sup>2</sup>, dont 42,2 millions de m<sup>2</sup> bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,8 %, niveau stable par rapport à 2011.

La surface hors œuvre nette totale représente 80,9 millions de m<sup>2</sup>, dont 77,8 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève s'élève à 18 m<sup>2</sup> en 2012 et varie de 14,9 m<sup>2</sup> dans les collèges à 32,6 m<sup>2</sup> dans les lycées professionnels (LP) [2].

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 31,8 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années soixante-dix et seulement 26,3 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77,6 % (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 28,4 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,4 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,0 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,6 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,2 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,7 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (64,2 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,4 %).

94,4 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

## Définitions

### Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

### Surface bâtie

Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

### Surface non bâtie

Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

### Surface hors œuvre nette (Shon)

Dans le cas des bâtiments principaux, on additionne les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment, en déduisant les combles et sous-sols non aménageables, les terrasses, balcons, loggia, surfaces non closes en rez-de-chaussée ainsi que 5 % de la surface restante considérés pour l'isolation. Pour obtenir la Shon totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

La surface de plancher, en vigueur depuis mars 2012, se calcule en déduisant de la Shon l'épaisseur des murs extérieurs.

### Capacité d'accueil pour l'enseignement

Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

### Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

#### Remarque

Le nombre d'établissements comptabilisés dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.



## [1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	5 016	1 156	714	442	7 328
Nombre d'établissements en cité scolaire	256	429	222		907
<b>Nombre total d'établissements</b>	<b>5 272</b>	<b>1 585</b>	<b>936</b>		<b>7 793</b>
<b>Surface cadastrale (1)</b>	<b>81 753,0</b>	<b>41 147,8</b>	<b>18 596,9</b>	<b>22 098,2</b>	<b>163 595,9</b>
<i>dont surfaces non bâties :</i>					
<i>cours de récréation</i>	61 011,4	30 466,5	13 141,9	16 845,4	121 465,2
<i>parkings découverts</i>	14 250,1	5 931,6	2 169,5	3 260,8	25 612,0
<i>aires sportives découvertes</i>	8 431,3	4 015,9	2 077,5	2 615,9	17 140,6
<i>espaces verts</i>	6 047,7	3 172,6	1 002,1	2 117,2	12 339,6
<i>dont surfaces bâties</i>	32 282,2	17 346,3	7 892,8	8 851,5	66 372,8
Taux d'encombrement (%) (2)	20 740,6	10 745,9	5 481,9	5 249,6	42 218,0
	25,4	26,1	29,5	23,8	25,8
<b>Surfaces hors œuvres nettes (Shon) (1)</b>	<b>36 638,3</b>	<b>22 903,8</b>	<b>9 472,6</b>	<b>11 882,8</b>	<b>80 897,5</b>
<i>dont : Shon des bâtiments principaux</i>	34 857,8	22 180,6	9 150,1	11 621,2	77 809,7
<i>surface des bâtiments démontables</i>	203,5	141,2	55,9	57,6	458,2

(1) Surfaces en milliers de m<sup>2</sup>.

(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

## [2] Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
<b>Surface développée moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	14,9	19,6	32,6	20,5	18,0
<b>Ancienneté des bâtiments (%)</b>					
Construits avant 1970	26,3	47,4	37,0	63,8	39,2
Construits de 1970 à 1979	31,8	11,9	23,2	16,8	22,9
Construits de 1980 à 1989	11,3	9,4	13,9	4,7	10,1
Construits de 1990 à 1999	15,3	21,6	15,0	9,7	16,2
Construits depuis 2000	15,3	9,7	10,9	5,0	11,6
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)</b>					
Taux moyen d'occupation	78,4	78,7	68,4		77,6
Part des établissements occupés à plus de 90 %	30,5	31,4	11,0		28,4
<b>Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)</b>					
Une salle informatique	97,7	98,7	98,9	98,4	98,0
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,7	75,2	90,9	93,9	92,6
<b>Nombre d'élèves par place en CDI (2)</b>	12,9	14,2	9,7	9,6	12,6
<b>Internats et service de restauration (%)</b>					
Part des ensembles dotés d'internat	4,7	51,8	54,5	74,4	21,2
Taux d'occupation des lits	64,2	84,9	79,1	79,8	81,2
Part des lits destinés aux filles	46,3	47,2	36,0	47,0	44,4
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,0	95,5	92,2	99,5	94,4

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

## Présentation

De manière générale, les élèves interrogés ont un avis positif sur le climat de leur collège : 93 % s'y sentent bien [1]. Les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 40 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L'opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l'on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s'accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire comparés aux autres, l'écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 86 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont deux fois plus nombreux (soit 10 %) à déclarer ne pas s'être rendus au collège au moins une fois, car ils avaient peur de la violence.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes aux élèves les plus courantes [3]. Très peu d'élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques [2]. Globalement, la majorité des élèves (53 %) ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 6 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est plus fréquente pour les élèves de sixième que pour ceux de troisième et concerne deux fois plus souvent les garçons. En revanche, l'écart est faible entre les élèves des collèges des réseaux ambition réussite (RAR) et les autres. Les élèves de RAR expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (69 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 78 % hors RAR). Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas des garçons (74 % d'opinion très positives contre 80 % chez les filles).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège [4]. Les élèves qui n'ont connu aucune des neuf situations violentes recensées sont 90 % à se trouver dans la tranche d'élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion s'élève à 27 % pour les élèves en situation de harcèlement.

## Définitions

### L'enquête nationale de victimation

L'enquête nationale de victimation en milieu scolaire a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. C'est un outil de mesure, au niveau national qui, en s'adressant directement aux élèves, permet de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. L'enquête de victimation en milieu scolaire a vocation à devenir, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, et ce, par un renouvellement biennal. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général et de qualité statistique. L'échantillon se compose de 18 000 élèves scolarisés dans 300 collèges publics de France métropolitaine et le taux de réponse des élèves est de 79 %.

**Le climat scolaire** - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux douze questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en trois modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

**La victimation** - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué(e) pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis(e) à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté(e) au moins trois fois et avoir été humilié(e). Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé(e) au moins deux fois, avoir été frappé(e) au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois, avoir été pris(e) dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

#### Avertissement

L'enquête s'est déroulée au printemps 2011. À cette date, la politique de l'éducation prioritaire s'appuyait sur les réseaux ambitions réussite (RAR). Les RAR ont été remplacés par les Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'innovation et la réussite) à partir de la rentrée 2011 (septembre 2011). Voir « Définitions » en 2.15.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.14.

## [1] Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,8	93,7	91,8	89,5	92,8	92,8	92,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	83,6	83,0	84,2	78,9	83,8	78,2	87,9
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	92,4	92,4	92,5	89,7	92,6	89,9	94,0
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	86,1	90,1	82,2	80,4	86,5	90,3	85,9
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	91,0	90,7	91,3	88,3	91,3	89,7	92,8
Pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,8	91,1	88,5	84,9	90,2	93,0	87,3
Relations avec les autres adultes très bonnes ou bonnes	90,7	91,9	89,5	89,7	90,8	93,3	89,2
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,3	91,7	88,9	85,6	90,5	95,4	86,3
Punitions données très ou plutôt justes	67,2	74,3	60,3	63,7	67,4	77,1	61,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,2	88,0	84,4	81,0	86,4	84,7	88,1
Jamais d'absence due à la violence	95,0	94,2	95,7	90,4	95,2	94,8	95,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	83,7	82,3	85,2	79,0	84,6	80,0	86,8

Lecture - 92,8 % des élèves ont déclaré « tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment il se sentait dans leur collège.

## [2] Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

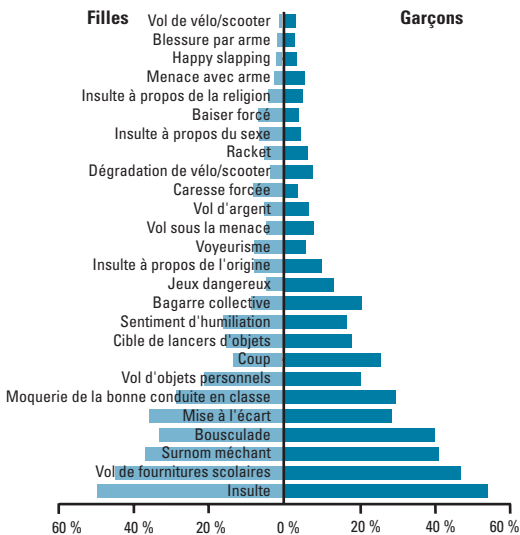
Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
<b>Indicateur de victimation (1)</b>							
Absence de victimation	52,7	58,2	47,3	49,6	52,8	48,1	58,3
Faible victimation	30,9	29,1	32,7	32,0	30,8	30,9	30,2
Victimation modérée	10,1	8,3	11,9	11,9	10,1	12,8	7,5
Forte victimation - harcèlement	6,3	4,4	8,1	6,5	6,3	8,2	4,0
<b>Indicateur de climat scolaire</b>							
De 0 à 6 réponses positives	4,5	4,1	4,9	8,5	4,3	4,5	4,3
De 7 à 9 réponses positives	18,7	16,4	20,9	22,6	18,2	17,0	18,5
de 10 à 12 réponses positives	76,9	79,6	74,2	68,9	77,5	78,6	77,3

(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 4,4 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 8,1 % des garçons. 79,6 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

## [3] Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe (%)

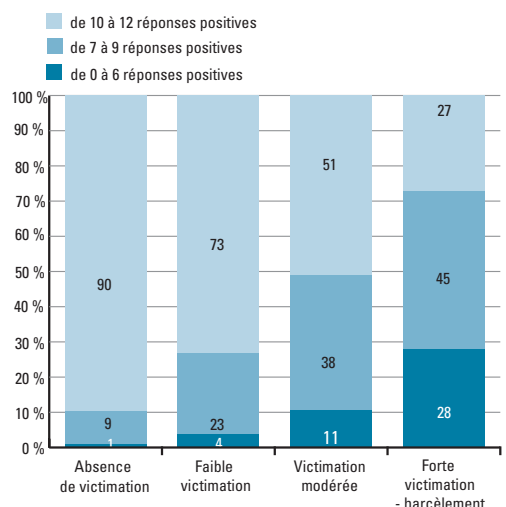
(France métropolitaine, collèges publics)



Lecture - 0,8 % des filles et 2,7 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

## [4] Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)



Lecture - 90 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenues pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 13,6 incidents pour 1 000 élèves [1]. La hausse observée en un an (12,6 incidents pour 1 000 élèves en 2010-2011) s'explique principalement par le repérage depuis 2011 des situations de harcèlement.

Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 19,6 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 15 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 5,5 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent.

Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre [2]. Au cours du second trimestre 2011-2012, 51 % des LEGT, 38 % des collèges et 35 % des LP ne déplorent aucun incident grave. Ces proportions sont globalement comparables à celles observées lors de la mise en place de l'enquête en 2007-2008, la hausse constatée en LEGT n'étant pas statistiquement significative.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 81 % des faits [3]. Viennent ensuite les atteintes aux biens, qui concentrent 10 % des incidents, et les autres types d'atteinte (9 %). Alors que la proportion de violences verbales affiche une certaine stabilité au cours des deux dernières années, une hausse de la part de violences physiques est observée par rapport à l'an dernier (+ 2 points). Enfin, la hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »).

## Définitions

### L'enquête statistique Sivis

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis), qui a renouvelé ce label en 2012.

L'enquête sur le second degré est réalisée auprès d'un échantillon de 6 315 EPLE. Jusqu'en 2009-2010, l'échantillon était composé de 950 EPLE représentatifs du secteur public du second degré au niveau national (France métropolitaine et DOM). La forte extension d'échantillon de la rentrée 2010 a pour objectif d'atteindre une représentativité des résultats au niveau départemental.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

## [1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public) (1)

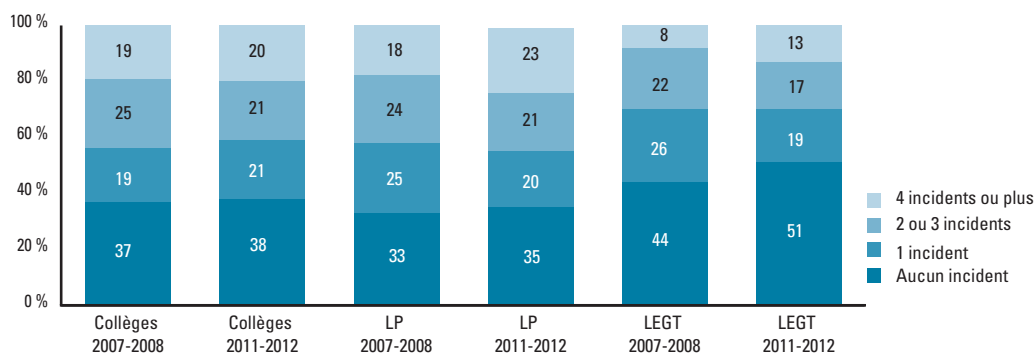
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6
Lycées d'enseignement général et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5
<b>Ensemble des EPLE (2)</b>	<b>11,6</b>	<b>10,5</b>	<b>11,2</b>	<b>12,6</b>	<b>13,6</b>

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

(2) Établissements publics locaux d'enseignement.

## [2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2011-2012, second degré Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2011-février 2012) (1)



(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2011-2012 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement. Lecture - En 2011-2012, 38 % des collèges n'ont déclaré aucun incident au cours du deuxième trimestre.

## [3] Les incidents graves selon leur nature (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré Public) (1)

Types d'incident grave	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>80,9</b>	<b>80,6</b>	<b>76,2</b>	<b>78,6</b>	<b>80,7</b>
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8
" Happy slapping "	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>15,4</b>	<b>13,0</b>	<b>14,1</b>	<b>11,7</b>	<b>10,0</b>
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2
Dompage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9
Dompage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9
<b>Autres atteintes</b>	<b>3,8</b>	<b>6,3</b>	<b>9,7</b>	<b>9,7</b>	<b>9,3</b>
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1
Intrusions sans violence (2)	-	-	2,1	2,0	1,5
Consommation d'alcool (2)	-	-	-	2,6	2,3
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	-	0,8	0,4
Autres types de fait (2)	-	0,8	0,8	-	-
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

(2) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

## Présentation

Pour l'année scolaire 2011-2012, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions ») s'élève à 4,0 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 2,4 % à 4,9 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un maximum de 5,4 % en mars. Quel que soit le type d'établissement, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et janvier pour se maintenir ensuite sensiblement au même niveau jusqu'en avril, à l'exception du mois de mars où il est en hausse pour les LEGT [1].

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2011-2012 s'élève à 5,0 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 12,5 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège se situe à 2,1 %.

Pour les lycées (LEGT et LP), ce taux d'absentéisme moyen a baissé d'environ deux points par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut être considérée comme un retour à la normale, après une année 2010-2011 marquée par une forte augmentation en octobre 2010 due aux mouvements sociaux (mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites).

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2012, la moitié des établissements déclarent moins de 1,6 % d'élèves absents [2]. Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 15 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,0 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 8,1 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9,9 %.

En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent en moyenne sur l'année, 6,0 % du temps d'enseignement (voir « Définitions »). Entre septembre 2011 et avril 2012, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absences tous motifs confondus varie de 3,3 % à 6,5 % [3]. Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent en moyenne 5,3 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les LEGT en perdent 5,9 % et les LP 9,4 %.

## Définitions

### Enquête

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2011-2012 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2011 à avril 2012 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

**Un élève est considéré comme absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

**Une absence est non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

**Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois** a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

**Le temps d'enseignement perdu** est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences - justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) - rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

### LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

### LP

Lycée professionnel.

### ⚠ Avertissement

La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.01, 12.08, 11.22, 10.08, 09.18.

## [1] Proportion moyenne d'élèves absents en 2011-2012 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)  
(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2011	1,1	2,7	9,2	2,4
Octobre 2011	1,2	3,6	10,4	2,8
Novembre 2011	1,8	4,7	12,0	3,7
Décembre 2011	1,5	4,0	9,7	3,1
Janvier 2012	2,7	5,7	15,0	4,8
Février 2012	2,7	6,0	14,4	4,9
Mars 2012	2,7	7,4	14,9	5,4
Avril 2012	2,8	5,8	14,3	4,9
Moyenne 2011-2012	2,1	5,0	12,5	4,0

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 2,4 % en septembre 2011 à 4,9 % en avril 2012.

## [2] Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2012 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)  
(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	0,9	3,0	7,0
LEGT	0,7	3,1	8,1	18,4
LP	3,5	9,9	21,8	34,3
<b>Ensemble</b>	<b>0,3</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	<b>15,0</b>

Lecture - En janvier 2012, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,7 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 15 % d'élèves absents.

## [3] Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2011	2,9	3,1	5,8	3,3
Octobre 2011	3,9	5,2	7,9	4,6
Novembre 2011	4,2	5,0	7,2	4,7
Décembre 2011	8,0	6,2	13,9	8,4
Janvier 2012	5,4	6,1	8,8	6,0
Février 2012	7,8	8,2	12,5	8,5
Mars 2012	5,0	6,3	8,7	5,7
Avril 2012	5,6	7,2	10,5	6,5
Moyenne 2011-2012	5,3	5,9	9,4	6,0

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 3,3 % en septembre 2011 à 6,5 % en avril 2012.

## Présentation

À la rentrée 2012, 301 collèges publics relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent un peu plus d'un collégien sur vingt du secteur public (142 300 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en Éclair oscille entre 11,5 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,2 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 23,2 % des collèves sont en Éclair contre 5,0 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 8,4 % en Guadeloupe et 49,0 % en Guyane.

Comme attendu, les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (73,0 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (34,5 %) dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 20,4 % des élèves issus des écoles en Éclair sont en retard à l'entrée en sixième contre 11,2 % hors éducation prioritaire.

On dénombre 2 139 écoles publiques Éclair à la rentrée 2012. Elles accueillent 6,3 % des écoliers (367 200 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en Éclair oscille entre 11,8 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 23,8 % des écoliers sont dans une école Éclair contre 5,4 % en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 22,4 % des élèves d'écoles maternelles et 24,6 % des élèves d'écoles élémentaires sont en Éclair, contre respectivement 5,7 % et 5,1 % dans les écoles de France métropolitaine.

## Définitions

### La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademeccum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a été étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges en RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

Le dispositif Éclair concerne aussi le secteur privé. Neuf collèges privés sous contrat en relèvent, trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles et un dans chacune des académies d'Amiens, Bordeaux et Lille.

Trente quatre lycées, dont dix-sept lycées professionnels, font aussi partie du dispositif.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.



## [1] Nombre et proportion d'écoles et de collèges dans le dispositif Éclair à la rentrée 2012

(Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves (1)	%	Effectifs d'élèves (1)	%
Aix-Marseille	29	13,9	13 093	11,5	173	29 826	11,8	10 851	11,2	18 613	12,1
Amiens	17	9,8	8 474	10,0	154	20 523	10,9	8 400	11,7	11 771	10,3
Besançon	3	2,7	1 357	2,8	25	3 675	3,3	1 594	3,8	2 032	3,0
Bordeaux	2	0,8	759	0,6	22	3 199	1,2	1 420	1,4	1 735	1,1
Caen	3	2,0	834	1,5	17	2 378	2,0	1 004	2,2	1 313	1,8
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 244	2,6	28	3 324	3,2	1 375	3,5	1 899	3,0
Corse	1	3,4	492	4,1	12	1 815	7,5	699	7,7	1 080	7,3
Créteil	28	8,0	14 684	7,8	235	46 100	9,9	18 397	10,0	27 396	9,8
Dijon	2	1,3	699	1,1	10	1 141	0,8	521	1,0	611	0,7
Grenoble	1	0,4	315	0,2	9	1 132	0,4	496	0,4	624	0,3
Lille	34	10,4	14 275	9,0	242	39 331	10,4	16 441	10,8	22 288	10,0
Limoges	1	1,3	490	1,7	4	655	1,1	265	1,2	378	1,1
Lyon	15	7,1	6 738	6,1	113	21 498	7,7	9 362	8,4	11 887	7,2
Montpellier	13	6,6	5 727	5,3	95	15 836	6,9	6 422	7,4	9 187	6,5
Nancy-Metz	6	2,7	2 176	2,3	40	5 881	2,8	2 423	3,1	3 366	2,6
Nantes	8	3,3	2 090	1,9	49	7 101	2,8	3 178	3,2	3 911	2,5
Nice	6	4,2	2 918	3,4	50	8 494	4,8	3 556	5,3	4 773	4,4
Orléans-Tours	7	3,0	2 623	2,5	49	7 279	3,1	3 222	3,7	3 974	2,8
Paris	4	3,6	1 490	2,6	32	6 342	4,6	2 629	4,7	3 665	4,6
Poitiers	5	3,1	1 504	2,2	36	4 122	2,9	1 764	3,3	2 260	2,5
Reims	4	3,1	1 391	2,6	17	2 684	2,2	1 106	2,4	1 531	2,1
Rennes	2	0,9	596	0,6	12	1 557	0,8	701	0,9	843	0,7
Rouen	12	7,2	3 709	4,5	61	8 540	4,9	3 731	5,5	4 703	4,4
Strasbourg	10	6,7	5 053	6,6	69	13 759	8,2	5 615	8,8	7 958	7,8
Toulouse	9	3,8	3 309	3,0	70	9 148	3,8	4 193	4,6	4 857	3,3
Versailles	26	6,1	11 673	5,0	188	32 923	5,8	13 489	6,0	19 144	5,6
<b>France métropolitaine</b>	<b>252</b>	<b>5,0</b>	<b>107 713</b>	<b>4,4</b>	<b>1 812</b>	<b>298 263</b>	<b>5,4</b>	<b>122 854</b>	<b>5,7</b>	<b>171 799</b>	<b>5,1</b>
Guadeloupe	3	6,7	2 245	8,4	33	3 990	8,0	1 552	8,8	2 384	7,5
Guyane	13	44,8	9 781	49,0	70	18 632	45,7	6 630	45,6	11 766	45,5
Martinique	10	23,3	4 461	21,4	47	6 758	17,4	1 321	9,0	5 310	22,3
Mayotte	3	16,7	3 974	17,5	31	8 923	17,9	2 215	13,5	6 636	20,2
La Réunion	20	26,3	14 113	25,1	146	30 639	27,8	11 482	28,3	18 822	27,4
<b>DOM</b>	<b>49</b>	<b>23,2</b>	<b>34 574</b>	<b>23,6</b>	<b>327</b>	<b>68 942</b>	<b>23,8</b>	<b>23 200</b>	<b>22,4</b>	<b>44 918</b>	<b>24,6</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>301</b>	<b>5,7</b>	<b>142 287</b>	<b>5,5</b>	<b>2 139</b>	<b>367 205</b>	<b>6,3</b>	<b>146 054</b>	<b>6,5</b>	<b>216 717</b>	<b>6,1</b>

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges dans le dispositif Éclair, soit 13,9 % des collèges de l'académie. 13 093 collégiens sont scolarisés dans le dispositif Éclair, soit 11,5 % des collégiens de l'académie. 173 écoles sont dans le dispositif Éclair accueillant 29 826 élèves, soit 11,8 % des écoliers de l'académie.

## [2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,0	56,5	34,5	42,3
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	19,0	38,5	30,9
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> en retard	20,4	17,2	11,2	12,1

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS : réseau de réussite scolaire.

EP : éducation prioritaire.

## Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 457 écoles publiques et 781 collèges publics [1]. Dans ces établissements, sont scolarisés 11,4 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 664 300 élèves, et 14,1 % des collégiens, soit 365 900 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 17,7 % des écoliers et 20,7 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 11,1 % et 13,7 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5,0 % dans six académies (Poitiers, Nice, Caen, Toulouse, Besançon et Clermont-Ferrand) et supérieure à 20,0 % dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 15,8 % en Martinique et 24,5 % à La Réunion. Il n'y a aucune école en éducation prioritaire dans l'académie de Mayotte. En France métropolitaine, 11,6 % des élèves de maternelle et 10,7 % des élèves d'élémentaire sont en RRS, contre respectivement 16,1 % et 18,5 % dans les DOM.

La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5,0 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20,0 % pour quatre académies : Lille, Paris, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 18,0 % et atteint 31,1 % en Guyane. Mayotte n'a aucun collège en éducation prioritaire.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 56,5 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 34,5 % dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 17,2 % de ceux issus des écoles en RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 11,2 % hors éducation prioritaire.

## Définitions

### La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a étendu à la quasi-totalité des RAR à la rentrée 2011. Les RRS demeurent inchangés.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

## [1] Nombre et proportion de collèges et d'écoles dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2012 (Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves (1)	%	Effectifs d'élèves (1)	%
Aix-Marseille	36	17,2	18 809	16,5	228	30 390	12,0	13 150	13,6	16 930	11,0
Amiens	21	12,1	10 621	12,5	129	15 414	8,2	5 937	8,3	9 240	8,1
Besançon	14	12,6	5 546	11,6	45	5 129	4,7	2 221	5,3	2 770	4,1
Bordeaux	41	16,1	17 045	13,6	426	38 154	14,3	15 157	15,1	22 560	13,7
Caen	9	6,1	3 389	6,0	38	5 330	4,5	2 240	5,0	2 979	4,1
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 577	7,5	40	4 939	4,8	1 895	4,9	2 929	4,6
Corse	14	48,3	6 311	52,3	91	10 570	43,9	4 001	44,2	6 467	43,5
Créteil	103	29,4	54 183	28,9	482	96 866	20,8	37 910	20,5	58 277	20,9
Dijon	27	17,1	11 008	16,6	140	12 763	9,2	5 189	9,9	7 351	8,6
Grenoble	31	12,7	16 099	12,4	175	27 622	9,3	11 469	10,2	15 841	8,7
Lille	74	22,7	32 514	20,4	456	64 126	16,9	25 362	16,6	37 654	17,0
Limoges	5	6,5	1 932	6,9	35	3 347	5,8	1 406	6,5	1 897	5,3
Lyon	33	15,7	17 126	15,4	157	30 399	10,9	13 239	11,9	16 799	10,1
Montpellier	15	7,6	8 422	7,8	99	15 181	6,6	6 198	7,1	8 769	6,2
Nancy-Metz	27	11,9	10 186	10,9	145	16 933	8,2	6 584	8,4	10 087	7,9
Nantes	20	8,2	8 009	7,4	134	16 725	6,6	7 179	7,3	9 359	6,1
Nice	7	4,9	4 394	5,2	44	6 973	4,0	2 810	4,2	4 074	3,8
Orléans-Tours	22	9,5	8 303	7,9	105	15 884	6,9	6 492	7,5	9 148	6,4
Paris	29	25,9	13 149	22,9	182	36 329	26,6	14 600	26,2	21 531	26,8
Poitiers	9	5,6	3 870	5,6	45	5 502	3,8	2 265	4,2	3 137	3,5
Reims	24	18,5	10 010	18,8	103	13 852	11,5	5 825	12,6	7 766	10,7
Rennes	17	8,0	5 644	6,1	98	11 521	5,6	4 911	6,1	6 542	5,3
Rouen	38	22,8	15 149	18,5	157	21 404	12,2	8 540	12,6	12 601	11,8
Strasbourg	11	7,4	5 209	6,8	49	9 176	5,5	3 389	5,3	5 670	5,6
Toulouse	19	7,9	6 025	5,5	146	10 653	4,5	4 222	4,6	6 276	4,3
Versailles	78	18,4	38 942	16,7	465	88 046	15,5	36 825	16,4	50 741	14,9
<b>France métropolitaine</b>	<b>733</b>	<b>14,5</b>	<b>335 472</b>	<b>13,7</b>	<b>4 214</b>	<b>613 228</b>	<b>11,1</b>	<b>249 016</b>	<b>11,6</b>	<b>357 395</b>	<b>10,7</b>
Guadeloupe	9	20,0	4 904	18,3	56	9 049	18,2	3 221	18,3	5 733	18,1
Guyane	8	27,6	6 206	31,1	31	8 924	21,9	2 973	20,5	5 874	22,7
Martinique	11	25,6	4 642	22,3	40	6 128	15,8	527	3,6	5 524	23,2
Mayotte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
La Réunion	20	26,3	14 683	26,1	116	27 001	24,5	9 958	24,6	16 742	24,4
<b>DOM</b>	<b>48</b>	<b>22,7</b>	<b>30 435</b>	<b>20,7</b>	<b>243</b>	<b>51 102</b>	<b>17,7</b>	<b>16 679</b>	<b>16,1</b>	<b>33 873</b>	<b>18,5</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>781</b>	<b>14,8</b>	<b>365 907</b>	<b>14,1</b>	<b>4 457</b>	<b>664 330</b>	<b>11,4</b>	<b>265 695</b>	<b>11,8</b>	<b>391 268</b>	<b>11,1</b>

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 36 collèges en RRS, soit 17,2 % des collèges de l'académie. 18 809 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 16,5 % des collégiens de l'académie. 228 écoles sont en RRS ; elles accueillent 30 390 élèves, soit 12,0 % des écoliers de l'académie.

## [2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	73,0	56,5	34,5	42,3
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	19,0	38,5	30,9
Proportion d'élèves entrant en 6 <sup>e</sup> en retard	20,4	17,2	11,2	12,1

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS : réseau de réussite scolaire.

EP : éducation prioritaire.

## Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.

473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).

Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].

À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.

Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la France métropolitaine. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.

Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

## Définitions

### Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'éducation nationale, hors Erea.

### Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

### Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (Zauer). Une Zauer se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en France métropolitaine à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

### Avertissement

L'appartenance des écoles et établissements à une zone urbaine sensible est en cours de révision. Les données présentées ici n'ont donc pas été actualisées pour cette édition.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

### Pour en savoir plus

- Rapport 2012 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2012.

## [1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics (Erea non compris).

## [2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2	-	3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
<b>France métropolitaine</b>	<b>717</b>	<b>3 283</b>	<b>9,3</b>	<b>447</b>	<b>12,0</b>	<b>200</b>	<b>9,4</b>	<b>110</b>	<b>90</b>	<b>200 403</b>	<b>123 697</b>
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1	-	2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	10,0	1	-	-	1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3	-	1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
<b>DOM</b>	<b>33</b>	<b>124</b>	<b>13,1</b>	<b>26</b>	<b>18,1</b>	<b>12</b>	<b>13,5</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>17 665</b>	<b>11 785</b>
<b>France métr. + DOM</b>	<b>750</b>	<b>3 407</b>	<b>9,4</b>	<b>473</b>	<b>12,2</b>	<b>212</b>	<b>9,5</b>	<b>119</b>	<b>93</b>	<b>218 068</b>	<b>135 482</b>

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine (les Erea ne sont pas pris en compte).

## Présentation

En 2012, la France métropolitaine et les DOM comptent 75 universités (y compris le CUFR d'Albi et celui de Mayotte qui a ouvert en 2012) [1].

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, ce dernier étant devenu depuis une université.

Depuis, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises, et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille.

En 2012, on dénombre 12 grands établissements. En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. Les instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble et Bordeaux ont également pris ce statut en 2007 et 2009. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe.

En 2012, 2 300 établissements proposent des STS, soit + 0,9 % par rapport à 2011.

## Définitions

### Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également les CUFR d'Albi et de Mayotte.

### Grands établissements

Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine (depuis 2011).

### Écoles d'ingénieurs

Établissements ou composantes d'établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

### Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

### CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

### Autres écoles

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

## [1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement ou de structure	2 003	2004	2 005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Universités (1)	82	81	81	81	81	79	79	79	74	75
IUT	113	114	114	114	114	115	114	114	106	106
IUFM universitaires						27	27			
IUFM non universitaires	30	30	30	30	30	3	3			
Grands établissements	8	9	9	9	10	10	11	11	12	12
STS (2)	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258	2 286	2 307
Publiques	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376	1 376
Privées	811	805	797	802	814	847	872	900	910	931
CPGE (2)	405	406	407	406	414	422	429	442	449	451
Publiques	314	315	317	318	324	331	337	345	350	351
Privées	91	91	90	88	90	91	92	97	99	100
Écoles d'ingénieurs	244	250	246	247	253	240	245	250	254	253
Publiques, dépendantes des universités	66	70	69	70	74	59	57	59	56	56
Publiques, dépendantes des INP	20	21	21	21	11	10	10	10	3	3
Publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	2	2	2	2	3	3
Publiques, dépendantes d'un grand établissement	0	0	0	0	13	9	13	12	22	22
Publiques, indépendantes des universités	83	85	84	86	85	92	94	97	97	92
Privées	72	71	69	67	68	68	69	70	73	77
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	228	227	223	219	210	206	212	213	210	208
Établissements universitaires privés	13	13	13	13	13	13	12	12	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	5	6	5	5	5
Écoles d'architecture	23	23	23	23	20	21	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	238	237	236	235	242	233	237	235	235	236
Écoles paramédicales hors université (3)	420	420	418	412	410	409	414	406	406	412
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	147	143	161	180	188	202	202	217	217	215
Autres écoles de spécialités diverses	221	222	217	212	206	198	203	197	182	181
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	61	62	57	58	56	52	52	51	46	43
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	25	25	25	24	25	23	27	29	28	25
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris les CUFR.

(2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE.

(3) Données 2011 reconduites en 2012.





3.1	Le premier degré : évolution	76
3.2	Le premier degré par département et académie	78
3.3	Le premier degré selon le sexe et l'âge	80
3.4	Le préélémentaire : évolution	82
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	84
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré [1]	86
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré [2]	88
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	90
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	92

## Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM, scolarisent 6 718 900 élèves à la rentrée 2012 [1]. Le premier degré gagne près de 8 200 élèves à la rentrée 2012 (+ 0,1 %), après une diminution des effectifs de 6 600 élèves en 2011. Cette hausse est la résultante d'une augmentation de 10 200 élèves dans le secteur public, et d'une diminution de 2 000 dans le secteur privé. Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans et plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans [2]. Après cette scolarisation massive, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire : baisse entre 1992 et 1997, hausse entre 1998 et 2005, malgré la baisse constante de la scolarisation des enfants de deux ans depuis le début des années 2000. À la rentrée 2012, les effectifs préélémentaires diminuent, notamment dans le secteur privé (- 0,7 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2012, les effectifs des classes élémentaires augmentent dans le public (+ 0,4 %) alors qu'ils avaient baissé en 2011 (- 0,5 %). Dans le secteur privé, on constate une relative stabilisation des effectifs en 2012 (+ 0,1 % contre + 0,5 % en 2011). Après des hausses en 2010 et 2011 (respectivement + 1,2 % et + 1,7 %), la baisse en 2012 des effectifs de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap (- 1,2 %) est essentiellement due à l'intégration de Mayotte dont le contour de cet enseignement est en cours de redéfinition. Dans l'ensemble, le secteur public accueille 93,4 % des élèves relevant de cet enseignement.

## Définitions

### Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

### Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

### Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis). Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

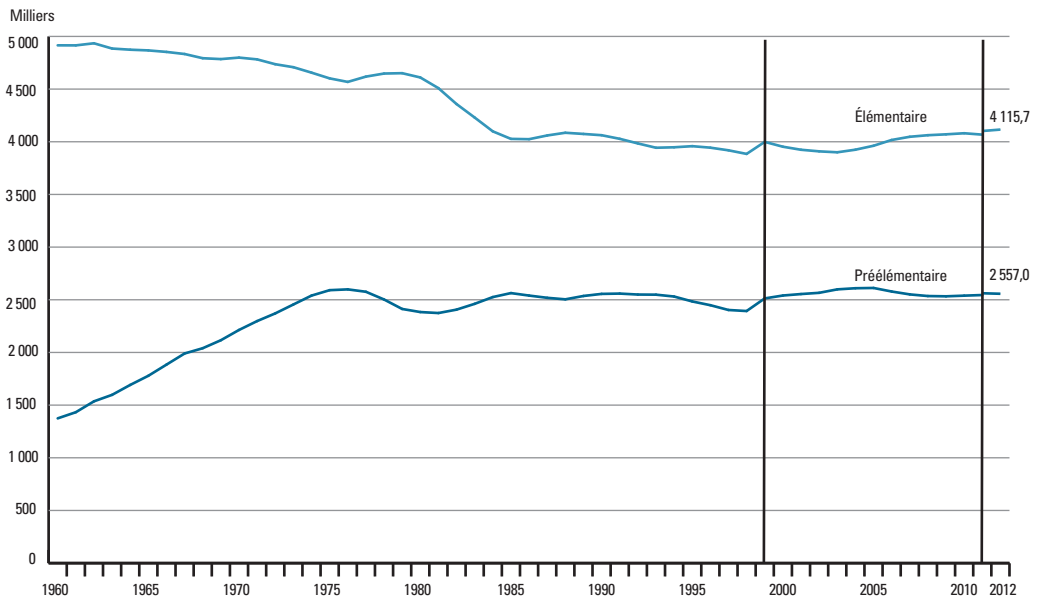
## [1] Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Préélémentaire</b>									
Public	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6	2 244,0
Privé	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2	313,0
<b>Total</b>	<b>2 612,1</b>	<b>2 578,4</b>	<b>2 551,0</b>	<b>2 535,4</b>	<b>2 532,8</b>	<b>2 539,1</b>	<b>2 545,0</b>	<b>2 561,8</b>	<b>2 557,0</b>
Part du public (%)	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8
<b>Élémentaire</b>									
Public	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7	3 533,8
Privé	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4	581,9
<b>Total</b>	<b>3 962,0</b>	<b>4 016,9</b>	<b>4 047,3</b>	<b>4 062,2</b>	<b>4 070,5</b>	<b>4 080,8</b>	<b>4 067,6</b>	<b>4 102,1</b>	<b>4 115,7</b>
Part du public (%)	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9
<b>Clis</b>									
Public	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4	43,1
Privé	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3	3,1
<b>Total</b>	<b>50,5</b>	<b>48,8</b>	<b>46,8</b>	<b>46,0</b>	<b>43,8</b>	<b>44,3</b>	<b>45,1</b>	<b>46,8</b>	<b>46,2</b>
Part du public (%)	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4
<b>Total premier degré</b>									
Public	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9
Privé	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0
<b>Total</b>	<b>6 624,6</b>	<b>6 644,1</b>	<b>6 645,1</b>	<b>6 643,6</b>	<b>6 647,1</b>	<b>6 664,3</b>	<b>6 657,7</b>	<b>6 710,7</b>	<b>6 718,9</b>
Part du public (%)	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6

## [2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)

(France métropolitaine avant 1999, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, 6 718 900 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré à la rentrée 2012 [1]. On retrouve 313 100 d'entre eux dans les départements d'outre-mer, dont 119 700 dans le département de La Réunion.

Les écoles privées accueillent 13,6 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,5 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements. En France métropolitaine, le secteur privé représente moins de 5,0 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Haute-Saône, alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 4,0 % à Mayotte à 10,8 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7,0 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1,0 % chacune.

En France métropolitaine et dans les DOM, les effectifs du premier degré sont en légère hausse par rapport à 2011 (+ 0,1 %). Les académies en plus forte augmentation sont celles de Lyon et de Corse (+ 1,2 % chacune), Toulouse, Versailles (+ 0,8 % chacune), Créteil et Grenoble (+ 0,7 % chacune). À l'opposé, Caen perd la plus grande proportion d'élèves (- 0,9 %), suivie d'Amiens et Nancy-Metz (- 0,7 % chacune) et Dijon (- 0,6 %).

Dans les DOM, seule la Guyane voit ses effectifs augmenter (+ 0,3 %), tandis que les autres départements sont en baisse. En particulier, la Guadeloupe, la Martinique et Mayotte diminuent de plus de 2,2 %.

## Définitions

### Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier (Voir « Définitions » en 3.1).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

## [1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2012

Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 737	733	14 470	94,9	Meurthe-et-Moselle	64 744	4 127	68 871	94,0
Hautes-Alpes	11 524	1 044	12 568	91,7	Meuse	16 995	1 241	18 236	93,2
Bouches-du-Rhône	177 248	22 837	200 085	88,6	Moselle	92 501	4 209	96 710	95,6
Vaucluse	50 376	6 182	56 558	89,1	Vosges	33 291	2 300	35 591	93,5
<b>Aix-Marseille</b>	<b>252 885</b>	<b>30 796</b>	<b>283 681</b>	<b>89,1</b>	<b>Nancy-Metz</b>	<b>207 531</b>	<b>11 877</b>	<b>219 408</b>	<b>94,6</b>
Aisne	52 800	4 272	57 072	92,5	Loire-Atlantique	93 558	49 213	142 771	65,5
Oise	85 515	5 441	90 956	94,0	Maine-et-Loire	54 107	33 595	87 702	61,7
Somme	49 698	7 921	57 619	86,3	Mayenne	22 350	11 196	33 546	66,6
<b>Amiens</b>	<b>188 013</b>	<b>17 634</b>	<b>205 647</b>	<b>91,4</b>	Sarthe	50 282	8 827	59 109	85,1
Doubs	50 685	4 425	55 110	92,0	Vendée	34 138	34 156	68 294	50,0
Jura	22 999	2 568	25 567	90,0	<b>Nantes</b>	<b>254 435</b>	<b>136 987</b>	<b>391 422</b>	<b>65,0</b>
Haute-Saône	23 070	1 183	24 253	95,1	Alpes-Maritimes	88 374	10 362	98 736	89,5
Territoire de Belfort	13 054	1 347	14 401	90,6	Var	87 726	6 014	93 740	93,6
<b>Besançon</b>	<b>109 808</b>	<b>9 523</b>	<b>119 331</b>	<b>92,0</b>	<b>Nice</b>	<b>176 100</b>	<b>16 376</b>	<b>192 476</b>	<b>91,5</b>
Dordogne	31 624	2 034	33 658	94,0	Cher	25 523	1 859	27 382	93,2
Gironde	129 906	12 343	142 249	91,3	Eure-et-Loire	42 939	4 342	47 281	90,8
Landes	33 292	2 377	35 669	93,3	Indre	18 153	1 281	19 434	93,4
Lot-et-Garonne	26 825	2 801	29 626	90,5	Indre-et-Loire	51 186	5 791	56 977	89,8
Pyrénées-Atlantiques	45 196	13 115	58 311	77,5	Loir-et-Cher	29 301	3 176	32 477	90,2
<b>Bordeaux</b>	<b>266 843</b>	<b>32 670</b>	<b>299 513</b>	<b>89,1</b>	Loiret	64 389	6 005	70 394	91,5
Calvados	59 104	9 281	68 385	86,4	<b>Orléans-Tours</b>	<b>231 491</b>	<b>22 454</b>	<b>253 945</b>	<b>91,2</b>
Manche	38 316	8 873	47 189	81,2	<b>Paris</b>	<b>136 540</b>	<b>39 535</b>	<b>176 075</b>	<b>77,5</b>
Orne	21 987	5 106	27 093	81,2	Charente	28 020	2 768	30 788	91,0
<b>Caen</b>	<b>119 407</b>	<b>23 260</b>	<b>142 667</b>	<b>83,7</b>	Charente-Maritime	50 661	3 538	54 199	93,5
Allier	26 824	2 447	29 271	91,6	Deux-Sèvres	29 477	7 091	36 568	80,6
Cantal	10 384	1 451	11 835	87,7	Seine	35 287	4 694	39 981	88,3
Haute-Loire	15 514	7 281	22 795	68,1	<b>Poitiers</b>	<b>143 445</b>	<b>18 091</b>	<b>161 536</b>	<b>88,8</b>
Puy-de-Dôme	50 354	6 549	56 903	88,5	Ardennes	26 290	2 062	28 352	92,7
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>103 076</b>	<b>17 728</b>	<b>120 804</b>	<b>85,3</b>	Aube	28 135	2 456	30 591	92,0
Corse-du-Sud	11 103	626	11 729	94,7	Marne	49 924	6 295	56 219	88,8
Haute-Corse	12 992	366	13 358	97,3	Haute-Marne	15 704	822	16 526	95,0
<b>Corse</b>	<b>24 095</b>	<b>992</b>	<b>25 087</b>	<b>96,0</b>	<b>Reims</b>	<b>120 053</b>	<b>11 635</b>	<b>131 688</b>	<b>91,2</b>
Seine-et-Marne	153 081	7 495	160 576	95,3	Côtes-d'Armor	40 655	17 805	58 460	69,5
Seine-Saint-Denis	180 559	8 932	189 491	95,3	Finistère	56 491	31 929	88 420	63,9
Val-de-Marne	132 357	11 167	143 524	92,2	Ille-et-Vilaine	68 714	41 490	110 204	62,4
<b>Créteil</b>	<b>465 997</b>	<b>27 594</b>	<b>493 591</b>	<b>94,4</b>	Morbihan	38 467	36 738	75 205	51,1
Côte-d'Or	44 566	4 208	48 774	91,4	<b>Rennes</b>	<b>204 327</b>	<b>127 962</b>	<b>332 289</b>	<b>61,5</b>
Nièvre	16 677	959	17 636	94,6	Eure	60 969	4 531	65 500	93,1
Saône-et-Loire	46 892	3 729	50 621	92,6	Seine-Maritime	114 934	11 194	126 128	91,1
Yonne	30 923	2 385	33 308	92,8	<b>Rouen</b>	<b>175 903</b>	<b>15 725</b>	<b>191 628</b>	<b>91,8</b>
<b>Dijon</b>	<b>139 058</b>	<b>11 281</b>	<b>150 339</b>	<b>92,5</b>	Bas-Rhin	99 271	5 289	104 560	94,9
Ardèche	23 535	7 968	31 503	74,7	Haut-Rhin	68 156	5 141	73 297	93,0
Drôme	44 850	6 503	51 353	87,3	<b>Strasbourg</b>	<b>167 427</b>	<b>10 430</b>	<b>177 857</b>	<b>94,1</b>
Isère	119 846	11 737	131 583	91,1	Ariège	12 166	1 099	13 265	91,7
Savoie	37 059	3 780	40 839	90,7	Aveyron	18 717	5 862	24 579	76,2
Haute-Savoie	70 285	10 381	80 666	87,1	Haute-Garonne	109 735	11 414	121 149	90,6
<b>Grenoble</b>	<b>295 575</b>	<b>40 369</b>	<b>335 944</b>	<b>88,0</b>	Gers	14 122	1 964	16 086	87,8
Nord	234 219	61 777	295 996	79,1	Lot	12 613	1 195	13 808	91,3
Pas-de-Calais	144 126	20 284	164 410	87,7	Hautes-Pyrénées	16 976	2 526	19 502	87,0
<b>Lille</b>	<b>378 345</b>	<b>82 061</b>	<b>460 406</b>	<b>82,2</b>	Tarn	29 795	5 450	35 245	84,5
Corrèze	18 888	1 389	20 277	93,1	Tarn-et-Garonne	23 806	2 952	26 758	89,0
Creuse	8 672	193	8 865	97,8	<b>Toulouse</b>	<b>237 930</b>	<b>32 462</b>	<b>270 392</b>	<b>88,0</b>
Haute-Vienne	30 129	1 670	31 799	94,7	Yvelines	147 370	15 218	162 588	90,6
<b>Limoges</b>	<b>57 689</b>	<b>3 252</b>	<b>60 941</b>	<b>94,7</b>	Essonne	136 060	7 207	143 267	95,0
Ain	61 357	6 480	67 837	90,4	Hauts-de-Seine	146 552	17 918	164 470	89,1
Loire	60 082	17 040	77 122	77,9	Val-d'Oise	136 997	7 835	144 832	94,6
Rhône	157 402	32 911	190 313	82,7	<b>Versailles</b>	<b>566 979</b>	<b>48 178</b>	<b>615 157</b>	<b>92,2</b>
<b>Lyon</b>	<b>278 841</b>	<b>56 431</b>	<b>335 272</b>	<b>83,2</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>5 531 500</b>	<b>874 341</b>	<b>6 405 841</b>	<b>86,4</b>
Aude	30 792	2 304	33 096	93,0	Guadeloupe	49 723	6 015	55 738	89,2
Gard	64 456	8 286	72 742	88,6	Guyane	40 813	2 743	43 556	93,7
Hérault	91 401	12 086	103 487	88,3	Martinique	38 864	3 375	42 239	92,0
Lozère	4 640	2 518	7 158	64,8	Mayotte	49 743	2 074	51 817	96,0
Pyrénées-Orientales	38 418	3 844	42 262	90,9	La Réunion	110 302	9 409	119 711	92,1
<b>Montpellier</b>	<b>229 707</b>	<b>29 038</b>	<b>258 745</b>	<b>88,8</b>	<b>DOM</b>	<b>289 445</b>	<b>23 616</b>	<b>313 061</b>	<b>92,5</b>
<b>Total</b>	<b>5 820 945</b>	<b>897 957</b>	<b>6 718 902</b>	<b>86,6</b>					

## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, les écoles du premier degré scolarisent 6 718 900 élèves à la rentrée 2012 [1]. Ces effectifs sont en hausse de 0,1 % par rapport à la rentrée 2011.

Les filles représentent près de 49,0 % des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard à l'entrée dans un niveau que les garçons : 3,7 % des filles et 5,3 % des garçons sont en retard à l'entrée en CE1, et 10,8 % et 13,5 % en CM2 [2]. Le retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,6 point en CE1 et de 2,7 en CM2. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire s'accumule au cours de la scolarité.

En France métropolitaine, les plus forts taux de redoublement concernent les niveaux CP et CE1 avec respectivement 3,4 % et 4,1 % [3]. En CE2 et en CM2, ce taux est respectivement de 1,6 % et 1,3 %, il est le plus faible en CM1 (1,1 %).

Dans les DOM hors Mayotte, les taux de redoublement sont plus élevés en début et en fin de scolarité (CP, CE1 et CM2).

## Définitions

### Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2012-2013 sont nés en 2010.

### Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

### Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

### Taux de retard

Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

### Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

### ⚠ Avertissement

Le tableau [1] présente des données selon le niveau, le sexe et l'âge. Il s'agit des données estimées à partir de l'application « base élèves 1<sup>er</sup> degré » pour les élèves des secteurs public et privé. Ces données ne sont pas disponibles pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

## [1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte) (1)

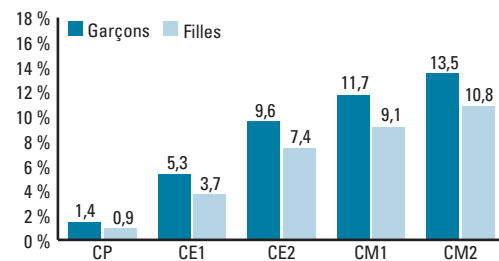
	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		Clis (2)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
<b>Public</b>	2 ans	69 186	35 516	0	0	1	1	69 187	35 517	
	3 ans	709 053	347 400	0	0	25	14	709 078	347 414	
	4 ans	725 632	354 738	0	0	76	23	725 708	354 761	
	5 ans	712 998	348 862	5 629	3 226	128	51	718 755	352 139	
	6 ans	10 078	3 485	706 397	348 016	664	240	717 139	351 741	
	7 ans	544	237	691 899	339 818	3 867	1 299	696 310	341 354	
	8 ans	98	52	681 993	334 737	6 558	2 355	688 649	337 144	
	9 ans	0	0	671 453	331 187	9 042	3 293	680 495	334 480	
	10 ans	0	0	651 464	321 154	10 676	4 079	662 140	325 233	
	11 ans	0	0	90 297	39 355	10 629	4 143	100 926	43 498	
	12 ans	0	0	1 726	825	904	368	2 630	1 193	
	13 ans et plus	0	0	74	43	111	48	185	91	
	<b>Total hors Mayotte</b>		<b>2 227 589</b>	<b>1 090 290</b>	<b>3 500 932</b>	<b>1 718 361</b>	<b>42 681</b>	<b>15 914</b>	<b>5 771 202</b>	<b>2 824 565</b>
	<b>Total y c. Mayotte</b>		<b>2 243 980</b>	<b>nd</b>	<b>3 533 818</b>	<b>nd</b>	<b>43 147</b>	<b>nd</b>	<b>5 820 945</b>	<b>nd</b>
France métropolitaine		2 140 214	1 047 441	3 351 018	1 644 989	40 268	15 124	5 531 500	2 707 554	
<b>Privé</b>	2 ans	21 771	11 148	0	0	13	5	21 784	11 153	
	3 ans	94 456	46 333	0	0	4	2	94 460	46 335	
	4 ans	97 494	47 595	0	0	11	7	97 505	47 602	
	5 ans	96 781	47 226	1 235	737	16	7	98 032	47 970	
	6 ans	1 418	495	114 581	56 166	64	22	116 063	56 683	
	7 ans	102	56	113 490	55 457	243	92	113 835	55 605	
	8 ans	43	24	113 324	55 370	453	187	113 820	55 581	
	9 ans	0	0	113 447	55 543	641	243	114 088	55 786	
	10 ans	0	0	110 606	54 261	777	311	111 383	54 572	
	11 ans	0	0	13 736	5 818	731	294	14 467	6 112	
	12 ans	0	0	317	152	83	38	400	190	
	13 ans et plus	0	0	28	21	18	12	46	33	
	<b>Total hors Mayotte</b>		<b>312 065</b>	<b>152 877</b>	<b>580 764</b>	<b>283 525</b>	<b>3 054</b>	<b>1 220</b>	<b>895 883</b>	<b>437 622</b>
	<b>Total y c. Mayotte</b>		<b>313 040</b>	<b>nd</b>	<b>581 855</b>	<b>nd</b>	<b>3 062</b>	<b>nd</b>	<b>897 957</b>	<b>nd</b>
France métropolitaine		304 712	149 291	566 594	276 560	3 035	1 214	874 341	427 065	
<b>Public + Privé</b>	2 ans	90 957	46 664	0	0	14	6	90 971	46 670	
	3 ans	803 509	393 733	0	0	29	16	803 538	393 749	
	4 ans	823 126	402 333	0	0	87	30	823 213	402 363	
	5 ans	809 779	396 088	6 864	3 963	144	58	816 787	400 109	
	6 ans	11 496	3 980	820 978	404 182	728	262	833 202	408 424	
	7 ans	646	293	805 389	395 275	4 110	1 391	810 145	396 959	
	8 ans	141	76	795 317	390 107	7 011	2 542	802 469	392 725	
	9 ans	0	0	784 900	386 730	9 683	3 536	794 583	390 266	
	10 ans	0	0	762 070	375 415	11 453	4 390	773 523	379 805	
	11 ans	0	0	104 033	45 173	11 360	4 437	115 393	49 610	
	12 ans	0	0	2 043	977	987	406	3 030	1 383	
	13 ans et plus	0	0	102	64	129	60	231	124	
	<b>Total hors Mayotte</b>		<b>2 539 654</b>	<b>1 243 167</b>	<b>4 081 696</b>	<b>2 001 886</b>	<b>45 735</b>	<b>17 134</b>	<b>6 667 085</b>	<b>3 262 187</b>
	<b>Total y c. Mayotte</b>		<b>2 557 020</b>	<b>nd</b>	<b>4 115 673</b>	<b>nd</b>	<b>46 209</b>	<b>nd</b>	<b>6 718 902</b>	<b>nd</b>
France métropolitaine		2 444 926	1 196 732	3 917 612	1 921 549	43 303	16 338	6 405 841	3 134 619	

(1) La répartition des élèves par sexe et âge n'est pas disponible pour Mayotte.

(2) Classes d'inclusion scolaire.

## [2] Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

## [3] Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public) (1)

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	3,4	4,1	1,6	1,1	1,3
DOM	4,4	7,2	1,5	1,0	1,8
<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>3,4</b>	<b>4,2</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

## Présentation

À la rentrée 2012, 2 557 000 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue légèrement par rapport à l'année précédente (- 0,2 %). La diminution du nombre d'écoliers âgés de deux ans se poursuit en 2012 (- 3,9 %). Cette baisse est de moindre ampleur que celle observée en 2011 (- 15,2 %) en raison d'un changement de politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge dans les zones les plus défavorisées. En revanche, tout enfant âgé d'au moins trois ans doit être accueilli si la famille en fait la demande.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans se stabilise à 77,1 % en 2012 [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,1 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,0 % en 2012 contre 34,5 % en 2000) [3]. Ainsi, malgré une hausse du nombre d'enfants scolarisables, le nombre d'enfants scolarisés en pré-élémentaire est resté relativement stable sur la période.

## Définitions

### Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2012 sont nés en 2010, ceux de trois ans en 2009.

### Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

### Population scolarisable

La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2013, ont été calées sur le recensement de la population (RP). La démographie n'est pas disponible pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 8.01.



## [1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(Public + Privé)

	Rentrée 2012						Rappel 2011		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte			France métropolitaine + DOM y c. Mayotte		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	67 471	21 446	88 917	69 206	21 878	91 084	72 107	22 638	94 745
%	3,2	7,0	3,6	3,1	7,0	3,6	3,2	7,2	3,7
3 ans	682 282	92 135	774 417	713 386	94 755	808 141	716 211	95 878	812 089
%	31,9	30,2	31,7	31,8	30,3	31,6	31,9	30,4	31,7
4 ans	696 585	95 144	791 729	731 711	97 781	829 492	722 152	96 547	818 699
%	32,5	31,2	32,4	32,6	31,2	32,4	32,1	30,6	32,0
5 ans	685 394	94 804	780 198	720 637	97 410	818 047	726 810	98 959	825 769
%	32,0	31,1	31,9	32,1	31,1	32,0	32,4	31,4	32,2
6 ans et plus	8 482	1 183	9 665	9 040	1 216	10 256	9 353	1 193	10 546
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>2 140 214</b>	<b>304 712</b>	<b>2 444 926</b>	<b>2 243 980</b>	<b>313 040</b>	<b>2 557 020</b>	<b>2 246 633</b>	<b>315 215</b>	<b>2 561 848</b>
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

## [2] Taux de scolarisation par âge (%) (1)

(Public + Privé)

	France métropolitaine							
	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1994	2000
2 ans	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,3	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0
<b>Total 2-5 ans</b>	<b>50,0</b>	<b>65,4</b>	<b>75,9</b>	<b>82,1</b>	<b>82,6</b>	<b>83,6</b>	<b>84,9</b>	<b>84,7</b>

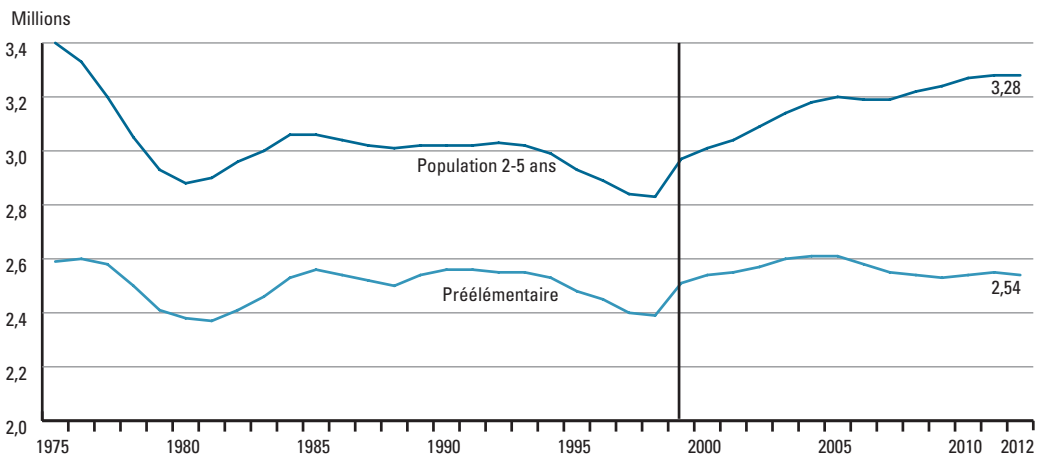
	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (2)										
	1999	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
2 ans	34,6	34,5	25,9	24,5	22,9	20,9	18,1	15,2	13,6	11,6	11,0
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Total 2-5 ans</b>	<b>84,2</b>	<b>84,1</b>	<b>81,9</b>	<b>81,4</b>	<b>80,6</b>	<b>79,7</b>	<b>78,4</b>	<b>77,9</b>	<b>77,7</b>	<b>77,2</b>	<b>77,1</b>

(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985.

(2) Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

## [3] Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée

(France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



## Présentation

L'année scolaire 2012-2013 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire dans l'attente de la généralisation de cet enseignement à la classe de cours préparatoire tel que prévu par le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. Le renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école se poursuit et s'étendra bientôt à toute la scolarité élémentaire.

À la rentrée 2012, 99,6 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes. Les élèves de CM2 sont légèrement favorisés avec une proportion qui atteint 99,7 %. La plus forte progression concerne la classe de CE1 dont la couverture, pour les écoles publiques, est de 95 % (contre 92 % en 2011 et seulement 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture est stable par rapport aux années précédentes et s'établit à 97,5 % pour le cycle III.

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 92,8 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand marque à nouveau une baisse mais maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 6,2 % des groupes d'élèves (contre 7,6 % en 2011-2012).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais diminue (92,2 % des groupes) au profit de l'enseignement de l'allemand (6,7 % contre 4,4 % des groupes en 2011-2012).

## Définitions

### Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'éducation nationale en 2012-2013 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

## [1] Évolution de la proportion des élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public			Privé sous contrat		
	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)	Cycle III	dont CE2	CE1 (1)
2001-2002	71,9	24,7	-	71,9	22,8	-
2002-2003	83,8	55,7	-	80,9	59,6	-
2003-2004	89,6	70,6	-	89,8	73,8	-
2004-2005	93,3	81,0	-	85,5	61,1	-
2005-2006	97,5	92,9	-	88,5	81,2	-
2006-2007	98,5	97,5	-	91,0	87,2	-
2007-2008	99,3	99,0	59,5	94,1	92,2	72,4
2008-2009	99,9	99,7	72,4	94,0	92,2	78,4
2009-2010	99,9	99,7	81,9	96,3	95,0	85,8
2010-2011	99,3	99,1	86,3	96,5	95,6	89,6
2011-2012	99,6	98,5	91,9	97,5	97,0	91,6
2012-2013	99,6	99,4	95,0	97,5	97,0	93,6

(1) L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

## [2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
<b>Public</b>						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	0,0	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	0,0	1,2	0,6	0,1
<b>Privé sous contrat</b>						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	0,0
2011-2012	4,4	96,1	0,0	1,7	0,2	0,0
2012-2013	6,7	92,2	0,0	1,2	0,7	0,1

Remarque - La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 136 400 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire. Dans le premier degré, les élèves handicapés sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 élève scolarisé en Clis contre 2 en 2012 [1].

Entre 3 et 5 ans, les élèves handicapés sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire, mais majoritairement en Clis passé l'âge de 10 ans [2]. En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans, un élève sur trois (36 %) à l'âge de 8 ans, et un élève sur deux au-delà de 9 ans. Les élèves handicapés scolarisés sont en moyenne plus âgés : 16 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en Clis.

58 500 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I), conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) [3]. Parmi eux, 16 % bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 9 500 élèves. Plus de la moitié des élèves souffrant de troubles moteurs, de troubles associés, de troubles psychiques, de troubles viscéraux et de troubles du langage ou de la parole sont accompagnés par un AVS-I.

5 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, ...) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : presque la moitié des déficients visuels, plus d'un quart des déficients auditifs et des handicapés moteurs [4].

## Définitions

### Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

### Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

### Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir « Définitions » en 3.7.

### PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

### AVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

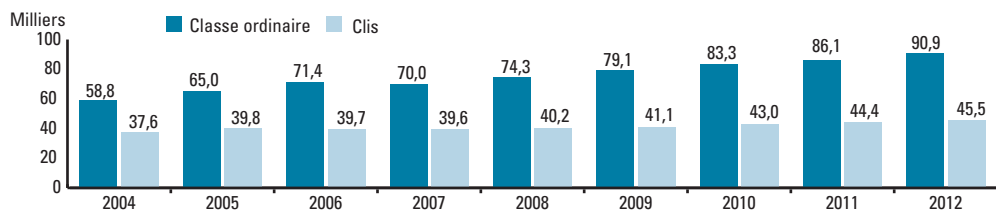
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

## [1] Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)



## [2] Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en Clis			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 510	2,8	35,0	37	0,1	56,8	2 547	1,9	35,3
4 ans	6 712	7,4	30,2	70	0,2	34,3	6 782	5,0	30,2
5 ans	10 350	11,4	29,8	106	0,2	42,5	10 456	7,7	29,9
6 ans	13 423	14,8	30,1	704	1,5	33,5	14 127	10,4	30,3
7 ans	12 127	13,3	29,1	4 086	9,0	32,8	16 213	11,9	30,0
8 ans	12 275	13,5	28,3	6 961	15,3	35,9	19 236	14,1	31,0
9 ans	12 156	13,4	27,0	9 621	21,1	36,3	21 777	16,0	31,1
10 ans	12 293	13,5	27,6	11 436	25,1	37,6	23 729	17,4	32,4
11 ans	8 111	8,9	27,8	11 344	24,9	38,4	19 455	14,3	34,0
12 ans et plus	943	1,0	30,4	1 156	2,5	39,4	2 099	1,5	35,4
<b>Total</b>	<b>90 900</b>	<b>100,0</b>	<b>28,9</b>	<b>45 521</b>	<b>100,0</b>	<b>36,8</b>	<b>136 421</b>	<b>100,0</b>	<b>31,5</b>

Lecture - 14,8 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 30,1 % des élèves de 6 ans en classe ordinaire sont des filles.

## [3] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel		Pas d'accompagnement individuel	Total
	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels ou cognitifs	2 368	14 666	44 645	61 679
Troubles du psychisme	3 033	13 979	11 997	29 009
Troubles du langage ou de la parole	354	7 949	7 230	15 533
Troubles auditifs	123	873	3 097	4 093
Troubles visuels	198	821	1 449	2 468
Troubles viscéraux	369	938	999	2 306
Troubles moteurs	1 538	4 557	3 794	9 889
Plusieurs troubles associés	1 302	4 030	3 555	8 887
Autres troubles	196	1 217	1 144	2 557
<b>Total</b>	<b>9 481</b>	<b>49 030</b>	<b>77 910</b>	<b>136 421</b>
%	6,9	35,9	57,1	100,0

## [4] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	4,4	2,6	29,1
Troubles du psychisme	3,8	2,8	13,5
Troubles du langage ou de la parole	3,1	9,1	8,9
Troubles auditifs	21,0	26,4	22,9
Troubles visuels	16,9	43,3	25,6
Troubles viscéraux	1,5	4,8	25,4
Troubles moteurs	3,9	27,9	32,1
Plusieurs troubles associés	3,5	10,2	27,7
Autres troubles	2,2	4,0	9,7
<b>Total</b>	<b>4,7</b>	<b>7,2</b>	<b>23,5</b>

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

## Présentation

En 2012, 82 % des 136 400 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein [1]. 18 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, ...).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), la moitié des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

45 500 élèves en situation de handicap fréquentent une Clis, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2012, les effectifs de Clis progressent de 2,4 % contre 3,4 % en 2011.

Les élèves de Clis représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé [3]. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies d'Amiens, de La Réunion et de Guyane (1,5 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Rennes, de Mayotte et de Toulouse (moins de 1,0 %).

## Définitions

### Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

### Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une Clis ou une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

### Il existe quatre types de Clis

- Les Clis 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.
- Les Clis 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.
- Les Clis 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.
- Les Clis 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

## [1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées	Total (%)		
Classe ordinaire	Préélémentaire	16 542	1 477	6 118	3 832	11 427	40,9	27 969
	Élémentaire	56 286	507	1 674	4 464	6 645	10,6	62 931
	<b>Total</b>	<b>72 828</b>	<b>1 984</b>	<b>7 792</b>	<b>8 296</b>	<b>18 072</b>	<b>19,9</b>	<b>90 900</b>
Clis	Préélémentaire	5 087	300	895	952	2 147	29,7	7 234
	Élémentaire	33 532	222	1 354	3 179	4 755	12,4	38 287
	<b>Total</b>	<b>38 619</b>	<b>522</b>	<b>2 249</b>	<b>4 131</b>	<b>6 902</b>	<b>15,2</b>	<b>45 521</b>
<b>Total</b>		<b>111 447</b>	<b>2 506</b>	<b>10 041</b>	<b>12 427</b>	<b>24 974</b>	<b>18,3</b>	<b>136 421</b>

(1) Niveau estimé pour les élèves de Clis.

Lecture - 18,3 % (soit 24 974 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

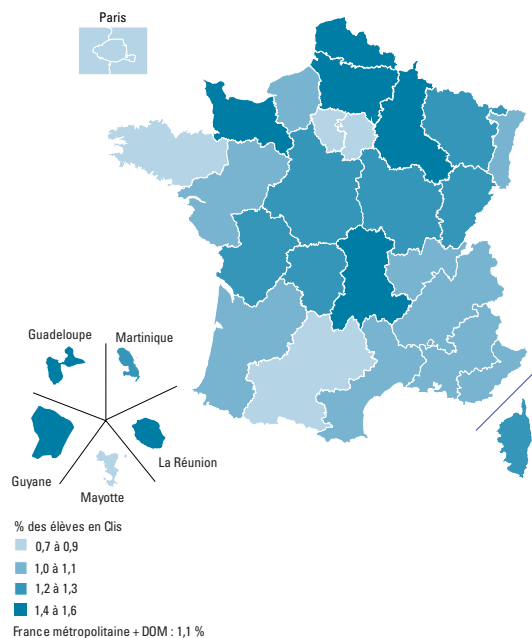
## [2] Évolution des effectifs de Clis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012)

	1980	1990	1999	2004	2008	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 958	38 684	40 426	41 714	42 418	42 737
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 273	2 367	2 559	2 714	2 784	2 784
<b>Total</b>	<b>95 484</b>	<b>65 508</b>	<b>44 790</b>	<b>37 584</b>	<b>40 231</b>	<b>41 051</b>	<b>42 985</b>	<b>44 428</b>	<b>45 202</b>	<b>45 521</b>
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,4	94,2	94,0	93,9	93,8	93,9

## [3] Part des effectifs scolaires en Clis par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2012-2013 (%)

(Public + Privé)



## Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, 789 700 élèves sont entrés en sixième, dont 94 600 avec au moins un an de retard (12,0 %) [1]. Ce taux est inférieur de plus de 5 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,4 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (27,4 % contre 3,4 %). Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (10,6 % contre 13,3 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique relevant du dispositif Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (20,4 % contre 12,0 %) [3]. Cependant, entre les rentrées 2008 et 2012, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en zone d'éducation prioritaire (- 9,4 points) que pour les autres (- 2,8 points).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

### L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

### Les entrants en sixième

Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

### L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

### Éclair

Le dispositif « Écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » a remplacé à la rentrée 2011 les réseaux « ambition réussite » (RAR). Voir 2.15.

#### ① Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



## [1] Évolution du retard à l'entrée en sixième

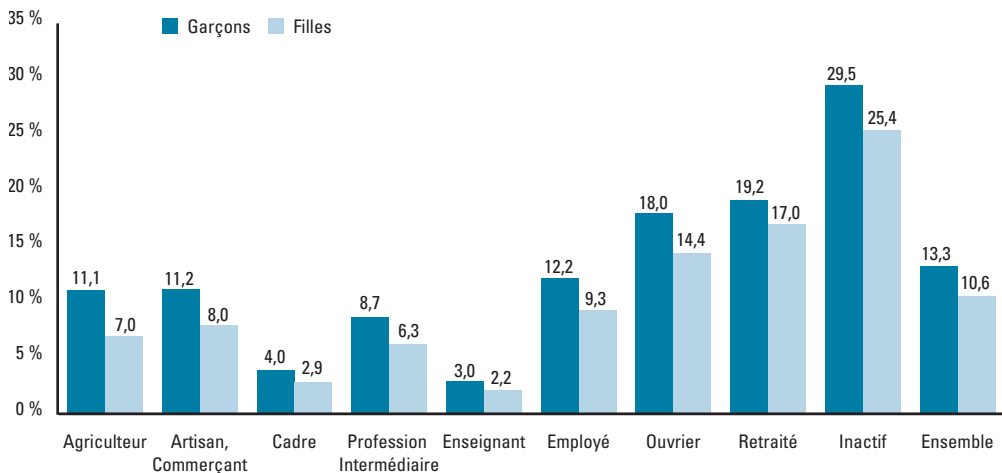
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012		
								Public	Privé	Total
<b>« À l'heure » ou en avance</b>										
Effectifs	592 974	623 280	627 509	646 494	659 401	695 692	698 452	583 654	111 511	695 165
%	82,8	84,2	84,7	86,1	86,8	87,9	87,7	87,6	90,6	88,0
<b>1 an de retard</b>										
Effectifs	117 304	112 761	109 457	101 103	97 595	93 761	95 522	80 437	11 304	91 741
%	16,4	15,2	14,8	13,5	12,8	11,8	12,0	12,1	9,2	11,6
<b>Au moins 2 ans de retard</b>										
Effectifs	6 044	4 575	4 214	3 315	2 814	2 010	2 805	2 495	314	2 809
%	0,8	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,4
<b>Total en retard</b>										
Effectifs	123 348	117 336	113 671	104 418	100 409	95 771	98 327	82 932	11 618	94 550
%	17,2	15,8	15,3	13,9	13,2	12,1	12,3	12,4	9,4	12,0
<b>Total entrants en 6<sup>e</sup></b>	<b>716 322</b>	<b>740 616</b>	<b>741 180</b>	<b>750 912</b>	<b>759 810</b>	<b>791 463</b>	<b>796 779</b>	<b>666 586</b>	<b>123 129</b>	<b>789 715</b>

Lecture - 12,0 % des élèves entrant en 6<sup>e</sup> à la rentrée 2012 avaient au moins un an de retard. 11,6 % en avaient un seul, et 0,4 % en avait au moins deux.

## [2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon l'origine sociale de l'élève à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)



## [3] Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2012 selon l'appartenance de l'école d'origine au dispositif Éclair

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	En Éclair		Hors Éclair		Rappel 2011 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	28 556	79,6	555 098	88,0	77,9	86,8
1 an de retard	7 088	19,8	73 349	11,6	21,3	12,1
Au moins 2 ans de retard	226	0,6	2 269	0,4	0,9	0,4
<b>Total en retard</b>	<b>7 314</b>	<b>20,4</b>	<b>75 618</b>	<b>12,0</b>	<b>22,2</b>	<b>12,5</b>
<b>Total entrants en 6<sup>e</sup></b>	<b>35 870</b>	<b>100,0</b>	<b>630 716</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

RAR : réseau ambition réussite.

Lecture - En 2012, 20,4 % des élèves entrant en 6<sup>e</sup> venant d'une école publique appartenant au dispositif « écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite » (Éclair) avaient au moins un an de retard. 19,8 % en avaient un seul, et 0,6 % en avait au moins deux.

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Au cours de l'année scolaire 2007-2008, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 700 enfants scolarisés en CM2.

12 % des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux en grande section de maternelle [1]. En classe de CM2, ces proportions sont de 19 % et 4 % [2]. La prévalence de la surcharge pondérale est en diminution, en grande section maternelle, par rapport à 1999-2000, alors qu'elle est quasi stable en CM2, par rapport à 2001-2002. La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 26 % des élèves de CM2 ont au moins deux dents cariées en 2007-2008 contre 33 % en 2001-2002, et 12 % sont dans ce cas en maternelle (15 % en 1999-2000). Concernant les problèmes respiratoires, 14 % des enfants en CM2 ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 10 % ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2007-2008, ces parts étant en augmentation depuis 2004-2005 (respectivement 12 % et 9 %).

14 % des enfants de grande section maternelle portent des lunettes en 2005-2006, en légère augmentation depuis 1999-2000 (12 %). En CM2, cette proportion s'établit à 24 %, proche de celles enregistrées lors des enquêtes précédentes. Enfin, en CM2, la couverture vaccinale contre l'hépatite B est en progression (46 % contre 39 % en 2004-2005), ainsi que celle contre la rougeole (au moins une dose) : seuls 3 % des enfants n'étaient pas vaccinés en 2007-2008 contre 6 % en 2004-2005.

Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2007-2008, 25 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre respectivement 10 % et 1 % des enfants de cadres, proportions proches de celles constatées en 2004-2005 [3].

Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire. En CM2, 25 % d'entre eux sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre 17 % et 4 % hors éducation prioritaire [4]. Ces enfants sont deux fois plus nombreux à avoir deux dents cariées non soignées (15 % contre 7 %). Ils portent moins fréquemment un appareil dentaire (7 % contre 11 %) ainsi que des lunettes (23 % contre 25 %). À l'exception du port de lunettes, ces écarts ne se sont pas sensiblement réduits depuis 2004-2005.

## Définitions

### Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des affaires sociales et de la santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, et par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

### Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)<sup>2</sup>, exprimé en kg/m<sup>2</sup>. Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

### Santé bucco-dentaire

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

### Problèmes respiratoires

Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

### Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

#### ① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.18.
- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.
- « La santé des élèves de CM2 en 2007-2008 », *Études et résultats*, DREES, à paraître.

## [1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)	
	1999-2000	2005-2006
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	9,8
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	10,7
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

## [2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 (France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2004-2005	2007-2008
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	20,1	18,9
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7	4,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9
Enfants équipés d'un appareil dentaire	nd	10,9	10,8
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie (1)	nd	12,3	14,4
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois (1)	nd	8,5	10,1
Enfants portant des lunettes	25,9	25,3	24,4
Enfants non vaccinés contre la rougeole (1 dose) (2)	4,8	5,9	3,4
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (2)	33,5	38,9	45,8

nd : non disponible.

(1) Les indicateurs sur l'asthme ne sont pas comparables à ceux publiés dans les éditions précédentes.

(2) Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

## [3] Surcharge pondérale, obésité et groupe socioprofessionnel des parents en CM2 (France métropolitaine + DOM)

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2004-2005	2007-2008	2004-2005	2007-2008
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,1	9,6	1,1	0,8
Professions intermédiaires	18,7	16,4	2,1	2,2
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,9	21,4	2,0	3,9
Employés	22,1	21,0	4,2	4,4
Ouvriers	26,7	24,5	6,8	7,0
Inconnu	17,4	20,3	4,3	7,9
<b>Ensemble</b>	<b>20,1</b>	<b>18,9</b>	<b>3,7</b>	<b>4,0</b>

(1) Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »). Ce mode de calcul diffère des précédentes éditions et les résultats ne peuvent donc pas être comparés entre eux.

## [4] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en éducation prioritaire (1) et hors éducation prioritaire en CM2

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)			
	2004-2005		2007-2008	
	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8	25,3	17,4
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2	6,8	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,0	6,9	14,7	6,7
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5	7,2	11,3
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0	22,8	25,0

(1) L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006.

Lecture - En 2007-2008, 25,3 % des élèves de CM2 scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire étaient en surcharge pondérale, contre 17,4 % hors éducation prioritaire.



4.1	Le second degré : évolution	96
4.2	Le second degré par département et académie	98
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	100
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	102
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	104
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	106
4.7	Le second cycle professionnel : âge et sexe	108
4.8	Le second cycle professionnel : flux	110
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	112
4.10	Le second cycle général et technologique par série	114
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	116
4.12	Les options de seconde générale et technologique	118
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	120
4.14	Les options de première générale et technologique	122
4.15	Les options de terminale générale et technologique	124
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	126
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	128
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	130
4.19	Les élèves de Segpa	132
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré [1]	134
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré [2]	136
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collège	138
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	140
4.24	Le devenir des élèves quatre ans après leur entrée en sixième	142
4.25	Le devenir des élèves quinze ans après leur entrée au CP	144
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire et le supérieur	146
4.27	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT	148
4.28	La santé des adolescents en classe de troisième	150

## Présentation

À la rentrée 2012, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 422 000 élèves en France métropolitaine et dans les DOM [1].

Les évolutions d'effectifs (+ 0,1 %) vont, comme l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+ 0,1 %) et dans le secteur privé (+ 0,3 %).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 %, de 1960 à 1985, puis ont baissé, de 1985 à 1990, du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses [2]. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses. Une nouvelle hausse s'amorce en 2008 avec une progression sur cinq ans de 3,5 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Une hausse conjoncturelle en 2010 due à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans n'empêche pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000. La rentrée 2012 les voit ainsi diminuer de 5,4 % par rapport à la rentrée 2011 (- 37 200 élèves).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2012, les effectifs du lycée général et technologique continuent la hausse entamée à la rentrée précédente (+ 1,3 % en deux ans) après avoir baissé de 5,8 % de 2005 à 2010.

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 80,0 % en 2000 à 78,6 % en 2012 à champ constant [1].

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

### Premier cycle

Outre les classes de la sixième à la troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Il comprend également les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

### Second cycle général et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

### Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, au BEP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V.

### Enseignement adapté du second degré

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.19.

#### Avertissement

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés ici.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.25, 11.27, 10.03, 09.08, 08.02.

## [1] Évolution des effectifs du second degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1990	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>Premier cycle</b>	<b>3 253,5</b>	<b>3 388,0</b>	<b>3 290,9</b>	<b>3 139,0</b>	<b>3 088,5</b>	<b>3 107,2</b>	<b>3 126,4</b>	<b>3 165,9</b>	<b>3 185,2</b>	<b>3 216,7</b>
Public	2 596,6	2 710,9	2 621,8	2 479,8	2 426,2	2 441,3	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1
Privé	656,9	677,1	669,0	659,2	662,3	665,9	672,3	684,5	684,6	690,5
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,7	79,0	78,6	78,6	78,5	78,4	78,5	78,5
6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	3 190,5	3 380,1	3 287,0	3 129,6	3 073,7	3 089,2	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8
CPA/Clipa/Dima/apprentissage junior (1)	63,0	7,9	2,4	1,2	0,8	1,4	2,0	1,8	1,8	2,6
Ulis-Upi/dispositifs relais (2)	-	-	1,5	8,2	14,0	16,6	19,1	21,1	21,2	24,3
<b>Second cycle professionnel (3)</b>	<b>733,5</b>	<b>725,3</b>	<b>705,4</b>	<b>724,0</b>	<b>703,1</b>	<b>694,3</b>	<b>705,5</b>	<b>691,1</b>	<b>694,7</b>	<b>657,5</b>
Public	568,2	572,8	556,7	569,1	551,0	542,9	552,4	543,9	547,4	515,6
Privé	165,3	152,5	148,6	154,8	152,1	151,3	153,1	147,2	147,2	141,9
Part du Public (%)	77,5	79,0	78,9	78,6	78,4	78,2	78,3	78,7	78,8	78,4
<b>Second cycle général et technologique</b>	<b>1 607,4</b>	<b>1 526,5</b>	<b>1 501,5</b>	<b>1 512,9</b>	<b>1 446,9</b>	<b>1 431,3</b>	<b>1 425,7</b>	<b>1 433,1</b>	<b>1 440,0</b>	<b>1 452,2</b>
Public	1 276,7	1 206,8	1 199,6	1 204,0	1 137,3	1 122,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4
Privé	330,8	319,8	301,9	308,9	309,6	309,4	309,7	314,1	314,1	316,8
Part du Public (%)	79,4	79,1	79,9	79,6	78,6	78,4	78,3	78,1	78,2	78,2
<b>Total hors Segpa</b>	<b>5 594,5</b>	<b>5 639,8</b>	<b>5 497,8</b>	<b>5 375,9</b>	<b>5 238,4</b>	<b>5 232,8</b>	<b>5 257,7</b>	<b>5 290,0</b>	<b>5 319,8</b>	<b>5 326,4</b>
Public	4 441,5	4 490,5	4 378,2	4 252,9	4 114,4	4 106,2	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1
Privé	1 153,0	1 149,4	1 119,6	1 123,0	1 124,0	1 126,6	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,6	79,1	78,5	78,5	78,4	78,3	78,5	78,4
<b>Enseignement adapté (Segpa)</b>	<b>(4) 114,6</b>	<b>118,9</b>	<b>116,6</b>	<b>109,5</b>	<b>101,3</b>	<b>98,9</b>	<b>95,6</b>	<b>94,5</b>	<b>95,8</b>	<b>95,6</b>
Public	112,2	115,7	112,9	105,5	97,2	94,8	91,4	90,2	91,5	91,1
Privé	2,5	3,2	3,7	4,0	4,0	4,1	4,2	4,3	4,3	4,5
Part du Public (%)	97,9	97,3	96,8	96,3	96,0	95,8	95,6	95,4	95,5	95,3
<b>Ensemble (avec Segpa)</b>	<b>5 709,1</b>	<b>5 758,8</b>	<b>5 614,4</b>	<b>5 485,4</b>	<b>5 339,7</b>	<b>5 331,7</b>	<b>5 353,2</b>	<b>5 384,5</b>	<b>5 415,6</b>	<b>5 422,0</b>
Public	4 553,7	4 606,2	4 491,1	4 358,4	4 211,7	4 201,0	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2
Privé	1 155,4	1 152,6	1 123,4	1 127,0	1 128,0	1 130,7	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7
Part du Public (%)	79,8	80,0	80,0	79,5	78,9	78,8	78,7	78,6	78,8	78,7

(1) Voir « Définitions », « Premier cycle ».

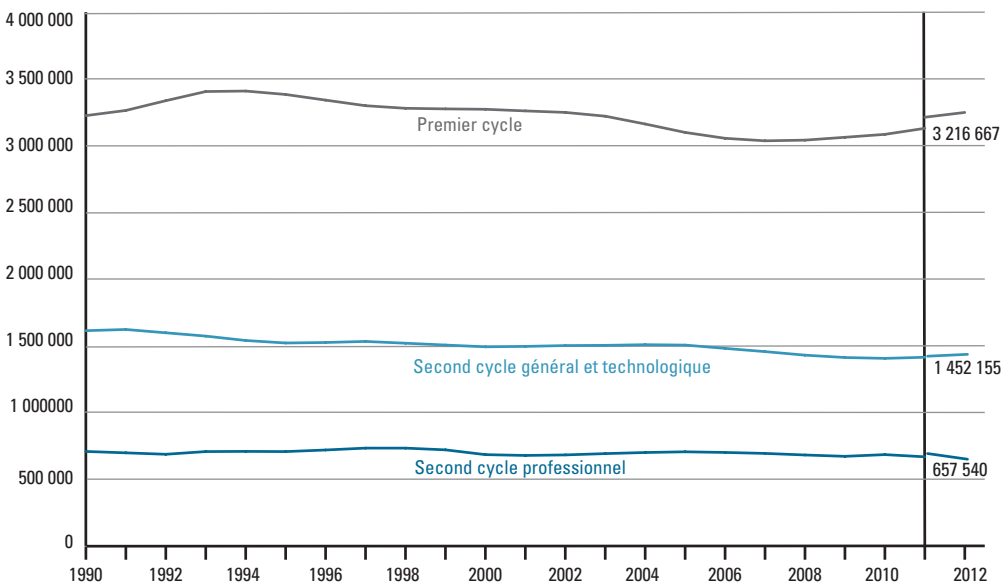
(2) Les dispositifs relais comptabilisent 194 élèves à la rentrée 2012.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel inclut les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

(4) En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des Erea, quelle que soit la formation dispensée.

## [2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## Présentation

À la rentrée 2012, 5 422 000 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse.

En France métropolitaine, les académies de l'Ouest (Rennes, Nantes, Toulouse, Montpellier et Bordeaux) ainsi que Dijon, Orléans-Tours, Amiens et Clermont-Ferrand voient leurs effectifs augmenter de plus de 0,5 %. Les académies de Corse, Caen, Nancy-Metz et Aix-Marseille voient, elles, leurs effectifs baisser de plus de 0,5 %.

Dans les DOM, alors que les effectifs de la Guyane continuent à augmenter (+ 1,5 %), ceux de La Réunion, de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer (respectivement de - 0,8 %, de - 1,9 % et de - 3,2 %). Les effectifs de Mayotte (devenue un DOM en 2011) sont en forte hausse (+ 2 600 élèves, soit + 8,2 %).

La part du secteur public est stable au niveau national. En 2012, les établissements publics accueillent 78,0 % des élèves en France métropolitaine, et dans les DOM cette part est de 92,6 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle n'atteint pas 60,0 % pour les académies de Rennes et de Nantes et approche voire dépasse 90,0 % dans les DOM, en Corse ou à Limoges.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Pour le détail des formations, voir 4.1.

### Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.25, 11.27.



## [1] Effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2012

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 420	704	13 124	94,6	Meurthe-et-Moselle	47 652	10 280	57 932	82,3
Hautes-Alpes	10 233	865	11 098	92,2	Meuse	12 959	2 190	15 149	85,5
Bouches-du-Rhône	126 075	39 953	166 028	75,9	Moselle	70 383	12 875	83 258	84,5
Vaucluse	38 656	10 145	48 801	79,2	Vosges	26 665	4 570	31 235	85,4
<b>Aix-Marseille</b>	<b>187 384</b>	<b>51 667</b>	<b>239 051</b>	<b>78,4</b>	<b>Nancy-Metz</b>	<b>157 659</b>	<b>29 915</b>	<b>187 574</b>	<b>84,1</b>
Aisne	40 144	6 332	46 476	86,4	Loire-Atlantique	65 673	44 606	110 279	59,6
Oise	61 093	10 299	71 392	85,6	Maine-et-Loire	35 398	30 337	65 735	53,8
Somme	36 241	11 166	47 407	76,4	Mayenne	15 336	9 636	24 972	61,4
<b>Amiens</b>	<b>137 478</b>	<b>27 797</b>	<b>165 275</b>	<b>83,2</b>	Sarthe	36 150	10 586	46 736	77,3
Doubs	36 344	6 125	42 469	85,6	Vendée	23 770	26 662	50 432	47,1
Jura	17 584	3 908	21 492	81,8	<b>Nantes</b>	<b>176 327</b>	<b>121 827</b>	<b>298 154</b>	<b>59,1</b>
Haute-Saône	16 420	1 961	18 381	89,3	Alpes-Maritimes	70 319	13 979	84 298	83,4
Territoire de Belfort	9 504	2 505	12 009	79,1	Var	69 018	10 534	79 552	86,8
<b>Besançon</b>	<b>79 852</b>	<b>14 499</b>	<b>94 351</b>	<b>84,6</b>	<b>Nice</b>	<b>139 337</b>	<b>24 513</b>	<b>163 850</b>	<b>85,0</b>
Dordogne	24 483	3 451	27 934	87,6	Cher	19 684	2 383	22 067	89,2
Gironde	96 806	21 858	118 664	81,6	Eure-et-Loir	29 023	5 605	34 628	83,8
Landes	26 032	2 873	28 905	90,1	Indre	14 635	1 598	16 233	90,2
Lot-et-Garonne	20 555	3 738	24 293	84,6	Indre-et-Loire	37 774	8 954	46 728	80,8
Pyrénées-Atlantiques	36 531	15 758	52 289	69,9	Loir-et-Cher	20 362	4 359	24 721	82,4
<b>Bordeaux</b>	<b>204 407</b>	<b>47 678</b>	<b>252 085</b>	<b>81,1</b>	Loiret	47 275	8 135	55 410	85,3
Calvados	44 288	12 941	57 229	77,4	<b>Orléans-Tours</b>	<b>168 753</b>	<b>31 034</b>	<b>199 787</b>	<b>84,5</b>
Manche	30 154	9 038	39 192	76,9	<b>Paris</b>	<b>104 680</b>	<b>59 243</b>	<b>163 923</b>	<b>63,9</b>
Orne	17 456	5 133	22 589	77,3	Charente	21 836	3 957	25 793	84,7
<b>Caen</b>	<b>91 898</b>	<b>27 112</b>	<b>119 010</b>	<b>77,2</b>	Charente-Maritime	41 371	5 031	46 402	89,2
Allier	21 450	3 125	24 575	87,3	Deux-Sèvres	21 736	6 253	27 989	77,7
Cantal	7 716	1 638	9 354	82,5	Vienne	26 962	5 710	32 672	82,5
Haute-Loire	10 615	7 157	17 772	59,7	<b>Poitiers</b>	<b>111 905</b>	<b>20 951</b>	<b>132 856</b>	<b>84,2</b>
Puy-de-Dôme	37 734	8 936	46 670	80,9	Ardennes	20 428	2 528	22 956	89,0
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>77 515</b>	<b>20 856</b>	<b>98 371</b>	<b>78,8</b>	Aube	19 700	4 307	24 007	82,1
Corse-du-Sud	9 268	665	9 933	93,3	Marne	35 963	10 251	46 214	77,8
Haute-Corse	10 308	742	11 050	93,3	Haute-Marne	12 375	1 872	14 247	86,9
<b>Corse</b>	<b>19 576</b>	<b>1 407</b>	<b>20 983</b>	<b>93,3</b>	<b>Reims</b>	<b>88 466</b>	<b>18 958</b>	<b>107 424</b>	<b>82,4</b>
Seine-et-Marne	111 581	16 170	127 751	87,3	Côtes-d'Armor	30 770	15 852	46 622	66,0
Seine-Saint-Denis	112 523	17 668	130 191	86,4	Finistère	40 915	31 204	72 119	56,7
Val-de-Marne	87 448	16 964	104 412	83,8	Ille-et-Vilaine	52 065	34 693	86 758	60,0
<b>Créteil</b>	<b>311 552</b>	<b>50 802</b>	<b>362 354</b>	<b>86,0</b>	Morbihan	29 303	29 792	59 095	49,6
Côte-d'Or	33 569	7 591	41 160	81,6	<b>Rennes</b>	<b>153 053</b>	<b>111 541</b>	<b>264 594</b>	<b>57,8</b>
Nièvre	13 379	2 024	15 403	86,9	Eure	44 243	5 831	50 074	88,4
Saône-et-Loire	36 451	5 398	41 849	87,1	Seine-Maritime	88 595	20 114	108 709	81,5
Yonne	23 540	2 805	26 345	89,4	<b>Rouen</b>	<b>132 838</b>	<b>25 945</b>	<b>158 783</b>	<b>83,7</b>
<b>Dijon</b>	<b>106 939</b>	<b>17 818</b>	<b>124 757</b>	<b>85,7</b>	Bas-Rhin	75 950	11 865	87 815	86,5
Ardèche	17 179	9 502	26 681	64,4	Haut-Rhin	50 587	10 859	61 446	82,3
Drôme	31 568	9 533	41 101	76,8	<b>Strasbourg</b>	<b>126 537</b>	<b>22 724</b>	<b>149 261</b>	<b>84,8</b>
Isère	85 151	18 772	103 923	81,9	ariège	10 346	1 242	11 588	89,3
Savoie	29 654	5 412	35 066	84,6	Aveyron	12 417	7 044	19 461	63,8
Haute-Savoie	46 650	16 918	63 568	73,4	Haute-Garonne	83 688	15 859	99 547	84,1
<b>Grenoble</b>	<b>210 202</b>	<b>60 137</b>	<b>270 339</b>	<b>77,8</b>	Gers	11 786	2 233	14 019	84,1
Nord	156 842	76 695	233 537	67,2	Lot	10 472	1 660	12 132	86,3
Pas-de-Calais	108 387	22 462	130 849	82,8	Hautes-Pyrénées	14 454	3 209	17 663	81,8
<b>Lille</b>	<b>265 229</b>	<b>99 157</b>	<b>364 386</b>	<b>72,8</b>	Tarn	23 179	6 058	29 237	79,3
Corrèze	14 568	2 838	17 406	83,7	Tarn-et-Garonne	15 879	3 515	19 394	81,9
Creuse	7 401	67	7 468	99,1	<b>Toulouse</b>	<b>182 221</b>	<b>40 820</b>	<b>223 041</b>	<b>81,7</b>
Haute-Vienne	23 413	2 640	26 053	89,9	Yvelines	105 267	25 761	131 028	80,3
<b>Limoges</b>	<b>45 382</b>	<b>5 545</b>	<b>50 927</b>	<b>89,1</b>	Essonne	98 286	15 391	113 677	86,5
Ain	40 838	8 456	49 294	82,8	Hauts-de-Seine	92 885	30 452	123 337	75,3
Loire	43 272	17 517	60 789	71,2	Val d'Oise	95 575	16 691	112 266	85,1
Rhône	98 885	49 420	148 305	66,7	<b>Versailles</b>	<b>392 013</b>	<b>88 295</b>	<b>480 308</b>	<b>81,6</b>
<b>Lyon</b>	<b>182 995</b>	<b>75 393</b>	<b>258 388</b>	<b>70,8</b>	<b>France métropolitaine</b>	<b>4 031 202</b>	<b>1 134 776</b>	<b>5 165 978</b>	<b>78,0</b>
Aude	24 200	3 092	27 292	88,7	Guadeloupe	44 705	5 314	50 019	89,4
Gard	46 438	12 925	59 363	78,2	Guyane	30 104	2 267	32 371	93,0
Hérault	72 584	14 016	86 600	83,8	Martinique	35 483	3 879	39 362	90,1
Lozère	3 932	2 617	6 549	60,0	Mayotte	33 522	124	33 646	99,6
Pyrénées-Orientales	29 850	6 492	36 342	82,1	La Réunion	93 212	7 399	100 611	92,6
<b>Montpellier</b>	<b>177 004</b>	<b>39 142</b>	<b>216 146</b>	<b>81,9</b>	<b>DOM</b>	<b>237 026</b>	<b>18 983</b>	<b>256 009</b>	<b>92,6</b>
<b>Total</b>	<b>4 268 228</b>	<b>1 153 759</b>	<b>5 421 987</b>	<b>78,7</b>					

## Présentation

Alors que, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou d'inactif (35,7 %), cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,2 %) et à sept sur dix dans l'enseignement adapté (71,7 %) [1].

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel ainsi que, dans une moindre mesure, les enfants d'employés.

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (30,3 % et 14,9 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,2 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout pour l'accueil des enfants des catégories sociales favorisées et défavorisées : surreprésentation des élèves d'origine sociale favorisée (36,3 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,6 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (19,6 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,3 % dans les établissements publics).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

### Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	2,0	10,9	18,1	12,9	3,2
Ulis, Dima, dispositifs relais	1,7	7,0	7,0	8,1	1,2
Segpa	1,2	5,7	2,0	5,4	0,3
<b>Total premier cycle (y compris Segpa)</b>	<b>2,0</b>	<b>10,7</b>	<b>17,6</b>	<b>12,7</b>	<b>3,2</b>
Seconde générale et technologique	1,9	11,3	25,2	14,5	4,5
Première et terminale générales	2,1	10,9	30,3	14,8	5,8
Première et terminale technologiques	1,9	11,2	14,9	15,0	2,3
<b>Total second cycle général et techno</b>	<b>2,0</b>	<b>11,1</b>	<b>25,6</b>	<b>14,8</b>	<b>4,7</b>
CAP	1,0	7,0	3,9	7,9	0,6
Bac pro, BMA	1,4	9,7	7,2	11,5	1,0
Autres niveaux IV et V	1,9	8,4	6,6	11,2	1,1
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>1,3</b>	<b>9,2</b>	<b>6,6</b>	<b>10,8</b>	<b>0,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,9</b>	<b>10,6</b>	<b>18,5</b>	<b>13,0</b>	<b>3,3</b>

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves
Premier cycle général (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	17,1	26,6	1,3	7,8	100,0	3 189 845
Ulis, Dima, dispositifs relais	15,3	36,3	2,3	21,1	100,0	26 822
Segpa	13,8	43,8	2,2	25,7	100,0	95 625
<b>Total premier cycle (y compris Segpa)</b>	<b>17,0</b>	<b>27,2</b>	<b>1,3</b>	<b>8,4</b>	<b>100,0</b>	<b>3 312 292</b>
Seconde générale et technologique	16,3	19,5	2,0	4,8	100,0	517 993
Première et terminale générales	14,8	15,1	2,3	3,8	100,0	663 883
Première et terminale technologiques	18,8	26,0	3,1	6,9	100,0	270 279
<b>Total second cycle général et techno</b>	<b>16,1</b>	<b>18,7</b>	<b>2,3</b>	<b>4,7</b>	<b>100,0</b>	<b>1 452 155</b>
CAP	17,1	38,5	3,3	20,6	100,0	120 817
Bac pro, BMA	19,2	35,4	3,3	11,4	100,0	526 668
Autres niveaux IV et V	19,0	28,3	3,8	19,7	100,0	10 055
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>18,8</b>	<b>35,8</b>	<b>3,3</b>	<b>13,1</b>	<b>100,0</b>	<b>657 540</b>
<b>Ensemble</b>	<b>16,9</b>	<b>25,9</b>	<b>1,8</b>	<b>8,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5 421 987</b>

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

## [2] Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2012 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public				Privé					
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	20,0	12,9	27,4	39,8	100,0	36,1	14,3	30,3	19,3	100,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	7,5	7,9	22,3	62,3	100,0	20,7	11,6	29,7	38,0	100,0
Segpa	2,3	5,3	19,9	72,5	100,0	8,9	9,3	31,1	50,7	100,0
<b>Total premier cycle (y compris Segpa)</b>	<b>19,3</b>	<b>12,6</b>	<b>27,1</b>	<b>41,0</b>	<b>100,0</b>	<b>35,8</b>	<b>14,3</b>	<b>30,3</b>	<b>19,5</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	28,6	15,2	27,1	29,1	100,0	46,6	14,7	26,2	12,5	100,0
Première et terminale générales	35,5	16,1	25,3	23,1	100,0	51,7	14,2	23,9	10,1	100,0
Première et terminale technologiques	17,1	15,3	29,3	38,3	100,0	28,6	17,0	32,6	21,8	100,0
<b>Total second cycle général et techno</b>	<b>29,5</b>	<b>15,6</b>	<b>26,7</b>	<b>28,2</b>	<b>100,0</b>	<b>46,1</b>	<b>14,9</b>	<b>26,1</b>	<b>12,9</b>	<b>100,0</b>
CAP	4,2	7,2	22,9	65,7	100,0	9,9	12,6	32,6	44,9	100,0
Bac pro, BMA	7,8	11,0	27,8	53,4	100,0	15,9	15,1	34,4	34,6	100,0
Autres niveaux IV et V	8,6	11,4	27,7	52,3	100,0	9,1	12,8	30,5	47,6	100,0
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>7,2</b>	<b>10,3</b>	<b>27,0</b>	<b>55,5</b>	<b>100,0</b>	<b>14,9</b>	<b>14,7</b>	<b>34,0</b>	<b>36,4</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20,6</b>	<b>13,2</b>	<b>27,0</b>	<b>39,3</b>	<b>100,0</b>	<b>36,3</b>	<b>14,5</b>	<b>29,6</b>	<b>19,6</b>	<b>100,0</b>

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

Lecture - 39,8 % des élèves du premier cycle général scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

## Présentation

À la rentrée 2012, huit élèves de sixième sur dix sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 3,0 % sont en avance d'un an, 13,9 % en retard d'un an [1]. Enfin, près de 1 % des élèves est âgé de 13 ans ou plus, accumulant ainsi au moins deux ans de retard. La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 72,9 % en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs. Après une année de stabilité en 2006, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis le début des années deux mille à chacun des niveaux. Ils sont désormais 3,0 % en sixième, 1,7 % en cinquième, 2,6 % en quatrième et 4,1 % en classe de troisième [2]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2011, 60,9 % se sont orientés à la rentrée 2012 en second cycle général et technologique et 25,2 % en second cycle professionnel. Une progression des orientations vers la voie générale et technologique de près de 1 point est observée à cette rentrée. Par ailleurs, 4,1 % des élèves ont redoublé et 9,8 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Dispositifs relais

Les dispositifs relais accueillent momentanément des collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaires du 16 mai 2003 et du 21 août 2006). Les dispositifs sont de deux ordres : les classes relais et les ateliers relais créés en complément.

### Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

### Ulis

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommées Upi).

### L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2012 sont nés durant l'année 2001.

### L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

### Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent scolarisés dans cette classe l'année n.

### Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

### Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères (ministère en charge de l'agriculture notamment) ; ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; et enfin, ceux qui arrêtent leurs études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.25, 11.27, 10.03, 09.08.

## [1] Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2011 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
<b>Sixième</b>	10 ans ou moins	16 211	7 846	8 203	3 875	24 414	3,0	3,1
	11 ans	525 640	265 206	148 490	72 959	674 130	82,2	81,7
	12 ans	95 215	41 090	18 873	7 152	114 088	13,9	14,3
	13 ans ou plus	5 807	2 432	1 240	455	7 047	0,9	0,9
	<b>Total</b>	<b>642 873</b>	<b>316 574</b>	<b>176 806</b>	<b>84 441</b>	<b>819 679</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Cinquième</b>	11 ans ou moins	16 997	8 407	8 575	3 948	25 572	3,2	3,4
	12 ans	511 975	259 912	142 854	71 101	654 829	80,7	78,7
	13 ans	102 762	44 358	20 947	8 185	123 709	15,2	16,7
	14 ans ou plus	5 748	2 375	1 610	558	7 358	0,9	1,1
	<b>Total</b>	<b>637 482</b>	<b>315 052</b>	<b>173 986</b>	<b>83 792</b>	<b>811 468</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Quatrième</b>	12 ans ou moins	17 782	8 721	9 076	4 296	26 858	3,4	3,4
	13 ans	473 002	242 261	131 573	65 642	604 575	77,3	75,6
	14 ans	114 418	49 667	25 878	10 376	140 296	17,9	19,2
	15 ans ou plus	8 160	3 505	2 328	920	10 488	1,3	1,7
	<b>Total</b>	<b>613 362</b>	<b>304 154</b>	<b>168 855</b>	<b>81 234</b>	<b>782 217</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Troisième</b>	13 ans ou moins	17 663	8 692	8 860	4 267	26 523	3,4	3,4
	14 ans	442 808	229 272	123 275	63 096	566 083	72,9	70,4
	15 ans	134 041	59 186	32 018	13 482	166 059	21,4	23,4
	16 ans ou plus	14 371	6 565	3 445	1 493	17 816	2,3	2,7
	<b>Total</b>	<b>608 883</b>	<b>303 715</b>	<b>167 598</b>	<b>82 338</b>	<b>776 481</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ulis (1)</b>	12 ans ou moins	5 256	2 012	611	226	5 867	24,4	24,6
	13 ans	5 281	2 020	565	223	5 846	24,3	24,4
	14 ans	4 601	1 701	476	192	5 077	21,1	21,5
	15 ans ou plus	6 164	2 522	1 107	510	7 271	30,2	29,5
	<b>Total</b>	<b>21 302</b>	<b>8 255</b>	<b>2 759</b>	<b>1 151</b>	<b>24 061</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Dima, dispositifs relais</b>	14 ans ou moins	23	7	66	15	89	3,2	9,4
	15 ans	1 821	505	337	97	2 158	78,2	58,4
	16 ans ou plus	392	156	122	36	514	18,6	32,2
	<b>Total</b>	<b>2 236</b>	<b>668</b>	<b>525</b>	<b>148</b>	<b>2 761</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total premier cycle</b>		<b>2 526 138</b>	<b>1 248 418</b>	<b>690 529</b>	<b>333 104</b>	<b>3 216 667</b>		

(1) Les Ulis scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

## [2] Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MEN

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Redoublements</b>											
Sixième	9,4	7,8	7,2	7,6	6,4	5,5	4,5	3,9	3,3	3,3	3,0
Cinquième	5,0	3,9	3,6	3,6	3,1	2,7	2,6	2,3	1,9	1,9	1,7
Quatrième	8,8	7,0	6,3	6,1	5,2	4,5	4,1	3,6	3,0	3,0	2,6
Troisième	6,6	6,5	6,1	6,2	5,8	5,4	5,0	4,9	4,3	4,3	4,1
<b>Passages</b>											
Sixième - cinquième	90,0	91,8	92,7	92,8	93,4	94,3	94,9	95,4	96,1	96,1	96,3
Cinquième - quatrième	92,9	94,2	94,6	94,5	95,1	95,7	95,9	96,3	96,8	96,8	97,1
Quatrième - troisième	88,1	90,6	91,4	91,5	92,5	93,4	93,7	94,3	95,2	95,2	95,8
Troisième - seconde GT	56,7	56,3	56,6	56,5	56,7	57,2	58,8	59,1	60,0	60,0	60,9
Troisième - second cycle pro	26,3	26,8	26,8	26,4	26,5	26,4	25,8	25,9	25,4	25,5	25,2

Lecture - 25,2 % des élèves scolarisés en troisième en 2011 ont poursuivi leurs études en second cycle professionnel à la rentrée 2012.

## Présentation

Depuis la rentrée 1995, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement (- 72 000 élèves à champ constant). Entre 2011 et 2012, cette baisse se poursuit avec une diminution de 37 100 élèves, soit - 5,3 % [1].

À la rentrée 2012, les préparations au CAP en 2 ans diminuent un peu (- 800 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (- 2,0 % à champ constant entre 2010 et 2011), fait suite à une période de hausse de plus de 15 ans (+ 65,6 % depuis la rentrée 1995).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingt. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 [2]. Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit à la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2007 à presque 530 000 en 2012 (+ 327 800 élèves).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même qu'en 2011, avec une part des spécialités de la production qui approche le niveau atteint 20 ans auparavant (44,1 % en 2012, 44,7 % en 1995) [3].

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

### MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

## [1] Évolution des effectifs du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

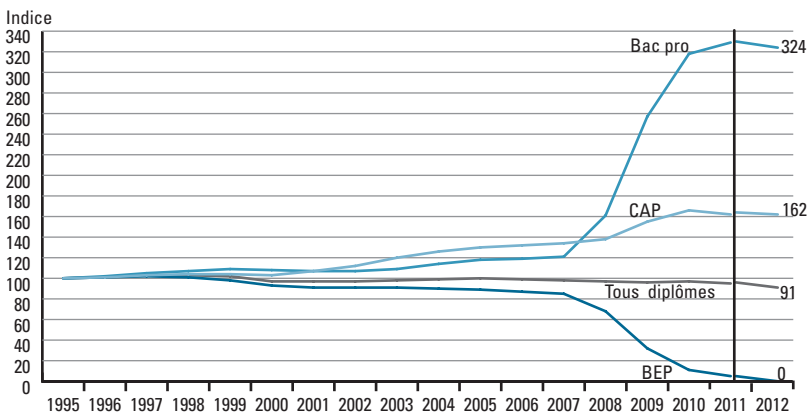
	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>CAP 1 an</b>	3 670	4 866	6 509	6 570	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340	5 729
<b>CAP 2 ans</b>										
1 <sup>re</sup> année	22 799	34 841	49 141	50 966	53 313	63 799	63 149	61 990	62 779	62 474
2 <sup>e</sup> année	19 593	28 521	40 360	42 205	42 712	45 204	53 639	52 450	53 131	52 614
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>42 392</b>	<b>63 362</b>	<b>89 501</b>	<b>93 171</b>	<b>96 025</b>	<b>109 003</b>	<b>116 788</b>	<b>114 440</b>	<b>115 910</b>	<b>115 088</b>
<b>CAP 3 ans</b>	<b>28 424</b>	<b>8 730</b>	<b>593</b>	<b>367</b>	<b>478</b>	<b>273</b>	<b>189</b>	-	-	-
<b>BEP</b>										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	207 117	138 523	29 672	27 131	-	-	-
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	200 843	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339	-
<b>Total BEP</b>	<b>480 767</b>	<b>445 256</b>	<b>427 781</b>	<b>407 960</b>	<b>329 176</b>	<b>152 144</b>	<b>55 089</b>	<b>26 243</b>	<b>26 339</b>	<b>-</b>
<b>Bac professionnel/BMA</b>										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	5 577	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026	188 285
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	101 813	103 484	161 281	207 971	161 405	162 019	186 810
dont venant de terminale BEP	78 099	85 184	86 578	85 172	83 725	88 100	58 995	4 982	5 008	7 626
dont venant de seconde professionnelle	ns	ns	1 529	3 328	4 148	53 588	127 481	133 156	133 714	155 246
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	89 235	91 468	92 698	141 949	183 395	184 063	151 573
<b>Total bac professionnel/BMA</b>	<b>162 480</b>	<b>175 251</b>	<b>191 444</b>	<b>196 625</b>	<b>261 740</b>	<b>416 697</b>	<b>517 274</b>	<b>534 100</b>	<b>536 108</b>	<b>526 668</b>
<b>MC niveaux IV et V</b>	<b>4 852</b>	<b>6 716</b>	<b>6 413</b>	<b>6 346</b>	<b>6 444</b>	<b>6 757</b>	<b>6 680</b>	<b>6 533</b>	<b>6 546</b>	<b>6 592</b>
<b>Autres formations de niveaux IV et V</b>	<b>2 716</b>	<b>1 180</b>	<b>1 712</b>	<b>2 342</b>	<b>2 696</b>	<b>2 819</b>	<b>3 183</b>	<b>3 418</b>	<b>3 418</b>	<b>3 463</b>
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>725 301</b>	<b>705 361</b>	<b>723 953</b>	<b>713 381</b>	<b>703 090</b>	<b>694 282</b>	<b>705 536</b>	<b>691 074</b>	<b>694 661</b>	<b>657 540</b>

(1) Y compris BEP 1 an.

(2) Y compris les bacs pro en 1 an.

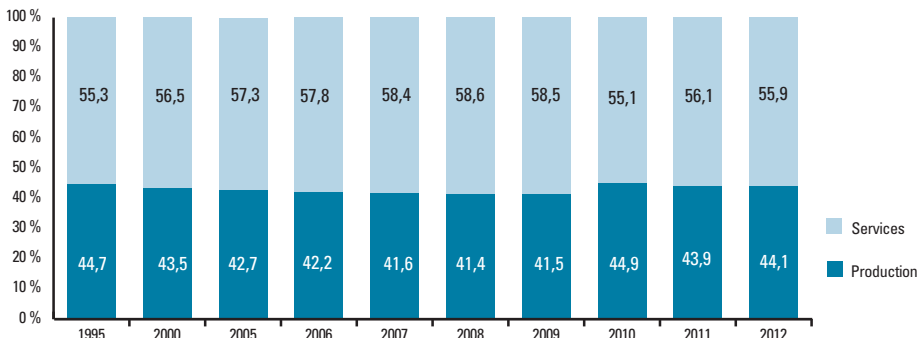
## [2] Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## [3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, 657 500 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un lycée relevant du ministère de l'éducation nationale (hors apprentissage), ce qui représente une baisse des effectifs de 5,3 %. Les formations au CAP rassemblent 18,4 % des élèves scolarisés en cycle professionnel. Les formations au BEP ont, quant à elles, totalement disparu. Leur fermeture progressive au profit du baccalauréat professionnel en trois ans a été introduite par la réforme du second cycle professionnel depuis 2008 : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi à cette rentrée 80,1 % des élèves de ce cycle [1].

À la rentrée 2012, 78,4 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 77,4 % pour les préparations au CAP et 78,7 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 366 900 garçons (55,8 %) pour 290 600 filles [1]. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au CAP en 2 ans (57,0 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (56,4 %).

Les diplômes du second cycle professionnel se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.23 et chapitre 5).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans pour une partie des effectifs s'est fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

### MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



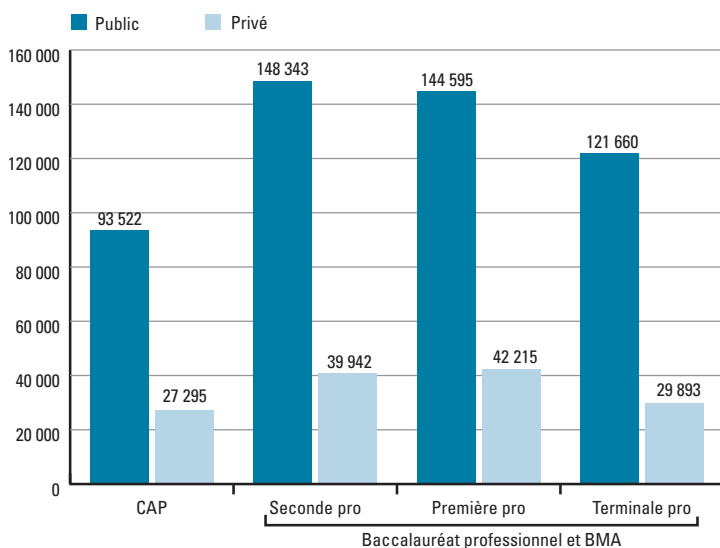
## [1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
<b>CAP 1 an</b>	985	753	1 738	421	3 570	3 991	5 729	75,5
CAP 1 <sup>re</sup> année	30 933	19 275	50 208	5 192	7 074	12 266	62 474	42,2
CAP 2 <sup>e</sup> année	24 969	16 607	41 576	4 505	6 533	11 038	52 614	44,0
<b>Total CAP 2 ans</b>	<b>55 902</b>	<b>35 882</b>	<b>91 784</b>	<b>9 697</b>	<b>13 607</b>	<b>23 304</b>	<b>115 088</b>	<b>43,0</b>
Seconde professionnelle	87 024	61 319	148 343	18 722	21 220	39 942	188 285	43,8
Première professionnelle	81 283	63 312	144 595	18 406	23 809	42 215	186 810	46,6
Terminale professionnelle	75 532	46 148	121 680	16 238	13 655	29 893	151 573	39,5
<b>Total bac professionnel/BMA</b>	<b>243 839</b>	<b>170 779</b>	<b>414 618</b>	<b>53 366</b>	<b>58 684</b>	<b>112 050</b>	<b>526 668</b>	<b>43,6</b>
<b>Mentions complémentaires</b>	<b>1 909</b>	<b>2 946</b>	<b>4 855</b>	<b>367</b>	<b>1 370</b>	<b>1 737</b>	<b>6 592</b>	<b>65,5</b>
<b>Autres formations de niveau IV et V</b>	<b>306</b>	<b>2 292</b>	<b>2 598</b>	<b>151</b>	<b>714</b>	<b>865</b>	<b>3 463</b>	<b>86,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>302 941</b>	<b>212 652</b>	<b>515 593</b>	<b>64 002</b>	<b>77 945</b>	<b>141 947</b>	<b>657 540</b>	<b>44,2</b>

## [2] Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en deux ans et en seconde professionnelle ont un an ou deux ans de retard [1].

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins a augmenté entre 2005 et 2012, passant de 25,7 % à 39,5 % pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP et seconde professionnelle) [2]. Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans le premier cycle du secondaire, favorisant ainsi la fluidité des parcours.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (44,5 %) et en baccalauréat professionnel (43,6 %). Aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea.)

### Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2012 sont nés durant l'année 1997.

### Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

### MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

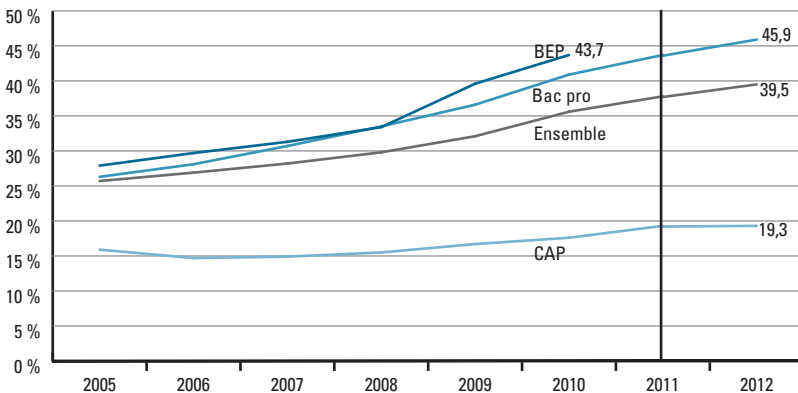
## [1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon l'âge et le sexe à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
<b>CAP en 1 an</b>	17 ans et moins	105	123	228	95	467	562	790	13,8
	18 ans	272	214	486	105	737	842	1 328	23,2
	19 ans et plus	608	416	1 024	221	2 366	2 587	3 611	63,0
	<b>Total</b>	<b>985</b>	<b>753</b>	<b>1 738</b>	<b>421</b>	<b>3 570</b>	<b>3 991</b>	<b>5 729</b>	<b>100,0</b>
<b>CAP en 2 ans : 1<sup>re</sup> année</b>	15 ans et moins	5 031	3 331	8 362	1 154	1 682	2 836	11 198	17,9
	16 ans	19 460	11 896	31 356	2 451	3 266	5 717	37 073	59,3
	17 ans et plus	6 442	4 048	10 490	1 587	2 126	3 713	14 203	22,7
	<b>Total</b>	<b>30 933</b>	<b>19 275</b>	<b>50 208</b>	<b>5 192</b>	<b>7 074</b>	<b>12 266</b>	<b>62 474</b>	<b>100,0</b>
<b>CAP en 2 ans : 2<sup>e</sup> année</b>	16 ans et moins	3 927	2 921	6 848	998	1 600	2 598	9 446	18,0
	17 ans	14 457	9 686	24 143	2 128	2 949	5 077	29 220	55,5
	18 ans et plus	6 585	4 000	10 585	1 379	1 984	3 363	13 948	26,5
	<b>Total</b>	<b>24 969</b>	<b>16 607</b>	<b>41 576</b>	<b>4 505</b>	<b>6 533</b>	<b>11 038</b>	<b>52 614</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro : seconde pro</b>	15 ans et moins	38 567	27 137	65 704	6 654	7 557	14 211	79 915	42,4
	16 ans	38 263	26 776	65 039	8 228	8 912	17 140	82 179	43,6
	17 ans et plus	10 194	7 406	17 600	3 840	4 751	8 591	26 191	13,9
	<b>Total</b>	<b>87 024</b>	<b>61 319</b>	<b>148 343</b>	<b>18 722</b>	<b>21 220</b>	<b>39 942</b>	<b>188 285</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro/BMA : première pro</b>	16 ans et moins	31 381	23 650	55 031	5 554	7 091	12 645	67 676	36,2
	17 ans	34 863	26 987	61 850	7 962	9 748	17 710	79 560	42,6
	18 ans et plus	15 039	12 675	27 714	4 890	6 970	11 860	39 574	21,2
	<b>Total</b>	<b>81 283</b>	<b>63 312</b>	<b>144 595</b>	<b>18 406</b>	<b>23 809</b>	<b>42 215</b>	<b>186 810</b>	<b>100,0</b>
<b>Bac pro/BMA : terminale pro</b>	17 ans et moins	25 834	15 086	40 920	4 446	3 402	7 848	48 768	32,2
	18 ans	30 922	19 003	49 925	6 573	5 275	11 848	61 773	40,8
	19 ans et plus	18 776	12 059	30 835	5 219	4 978	10 197	41 032	27,1
	<b>Total</b>	<b>75 532</b>	<b>46 148</b>	<b>121 680</b>	<b>16 238</b>	<b>13 655</b>	<b>29 893</b>	<b>151 573</b>	<b>100,0</b>
<b>Mentions complémentaires</b>	<b>Total</b>	<b>1 909</b>	<b>2 946</b>	<b>4 855</b>	<b>367</b>	<b>1 370</b>	<b>1 737</b>	<b>6 592</b>	-
<b>Autres formations de niveaux IV et V</b>	<b>Total</b>	<b>306</b>	<b>2 292</b>	<b>2 598</b>	<b>151</b>	<b>714</b>	<b>865</b>	<b>3 463</b>	-
<b>Total</b>		<b>302 941</b>	<b>212 652</b>	<b>515 593</b>	<b>64 002</b>	<b>77 945</b>	<b>141 947</b>	<b>657 540</b>	

## [2] Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



## Présentation

Avec la rénovation de la voie professionnelle, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2012, plus de 25 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 20,6 % en seconde professionnelle et 4,6 % en première année de CAP [1]. Depuis la suppression des formations de seconde BEP à la rentrée 2011, les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième ont baissé légèrement : de près de 26 % en 2010 à 25,2 % en 2012. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période, excepté à la rentrée 2011. C'est le cas de près de six élèves sur dix actuellement.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Globalement, plus de 81 % des formations de CAP sont alimentés par des élèves de troisième. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 56,9 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 84,7 % des élèves scolarisés en seconde professionnelle [2]. Parallèlement, près d'un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (24,4 %).

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années [3].

Malgré une diminution sensible, les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un peu moins d'un élève sur cinq en CAP et un sur neuf en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MEN incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

Les dernières orientations post-BEP sont atypiques car liées aux spécificités des spécialités encore ouvertes en terminale BEP à la rentrée 2011 (essentiellement, « Carrières sanitaires et sociales », « Restauration-hôtellerie » qui conduisent davantage vers le baccalauréat technologique).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

### Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

### Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

### Seconde professionnelle

Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

### Première professionnelle

Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

### Terminale professionnelle

Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

### Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

### Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une autre classe l'année n.

### Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Évolution des principaux passages vers le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

Passages	2 005	2 008	2 009	2 010	2011 (1)	2012
<b>Vers 1<sup>re</sup> année de CAP 2 ans</b>						
3 <sup>e</sup> - 1CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6
3 <sup>e</sup> Segpa - 1CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,4
<b>Vers 2<sup>nd</sup>e BEP</b>						
3 <sup>e</sup> - 2 <sup>nd</sup> e BEP	23,0	15,4	3,3	3,0	0,0	0,0
2 <sup>nd</sup> e GT - 2 <sup>nd</sup> e BEP	2,9	1,6	0,5	0,4	0,0	0,0
<b>Vers 2<sup>nd</sup>e pro (bac pro 3 ans)</b>						
3 <sup>e</sup> - 2 <sup>nd</sup> e pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6
2 <sup>nd</sup> e GT - 2 <sup>nd</sup> e pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1

(1) Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.  
Lecture - 4,6 % des élèves inscrits en troisième en 2011 sont passés en 1<sup>re</sup> année de CAP en 2 ans à la rentrée 2012.

## [2] Répartition des élèves en début de 2<sup>nd</sup> cycle professionnel en 2012 selon l'origine scolaire (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine	CAP2 1 <sup>re</sup> année	2 <sup>nd</sup> e pro
3 <sup>e</sup> (hors Segpa)	56,9	84,7
3 <sup>e</sup> Segpa	24,4	0,2
2 <sup>nd</sup> e GT	1,8	5,7
Redoublants	4,1	4,6
Autres 2 <sup>nd</sup> cycle pro	5,0	3,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	2,7	0,3
Autres	5,2	1,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs	62 474	188 285

Lecture - 56,9 % des élèves inscrits en 1<sup>re</sup> année de CAP en 2 ans à la rentrée 2012 viennent de troisième hors Segpa.

## [3] Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MEN (1) (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>CAP 2 ans 1<sup>re</sup> année</b>	Redoublement	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0	4,3	4,1	3,9	3,9	4,1
	Passage en 2 <sup>e</sup> année	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3	76,3	76,1	74,6	74,8	75,3
	Passage en BEP	2,5	2,5	2,6	2,6	1,9	0,5	0,3	0,0	0,0	0,0
	Autres orientations	0,8	0,4	0,5	0,7	1,3	2,8	3,0	2,9	2,9	2,9
	Sorties du MEN	16,0	16,3	16,5	17,0	16,6	16,1	16,5	18,5	18,4	17,7
<b>CAP 2 ans 2<sup>e</sup> année</b>	Redoublement	6,6	5,8	5,3	5,6	5,5	5,3	5,1	5,0	5,0	5,1
	Passage en BEP	12,4	12,7	12,0	11,5	8,8	3,1	1,0	0,2	0,2	0,0
	Passage en bac pro	8,7	10,0	10,0	10,7	13,5	20,5	23,9	22,3	22,0	22,3
	Autres orientations	7,1	7,4	7,6	7,5	7,8	8,8	7,9	7,0	7,0	6,9
	Sorties du MEN	65,2	64,1	65,1	64,7	64,4	62,4	62,0	65,4	65,8	65,7
<b>BEP 2 ans Seconde</b>	Redoublement	4,6	4,6	4,9	4,6	3,2	0,7	1,8	0,0	0,0	0,0
	Passage en terminale BEP	84,1	83,7	82,2	81,2	81,5	80,0	88,6	90,1	90,2	0,0
	Passage en bac pro		0,1	0,1	0,1	1,8	5,2	3,4	3,2	3,2	0,0
	Autres orientations	1,1	1,2	1,3	2,3	1,4	1,9	1,8	1,8	1,8	0,0
	Sorties du MEN	10,2	10,3	11,5	11,9	12,3	12,2	4,4	4,9	4,9	0,0
<b>BEP 2 ans Terminale</b>	Redoublement	8,0	7,6	8,7	8,3	7,5	4,7	0,8	4,8	4,8	0,0
	Passage en bac pro	41,0	41,8	41,5	42,4	43,9	49,1	50,2	20,3	20,3	30,8
	Passage en bac techno	13,6	13,0	11,6	10,7	10,3	10,3	10,6	28,3	28,2	25,2
	Autres orientations	3,7	3,6	3,7	3,9	3,4	3,3	4,6	13,1	13,0	12,0
	Sorties du MEN	33,7	34,0	34,6	34,7	34,9	32,6	33,8	33,6	33,7	32,0
<b>Bac pro/BMA 2 ans Première</b>	Redoublement	1,6	1,6	1,8	1,6	1,9	0,0	2,3	1,7	1,7	2,5
	Passage en bac pro/BMA : terminale	84,6	84,6	83,3	83,7	84,0	84,6	84,9	85,3	85,3	86,2
	Autres orientations	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	2,6	7,6	6,7	6,7	6,3
	Sorties du MEN	13,3	13,2	14,2	14,0	13,6	12,8	5,3	6,3	6,3	5,0
<b>Bac pro/BMA 2 ans Terminale</b>	Redoublement	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1	2,9	0,1	4,6	4,6	4,9
	Autres orientations et sorties du MEN	94,5	94,0	94,7	95,0	94,9	97,1	99,9	95,4	95,4	95,1
<b>Bac pro 3 ans Seconde pro</b>	Redoublement					8,3	5,6	5,0	4,9	4,9	4,5
	Passage en bac pro 3 ans : première pro					74,4	80,2	78,3	79,6	79,6	81,7
	Autres orientations					9,2	3,2	3,1	1,9	1,9	2,6
	Sorties du MEN					8,1	10,9	13,6	13,7	13,6	11,2
<b>Bac pro 3 ans Première pro</b>	Redoublement						7,9	2,3	2,0	2,0	2,2
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro						82,2	84,9	84,7	84,7	85,7
	Autres orientations						ns	0,5	0,5	0,5	0,8
	Sorties du MEN						ns	12,2	12,8	12,8	11,3
<b>Bac pro 3 ans Terminale pro</b>	Redoublement						7,8	4,3	4,3	4,3	6,1
	Autres orientations et sorties du MEN						92,2	95,7	95,7	95,7	93,9

(1) Avec la suppression progressive entre 2008 et 2012 des BEP et bacs pro en 2 ans, certaines évolutions doivent être interprétées avec précaution.

## Présentation

À la rentrée 2012, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 120 800 élèves à un CAP et 526 700 élèves à un baccalauréat professionnel ou un BMA [1]. En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 52,7 % pour la production et de 47,3 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 55,6 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 71,7 % des effectifs CAP du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois du groupe « Habillement » où elles sont majoritaires à 91,5 %.

À la rentrée 2012, 526 700 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA, dont 2 100 en BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 57,9 % des élèves. Quatre spécialités des services regroupent 41,4 % des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités sanitaires et sociales », « Comptabilité, gestion » et « Secrétariat, bureautique ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,6 % des élèves. Dans les spécialités de la production, 11,5 % des élèves de baccalauréat professionnel sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est beaucoup plus forte pour les CAP (35,2 %), que pour les bacs professionnels (27,2 %).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### Bac pro

Baccalauréat professionnel.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	2 326	0,4	11,5	5,5
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	659	0,5	17,5	4,1	1 092	0,2	3,5	5,9
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	78	0,1	€	12,8	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	434	0,4	1,8	43,1	55	€	€	50,9
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-	161	€	€	13,7
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	88	0,1	€	27,3	26	€	€	7,7
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	715	0,6	€	12,2	319	0,1	€	17,6
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	293	0,2	16,4	58,4	2 810	0,5	8,7	36,7
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	13 888	11,5	15,8	46,6	14 711	2,8	19,7	32,0
222 Transformations chimiques et apparentées	30	€	€	30,0	-	-	-	-
223 Métallurgie	850	0,7	19,2	59,4	664	0,1	10,4	46,8
224 Matériaux de construction, verre, céramique	349	0,3	6,9	57,6	595	0,1	12,4	45,2
225 Plasturgie, matériaux composites	209	0,2	8,6	4,8	1 245	0,2	1,8	10,7
226 Papier, carton	22	€	45,5	4,5	26	€	30,8	19,2
227 Énergie, génie climatique	1 923	1,6	10,1	0,3	10 740	2,0	12,2	0,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 467	1,2	31,2	2,5	8 767	1,7	14,1	28,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 159	1,0	20,4	0,9	4 032	0,8	9,0	5,1
232 Bâtiment : construction et couverture	3 193	2,6	3,2	1,6	4 631	0,9	2,9	1,6
233 Bâtiment : finitions	6 851	5,7	5,6	7,4	5 370	1,0	6,0	23,1
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 381	6,1	10,3	7,5	14 027	2,7	12,2	6,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	688	0,6	€	89,0	175	€	€	88,0
241 Textile	103	0,1	€	85,4	47	€	19,1	63,8
242 Habillement	2 931	2,4	7,7	91,5	10 710	2,0	10,8	93,4
243 Cuir et peaux	320	0,3	3,8	63,4	675	0,1	1,8	85,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	341	0,3	18,2	3,5	22 174	4,2	13,1	2,2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	434	0,4	3,0	16,4	8 194	1,6	10,4	3,3
252 Moteurs et mécanique auto	5 273	4,4	11,9	1,5	23 626	4,5	10,4	2,8
253 Mécanique aéronautique et spatiale	23	€	€	€	837	0,2	14,7	4,4
254 Structures métalliques	7 041	5,8	8,3	2,1	12 211	2,3	6,6	2,5
255 Électricité, électronique	6 936	5,7	13,4	1,6	71 708	13,6	17,1	1,7
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>63 679</b>	<b>52,7</b>	<b>11,3</b>	<b>20,2</b>	<b>221 954</b>	<b>42,1</b>	<b>13,2</b>	<b>11,5</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	28 813	5,5	19,4	73,0
311 Transport, manutention, magasinage	3 214	2,7	20,5	9,4	13 791	2,6	15,6	15,4
312 Commerce, vente	17 890	14,8	21,0	61,9	107 585	20,4	27,1	57,9
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	28 179	5,4	22,3	54,3
321 Journalisme et communication	93	0,1	59,1	45,2	1 307	0,2	50,6	49,0
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 155	1,0	21,5	43,6	3 149	0,6	14,6	37,6
323 Tech. de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	228	0,2	56,6	62,3	4 298	0,8	51,7	57,5
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	27 891	5,3	17,4	94,4
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	54 138	10,3	36,4	92,9
331 Santé	91	0,1	€	45,1	3 060	0,6	39,2	54,6
332 Travail social	4 604	3,8	46,1	97,6	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 884	9,8	19,5	81,1	16 507	3,1	17,6	45,6
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	54	€	100,0	€	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	13 509	11,2	69,9	95,3	10 452	2,0	64,6	99,8
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	116	0,1	38,8	59,5	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 596	1,3	3,2	68,9	2 745	0,5	5,3	69,0
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 704	2,2	46,0	24,4	2 799	0,5	23,6	26,4
<b>Total spécialités des services</b>	<b>57 138</b>	<b>47,3</b>	<b>35,2</b>	<b>71,7</b>	<b>304 714</b>	<b>57,9</b>	<b>27,2</b>	<b>66,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>120 817</b>	<b>100,0</b>	<b>22,6</b>	<b>44,5</b>	<b>526 668</b>	<b>100,0</b>	<b>21,3</b>	<b>43,6</b>

Lecture - 47,3 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 35,2 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 71,7 % des élèves en CAP des services sont des filles.

## Présentation

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique connaît une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et verra son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une « classe de détermination ». À la rentrée 2012, la réforme se poursuit en classe de première avec la rénovation de la série STG (STMG) et atteint la classe de terminale.

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, le second cycle général et technologique compte 1 452 200 élèves [1]. Les séries générales accueillent plus des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu moins du tiers. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale, pour l'essentiel par la hausse de la série S [2]. À la rentrée 2012, la série littéraire reste autour de 12 %, la part de la série S dépasse le tiers (35,9 %), celle de la série ES dépasse le cinquième (22,8 %). Enfin, 7,4 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D, et STL) et 22,1 % dans les autres séries technologiques (essentiellement STG et ST2S). Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54,4 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (79,2 % en terminale L) et tertiaires (54,6 % en terminale STG, 91,9 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (40,7 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (45,5 % pour la série S, 6,5 % pour les séries STI2D et 56,5 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont plus présentes en terminale S (75 900) qu'en terminale L (43 400) [1].

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Secondes générales et technologiques

En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

### Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
  - S : Scientifique ;
  - L : Littéraire ;
  - ES : Économique et sociale.
- des séries technologiques :
  - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI ;
  - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité arts appliqués) ;
  - STG : Sciences et technologies de la gestion série maintenue en classe de terminale, et rénovée en classe de première à la rentrée 2012, avec la création de la série STMG ;
  - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
  - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
  - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
  - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
  - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
  - Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

#### 📄 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.25.
- « Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques », *Éducation & formations*, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

📁 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



## [1] Répartition des élèves du second cycle général et technologique selon la série à la rentrée 2012

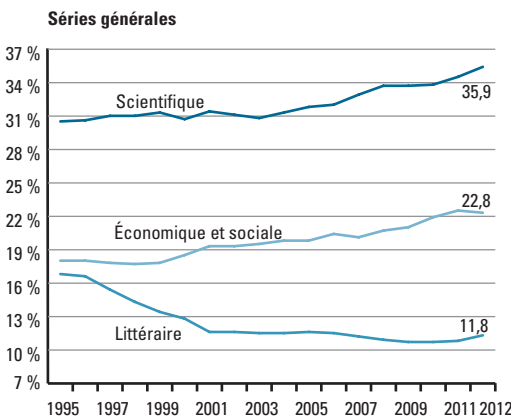
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
<b>Secondes</b>								
GT de détermination	185 717	218 142	403 859	52 105	58 955	111 060	514 919	53,8
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 268	1 302	2 570	263	241	504	3 074	50,2
<b>Total secondes</b>	<b>186 985</b>	<b>219 444</b>	<b>406 429</b>	<b>52 368</b>	<b>59 196</b>	<b>111 564</b>	<b>517 993</b>	<b>53,8</b>
<b>Premières</b>								
S	73 521	62 943	136 464	23 805	18 735	42 540	179 004	45,6
L	8 801	33 346	42 147	2 239	7 803	10 042	52 189	78,8
ES	30 252	48 798	79 050	11 264	15 379	26 643	105 693	60,7
STI2D (1)	22 966	1 829	24 795	2 955	181	3 136	27 931	7,2
STMG	24 436	29 575	54 011	5 525	5 556	11 081	65 092	54,0
STL	2 879	3 862	6 741	635	664	1 299	8 040	56,3
ST2S	1 375	15 567	16 942	919	8 115	9 034	25 976	91,2
STD2A	489	1 548	2 037	247	580	827	2 864	74,3
TMD	110	151	261	7	5	12	273	57,1
Hôtellerie	1 089	1 092	2 181	215	193	408	2 589	49,6
D'adaptation	62	67	129	10	11	21	150	52,0
Brevet de technicien	75	179	254	21	48	69	323	70,3
<b>Total premières</b>	<b>166 055</b>	<b>198 957</b>	<b>365 012</b>	<b>47 842</b>	<b>57 270</b>	<b>105 112</b>	<b>470 124</b>	<b>54,5</b>
<b>Terminales</b>								
S	69 593	59 369	128 962	21 140	16 492	37 632	166 594	45,5
L	9 220	35 414	44 634	2 187	8 002	10 189	54 823	79,2
ES	30 828	49 021	79 849	10 650	15 081	25 731	105 580	60,7
STI2D (1)	22 433	1 580	24 013	2 818	171	2 989	27 002	6,5
STG	26 353	32 787	59 140	6 086	6 149	12 235	71 375	54,6
STL	2 587	3 486	6 073	549	592	1 141	7 214	56,5
ST2S	1 247	15 363	16 610	825	8 016	8 841	25 451	91,9
STD2A	451	1 514	1 965	240	564	804	2 769	75,0
TMD	105	125	230	4	3	7	237	54,0
Hôtellerie	1 054	1 100	2 154	257	197	454	2 608	49,7
Brevet de technicien	111	201	312	36	37	73	385	61,8
<b>Total terminales</b>	<b>163 982</b>	<b>199 960</b>	<b>363 942</b>	<b>44 792</b>	<b>55 304</b>	<b>100 096</b>	<b>464 038</b>	<b>55,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>517 022</b>	<b>618 361</b>	<b>1 135 383</b>	<b>145 002</b>	<b>171 770</b>	<b>316 772</b>	<b>1 452 155</b>	<b>54,4</b>

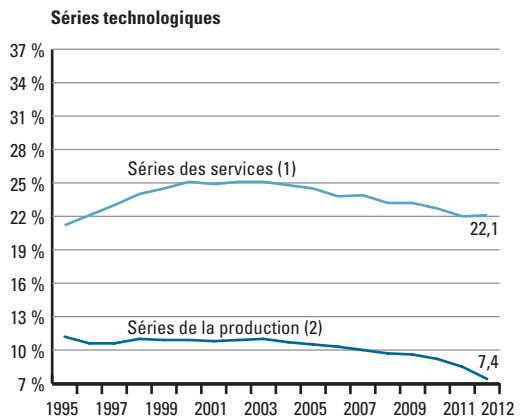
(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) : 27 élèves en première, 33 en terminale.

## [2] Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011, Public + Privé) (1)



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.  
Lecture - En 2012, 11,8 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.



(1) Séries STT/STG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, Hôtellerie.  
(2) Séries STI2D, STL.

## Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (76,4 %), à 16 ans en première (71,3 %) et à 17 ans en terminale (64,7 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingt, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 [1] et [2]. De ce fait, la part des élèves ayant accumulé un retard scolaire diminue. Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) [3]. Cette tendance perdure à la rentrée 2012, rentrée qui connaît la mise en place de la réforme du lycée en terminale.

C'est pour autant en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 9,0 % contre 5,2 % en première et 7,1 % en terminale à la rentrée 2012. Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,7 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 2,0 % à sortir du système scolaire relevant du ministère de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu [1]. Les situations particulières (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts sur les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence augmente surtout en classe terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2012 sont nés durant l'année 1997.

### L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

### Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

### Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

### Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

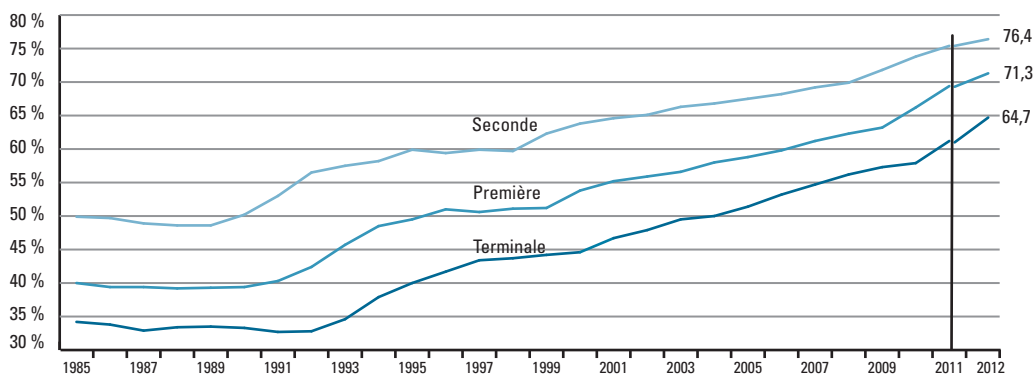
## [1] Le second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2011 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
<b>Seconde</b>							
14 ans ou moins	17 679	8 935	7 406	3 653	25 085	4,8	4,9
15 ans	312 249	171 587	83 320	45 413	395 569	76,4	75,3
16 ans	67 036	34 086	18 465	8 943	85 501	16,5	17,3
17 ans ou plus	9 465	4 836	2 373	1 187	11 838	2,3	2,6
<b>Total seconde</b>	<b>406 429</b>	<b>219 444</b>	<b>111 564</b>	<b>59 196</b>	<b>517 993</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Première</b>							
15 ans ou moins	16 529	8 369	6 865	3 360	23 394	5,0	4,9
16 ans	264 045	146 957	71 004	39 660	335 049	71,3	69,3
17 ans	70 981	36 002	22 205	11 360	93 186	19,8	21,1
18 ans ou plus	13 457	7 629	5 038	2 890	18 495	3,9	4,7
<b>Total première</b>	<b>365 012</b>	<b>198 957</b>	<b>105 112</b>	<b>57 270</b>	<b>470 124</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Terminale</b>							
16 ans ou moins	15 210	7 979	6 175	3 213	21 385	4,6	4,4
17 ans	237 872	135 228	62 227	35 485	300 099	64,7	61,0
18 ans	84 193	42 568	23 751	12 184	107 944	23,3	25,2
19 ans ou plus	26 667	14 185	7 943	4 422	34 610	7,5	9,4
<b>Total terminale</b>	<b>363 942</b>	<b>199 960</b>	<b>100 096</b>	<b>55 304</b>	<b>464 038</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1 135 383</b>	<b>618 361</b>	<b>316 772</b>	<b>171 770</b>	<b>1 452 155</b>		

## [2] Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## [3] Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MEN (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Redoublements</b>										
Seconde	16,7	15,4	14,7	13,3	12,2	11,6	10,9	9,5	9,5	9,0
Première	8,4	7,6	7,8	7,4	7,0	6,8	6,5	5,6	5,6	5,2
Terminale	17,2	13,3	11,8	9,1	8,7	8,6	9,0	8,3	8,3	7,1
<b>Passages</b>										
Seconde vers 2 <sup>nd</sup> cycle pro	3,7	3,7	4,2	4,3	4,2	4,0	4,0	3,8	3,8	3,7
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	80,1	81,7	82,4	83,4	85,0	85,0	85,3
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	89,5	90,1	90,3	90,8	91,9	92,0	92,7
<b>Sorties</b>										
Seconde	1,9	2,2	1,9	2,3	1,9	2,0	1,7	1,7	1,7	2,0
Première	2,1	2,6	2,4	2,6	2,5	2,4	2,2	2,0	2,0	1,7
Terminale	82,5	86,2	87,6	90,3	90,7	90,8	90,5	91,3	91,2	92,4

## Présentation

À la rentrée 2012, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 518 000 élèves (France métropolitaine et DOM) [1]. Ils sont quasiment tous (515 000 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT). Plus de la moitié (53,8 %) sont des filles, les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,5 % des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle verra son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,5 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 20,0 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) [2]. Parmi eux, 6,3 % suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils [3]. Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne 6,3 % des élèves, à part égale pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 32,8 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 60,3 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (70,5 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (51,6 %) et le profil « lettres, langues et arts » (42,2 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### La classe de seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration, (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, « SES » ou « PFEG ». Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive ».

Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, s'ils n'ont pas été pris comme enseignement d'exploration.

L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

### Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

**SES** - Sciences économiques et sociales.

**PFEG** - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

**MPS** - Méthodes et pratiques scientifiques.

### Arts, enseignement d'exploration

Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

### Arts, enseignement facultatif

Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

#### ① Pour en savoir plus

- RERS 4.10.

- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEPP, décembre 2004.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Sclarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	2 <sup>nde</sup> GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	403 859	2 229	257	84	406 429
Privé	111 060	435	14	55	111 564
<b>Ensemble</b>	<b>514 919</b>	<b>2 664</b>	<b>271</b>	<b>139</b>	<b>517 993</b>
Répartition	99,4	0,5	0,1	0,0	100,0
Part des filles (%)	53,8	49,7	56,8	46,0	53,8

## [2] Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Enseignements d'exploration										
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno	EPS (5h)
Effectifs	435 326	102 782	80 036	41 865	168 136	47 624	45 528	15 355	23 009	29 863	3 294
%	84,5	20,0	15,5	8,1	32,7	9,2	8,8	3,0	4,5	5,8	0,6

	Enseignements d'exploration (2)			Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 <sup>nde</sup> GT	
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3h)	Arts	Atelier artistique		Autres (3)
Effectifs	27 656	6 816	48 017	14 915	34 530	817	488	514 919
%	5,4	1,3	9,3	2,9	6,7	0,2	0,1	(4)

(1) Y compris création et culture design (3 124 élèves).

(2) Ces trois enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.

(3) Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

(4) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

## [3] Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
<b>Profil économie-gestion (SES + PFEG)</b>	<b>22 931</b>	<b>9 138</b>	<b>32 069</b>	<b>6,3</b>	<b>16 067</b>	<b>6,8</b>	<b>16 002</b>	<b>5,8</b>	<b>49,9</b>
<b>Profil lettres, langues, arts</b>	<b>133 101</b>	<b>34 679</b>	<b>167 780</b>	<b>32,7</b>	<b>51 304</b>	<b>21,7</b>	<b>116 476</b>	<b>42,2</b>	<b>69,4</b>
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>114 582</i>	<i>29 743</i>	<i>144 325</i>	<i>28,2</i>	<i>43 261</i>	<i>18,3</i>	<i>101 064</i>	<i>36,6</i>	<i>70,0</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>15 971</i>	<i>3 700</i>	<i>19 671</i>	<i>3,8</i>	<i>7 104</i>	<i>3,0</i>	<i>12 567</i>	<i>4,6</i>	<i>63,9</i>
Littérature et société	60 839	19 100	79 939	15,6	23 428	9,9	56 511	20,5	70,7
LV3	29 450	4 955	34 405	6,7	10 426	4,4	23 979	8,7	69,7
Arts (1)	34 754	6 625	41 379	8,1	12 783	5,4	28 596	10,4	69,1
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 058	3 999	12 057	2,4	4 667	2,0	7 390	2,7	61,3
<b>Profil scientifique ou technologique</b>	<b>243 695</b>	<b>65 445</b>	<b>309 140</b>	<b>60,3</b>	<b>166 738</b>	<b>70,5</b>	<b>142 402</b>	<b>51,6</b>	<b>46,1</b>
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	<i>203 098</i>	<i>54 880</i>	<i>257 978</i>	<i>50,4</i>	<i>134 390</i>	<i>56,9</i>	<i>123 588</i>	<i>44,8</i>	<i>47,9</i>
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	<i>40 359</i>	<i>10 561</i>	<i>50 920</i>	<i>9,9</i>	<i>32 244</i>	<i>13,6</i>	<i>18 676</i>	<i>6,8</i>	<i>36,7</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno</i>	<i>17 151</i>	<i>3 661</i>	<i>20 812</i>	<i>4,1</i>	<i>13 700</i>	<i>5,8</i>	<i>7 112</i>	<i>2,6</i>	<i>34,2</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	126 323	41 811	168 134	32,8	84 090	35,6	84 044	30,5	50,0
Sciences de l'ingénieur	29 552	4 338	33 890	6,6	28 970	12,3	4 920	1,8	14,5
Sciences et laboratoire	35 584	7 347	42 931	8,4	20 582	8,7	22 349	8,1	52,1
Santé et social	13 399	4 670	18 069	3,5	2 361	1,0	15 708	5,7	86,9
Création et innovation technologiques	14 819	1 573	16 392	3,2	13 265	5,6	3 127	1,1	19,1
Biotechnologies	6 324	2 006	8 330	1,6	3 464	1,5	4 866	1,8	58,4
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno	11 547	1 558	13 105	2,6	11 826	5,0	1 279	0,5	9,8
Santé et social + biotechnologies	2 977	1 785	4 762	0,9	477	0,2	4 285	1,6	90,0
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 687	223	1 910	0,4	773	0,3	1 137	0,4	59,5
Autres profils scientifiques/technologiques	1 483	134	1 617	0,3	930	0,4	687	0,2	42,5
<b>EPS de détermination</b>	<b>2 970</b>	<b>324</b>	<b>3 294</b>	<b>0,6</b>	<b>2 246</b>	<b>1,0</b>	<b>1 048</b>	<b>0,4</b>	<b>31,8</b>
<b>Total des profils connus</b>	<b>402 697</b>	<b>109 586</b>	<b>512 283</b>	<b>100,0</b>	<b>236 355</b>	<b>100,0</b>	<b>275 928</b>	<b>100,0</b>	<b>53,9</b>
Profil inconnu	1 162	1 474	2 636		1 467		1 169		44,3
<b>Ensemble</b>	<b>403 859</b>	<b>111 060</b>	<b>514 919</b>		<b>237 822</b>		<b>277 097</b>		<b>53,8</b>

(1) Y compris création et culture design.

Lecture - 6,3 % des élèves de 2<sup>nd</sup>e GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 6,8 % pour les garçons et à 5,8 % pour les filles. 49,9 % de ces élèves sont des filles.

## Présentation

Parmi les 508 200 élèves de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2011, 497 900 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2012 (voir « Champ »). 65,2 % ont intégré une première générale, 22,5 % une première technologique, 8,9 % redoublent et 3,4 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 10 200 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif [1]. Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant de se déterminer vers une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent vers une première STMG (33,8 %) ou vers une première ES (28,1 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans un cas sur deux vers une première S.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde, ils s'orientent pour les deux tiers d'entre eux vers une première générale. Les élèves ayant choisi « MPS », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans près d'un cas sur deux vers une première ST2S. Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique : 65,7 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 67 s'orientent vers une première générale (29 en S, 23 en ES et 15 en L), 21 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (12). Sur 100 garçons, 61 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (40) tandis que 24 entrent en première technologique, dont 12 sont en première STMG et 10 en première ST12D [2].

## Définitions

### Champ

Élèves inscrits en seconde GT à la rentrée 2011, dans les lycées publics et privés relevant du ministère de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2012 dans ce périmètre (établissements du MEN de France métropolitaine et des DOM).

### Profils d'enseignements d'exploration

Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :

- profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
- profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
- profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
- profil « EPS de détermination » : profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

### Séries du baccalauréat

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST12D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- RERS 4.12 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

## [1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MEN)

Profils d'enseignement d'exploration en 2 <sup>nd</sup> e GT à la rentrée 2011	Situation à la rentrée 2012 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 <sup>nd</sup> e GT	Effectifs
	Entrants en 1 <sup>re</sup> générale			Entrants en 1 <sup>re</sup> technologique									
	S	L	ES	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
<b>Profil économie-gestion (SES + PFEG)</b>	<b>11,3</b>	<b>5,0</b>	<b>28,1</b>	<b>1,9</b>	<b>0,5</b>	<b>33,8</b>	<b>1,7</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>6,2</b>	<b>11,4</b>	<b>33 296</b>	
<b>Profil lettres, langues, arts</b>	<b>19,3</b>	<b>23,7</b>	<b>26,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,3</b>	<b>13,0</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>	<b>9,5</b>	<b>157 404</b>	
Littérature et société	12,7	26,4	29,3	0,8	0,3	14,6	1,4	0,1	0,0	3,8	10,7	75 007	
LV3	25,3	18,9	28,8	0,8	0,4	13,1	1,2	0,1	0,1	2,8	8,5	34 780	
Arts (1)	18,4	24,7	21,3	1,7	0,4	12,4	1,2	6,5	0,0	3,8	9,6	37 414	
Latin/grec (avec ou sans LV3)	50,3	16,6	22,2	0,6	0,2	3,7	0,7	0,1	0,1	0,8	4,6	10 203	
<b>Profil scientifique ou technologique</b>	<b>46,2</b>	<b>2,9</b>	<b>15,8</b>	<b>7,7</b>	<b>2,1</b>	<b>8,6</b>	<b>5,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,1</b>	<b>8,3</b>	<b>283 577</b>	
Méthodes et pratiques scientifiques	55,0	3,1	18,5	3,1	1,2	8,0	1,5	0,0	0,0	2,0	7,5	158 025	
Sciences de l'ingénieur	44,4	1,7	11,4	19,4	0,8	8,6	0,6	0,1	0,0	4,2	8,9	30 383	
Sciences et laboratoire	47,1	3,6	16,7	3,0	4,7	9,7	2,9	0,0	0,0	3,0	9,2	38 501	
Santé et social	11,1	4,5	12,6	0,5	0,8	11,7	43,1	0,0	0,1	5,9	9,8	15 113	
Création et innovation technologiques	20,1	2,6	12,8	29,1	1,0	14,2	1,0	0,1	0,1	7,7	11,3	13 813	
Biotechnologies	34,0	3,7	15,5	2,9	12,3	9,7	9,7	0,1	0,0	3,7	8,6	7 561	
Sciences de l'ingénieur + créa-innov. techno.	34,8	0,8	4,1	42,5	0,6	3,9	0,4	0,1	0,0	5,1	7,7	13 070	
Santé et social + biotechnologies	6,4	1,7	4,9	0,3	1,6	5,8	65,7	0,0	0,0	5,2	8,3	4 986	
Sciences et laboratoire + biotechnologies	31,0	1,3	5,1	1,5	42,1	3,7	4,1	0,1	0,0	3,1	8,0	1 906	
Autres profils scientifiques/technologiques	31,5	5,9	15,1	5,0	0,5	21,0	3,2	0,0	2,7	5,5	9,6	219	
<b>Profil EPS de détermination</b>	<b>36,4</b>	<b>3,5</b>	<b>24,3</b>	<b>4,9</b>	<b>1,0</b>	<b>15,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>3,9</b>	<b>8,9</b>	<b>2 926</b>	
<b>Total profils connus (%)</b>	<b>34,9</b>	<b>9,9</b>	<b>20,4</b>	<b>5,1</b>	<b>1,4</b>	<b>11,9</b>	<b>3,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,0</b>	<b>3,4</b>	<b>8,9</b>	<b>100,0</b>	
Effectifs	166 320	47 432	97 229	24 191	6 745	56 625	17 105	2 653	172	16 252	42 479	477 203	
Profils inconnus (%)	21,1	11,6	16,7	4,6	1,7	11,1	3,4	0,5	0,5	13,0	15,8	20 716	
Ensemble (2)	170 698	49 835	100 696	25 151	7 087	58 916	17 815	2 759	268	18 949	45 745	497 919	

(1) Y compris création et culture design.

(2) Champ : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2011, dans les lycées publics et privés de France métropolitaine et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2012.

Lecture - Sur 100 élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 46,2 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

## [2] Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignements d'exploration en seconde générale et technologique

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, établissements publics + privés relevant du MEN)

Profils d'enseignement d'exploration en 2 <sup>nd</sup> e GT à la rentrée 2011	Situation à la rentrée 2012 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 <sup>nd</sup> e GT	Ensemble	
	Entrants en 1 <sup>re</sup> générale			Entrants en 1 <sup>re</sup> technologique										
	S	L	ES	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno					
<b>Garçons</b>														
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	13,6	2,6	27,0	3,5	0,4	33,3	0,4	0,1	0,0	6,6	12,5	100,0		
Profil lettres, langues, arts	25,2	15,2	25,5	2,8	0,3	13,8	0,4	1,3	0,1	4,0	11,5	100,0		
Profil scientifique ou technologique	48,2	1,4	13,2	13,2	1,7	8,7	0,9	0,0	0,0	3,5	9,1	100,0		
Profil EPS de détermination	36,9	1,9	22,6	6,8	0,9	15,5	0,9	0,0	0,0	4,2	10,2	100,0		
<b>Total profils connus (%)</b>	<b>39,9</b>	<b>4,5</b>	<b>16,9</b>	<b>10,2</b>	<b>1,3</b>	<b>11,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>4,2</b>	<b>10,2</b>	<b>100,0</b>		
Effectifs (1)	91 797	10 327	38 775	23 358	3 065	26 808	1 694	698	117	9 726	23 449	229 814		
<b>Filles</b>														
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	9,1	7,4	29,1	0,3	0,5	34,2	2,9	0,1	0,0	5,9	10,3	100,0		
Profil lettres, langues, arts	16,8	27,3	27,4	0,2	0,3	12,7	1,6	1,7	0,0	3,1	8,7	100,0		
Profil scientifique ou technologique	43,8	4,8	19,0	1,1	2,6	8,5	10,2	0,1	0,0	2,7	7,2	100,0		
Profil EPS de détermination	35,2	6,8	28,0	0,8	1,0	16,0	2,8	0,1	0,0	3,4	5,9	100,0		
<b>Total profils connus (%)</b>	<b>29,4</b>	<b>14,7</b>	<b>23,1</b>	<b>0,7</b>	<b>1,5</b>	<b>12,0</b>	<b>6,0</b>	<b>0,8</b>	<b>0,1</b>	<b>3,4</b>	<b>8,3</b>	<b>100,0</b>		
Effectifs (1)	78 901	39 508	61 921	1 793	4 022	32 108	16 121	2 061	151	9 223	22 296	268 105		

(1) Champ : élèves inscrits, en seconde GT à la rentrée 2011, dans les lycées publics et privés de France métropolitaine et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2012.

Lecture - Sur 100 garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2011, 27 se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

## Présentation

À la rentrée 2012, 470 100 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM : 71,7 % en première générale (S, ES, L) et 28,3 % en première technologique [1].

La réforme du lycée de 2010 a maintenu un enseignement obligatoire au choix des élèves dans les séries générales S et L. Dans toutes les séries générales et technologiques, les enseignements facultatifs restent proposés [2].

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit « Sciences et vie de la Terre » comme enseignement obligatoire (90,2 %), loin devant « Sciences de l'ingénieur » (9,8 %). Le choix de l'enseignement « Écologie agronomie et territoires » est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère en charge de l'agriculture.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (50,5 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (23,1 %) ou sur les mathématiques (14,9 % contre 8,5 % en 2010). Les élèves de première générale sont autorisés à suivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en série S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) [3].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne moins d'un élève sur dix depuis que la deuxième langue vivante est rendue progressivement obligatoire dans toutes les séries (réforme du lycée).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Classes de première générale et technologique :

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST12D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

### Les premières d'adaptation

Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

### Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

### LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

### Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

### Sc. de l'ing.

Sciences de l'ingénieur.

### Éco. agro.

Écologie, agronomie et territoires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### Pour en savoir plus

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».



## [1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premières générales			Premières technologiques							Total	
	S	L	ES	STMG	STI2D (1)	ST2S	STL	STD2A	TMD	Hôtellerie		Adaptation, BT
Public	136 464	42 147	79 050	54 011	24 795	16 942	6 741	2 037	261	2 181	383	365 012
Privé	42 540	10 042	26 643	11 081	3 136	9 034	1 299	827	12	408	90	105 112
<b>Ensemble</b>	<b>179 004</b>	<b>52 189</b>	<b>105 693</b>	<b>65 092</b>	<b>27 931</b>	<b>25 976</b>	<b>8 040</b>	<b>2 864</b>	<b>273</b>	<b>2 589</b>	<b>473</b>	<b>470 124</b>
Répartition (%)	38,1	11,1	22,5	13,8	5,9	5,5	1,7	0,6	0,1	0,6	0,1	100,0
Part des filles (%)	45,6	78,8	60,7	54,0	7,2	91,2	56,3	74,3	57,1	49,6	64,5	54,5

(1) Y compris 27 élèves de 1<sup>re</sup> STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

## [2] Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2012 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Premières	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs									Ens. facultatifs		Effectifs de première
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Maths	Sc.vie & Terre	Sc. de l'ing.	Éco. agro.	Arts facult.	EPS (1)	
<b>Générales</b>												
S	14 450	3 194	10 684	.	.	.	161 391	17 605	8	11 990	7 814	179 004
L	3 504	1 021	7 632	26 379	12 052	7 791	.	.	.	9 907	736	52 189
ES	4 074	866	9 522	.	.	.	.	.	.	8 700	4 169	105 693
<b>Technologiques</b>												
STMG	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2 895	2 383	65 092
STI2D	.	.	.	.	.	.	.	.	.	878	1 338	27 931
STD2A	.	.	.	.	.	.	.	.	.	283	23	2 864
ST2S	.	.	.	.	.	.	.	.	.	734	630	25 976
STL	.	.	.	.	.	.	.	.	.	201	237	8 040

(1) Option facultative ou enseignement de complément.

## [3] Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	31 404	14 429	45 833	25,6	2 407	179 004
L	12 783	3 689	16 472	31,6	957	52 189
ES	18 374	7 831	26 205	24,8	1 164	105 693
<b>Séries générales</b>	<b>62 561</b>	<b>25 949</b>	<b>88 510</b>		<b>4 528</b>	<b>336 886</b>
%	24,3	32,8		26,3	1,3	
STMG	4 812	794	5 606	8,6	74	65 092
STI2D	1 886	263	2 149	7,7	65	27 931
STD2A	89	166	255	8,9	48	2 864
ST2S	926	361	1 287	5,0	65	25 976
STL	391	50	441	5,5	8	8 040
<b>Séries technologiques (1)</b>	<b>8 104</b>	<b>1 634</b>	<b>9 738</b>		<b>260</b>	<b>129 903</b>
%	7,8	6,4		7,5	0,2	
<b>Ensemble</b>	<b>70 665</b>	<b>27 583</b>	<b>98 248</b>		<b>4 788</b>	<b>(1) 466 789</b>
%	19,5	26,4		21,0	1,0	

(1) Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation et BT.

Lecture - 21 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1 % à en suivre deux.

## Présentation

À la rentrée 2012, 464 000 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM, dont 70,5 % en terminale générale [1]. À cette rentrée, la réforme des lycées atteint la classe de terminale : l'enseignement de spécialité est maintenu dans les séries générales et des enseignements facultatifs sont toujours proposés dans toutes les séries [2].

En série S (scientifique), les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur) [3]. Neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : le choix des mathématiques s'établit autour de 20 %, l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 29,7 % et 37,2 % des élèves. L'informatique et sciences du numérique, nouveauté de cette rentrée, est très peu étudié (4,2 %).

En terminale L, la hiérarchie des choix d'enseignement de spécialité observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour un élève sur deux, « Arts » pour un élève sur cinq, langues anciennes pour une minorité. Chacune des spécialités mathématiques ou « Droit et grands enjeux du monde contemporain » attire un élève sur dix.

En terminale ES, deux enseignements de spécialité nouveaux sont proposés : celui des sciences sociales et politiques est retenu par plus de quatre élèves sur dix, celui de l'approfondissement de l'économie par un élève sur dix. Les mathématiques sont maintenues et concernent quatre élèves sur dix.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre exerce ce choix [4]. Comme en première, la part des élèves concernés varie d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation : un sur cinq en S et ES, un sur trois en L.

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible, variant de 4,2 % en ST2S à 11,3 % en STD2A. Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la troisième langue vivante ne sont pas proposées.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Classes de terminale générale et technologique

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- ST12D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtellerie : terminale technologique ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

### Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

### LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

### Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

### EPS

Éducation physique et sportive.

### Informatique

Informatique et sciences du numérique.

### Droit & grds enjeux du monde

Droit et grands enjeux du monde contemporain.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

### Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

## [1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total	
	S	L	ES	STG	STI2D (1)	ST2S	STL	STD2A	TMD	Hôtellerie		BT
Public	128 962	44 634	79 849	59 140	24 013	16 610	6 073	1 965	230	2 154	312	363 942
Privé	37 632	10 189	25 731	12 235	2 989	8 841	1 141	804	7	454	73	100 096
<b>Ensemble</b>	<b>166 594</b>	<b>54 823</b>	<b>105 580</b>	<b>71 375</b>	<b>27 002</b>	<b>25 451</b>	<b>7 214</b>	<b>2 769</b>	<b>237</b>	<b>2 608</b>	<b>385</b>	<b>464 038</b>
Répartition (%)	35,9	11,8	22,8	15,4	5,8	5,5	1,6	0,6	0,1	0,6	0,1	100,0
Part des filles (%)	45,5	79,2	60,7	54,6	6,5	91,9	56,5	75,0	54,0	49,7	61,8	55,0

(1) Y compris 33 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agriculture et du vivant).

## [2] Options suivies à la rentrée 2012 par les élèves de terminale selon la série

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs						Sc. sociales et politiques	Economie approf.
	Latin	Grec ancien	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Droit & grds enjeux du monde		
S	12 394	2 416	8 388	-	-	-	-	
L	3 158	903	10 879	25 210	11 948	6 874	-	
ES	3 364	627	7 757	-	-	-	44 351	
STG	-	-	457	-	-	-	18 733	

(suite) Terminales	Maths	Physique chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	Ens. facultatif		Effectifs des terminales
			dominante	spécialité			Arts	EPS (2)	
S	36 893	52 016	151 309	61 331	15 285	9 995	12 680	7 808	166 594
L	6 175	-	-	-	-	-	11 586	747	54 823
ES	42 496	-	-	-	-	-	9 043	4 302	105 580
STG	-	-	-	-	-	-	2 763	2 522	71 375
STI2D	-	-	-	-	-	-	537	1 163	27 002
STD2A	-	-	-	-	-	-	334	12	2 769
ST2S	-	-	-	-	-	-	14	42	25 451
STL	-	-	-	-	-	-	141	175	7 214

(1) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

## [3] L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles
<b>S</b>	SVT - Maths (1)	18,5	24,1	19,7	37,7
	SVT - Physique chimie	28,5	33,6	29,7	45,2
	SVT - Sc. de la vie et Terre	37,9	34,6	37,2	60,5
	SVT - Informatique	4,5	3,3	4,2	24,9
	Sc. ingénieur (2)	10,6	4,4	9,2	12,3
	<b>Total terminale S</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>45,5</b>
<b>L</b>	LV renforcée	43,9	55,0	46,0	78,4
	LV3	7,9	4,5	7,3	83,7
	Langues anciennes	1,0	1,6	1,1	77,4
	Arts	23,7	13,6	21,8	77,2
	Droit & grds enjeux du monde	12,5	12,7	12,5	80,2
	Mathématiques	11,0	12,6	11,3	82,4
	<b>Total terminale L</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>79,2</b>
<b>ES</b>	Sc. sociales et politiques	45,4	34,4	42,7	62,0
	Economie approfondie	18,1	16,6	17,7	55,7
	Mathématiques	36,5	49,0	39,5	61,6
<b>Total terminale ES</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>60,7</b>	

(1) Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

(2) La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

## [4] Les enseignements facultatifs en terminale selon la série à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Au moins un enseignement facultatif				Effectifs des term.	
	Public	Privé	Total	% dont deux		
S (1)	28 205	8 007	36 212	21,7	1 690	166 594
L	15 255	3 614	18 869	34,4	1 061	54 823
ES	14 859	5 676	20 535	19,4	568	105 580
<b>Séries générales</b>	<b>58 319</b>	<b>17 297</b>	<b>75 616</b>		<b>3 319</b>	<b>326 997</b>
%	23,0	23,5		23,1	1,0	
STG	4 847	809	5 656	7,9	80	71 375
STI2D	1 507	178	1 685	6,2	23	27 002
STD2A	132	182	314	11,3	32	2 769
ST2S	741	334	1 075	4,2	15	25 451
STL	273	39	312	4,3	8	7 214
<b>Séries techno</b>	<b>7 500</b>	<b>1 542</b>	<b>9 042</b>		<b>158</b>	<b>133 811</b>
%	7,0	5,9		6,8	<1	
<b>Ensemble</b>	<b>65 819</b>	<b>18 839</b>	<b>84 658</b>		<b>3 477</b>	<b>(2) 460 808</b>
%	18,2	18,9		18,4	0,8	

(1) Hors enseignement facultatif d'histoire-géographie.

(2) Hors terminales TMD, hôtellerie, BT.

Lecture - 18,4 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,8 % à en suivre deux.

## Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des scolarités particulières.

L'anglais est étudié par 5 146 500 élèves, soit 95,3 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,2 %) que dans les établissements publics (95,1 %). L'allemand est choisi par 6,7 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») se développe régulièrement avec 14,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2012. Ils étaient 13,9 % en 2011, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 87,5 % [2]. L'espagnol augmente (72,6 % contre 72,1 % en 2011 et 71 % les années précédentes). Il est plus appris dans le secteur privé (74,6 %) que dans le secteur public (72,1 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste relativement stable (14,6 % en 2012). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,9 %) qu'au collège (12,5 % en quatrième-troisième).

7 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (14,6 %), le russe (6,1 %), le portugais (4,3 %), puis l'allemand (2,5 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,5 % des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 98,5 % des élèves du second degré apprennent l'anglais, 45,4 % l'espagnol, 15,3 % l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,2 % des élèves [3].

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à part égale de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire dans toutes les séries depuis 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue à faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2017.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 05.26.

## [1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième	819 679	(2) 818 576	99,9	97 829	801 543	30 057	5 392	5 580
Cinquième	811 468	(2) 810 853	99,9	95 329	793 392	38 737	5 755	4 999
Quatrième	782 217	781 676	99,9	43 867	727 999	7 627	788	1 395
Troisième	776 481	775 802	99,9	44 697	721 634	7 509	708	1 254
Dima, Ulis, dispositifs relais	26 822	19 086	71,2	526	18 229	226	57	48
<b>Total 1<sup>er</sup> cycle hors Segpa</b>	<b>3 216 667</b>	<b>3 205 993</b>	<b>99,7</b>	<b>282 248</b>	<b>3 062 797</b>	<b>84 156</b>	<b>12 700</b>	<b>13 276</b>
<b>Segpa</b>	<b>95 625</b>	<b>95 411</b>	<b>99,8</b>	<b>2 925</b>	<b>91 435</b>	<b>901</b>	<b>63</b>	<b>87</b>
Seconde	517 993	517 637	99,9	23 572	488 736	4 064	469	796
Première	470 124	469 829	99,9	20 151	444 118	4 278	456	826
Terminale	464 038	463 839	100,0	18 937	437 119	6 133	491	1 159
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle gén. et techno</b>	<b>1 452 155</b>	<b>1 451 305</b>	<b>99,9</b>	<b>62 660</b>	<b>1 369 973</b>	<b>14 475</b>	<b>1 416</b>	<b>2 781</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>657 540</b>	<b>646 209</b>	<b>98,3</b>	<b>11 896</b>	<b>622 302</b>	<b>11 398</b>	<b>320</b>	<b>293</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 421 987</b>	<b>5 398 918</b>	<b>99,6</b>	<b>359 729</b>	<b>5 146 507</b>	<b>110 930</b>	<b>14 499</b>	<b>16 437</b>
%				6,7	95,3	2,1	0,3	0,3
Public	4 268 228	4 252 259	99,6	299 859	4 043 865	85 366	12 932	12 623
Privé	1 153 759	1 146 659	99,4	59 870	1 102 642	25 564	1 567	3 814

(1) Y compris langues apprises par correspondance.

(2) Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilanguisme » concerne 121 825 élèves de sixième (14,9 %), et 127 359 élèves de cinquième (15,7 %).  
Lecture - En 2012, 99,6% des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,7% apprennent l'allemand.

## [2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Quatrième	782 217	781 483	99,9	98 893	52 834	576 304	44 788	8 664	111
Troisième	776 481	771 268	99,3	94 659	53 325	570 903	43 499	8 882	223
<b>Total 4<sup>e</sup>+ 3<sup>e</sup></b>	<b>1 558 698</b>	<b>1 552 751</b>	<b>99,6</b>	<b>193 552</b>	<b>106 159</b>	<b>1 147 207</b>	<b>88 287</b>	<b>17 546</b>	<b>334</b>
Seconde	517 993	516 628	99,7	86 878	28 472	367 290	27 281	6 707	187
Première	470 124	464 790	98,9	84 412	25 177	324 414	24 194	6 593	262
Terminale	464 038	441 486	95,1	83 533	25 307	303 015	23 240	6 391	243
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle gén. et techno</b>	<b>1 452 155</b>	<b>1 422 904</b>	<b>98,0</b>	<b>254 823</b>	<b>78 956</b>	<b>994 719</b>	<b>74 715</b>	<b>19 691</b>	<b>692</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>657 540</b>	<b>232 533</b>	<b>35,4</b>	<b>21 269</b>	<b>7 968</b>	<b>188 395</b>	<b>11 889</b>	<b>3 012</b>	<b>203</b>
<b>Ensemble</b>	<b>3 668 393</b>	<b>3 208 188</b>	<b>87,5</b>	<b>469 644</b>	<b>193 083</b>	<b>2 330 321</b>	<b>174 891</b>	<b>40 249</b>	<b>1 229</b>
%				14,6	6,0	72,6	5,5	1,3	
Public	2 873 221	2 510 569	87,4	359 776	161 176	1 810 175	149 633	29 809	956
Privé	795 172	697 619	87,7	109 868	31 907	520 146	25 258	10 440	273

(1) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2012, 87,5% des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6% apprennent l'allemand.

## [3] Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2012 (toutes modalités confondues) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio	Autres (2)
Premier cycle	3 216 667	475 981	3 169 085	1 233 597	101 182	3 337	7 286	8 259	3 481	3 059	101	33 031	4 710
Segpa	95 625	2 925	91 435	901	63		79					121	8
Second cycle GT	1 452 155	319 986	1 449 119	1 025 100	116 274	9 211	7 253	18 828	5 780	3 719	3 019	7 094	11 681
Second cycle pro	657 540	33 165	630 270	199 793	12 209	34	861	101	222	127	ns	838	1 756
<b>Total</b>	<b>5 421 987</b>	<b>832 057</b>	<b>5 339 909</b>	<b>2 459 391</b>	<b>229 728</b>	<b>12 582</b>	<b>15 479</b>	<b>27 188</b>	<b>9 483</b>	<b>6 905</b>	<b>3 121</b>	<b>41 084</b>	<b>18 155</b>
%		15,3	98,5	45,4	4,2	0,2	0,3	0,5	0,2	0,1	0,1	0,8	0,3
Public	4 268 228	661 415	4 205 274	1 909 211	193 706	11 307	14 752	18 422	8 777	392	2 273	33 193	14 489
Privé	1 153 759	170 642	1 134 635	550 180	36 022	1 275	727	8 766	706	6 513	848	7 891	3 666

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

(2) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2012, 832 057 élèves, soit 15,3% des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

## Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 351 000 élèves à la rentrée 2012, soit 6,6 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (10,2 % des élèves) pour se prolonger au lycée général et technologique (12,5 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,4 %).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (82,3 % contre 64,7 % dans le public).

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures est inférieure à 3 % en Corse, à Mayotte et en Guyane, supérieure à 7 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Montpellier, Rennes, La Réunion, Rouen, et Strasbourg [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où le choix de l'italien est important, à Nancy-Metz et à Strasbourg où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier, et Nice), du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse) ainsi qu'en Martinique et en Guadeloupe. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches de celui des sections d'espagnol.

À la rentrée 2012, les sections européennes scolarisent 25 400 élèves de plus qu'en 2011, soit une progression de 8,3 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 300 élèves, ont augmenté de 7,7 %.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

### Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

### Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % des effectifs de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.25.

## [1] Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 <sup>e</sup> -5 <sup>e</sup>	1 280 355	9 397	350 792	2 694	1 631 147	12 091	0,7	49,0	53,7
4 <sup>e</sup> -3 <sup>e</sup>	1 222 245	125 520	336 453	33 292	1 558 698	158 812	10,2	49,5	58,7
<b>Total 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup></b>	<b>2 502 600</b>	<b>134 917</b>	<b>687 245</b>	<b>35 986</b>	<b>3 189 845</b>	<b>170 903</b>	<b>5,4</b>	<b>49,3</b>	<b>58,3</b>
2 <sup>nd</sup> générale et technologique	406 429	51 023	111 564	13 798	517 993	64 821	12,5	53,8	61,3
1 <sup>re</sup> et terminale générale	511 106	74 755	152 777	19 034	663 883	93 789	14,1	55,8	61,3
1 <sup>re</sup> et terminale technologique	217 848	3 719	52 431	1 048	270 279	4 767	1,8	52,2	56,5
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle GT</b>	<b>1 135 383</b>	<b>129 497</b>	<b>316 772</b>	<b>33 880</b>	<b>1 452 155</b>	<b>163 377</b>	<b>11,3</b>	<b>54,4</b>	<b>61,2</b>
<b>Total 2<sup>nd</sup> cycle professionnel</b>	<b>515 593</b>	<b>13 598</b>	<b>141 947</b>	<b>3 113</b>	<b>657 540</b>	<b>16 711</b>	<b>2,5</b>	<b>44,2</b>	<b>54,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>4 153 576</b>	<b>278 012</b>	<b>1 145 964</b>	<b>72 979</b>	<b>5 299 540</b>	<b>350 991</b>	<b>6,6</b>	<b>50,0</b>	<b>59,4</b>

Lecture - 350 991 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 6,6 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,4 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles constituent 50,0 % des effectifs totaux du second degré.

## [2] Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	179 815	38 567	41 290	13 159	1 188	3 348	645	278 012
Privé	60 092	5 270	6 704	656	-	257	-	72 979
<b>Total</b>	<b>239 907</b>	<b>43 837</b>	<b>47 994</b>	<b>13 815</b>	<b>1 188</b>	<b>3 605</b>	<b>645</b>	<b>350 991</b>
%	68,4	12,5	13,7	3,9	0,3	1,0	0,2	100,0
Sections européennes	229 126	42 259	45 469	12 605	483	2 388	48	332 378
Sections internationales	10 781	1 578	2 525	1 210	705	1 217	597	18 613
Part des filles (%)	59,4	56,1	63,1	60,6	57,1	54,1	55,3	59,4

Lecture - Les sections d'espagnol accueillent 13,7 % des élèves scolarisés en section linguistique. 63,1 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

## [3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2012 (Public + Privé)

	Effectifs de référence (1)	Sections européennes		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Aix-Marseille	234 553	11 246	4,8	56,5	14,8	12,4	15,6	0,7	-	100,0
Amiens	159 740	7 438	4,7	78,1	17,5	3,5	0,5	-	0,4	100,0
Besancon	92 008	5 852	6,4	73,6	12,6	12,5	1,3	-	-	100,0
Bordeaux	245 840	15 174	6,2	65,8	7,6	24,1	1,3	1,0	0,2	100,0
Caen	116 223	9 944	8,6	85,0	6,5	8,1	0,3	-	-	100,0
Clermont-Ferrand	95 849	8 299	8,7	73,8	7,1	16,1	2,9	-	-	100,0
Corse	20 502	393	1,9	52,2	0,8	-	47,1	-	-	100,0
Créteil	356 075	13 392	3,8	76,6	15,2	6,9	0,8	0,5	-	100,0
Dijon	121 144	4 478	3,7	83,5	8,2	7,0	1,3	-	-	100,0
Grenoble	265 249	17 876	6,7	72,0	3,8	4,7	19,5	-	-	100,0
Lille	354 479	26 650	7,5	81,1	8,7	8,8	1,2	-	0,2	100,0
Limoges	49 665	3 007	6,1	91,0	3,4	5,4	-	0,2	-	100,0
Lyon	253 043	18 827	7,4	65,9	18,6	8,0	7,2	0,3	-	100,0
Montpellier	211 640	18 422	8,7	65,4	6,4	26,9	1,1	0,2	-	100,0
Nancy-Metz	183 481	10 084	5,5	36,2	42,0	14,9	6,9	-	-	100,0
Nantes	291 439	18 340	6,3	80,2	8,2	10,5	1,1	-	-	100,0
Nice	160 909	8 818	5,5	47,5	6,7	18,8	26,9	-	-	100,0
Orléans-Tours	194 349	11 789	6,1	83,2	5,2	10,7	0,8	-	-	100,0
Paris	162 209	11 059	6,8	48,9	18,7	13,0	3,5	14,5	1,3	100,0
Poitiers	129 182	6 249	4,8	72,5	11,3	14,4	1,6	-	0,2	100,0
Reims	104 619	5 476	5,2	64,5	23,2	12,4	-	-	-	100,0
Rennes	259 128	19 809	7,6	79,6	4,6	15,0	0,5	0,4	-	100,0
Rouen	155 245	11 645	7,5	81,1	8,7	7,4	1,8	0,5	0,5	100,0
Strasbourg	145 469	11 232	7,7	56,1	40,2	3,3	0,3	-	0,2	100,0
Toulouse	218 645	12 947	5,9	54,1	7,9	35,8	2,0	0,3	-	100,0
Versailles	472 773	31 803	6,7	64,5	18,3	16,3	0,3	-	0,6	100,0
Guadeloupe	48 385	1 967	4,1	68,7	-	31,3	-	-	-	100,0
Guyane	30 773	269	0,9	91,1	-	9,1	-	-	5,2	100,0
Martinique	38 087	1 414	3,7	56,1	-	43,9	-	-	-	100,0
Mayotte	31 391	121	0,4	100,0	-	-	-	-	-	100,0
La Réunion	97 446	8 358	8,6	57,7	20,4	19,2	-	2,6	-	100,0
<b>Total</b>	<b>5 299 540</b>	<b>332 378</b>	<b>6,3</b>	<b>68,9</b>	<b>12,7</b>	<b>13,7</b>	<b>3,8</b>	<b>0,7</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>

(1) Total des élèves scolarisés dans les classes de 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel.

(2) Y compris portugais.

Lecture - 6,3 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 12,7 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

## Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En France métropolitaine et dans les DOM, 20,7 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2012, mais ils ne sont plus que 15,8 % de latinistes en classe de troisième [1]. L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20,0 % au début des années deux mille, baisse depuis 2006 et atteint 18,3 % en 2012, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (22,4 %) que dans ceux du secteur public (17,2 %). L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,5 % des élèves des établissements publics et privés [1].

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,3 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 15,7 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,4 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

Au total dans le second degré, 13,8 % des élèves étudient au moins une langue ancienne (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège, où 18,8 % des collégiens sont dans ce cas, et le lycée, où seuls 5,6 % des lycéens généraux et technologiques sont latinistes et/ou hellénistes [3].

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Étude du latin et du grec ancien

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



## [1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2012

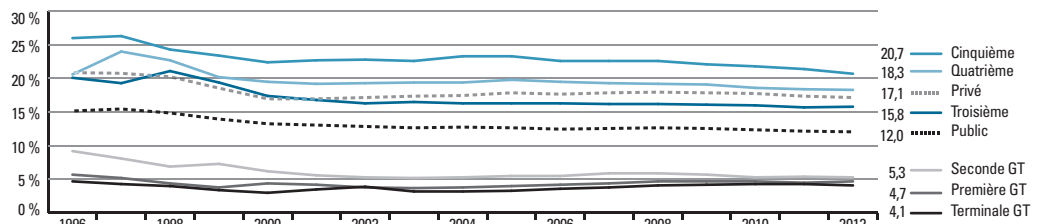
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
		Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Public</b>					
Cinquième	637 482	123 594	19,4	.	.
Quatrième	613 362	105 700	17,2	.	.
Troisième	608 883	89 697	14,7	14 960	2,5
<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>1 859 727</b>	<b>318 991</b>	<b>17,2</b>	<b>14 960</b>	<b>(1) 2,5</b>
Seconde générale et technologique	406 429	16 650	4,1	4 694	1,2
Première générale et technologique	365 012	13 374	3,7	3 464	0,9
Terminale générale et technologique	363 942	11 373	3,1	2 655	0,7
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>1 135 383</b>	<b>41 397</b>	<b>3,6</b>	<b>10 813</b>	<b>1,0</b>
<b>Total Public</b>	<b>2 995 110</b>	<b>360 388</b>	<b>12,0</b>	<b>25 773</b>	<b>(1) 1,5</b>
<b>Privé</b>					
Cinquième	173 986	44 281	25,5	.	.
Quatrième	168 855	37 237	22,1	.	.
Troisième	167 598	32 666	19,5	3 348	2,0
<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>510 439</b>	<b>114 184</b>	<b>22,4</b>	<b>3 348</b>	<b>(1) 2,0</b>
Seconde générale et technologique	111 564	11 006	9,9	2 122	1,9
Première générale et technologique	105 112	8 654	8,2	1 617	1,5
Terminale générale et technologique	100 096	7 543	7,5	1 291	1,3
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>316 772</b>	<b>27 203</b>	<b>8,6</b>	<b>5 030</b>	<b>1,6</b>
<b>Total Privé</b>	<b>827 211</b>	<b>141 387</b>	<b>17,1</b>	<b>8 378</b>	<b>(1) 1,7</b>
<b>Public + Privé</b>					
Cinquième	811 468	167 875	20,7	.	.
Quatrième	782 217	142 937	18,3	.	.
Troisième	776 481	122 363	15,8	18 308	2,4
<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>2 370 166</b>	<b>433 175</b>	<b>18,3</b>	<b>18 308</b>	<b>(1) 2,4</b>
Seconde générale et technologique	517 993	27 656	5,3	6 816	1,3
Première générale et technologique	470 124	22 028	4,7	5 081	1,1
Terminale générale et technologique	464 038	18 916	4,1	3 946	0,9
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>1 452 155</b>	<b>68 600</b>	<b>4,7</b>	<b>15 843</b>	<b>1,1</b>
dont : première et terminale S	345 598	26 844	7,8	5 610	1,6
première et terminale L	107 012	6 662	6,2	1 924	1,8
première et terminale ES	211 273	7 438	3,5	1 493	0,7
<b>Total Public + Privé</b>	<b>3 822 321</b>	<b>501 775</b>	<b>13,1</b>	<b>34 151</b>	<b>(1) 1,5</b>

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5<sup>e</sup> et de 4<sup>e</sup> puisque le grec n'y est pas proposé.

## [2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011) (1)



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture - En 2012, 4,1 % des élèves de terminale générale et technologique (GT) étudient le latin.

## [3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Une seule		Les deux	Ensemble	
		Latin	Grec	Latin + grec	Effectifs	%
Cinquième	811 468	167 875	.	.	167 875	20,7
Quatrième	782 217	142 937	.	.	142 937	18,3
Troisième	776 481	116 843	12 788	5 520	135 151	17,4
<b>Total cinquième à troisième</b>	<b>2 370 166</b>	<b>427 655</b>	<b>12 788</b>	<b>5 520</b>	<b>445 963</b>	<b>18,8</b>
Seconde générale et technologique	517 993	26 466	5 626	1 190	33 282	6,4
Première générale et technologique	470 124	21 174	4 227	854	26 255	5,6
Terminale générale et technologique	464 038	18 137	3 167	779	22 083	4,8
<b>Total second cycle général et technologique</b>	<b>1 452 155</b>	<b>65 777</b>	<b>13 020</b>	<b>2 823</b>	<b>81 620</b>	<b>5,6</b>
dont : première et terminale S	345 598	26 062	4 828	782	31 672	9,2
première et terminale L	107 012	5 881	1 143	781	7 805	7,3
première et terminale ES	211 273	7 368	1 423	70	8 861	4,2
<b>Ensemble</b>	<b>3 822 321</b>	<b>493 432</b>	<b>25 808</b>	<b>8 343</b>	<b>527 583</b>	<b>13,8</b>

## Présentation

En 2012, 95 600 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de presque 25 000 élèves [1]. Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient une scolarité de quatre ans en collège (6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup>), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et aujourd'hui seules restent ouvertes les classes de Segpa de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

Si les élèves de premier cycle hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (81,6 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 1,2 % des élèves de Segpa de premier cycle sont « à l'heure » [2].

La proportion d'élèves inscrits en Segpa varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,2 % de collégiens dans ces sections, contre plus de 4 % pour les académies d'Amiens et d'outre-mer, La Réunion excepté. [3].

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2012 sont nés durant l'année 2001.

### Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

### Enseignements adaptés du second degré

Dispensés dans des structures (Segpa, Erea) du ministère de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

### Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

### Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea)

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

## [1] Évolution des effectifs de Segpa

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1995 (1)	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup>	(1) 46 768	105 663	101 976	97 298	95 348	93 187	91 960	90 990	92 280	92 141
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	1 042	796	684	(2)	(2)	(2)	(2)
<b>Total hors Erea</b>	<b>112 701</b>	<b>111 017</b>	<b>103 668</b>	<b>98 340</b>	<b>96 144</b>	<b>93 871</b>	<b>91 960</b>	<b>90 990</b>	<b>92 280</b>	<b>92 141</b>
<b>Segpa en Erea</b>	<b>6 221</b>	<b>5 628</b>	<b>5 876</b>	<b>5 614</b>	<b>5 127</b>	<b>5 021</b>	<b>3 594</b>	<b>3 475</b>	<b>3 475</b>	<b>3 484</b>
<b>Total Segpa</b>	<b>118 922</b>	<b>116 645</b>	<b>109 544</b>	<b>103 954</b>	<b>101 271</b>	<b>98 892</b>	<b>95 554</b>	<b>94 465</b>	<b>95 755</b>	<b>95 625</b>

(1) Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

(2) Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

## [2] Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2012

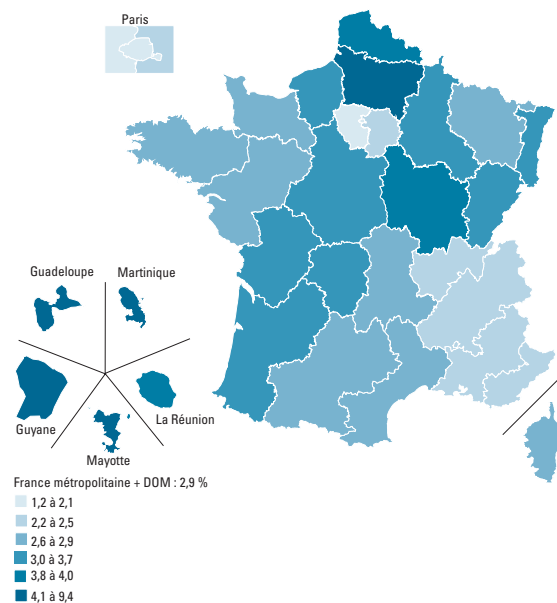
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Segpa				6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> hors Segpa (%) (1)
		Garçons	Filles	Total	%	
6 <sup>e</sup>	11 ans	149	78	227	1,1	85,2
	12 ans	11 637	7 529	19 166	94,0	13,9
	13 ans ou plus	622	376	998	4,9	0,9
	<b>Total</b>	<b>12 408</b>	<b>7 983</b>	<b>20 391</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
5 <sup>e</sup>	12 ans	195	96	291	1,2	83,8
	13 ans	14 066	8 806	22 872	94,1	15,2
	14 ans ou plus	735	410	1 145	4,7	0,9
	<b>Total</b>	<b>14 996</b>	<b>9 312</b>	<b>24 308</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
4 <sup>e</sup>	13 ans	191	97	288	1,1	80,7
	14 ans	14 898	9 297	24 195	94,3	17,9
	15 ans ou plus	699	465	1 164	4,5	1,3
	<b>Total</b>	<b>15 788</b>	<b>9 859</b>	<b>25 647</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
3 <sup>e</sup>	14 ans	221	121	342	1,4	76,3
	15 ans	14 436	8 978	23 414	92,6	21,4
	16 ans ou plus	956	567	1 523	6,0	2,3
	<b>Total</b>	<b>15 613</b>	<b>9 666</b>	<b>25 279</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Total Segpa</b>		<b>58 805</b>	<b>36 820</b>	<b>95 625</b>		

(1) Voir RERS 4.4.

## [3] Proportion de collégiens en Segpa (%)

(Public + Privé)



## Présentation

Au cours de l'année 2012-2013, 89 100 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré, 71 % en classe ordinaire et 29 % en Ulis [1].

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (19 % contre 30 % pour les autres élèves du second degré). Un tiers des élèves handicapés sont des filles. Ce taux est plus élevé en Ulis (39 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2012-2013, un élève handicapé scolarisé dans le second degré sur cinq en bénéficie, soit 17 800 élèves [2]. Le taux d'élèves bénéficiant de ce type d'accompagnement a progressé de 2 points par rapport à l'année scolaire précédente. Il s'agit le plus souvent d'un accompagnement à temps partiel. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (40 % d'entre eux), de troubles viscéraux (32 %), de troubles visuels (31 %), et de troubles du langage ou de la parole (29 %).

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

L'aide par un enseignant spécialisé concerne 5 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 16 % et 21 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne 20 % des élèves handicapés scolarisés : les deux tiers des élèves présentant des troubles visuels, plus de la moitié des élèves handicapés moteur et un tiers des déficients auditifs et des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

## Définitions

### Champ

Établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles : association de plusieurs déficiences de même importance.

### PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

### AVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire chargé de l'aide individuelle (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé.

### Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.21).

### Segpa et Erea

Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.19).

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

## [1] Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et Erea)			Scolarisation en Ulis			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans ou moins	4 500	7,1	24,0	353	1,4	33,4	4 853	5,4	24,6
12 ans	13 756	21,7	28,6	5 824	22,5	37,8	19 580	22,0	31,3
13 ans	12 543	19,8	28,0	6 104	23,6	37,9	18 647	20,9	31,3
14 ans	10 972	17,3	28,8	5 279	20,4	36,6	16 251	18,2	31,4
15 ans	8 576	13,6	29,8	4 254	16,4	39,7	12 830	14,4	33,1
16 ans	5 286	8,4	31,9	1 944	7,5	41,7	7 230	8,1	34,6
17 ans	3 971	6,3	35,9	1 182	4,6	45,2	5 153	5,8	38,1
18 ans	2 177	3,4	36,1	613	2,4	43,6	2 790	3,1	37,7
19 ans	899	1,4	38,0	230	0,9	41,7	1 129	1,3	38,8
20 ans ou plus	581	0,9	42,7	98	0,4	44,9	679	0,8	43,0
<b>Total</b>	<b>63 261</b>	<b>100,0</b>	<b>29,6</b>	<b>25 881</b>	<b>100,0</b>	<b>38,6</b>	<b>89 142</b>	<b>100,0</b>	<b>32,2</b>

Lecture - 22,0 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 31,3 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

## [2] Accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel selon la déficience en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement				Pas d'accompagnement	Total
	à temps plein	à temps partiel	Total	Part des élèves accompagnés (%)		
Troubles intellectuels ou cognitifs	229	1 597	1 826	5,5	31 152	32 978
Troubles du psychisme	527	2 913	3 440	22,3	11 985	15 425
Troubles du langage ou de la parole	150	5 165	5 315	29,0	13 023	18 338
Troubles auditifs	66	387	453	13,2	2 974	3 427
Troubles visuels	197	530	727	31,2	1 606	2 333
Troubles viscéraux	159	324	483	31,8	1 034	1 517
Troubles moteurs	1 231	2 794	4 025	40,1	6 005	10 030
Plusieurs troubles associés	216	1 011	1 227	32,9	2 506	3 733
Autres troubles	46	289	335	24,6	1 026	1 361
<b>Total</b>	<b>2 821</b>	<b>15 010</b>	<b>17 831</b>	<b>20,0</b>	<b>71 311</b>	<b>89 142</b>
%	3,2	16,8	20,0		80,0	100,0

## [3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	4,6	4,0	33,7
Troubles du psychisme	2,9	5,7	13,5
Troubles du langage ou de la parole	1,8	32,9	8,9
Troubles auditifs	21,1	34,3	22,9
Troubles visuels	15,7	67,4	25,6
Troubles viscéraux	1,9	19,1	25,4
Troubles moteurs	4,9	57,0	32,1
Plusieurs troubles associés	4,2	27,5	27,7
Autres troubles	1,9	15,5	9,7
<b>Total</b>	<b>4,6</b>	<b>20,4</b>	<b>23,5</b>

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2012-2013, 89 100 élèves handicapés fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle et trois sur dix d'une scolarisation collective en Ulis [1] et [2].

En classe ordinaire, 78 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré suivent une formation de premier cycle (Segpa comprises), 12 % un enseignement professionnel et 9 % un enseignement de second cycle général et technologique [1].

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de premier cycle tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs du second cycle professionnel. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 27 % des élèves handicapés en classe ordinaire de premier cycle (hors Segpa), 30 % en second cycle professionnel et 56 % en second cycle général et technologique.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les Ulis ont accueilli 25 900 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public [2]. Hors Mayotte, entre 2004 et 2012, tous types d'établissements confondus, les effectifs des Ulis sont passés de 6 000 à 25 800, soit une progression annuelle moyenne de 20 % (+ 19 900 élèves). L'évolution est de 29 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en Ulis concerne un tiers des élèves handicapés, mais seulement 0,7 % des collégiens. Ce sont dans les académies de Clermont-Ferrand de Guadeloupe et de Guyane que l'on observe les taux les plus élevés (1 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent les académies de Mayotte et de Toulouse (0,4 % et 0,5 %) [3].

## Définitions

### Champ

Établissements scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

### Classification des principales déficiences présentées par les élèves

Voir « Définitions » en 4.20.

### Segpa, Erea

Voir « Définitions » en 4.19.

### La scolarisation individuelle

Dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

### La scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'orientation vers une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

### Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

### LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

### LP

Lycée professionnel.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

## [1] Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	1 <sup>er</sup> cycle	Segpa	2 <sup>nd</sup> cycle professionnel	2 <sup>nd</sup> cycle général et techno.	Niveau indéterminé (1)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	2 919	9 372	1 765	167	347	14 570
Troubles du psychisme	7 493	3 952	1 083	553	88	13 169
Troubles du langage ou de la parole	11 268	1 681	1 825	1 456	21	16 251
Troubles auditifs	1 592	189	534	544	21	2 880
Troubles visuels	1 169	72	333	549	4	2 127
Troubles viscéraux	792	117	209	315	2	1 435
Troubles moteurs	5 472	387	1 175	1 811	37	8 882
Plusieurs troubles associés	1 511	607	330	213	27	2 688
Autres troubles	710	244	167	120	18	1 259
	<b>32 926</b>	<b>16 621</b>	<b>7 421</b>	<b>5 728</b>	<b>565</b>	<b>63 261</b>

(1) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

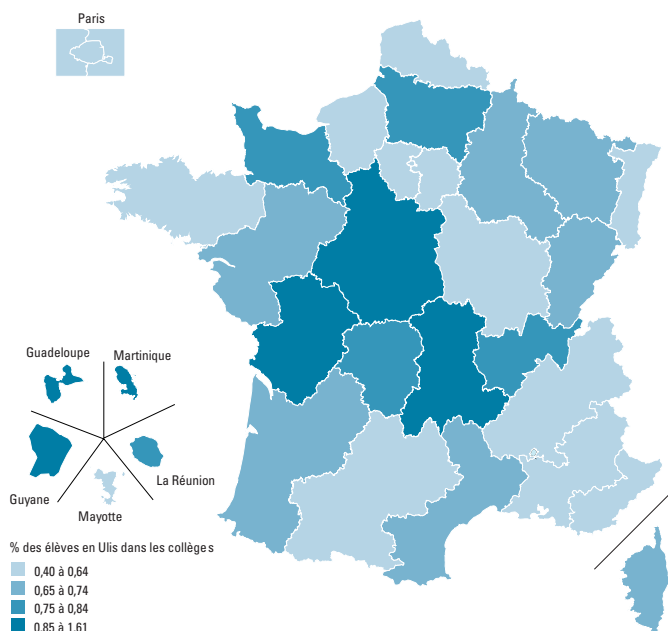
## [2] Évolution des effectifs des Ulis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

	2001	2004	2005	2006	2008	2009	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte
Collège	2 111	5 538	7 062	8 681	13 005	15 249	17 703	20 017	22 194	22 284
LP		163	296	329	966	1 241	1 724	2 182	2 284	2 284
LEGT		287	407	340	456	629	695	847	1 190	1 190
Erea					67	66	107	113	123	123
<b>Total</b>	<b>2 111</b>	<b>5 988</b>	<b>7 765</b>	<b>9 350</b>	<b>14 494</b>	<b>17 185</b>	<b>20 229</b>	<b>23 159</b>	<b>25 791</b>	<b>25 881</b>
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	91,2	90,6	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6

## [3] Part des effectifs en Ulis par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2012-2013 (%)

(Public + privé)



France métropolitaine + DOM : 0,68 %

## Présentation

Pour la première fois depuis leur création, le nombre de dispositifs relais n'augmente pas en 2011-2012, (453 unités contre 454 l'année précédente). Le nombre de séjours, lui, continue d'augmenter, pour atteindre, en 2011-2012, environ 9 400 séjours, effectués par 9 100 élèves. 6 100 séjours sont effectués dans les 310 classes relais et 3 300 dans les 143 ateliers relais [1]. Le nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais augmente (de 20,3 à 20,7), même s'il diminue légèrement en atelier relais (de 22,9 à 22,8) [2]. La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 11 % des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25 % des effectifs totaux des collèges publics [3]. À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (39 % des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national. Les autres élèves (Segpa, Ulis, autres dispositifs d'insertion...), constituent 4 % des élèves de dispositifs contre 1 % au niveau national. En 2011-2012 comme les autres années, les élèves accueillis en dispositifs présentent de nombreuses difficultés : 65 % d'entre eux ont un retard scolaire d'un an ou deux (voire plus), 41 % ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois, et 30 % au moins sont sous mesure éducative [4]. Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, plus le risque de décrochage scolaire s'accroît.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 58 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 44 % en atelier), 44 % ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 32 % en atelier), et 34 % sont sous mesure (contre 22 % en atelier). Les classes relais prennent en charge pour des séjours plus longs (11,8 semaines en moyenne) que les ateliers (7,5 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » qui n'ont pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs de dispositifs relais, mais elles présentent en moyenne plus de difficultés que les garçons [5]. Elles y sont orientées plus tard : à 11 ans et 12 ans, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les garçons, mais plus nombreuses à 14 ans et 15 ans, probablement parce que leurs difficultés sont plus tardivement détectées ou moins visibles.

## Définitions

### L'enquête sur les dispositifs relais

L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 454 dispositifs existants en 2011-2012 (tous dans les collèges publics), en France et dans les DOM y compris Mayotte. 367 dispositifs (81 % de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

### Les dispositifs relais

Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf : circulaire du 21 août 2006).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

### Les classes relais

Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

### Les ateliers relais

Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique...).

### Les séjours

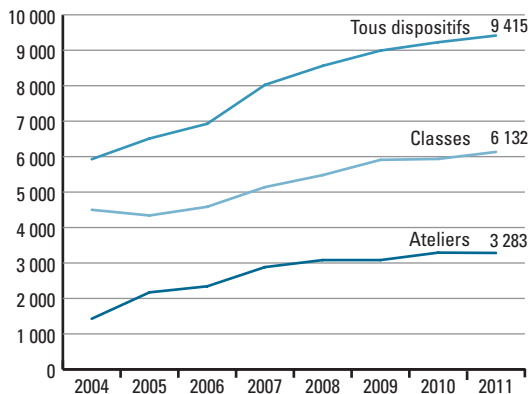
On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Dans les éditions précédentes de cette publication, on ne distinguait pas le nombre de séjours de celui des élèves. Or il est apparu que certains élèves bénéficiaient de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire. Le nombre de séjours effectués dans les dispositifs relais est donc supérieur au nombre d'élèves.

### L'âge

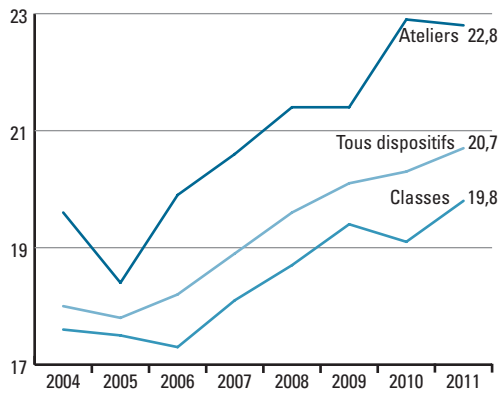
L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2011-2012 sont nés au cours de l'année 2000.



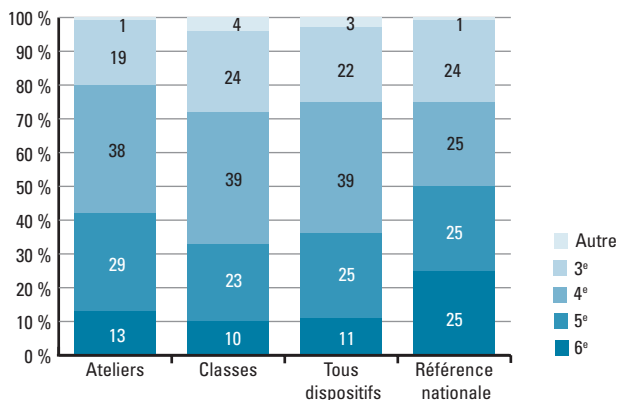
**[1] Nombre de séjours pris en charge par les dispositifs relais** (Données provisoires) (France métr. + DOM y compris Mayotte depuis 2011, collèges publics)



**[2] Nombre moyen de séjours dans l'année par dispositif relais** (Données provisoires) (France métr. + DOM y compris Mayotte depuis 2011, collèges publics)



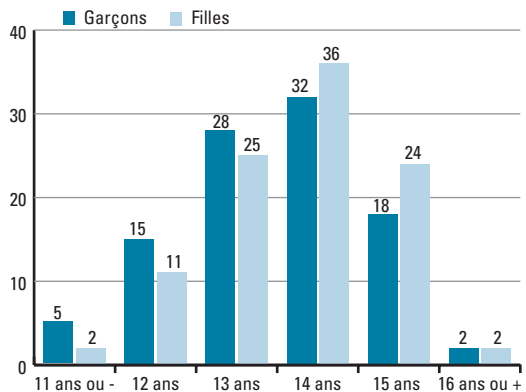
**[3] Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2011-2012 selon leur niveau (%)** (Données provisoires) (France métr. + DOM y compris Mayotte, collèges publics)



**[4] Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif relais en 2011-2012 (%)** (Données provisoires) (France métr. + DOM y compris Mayotte, collèges publics)

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	77	76	76
Fille	23	24	24
11 ans ou -	5	4	4
12 ans	21	13	15
13 ans	30	26	27
14 ans	29	33	32
15 ans	14	23	20
16 ans ou +	1	2	2
À l'heure (ou en avance)	38	34	35
Retard d'un an	56	55	55
Retard de deux ans ou +	6	11	10
Scolarisé	68	55	59
Absentéiste	26	32	30
Déscolarisé	6	12	11
Pas de mesure	53	48	50
Sous mesure(s)	22	34	30
Ne sait pas ou non réponse	25	18	20

**[5] Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2011-2012 selon le sexe et l'âge (%)** (Données provisoires) (France métr.+ DOM y compris Mayotte, collèges publics)



## Présentation

À la rentrée 2012, en France métropolitaine et dans les DOM, 148 100 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture [1]. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. À l'exception d'une hausse conjoncturelle à la rentrée 2011, les effectifs de l'enseignement agricole continuent leur baisse amorcée à la rentrée 2007. Par rapport à la rentrée 2011, l'effectif global est ainsi en baisse de 3,7 %, davantage dans le secteur public (- 4,3 %) que dans le secteur privé (- 3,4 %).

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 64,0 % du total des élèves [2]. Le second cycle général et technologique représente 16,0 % et le premier cycle 20,0 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement : l'enseignement professionnel est majoritaire dans le privé (66,8 %) comme dans le public (58,5 %). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le secteur public, le poids du second cycle général et technologique est de 34,9 % contre 6,6 % dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 6,7 % dans le public contre 26,6 % dans le privé.

Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs. Dans le secteur public, les formations au Capa scolarisent 6,6 % des élèves du second cycle professionnel, contre 16,7 % dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 93,4 % pour le public contre 83,3 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 57,7 % des effectifs scolaires du privé contre 45,1 % de ceux du public.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national [3]. Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,2 %).

Lors de la session 2012, les taux de réussite au Capa et au baccalauréat scientifique ont augmenté (respectivement + 1,3 point et + 0,8 point). À l'inverse, le taux de réussite des candidats au Bepa est en baisse (- 2,0 points), tout comme la réussite aux baccalauréats professionnel (- 6,7 points) et technologique (- 3,8 points) [4].

## Définitions

### L'enseignement agricole

Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information Safran).

### Capa

Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

### Bepa

Brevet d'études professionnelles agricoles.

### BTA

Brevet de technicien agricole.

### Le baccalauréat général série S

Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

### Le baccalauréat technologique

Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

### Sources :

- [1] [2] Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MEN-MESR DEPP.

- [3] [4] Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

### ① Pour en savoir plus

Site Internet : [www.educagri.fr](http://www.educagri.fr)

**[1] Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole**

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Premier cycle	34 570	34 184	33 852	32 942	31 784	31 403	30 437	30 743	30 883	29 661
Second cycle pro	80 512	87 974	93 651	94 164	93 183	94 180	94 309	98 834	98 990	94 833
Second cycle GT	37 706	32 974	27 752	26 569	26 898	26 511	25 187	23 976	23 976	23 605
<b>Total</b>	<b>152 788</b>	<b>155 132</b>	<b>155 255</b>	<b>153 675</b>	<b>151 865</b>	<b>152 094</b>	<b>149 933</b>	<b>153 553</b>	<b>153 849</b>	<b>148 099</b>
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>101 499</i>	<i>102 401</i>	<i>101 877</i>	<i>100 343</i>	<i>101 526</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>

**[2] Effectifs d'élèves selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2012**

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	690	19,9	1,4	10 335	35,6	10,4	11 025	34,6	7,4
Troisième	1 837	29,9	3,8	15 993	41,6	16,1	17 830	40,4	12,0
Dima	724	25,8	1,5	82	31,7	0,1	806	26,4	0,5
<b>Total premier cycle</b>	<b>3 251</b>	<b>26,9</b>	<b>6,7</b>	<b>26 410</b>	<b>39,2</b>	<b>26,6</b>	<b>29 661</b>	<b>37,9</b>	<b>20,0</b>
1 <sup>re</sup> année de Capa	1 154	58,9	2,4	6 069	67,7	6,1	7 223	66,3	4,9
2 <sup>e</sup> année de Capa	745	61,6	1,5	4 968	67,7	5,0	5 713	66,9	3,9
<b>Total Capa</b>	<b>1 899</b>	<b>60,0</b>	<b>3,9</b>	<b>11 037</b>	<b>67,7</b>	<b>11,1</b>	<b>12 936</b>	<b>66,6</b>	<b>8,7</b>
Seconde professionnelle	9 538	42,3	19,5	18 972	63,7	19,1	28 510	56,5	19,3
Première professionnelle	9 628	49,5	19,7	23 757	71,5	23,9	33 385	65,2	22,5
Terminale professionnelle	7 520	40,7	15,4	12 482	57,2	12,6	20 002	51,0	13,5
<b>Total bac professionnel</b>	<b>26 686</b>	<b>44,4</b>	<b>54,6</b>	<b>55 211</b>	<b>65,6</b>	<b>55,6</b>	<b>81 897</b>	<b>58,7</b>	<b>55,3</b>
<b>Total second cycle pro</b>	<b>28 585</b>	<b>45,5</b>	<b>58,5</b>	<b>66 248</b>	<b>65,9</b>	<b>66,8</b>	<b>94 833</b>	<b>59,8</b>	<b>64,0</b>
<b>Second cycle GT</b>	<b>5 868</b>	<b>48,3</b>	<b>12,0</b>	<b>2 290</b>	<b>48,6</b>	<b>2,3</b>	<b>8 158</b>	<b>48,4</b>	<b>5,5</b>
Première S	1 590	58,0	3,3	477	52,8	0,5	2 067	56,8	1,4
Première STL	157	69,4	0,3	-	-	-	157	69,4	-
Première STAV	3 925	44,7	8,0	1 669	47,6	1,7	5 594	45,6	3,8
<b>Total première GT</b>	<b>5 672</b>	<b>49,1</b>	<b>11,6</b>	<b>2 146</b>	<b>48,8</b>	<b>2,2</b>	<b>7 818</b>	<b>49,0</b>	<b>5,3</b>
Terminale S	1 398	53,1	2,9	424	51,7	0,4	1 822	52,7	1,2
Terminale STL	132	60,6	0,3	-	-	-	132	60,6	-
Terminale STAV	3 945	43,5	8,1	1 709	47,3	1,7	5 654	44,6	3,8
Terminale BTA	21	81,0	ε	-	-	-	21	81,0	-
<b>Total terminale GT</b>	<b>5 496</b>	<b>46,5</b>	<b>11,2</b>	<b>2 133</b>	<b>48,1</b>	<b>2,1</b>	<b>7 629</b>	<b>47,0</b>	<b>5,2</b>
<b>Total second cycle GT</b>	<b>17 036</b>	<b>48,0</b>	<b>34,9</b>	<b>6 569</b>	<b>48,5</b>	<b>6,6</b>	<b>23 605</b>	<b>48,1</b>	<b>16,0</b>
<b>Total second degré (1)</b>	<b>48 872</b>	<b>45,1</b>	<b>100,0</b>	<b>99 227</b>	<b>57,7</b>	<b>100,0</b>	<b>148 099</b>	<b>53,5</b>	<b>100,0</b>

(1) Dont 589 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

**[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole**

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1985	1990	1995	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Public	266	258	220	212	214	231	226	228	229	229
Privé	769	738	628	628	614	606	602	596	597	595
<b>Total</b>	<b>1 035</b>	<b>996</b>	<b>848</b>	<b>840</b>	<b>828</b>	<b>837</b>	<b>828</b>	<b>824</b>	<b>826</b>	<b>824</b>

**[4] Résultats aux examens, session 2012**

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Capa	Bepa	BTA	Bac pro agricole	Bac S	Bac techno agricole
Présentés	7 139	27 149	36	29 247	1 804	6 001
Admis	6 136	23 287	27	24 354	1 642	4 568
<b>Taux de réussite (%)</b>	<b>86,0</b>	<b>85,8</b>	<b>75,0</b>	<b>83,3</b>	<b>91,0</b>	<b>76,1</b>
Rappel 2011 (%)	84,7	87,8	74,8	90,0	90,2	79,9

## Présentation

Quatre ans après leur entrée en sixième en 2007, 84 % des élèves sont scolarisés dans le second cycle : 57 % en classe de seconde générale et technologique, et 27 % dans le second cycle professionnel. C'est davantage d'élèves qu'il y a douze ans, tant dans la voie générale que dans la voie professionnelle, car la majorité des élèves a accompli sa scolarité au collège sans avoir redoublé [1].

En effet, au cours de la dernière décennie, les redoublements ont fortement baissé puisque moins de la moitié des élèves entrés en sixième en 1995 avaient atteint la classe de seconde générale sans avoir redoublé au collège. Quatre ans après leur entrée en sixième, 28 % des élèves du panel 1995 étaient encore scolarisés en classe de troisième, contre seulement 13 % des élèves du panel 2007 [2].

De fortes disparités sociales de réussite et d'orientation subsistent : seulement 20 % des enfants d'inactifs et 41 % des enfants d'ouvriers accèdent en seconde générale et technologique sans avoir redoublé depuis leur entrée en sixième, contre 85 % des enfants de cadres et d'enseignants. À l'inverse, 46 % des enfants d'inactifs et 39 % des enfants d'ouvriers se dirigent vers la voie professionnelle, contre 7 % d'enfants de cadres ou d'enseignants. De même, plus le diplôme de leur mère est élevé et plus les élèves parviennent en seconde générale sans avoir redoublé : 84 % des élèves ayant une mère diplômée de l'enseignement supérieur connaissent un tel parcours, contre un tiers des élèves dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides : 87 % d'entre elles, contre 82 % des garçons, parviennent dans le second cycle sans redoublement. Elles s'orientent également plus fréquemment vers la voie générale. La taille et la structure familiale jouent également sur le parcours scolaire des élèves au collège : les enfants qui vivent avec leurs deux parents atteignent plus souvent la seconde générale sans avoir redoublé que les collégiens confrontés à une rupture familiale. Par ailleurs, à partir du troisième enfant, les chances de parvenir en seconde générale sans redoublement déclinent de manière linéaire lorsque la taille de la famille augmente.

Des inégalités sociales de réussite et d'orientation subsistent par rapport à ce qui pouvait être observé douze ans plus tôt. Ainsi, dans le panel 1995, 46 points séparaient le taux d'accès en seconde générale sans redoublement des enfants de cadres et d'enseignants de celui des enfants d'ouvriers ; cet écart est de 44 points dans le panel 2007. Les élèves issus de milieux défavorisés s'orientent toujours plus souvent vers la voie professionnelle ; cependant, la proportion d'enfants de cadres ou de professions intermédiaires scolarisés en seconde professionnelle ou CAP a plus que doublé pendant les dix dernières années, et ces catégories ont vu leur part augmenter plus rapidement que les autres milieux.

 Sources : MEN-MESR DEPP  
Panel 2007 et panel 1995.

## Définitions

### Les panels utilisés

- Le panel 2007, représentatif au 1/22<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves scolarisés à ce niveau dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés à ce niveau dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

### La population étudiée

Il s'agit des élèves entrés en sixième (y compris Segpa) de ces deux panels, dont la scolarité a pu être observée depuis lors. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

### Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

### CAP

Certificat d'études primaires.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

### Pour en savoir plus

- J.-P. Caille : « Les cours particuliers en première année de collège : un entrant en sixième sur dix bénéficie de soutien scolaire payant », *Éducation & formations*, n° 79.  
- N. Le Donné, T. Rocher : « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles - construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations*, n° 79.

## [1] Situation scolaire des élèves quatre ans après leur entrée en sixième (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en 6 <sup>e</sup> en 2007 Situation en 2011-2012			Élèves entrés en 6 <sup>e</sup> en 1995 Situation en 1999-2000		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>57</b>	<b>51</b>	<b>64</b>	<b>48</b>	<b>41</b>	<b>56</b>
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>27</b>	<b>31</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>15</b>
Seconde professionnelle	17	19	16	-	-	-
BEP	-	-	-	13	13	12
CAP	10	12	7	6	8	3
<b>Premier cycle</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>26</b>
Troisième	13	15	12	28	31	25
Quatrième	0	0	0	2	2	1
<b>Autres situations</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Sortie du système scolaire</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6<sup>e</sup> (Segpa inclus) en 2007, 57 sont scolarisés en classe de seconde générale et technologique quatre ans plus tard (soit au cours de l'année scolaire 2011-2012).

## [2] Proportion d'élèves de sixième accédant en seconde générale et technologique ou dans la voie professionnelle sans redoublement au collège selon diverses caractéristiques (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en 6 <sup>e</sup> accédant en 2 <sup>de</sup> GT		Élèves entrés en 6 <sup>e</sup> accédant à la voie professionnelle		
	en 2007	en 1995	en 2007	en 1995	
<b>Origine sociale de l'élève (1)</b>	Agriculteur exploitant	60	50	31	25
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	62	51	23	16
	Cadre, enseignant	85	79	7	3
	Profession intermédiaire	66	62	20	11
	Employé	50	42	31	19
	Ouvrier	41	33	39	27
	Inactif	20	17	46	29
<b>Diplôme de la mère</b>	Aucun diplôme	33	28	44	30
	CEP ou brevet	49	43	33	23
	CAP BEP	45	46	36	18
	Baccalauréat	69	69	18	8
	Diplôme du supérieur	84	81	8	3
	Inconnu	39	32	41	25
<b>Structure familiale</b>	Père et mère	62	52	25	14
	Garde alternée	64	ns	20	ns
	Monoparentale	45	37	32	20
	Recomposée	48	37	33	22
	Autre situation	40	21	33	28
<b>Taille de la famille</b>	Enfant unique	56	56	25	15
	2 enfants	64	49	22	17
	3 enfants	58	41	27	22
	4 enfants	50	32	32	27
	5 enfants	43	30	38	27
	6 enfants ou plus	33	29	43	28
<b>Ensemble</b>	<b>57</b>	<b>48</b>	<b>27</b>	<b>18</b>	

(1) Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture - 57 % des élèves entrés en 6<sup>e</sup> (Segpa inclus) en 2007 parviennent en classe de seconde générale et technologique sans avoir redoublé au cours de leur scolarité au collège ; 48 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont parvenus en seconde générale et technologique sans avoir redoublé depuis leur entrée en sixième.

## Présentation

Quinze ans après leur entrée au cours préparatoire (CP) en 1997, près des trois quarts des élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur, et moins d'un quart a quitté le système éducatif [1]. Très peu d'élèves sont encore scolarisés dans le second cycle : 1 % est scolarisé dans le second cycle général ou technologique avec trois ans de retard, et 4 % se trouvent dans le second cycle professionnel, pour la plupart en classe de terminale professionnelle.

Les filles poursuivent plus souvent leurs études dans l'enseignement supérieur : c'est le cas de 77 % d'entre elles, contre 67 % des garçons. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à s'orienter vers les filières professionnelles, ou à avoir arrêté leurs études.

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite : 56 % des enfants d'ouvriers accèdent à la terminale, contre 93 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en terminale augmente : 91 % des élèves dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur accèdent en terminale contre seulement 48 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 54 % d'entre elles, contre 42 % des garçons, parviennent en terminale générale ou technologique sans redoublement dans l'enseignement secondaire. On observe également des différences de réussite scolaire selon la composition de la famille. Les enfants vivant avec leurs deux parents sont plus nombreux à parvenir en classe de terminale générale ou technologique. Par ailleurs, plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus le taux d'accès en terminale diminue, notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Si les taux d'accès en terminale sans redoublement depuis l'entrée en sixième augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 21 % des enfants d'ouvriers accédaient en terminale sans avoir redoublé, alors que c'était le cas de 61 % des enfants dont le père est cadre ou enseignant. Pour les élèves entrés au CP en 1997, ces proportions sont respectivement de 34 % et 72 %.

## Définitions

### Les panels utilisés

Le panel 1997 est un échantillon au 1/81<sup>e</sup> des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école, appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau.

Le panel 1995, représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

### La population étudiée

Pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon dont la scolarité a pu être observée au cours des quinze premières années d'études.

Pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des dix premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

### ① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 06.11.
- Caille J. P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France, portrait social*, novembre 2006.
- Cosnefroy O., Rocher T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & Formations*, n° 70, décembre 2004.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- [1] Panel 1997.

- [2] Panel 1995 et panel 1997.

## [1] Situation scolaire des élèves quinze ans après leur entrée au CP (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (%) année scolaire 2011-2012				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Départ dans l'enseignement supérieur	72	67	77	93	59
Second cycle général et techno	1	1	1	1	1
Second cycle professionnel	4	5	4	1	7
Terminale professionnelle	3	4	3	0	5
Autres classes	1	1	1	0	2
Sortie du système scolaire	23	27	18	5	34
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture - 72 % des élèves entrés au CP en 1997 sont scolarisés dans l'enseignement supérieur quinze ans plus tard.

## [2] Proportion d'élèves de sixième accédant en terminale générale ou technologique

(France métropolitaine, Public + Privé)

Taux d'accès en terminale	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (%)		Panel d'élèves entrés en 6 <sup>e</sup> en 1995 (%)	
	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 <sup>e</sup>	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 <sup>e</sup>
<b>Origine sociale de l'élève (1)</b>				
Agriculteur exploitant	70	50	57	39
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	73	51	60	35
Cadre, enseignant	93	72	88	61
Profession intermédiaire	78	55	69	43
Employé	67	43	49	28
Ouvrier	56	34	38	21
Inactif	51	30	19	9
<b>Diplôme de la mère</b>				
Aucun diplôme	48	27	31	17
CEP ou brevet	61	39	48	28
CAP BEP	61	38	55	31
Baccalauréat	81	58	77	50
Diplôme du supérieur	91	71	88	64
Inconnu	67	44	38	21
<b>Sexe de l'élève</b>				
Garçon	64	42	47	27
Fille	76	54	63	41
<b>Structure familiale</b>				
Père et mère	71	50	58	37
Monoparentale	64	34	43	24
Recomposée	94	41	44	23
Autre situation	52	31	24	11
<b>Taille de la famille</b>				
Enfant unique	72	47	63	39
2 enfants	72	51	56	35
3 enfants	70	50	47	29
4 enfants	63	40	38	20
5 enfants	60	35	32	20
6 enfants ou plus	65	36	30	17
<b>Ensemble</b>	<b>70</b>	<b>48</b>	<b>55</b>	<b>34</b>

(1) Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture - 70 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en terminale générale ou technologique et 48 % y parviennent sans avoir redoublé au cours de leur scolarité secondaire ; 55 % des élèves entrés « à l'heure » ou en avance en sixième en 1995 sont parvenus en terminale générale ou technologique, et 34 % sans avoir redoublé dans l'enseignement secondaire.

## Présentation

La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 (96 %) a atteint la classe de troisième (y compris 3<sup>e</sup> de l'enseignement adapté) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves a accompli tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique, tandis que près du tiers a préparé un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage). Les passages entre enseignement général et technologique et enseignement professionnel sont très minoritaires : 8 % d'élèves ont changé d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Ainsi, le risque de quitter l'enseignement secondaire sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale : la moitié des enfants d'inactifs et le tiers des enfants d'ouvriers non qualifiés sont dans cette situation, qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail. À l'opposé, plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants ont obtenu un baccalauréat général : c'est le cas de moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et d'un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix.

Au total, 62 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont devenus bacheliers dans une série générale, technologique ou professionnelle et 44 % ont eu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux atteint 75 % parmi les enfants de cadres ou d'enseignants, tandis qu'il est de 20 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés. Les disparités sont particulièrement importantes dans l'accès à un diplôme de niveau bac+5.

La meilleure réussite des filles se constate tout au long de la scolarité [2]. Les garçons sortent plus souvent avec un diplôme de niveau V (CAP, BEP) ou sans aucun diplôme. Au bout du compte, les filles, plus souvent lauréates d'un baccalauréat général, sont aussi plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur (50 %, contre 38 % des garçons). La différence se fait surtout sur l'obtention d'un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4. Le parcours scolaire dans le secondaire est déterminant pour la poursuite d'études supérieures et leur réussite [3]. Le taux d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur varie ainsi de 89 % pour les bacheliers généraux à 64 % pour les bacheliers technologiques et 19 % pour les bacheliers professionnels. Si les bacheliers généraux sont parvenus le plus souvent à un diplôme de niveau bac+5 (43 %, et même 54 % des seuls bacheliers S), la majorité des bacheliers technologiques ou professionnels sortis diplômés ont obtenu un diplôme de niveau bac+2.

## Définitions

### Le panel 1995

Représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire.

Les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur ont été observés aussi longtemps que le jeune poursuivait des études supérieures et au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac+5.

### Population étudiée

Ensemble des entrants en sixième (enseignement adapté compris) de France métropolitaine.

### ① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.13, 08.16 et note d'information (enseignement supérieur et recherche), 12.05.
- J.-P. Caille et S. Lemaire, « Les bacheliers de « première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions? », *France, portrait social - édition 2009*.
- J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74, mars 2007.
- « Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième », *Éducation & formations*, n° 72 (n° spécial), septembre 2005.



## [1] Trajectoire scolaire et diplômes obtenus par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Enseignant	Cadre supérieur	Prof. interm.	Agri-culteur	Artisan, commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
<b>Trajectoire dans l'enseignement secondaire</b>										
<b>N'ont pas atteint la 3<sup>e</sup> (1)</b>	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>1,4</b>	<b>3,1</b>	<b>4,2</b>	<b>3,9</b>	<b>4,6</b>	<b>5,6</b>	<b>12,7</b>	<b>3,6</b>
<i>dont : orientés en professionnel (2)</i>	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
<i>non orientés en professionnel (2)</i>	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
<b>Ont atteint la 3<sup>e</sup></b>	<b>99,6</b>	<b>99,3</b>	<b>98,6</b>	<b>96,9</b>	<b>95,8</b>	<b>96,1</b>	<b>95,4</b>	<b>94,4</b>	<b>87,3</b>	<b>96,4</b>
<i>dont : sortie en fin de 3<sup>e</sup></i>	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
<i>tout 2<sup>e</sup> cycle en professionnel</i>	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
<i>tout 2<sup>e</sup> cycle en général et techno</i>	88,9	87,0	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
<i>professionnel en fin de 2<sup>de</sup> GT</i>	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
<i>2<sup>de</sup> cycle GT en fin de BEP</i>	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
<b>Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires</b>										
Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
Brevet des collèges	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
<i>dont bac S</i>	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5
<b>Ont eu le baccalauréat</b>	<b>90,6</b>	<b>86,8</b>	<b>76,1</b>	<b>68,3</b>	<b>62,5</b>	<b>57,1</b>	<b>52,2</b>	<b>40,2</b>	<b>26,2</b>	<b>62,2</b>
<b>Diplôme dans l'enseignement supérieur</b>										
Ont accédé à l'enseignement supérieur	86,8	83,0	67,0	57,2	54,6	47,3	42,0	29,3	17,3	53,6
<b>Ont obtenu un diplôme du supérieur</b>	<b>76,4</b>	<b>75,7</b>	<b>56,9</b>	<b>51,6</b>	<b>42,7</b>	<b>35,3</b>	<b>31,1</b>	<b>19,8</b>	<b>12,2</b>	<b>43,7</b>
<i>dont diplôme de niveau bac+5</i>	37,7	41,3	20,1	17,0	14,7	9,4	7,1	3,9	3,7	16,1

(1) Toutes classes de troisième : 3<sup>e</sup> générale, technologique, insertion, Segpa.

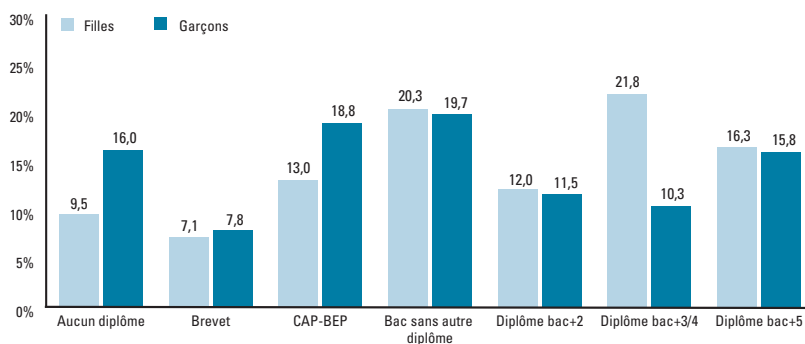
(2) Y compris apprentissage.

(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 n'ont pas atteint la classe de 3<sup>e</sup>.

## [2] Diplôme le plus élevé obtenu par les élèves entrés en sixième en 1995

(France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 9,5 % des filles et 16,0 % des garçons entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

## [3] Bilan du parcours des bacheliers du panel 1995 selon les principales séries de bac (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Poursuite dans le supérieur	Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur				Sortie sans diplôme	
		Diplôme bac+2	Diplôme bac+3/bac+4	Diplôme bac+5	Ensemble		
<b>Bacheliers généraux</b>	Série ES	97	15	38	33	86	11
	Série L	96	11	45	26	82	14
	Série S	98	9	29	54	92	6
	<b>Ensemble</b>	<b>98</b>	<b>11</b>	<b>35</b>	<b>43</b>	<b>89</b>	<b>9</b>
<b>Bacheliers technologiques</b>	Série STG	91	38	16	7	61	30
	Série STI	92	43	21	12	76	16
	<b>Ensemble</b>	<b>90</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>64</b>	<b>26</b>
<b>Bacheliers professionnels</b>	Production	38	15	2	1	18	20
	Services	47	17	3	-	20	27
	<b>Ensemble</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>19</b>	<b>24</b>
<b>Ensemble bacheliers</b>	<b>86</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>70</b>	<b>16</b>	

## Présentation

La fin des classes de troisième et de seconde générale et technologique (GT) sont des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme ; toutefois des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2010, 811 100 élèves étaient inscrits en troisième [1]. À la rentrée suivante, en 2011, 57,4 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique, 36,6 % se sont engagés dans un second cycle professionnel sous statut scolaire ou d'apprenti et 4,6 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont légèrement évolué au cours des cinq dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+ 3,4 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement [2]. Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (63,0 % contre 52,1 % en 2011) et sont nettement moins attirées par l'apprentissage (3,4 % contre 10,5 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent 3,5 fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (73,5 % contre 21,5 % en 2011).

En 2010, 511 200 élèves étaient scolarisés en seconde GT [3]. En 2011, 84,6 % ont intégré une première générale (61,5 %) ou technologique (23,1 %), 5,5 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis et 9,4 % ont redoublé. Entre 2006 et 2011, les scolarités à l'issue de la seconde se sont relativement modifiées : forte baisse des redoublements (- 5 points), forte hausse des scolarités vers la voie générale (+ 6,6 points).

Garçons et filles s'orientent différemment [4]. En 2011, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,1 % en S) ou technologique (11,9 % en STI2D, STL, STAV), quand c'est le cas d'une fille sur trois.

Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique, et de façon prépondérante en série STG (24,3 % en 2011) ; ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,0 % contre 3,2 %).

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère de l'éducation nationale.
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information Sifa sur la formation des apprentis.

## Définitions

### Champ

Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire (relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense), qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

### Les sorties

Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

### À l'heure, en avance, en retard

Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

### CAP, BEP

Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

### Seconde GT

Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.10.

### S, L, ES

Séries du baccalauréat général : scientifique (S), littéraire (L), économique et social (ES).

### STI/STI2D, STL, STAV

Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durables (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant. Voir 4.10.

### STT/STG, SMS/ST2S

Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.10.

### Avertissement

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.8 et 4.13).

## [1] Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2011/2006
Effectif en 3 <sup>e</sup> à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	826,3	804,4	791,9	800,4	811,1	
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>54,0</b>	<b>54,2</b>	<b>54,6</b>	<b>56,2</b>	<b>56,6</b>	<b>57,4</b>	<b>3,4</b>
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>37,8</b>	<b>38,1</b>	<b>37,7</b>	<b>36,8</b>	<b>36,8</b>	<b>36,6</b>	<b>-1,2</b>
dont apprentissage	7,7	7,8	7,5	6,8	6,8	7,0	-0,7
CAP et assimilés	11,8	12,2	12,2	13,4	13,1	13,2	1,4
BEP (1)	25,5	25,3	18,8	4,5	4,2	-	(1)
Bac professionnel (1)	0,5	0,6	6,7	18,9	19,5	23,4	(1)
<b>Reboulement ou enseignement préprofessionnel</b>	<b>6,4</b>	<b>6,0</b>	<b>5,6</b>	<b>5,3</b>	<b>5,0</b>	<b>4,6</b>	<b>-1,8</b>
<b>Sorties (2)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>	<b>2,1</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,4</b>	<b>-0,4</b>
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

(1) La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

(2) Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture - En 2010, on recensait 811 100 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2011, 36,6 % d'entre eux ont intégré le second cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 1,2 points sur la période.

## [2] Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe et l'âge dans cette classe (%)

	2006		2011		2006		2011	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 3 <sup>e</sup> à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	412,2	398,9	511,3	330,0	560,0	251,1
<b>Seconde générale et technologique</b>	<b>48,3</b>	<b>59,7</b>	<b>52,1</b>	<b>63,0</b>	<b>74,8</b>	<b>21,5</b>	<b>73,5</b>	<b>21,5</b>
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>43,5</b>	<b>31,9</b>	<b>42,2</b>	<b>30,8</b>	<b>16,7</b>	<b>70,5</b>	<b>20,6</b>	<b>72,3</b>
dont apprentissage	11,6	3,7	10,5	3,4	2,2	16,2	2,8	16,8
CAP et assimilés	14,8	8,6	16,8	9,6	2,9	25,5	4,5	32,6
BEP (1)	28,1	22,9	-	-	13,5	44,1	-	-
Bac professionnel (1)	0,6	0,4	25,4	21,2	0,3	0,9	16,1	39,7
<b>Reboulement ou ens. préprofessionnel</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>4,6</b>	<b>4,5</b>	<b>7,9</b>	<b>4,3</b>	<b>5,2</b>	<b>3,2</b>
<b>Sorties (2)</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,7</b>	<b>0,6</b>	<b>3,7</b>	<b>0,7</b>	<b>3,0</b>
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) et (2) Voir ci-dessus tableau [1].

## [3] Évolution des poursuites d'études à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e GT (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Évolution 2011/2006
Effectif en 2 <sup>nd</sup> e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	534,4	522,3	505,8	506,7	511,2	
<b>1<sup>re</sup> générale</b>	<b>54,9</b>	<b>56,2</b>	<b>57,5</b>	<b>58,4</b>	<b>59,8</b>	<b>61,5</b>	<b>6,6</b>
1 <sup>re</sup> S	28,9	29,9	30,5	30,6	31,5	32,4	3,5
1 <sup>re</sup> L	9,4	9,3	9,3	9,3	9,3	10,0	0,6
1 <sup>re</sup> ES	16,7	17,1	17,8	18,5	18,9	19,1	2,4
<b>1<sup>re</sup> technologique</b>	<b>23,6</b>	<b>23,6</b>	<b>23,8</b>	<b>23,6</b>	<b>23,2</b>	<b>23,1</b>	<b>-0,5</b>
dont 1 <sup>re</sup> STI (1) /STI2D, STL, STAV	7,4	7,3	7,4	7,1	6,8	7,0	-0,4
dont 1 <sup>re</sup> STI/STG	12,2	12,1	12,1	12,1	12,1	11,8	-0,4
<b>Réorientation vers la voie pro</b>	<b>5,9</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>5,4</b>	<b>5,6</b>	<b>5,5</b>	<b>-0,4</b>
<b>2<sup>nd</sup>e GT (redoublement)</b>	<b>14,4</b>	<b>13,3</b>	<b>12,2</b>	<b>11,5</b>	<b>10,8</b>	<b>9,4</b>	<b>-5,0</b>
<b>Sorties (2)</b>	<b>1,1</b>	<b>1,3</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>0,7</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,6</b>
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

(1) La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en 2 séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, on a exclu, des données antérieures à la réforme, la spécialité STI-arts appliqués.

(2) Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail, ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture - En 2010, on recensait 511 200 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2011, 61,5 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 54,9 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 6,6 points sur la période.

## [4] Poursuites d'études à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e GT selon le sexe et l'âge dans cette classe (%)

	2006		2011		2006		2011	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	À l'heure ou en avance	En retard	À l'heure ou en avance	En retard
Effectif en 2 <sup>nd</sup> e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	235,5	275,7	384,6	153,7	401,5	109,6
<b>1<sup>re</sup> générale</b>	<b>51,5</b>	<b>57,9</b>	<b>58,4</b>	<b>64,1</b>	<b>63,8</b>	<b>32,8</b>	<b>68,0</b>	<b>37,4</b>
1 <sup>re</sup> S	34,0	24,6	38,1	27,6	35,9	11,3	37,9	12,4
1 <sup>re</sup> L	4,2	13,8	4,5	14,7	9,6	8,8	9,9	10,2
1 <sup>re</sup> ES	13,4	19,5	15,8	21,8	18,2	12,7	20,2	14,8
<b>1<sup>re</sup> technologique</b>	<b>25,9</b>	<b>21,7</b>	<b>24,9</b>	<b>21,5</b>	<b>16,8</b>	<b>40,8</b>	<b>18,2</b>	<b>40,9</b>
dont 1 <sup>re</sup> STI (1) /STI2D, STL, STAV	13,2	2,5	11,9	2,7	6,0	10,9	6,1	10,0
dont 1 <sup>re</sup> STI/STG	11,1	13,1	11,4	12,1	7,7	23,4	8,4	24,3
<b>Réorientation vers la voie pro</b>	<b>6,5</b>	<b>5,4</b>	<b>6,4</b>	<b>4,8</b>	<b>2,8</b>	<b>13,8</b>	<b>3,2</b>	<b>14,0</b>
<b>2<sup>nd</sup>e GT (redoublement)</b>	<b>15,1</b>	<b>13,8</b>	<b>10,2</b>	<b>8,8</b>	<b>16,1</b>	<b>10,0</b>	<b>10,1</b>	<b>6,9</b>
<b>Sorties (2)</b>	<b>1,0</b>	<b>1,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,5</b>	<b>2,6</b>	<b>0,4</b>	<b>0,9</b>
<b>Total études + sorties</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) et (2) Voir ci-dessus tableau [3].

## Présentation

Au cours de l'année scolaire 2008-2009, 7 200 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé.

18 % des élèves de troisième ont une surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 4 % sont obèses selon les seuils internationaux [1]. Ces prévalences ont peu varié depuis 2001-2002. La santé bucco-dentaire s'améliore : alors que 35 % des adolescents avaient au moins deux dents cariées en 2003-2004, cette part est tombée à 30 % en 2008-2009. Concernant les problèmes respiratoires, 16 % des élèves de troisième ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie, en augmentation depuis 2003-2004 (13 %).

28 % des adolescents portent des lunettes et une même proportion sont équipés d'un appareil dentaire. Ces proportions sont proches de celles constatées en 2003-2004. La couverture vaccinale contre la rougeole progresse (16 % d'adolescents non vaccinés en 2008-2009 contre 34 % en 2003-2004), celle contre l'hépatite B est stable (43 % d'adolescents vaccinés en 2008-2009). Les inégalités sociales restent fortes. Ainsi, en 2008-2009, 22 % des enfants d'ouvriers sont en surcharge pondérale et 7 % sont obèses, contre 13 % et 2 % des enfants de cadres. Ces écarts ont peu varié depuis 2003-2004 [2].

Ces inégalités s'illustrent également à travers la situation plus défavorable des enfants scolarisés en éducation prioritaire. En troisième, 23 % de ces enfants sont en surcharge pondérale et 6 % sont obèses, contre respectivement 17 % et 4 % hors éducation prioritaire [3]. Les enfants scolarisés en éducation prioritaire sont aussi deux fois plus nombreux à avoir deux dents cariées non soignées (9 % contre 4 %). Enfin, ils sont moins nombreux à porter des lunettes (23 % contre 29 %) ainsi qu'un appareil dentaire (21 % contre 29 %). À l'exception de l'équipement en appareil dentaire, ces écarts ne se sont pas sensiblement réduits depuis 2003-2004.

## Définitions

### Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) et la direction générale de la santé (DGS) du ministère des affaires sociales et de la santé, par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale, et par l'Institut de veille sanitaire (InVS). Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. Les élèves de troisième ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

### Surpoids et obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)<sup>2</sup>, exprimé en kg/m<sup>2</sup>. Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

### Santé bucco-dentaire

Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

### Problèmes respiratoires

Deux indicateurs sont considérés : la part d'adolescents qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'adolescents qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'adolescent ou de ses parents.

### Éducation prioritaire

L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

## [1] L'état de santé des adolescents scolarisés en troisième

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)		
	2001-2002	2003-2004	2008-2009
Enfants en situation de surcharge pondérale	16,4	17,4	17,6
Enfants souffrant d'obésité	3,5	4,4	3,9
Enfants ayant au moins deux dents cariées	nd	34,5	29,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	nd	4,8	4,7
Enfants équipés d'un appareil dentaire	nd	26,5	28,3
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	nd	13,4	15,7
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	nd	10,1	10,5
Enfants portant des lunettes	nd	27,8	28,2
Enfants non vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	nd	34,3	16,1
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 ou 4 doses) (1)	nd	42,4	43,1

nd : non disponible.

(1) Données recueillies parmi les adolescents dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

## [2] Surcharge pondérale, obésité et groupe socioprofessionnel des parents d'adolescents en troisième

(France métropolitaine + DOM)

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale		Obésité	
	2003-2004	2008-2009	2003-2004	2008-2009
Cadres, professions intellectuelles supérieures	11,0	12,5	1,9	2,3
Professions intermédiaires	15,1	14,3	3,5	2,1
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	21,1	19,2	5,1	3,9
Employés	18,9	19,9	5,2	5,0
Ouvriers	21,4	22,2	7,2	6,5
Inconnu	21,0	17,2	3,8	3,4
<b>Ensemble</b>	<b>17,4</b>	<b>17,6</b>	<b>4,4</b>	<b>3,9</b>

(1) Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. « Pour en savoir plus »). Ce mode de calcul diffère des précédentes éditions et les résultats ne peuvent donc pas être comparés entre eux.

## [3] Les différences d'état de santé entre adolescents scolarisés en éducation prioritaire (1) et hors éducation prioritaire en troisième

(France métropolitaine + DOM)

	Proportion d'élèves (%)			
	2003-2004		2008-2009	
	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire	en éducation prioritaire	hors éducation prioritaire
Enfants en situation de surcharge pondérale	21,5	16,7	23,2	16,7
Enfants souffrant d'obésité	6,0	4,2	6,4	3,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	10,4	3,9	9,0	4,0
Enfants portant un appareil dentaire	16,0	28,2	21,0	29,4
Enfants portant des lunettes	23,8	28,4	23,3	28,9

(1) L'éducation prioritaire est ici définie à partir du découpage en zones d'éducation prioritaire (ZEP) précédant la réforme de 2006.

Lecture - En 2008-2009, 23,2 % des élèves de troisième scolarisés dans un établissement en éducation prioritaire étaient en surcharge pondérale, contre 16,7 % hors éducation prioritaire.



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	154
5.2	Les apprentis par région et académie	156
5.3	Les apprentis par spécialité de formation	158
5.4	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	160
5.5	Les origines scolaires des apprentis du second degré	162
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	164
5.7	Les apprentis en 2012-2013	166

## Présentation

Après une période de croissance rapide du nombre d'apprentis entre 2004 et 2008, puis une phase de stagnation entre 2008 et 2010, les effectifs d'apprentis sont de nouveau en progression. Ils s'élevèrent en 2011-2012 à 436 300 contre 426 300 l'année précédente, soit une progression de 2,4 %, en tenant compte de l'intégration de Mayotte devenu un DOM en 2011 [1].

Le niveau V accueille près d'un apprenti sur deux (43,4 %) et 93,5 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Le niveau IV forme 28,4 % des apprentis, répartis entre le baccalauréat professionnel (68 600 apprentis) et le brevet professionnel (46 300). L'enseignement supérieur en comptabilise 28,2 % ; près de la moitié suit une formation en BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. La réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, a supprimé un grand nombre de BEP au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, et entraîne ainsi des modifications de l'évolution des niveaux V et IV. En 2011-2012, le niveau V est en recul de 1,2 % lié à la perte de 2 600 apprentis en BEP ; le niveau IV stagne (+ 0,7 %) avec une baisse des apprentis en brevet professionnel compensée par une hausse en baccalauréat professionnel (+ 2,4 % par rapport à l'année précédente). Les niveaux du supérieur augmentent de 10,3 % par rapport à 2010 : + 10,3 % pour le BTS et + 10,3 % pour les autres diplômes du supérieur. Les formations du supérieur, autres que le BTS, accueilleraient moins de 3 % des apprentis il y a quinze ans, contre désormais plus de 15 %.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles ne représentent que 32 % des effectifs [2]. Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie en fonction de l'importance des spécialités des services : de 26 % au niveau V à 47 % au niveau II.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âges théoriques des apprentis), 5,2 % suivent une formation en apprentissage [3]. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation en apprentissage augmentent entre 2010 et 2011 pour les âges supérieurs à 18 ans.

Les centres de formation d'apprentis sont gérés pour l'essentiel par des organismes privés (49,9 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (27,4 %), des établissements d'enseignement (16,0 % en lycées, universités, sections d'apprentissage) [4].

## Définitions

### Apprentis

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

### Centres de formation d'apprentis (CFA)

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (voir tableau 4).

### Pré-apprentis

Sous statut scolaire, ils suivent leur formation dans des classes préprofessionnelles (CPA, Clipa, Dima - voir « Sigles » en fin d'ouvrage).

### Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

### Niveau IV

Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

### Niveau III

Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

### Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

### Taux de scolarisation en apprentissage

Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.



## [1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995 1996	2000 2001	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
CAP	188 070	183 997	172 565	175 002	179 940	183 038	177 578	177 290	176 956	(1) 177 298
BEP	36 129	52 974	46 467	46 554	48 254	48 604	45 600	22 539	4 320	1 763
Autres diplômes de niveau V	7 936	8 362	6 242	7 057	7 197	7 652	8 481	9 938	10 581	10 499
<b>Total Niveau V</b>	<b>232 135</b>	<b>245 333</b>	<b>225 274</b>	<b>228 613</b>	<b>235 391</b>	<b>239 294</b>	<b>231 659</b>	<b>209 767</b>	<b>191 857</b>	<b>189 560</b>
BP	21 299	31 195	37 642	40 544	42 367	43 402	44 185	46 485	47 778	46 250
Bac professionnel	15 632	33 404	37 112	39 820	42 709	44 995	46 884	57 638	67 020	(1) 68 636
Autres diplômes de niveau IV	4 396	4 756	5 869	6 245	6 875	7 356	7 401	7 777	8 220	9 002
<b>Total Niveau IV</b>	<b>41 327</b>	<b>69 355</b>	<b>80 623</b>	<b>86 609</b>	<b>91 951</b>	<b>95 753</b>	<b>98 470</b>	<b>111 900</b>	<b>123 018</b>	<b>123 888</b>
BTS	12 539	27 800	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965	55 136
Autres diplômes de niveau III	2 734	7 753	8 125	8 888	9 705	10 577	11 323	11 439	12 109	12 057
<b>Total Niveau III</b>	<b>15 273</b>	<b>35 553</b>	<b>39 560</b>	<b>44 233</b>	<b>50 316</b>	<b>55 577</b>	<b>58 572</b>	<b>59 532</b>	<b>62 074</b>	<b>67 193</b>
Licence	56	692	3 945	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	11 943	13 515
Master	-	-	802	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	9 522	11 194
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	6 631	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	12 706	14 083
Autres diplômes de niveaux I et II	2 987	10 297	12 153	10 860	10 492	10 819	11 664	13 308	15 160	16 901
<b>Total Niveau I et II</b>	<b>4 777</b>	<b>15 633</b>	<b>23 531</b>	<b>26 404</b>	<b>30 151</b>	<b>34 538</b>	<b>38 949</b>	<b>43 543</b>	<b>49 331</b>	<b>55 693</b>
<b>Total apprentis</b>	<b>293 512</b>	<b>365 874</b>	<b>368 988</b>	<b>385 859</b>	<b>407 809</b>	<b>425 162</b>	<b>427 650</b>	<b>424 742</b>	<b>426 280</b>	<b>436 334</b>
Pré-apprentis	10 409	10 184	9 771	9 718	9 936	8 547	7 583	7 344	7 243	6 919
<b>Total apprentis + pré-apprentis</b>	<b>303 921</b>	<b>376 058</b>	<b>378 759</b>	<b>395 577</b>	<b>417 745</b>	<b>433 709</b>	<b>435 233</b>	<b>432 086</b>	<b>433 523</b>	<b>443 253</b>

(1) Y compris 271 CAP et 36 bacs professionnels à Mayotte.

## [2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	94 813	81 126	808	12 813	189 560	26
Niveau IV	43 160	55 155	22 221	3 352	123 888	34
Niveau III	34 539	29 504	821	2 329	67 193	39
Niveau II	2 173	3 102	1 308	15 179	21 762	47
Niveau I	10 288	10 172	5 734	7 695	(1) 33 931	36
<b>Total</b>	<b>184 973</b>	<b>179 059</b>	<b>30 892</b>	<b>41 368</b>	<b>436 334</b>	<b>32</b>

(1) Cet effectif inclut 42 apprentis en 4<sup>e</sup> année d'apprentissage.

## [3] Taux de scolarisation en apprentissage (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Age	Effectifs d'apprentis 2011	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2011	2010
15 ans ou moins	16 605	2,1	1,9
16 ans	57 226	7,1	7,1
17 ans	63 979	8,1	8,7
18 ans	60 138	7,7	8,0
19 ans	59 225	7,3	7,2
20 ans	52 260	6,4	6,1
21 ans	42 302	5,2	4,8
22 ans	33 062	4,1	3,7
23 ans	23 142	2,9	2,6
24 ans	14 088	1,8	1,6
25 ans	8 469	1,1	0,9
26 ans ou plus	5 531	ns	ns

ns : non significatif.

Lecture - En 2011, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 8,1 % suivent une formation en apprentissage.

## [4] Répartition des apprentis par niveau selon l'organisme gestionnaire en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	8 619	2 999	1 079	181	372	13 250
Chambre d'agriculture	250	298	220	-	-	768
Chambre de commerce et d'industrie	13 854	13 405	12 326	3 699	4 715	47 999
Chambre des métiers	48 904	20 161	2 309	84	2	71 460
CFA résultant d'une convention nationale	904	392	37	-	-	1 333
Association, organisme pro, entreprise, groupement	86 088	59 151	34 253	13 292	25 075	217 859
Collectivités locales et territoriales	5 048	2 642	217	-	-	7 907
EPLEFPA (1)	10 175	10 312	4 633	255	163	25 538
Établissement de formation ou recherche	121	71	1 507	3 232	2 759	7 690
Établissement public local enseignement	10 269	9 335	6 451	805	363	27 223
Établissement scolaire privé sous contrat	2 688	1 871	1 300	179	83	6 121
Section d'apprentissage	463	1 184	1 133	35	393	3 208
Groupement d'intérêt public	2 177	2 067	1 728	-	6	5 978
<b>Total</b>	<b>189 560</b>	<b>123 888</b>	<b>67 193</b>	<b>21 762</b>	<b>33 931</b>	<b>436 334</b>

(1) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

## Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.4).

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé en termes d'effectifs dans les régions de l'Ouest, du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France. Cette dernière région concentre 19 % de l'ensemble des apprentis de France [1]. Au niveau académique, Versailles et Nantes sont les académies qui en accueillent le plus grand nombre.

Bien que la tendance nationale soit à l'augmentation de l'effectif global d'apprentis (+ 2,4 % par rapport à l'année précédente), les évolutions sont différentes selon les académies. En 2011, les académies de Créteil, Versailles, Paris, Clermont-Ferrand, Montpellier et Lyon connaissent une croissance de leurs effectifs comprise entre 3,5 % et 5,6 %. La hausse est plus forte pour La Réunion (8,4 %) et pour la Guyane (26,4 %). À l'inverse, les académies d'Amiens, d'Aix-Marseille, de Dijon, de Martinique et de Guadeloupe perdent des apprentis, avec des baisses comprises entre 0,6 % et 6,0 %.

Par ailleurs, l'évolution du nombre d'apprentis est très différente selon les niveaux de formation : du fait de la réforme de la voie professionnelle (suppression de la plupart des BEP), le niveau V continue de perdre des apprentis, mais de façon moins marquée que les années antérieures (- 1,2 %), alors que le niveau IV stagne (+ 0,7 %) et que les autres niveaux continuent d'en accueillir un nombre croissant. Au niveau V, les académies de Martinique, de Guadeloupe et de Paris enregistrent les baisses les plus importantes du nombre d'apprentis (respectivement - 21,1 %, - 9,0 % et - 8,2 %). Au niveau IV, les académies de La Réunion, de Guadeloupe, de Créteil et de Caen enregistrent les plus fortes croissances (respectivement + 14,3 %, + 7,9 %, + 6,6 % et + 5,3 %).

## Définitions

### Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

### Niveau IV

Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

### Niveau III

Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

### Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

## [1] Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2011-2012

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2010-2011
Alsace	Strasbourg	6 985	4 240	2 575	823	861	15 484	15 041
Aquitaine	Bordeaux	9 306	5 140	2 227	627	1 218	18 518	18 096
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 118	2 360	706	277	434	8 895	8 595
Basse-Normandie	Caen	5 761	3 374	1 029	228	491	10 883	10 837
Bourgogne	Dijon	6 011	3 408	1 320	129	350	11 218	11 282
Bretagne	Rennes	9 174	5 501	2 013	680	987	18 355	18 173
Centre	Orléans-Tours	9 657	6 083	3 080	651	867	20 338	19 758
Champagne-Ardenne	Reims	4 547	2 482	953	203	457	8 642	8 530
Corse	Corse	1 224	386	225	83	112	2 030	1 971
Franche-Comté	Besançon	4 406	3 341	1 994	315	293	10 349	10 138
Haute-Normandie	Rouen	6 923	3 620	1 916	541	865	13 865	13 839
Île-de-France	Créteil	7 997	6 436	4 352	2 592	3 039	24 416	23 118
	Paris	4 613	5 838	4 908	3 239	5 684	24 282	23 342
	Versailles	8 688	7 966	7 034	4 407	6 028	34 123	32 576
	Total Île-de-France	21 298	20 240	16 294	10 238	14 751	82 821	79 036
Languedoc-Roussillon	Montpellier	7 913	4 112	2 056	497	1 223	15 801	15 270
Limousin	Limoges	1 937	1 240	401	115	99	3 792	3 742
Lorraine	Nancy-Metz	7 420	4 785	3 192	581	507	16 485	15 989
Midi-Pyrénées	Toulouse	8 945	4 283	2 606	543	1 166	17 543	17 434
Nord-Pas-de-Calais	Lille	8 888	6 639	3 975	619	2 005	22 126	21 488
Pays de la Loire	Nantes	12 600	10 962	4 433	496	1 052	29 543	29 319
Picardie	Amiens	5 883	3 589	1 900	363	1 000	12 735	12 933
	Poitiers	6 762	4 298	2 316	413	611	14 400	13 944
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	9 493	5 480	2 418	780	1 122	19 293	19 755
	Nice	7 089	3 234	1 117	379	660	12 479	12 333
	Total PACA	16 582	8 714	3 535	1 159	1 782	31 772	32 088
Rhône-Alpes	Grenoble	9 414	6 271	2 984	691	848	20 208	19 572
	Lyon	8 466	6 726	4 330	1 181	1 891	22 594	21 838
	Total Rhône-Alpes	17 880	12 997	7 314	1 872	2 739	42 802	41 410
	<b>France métropolitaine</b>	<b>185 220</b>	<b>121 794</b>	<b>66 060</b>	<b>21 453</b>	<b>33 870</b>	<b>428 397</b>	<b>418 913</b>
Guadeloupe	Guadeloupe	944	233	224	64	-	1 465	1 558
Guyane	Guyane	391	49	25	-	-	465	368
Martinique	Martinique	569	568	262	120	4	1 523	1 586
Mayotte	Mayotte	271	36	-	-	-	307	nd
La Réunion	La Réunion	2 165	1 208	622	125	57	4 177	3 855
	<b>DOM</b>	<b>4 340</b>	<b>2 094</b>	<b>1 133</b>	<b>309</b>	<b>61</b>	<b>7 937</b>	<b>7 367</b>
<b>Total</b>		<b>189 560</b>	<b>123 888</b>	<b>67 193</b>	<b>21 762</b>	<b>33 931</b>	<b>436 334</b>	<b>426 280</b>

## Présentation

En 2011-2012, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (59,1 %). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (67,5 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (60,3 %). Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre (73,5 %) préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les spécialités du génie civil et de la construction, et dans celles des transformations.

Les formations de niveau IV relevant des domaines de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (58,3 %).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services (58,8 % pour le niveau III, 74,0 % pour le niveau II et 54,4 % pour le niveau I) et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion (respectivement 38,8 %, 53,1 % et 38,9 %).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires (31,8 %) dans l'apprentissage, mais leur part est en légère progression (+ 0,3 point par rapport à l'année dernière). La part des filles reste la plus élevée au niveau II mais augmente au niveau I (36,1 % en 2011-2012 contre 35,4 % en 2010-2011). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services. Les domaines de la production sont à dominante fortement masculine (90,3 % sont des garçons). Les filles sont majoritaires en revanche dans les formations relevant du domaine « Services aux personnes » (76,3 %), « Échanges et gestion » (60,0 %) et « Matériaux souples » (68,3 %).

## Définitions

### Spécialités de formations

La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

### Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

### Niveau IV

Préparation d'un diplôme de second cycle long, type baccalauréat ou brevet professionnel.

### Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

### Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

## [1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	199	40,2	0,3
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	37	48,6	0,0	24	54,2	ε
<b>Domaines disciplinaires</b>	-	-	-	<b>37</b>	<b>48,6</b>	<b>0,0</b>	<b>223</b>	<b>41,7</b>	<b>0,3</b>
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	19	5,3	ε	509	10,0	0,4	7 051	5,4	10,5
21 - Agriculture, pêche, forêt	12 248	13,0	6,5	12 561	19,1	10,1	5 638	25,0	8,4
22 - Transformations	51 480	16,0	27,2	14 326	13,5	11,6	3 332	23,2	5,0
23 - Génie civil, constructions, bois	49 879	2,4	26,3	13 989	5,9	11,3	3 059	10,9	4,6
24 - Matériaux souples	661	60,7	0,3	213	80,3	0,2	94	92,6	0,1
25 - Mécanique, électricité, électronique	25 119	1,3	13,3	30 641	1,9	24,7	8 307	3,7	12,4
<b>Domaines de la production</b>	<b>139 406</b>	<b>8,4</b>	<b>73,5</b>	<b>72 239</b>	<b>8,3</b>	<b>58,3</b>	<b>27 481</b>	<b>12,0</b>	<b>40,9</b>
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
31 - Échanges et gestion	18 173	69,9	9,6	17 929	59,3	14,5	26 045	57,4	38,8
32 - Communication et information	709	34,4	0,4	2 887	61,7	2,3	6 054	49,0	9,0
33 - Services aux personnes	30 518	76,8	16,1	29 923	77,0	24,2	6 490	70,6	9,7
34 - Services à la collectivité	754	38,6	0,4	873	31,8	0,7	900	36,9	1,3
<b>Domaines des services</b>	<b>50 154</b>	<b>73,2</b>	<b>26,5</b>	<b>51 612</b>	<b>69,2</b>	<b>41,7</b>	<b>39 489</b>	<b>57,8</b>	<b>58,8</b>
<b>Total</b>	<b>189 560</b>	<b>25,5</b>	<b>100,0</b>	<b>123 888</b>	<b>33,7</b>	<b>100,0</b>	<b>67 193</b>	<b>39,0</b>	<b>100,0</b>

Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	202	49,5	0,9	628	44,3	1,9	1 029	44,5	0,2
12 - Sciences humaines et droit	310	61,3	1,4	1 075	64,5	3,2	1 385	63,8	0,3
13 - Lettres et arts	12	75,0	0,1	124	80,6	0,4	197	71,1	ε
<b>Domaines disciplinaires</b>	<b>524</b>	<b>57,1</b>	<b>2,4</b>	<b>1 827</b>	<b>58,6</b>	<b>5,4</b>	<b>2 611</b>	<b>56,7</b>	<b>0,6</b>
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 585	24,2	7,3	4 731	16,1	13,9	13 895	11,4	3,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	384	30,5	1,8	664	43,1	2,0	31 495	18,4	7,2
22 - Transformations	1 836	45,0	8,4	1 484	36,1	4,4	72 458	17,0	16,6
23 - Génie civil, constructions, bois	566	16,6	2,6	1 544	14,8	4,6	69 037	3,9	15,8
24 - Matériaux souples	32	87,5	0,1	165	66,1	0,5	1 165	68,3	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	738	6,8	3,4	5 045	9,9	14,9	69 850	2,5	16,0
<b>Domaines de la production</b>	<b>5 141</b>	<b>29,1</b>	<b>23,6</b>	<b>13 633</b>	<b>17,7</b>	<b>40,2</b>	<b>257 900</b>	<b>9,7</b>	<b>59,1</b>
30 - Spécialités plurivalentes des services	14	57,1	0,1	23	47,8	0,1	37	51,4	ε
31 - Échanges et gestion	11 566	56,0	53,1	13 190	55,5	38,9	86 903	60,0	19,9
32 - Communication et information	2 789	27,8	12,8	4 022	18,0	11,9	16 461	39,4	3,8
33 - Services aux personnes	1 316	77,1	6,0	482	75,3	1,4	68 729	76,3	15,8
34 - Services à la collectivité	412	43,2	1,9	754	45,6	2,2	3 693	38,5	0,8
<b>Domaines des services</b>	<b>16 097</b>	<b>52,5</b>	<b>74,0</b>	<b>18 471</b>	<b>47,5</b>	<b>54,4</b>	<b>175 823</b>	<b>64,0</b>	<b>40,3</b>
<b>Total</b>	<b>21 762</b>	<b>47,1</b>	<b>100,0</b>	<b>33 931</b>	<b>36,1</b>	<b>100,0</b>	<b>436 334</b>	<b>31,8</b>	<b>100,0</b>

Lecture - 16 097 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 52,5 % sont des filles. 74,0 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

## Présentation

Les formations du second cycle professionnel (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2011, 28,4 % des formations du second degré professionnel (niveaux V et IV) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 51,7 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 16,8 % des effectifs de niveau IV [1]. Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré reste stable entre 2010 et 2011 (+ 0,1 point) mais présente des évolutions différentes pour chacun des niveaux : + 5,0 points pour le niveau V et - 0,8 point pour le niveau IV. À partir de la rentrée 2009, la réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire entraîne la disparition progressive des BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution récente de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV : hausse de la part des apprentis au niveau V (CAP essentiellement), baisse de leur part au niveau IV (baccalauréat professionnel essentiellement). Ces tendances résultent de la place respective qu'occupaient les CAP et les BEP dans les lycées et les CFA avant la réforme : prédominance des CAP dans les CFA, prédominance des BEP dans les lycées.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation [2]. La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage.

En France métropolitaine, son poids varie, pour le niveau V, de 37,8 % dans l'académie de Lille à 67,4 % dans l'académie de Nice et, pour le niveau IV, de 12,1 % dans l'académie de Lille à 30,0 % dans l'académie de Paris. Dans les DOM, le poids de l'apprentissage est faible : 24,4 % pour le niveau V et 6,8 % pour le niveau IV.

## Définitions

### Statut scolaire

Élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, un BEP ou une mention complémentaire pour le niveau V.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts.

### Apprentis

Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).  
Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

## [1] Évolution du poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel (%) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Niveau V	28,5	27,6	28,4	29,1	31,4	39,2	46,7	51,7
Niveau IV	26,4	28,8	29,4	29,9	25,4	19,5	17,6	16,8
<b>Ensemble</b>	<b>28,0</b>	<b>27,9</b>	<b>28,7</b>	<b>29,3</b>	<b>29,3</b>	<b>29,0</b>	<b>28,3</b>	<b>28,4</b>

## [2] Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel par région et académie en 2011-2012

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
		Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV			
Alsace	Strasbourg	4 528	14 941	6 985	4 240	60,7	22,1	36,6
Aquitaine	Bordeaux	8 446	29 846	9 306	5 140	52,4	14,7	27,4
Auvergne	Clermont-Ferrand	3 561	11 865	5 118	2 360	59,0	16,6	32,6
Basse-Normandie	Caen	4 510	15 629	5 761	3 374	56,1	17,8	31,2
Bourgogne	Dijon	4 073	14 763	6 011	3 408	59,6	18,8	33,3
Bretagne	Rennes	8 872	31 423	9 174	5 501	50,8	14,9	26,7
Centre	Orléans-Tours	5 762	21 380	9 657	6 083	62,6	22,1	36,7
Champagne-Ardenne	Reims	3 954	13 953	4 547	2 482	53,5	15,1	28,2
Corse	Corse	701	2 052	1 224	386	63,6	15,8	36,9
Franche-Comté	Besançon	3 560	12 283	4 406	3 341	55,3	21,4	32,8
Haute-Normandie	Rouen	4 881	17 995	6 923	3 620	58,6	16,7	31,5
Île-de-France	Créteil	8 662	40 061	7 997	6 436	48,0	13,8	22,9
	Paris	4 309	13 645	4 613	5 838	51,7	30,0	36,8
	Versailles	9 552	42 753	8 688	7 966	47,6	15,7	24,2
	Total Île-de-France	22 523	96 459	21 298	20 240	48,6	17,3	25,9
Languedoc-Roussillon	Montpellier	7 123	25 439	7 913	4 112	52,6	13,9	27,0
Limousin	Limoges	2 116	6 562	1 937	1 240	47,8	15,9	26,8
Lorraine	Nancy-Metz	6 098	22 979	7 420	4 785	54,9	17,2	29,6
Midi-Pyrénées	Toulouse	7 045	26 260	8 945	4 283	55,9	14,0	28,4
Nord-Pas-de-Calais	Lille	14 639	48 420	8 888	6 639	37,8	12,1	19,8
Pays de la Loire	Nantes	9 400	35 102	12 600	10 962	57,3	23,8	34,6
Picardie	Amiens	6 811	20 555	5 883	3 589	46,3	14,9	25,7
Poitou-Charentes	Poitiers	4 698	15 786	6 762	4 298	59,0	21,4	35,1
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	9 245	26 214	9 493	5 480	50,7	17,3	29,7
	Nice	3 424	15 436	7 089	3 234	67,4	17,3	35,4
	Total PACA	12 669	41 650	16 582	8 714	56,7	17,3	31,8
Rhône-Alpes	Grenoble	8 979	29 893	9 414	6 271	51,2	17,3	28,7
	Lyon	8 991	26 447	8 466	6 726	48,5	20,3	30,0
	Total Rhône-Alpes	17 970	56 340	17 880	12 997	49,9	18,7	29,4
	<b>France métropolitaine</b>	<b>163 940</b>	<b>581 682</b>	<b>185 220</b>	<b>121 794</b>	<b>53,0</b>	<b>17,3</b>	<b>29,2</b>
Guadeloupe	Guadeloupe	2 212	7 226	944	233	29,9	3,1	11,1
Guyane	Guyane	2 271	3 803	391	49	14,7	1,3	6,8
Martinique	Martinique	1 838	5 806	569	568	23,6	8,9	12,9
Mayotte	Mayotte	1 640	2 103	271	36	14,2	1,7	7,6
La Réunion	La Réunion	5 516	12 050	2 165	1 208	28,2	9,1	16,1
	<b>DOM</b>	<b>13 477</b>	<b>30 988</b>	<b>4 340</b>	<b>2 094</b>	<b>24,4</b>	<b>6,8</b>	<b>13,2</b>
	<b>France métropolitaine + DOM</b>	<b>177 417</b>	<b>612 670</b>	<b>189 560</b>	<b>123 888</b>	<b>51,7</b>	<b>16,8</b>	<b>28,4</b>

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

(2) Niveau V statut scolaire : CAP, BEP, mention complémentaire.

(3) Niveau IV statut scolaire : bac pro, BMA (brevet des métiers d'art).

## Présentation

En 2011-2012, 63,2 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 23,1 % étaient déjà apprentis l'année précédente, 9,1 % étaient dans une autre situation (emploi par exemple) [1]. La proportion des apprentis en provenance de la voie scolaire augmente (61,9 % en 2010) au détriment des entrées en provenance de l'apprentissage (25,2 % en 2010).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), les trois quarts arrivent de la voie scolaire (73,0 %), majoritairement après une classe de troisième (44,8 %). En 2011, le nombre d'apprentis venant de cinquième, quatrième ou de l'enseignement spécial continue de diminuer par rapport à 2010 (4,8 % contre 5,4 %).

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, près de la moitié d'entre eux (44,5 %) suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente, 40,7 % suivaient une formation de niveau V par apprentissage. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire. Les effectifs d'apprentis de niveau IV originaires de troisième sont de nouveau en progression passant de 0,9 % en 2008 à 7,1 % en 2009, à 9,5 % en 2010 et à 13,3 % en 2011 alors que ceux des apprentis venant du second cycle professionnel sous statut scolaire sont en diminution (16,2 % en 2011 contre 21,5 % en 2010). Cela s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en 3 ans, diplôme de niveau IV qui recrute les sortants de troisième et qui s'est mise en place en 2009 dans les CFA.

## Définitions

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### CFA

Centre de formations d'apprentis.

### Pré-apprentissage

Formations sous statut scolaire dans les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.



## [1] Origine des apprentis de première année en 2011-2012 (cursus 2 et 3 ans)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Origine (année 2010-2011)		Année 2011-2012					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Scolaires</b>	5 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , enseignement spécial	4 538	4,8	85	0,2	4 623	3,4
	3 <sup>e</sup>	42 476	44,8	5 760	13,3	48 236	35,0
	Pré-apprentissage	4 692	4,9	171	0,4	4 863	3,5
	2 <sup>nd</sup> cycle pro	10 220	10,8	6 973	16,2	17 193	12,5
	2 <sup>nd</sup> cycle GT	6 684	7,0	4 025	9,3	10 709	7,8
	Autres scolaires	29	€	1	€	30	€
	Supérieur	550	0,6	955	2,2	1 505	1,1
<b>Total scolaires</b>		<b>69 189</b>	<b>73,0</b>	<b>17 970</b>	<b>41,6</b>	<b>87 159</b>	<b>63,2</b>
<b>Apprentis</b>	Niveau V	11 242	11,9	17 555	40,7	28 797	20,9
	Niveau IV	1 312	1,4	1 494	3,5	2 806	2,0
	Niveau III	75	0,1	75	0,2	150	0,1
	Niveaux I et II	27	€	76	0,2	103	0,1
	<b>Total apprentis</b>		<b>12 656</b>	<b>13,3</b>	<b>19 200</b>	<b>44,5</b>	<b>31 856</b>
<b>Ni scolaire, ni apprenti</b>		<b>8 185</b>	<b>8,6</b>	<b>4 344</b>	<b>10,1</b>	<b>12 529</b>	<b>9,1</b>
<b>Origine inconnue</b>		<b>4 783</b>	<b>5,0</b>	<b>1 646</b>	<b>3,8</b>	<b>6 429</b>	<b>4,7</b>
<b>Ensemble</b>		<b>94 813</b>	<b>100,0</b>	<b>43 160</b>	<b>100,0</b>	<b>137 973</b>	<b>100,0</b>

Lecture - 40,7 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

## Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur [1]. En 2011, 122 900 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 10,3 % par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 54,7 % des apprentis du supérieur, le niveau II 17,7 %, et le niveau I 27,6 %. Tous les niveaux enregistrent une évolution positive par rapport à 2010 : 8,2 % pour le niveau III, 13,4 % pour le niveau II et 12,6 % pour le niveau I.

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 44,9 % des apprentis du supérieur. Après trois années de stagnation, l'effectif d'apprentis en BTS est en progression (+ 10,3 % par rapport à 2010). L'effectif d'apprentis préparant un DUT augmente (+ 3,3 %) et atteint 5 700 jeunes en 2011.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels, ils sont toujours en progression.

14 100 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 12 700 l'an passé), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités à faible taux de féminisation (12,6 % de filles contre 15,2 % pour l'ensemble des formations d'ingénieurs).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur des échanges et de la gestion, du commerce, de la vente et de la comptabilité, gestion.

46,1 % des jeunes inscrits en première année de niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale comme celle des jeunes venant de terminale technologique et agricole ou celle des jeunes venant de terminale professionnelle varie faiblement d'une année sur l'autre. Ils sont peu nombreux (11,3 % en 2011) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2011, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation, et qui étaient déjà apprentis l'an passé, est en diminution (19,2 % contre 22,2 % en 2010) [2].

33,9 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 22,0 % suivaient déjà une formation par apprentissage [3].

25,5 % des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, et ils sont 27,3 % à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant [4].

## Définitions

### Champ

Centres de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM, y compris Mayotte depuis 2011-2012. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte en 2011.

### Niveau III

Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

### Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac + 3.

### BTS

Brevet de technicien supérieur.

### DUT

Diplôme universitaire de technologie.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

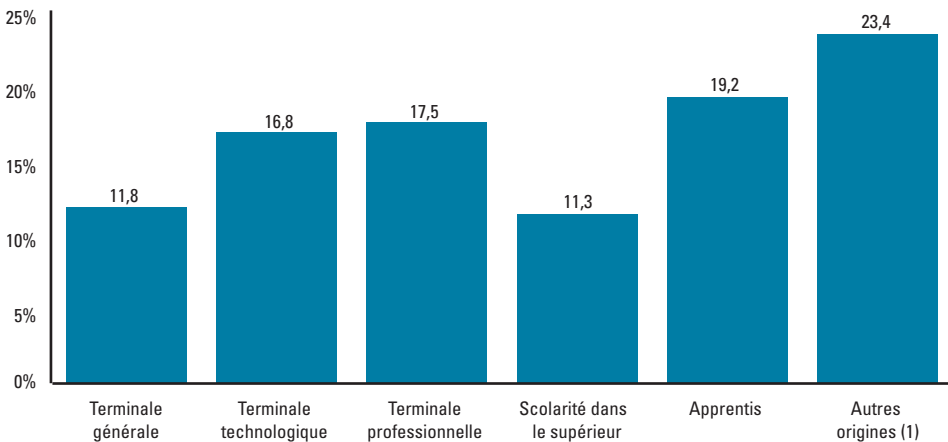
## [1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011)

	1995 1996	2000 2001	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965	55 136	37,5
DUT	2 067	4 285	4 325	4 188	4 717	5 157	5 552	5 795	5 390	5 548	5 731	38,1
Autres niveau III	667	3 468	3 647	3 937	4 171	4 548	5 025	5 528	6 049	6 561	6 326	53,3
<b>Total niveau III</b>	<b>15 273</b>	<b>35 553</b>	<b>38 217</b>	<b>39 560</b>	<b>44 233</b>	<b>50 316</b>	<b>55 577</b>	<b>58 572</b>	<b>59 532</b>	<b>62 074</b>	<b>67 193</b>	<b>39,0</b>
Licence	56	692	3 004	3 945	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	11 943	13 515	45,0
Maitrise	577	1 837	2 068	1 989	1 489	861	339	-	-	-	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	7 602	8 190	8 182	8 471	8 279	6 038	6 724	7 246	8 247	50,6
<b>Total niveau II</b>	<b>2 829</b>	<b>9 448</b>	<b>12 674</b>	<b>14 124</b>	<b>15 063</b>	<b>16 461</b>	<b>17 198</b>	<b>16 021</b>	<b>17 387</b>	<b>19 189</b>	<b>21 762</b>	<b>47,1</b>
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	6 218	6 631	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	12 706	14 083	15,2
DESS	193	1 162	1 772	1 464	411	-	-	-	-	-	-	-
Master	-	-	11	802	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	9 522	11 194	53,2
Autres niveau I	21	379	377	510	778	1 160	2 201	5 626	6 584	7 914	8 654	48,2
<b>Total niveau I</b>	<b>1 948</b>	<b>6 185</b>	<b>8 378</b>	<b>9 407</b>	<b>11 341</b>	<b>13 690</b>	<b>17 340</b>	<b>22 928</b>	<b>26 156</b>	<b>30 142</b>	<b>33 931</b>	<b>36,1</b>
<b>Ensemble</b>	<b>20 050</b>	<b>51 186</b>	<b>59 269</b>	<b>63 091</b>	<b>70 637</b>	<b>80 467</b>	<b>90 115</b>	<b>97 521</b>	<b>103 075</b>	<b>111 405</b>	<b>122 886</b>	<b>39,7</b>

## [2] Origine des apprentis de première année de niveau III en 2011-2012 (%)

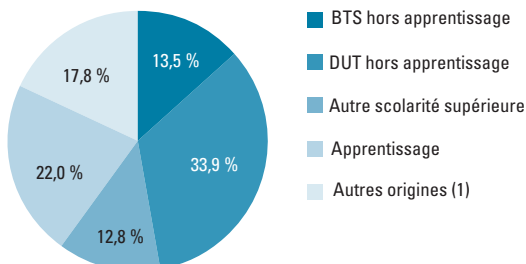
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



(1) Stage, emploi, chômage, ... + origine inconnue (6,0 %).

## [3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2011-2012

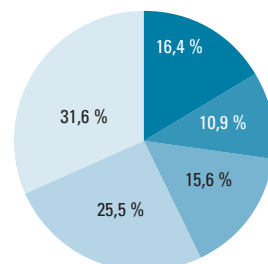
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



(1) Stage, emploi, chômage, ... + origine inconnue (10,9 %).

## [4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



(1) Stage, emploi, chômage, ... + origine inconnue (14,2 %).

## Présentation

Selon les résultats provisoires pour l'année scolaire 2012-2013, 455 900 jeunes sont inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. 441 700 sont apprentis (96,9 %), 6 700 sont pré-apprentis (1,5 % en Dima) et 7 500 sont en contrat de professionnalisation (1,6 %) [1].

Les CFA et SA, sous contrôle pédagogique du ministère en charge de l'agriculture, accueillent un effectif croissant d'apprentis (36 200, soit 4,9 % de plus qu'en 2011). Les CFA et SA sous contrôle pédagogique des autres ministères accueillent 405 500 apprentis, soit 1,0 % de plus qu'en 2011.

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent près d'un apprenti sur deux (187 200 apprentis, soit 42,4 % de l'effectif total d'apprentis) [2]. 96,9 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP ou une certification. Les formations de niveau IV accueillent 117 800 apprentis (26,7 %), répartis presque à part égale entre le baccalauréat professionnel et le BP. Au niveau III, 76 000 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (17,2 %), la formation la plus fréquente étant le BTS (61 900). Ils sont 23 400 au niveau II (5,3 %) parmi lesquels 14 700 préparent une licence. 37 200 apprentis préparent un diplôme de niveau I (8,4 %), les diplômes d'ingénieur et les masters accueillant respectivement 15 300 et 16 500 apprentis.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2011-2012 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. En 2012-2013, le niveau V est en recul de 1,8 % lié à la perte de 1 700 apprentis en BEP dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle mise en place à partir de la rentrée 2009 en apprentissage.

Le niveau IV perd également des apprentis (- 4,5 %) en raison de la diminution du nombre d'apprentis préparant un baccalauréat professionnel (- 5 000 apprentis).

Le niveau III enregistre une croissance de 12,7 %, les niveaux II et I augmentent chacun de 11,0 % avec une progression de 5,8 % pour la licence, de 5,6 % pour le diplôme d'ingénieur et de 25,2 % pour le master.

Le développement de l'apprentissage varie selon les régions. Cette année, six académies voient leurs effectifs d'apprentis décroître. Quinze académies voient leurs effectifs stagner et dix les voient augmenter, parmi lesquelles cinq enregistrent une progression supérieure à 5 % (Guyane, Créteil, La Réunion, Guadeloupe et Lille).

## Définitions

### Champ de l'enquête

Ensemble des personnes inscrites (apprentis, pré-apprentis et contrats de professionnalisation) dans un centre de formation des apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), y compris les CFA « agriculture ».

### Les apprentis

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

### Pré-apprentis

Sous statut scolaire, ils suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps. Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

### Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Il s'agit d'un contrat de travail en alternance incluant une action de professionnalisation. Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle. L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe comprise entre 6 et 12 mois, mais peut être portée à 24 mois par accord collectif de branche.

**CFA** - Centre de formation d'apprentis.

### SA

Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

### CAP(A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

### BEP(A)

Brevet d'études professionnelles (agricole).

**BP(A)** - Brevet professionnel (agricole).

**MC** - Mention complémentaire.

### BTS(A)

Brevet de technicien supérieur (agricole).

### DUT

Diplôme universitaire de technologie.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA et sections d'apprentissage – résultats provisoires au 31 décembre 2012).

## [1] Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2012-2013 (résultats provisoires) (1)

Régions	Académies	Sous contrôle pédagogique autre que l'agriculture			Sous contrôle pédagogique de l'agriculture			Effectifs totaux	dont apprentis
		Apprentis en CFA/SA	Pré-apprentis en CFA/SA	Contrats de prof. en CFA (2)	Apprentis en CFA/SA	Pré-apprentis CFA/SA	Contrats de prof. en CFA/SA (2)		
Alsace	Strasbourg	14 719	247	399	900	30	9	16 304	15 619
Aquitaine	Bordeaux	17 060	215	464	2 163	143	-	20 045	19 223
Auvergne	Clermont-Ferrand	8 017	44	178	979	33	11	9 262	8 996
Basse-Normandie	Caen	9 412	-	348	1 306	-	-	11 066	10 718
Bourgogne	Dijon	9 319	184	290	1 457	70	1	11 321	10 776
Bretagne	Rennes	17 386	62	1 040	1 774	40	17	20 319	19 160
Centre	Orléans-Tours	18 540	274	198	1 681	56	-	20 749	20 221
Champagne-Ardenne	Reims	7 751	206	207	733	40	-	8 937	8 484
Corse	Corse	1 972	89	46	95	-	-	2 202	2 067
Franche-Comté	Besançon	8 910	211	119	1 364	66	-	10 670	10 274
Haute-Normandie	Rouen	12 591	210	182	1 312	31	3	14 329	13 903
Île-de-France	Paris	27 451	240	1 013	81	-	-	28 785	27 532
	Créteil	21 677	285	-	521	13	-	22 496	22 198
	Versailles	33 242	706	908	1 256	99	-	36 211	34 498
	Total Île-de-France	82 370	1 231	1 921	1 858	112	-	87 492	84 228
Languedoc-Roussillon	Montpellier	14 999	66	197	1 372	-	-	16 634	16 371
Limousin	Limoges	3 335	117	19	539	-	1	4 011	3 874
Lorraine	Nancy-Metz	14 936	401	131	1 645	125	-	17 238	16 581
Midi-Pyrénées	Toulouse	16 404	610	-	1 521	130	-	18 665	17 925
Nord-Pas-de-Calais	Lille	20 899	-	96	2 381	-	2	23 378	23 280
Pays-de-la-Loire	Nantes	26 681	-	-	2 787	-	-	29 468	29 468
Picardie	Amiens	11 088	604	-	1 451	81	-	13 224	12 539
Poitou-Charentes	Poitiers	12 819	175	181	1 803	-	-	14 978	14 622
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	19 016	-	-	1 670	-	-	20 686	20 686
	Nice	9 219	-	54	1 302	-	-	10 575	10 521
	Total PACA	28 235	-	54	2 972	-	-	31 261	31 207
Rhône-Alpes	Grenoble	14 354	135	483	-	-	-	14 972	14 354
	Lyon	25 437	402	850	3 374	12	-	30 075	28 811
	Total Rhône-Alpes	39 791	537	1 333	3 374	12	-	45 047	43 165
<b>France métropolitaine</b>		<b>397 234</b>	<b>5 483</b>	<b>7 403</b>	<b>35 467</b>	<b>969</b>	<b>44</b>	<b>446 600</b>	<b>432 701</b>
Guadeloupe	Guadeloupe	1 563	89	57	99	9	-	1 817	1 662
Guyane	Guyane	723	-	7	53	-	-	783	776
Martinique	Martinique	1 628	121	20	168	10	-	1 947	1 796
Mayotte	Mayotte	279	-	-	-	-	-	279	279
La Réunion	La Réunion	4 072	-	15	423	-	-	4 510	4 495
<b>DOM</b>		<b>8 265</b>	<b>210</b>	<b>99</b>	<b>743</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>9 336</b>	<b>9 008</b>
<b>France métropolitaine + DOM</b>		<b>405 499</b>	<b>5 693</b>	<b>7 502</b>	<b>36 210</b>	<b>988</b>	<b>44</b>	<b>455 936</b>	<b>441 709</b>

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2012. (2) Contrats de professionnalisation.

## [2] Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme (résultats provisoires) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	2011-2012	2012-2013	Évolution (%)
CAP + certifications	183 040	181 354	- 0,9
BEP	2 171	456	- 79,0
Mentions complémentaires	5 399	5 398	ε
<b>Niveau V</b>	<b>190 610</b>	<b>187 208</b>	<b>- 1,8</b>
BP + certifications	55 012	54 505	- 0,9
Bac pro	68 344	63 320	- 7,4
<b>Niveau IV</b>	<b>123 356</b>	<b>117 825</b>	<b>- 4,5</b>
BTS	54 038	61 946	14,6
DUT + certifications	13 461	14 101	4,8
<b>Niveau III</b>	<b>67 499</b>	<b>76 047</b>	<b>12,7</b>
Licence	13 928	14 731	5,8
Autres	7 163	8 679	21,2
<b>Niveau II</b>	<b>21 091</b>	<b>23 410</b>	<b>11,0</b>
Ingénieur	14 540	15 348	5,6
Master	13 209	16 532	25,2
Autres	5 777	5 339	- 7,6
<b>Niveau I</b>	<b>33 526</b>	<b>37 219</b>	<b>11,0</b>
<b>Total</b>	<b>436 082</b>	<b>441 709</b>	<b>1,3</b>

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre de chaque année.



6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	170
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	172
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	174
6.4	Les étudiants des universités	176
6.5	La population universitaire par établissement et académie	178
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	180
6.7	Les instituts universitaires de technologie [IUT]	182
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	184
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	186
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]	188
6.11	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés]	190
6.12	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés] par spécialité	192
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	194
6.14	L'origine sociale des étudiants français	196
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	198
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	200
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	202
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	204
6.19	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	206
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	208
6.21	Le devenir des bacheliers 2008 : situation à la rentrée 2008	210
6.22	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur après le bac : situation à la rentrée 2011	212
6.23	Les stages effectués dans les universités	214

## Présentation

À la rentrée 2012, 2 386 900 étudiants sont inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 1,5 % par rapport à la rentrée 2011 (+ 36 000 étudiants) [1]. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en France ont ainsi augmenté pour la quatrième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Entre 2011 et 2012, le nombre d'étudiants étrangers n'augmente que de 0,2 %. Les étrangers contribuent donc très peu à l'évolution du nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur. Cette évolution confirme la rupture de tendance observée en 2011. En effet, entre 2001 et 2010, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de près de 50 % et a contribué fortement à la hausse à l'évolution des inscriptions dans l'enseignement.

L'enseignement privé (436 100 étudiants, soit 18 % des effectifs du supérieur) poursuit son essor à la rentrée 2012 avec une hausse de 3,3 % après 2,7 % en 2011, 2,5 % en 2010 et 8,0 % en 2009. Sa croissance est plus rapide que celle de l'enseignement public, dont le nombre d'étudiants augmente de 1,1 % entre 2011 et 2012. Depuis 2005, les inscriptions dans l'enseignement privé ont augmenté de 31,0 %, soit 102 000 étudiants supplémentaires. Dans le même temps, elles ont stagné dans l'enseignement public.

En 2012, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 0,8 % (voir « Définitions ») [2]. Dans les IUT, le nombre d'étudiants diminue de 0,4 % confirmant les baisses de 0,6 % en 2011 et 1,4 % en 2010. Le nombre d'étudiants progresse de 3,1 % en STS et 2,3 % en CPGE.

Entre 2011 et 2012, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs ont augmenté de 3,0 %. Depuis les années quatre-vingt-dix, elles ont connu une progression importante (+ 133 % entre 1990 et 2012). À la rentrée 2012, le nombre d'étudiants augmente fortement dans les établissements privés d'enseignement universitaire (+ 3,0 %) et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (+ 3,4 %). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années quatre-vingt-dix (+ 184 % entre 1990 et 2012).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

## Définitions

### Champ

Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

### Universités

Depuis 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I et II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement. Ses effectifs sont donc comptabilisés avec ceux des grands établissements. Voir « Avertissement ».

### Grands établissements

Institut d'études politiques de Paris, École nationale des chartes, École pratique de journalisme, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO), Observatoire de Paris, Institut de physique du Globe, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris-Dauphine, INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, université de Lorraine (depuis 2011).

### Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. Entre 2008 et 2010, les IUFM de France métropolitaine et des DOM ont été intégrés dans une université de rattachement. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

### Sections de techniciens supérieurs (STS), instituts universitaires de technologie (IUT), écoles d'ingénieurs - Voir « Définitions » en 6.2.

**Formations comptables** - Elles regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

#### Avertissement

L'approche retenue ici est institutionnelle : elle vise à rendre compte des recompositions du paysage de l'enseignement supérieur, et donc à répartir les étudiants en fonction du type d'établissement dans lequel ils sont inscrits. Aussi les effectifs des universités comptabilisés ici sont différents de ceux affichés dans les autres pages de cette publication (6.2, 6.4, 6.5, 6.6) qui ont une approche « formations » et non une approche institutionnelle.

#### Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.



## [1] Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement 2012-2013 (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	DUT et post DUT	BTS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					230,7	80,1	14,4	325,2
<i>dont privé</i>					62,0	11,1	4,9	77,9
Universités	931,2	202,2	20,5	110,1		1,7	145,6	1 411,2
Établissements privés d'enseignement universitaire	16,1	1,4					11,8	29,3
Grands établissements (2)	39,9	8,3	10,6	5,2		0,5	23,3	87,6
Écoles normales supérieures							5,2	5,2
Écoles d'ingénieurs	5,6		94,5		0,0	4,9	5,4	110,4
<i>dont privé</i>	0,2		38,8		0,0	4,5	1,8	45,3
INP/UT	1,7		8,6			2,1	0,4	12,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité					2,8		131,0	133,8
<i>dont privé</i>					2,8		130,0	132,8
Écoles juridiques et administratives			0,1				9,4	9,5
<i>dont privé</i>			0,0				4,4	4,4
Écoles de journalisme et écoles littéraires							6,8	6,8
<i>dont privé</i>							6,8	6,8
Écoles paramédicales hors université (3)		100,3						100,3
<i>dont privé</i>		24,1						24,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)							40,3	40,3
<i>dont privé</i>							39,2	39,2
Écoles supérieures artistiques et culturelles					1,7		45,2	46,9
<i>dont privé</i>					1,7		28,2	29,9
Écoles d'architecture							18,4	18,4
<i>dont privé</i>							0,9	0,9
Écoles vétérinaires							2,5	2,5
Autres écoles de spécialités diverses					18,6	2,1	25,9	46,5
<i>dont privé</i>					18,5	2,1	24,9	45,5
<b>Total</b>	<b>994,4</b>	<b>312,1</b>	<b>134,3</b>	<b>115,3</b>	<b>253,7</b>	<b>91,3</b>	<b>485,7</b>	<b>2 386,9</b>
<i>dont privé</i>	16,4	25,5	38,8	0,0	85,0	17,6	252,9	436,1

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 9 885 étudiants en 2012.

(2) Dont 51 527 étudiants de l'université de Lorraine.

(3) Données provisoires en 2012-2013 (reconduction des données 2011-2012).

## [2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1960 1961 (1)	1970 1971 (1)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	Évolution 2012/2011 (%)
Universités	214,7	661,2	858,1	1 159,9	1 396,8	1 341,8	1 386,1	1 437,1	1 400,4	1 411,2	0,8
<i>dont IUT</i>		24,2	53,7	74,3	119,2	118,1	118,1	116,5	110,5	110,1	-0,4
<i>dont ingénieurs</i>			8,3	10,5	23,2	20,4	20,3	20,9	20,2	20,5	1,4
STS	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	234,2	240,3	242,2	246,0	253,7	3,1
CPGE (3)	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	80,0	81,1	79,9	80,4	82,2	2,3
Formations d'ingénieurs (y c. en partenariat)			28,6	57,7	96,5	114,1	121,4	126,2	130,4	134,3	3,0
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (hors BTS)			15,824	46,1	63,4	100,6	116,3	121,3	126,7	131,0	3,4
Écoles paramédicales et sociales (4)			91,741	74,435	93,386	137,165	136,164	137,37	140,6	140,6	2,4
Autres établissements et formations	(2) 66,0	(2) 130,0	87,1	125,7	224,3	246,7	252,9	196,4	246,6	254,3	2,1
<b>Ensemble (5)</b>	<b>309,7</b>	<b>850,6</b>	<b>1 181,1</b>	<b>1 717,1</b>	<b>2 160,3</b>	<b>2 234,2</b>	<b>2 314,0</b>	<b>2 319,6</b>	<b>2 350,9</b>	<b>2 386,9</b>	<b>1,5</b>
<i>dont privé</i>				224,1	277,4	371,1	400,8	411,0	422,1	436,1	3,3

(1) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(2) Estimation.

(3) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(4) Données provisoires en 2012-2013 (reconduction des données 2011-2012). Évolution calculée entre 2010 et 2011.

(5) Hors doubles comptes ingénieurs et CPGE (56 CPGE à l'université de Bretagne Sud en 2012).

## Présentation

En 2012, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élevait à 2 386 900 [1]. Plus du quart (26,6 %) des effectifs se concentre en Île-de-France, dont 13,7 % à Paris. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes qui accueillent, à elles quatre, 24,0 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,5 % des effectifs totaux.

En 2012, les effectifs d'étudiants augmentent par rapport à 2011 dans les trois quarts des académies. Les effectifs croissent de façon importante dans les académies de Toulouse (+ 3,3 %), Lille (+ 3,1 %), Rouen (+ 2,7 %), Limoges (+ 2,6 %) et Lyon (+ 2,6 %). Les effectifs augmentent de 4,8 % dans les DOM.

Les académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Besançon, Limoges) et celles de Nantes et d'Orléans-Tours, la part des STS est très élevée (plus de 14 %, contre 10,5 % pour la moyenne métropolitaine) compensant partiellement pour celle d'Amiens la faiblesse des effectifs à l'université (53,0 %, contre 61,2 % pour la moyenne métropolitaine). La part des effectifs universitaires est également en dessous de la moyenne à Paris (51,4 %), Reims (53,0 %) et à Nantes (54,1 %). À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg et Corse), elle est au moins égale à 73 %, alors que celles des autres formations, des écoles de commerce et d'ingénieurs sont inférieures à la moyenne nationale.

La part des IUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Corse et de Grenoble (plus de 8 %, contre 4,9 % pour la moyenne métropolitaine). À Paris, outre l'université, les poids des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et, surtout, pour les autres formations. Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant, alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs.

La part de l'université dans l'ensemble des DOM est supérieure à la moyenne nationale. Le poids des STS y est plus élevé qu'en France métropolitaine.

## Définitions

### Champ

Voir « Définitions » en 6.1.

### Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre (en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique), et explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en 6.5.

### Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi et celui de Mayotte ouvert en 2012. Voir « Définitions » en 6.3.

### Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT.

### Sections de techniciens supérieurs (STS)

Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en « autres écoles et formations ».

### Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.10.

### Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

### Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité

Sont présentes dans ce groupe toutes les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, reconnues ou non. Le champ est plus large que dans la fiche 6.9. En effet, outre la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage sont ici pris en compte.

### Autres écoles et formations

Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

## [1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2012-2013

Académies	Universités		STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	Autres écoles et formations (3)	Ensemble (4)	Évolution 2012/2011 (%)
	Total (1)	dont IUT							
Aix-Marseille	67 440	4 260	11 428	3 407	3 208	6 166	11 529	102 247	-0,7
Amiens	23 557	2 988	6 309	1 142	5 268	1 265	6 919	44 460	2,4
Besançon	19 641	2 450	4 873	972	3 005	455	3 785	32 589	0,8
Bordeaux	71 717	5 300	12 621	3 094	4 273	8 719	11 610	111 607	2,3
Caen	23 781	2 883	5 176	1 205	1 486	1 412	4 280	37 038	1,7
Clermont-Ferrand	29 729	2 612	5 375	1 377	2 199	1 934	5 925	45 563	-2,0
Corse	3 762	428	522	97	50	73	577	5 031	0,0
Créteil	90 004	8 700	13 392	3 489	9 042	1 303	17 065	133 315	2,3
Dijon	26 254	2 631	5 782	1 749	1 758	2 030	5 043	41 806	-0,3
Grenoble	54 253	7 214	10 570	2 476	5 154	4 725	8 581	84 570	1,3
Lille	97 461	7 394	19 550	5 224	9 780	9 706	24 421	163 561	3,1
Limoges	14 369	1 662	3 340	521	1 083	124	2 558	21 510	2,6
Lyon	104 031	7 286	12 768	5 911	12 657	8 733	27 376	170 560	2,6
Montpellier	70 468	3 731	11 390	2 399	2 885	3 664	9 154	98 962	1,8
Nancy-Metz	51 513	5 200	8 954	2 384	6 652	2 126	8 682	75 755	0,7
Nantes	63 767	5 548	16 614	4 027	8 704	5 522	20 744	117 920	2,2
Nice	33 616	3 560	5 972	2 434	1 827	5 032	5 853	53 600	-2,9
Orléans-Tours	36 959	4 246	8 007	2 238	2 662	1 964	6 635	56 796	0,7
Paris	168 288	2 052	17 802	14 824	8 126	26 218	92 999	327 437	0,9
Poitiers	29 480	2 991	5 807	1 079	2 159	3 550	4 120	45 854	-2,1
Reims	21 240	2 943	5 450	1 177	2 400	5 467	4 614	40 074	2,0
Rennes	71 803	6 557	14 814	3 920	7 624	3 666	15 268	116 058	2,0
Rouen	32 138	4 125	6 343	1 241	4 225	5 252	5 881	54 668	2,7
Strasbourg	51 475	3 933	6 658	2 445	3 486	457	7 067	69 870	1,4
Toulouse	76 377	6 520	11 968	3 808	9 720	5 213	14 889	121 918	3,3
Versailles	103 962	6 971	14 100	8 110	14 719	16 003	18 382	174 601	1,7
<b>France métro.</b>	<b>1 437 085</b>	<b>114 185</b>	<b>245 585</b>	<b>80 750</b>	<b>134 152</b>	<b>130 779</b>	<b>343 957</b>	<b>2 347 370</b>	<b>1,5</b>
Guadeloupe	6 002	193	1 853	436	ns	-	834	9 125	-0,3
Guyane	2 476	263	506	75	-	-	377	3 434	17,8
Martinique	4 342	104	2 148	372	-	108	859	7 829	-1,6
Mayotte	607	-	281	-	-	-	10	898	ns
La Réunion	12 204	560	3 356	588	178	156	1 941	18 245	4,8
<b>DOM</b>	<b>25 631</b>	<b>1 120</b>	<b>8 144</b>	<b>1 471</b>	<b>181</b>	<b>264</b>	<b>4 021</b>	<b>39 531</b>	<b>4,8</b>
<b>France métro. + DOM</b>	<b>1 462 716</b>	<b>115 305</b>	<b>253 729</b>	<b>82 221</b>	<b>134 333</b>	<b>131 043</b>	<b>347 978</b>	<b>2 386 901</b>	<b>1,5</b>

(1) Depuis 2010-2011, les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les universités (masterisation).

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir « Définitions ».

(3) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2011.

(4) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendantes des universités, des universités de technologie, des INP et des grands établissements.

## Présentation

Le poids des formations scientifiques dans l'ensemble de l'enseignement supérieur a gagné près de deux points en huit ans pour atteindre 32,0 % en 2012. De 2004 à 2010, leur part a augmenté chaque année et est passée de 30,4 % à 32,2 %. Depuis 2004, le nombre d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 10,8 %, contre + 5,2 %) [1]. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). En 2012, la part des étudiants en formations scientifiques est stable.

Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur a progressé depuis 2004, cela tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentrent, en 2012, 27,5 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 26,5 % en huit ans. Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques a stagné depuis 2004 (23 %) ; leur progression sur les huit ans (+ 5,7 %) est en effet quasiment la même que celle de l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Les effectifs dans les formations universitaires scientifiques hors santé diminuent légèrement (260 500 étudiants en 2012, contre 262 400 en 2011) : très faible progression des sciences de la vie, diminution des sciences fondamentales compensée aux deux tiers par le développement des « pluri-sciences ».

Les effectifs d'étudiants en IUT production progressent sur l'ensemble de la période (malgré une forte érosion entre 2009 et 2011) pour atteindre 56 000 étudiants en 2012. Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) augmente cette année de 1,5 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a quasiment stagné depuis 2004 (6,6 % en 2012). En huit ans, les effectifs se sont fortement accrus dans les formations d'ingénieurs hors université (+ 40,1 %).

En 2012, la part des étudiants en formations scientifiques dans les établissements publics relevant du ministère de l'enseignement supérieur (89,8 %) est en très légère diminution par rapport à 2011. Celle du secteur privé (8,5 % en 2012) augmente légèrement mais reste inférieure au niveau de 2004.

## Définitions

### Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

### Grands établissements

Voir « Définitions » en 6.1.

### Instituts universitaires de technologie (IUT)

Voir « Définitions » en 6.2.

### Universités de technologie (UT)

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) qui ont pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie. Il en existe trois, situés à Belfort, Compiègne et Troyes.

### Instituts nationaux polytechniques (INP)

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) assimilés aux universités mais constitués uniquement d'écoles. La plupart sont devenus des grands établissements. Seul l'INP de Toulouse a conservé son statut initial.

### Sections de techniciens supérieurs (STS), classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

### Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.

## [1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2004

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2004 (1)	2006	2007 (2)	2008	2009	2010 (3)	2011 (4)	2012	Poids en 2012 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2012/2004 (%)
<b>Université hors IUT (5)</b>	<b>430 491</b>	<b>443 252</b>	<b>441 598</b>	<b>433 023</b>	<b>449 058</b>	<b>460 674</b>	<b>469 309</b>	<b>470 934</b>	<b>61,6</b>	<b>9,4</b>
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	264 171	257 880	250 732	239 869	247 980	257 758	262 358	260 508	34,1	-1,4
Sciences fondamentales et applications	174 760	165 377	158 689	148 203	152 926	158 310	163 520	161 173	21,1	-7,8
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	73 791	71 320	69 742	69 282	71 709	73 783	73 515	74 520	9,8	1,0
Pluri-sciences	15 620	21 183	22 301	22 384	23 345	25 665	25 323	24 815	3,2	58,9
Université (santé)	166 320	185 372	190 866	193 154	201 078	202 916	206 951	210 426	27,5	26,5
Médecine, odontologie	138 532	154 076	158 995	161 933	170 228	125 134	128 826	131 857	17,3	ns
Pharmacie	27 788	31 296	31 871	31 221	30 850	22 796	23 280	23 024	3,0	ns
Pluri-santé (Paces)						54 986	54 845	55 545	7,3	
<b>INP, UT, IP, grands établissements, autres (5)</b>	<b>20 499</b>	<b>21 202</b>	<b>21 469</b>	<b>20 962</b>	<b>21 158</b>	<b>21 716</b>	<b>20 292</b>	<b>20 650</b>	<b>2,7</b>	<b>0,7</b>
<b>IUT production</b>	<b>55 366</b>	<b>55 928</b>	<b>56 600</b>	<b>57 183</b>	<b>57 859</b>	<b>56 988</b>	<b>56 238</b>	<b>56 034</b>	<b>7,3</b>	<b>1,2</b>
<b>Formations d'ingénieur hors université, INP et UT (6)</b>	<b>67 455</b>	<b>68 262</b>	<b>70 920</b>	<b>82 870</b>	<b>85 908</b>	<b>89 766</b>	<b>91 147</b>	<b>94 526</b>	<b>12,4</b>	<b>40,1</b>
Publique MESR	23 525	22 342	24 290	33 553	35 811	37 811	36 685	37 679	4,9	60,2
Publique hors MESR	17 178	18 420	17 357	16 922	16 291	16 797	17 170	18 064	2,4	5,2
Privée	26 752	27 500	29 273	32 395	33 806	35 158	37 292	38 783	5,1	45,0
<b>CPGE scientifique</b>	<b>45 947</b>	<b>47 285</b>	<b>47 851</b>	<b>48 731</b>	<b>49 326</b>	<b>49 053</b>	<b>49 747</b>	<b>50 479</b>	<b>6,6</b>	<b>9,9</b>
Publique MEN	39 013	40 269	40 559	41 455	41 928	41 501	41 635	42 222	5,5	8,2
Publique hors MEN	846	808	797	779	815	822	1 391	1 398	0,2	65,2
Privée	6 088	6 208	6 495	6 497	6 583	6 730	6 721	6 859	0,9	12,7
<b>STS production</b>	<b>70 322</b>	<b>67 292</b>	<b>67 135</b>	<b>66 803</b>	<b>68 479</b>	<b>68 363</b>	<b>68 728</b>	<b>71 677</b>	<b>9,4</b>	<b>1,9</b>
Publique MEN	58 599	56 164	55 760	55 240	56 237	56 285	56 458	58 530	7,7	-0,1
Privée	11 723	11 128	11 375	11 563	12 242	12 078	12 270	13 147	1,7	12,1
<b>Total formations scientifiques</b>	<b>690 080</b>	<b>703 221</b>	<b>705 573</b>	<b>709 572</b>	<b>731 788</b>	<b>746 560</b>	<b>755 461</b>	<b>764 300</b>	<b>100,0</b>	<b>10,8</b>
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>523 760</i>	<i>517 849</i>	<i>514 707</i>	<i>516 418</i>	<i>530 710</i>	<i>543 644</i>	<i>548 510</i>	<i>553 874</i>	<i>72,5</i>	<i>5,7</i>
<b>Total enseignement supérieur</b>	<b>2 269 797</b>	<b>2 253 832</b>	<b>2 231 495</b>	<b>2 234 162</b>	<b>2 314 032</b>	<b>2 319 627</b>	<b>2 350 866</b>	<b>2 386 901</b>		<b>5,2</b>
Poids des formations scientifiques	30,4	31,2	31,6	31,8	31,6	32,2	32,1	32,0		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,1	23,0	23,1	23,1	22,9	23,4	23,3	23,2		
Poids du public dans total des formations scientifiques	90,6	93,6	93,3	92,9	92,8	92,8	92,5	91,5		
Poids du public MESR-MEN dans total des formations scientifiques	88,0	90,9	90,7	90,4	90,5	90,4	90,1	89,8		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités à celui des grands établissements.

(2) Année de passage de l'INP Grenoble du champ des INP à celui des grands établissements.

(3) Les disciplines générales des universités intègrent les étudiants précédemment inscrits dans les IUFM.

(4) En 2011, l'université de Lorraine a été créée par fusion des universités de Metz et de Nancy I et II, ainsi que de l'INPL. Mayotte est devenu un DOM.

(5) L'université de Lorraine est comptabilisée avec les universités.

(6) Y compris les formations d'ingénieur en partenariat.

## Présentation

Au 15 janvier 2013, 1 462 700 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DOM [1]. Les effectifs sont en hausse de 0,8 %, prolongeant la tendance observée en 2011 (+ 0,9 %) [3].

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 2,4 % après une augmentation de 1,2 % en 2011-2012 [1]. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, contribue à cette augmentation : on dénombre 55 500 étudiants en Paces, soit une hausse de 4,0 % par rapport à la précédente rentrée.

Les effectifs baissent en IUT (- 0,4%), en particulier dans le secteur « Production » (- 0,8 %) et moins dans le secteur « Services » (- 0,2 %), prolongeant la tendance observée en 2011 (- 0,6 %).

Les effectifs augmentent en cursus licence (+ 0,7 %) et en cursus master (+ 1,4 %) et diminuent en cursus doctorat (- 2,2%) [2].

Le nombre de nouveaux entrants inscrits pour la première fois à l'université en première année du cursus licence (y compris les disciplines de santé et les IUT), augmente en 2012-2013 (+ 2,1 %), après une hausse de 1,3 % en 2011-2012. Cette progression du nombre des nouveaux entrants à l'université est liée à la hausse du nombre de bacheliers à la session de juin 2012 (+ 7,1 %). Les inscriptions de nouveaux entrants sont en hausse en IUT (+ 1,5 %), dans les disciplines de santé (+ 7,5 %) et dans les disciplines générales (+ 2,2 %).

## Définitions

### Champ

Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

### Universités

Les données et les évolutions portent sur le champ de l'ensemble des universités publiques (75 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, le PRES de Paris Est et le PRES de Grenoble.

L'université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011-2012, est intégrée dans le champ des universités en raison des formations qu'elle propose (très majoritairement de nature universitaire). Elle l'a été en totalité, y compris les formations de l'ex-Institut national polytechnique de Lorraine. En 2011-2012, l'université d'Aix-Marseille a été créée par fusion des universités de d'Aix I, Aix II et Aix III.

Depuis 2008, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement, de même que ceux des autres DOM en 2010. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Depuis 2008 également, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

**Formation licence-master-doctorat (LMD)** - Voir 6.5.

**IUT** - Voir 6.6.

### PRES

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

**Les évolutions du tableau [3]** sont présentées en ancien cycle pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé.

- **Premier cycle** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un Deug et cycle de formation suivi à l'université donnant accès à l'enseignement supérieur.

- **Deuxième cycle** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le Deug, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

- **Troisième cycle** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

## [1] Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (1)	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation annuelle	Effectifs	% variation annuelle
Droit sciences politiques	120 671	75 796	7 704	204 171	1,9	38 426	3,2
Sciences économiques, gestion	85 271	62 458	3 547	151 276	1,1	19 085	4,9
AES	31 474	6 456	10	37 940	-5,4	9 183	-11,6
Pluri-droit, sciences économiques, AES	.	111	.	111	ns	.	.
Lettres, sciences du langage	65 171	24 667	5 682	95 520	-0,2	18 610	2,8
Langues	83 896	21 222	2 502	107 620	1,2	28 337	2,2
Sciences humaines et sociales	130 493	83 811	13 285	227 589	0,9	37 520	2,2
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	3 256	5 939	56	9 251	0,3	1 246	6,0
Sciences fondamentales et application	75 815	68 101	17 257	161 173	-1,4	14 706	-4,1
Sciences de la nature et de la vie	41 494	22 732	10 294	74 520	1,4	8 960	-1,3
Staps	35 074	7 458	467	42 999	7,1	13 502	6,0
Pluri-sciences	22 171	2 494	150	24 815	-2,0	9 872	0,2
<b>Total disciplines générales</b>	<b>694 786</b>	<b>381 245</b>	<b>60 954</b>	<b>1 136 985</b>	<b>0,7</b>	<b>199 447</b>	<b>1,5</b>
Médecine-odontologie	13 625	116 981	1 251	131 857	2,4	1 835	1,8
Pharmacie	502	22 228	294	23 024	-1,1	60	ns
Pluri-santé	55 538	ns	.	55 545	4,0	35 103	7,8
<b>Total disciplines de santé</b>	<b>69 665</b>	<b>139 216</b>	<b>1 545</b>	<b>210 426</b>	<b>2,4</b>	<b>36 998</b>	<b>7,5</b>
<b>IUT (DUT + post-DUT)</b>	<b>115 305</b>	.	.	<b>115 305</b>	<b>-0,4</b>	<b>49 631</b>	<b>0,9</b>
<b>Total</b>	<b>879 756</b>	<b>520 461</b>	<b>62 499</b>	<b>1 462 716</b>	<b>0,8</b>	<b>286 076</b>	<b>2,1</b>
Répartition en %	60,1	35,6	4,3	100,0		19,6	

ns : non significatif

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence (y compris discipline de santé et IUT).

## [2] Évolution en cursus des effectifs universitaires depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177
2007-2008	848 111	449 249	66 390	1 363 750
2008-2009	832 140	(1) 506 817	65 419	1 404 376
2009-2010	851 646	(2) 527 947	64 990	1 444 583
2010-2011	863 762	509 063	64 279	1 437 104
2011-2012 (3)	873 850	512 964	63 875	1 450 689
2012-2013	879 756	520 461	62 499	1 462 716

(1) Dont 62 544 en IUFM.

(2) Dont 58 518 en IUFM.

(3) Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « universités »).

## [3] Évolution des effectifs universitaires par cycle depuis 1985-1986 (France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution annuelle (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	(1) 0,5
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6
2007-2008	646 410	452 477	264 863	1 363 750	-2,5
2008-2009	635 714	503 894	264 768	1 404 376	(2) -1,1
2009-2010	656 470	514 558	273 555	1 444 583	2,9
2010-2011	664 904	471 779	300 421	1 437 104	(3) 0,8
2011-2012 (4)	669 814	465 177	315 698	1 450 689	0,9
2012-2013	674 753	492 635	295 328	1 462 716	0,8
Évolution 1985-2012	0,4	0,7	0,9	0,5	

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les étudiants d'IUFM et les 17 écoles d'ingénieurs sorties des champs des universités.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les stagiaires IUFM.

(4) Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « universités »).

## Présentation

En 2012-2013, on compte 78 universités, dont le centre universitaire de formation de Mayotte et l'université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011-2012, mais maintenue dans le champ des universités du fait de la nature des formations qu'elle propose. À champ constant, le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la quatrième année consécutive : + 0,8 % en 2012-2013, + 1,0 % en 2011-2012 après + 0,8 % en 2010-2011 et + 2,9 % en 2009-2010.

En 2012-2013, les effectifs sont en hausse dans près des deux tiers des académies. Dans huit académies, cette hausse est supérieure à 2,0 %. Seules cinq académies enregistrent des baisses supérieures à 1,0 %.

Le cursus licence englobe 60,1 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (51,2 %), dans les DOM, il dépasse 70 %.

Concernant les établissements, les effectifs augmentent dans 48 universités. La hausse est supérieure à 4 % dans 8 universités, en particulier à Albi et Rennes II où elle dépasse 6 %. *A contrario*, 29 établissements voient leurs effectifs baisser, une baisse qui dépasse 2 % pour 14 d'entre eux. C'est le cas en particulier des universités de Toulon, Paris XIII, Orléans, Aix-Marseille, et Nice.

## Définitions

### Champ

Voir 6.4.

### Académie

Chaque étudiant est associé à l'académie d'appartenance de l'établissement, même si la composante dans laquelle il est inscrit se situe dans une autre académie. Les effectifs présentés ici par académie peuvent différer dans certains cas de ceux présentés en 6.2 (voir « Définitions », localisation des établissements).

### Universités

On y inclut les deux CUFR d'Albi et de Mayotte, l'université de Lorraine et les deux PRES de Paris-Est et Grenoble.

### Formation licence-master-doctorat (LMD)

- Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD.
- Cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures.
- Cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5.
- Cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

### CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

### PRES

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.13.
- Tableaux statistiques, n° 7148, 7147.



## [1] Population universitaire par établissement et académie en 2012-2013

Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2011-2012 (%)	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2011-2012 (%)	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille	60 648	-3,6	10 972	54,4	Lorraine	51 527	-0,4	9 946	58,6
Avignon	6 792	2,4	1 875	79,8	<b>Nancy-Metz</b>	<b>51 527</b>	<b>-0,4</b>	<b>9 946</b>	<b>58,6</b>
<b>Aix-Marseille</b>	<b>67 440</b>	<b>-3,0</b>	<b>12 847</b>	<b>56,9</b>	Angers	19 528	2,3	3 583	59,5
Amiens	23 557	3,5	5 277	64,1	Le Mans	10 470	2,1	2 611	71,1
<b>Amiens</b>	<b>23 557</b>	<b>3,5</b>	<b>5 277</b>	<b>64,1</b>	Nantes	33 769	2,3	7 030	59,5
Besançon	19 627	0,0	4 189	63,7	<b>Nantes</b>	<b>63 767</b>	<b>2,2</b>	<b>13 224</b>	<b>61,4</b>
<b>Besançon</b>	<b>19 627</b>	<b>0,0</b>	<b>4 189</b>	<b>63,7</b>	Nice	25 020	-3,1	5 311	60,6
Bordeaux I	9 280	-1,3	1 939	62,3	Toulon	8 596	-5,1	2 118	74,3
Bordeaux II	18 018	2,1	2 565	43,2	<b>Nice</b>	<b>33 616</b>	<b>-3,6</b>	<b>7 429</b>	<b>61,1</b>
Bordeaux III	14 458	-2,1	2 872	74,8	Orléans	13 884	-3,8	3 198	69,7
Bordeaux IV	19 370	3,8	3 633	51,4	Tours	23 075	2,3	4 863	59,5
Pau	11 301	-1,2	2 739	70,7	<b>Orléans - Tours</b>	<b>36 959</b>	<b>-0,1</b>	<b>8 061</b>	<b>63,3</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>72 427</b>	<b>0,7</b>	<b>13 748</b>	<b>58,4</b>	Paris I	38 833	-1,0	5 761	56,2
Caen	23 781	1,5	5 120	61,8	Paris II	15 804	2,8	2 258	46,9
<b>Caen</b>	<b>23 781</b>	<b>1,5</b>	<b>5 120</b>	<b>61,8</b>	Paris III	17 466	-2,1	3 231	62,0
Clermont I (1)	15 186	-2,0	3 066	56,7	Paris IV	21 244	1,6	3 881	54,1
Clermont II	14 543	-0,2	2 991	64,8	Paris V	30 988	-2,5	4 599	44,3
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>29 729</b>	<b>-1,1</b>	<b>6 057</b>	<b>60,7</b>	Paris VI	31 376	0,0	4 833	49,2
Corse	3 762	0,8	841	69,7	Paris VII	24 289	-2,5	3 544	47,3
<b>Corse</b>	<b>3 762</b>	<b>0,8</b>	<b>841</b>	<b>69,7</b>	<b>Paris</b>	<b>180 000</b>	<b>-0,8</b>	<b>28 107</b>	<b>51,2</b>
PRES Paris-Est	1 416	2,0	-	-	La Rochelle	7 344	-2,4	1 586	72,9
Marne-la-Vallée	10 479	-2,0	1 974	67,7	Poitiers	22 136	-2,9	4 476	56,4
Paris XII	26 998	1,0	5 367	63,5	<b>Poitiers</b>	<b>29 480</b>	<b>-2,8</b>	<b>6 062</b>	<b>60,5</b>
Paris XIII	21 086	-3,8	4 309	66,0	Reims	21 240	1,8	4 668	65,9
Paris VIII	23 010	2,2	4 179	64,9	<b>Reims</b>	<b>21 240</b>	<b>1,8</b>	<b>4 668</b>	<b>65,9</b>
<b>Créteil</b>	<b>82 989</b>	<b>-0,3</b>	<b>15 829</b>	<b>64,0</b>	Brest	17 174	2,9	3 614	61,2
Dijon	26 254	-1,1	5 248	59,5	Bretagne Sud	8 385	-1,2	1 678	75,9
<b>Dijon</b>	<b>26 254</b>	<b>-1,1</b>	<b>5 248</b>	<b>59,5</b>	Rennes I	25 576	-1,2	4 381	50,1
PRES Grenoble	3 527	-1,9	-	-	Rennes II	20 650	6,0	5 349	74,0
Chambéry	12 478	4,9	2 868	71,6	<b>Rennes</b>	<b>71 785</b>	<b>1,8</b>	<b>15 022</b>	<b>62,6</b>
Grenoble I	15 392	1,5	3 124	56,8	Le Havre	6 958	0,9	1 685	73,4
Grenoble II	17 363	-0,3	3 516	64,8	Rouen	25 180	4,3	5 571	63,4
Grenoble III	5 493	-1,5	1 068	63,3	<b>Rouen</b>	<b>32 138</b>	<b>3,5</b>	<b>7 256</b>	<b>65,5</b>
<b>Grenoble</b>	<b>54 253</b>	<b>1,1</b>	<b>10 576</b>	<b>59,7</b>	Mulhouse	7 539	-2,8	1 635	70,0
Artois	11 371	5,1	2 632	67,2	Strasbourg	43 936	2,0	7 266	54,1
Lille I	19 775	1,9	3 362	60,2	<b>Strasbourg</b>	<b>51 475</b>	<b>1,3</b>	<b>8 901</b>	<b>56,5</b>
Lille II	27 276	2,5	5 237	47,3	CUFR d'Albi	3 393	13,9	1 059	88,3
Lille III	18 637	-0,9	4 321	75,0	Toulouse I	20 906	3,1	3 856	57,6
Littoral	10 292	1,4	2 300	72,0	Toulouse II	22 971	3,2	3 905	67,2
Valenciennes	10 110	0,6	2 188	71,1	Toulouse III	28 397	2,7	5 745	59,8
<b>Lille</b>	<b>97 461</b>	<b>1,7</b>	<b>20 040</b>	<b>62,6</b>	<b>Toulouse</b>	<b>75 667</b>	<b>3,4</b>	<b>14 565</b>	<b>62,7</b>
Limoges	14 369	2,7	2 884	63,8	Cergy Pontoise	14 164	2,3	3 115	65,6
<b>Limoges</b>	<b>14 369</b>	<b>2,7</b>	<b>2 884</b>	<b>63,8</b>	Evry-Val-d'Essonne	9 462	-2,3	2 409	76,1
Lyon I	33 853	3,3	5 635	48,8	Paris X	31 928	0,4	6 016	63,4
Lyon II	28 773	3,3	5 148	61,0	Paris XI	27 603	1,2	4 434	53,6
Lyon III	25 239	4,3	4 543	64,6	Versailles-St-Quentin	16 126	4,6	3 244	56,3
St-Etienne	16 166	0,6	4 121	70,2	<b>Versailles</b>	<b>99 283</b>	<b>1,3</b>	<b>19 218</b>	<b>61,1</b>
<b>Lyon</b>	<b>104 031</b>	<b>3,1</b>	<b>19 447</b>	<b>59,3</b>	<b>Total France métro.</b>	<b>1 437 085</b>	<b>0,8</b>	<b>278 395</b>	<b>59,9</b>
Montpellier I	24 007	2,1	3 753	48,2	Antilles-Guyane	12 820	0,9	3 428	70,5
Montpellier II	15 813	4,0	2 518	56,3	Mayotte	607	so	289	100,0
Montpellier III	18 687	3,4	4 687	68,9	La Réunion	12 204	5,3	3 964	76,1
Nîmes	3 378	0,5	1 168	95,2	<b>Total DOM</b>	<b>25 631</b>	<b>5,5</b>	<b>7 681</b>	<b>73,9</b>
Perpignan	8 583	-2,3	1 707	70,0	<b>Total</b>	<b>1 462 716</b>	<b>0,8</b>	<b>286 076</b>	<b>60,1</b>
<b>Montpellier</b>	<b>70 468</b>	<b>2,2</b>	<b>13 833</b>	<b>60,4</b>					

so : sans objet.

(1) Le diplôme universitaire IFSI (institut de formation en soins infirmiers) est réservé aux élèves infirmiers des IFSI. Les étudiants qui le préparent sont inscrits parallèlement dans des écoles relevant des formations de santé du ministère des affaires sociales et de la santé. Ces étudiants, présents dans les effectifs de l'université de Clermont I, ont été retirés des effectifs universitaires cette année ainsi que l'année dernière pour le calcul des évolutions à champ constant.

## Présentation

Au 15 janvier 2013, 1 462 700 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des DOM [1]. En 2012-2013, 60,1 % des étudiants à l'université sont inscrits en cursus licence (contre 60,3 % en 2011-2012), 35,6 % en cursus master (contre 35,3 %) et 4,3 % en cursus doctorat (contre 4,4 %).

Les femmes représentent 57,0 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus licence (56,2 %) et en cursus master (59,3 %), elles sont légèrement minoritaires en cursus doctorat (48,0 %).

La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année universitaire 2011-2012. Les femmes restent majoritaires en langues (73,9 %), en lettres – sciences du langage (70,3 %) et en sciences humaines et sociales (67,9 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,9 %) et en Staps (29,5 %).

En 2012-2013, 59,8 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 22,2 % ont 19 ans, 8,9 % ont 20 ans et 9,1 % ont 21 ans ou plus [2]. Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Elles sont en effet 62,4 % à avoir 18 ans ou moins contre 56,4 % chez les hommes lors de leur première inscription.

Les nouveaux entrants à l'université se dirigent principalement vers les IUT (17,3 %), les disciplines juridiques (13,4 %), les sciences humaines et sociales (13,1 %) et les disciplines médicales (12,3 %).

Parmi ces nouveaux entrants, la plupart (84 %) sont des nouveaux bacheliers [3]. Ces derniers sont composés de 78,3 % de bacheliers généraux, 14,7 % de bacheliers technologiques et 7,0 % de bacheliers professionnels. Le nombre de bacheliers à la session de 2012 a augmenté de 7,1 %. *De facto*, les nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université sont en hausse à la rentrée 2012 (+ 2,7 %). Cette augmentation est pour partie due aux nouveaux bacheliers professionnels (+ 18,6 % de nouveaux inscrits). Ces nouveaux inscrits font plus que compenser la baisse des inscriptions de nouveaux bacheliers technologiques (- 3,1 %) consécutive à la baisse du nombre de lauréats de ce diplôme (- 3,4 %). Les bacheliers généraux se dirigent à nouveau moins vers l'université : l'augmentation des bacheliers généraux parmi les nouveaux bacheliers inscrits à l'université (+ 2,7 %) est moins importante que l'augmentation des diplômés du baccalauréat général (+ 3,5 %).

## Définitions

### Champ

Voir en 6.4.

### Formation licence-master-doctorat (LMD)

- Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD.

- Cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures.

- Cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5.

- Cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

### Instituts universitaires de technologie (IUT)

Il regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi qu'aux formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

### Nouveaux entrants

Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

## [1] Répartition des étudiants en université selon le sexe, le cursus et la discipline en 2012-2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	120 671	64,4	75 796	65,3	7 704	49,5	204 171	64,2
Sciences économiques, gestion	85 271	50,9	62 458	54,4	3 547	44,2	151 276	52,2
AES	31 474	59,8	6 456	61,2	10	52,6	37 940	60,1
Pluri-droit, sciences économiques, AES	-	-	111	52,3	-	-	111	52,3
Lettres, sciences du langage	65 171	68,9	24 667	75,0	5 682	66,6	95 520	70,3
Langues	83 896	73,2	21 222	77,2	2 502	67,4	107 620	73,9
Sciences humaines et sociales	130 493	67,2	83 811	71,1	13 285	54,6	227 589	67,9
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	3 256	70,6	5 939	81,5	56	41,3	9 251	77,4
Sciences fondamentales et application	75 815	26,8	68 101	28,5	17 257	29,7	161 173	27,9
Sciences de la nature et de la vie	41 494	61,8	22 732	59,1	10 294	54,4	74 520	59,9
Staps	35 074	28,3	7 458	34,8	467	35,2	42 999	29,5
Pluri-sciences	22 171	44,0	2 494	57,2	150	28,0	24 815	45,2
Médecine-odontologie	13 625	79,0	116 981	60,3	1 251	50,2	131 857	62,2
Pharmacie	502	71,7	22 228	65,4	294	61,4	23 024	65,4
Pluri-santé	55 538	64,1	7	85,7	-	-	55 545	64,1
IUT	115 305	39,7	-	-	-	-	115 305	39,7
<b>Total</b>	<b>879 756</b>	<b>56,2</b>	<b>520 461</b>	<b>59,3</b>	<b>62 499</b>	<b>48,0</b>	<b>1 462 716</b>	<b>57,0</b>
Pourcentage par cursus		60,1		35,6		4,3		100,0

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.8.

## [2] Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le sexe, l'âge et la discipline en 2012-2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	24 083	68,8	8 391	60,3	2 948	58,4	3 004	56,4	38 426	65,2
Sciences économiques, gestion	10 516	49,4	4 783	40,7	1 970	40,7	1 816	47,0	19 085	46,1
AES	3 607	61,5	2 716	57,2	1 494	56,6	1 366	57,2	9 183	58,8
Lettres, sciences du langage	9 179	75,8	3 896	66,1	2 145	65,1	3 390	64,5	18 610	70,5
Langues	14 463	80,7	6 192	71,5	3 148	65,3	4 534	64,8	28 337	74,4
Sciences humaines et sociales	18 600	71,5	9 261	65,1	4 373	60,5	5 286	60,2	37 520	67,1
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	441	76,6	225	66,7	252	68,3	328	68,9	1 246	71,1
Sciences fondamentales et application	9 275	29,7	3 030	24,1	1 262	21,4	1 139	23,0	14 706	27,3
Sciences de la nature et de la vie	5 537	64,3	2 020	62,5	858	66,1	545	62,6	8 960	64,0
Staps	7 313	30,4	3 806	22,9	1 483	18,7	900	21,7	13 502	26,4
Pluri-sciences	6 661	44,1	1 913	37,5	701	39,5	597	34,7	9 872	41,9
Médecine-odontologie	535	70,5	505	86,1	289	84,8	506	78,7	1 835	79,3
Pharmacie	-	-	-	-	-	-	60	83,3	60	83,3
Pluri-santé	28 935	65,3	4 280	60,9	1 138	63,6	750	64,0	35 103	64,7
IUT	31 798	41,1	12 494	35,1	3 489	32,8	1 850	35,0	49 631	38,8
<b>Total</b>	<b>170 943</b>	<b>58,5</b>	<b>63 512</b>	<b>51,6</b>	<b>25 550</b>	<b>51,4</b>	<b>26 071</b>	<b>55,4</b>	<b>286 076</b>	<b>56,1</b>
Pourcentage par âge		59,8		22,2		8,9		9,1		100,0

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

## [3] Filière universitaire et filière du baccalauréat des nouveaux bacheliers inscrits à l'université

(France métropolitaine + DOM)

	IUT		Université hors IUT		Ensemble	
	Effectifs	% variation annuelle	Effectifs	% variation annuelle	Effectifs	% variation annuelle
Baccalauréats généraux	31 170	2,9	157 043	2,6	188 213	2,7
Baccalauréats technologiques	12 074	-2,8	23 365	-3,3	35 439	-3,1
Baccalauréats professionnels	1 485	9,0	15 258	19,6	16 743	18,6
<b>Total</b>	<b>44 729</b>	<b>1,5</b>	<b>195 666</b>	<b>3,0</b>	<b>240 395</b>	<b>2,7</b>

## Présentation

En 2012-2013, 114 700 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (600) ou une licence professionnelle (30 600), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 146 000. Pour la troisième année consécutive, le nombre d'étudiants inscrits en DUT diminue, très légèrement cette année. Cette baisse concerne surtout le secteur « production ». Le nombre de départements des IUT a peu varié en 2012-2013 avec deux créations, une dans le secteur de la production (département « Génie civil »), une dans le secteur des services (département « Carrières juridiques »). Le nombre de nouveaux entrants est également stable (+ 0,9 %) alors que le nombre de bacheliers généraux (+ 3,5 %), mais surtout le nombre de bacheliers professionnels (+ 22,3 %) ont fortement augmenté à la session du baccalauréat 2012. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques poursuivant en IUT baisse de 2,8 %. La part de bacheliers généraux de la session 2012 parmi les nouveaux entrants en IUT en 2012 augmente légèrement (67,7 % contre 66,4 % en 2011) [2]. La part des bacheliers professionnels progresse de 0,3 point et atteint 3,4 %. En conséquence, celle des bacheliers technologiques baisse (- 1 point) pour atteindre 26,3 % en 2012.

Globalement, les effectifs d'IUT se répartissent à 58,9 % dans le domaine des services et 41,1 % dans celui de la production [3]. Dans le secteur des services, près de 60 % des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 39,7 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont quasiment à parité avec les hommes dans le secteur des services (50,8 %), mais elles ne représentent que 23,8 % des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (52,9 %) et « Génie biologique » (63,1 %). Globalement, depuis 2002-2003, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur « production » s'est accrue de 3 points et elle a baissé de 3,5 points dans le secteur « services ». L'écart de 0,5 point correspond à la baisse de la part des femmes entre 2002 (40,2 %) et 2012 (39,7 %).

## Définitions

### IUT

Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 115 IUT fonctionnent à la rentrée 2012 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles. Les licences professionnelles sont aussi dispensées dans d'autres établissements mais les effectifs mentionnés dans le tableau [1] ne concernent que ceux des IUT.

Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

### DUT

Diplôme universitaire de technologie.

### Département d'IUT

Un département d'IUT correspond à une spécialité dans un IUT.

### Spécialités

Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

### Licence professionnelle

Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée. Elle a été créée en 2000.

### Baccalauréats S, ES, L, STI, STG

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

## [1] Évolution des effectifs dans les IUT selon le diplôme préparé

(France métropolitaine + DOM)

	DUT				Licence professionnelle	Diplôme post-DUT	Total IUT
	Secteur de la production	Secteur des services	Total	Nombre de départements d'IUT			
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	nd			
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	nd			
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344	nd			
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158	nd			
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357	120 631
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234	132 346
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289	137 095
2007-2008 (2)	47 932	67 428	115 360	662	24 886	863	141 109
2008-2009 (2)	48 395	68 949	117 344	667	26 444	771	144 559
2009-2010 (2)	48 743	68 596	117 339	675	28 759	800	146 898
2010-2011 (2)	48 118	67 579	115 697	684	29 437	779	145 913
2011-2012 (2)	47 502	67 516	115 018	685	29 395	779	145 192
2012-2013 (2)	47 182	67 499	114 681	687	30 623	624	145 928

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

## [2] Origine scolaire des étudiants entrant en première année d'IUT en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2012-2013	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI	STG	Autres	Total					
Production	65,8	1,3	0,2	67,2	19,9	0,5	5,6	25,9	3,1	3,7	100,0	20 775	1,1
Services	23,6	40,5	3,9	68,0	2,9	22,3	1,3	26,6	3,6	1,8	100,0	28 856	0,8
<b>Total</b>	<b>41,3</b>	<b>24,1</b>	<b>2,3</b>	<b>67,7</b>	<b>10,0</b>	<b>13,2</b>	<b>3,1</b>	<b>26,3</b>	<b>3,4</b>	<b>2,6</b>	<b>100,0</b>	<b>49 631</b>	<b>0,9</b>

(1) Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

## [3] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Départements d'IUT	Rappel 2011-2012	
						Effectifs	Départements d'IUT
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	12	43	55	78,2	1	55	1
Chimie	1 617	1 818	3 435	52,9	19	3 481	19
Génie biologique	2 432	4 163	6 595	63,1	39	6 588	39
Génie chimique - génie des procédés	677	470	1 147	41,0	12	1 169	12
Génie civil	4 253	845	5 098	16,6	24	5 114	23
Génie du conditionnement et de l'emballage	117	137	254	53,9	5	274	5
Génie électrique et informatique industrielle	7 234	534	7 768	6,9	53	7 854	53
Génie industriel et maintenance	1 749	126	1 875	6,7	25	1 857	25
Génie mécanique et productique	6 338	510	6 848	7,4	46	6 903	46
Génie thermique et énergie	1 886	214	2 100	10,2	18	2 227	18
Hygiène, sécurité et environnement	1 314	558	1 872	29,8	17	1 868	17
Mesures physiques	3 628	805	4 433	18,2	30	4 459	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 388	558	1 946	28,7	23	1 865	23
Réseaux et télécommunications	2 470	242	2 712	8,9	29	2 730	29
Science et génie des matériaux	845	199	1 044	19,1	12	1 058	12
<b>Total du secteur de la production</b>	<b>35 960</b>	<b>11 222</b>	<b>47 182</b>	<b>23,8</b>	<b>353</b>	<b>47 502</b>	<b>352</b>
Carrières juridiques	525	1 857	2 382	78,0	10	2 374	9
Carrières sociales	679	2 631	3 310	79,5	21	3 269	21
Gestion des entreprises et des administrations	8 875	11 279	20 154	56,0	78	20 369	78
Gestion administrative et commerciale	731	1 291	2 022	63,8	13	1 912	13
Gestion, logistique et transport	1 845	822	2 667	30,8	22	2 698	22
Information - communication	760	3 101	3 861	80,3	19	3 871	19
Informatique	7 851	730	8 581	8,5	45	8 390	45
Services et réseaux de communications	2 257	1 175	3 432	34,2	31	3 456	31
Statistiques et informatique décisionnelle (2)	725	358	1 083	33,1	12	1 117	12
Techniques de commercialisation	8 990	11 017	20 007	55,1	83	20 060	83
<b>Total du secteur des services</b>	<b>33 238</b>	<b>34 261</b>	<b>67 499</b>	<b>50,8</b>	<b>334</b>	<b>67 516</b>	<b>333</b>
<b>Ensemble</b>	<b>69 198</b>	<b>45 483</b>	<b>114 681</b>	<b>39,7</b>	<b>687</b>	<b>115 018</b>	<b>685</b>

(1) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(2) Statistiques et traitements informatiques des données (STID) avant la rentrée 2009.

## Présentation

En 2012-2013, 124 500 étudiants suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 2,4 % de plus qu'à la rentrée précédente [1].

La plus forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits provient cette année des écoles relevant d'un ministère autre que celui de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 5,1 %). Le nombre d'étudiants des écoles relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) et celui des écoles privées progressent aussi, mais de façon plus modérée (respectivement 1,3 % et 3,1 %).

Le MESR forme toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), 41 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université [2]. Ce pourcentage est stable par rapport à l'année précédente.

À la rentrée 2012, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de femmes continue d'augmenter (+ 3,2 %) et le taux de féminisation est en légère hausse par rapport à l'année précédente (28,1 % contre 27,8 % en 2011). La part des femmes est très variable selon le type d'école.

La proportion de femmes à l'Ensam augmente très légèrement cette année, avec 13,5 % de femmes (soit + 0,3 point par rapport à 2011). Cette école reste la moins féminisée de toutes, à l'inverse des écoles d'ingénieurs relevant du ministère en charge de l'agriculture qui accueillent davantage de filles que de garçons (67,9 %, en hausse de + 1,2 point).

Le flux de nouveaux inscrits poursuit sa hausse cette année avec 41 800 nouveaux inscrits, soit 3,7 % de plus qu'en 2011 [3]. Cette hausse est plus marquée pour les écoles privées (+ 9,8 %). Elle est plus modérée dans les écoles relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 1,5 %) et dans celles relevant des autres ministères (+ 1,6 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles avec 39,8 % des élèves intégrant une école, malgré une baisse de 0,3 point. En 2012, les admissions à la suite d'un baccalauréat augmentent (28,1 % des nouveaux inscrits, en hausse de 1,3 point), alors que celles consécutives à un DUT ou un BTS baissent (13,4 % des entrants, soit - 0,5 point par rapport à la rentrée précédente).

## Définitions

### Champ

Étudiants inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription.

### Écoles d'ingénieurs

Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine - devenue grand établissement en 2011 - ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

### Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)

Formations par alternance sur trois ans, sous statut étudiant ou en apprentissage, reconnues par la commission des titres d'ingénieur (CTI). Les étudiants inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux.

### Insa

Instituts nationaux de sciences appliquées.

### Ensam

École nationale supérieure des arts et métiers.

## [1] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs (1) (France métropolitaine + DOM) (2)

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	Évolution 2012/2011 (%)
<b>Écoles sous tutelle du MESR</b>	<b>20 650</b>	<b>34 475</b>	<b>52 537</b>	<b>59 503</b>	<b>64 993</b>	<b>67 353</b>	<b>68 808</b>	<b>69 690</b>	<b>1,3</b>
Écoles internes ou rattachées aux universités	nd	12 234	19 887	23 419	24 062	24 657	(3) 28 144	(3) 28 332	0,7
Autres écoles du MESR	nd	22 241	32 650	36 084	40 931	42 696	40 664	41 358	1,7
<b>Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale</b>	<b>8 127</b>	<b>10 865</b>	<b>14 670</b>	<b>16 607</b>	<b>16 447</b>	<b>17 643</b>	<b>18 147</b>	<b>19 074</b>	<b>5,1</b>
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 791	4 637	4 823	4 606	-4,5
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 080	4 186	4 091	4 639	13,4
Industrie	1 083	1 571	3 201	3 818	3 228	4 226	4 456	4 658	4,5
Mer							175	376	114,9
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	1 990	2 013	2 000	1 996	-0,2
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 610	1 808	1 828	1 826	-0,1
Santé	25	18	8	27	21	23	18	(4)	-
Économie et Finances				294	220	211	225	436	93,8
Ville de Paris	254	320	379	460	507	539	531	537	1,1
<b>Écoles privées</b>	<b>8 490</b>	<b>14 002</b>	<b>22 106</b>	<b>25 268</b>	<b>30 226</b>	<b>32 586</b>	<b>34 616</b>	<b>35 684</b>	<b>3,1</b>
<b>Ensemble des écoles d'ingénieurs</b>	<b>37 267</b>	<b>59 342</b>	<b>89 313</b>	<b>101 378</b>	<b>112 253</b>	<b>117 582</b>	<b>121 571</b>	<b>124 448</b>	<b>2,4</b>

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.

(2) Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

(3) Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine sont comptabilisées avec les effectifs universitaires, en écoles internes.

(4) En 2012-2013, il n'y a pas d'étudiants inscrits en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique.

## [2] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2012-2013 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nbre implan- tations géo- graphiques	Inscrits en 2012	Répartition (%)	Évolution des effectifs 2012/2011	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2012/2011
<b>Écoles sous tutelle du MESR</b>	<b>130</b>	<b>69 690</b>	<b>56,0</b>	<b>1,3</b>	<b>18 914</b>	<b>27,1</b>	<b>2,1</b>
<b>Écoles internes ou rattachées aux universités (2)</b>	<b>80</b>	<b>28 332</b>	<b>22,8</b>	<b>0,7</b>	<b>8 332</b>	<b>29,4</b>	<b>1,1</b>
<b>Autres écoles du MESR</b>	<b>50</b>	<b>41 358</b>	<b>33,2</b>	<b>1,7</b>	<b>10 582</b>	<b>25,6</b>	<b>2,9</b>
Universités de technologie	5	5 955	4,8	-0,5	1 453	24,4	5,1
Insa	6	11 519	9,3	1,1	3 512	30,5	0,9
Ensam	8	4 244	3,4	3,7	573	13,5	6,3
Écoles centrales	6	7 044	5,7	9,6	1 632	23,2	9,2
Autres écoles (3)	25	12 596	10,1	-1,3	3 412	27,1	0,6
<b>Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale</b>	<b>48</b>	<b>19 074</b>	<b>15,3</b>	<b>5,1</b>	<b>6 564</b>	<b>34,4</b>	<b>1,7</b>
Agriculture, pêche	11	4 606	3,7	-4,5	3 128	67,9	-2,7
Défense	9	4 639	3,7	13,4	761	16,4	14,3
Industrie	10	4 658	3,7	4,5	1 261	27,1	3,1
Mer	3	376	0,3	114,9	32	8,5	77,8
Télécommunications	5	1 996	1,6	-0,2	461	23,1	-6,9
Équipement, transport, logement	5	1 826	1,5	-0,1	534	29,2	1,3
Santé	1	0			0		
Économie et Finances	2	436	0,4	93,8	170	39,0	88,9
Ville de Paris	2	537	0,4	1,1	217	40,4	6,4
<b>Écoles privées</b>	<b>77</b>	<b>35 684</b>	<b>28,7</b>	<b>3,1</b>	<b>9 467</b>	<b>26,5</b>	<b>6,7</b>
<b>Ensemble des écoles d'ingénieurs</b>	<b>255</b>	<b>124 448</b>	<b>100,0</b>	<b>2,4</b>	<b>34 945</b>	<b>28,1</b>	<b>3,2</b>

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) et hors cycle préparatoire ingénieurs.

(2) Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine sont comptabilisées avec les effectifs universitaires, en écoles internes.

(3) Y compris l'INP de Toulouse et les instituts polytechniques.

## [3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Niveau de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPGE	Université (1)	DUT-BTS	Autres (2)	Total (3)	Effectifs 2012
Écoles publiques sous tutelle du MESR	26,3	38,3	6,2	15,1	14,0	100,0	23 609
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	7,1	64,0	6,8	7,1	15,0	100,0	6 368
Écoles privées	43,0	29,5	4,4	13,2	9,8	100,0	11 805
<b>Ensemble</b>	<b>28,1</b>	<b>39,8</b>	<b>5,8</b>	<b>13,4</b>	<b>13,0</b>	<b>100,0</b>	<b>41 782</b>
Rappel 2011	26,8	40,1	6,0	13,9	13,2	100,0	(4) 40 286

(1) Comprend les anciens Deug, maîtrise, DEA, DESS, licences LMD et masters LMD.

(2) Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers. Les diplômes d'ingénieurs également sont comptabilisés dans cette catégorie.

(3) Hors origines non déclarées.

(4) Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte des fusions d'établissements (Aix I, Aix II, Aix III devenus Aix-Marseille) et du changement de statut de l'université de Lorraine.

## Présentation

À la rentrée 2012, 203 écoles forment 120 000 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente [1]. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion augmentent de 1,4 % par rapport à ceux de 2011. Seul le groupe d'écoles I (voir « Définitions ») accueille un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs progressent de 3,6 % [2]. Les effectifs du groupe II chutent de 12,1 % et ceux du groupe III reculent de 9,2 %.

Avec 102 800 étudiants, les 95 établissements du groupe I (90 en 2011 et 2010) constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs (86 %). Ces écoles recrutent leurs étudiants principalement chez les bacheliers 2012 (22,6 %) et dans les classes préparatoires aux grandes écoles (17,6 %) [3]. Au nombre de 33 (comme en 2011), les écoles du groupe II comptent 5 400 étudiants. La répartition de ces derniers par niveau de formation à l'entrée est proche de celle observée dans les écoles du groupe I, hormis la part des effectifs issus de CPGE quasiment nulle. Alors qu'il comporte un grand nombre d'établissements (75 contre 82 en 2011), le groupe III forme seulement 9,5 % des étudiants en 2012. Ses écoles accueillent en nombre des bacheliers de l'année (24,0 %), des étudiants issus de l'université (27,0 %) et des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (21,7 %). Comme pour le groupe II, les écoles du groupe III intègrent moins de 1 % d'étudiants issus de CPGE.

En 2012-2013, les étudiantes en écoles de commerce représentent 49,3 % des effectifs (49,9 % en 2011) [2].

La part d'étudiants étrangers augmente légèrement et atteint 14,5 % ; elle s'élevait à 13,8 % à la rentrée 2011. C'est dans le groupe II qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux (19,4 %).

## Définitions

### Champ

Étudiants en formation initiale sous statut scolaire en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (il n'y a pas d'école de commerce à Mayotte).

Dans les écoles couvertes par le système d'information Sise (soit 119 écoles en France métropolitaine et DOM), sont inscrits en outre 6 100 étudiants en apprentissage et 5 100 en formation continue (financée ou non).

### Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires

Elles sont classées en trois groupes (I, II et III) :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

### BTS, DUT

Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

### CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Sise (données individuelles).
- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (données agrégées).

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.10, 08.30.
- Tableaux statistiques, n° 7157.



## [1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente

(France métropolitaine + DOM) (1)

	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Effectifs	46 128	63 905	85 092	83 333	90 838	95 968	109 109	112 371	117 967	119 632
Évolution annuelle en %	-	-	-	-2,1	9,0	5,6	13,7	3,0	5,0	1,4
Nombre d'écoles	193	230	220	219	207	208	211	209	205	203

(1) Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

## [2] Effectifs selon le type d'école en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM) (1)

Types d'écoles	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel effectifs 2011-2012	Évolution annuelle en % (2)
Groupe I	95	52 893	49 927	102 820	48,6	14,4	99 255	3,6
Groupe II	33	2 586	2 838	5 424	52,3	19,4	6 171	-12,1
Groupe III	75	5 198	6 190	11 388	54,4	13,3	12 541	-9,2
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>60 677</b>	<b>58 955</b>	<b>119 632</b>	<b>49,3</b>	<b>14,5</b>	<b>117 967</b>	<b>1,4</b>

(1) Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

(2) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir « Définitions » page ci-contre.

## [3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM) (1)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2011-2012
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Niveau terminale	-	-	-	-	10	0,2	10	0,0	12
Baccalauréat 2012	7 681	22,6	565	22,6	1 207	24,0	9 453	22,7	8 946
CPGE	5 994	17,6	13	0,5	11	0,2	6 018	14,5	6 483
BTS-DUT	3 610	10,6	290	11,6	1 094	21,7	4 994	12,0	5 409
Université	3 851	11,3	271	10,9	1 357	27,0	5 479	13,2	5 660
École d'ingénieurs	618	1,8	6	0,2	46	0,9	670	1,6	615
École de commerce	2 951	8,7	176	7,1	186	3,7	3 313	8,0	3 169
Autre origine (2)	7 492	22,0	426	17,1	902	17,9	8 820	21,2	10 292
Origine non déclarée (3)	1 848	5,4	748	30,0	220	4,4	2 816	6,8	922
<b>Total</b>	<b>34 045</b>	<b>100,0</b>	<b>2 495</b>	<b>100,0</b>	<b>5 033</b>	<b>100,0</b>	<b>41 573</b>	<b>100,0</b>	<b>41 508</b>

(1) Il n'y a pas d'école de commerce, gestion, vente à Mayotte.

(2) Dont baccalauréat antérieur à 2012 et diplôme étranger.

(3) En 2011-2012, la part « origine non déclarée » par les écoles du groupe II était de 5,7 % tandis que la part « autre origine » était de 34,6 %.

## Présentation

En 2012-2013, 82 200 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) [1]. Depuis la réforme de 1995, les effectifs n'ont cessé d'augmenter, mis à part une année de baisse en 2010-2011. Avec une hausse de 2,3 % en un an, le nombre d'étudiants inscrits en CPGE atteint son pic à la rentrée 2012. Cette croissance est plus prononcée pour le secteur privé (+ 4,1 %) que pour le secteur public (+ 1,9 %). L'enseignement public assure la formation de 84 % des étudiants inscrits en CPGE.

L'augmentation des effectifs en classes préparatoires s'observe dans toutes les filières. Les effectifs des classes scientifiques augmentent de 1,5 % en 2012-2013. La hausse se ressent essentiellement en première année (+ 2,8 % par rapport à 2011 contre + 0,2 % en seconde année) [2]. Ce sont les effectifs des classes économiques et commerciales qui croissent le plus fortement cette année (+ 3,9 %), résultat d'une hausse de 3,3 % en première année et de 4,5 % en seconde année. Enfin, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente aussi de façon conséquente (+ 3,0 %) mais principalement en seconde année (+ 6,5 % contre + 0,3 % en première année).

34 600 femmes, soit deux étudiantes sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (29,7 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (54,0 % d'étudiantes).

À la rentrée 2012, le nombre d'étudiants entrant en CPGE augmente (+ 2,6 %). La filière scientifique et la filière économique et commerciale connaissent une hausse de leurs effectifs d'entrants de 3,0 % et 3,5 % respectivement alors que le nombre de nouveaux inscrits dans la filière littéraire n'augmente que très légèrement (+ 0,2 %) [3]. Sur 40 800 nouveaux étudiants en première année, 94,0 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 5,1 % un baccalauréat technologique et 0,9 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur.

Les bacheliers scientifiques sont les plus nombreux (70,5 %). Leur part reste stable en 2012. Ils représentent presque la totalité des nouveaux inscrits dans les classes scientifiques, près de la moitié dans les classes économiques et moins d'un quart dans les classes littéraires.

La proportion de bacheliers littéraires parmi les entrants en CPGE est en légère baisse (8,6 % cette année contre 9,1 % à la rentrée 2011). La part des bacheliers économiques augmente de 0,5 point cette année.

## Définitions

### Champ

Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (il n'y a pas de CPGE à Mayotte). À partir de l'année scolaire 2012-2013, les CPGE intégrées à l'université sont prises en compte (cas de l'université de Bretagne-Sud).

### CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information Safran du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt.
- Système d'information Sise (depuis l'année 2012-2013).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.02.
- Tableaux statistiques, n° 7141.

## [1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Filière scientifique	46 467	47 369	47 772	48 361	49 279	49 909	49 678	49 747	50 479
Évolution annuelle en %	2,4	1,9	0,9	1,2	1,9	1,3	-0,5	0,1	1,5
Filière économique et commerciale	15 792	16 177	17 092	18 323	19 202	19 447	18 490	18 598	19 316
Évolution annuelle en %	-2,1	2,4	5,7	7,2	4,8	1,3	-4,9	0,6	3,9
Filière littéraire	10 888	11 244	11 296	11 388	11 522	11 779	11 706	12 066	12 426
Évolution annuelle en %	3,3	3,3	0,5	0,8	1,2	2,2	-0,6	3,1	3,0
<b>Total</b>	<b>73 147</b>	<b>74 790</b>	<b>76 160</b>	<b>78 072</b>	<b>80 003</b>	<b>81 135</b>	<b>79 874</b>	<b>80 411</b>	<b>82 221</b>
Évolution annuelle en %	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7	2,3

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

## [2] Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM) (1)

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
<b>Éducation nationale</b>	<b>38 281</b>	<b>29 037</b>	<b>67 318</b>	<b>8 182</b>	<b>4 904</b>	<b>13 086</b>	<b>46 463</b>	<b>33 941</b>	<b>80 404</b>	<b>42,2</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>29 339</b>	<b>12 883</b>	<b>42 222</b>	<b>5 261</b>	<b>1 598</b>	<b>6 859</b>	<b>34 600</b>	<b>14 481</b>	<b>49 081</b>	<b>29,5</b>
Première année	13 865	6 457	20 322	2 655	843	3 498	16 520	7 300	23 820	30,6
Deuxième année	15 474	6 426	21 900	2 606	755	3 361	18 080	7 181	25 261	28,4
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>6 153</b>	<b>7 915</b>	<b>14 068</b>	<b>2 528</b>	<b>2 441</b>	<b>4 969</b>	<b>8 681</b>	<b>10 356</b>	<b>19 037</b>	<b>54,4</b>
Première année	3 263	4 331	7 594	1 255	1 306	2 561	4 518	5 637	10 155	55,5
Deuxième année	2 890	3 584	6 474	1 273	1 135	2 408	4 163	4 719	8 882	53,1
<b>Filière littéraire</b>	<b>2 789</b>	<b>8 239</b>	<b>11 028</b>	<b>393</b>	<b>865</b>	<b>1 258</b>	<b>3 182</b>	<b>9 104</b>	<b>12 286</b>	<b>74,1</b>
Première année	1 449	4 591	6 040	235	522	757	1 684	5 113	6 797	75,2
Deuxième année	1 340	3 648	4 988	158	343	501	1 498	3 991	5 489	72,7
<b>Autres ministères</b>	<b>1 147</b>	<b>630</b>	<b>1 777</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>1 170</b>	<b>647</b>	<b>1 817</b>	<b>35,6</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>869</b>	<b>529</b>	<b>1 398</b>	-	-	-	<b>869</b>	<b>529</b>	<b>1 398</b>	<b>37,8</b>
Première année	402	162	564	-	-	-	402	162	564	28,7
Deuxième année	467	367	834	-	-	-	467	367	834	44,0
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>188</b>	<b>51</b>	<b>239</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>211</b>	<b>68</b>	<b>279</b>	<b>24,4</b>
Première année	110	30	140	12	8	20	122	38	160	23,8
Deuxième année	78	21	99	11	9	20	89	30	119	25,2
<b>Filière littéraire</b>	<b>90</b>	<b>50</b>	<b>140</b>	-	-	-	<b>90</b>	<b>50</b>	<b>140</b>	<b>35,7</b>
Première année	52	32	84	-	-	-	52	32	84	38,1
Deuxième année	38	18	56	-	-	-	38	18	56	32,1
<b>Total</b>	<b>39 428</b>	<b>29 667</b>	<b>69 095</b>	<b>8 205</b>	<b>4 921</b>	<b>13 126</b>	<b>47 633</b>	<b>34 588</b>	<b>82 221</b>	<b>42,1</b>
<b>Filière scientifique</b>	<b>30 208</b>	<b>13 412</b>	<b>43 620</b>	<b>5 261</b>	<b>1 598</b>	<b>6 859</b>	<b>35 469</b>	<b>15 010</b>	<b>50 479</b>	<b>29,7</b>
Première année	14 267	6 619	20 886	2 655	843	3 498	16 922	7 462	24 384	30,6
Deuxième année	15 941	6 793	22 734	2 606	755	3 361	18 547	7 548	26 095	28,9
<b>Filière économique et commerciale</b>	<b>6 341</b>	<b>7 966</b>	<b>14 307</b>	<b>2 551</b>	<b>2 458</b>	<b>5 009</b>	<b>8 892</b>	<b>10 424</b>	<b>19 316</b>	<b>54,0</b>
Première année	3 373	4 361	7 734	1 267	1 314	2 581	4 640	5 675	10 315	55,0
Deuxième année	2 968	3 605	6 573	1 284	1 144	2 428	4 252	4 749	9 001	52,8
<b>Filière littéraire</b>	<b>2 879</b>	<b>8 289</b>	<b>11 168</b>	<b>393</b>	<b>865</b>	<b>1 258</b>	<b>3 272</b>	<b>9 154</b>	<b>12 426</b>	<b>73,7</b>
Première année	1 501	4 623	6 124	235	522	757	1 736	5 145	6 881	74,8
Deuxième année	1 378	3 666	5 044	158	343	501	1 536	4 009	5 545	72,3

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

## [3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	Bacs généraux			Bacs techno	Autres origines (2)	Total	Effectifs d'entrants 2012-2013	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L					
Filière scientifique	94,6	0,0	0,0	4,4	1,0	100,0	23 910	3,0
Filière économique et commerciale	44,5	44,4	0,3	10,1	0,6	100,0	10 095	3,5
Filière littéraire	24,3	23,4	51,3	0,0	1,0	100,0	6 765	0,2
<b>Total</b>	<b>70,5</b>	<b>14,9</b>	<b>8,6</b>	<b>5,1</b>	<b>0,9</b>	<b>100,0</b>	<b>40 770</b>	<b>2,6</b>

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

(2) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

## Présentation

À la rentrée 2012, 253 700 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,0 %), en classes de mise à niveau pour BTS (2,5 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,5 %).

Les effectifs de ces formations augmentent deux fois plus qu'en 2011 (3,1 %, Mayotte inclus, contre 1,4 % entre 2010 et 2011, à champ constant). Contrairement à l'an dernier, les effectifs du secteur public progressent tout autant que ceux du secteur privé (respectivement 3,1 % et 3,3 %) [1].

Les établissements relevant des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent 231 800 étudiants et forment plus de neuf étudiants sur dix inscrits en STS [2]. Le ministère en charge de l'agriculture (19 500 étudiants) forme 7,7 % des étudiants. Après une baisse en 2011 (- 1,5 %), le nombre d'inscrits en STS agricoles progresse de 7,8 % à la rentrée 2012.

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (48,1 % contre 56,5 %) car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les formations dépendant du ministère de l'agriculture (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (41,1 %).

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés restent majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques, même si leur part est en baisse (- 4,2 points) [3]. Ils représentent 37,3 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2012. La part des bacheliers professionnels continue d'augmenter : elle est de 26,1 % en 2012 contre 21,7 % en 2011. La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS diminue (- 0,3 point) et est inférieure de 7,5 points à celle des bacheliers professionnels.

L'afflux de bacheliers professionnels, qui se fait au détriment des bacheliers technologiques, modifie le recrutement dans les STS de la production : pour la première fois en 2012, les bacheliers professionnels sont majoritaires (35,1 % des recrutements) et devant de 10 points le recrutement des bacheliers STI (24,6 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STG sont toujours prépondérants (30,9 %) même si leur part est en diminution (- 2 points au profit des bacheliers professionnels).

## Définitions

### Champ

Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

### STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

### STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS).

### Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

### DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information Safran du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.04, 10.04.

- Tableaux statistiques, n° 7142.

## [1] Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013
<b>Public</b>	<b>162 170</b>	<b>162 051</b>	<b>159 774</b>	<b>158 848</b>	<b>158 671</b>	<b>161 220</b>	<b>162 298</b>	<b>163 492</b>	<b>163 767</b>	<b>168 772</b>
Évolution annuelle en %	-1,1	-0,1	-1,4	-0,6	-0,1	1,6	0,7	0,7	0,9	3,1
% par rapport à l'effectif total	70,4	70,3	70,0	68,8	67,8	67,1	67,0	66,5	66,6	66,5
<b>Privé</b>	<b>68 105</b>	<b>68 352</b>	<b>68 555</b>	<b>72 029</b>	<b>75 493</b>	<b>79 102</b>	<b>79 949</b>	<b>82 258</b>	<b>82 258</b>	<b>84 957</b>
Évolution annuelle en %	-3,1	0,4	0,3	5,1	4,8	4,8	1,1	2,9	2,9	3,3
% par rapport à l'effectif total	29,6	29,7	30,0	31,2	32,2	32,9	33,0	33,5	33,4	33,5
<b>Public + Privé</b>	<b>230 275</b>	<b>230 403</b>	<b>228 329</b>	<b>230 877</b>	<b>234 164</b>	<b>240 322</b>	<b>242 247</b>	<b>245 750</b>	<b>246 025</b>	<b>253 729</b>
Évolution annuelle en %	-1,7	0,1	-0,9	1,1	1,4	2,6	0,8	1,4	1,6	3,1
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture - À la rentrée 2012, 168 772 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Ces effectifs sont en hausse de 3,1 % par rapport à ceux de 2011. Ils représentent 66,5 % des effectifs totaux des STS (et assimilés) de 2012.

## [2] Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
<b>Éducation nationale et enseignement supérieur</b>	<b>80 854</b>	<b>75 980</b>	<b>156 834</b>	<b>31 637</b>	<b>43 354</b>	<b>74 991</b>	<b>112 491</b>	<b>119 334</b>	<b>231 825</b>	<b>51,5</b>
Classes de mise à niveau	594	1 823	2 417	1 128	2 337	3 465	1 722	4 160	5 882	70,7
STS en 1, 2 et 3 ans	79 875	73 374	153 249	30 430	40 915	71 345	110 305	114 289	224 594	50,9
DMA en 1 et 2 ans	385	783	1 168	79	102	181	464	885	1 349	65,6
<b>Agriculture</b>	<b>6 821</b>	<b>5 117</b>	<b>11 938</b>	<b>4 485</b>	<b>3 124</b>	<b>7 609</b>	<b>11 306</b>	<b>8 241</b>	<b>19 547</b>	<b>42,2</b>
STS en 1, 2 et 3 ans	6 821	5 117	11 938	4 485	3 124	7 609	11 306	8 241	19 547	42,2
<b>Autres ministères</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>807</b>	<b>1 550</b>	<b>2 357</b>	<b>807</b>	<b>1 550</b>	<b>2 357</b>	<b>65,8</b>
Classes de mise à niveau	-	-	-	105	240	345	105	240	345	69,6
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	677	1 289	1 966	677	1 289	1 966	65,6
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	25	21	46	25	21	46	45,7
<b>Total</b>	<b>87 675</b>	<b>81 097</b>	<b>168 772</b>	<b>36 929</b>	<b>48 028</b>	<b>84 957</b>	<b>124 604</b>	<b>129 125</b>	<b>253 729</b>	<b>50,9</b>

## [3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2012-2013	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI	STG	Autres					
Disciplinaires (lettres et arts)	0,0	1,5	1,5	30,3	1,5	1,5	0,0	63,6	100,0	66	ns
Production	10,2	2,0	3,6	24,6	1,7	8,4	35,1	14,4	100,0	47 889	8,8
Services	5,5	11,0	3,7	1,9	30,9	5,9	21,1	20,0	100,0	86 346	1,2
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>7,8</b>	<b>3,6</b>	<b>10,1</b>	<b>20,4</b>	<b>6,8</b>	<b>26,1</b>	<b>18,0</b>	<b>100,0</b>	<b>134 301</b>	<b>3,8</b>

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

ns : valeur non significative.

Lecture - En 2012, 10,2 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre 2011 et 2012, les effectifs des entrants en STS production ont augmenté de 8,8 %.

## Présentation

À la rentrée 2012, 253 700 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (97,0 %), en classes de mises à niveau pour BTS (2,5 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,5 %) [1]. Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production. Dans ce domaine, près d'un étudiant sur trois est inscrit en « Technologies de commandes des transformations industrielles » ou en « Technologies industrielles fondamentales ».

Dans les spécialités des services, les formations de « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion » regroupent près de la moitié des étudiants.

Les établissements privés forment 33,5 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (38,5 %) que dans les spécialités de production (23,7 %).

Les spécialités des services sont plus féminisées que celles de la production (63,5 % contre 26,3 %). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Travail social » et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » sont presque exclusivement composées de femmes, alors que les spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Électricité, électronique », « Moteurs et mécanique auto », « Énergie, génie climatique » et « Structures métalliques » attirent presque exclusivement des hommes.

## Définitions

### Champ

Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

### STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

### STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS).

### Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

### DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

### Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi, en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'éducation nationale.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Scolarité.  
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.04, 10. 04.  
- Tableaux statistiques, n° 7142.

## [1] Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA par spécialité de formation en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation		Effectifs	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)
133	Musique, arts du spectacle	129	.	20,9	59,7
<b>Total des spécialités disciplinaires</b>		<b>129</b>	.	<b>20,9</b>	<b>59,7</b>
200	Technologies industrielles fondamentales	12 223	4,8	35,9	41,0
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	13 268	5,2	15,8	3,3
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 380	2,5	49,2	37,7
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 391	.	33,0	33,4
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 803	.	32,6	56,6
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 653	1,0	36,1	34,6
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 001	.	37,0	33,4
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	387	.	24,5	30,0
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 779	1,5	18,9	62,6
222	Transformations chimiques et apparentées	3 653	1,4	31,2	62,0
223	Métallurgie	817	.	4,8	17,1
224	Matériaux de construction, verre, céramique	163	.	-	68,1
225	Plasturgie, matériaux composites	367	.	-	9,0
226	Papier, carton	23	.	-	17,4
227	Énergie, génie climatique	2 304	.	14,3	2,8
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 664	2,2	27,2	40,3
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 100	.	12,0	11,0
232	Bâtiment : construction et couverture	336	.	-	12,2
233	Bâtiment : finitions	478	.	14,6	55,0
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 349	.	14,1	9,6
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	570	.	6,3	96,5
241	Textile	361	.	5,5	90,0
242	Habillement	1 633	.	31,7	92,3
243	Cuirs et peaux	92	.	-	91,3
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 526	1,8	11,8	6,0
251	Mécanique générale et de précision, usinage	28	.	-	28,6
252	Moteurs et mécanique auto	2 636	1,0	15,9	2,7
253	Mécanique aéronautique et spatiale	272	.	14	8,1
254	Structures métalliques	1 541	.	5,4	3,5
255	Électricité, électronique	12 195	4,8	13,4	3,6
<b>Total des spécialités de la production</b>		<b>85 993</b>	<b>33,9</b>	<b>23,7</b>	<b>26,3</b>
300	Spécialités plurivalentes des services	418	.	40,7	76,1
311	Transport, manutention, magasinage	1 960	.	24,7	27,8
312	Commerce, vente	43 824	17,3	36,1	54,4
313	Finances, banque, assurances	7 806	3,1	36,7	61,4
314	Comptabilité, gestion	32 356	12,8	29,2	62,0
320	Spécialités plurivalentes de la communication	7 494	3,0	67,1	76,0
321	Journalisme et communication	372	.	19,6	84,7
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 019	.	14,7	55,3
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 681	2,2	49,4	55,0
324	Secrétariat, bureautique	12 657	5,0	23,4	85,5
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	8 961	3,5	34,3	8,8
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 333	1,7	45,5	93,7
331	Santé	9 990	3,9	54,4	74,1
332	Travail social	7 090	2,8	52,0	96,1
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 759	6,2	37,4	71,0
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 568	1,4	79,8	99,4
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 090	.	28,2	31,5
345	Application des droits et statuts des personnes	2 229	.	55,6	83,7
<b>Total des spécialités des services</b>		<b>167 607</b>	<b>66,1</b>	<b>38,5</b>	<b>63,5</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>		<b>253 729</b>	<b>100,0</b>	<b>33,5</b>	<b>50,9</b>

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Lecture - 66,1 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 38,5 % d'entre eux. Les femmes représentent 63,5 % des étudiants formés dans ce secteur.

## Présentation

La scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des garçons [1]. En 2011, le taux de scolarisation des filles de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est supérieur à celui des garçons quel que soit l'âge ; en 1991, le taux de scolarisation des garçons devenait supérieur à celui des filles à partir de 26 ans. En 2011, 48,5 % des filles de 20 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 40,0 % des garçons, soit un écart de 8,6 points en faveur des filles. En 1991, les taux respectifs étaient de 38,1 % et 30,3 %, soit un écart de 7,8 points.

En 2012, 55,4 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des filles [2]. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+ 0,9 point sur les dix dernières années). Elle varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les filles, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les garçons vers des filières sélectives telles que les classes préparatoires aux grandes écoles ou les études de santé. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83,5 %), les filles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (CPGE, IUT avec 40 %) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique (27 % des effectifs des écoles d'ingénieurs, 29,7 % des étudiants de CPGE en filière scientifique).

En douze ans, la part des étudiantes augmente dans la plupart des formations. La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs (+ 4,8 points en douze ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 5,4 points).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 58,4 % de la population étudiante. Les étudiantes sont proportionnellement plus nombreuses en cursus master (59,3 %) et en cursus licence (56,2 %) qu'en cursus doctorat où elles sont minoritaires, même si leur part augmente (48,0 % en 2012) (voir 6.6). C'est également dans les disciplines plus littéraires que la part des femmes est plus élevée : en langues (73,9 %) ou en lettres-sciences du langage (70,3 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (27,9 %). Les femmes représentent désormais 62,2 % des étudiants de médecine-odontologie. En IUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (50,8 % des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (23,8 % des étudiants).

 **Sources :** MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MESR DEPP Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

## Définitions

### Champ

Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

### Universités

Voir « Définitions » en 6.2. Depuis 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I et II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement. Elle reste cependant comptabilisée dans le champ universitaire, les formations qu'elle propose étant majoritairement de nature universitaire. Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ universitaire, de même que Paris-Dauphine devenu grand établissement depuis 2004.

### Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

### Sections de techniciens supérieurs (STS)

Voir « Définitions » en 6.2.

### Écoles d'ingénieurs

Voir « Définitions » en 6.2.

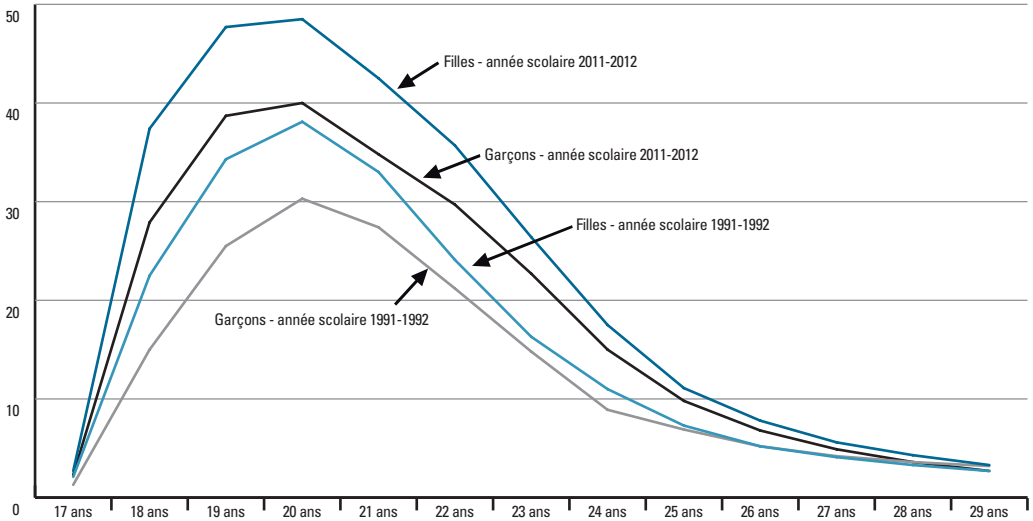
 **Pour en savoir plus**

- Tableaux statistiques, n° 7146.



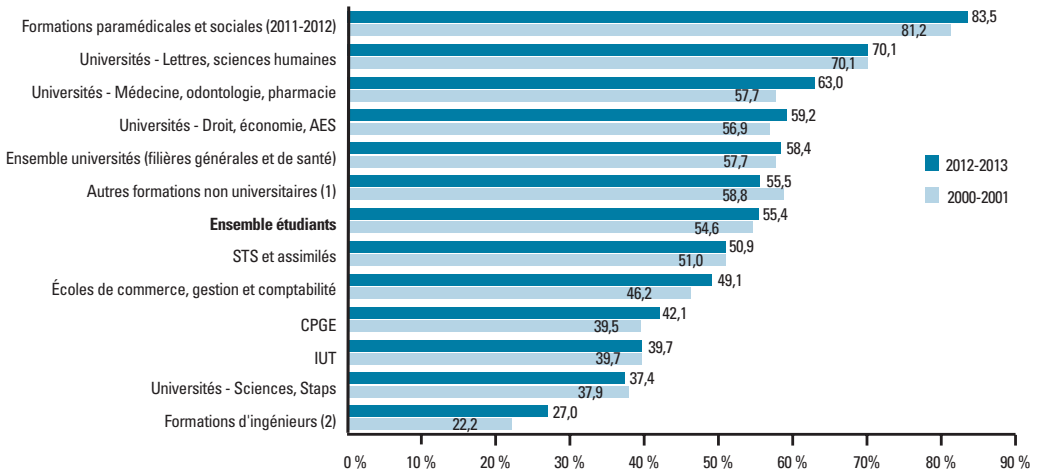
## [1] Taux de scolarisation des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur

(France métropolitaine pour 1991-1992, y compris DOM pour 2011-2012)



## [2] Part des filles dans les différentes formations d'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine + DOM)



(1) Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaires....

(2) Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 31 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11 % sont enfants d'ouvriers [1].

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires, dans les grands établissements et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils dépassent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en formations comptables et en STS (14 %). Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés en STS (20 %), en IUT (15 %) et dans les formations comptables (16 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en IUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit [2]. En effet, ils représentent 41 % des effectifs étudiants en santé et 35 % en droit contre respectivement 6 % et 9 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (autour de 25 %). La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28 % en cursus licence à 36 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 13 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 5 % en cursus doctorat [3].

## Définitions

### L'origine sociale

Elle fait référence à la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille. Nomenclature des professions et catégories sociales de l'Insee de 1989. Pour le tableau [1], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

### Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

### IUT

Voir « Définitions » en 6.7.

### Grands établissements

Voir « Définitions » en 6.1.

### STS et CPGE

Sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

### Formations comptables

Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

### Universités de technologie (UT)

Les universités de technologie sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui ont pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie.

### Instituts nationaux polytechniques (INP)

Les INP sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

### Autres formations d'ingénieurs

Sont incluses les formations d'ingénieurs non rattachées aux universités et les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP). Les préparations intégrées sont exclues. Voir 6.8 pour plus de détails.

### Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

- Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

- Insee, enquête Emploi 2011/Calculs MESR-SIES

**[1] Origine sociale des étudiants français en 2012-2013**

(France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,2	30,4	12,8	12,3	10,7	13,1	11,5	100,0
Disciplines générales et de santé	9,0	30,5	12,3	12,0	10,3	13,5	12,3	100,0
IUT	11,4	28,4	16,8	15,3	14,9	8,9	4,3	100,0
Grands établissements	9,7	51,4	8,5	7,0	4,5	12,4	6,4	100,0
STS	11,6	13,9	12,7	15,5	20,0	12,0	14,4	100,0
CPGE	10,5	49,8	12,1	9,4	6,3	6,2	5,7	100,0
Formations comptables non universitaires	12,4	18,9	10,4	13,6	15,7	11,8	17,1	100,0
Universités de technologie et INP	10,3	48,2	13,1	7,4	6,8	9,3	5,0	100,0
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (1)	12,1	47,8	11,1	6,4	5,1	6,7	10,9	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	15,1	38,7	6,2	5,3	2,8	5,5	26,5	100,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	13,8	34,9	8,5	6,6	4,9	8,8	22,5	100,0
Écoles normales supérieures	11,0	56,5	11,1	6,5	3,2	3,8	7,9	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (2) (3)	12,7	45,4	12,1	9,0	3,5	5,9	11,5	100,0
Écoles paramédicales et sociales (3)	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
<b>Ensemble des étudiants français</b>	<b>10,1</b>	<b>30,7</b>	<b>12,0</b>	<b>11,6</b>	<b>10,6</b>	<b>11,6</b>	<b>13,5</b>	<b>100,0</b>
Ensemble des Français de 18 à 23 ans	13,2	17,0	17,7	9,4	29,5	7,1	6,2	100,0

(1) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(2) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(3) Les données concernant les écoles supérieures artistiques et culturelles et les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

**[2] Origine sociale des étudiants français dans les principales filières universitaires (y compris IUT) en 2012-2013**

(France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université avec IUT
Agriculteurs	1,5	2,0	1,5	2,1	1,6	2,4	1,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,0	8,9	6,5	7,1	6,4	9,0	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	35,3	24,7	25,5	30,5	41,0	28,4	30,4
Professions intermédiaires	10,7	10,4	13,4	14,1	11,3	16,8	12,8
Employés	12,0	12,2	13,4	13,0	8,0	15,3	12,3
Ouvriers	9,1	12,3	11,3	11,9	5,9	14,9	10,7
Retraités, inactifs	14,1	15,4	15,9	11,6	9,1	8,9	13,1
Non renseigné	8,4	14,0	12,6	9,7	16,7	4,3	11,5
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs	179 801	146 117	371 961	247 008	193 219	108 555	1 246 661

**[3] Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2012-2013**

(France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,5	1,9	1,8	1,5	2,0	1,8	1,3	1,5	1,4	1,5	1,9
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	8,0	8,0	6,5	6,7	6,6	4,7	4,9	4,8	7,4	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	30,0	26,7	28,2	36,3	32,9	34,2	35,4	35,6	35,5	32,2	29,2
Professions intermédiaires	13,9	13,2	13,5	11,8	11,5	11,6	10,1	10,3	10,2	13,1	12,5
Employés	13,7	14,2	14,0	9,6	9,7	9,7	7,1	7,2	7,1	12,1	12,4
Ouvriers	12,1	13,0	12,6	7,4	7,9	7,7	5,1	4,9	5,0	10,4	11,0
Retraités, inactifs	11,8	13,1	12,5	13,3	13,7	13,5	19,8	19,6	19,7	12,5	13,5
Non renseigné	8,9	9,8	9,4	13,8	15,6	14,9	16,5	15,9	16,2	10,7	12,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Effectifs	344 301	438 992	783 293	167 806	258 943	426 749	18 841	17 778	36 619	530 948	715 713

## Présentation

En 2012, le nombre d'étudiants étrangers est de 289 000 soit + 0,2 % par rapport à l'année précédente [1]. Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à un peu plus de 12 %. Par rapport à 2011, les effectifs d'étudiants étrangers ont augmenté en STS, en formations d'ingénieurs, en écoles de commerce. Ils ont diminué à l'université et plus particulièrement en IUT.

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants étrangers ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %) et même fortement en 2009 (+ 4,8 %) et en 2010 (+ 2,5 %). Ils augmentent encore, mais plus faiblement en 2011 (+ 1,3 %).

Depuis 2004, le nombre d'étudiants étrangers a presque doublé dans les formations d'ingénieurs ou les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. Il a augmenté de plus de 6 % dans les disciplines universitaires générales et de santé, de 3 % dans les IUT et de près de 10 % dans les CPGE. En revanche, il a diminué de près d'un tiers dans les STS.

C'est dans les instituts nationaux polytechniques (INP) et les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (21,2 %). En revanche, les proportions d'étudiants étrangers en écoles paramédicales et sociales, formations comptables non universitaires, instituts universitaires de technologie (IUT), sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont faibles (entre 0,7 % et 5,9 %).

En 2012, les universités accueillent 75 % des étudiants étrangers ; ceux-ci y représentent 14,8 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11,0 % des inscriptions en cursus licence, 18,0 % en cursus master et 41,4 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 68,9 % pour le cursus licence, 84,5 % en cursus master et 90,6 % en cursus doctorat.

À l'université, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (19,3 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,0 %) et un sur cinq (21,4 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 30,8 % des étudiants étrangers inscrits, contre 21,3 % en cursus licence et 19,0 % en cursus master.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MESR DEPP  
Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

## Définitions

### Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

### Filières de l'enseignement supérieur

Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1 (IUFM, et formations comptables non universitaires) et en 6.2.

### Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile les CUFR d'Albi et de Mayotte (ouvert à la rentrée 2012) et l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire. Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

### Étudiants étrangers

Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, les étudiants se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

### Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 09.02.

- Tableaux statistiques, n° 7146.

## [1] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2012 2013 (7)
Universités (1)	131 901	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	219 939	216 055	14,8
Disciplines générales et de santé	128 843	196 290	202 933	201 838	198 013	199 559	206 868	210 940	212 432	209 302	15,5
dont formations d'ingénieurs universitaires (2)	490	2 653	2 879	3 271	3 533	2 798	2 910	2 983	3 557	3 779	15,0
IUT	3 058	6 546	6 590	6 169	6 277	6 916	7 384	7 424	7 507	6 750	5,9
IUFM		712	752	833	777	674	791				
STS (3)	5 969	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	5 419	5 831	5 659	6 283	2,5
CPGE	1 310	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	2 875	3 176	3 097	3 114	3,8
Formations comptables non universitaires	234	609	461	404	351	316	347	354	315	294	3,4
INP et universités de technologie	2 138	3 299	3 645	3 805	3 031	3 169	3 447	3 589	2 944	2 716	21,2
dont formations d'ingénieurs (2)	470	1 638	1 930	2 036	1 635	1 784	1 968	2 097	1 751	1 612	18,7
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (2)	1 789	6 138	6 748	7 151	7 653	8 966	9 853	10 984	10 564	11 419	12,1
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	15 882	17 164	18 239	19 601	15,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	5 328	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	7 964	8 103	7 786	8 128	11,5
Écoles paramédicales et sociales (5)	1 289	1 231	1 823	1 791	1 717	657	592	892	989	989	0,7
Autres écoles et formations (6)	8 671	11 486	12 157	13 021	14 447	16 312	16 572	16 488	19 073	20 675	15,9
<b>Ensemble</b>	<b>161 148</b>	<b>255 585</b>	<b>265 710</b>	<b>263 094</b>	<b>260 522</b>	<b>265 386</b>	<b>277 994</b>	<b>284 945</b>	<b>288 605</b>	<b>289 274</b>	<b>12,1</b>
En % du nombre total d'étudiants	9,4	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	12,0	12,3	12,3	12,1	

(1) Depuis 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. Avec les IUFM, on dénombre 215 034 étudiants étrangers en 2009, représentant 14,9 % des étudiants à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données 2011 en 2012.

(6) Groupe non homogène. Comprend notamment les grands établissements (hors université de Lorraine qui est dans le champs universitaire). Depuis 2009, les étudiants inscrits dans les formations d'ingénieurs de ces établissements sont exclus de ces derniers et comptabilisés dans « Autres formations d'ingénieurs non universitaires ».

(7) En % du nombre total d'étudiants.

## [2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	20 322	67,1	16 573	82,2	4 700	90,8	41 595	75,8
Europe hors UE	5 026	64,9	3 985	83,4	1 065	91,2	10 076	75,0
Afrique	42 650	61,7	47 589	82,8	9 200	87,3	99 439	74,2
Amérique	7 674	73,5	7 602	86,8	2 895	92,7	18 171	82,1
Asie	20 539	84,9	17 814	90,3	7 973	93,3	46 326	88,4
Océanie	213	85,0	115	81,7	32	87,5	360	84,2
Apatriotes ou non déclarés	39	38,5	34	47,1	15	86,7	88	50,0
<b>Ensemble</b>	<b>96 463</b>	<b>68,9</b>	<b>93 712</b>	<b>84,5</b>	<b>25 880</b>	<b>90,6</b>	<b>216 055</b>	<b>78,3</b>
En % du nombre d'étudiants	11,0		18,0		41,4		14,8	

## Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture et de la santé), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2012 : 25 % d'entre eux viennent du Maghreb et 19 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24 %) est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 9 % du continent américain [1].

La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole [2].

Les étudiants marocains demeurent les étrangers les plus représentés en France en 2012 (32 100 étudiants), devant les étudiants chinois (30 300) et algériens (23 000). Parmi les étudiants étrangers les plus représentés, les Sénégalais (- 5,9 %), les Tunisiens (- 8,2 %), les Libanais (- 7,5 %), les Algériens (- 4,4 %), les Marocains (- 1,2 %) et les Camerounais (- 1,1 %) sont moins nombreux en 2012 qu'en 2011. En revanche, en 2012, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Italiens (+ 6,1 %), les Vietnamiens (+ 2,9 %) ou les Chinois (+ 2,2 %).

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (54 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (10 % contre 5 % pour l'ensemble des étudiants étrangers), en CPGE (4 % contre 1 %) et en IUT (5 % contre 2 %). Les étudiants chinois vont moins souvent à l'université (58 %) que l'ensemble des étudiants étrangers, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (8 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (13 %, contre 7 % pour l'ensemble des étudiants étrangers). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : 86 %, contre 69 % pour l'ensemble des étudiants étrangers.

## Définitions

### Champ

Voir « Définitions » en 6.1.

### Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

### Grands établissements

Voir « Définitions » en 6.1.

### Instituts universitaires de technologie (IUT)

Voir « Définitions » en 6.2.

### Sections de techniciens supérieurs (STS)

Voir « Définitions » en 6.2.

### Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.10.

### Formations comptables

Voir « Définitions » en 6.1.

### Écoles d'ingénieurs

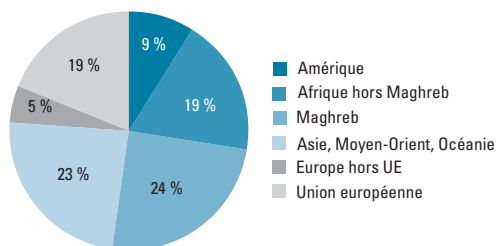
Voir « Définitions » en 6.2.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

## [1] Répartition des étrangers dans l'enseignement supérieur par origine en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



## [2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine en 2012-2013 (1) (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine	Universités hors IUT et ingénieurs	IUT	Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs hors université (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	68	2	1	3	1	1
Italie	72	1	0	2	1	1
Autres Union européenne (UE)	73	2	0	3	3	1
Europe hors UE	74	2	0	2	2	1
Maroc	54	5	3	10	3	4
Algérie	86	1	0	1	2	1
Tunisie	73	1	2	6	2	1
Autres Maghreb	87	1	0	2	1	1
Sénégal	74	5	3	5	2	1
Cameroun	66	2	2	8	3	1
Autres Afrique	78	3	1	2	4	1
Liban	69	0	1	6	0	1
Autres Moyen-Orient	79	1	0	1	3	0
Chine	58	3	2	8	1	0
Vietnam	78	2	0	5	1	0
Autres Asie	64	2	0	3	2	0
Amérique du Sud	68	1	1	10	1	0
Amérique du Nord	70	1	0	1	0	1
Antilles - Amérique centrale	74	1	0	4	3	1
Océanie	72	0	0	3	0	1
<b>Total</b>	<b>69</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>

(suite)	Écoles de commerce, gestion et comptabilité	Écoles supérieure artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution (%) 2012/2011
Allemagne	10	1	13	100	8 778	-0,3
Italie	7	3	13	100	8 441	6,1
Autres Union européenne (UE)	5	3	11	100	37 004	0,1
Europe hors UE	6	3	10	100	12 902	-2,9
Maroc	9	2	9	100	32 104	-1,2
Algérie	2	1	7	100	22 697	-4,4
Tunisie	3	1	10	100	11 909	-8,2
Autres Maghreb	1	0	7	100	1 821	-0,4
Sénégal	4	0	7	100	8 995	-5,9
Cameroun	8	0	10	100	7 401	-1,1
Autres Afrique	4	1	7	100	38 537	0,9
Liban	6	1	15	100	4 563	-7,5
Autres Moyen-Orient	3	3	9	100	10 466	1,1
Chine	13	4	11	100	30 349	2,2
Vietnam	2	1	10	100	6 295	2,9
Autres Asie	9	7	13	100	15 765	2,2
Amérique du Sud	3	3	13	100	12 939	-1,2
Amérique du Nord	8	2	17	100	6 534	3,0
Antilles - Amérique centrale	5	2	10	100	5 595	3,1
Océanie	7	4	11	100	494	-16,3
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>100</b>	<b>289 274</b>	<b>0,2</b>

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Groupe non homogène.

## Présentation

À la rentrée 2012, 216 100 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 1,8 % de moins qu'en 2011-2012 [1]. Ces effectifs diminuent contrairement aux quatre années précédentes. La part des étudiants étrangers diminue légèrement à 14,8 %. Les étudiants étrangers représentent 11,0 % des étudiants inscrits en cursus licence, 18,0 % des inscrits en cursus master et 41,4 % des inscrits en cursus doctorat.

La proportion d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est également en baisse et représente 78,3 % de l'ensemble des étudiants étrangers (79,1 % en 2011-2012) [2]. Ce sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils viennent suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux en université (46,0 %), suivis des étudiants asiatiques (21,4 %) et européens (19,2 %), les étudiants américains constituant 8,4 % des étudiants étrangers.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux (21 200), devant les algériens (20 400) et les chinois (19 800). Le nombre d'étudiants marocains est en baisse (- 2,6 % par rapport à 2011-2012), tout comme celui des chinois (- 3,4 %) et des étudiants algériens (- 4,8 %).

Parmi les étudiants européens, les étudiants allemands sont les plus représentés (6 600 soit 12,8 % des européens), suivi des étudiants italiens (6 300 soit 12,2 %), espagnols (4 300 soit 8,4 %), russes (3 800 soit 7,4 %) et roumains (3 800 soit 7,3 %). Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 55 100 étudiants étrangers (soit 25,5 % des étudiants étrangers) sont originaires d'un état actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants étrangers, tous continents confondus, se dirigent principalement vers les disciplines littéraires (31,1 %) avant les disciplines scientifiques (25,8 %) et les disciplines économiques (19,7 %). Les étudiants africains se dirigent davantage que les autres vers les disciplines scientifiques et sportives (32,4 %) ou économiques (23,2 %) ; en revanche ils choisissent moins que les autres les voies littéraires (19,7 %).

Les femmes sont majoritaires (54,3 %) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 44,3 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (68,3 %).

## Définitions

### Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

### Universités

Les données et les évolutions portent sur le champ de l'ensemble des universités publiques (75 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, le PRES de Paris-Est et le PRES de Grenoble.

L'université de Lorraine, devenue grand établissement en 2011-2012, est intégrée dans le champ des universités en raison des formations qu'elle propose (très majoritairement de nature universitaire). Elle l'a été en totalité, y compris les formations de l'ex-Institut national polytechnique de Lorraine. En 2011-2012, l'université d'Aix-Marseille a été créée par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III.

Depuis 2008, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement, de même que ceux des autres DOM en 2010. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Depuis 2008 également, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que ceux de Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

### Le processus de Bologne

Il a pour finalité la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EES). L'objectif est double : faire du continent européen un vaste espace « sans frontières », où la mobilité des étudiants et des enseignants-chercheurs est naturelle, et rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

### Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.



## [1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	219 939	216 055
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	160 701	159 368	162 687	169 896	173 761	173 987	169 078
Variation annuelle (%)	-	-	-	-	-	-0,7	-1,8	(1) 1,5	3,8	1,9	(3) 0,4	-1,8
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	14,9	15,0	15,4	(2) 15,5	15,2	15,1	14,8

(1) La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.

(2) La proportion est calculée en excluant les IUFM. La proportion d'étudiants étrangers dans la population étudiante totale est de 14,9 %.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'Institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la création de l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

## [2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences humaines	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	IUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non-bacheliers (%)
<b>Europe</b>	<b>7 598</b>	<b>6 568</b>	<b>23 763</b>	<b>7 896</b>	<b>4 746</b>	<b>1 100</b>	<b>51 671</b>	<b>23,9</b>	<b>68,3</b>	<b>75,7</b>
<b>Union européenne</b>	<b>6 255</b>	<b>4 494</b>	<b>19 495</b>	<b>6 337</b>	<b>4 162</b>	<b>852</b>	<b>41 595</b>	<b>19,3</b>	<b>67,4</b>	<b>75,8</b>
dont : Allemagne	1 071	750	3 346	891	400	160	6 618	3,1	70,4	81,5
Italie	698	441	3 385	1 138	562	55	6 279	2,9	64,7	83,7
Espagne	496	388	2 158	801	383	92	4 318	2,0	63,9	80,1
Roumanie	513	475	1 192	537	1 000	46	3 763	1,7	75,0	85,5
Royaume-Uni	419	177	1 772	379	136	81	2 964	1,4	61,9	59,8
Belgique	403	315	1 102	479	523	93	2 915	1,3	56,8	58,4
Portugal	397	400	1 135	456	249	191	2 828	1,3	63,4	28,6
Pologne	337	228	1 020	350	138	27	2 100	1,0	77,2	80,6
Grèce	493	90	946	325	155	12	2 021	0,9	70,6	89,7
Bulgarie	304	358	610	170	85	19	1 546	0,7	72,0	87,0
Luxembourg	310	281	460	160	233	10	1 454	0,7	55,5	87,2
<b>Europe hors UE</b>	<b>1 343</b>	<b>2 074</b>	<b>4 268</b>	<b>1 559</b>	<b>584</b>	<b>248</b>	<b>10 076</b>	<b>4,7</b>	<b>72,0</b>	<b>75,0</b>
dont Russie	462	903	1 803	494	130	46	3 838	1,8	79,9	83,3
<b>Afrique</b>	<b>11 579</b>	<b>23 020</b>	<b>19 604</b>	<b>32 229</b>	<b>9 280</b>	<b>3 727</b>	<b>99 439</b>	<b>46,0</b>	<b>44,3</b>	<b>74,2</b>
dont : Algérie	1 348	5 966	2 608	7 820	1 914	1 566	21 222	9,8	43,8	71,5
Maroc	1 491	3 320	5 273	6 987	3 089	252	20 412	9,4	46,0	76,4
Tunisie	476	1 212	1 889	4 549	1 022	134	9 282	4,3	52,1	80,3
Sénégal	1 273	1 789	1 403	2 406	203	434	7 508	3,5	37,4	80,8
Cameroun	837	1 268	900	1 706	513	165	5 389	2,5	47,0	69,0
Guinée	524	1 310	493	1 021	164	65	3 577	1,7	28,0	86,7
Madagascar	821	1 108	608	658	246	90	3 531	1,6	47,8	62,7
Côte d'Ivoire	391	1 092	657	859	376	146	3 521	1,6	57,5	60,7
Gabon	605	826	702	875	78	294	3 380	1,6	51,3	77,8
Congo	494	603	522	732	216	149	2 716	1,3	42,2	62,2
Mali	532	680	474	459	96	40	2 281	1,1	31,5	84,8
Comores	285	397	659	474	67	56	1 938	0,9	47,3	56,8
Bénin	298	453	261	408	195	34	1 649	0,8	34,7	81,4
<b>Asie</b>	<b>2 998</b>	<b>11 496</b>	<b>14 568</b>	<b>12 996</b>	<b>2 531</b>	<b>1 737</b>	<b>46 326</b>	<b>21,4</b>	<b>57,6</b>	<b>88,4</b>
dont : Chine	567	5 847	6 117	6 029	194	1 075	19 829	9,2	62,1	94,7
Vietnam	190	2 382	578	1 587	266	136	5 139	2,4	54,4	91,3
Liban	252	388	509	1 536	619	16	3 320	1,5	47,4	76,7
Turquie	428	378	824	331	89	79	2 129	1,0	62,8	65,7
Syrie	182	238	780	502	88	10	1 800	0,8	55,2	89,0
Iran	106	118	1 297	140	62	16	1 739	0,8	73,7	85,4
Corée du Sud	104	80	505	455	374	3	1 521	0,7	36,4	89,9
Japon	91	56	985	70	20	24	1 246	0,6	71,1	93,7
<b>Amérique</b>	<b>2 154</b>	<b>2 104</b>	<b>9 804</b>	<b>3 313</b>	<b>617</b>	<b>179</b>	<b>18 171</b>	<b>8,4</b>	<b>60,9</b>	<b>82,1</b>
dont : États-Unis	320	215	2 455	292	51	19	3 352	1,6	69,7	90,1
Brésil	405	343	1 636	763	97	21	3 265	1,5	62,8	89,1
Colombie	286	317	1 355	375	57	24	2 414	1,1	60,5	83,3
Mexique	208	202	887	437	36	18	1 788	0,8	58,5	87,8
Haïti	259	398	612	269	61	34	1 633	0,8	42,9	61,5
Canada	211	94	675	199	93	17	1 289	0,6	63,0	82,5
<b>Océanie</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>249</b>	<b>46</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>360</b>	<b>0,2</b>	<b>69,2</b>	<b>84,2</b>
<b>Apatrides ou non déclarés</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>88</b>	<b>0,0</b>	<b>55,7</b>	<b>50,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>24 370</b>	<b>43 210</b>	<b>68 019</b>	<b>56 499</b>	<b>17 207</b>	<b>6 750</b>	<b>216 055</b>	<b>100,0</b>	<b>54,3</b>	<b>78,3</b>
Proportion d'étrangers	11,9	22,8	15,5	18,6	8,2	5,9	14,8			

## Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils sont un peu plus de trois lauréats sur quatre des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Plus d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit des études supérieures.

À la session 2012, les effectifs de bacheliers dans les séries générales ont augmenté (+ 3,5 %). De même, le nombre de ces nouveaux bacheliers inscrits à la rentrée 2012 dans les différentes formations de l'enseignement supérieur augmente mais de façon plus limitée (+ 3,0 %), entraînant une baisse du taux d'inscription (0,4 point).

Les effectifs de bacheliers technologiques ont diminué (- 3,4 %), baisse également plus marquée pour ceux poursuivant dans le supérieur (- 4,1 %). Ceci ne peut qu'entraîner une baisse du taux d'inscription (0,6 point). En 2012, sous l'effet de la réforme de la voie professionnelle, le nombre de bacheliers professionnels a fortement augmenté (+ 22,3 %). En même temps, le nombre de ces nouveaux bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance) croît dans les mêmes proportions (+ 23,2 %). Ces évolutions font progresser très légèrement le taux d'inscription (+ 0,2 point) qui atteint 28,7 % à la rentrée 2012.

L'université demeure la filière privilégiée de poursuite d'études des nouveaux bacheliers généraux. Cependant, en 2012, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) baisse et s'établit à 53,4 % (53,9 % en 2011). Dans les filières courtes, il est stable : il atteint 10,6 % en IUT et 8,6 % en STS. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,0 % des bacheliers généraux, pourcentage stable par rapport à l'année précédente.

40,8 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS, soit une baisse de 1,2 point par rapport à l'année précédente. Cette baisse affecte essentiellement les nouveaux inscrits du secteur de la production. Le taux d'inscription dans les disciplines générales de l'université, où s'orientent 18,7 % des bacheliers technologiques, est stable.

Les bacheliers professionnels demeurent peu nombreux en proportion à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les STS constituent la filière qui accueille la plus grande part d'entre eux (19,3 %), avant les disciplines générales de l'université (8,0 %).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Systèmes d'informations Scolarité et Sise.
- Enquêtes sur les effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

## Définitions

### Le champ « universités »

- Il prend en compte les 73 universités, les deux centres universitaires de formation et de recherche d'Albi et de Mayotte et l'université de Lorraine (devenue grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire.

Il ne prend plus en compte :

- Les 3 universités de technologies, l'institut national polytechnique de Toulouse, l'institut polytechnique de Grenoble et l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs).

- Les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, INALCO, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine) comptabilisés avec les effectifs des « formations et autres écoles de spécialités diverses ».

### Nouveaux bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

### Accès à l'enseignement supérieur

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions.

### Formations et autres écoles de spécialités diverses

Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

### STS

Sections de techniciens supérieurs. Voir « Définitions » en 6.11.

### CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

### Formations d'ingénieurs en partenariat (ex NFI)

Voir « Définitions » en 6.8.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.04.

## [1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2012-2013 (%) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Baccalauréat général					Baccalauréat technologique					Baccalauréat professionnel	
	L	ES	S	Total	Rappel 2011	STI	STG	Autres (8)	Total	Rappel 2011	Total	Rappel 2011
<b>Universités hors IUT (1)</b>	<b>66,4</b>	<b>51,3</b>	<b>50,8</b>	<b>53,4</b>	<b>53,9</b>	<b>9,6</b>	<b>22,1</b>	<b>19,4</b>	<b>18,7</b>	<b>18,7</b>	<b>8,0</b>	<b>8,2</b>
Droit, économie, AES	13,8	28,4	6,3	14,7	14,8	1,4	9,7	1,8	5,7	6,0	3,0	3,4
Disciplines littéraires	51,2	18,0	5,4	16,8	17,2	3,3	9,3	7,0	7,4	7,4	3,5	3,4
Disciplines scientifiques	0,3	1,0	15,2	8,2	8,6	2,9	0,5	5,4	2,4	2,3	0,6	0,5
PACES (1 <sup>re</sup> année commune des études de santé)	0,3	0,6	20,9	11,0	10,7	0,1	0,2	3,6	1,1	0,9	0,1	0,1
Staps	0,8	3,3	3,0	2,8	2,6	1,9	2,4	1,7	2,1	2,1	0,8	0,8
<b>IUT</b>	<b>2,2</b>	<b>11,8</b>	<b>12,4</b>	<b>10,6</b>	<b>10,7</b>	<b>17,2</b>	<b>9,7</b>	<b>3,9</b>	<b>9,6</b>	<b>9,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>
IUT production	0,0	0,3	8,2	4,3	4,3	14,3	0,1	3,0	4,0	4,1	0,3	0,3
IUT services	2,1	11,6	4,2	6,3	6,4	2,9	9,5	0,8	5,6	5,5	0,5	0,6
<b>STS (2)</b>	<b>10,7</b>	<b>11,0</b>	<b>6,5</b>	<b>8,6</b>	<b>8,7</b>	<b>51,8</b>	<b>44,8</b>	<b>25,4</b>	<b>40,8</b>	<b>42,0</b>	<b>19,3</b>	<b>18,8</b>
STS production	3,8	1,0	3,3	2,6	2,6	45,4	1,3	10,9	13,5	14,5	9,3	8,0
STS services	7,0	10,0	3,2	6,0	6,1	6,4	43,5	14,5	27,3	27,5	10,0	10,9
<b>CPGE (2)</b>	<b>7,5</b>	<b>6,3</b>	<b>19,1</b>	<b>13,0</b>	<b>13,2</b>	<b>3,1</b>	<b>1,6</b>	<b>0,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
CPGE économiques	0,1	4,6	3,0	3,1	3,1	0,0	1,6	0,0	0,8	0,7	0,0	0,0
CPGE lettres	7,5	1,6	1,1	2,3	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CPGE sciences	0,0	0,0	15,0	7,7	7,7	3,1	0,0	0,7	0,8	0,8	0,0	0,0
<b>Autres formations</b>	<b>9,7</b>	<b>12,6</b>	<b>13,3</b>	<b>12,5</b>	<b>12,3</b>	<b>4,7</b>	<b>4,7</b>	<b>7,8</b>	<b>5,6</b>	<b>5,2</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>
Écoles d'ingénieurs non universitaires (3)	0,0	0,0	5,2	2,7	2,5	1,2	0,0	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0
Cycle prépa intégré	0,0	0,0	1,9	1,0	0,9	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Formation ingénieurs (4)	0,0	0,0	3,2	1,7	1,6	0,8	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,9	5,3	2,0	2,9	2,8	0,2	1,4	0,3	0,8	0,9	0,1	0,1
Facultés privées	2,0	2,0	0,9	1,4	1,4	0,0	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,3	0,3	0,8	0,5	0,6	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,9	1,1	0,8	1,4	1,3	1,2	0,3	0,4	0,6	0,5	0,2	0,2
Écoles paramédicales (5)	0,4	1,1	1,1	1,0	1,1	0,1	0,3	5,8	1,8	1,8	0,0	0,0
Écoles préparant aux fonctions sociales (5)	0,3	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,6	0,3	0,2	0,1	0,1
Formations et autres écoles de spécialités diverses (6)	1,9	2,6	2,6	2,5	2,4	1,5	2,2	0,2	1,5	1,2	0,1	0,2
<b>Taux d'inscription (7)</b>	<b>96,6</b>	<b>93,1</b>	<b>(7) 102,1</b>	<b>98,3</b>	<b>98,7</b>	<b>86,3</b>	<b>82,9</b>	<b>57,2</b>	<b>76,4</b>	<b>77,0</b>	<b>28,7</b>	<b>28,5</b>
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	44 889	89 837	153 996	288 722	280 254	23 232	52 150	20 176	95 558	99 654	54 741	44 438
Bacheliers 2012	46 457	96 496	150 884	293 837	283 821	26 911	62 937	35 273	125 121	129 472	190 899	156 063

(1) Uniquement les 73 universités, l'université de Lorraine et les 2 centres universitaires de formation et de recherche (même champ pour le rappel 2011).

(2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture.

(3) Y compris les 3 universités de technologies, l'INP de Toulouse, l'institut polytechnique de Grenoble et l'ENS nature et paysage de Blois.

(4) Il n'y a pas de nouveaux bacheliers dans les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).

(5) Données de l'année 2011-2012.

(6) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, INALCO, Observatoire et Institut de physique du Globe, établissement Paris-Dauphine), les diplômes de comptabilité et gestion (ex-DPECF) et les classes préparatoires aux études supérieures (CPES).

(7) Voir « Définitions », accès à l'enseignement supérieur.

(8) STL, ST2S (sciences et technologies de la santé et du social ex-SMS), Hôtellerie, STAV (sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), TMD (techniques de la musique et de la danse).

## Présentation

72 % des bacheliers 2012 s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur français hors apprentissage, soit une baisse de 2,6 points par rapport à l'année dernière. La hausse du nombre de bacheliers professionnels à la session 2012 (+ 35 000 sur un total de + 40 000 bacheliers) qui poursuivent moins que les autres dans l'enseignement supérieur, amène mécaniquement une baisse du taux d'inscription moyen. Le taux d'inscription en formations générales de l'université (hors IUT) baisse [1]. Les taux d'inscription dans les formations sélectives (CPGE, IUT, STS), qui sont plus contingentes et liées à leur capacité d'accueil, sont aussi en légère baisse. Le taux d'inscription dans les « autres formations » est stable cette année.

La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur [2]. Leur taux d'accès à l'université hors IUT (rapport du nombre de bacheliers nouvellement inscrits sur le nombre de nouveaux bacheliers) diminue à la rentrée 2012, passant de 53,9 % à 53,4 %. En effet, les inscriptions des nouveaux bacheliers généraux dans les disciplines générales universitaires n'ont pas augmenté autant que le nombre de lauréats 2012 (respectivement, + 2,6 % et + 3,5 %). Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires (19,1 %).

Le taux d'inscription des bacheliers technologiques est en baisse cette année et s'établit à 76,4 % (- 0,6 point par rapport à 2011). La baisse du nombre de nouveaux bacheliers technologiques poursuivant en 2012 (- 4,1 %) dans l'enseignement supérieur est plus forte que celle des lauréats du baccalauréat technologique (- 3,4 %). Les filières professionnelles courtes, et particulièrement les STS, sont les principales filières où s'inscrivent les bacheliers technologiques. Les bacheliers STI s'orientent majoritairement (51,8 %).

La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures sous statut scolaire s'établit à 28,7 %, la majorité d'entre eux intégrant une STS.

## Définitions

### Champ

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

### Nouveaux bacheliers

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (en additionnant les cinq taux d'une colonne du tableau, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devraient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de « doubles inscriptions » (CPGE-université).

### Universités

On y intègre les effectifs des centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et ceux de l'université de Lorraine (devenu grand établissement en 2011) qui propose des formations majoritairement de nature universitaire.

### Autres formations

Elles correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Systèmes d'informations Scolarité et Sise.
- Enquêtes sur les effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc...), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.04.

## [1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (1)

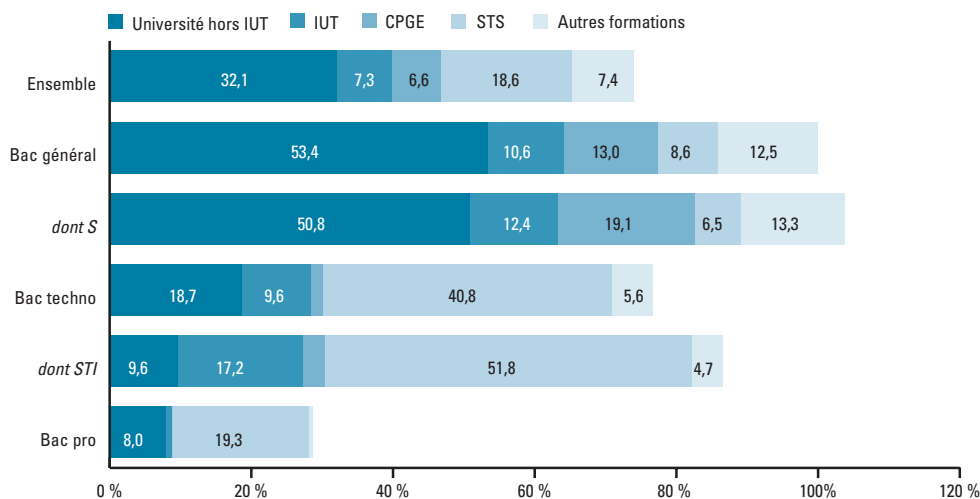
(France métropolitaine + DOM)

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Bac général</b>	Université hors IUT	61,8	61,3	58,8	55,6	53,6	53,8	54,8	53,9	53,4
	IUT	11,2	10,4	10,5	10,7	11,0	10,8	10,7	10,7	10,6
	CPGE	12,6	13,3	13,2	13,3	13,8	13,3	13,2	13,2	13,0
	STS	9,0	7,7	7,8	8,3	8,9	8,9	8,9	8,7	8,6
	Autres formations	9,1	11,1	10,8	11,4	12,3	12,2	12,3	12,3	12,5
<i>dont Bac S</i>	Université hors IUT	57,1	57,7	55,6	53,1	50,6	50,9	52,0	51,3	50,8
	IUT	14,6	13,2	12,9	13,1	13,0	12,7	12,5	12,5	12,4
	CPGE	19,1	20,0	19,2	20,0	20,1	19,5	19,3	19,3	19,1
	STS	7,0	5,9	6,1	6,2	6,5	6,7	6,8	6,7	6,5
	Autres formations	10,1	11,4	10,7	11,8	12,8	12,5	12,6	12,7	13,3
<b>Bac technologique</b>	Université hors IUT	19,1	18,1	17,4	15,8	15,8	17,9	18,7	18,7	18,7
	IUT	9,1	10,4	9,9	9,5	9,8	10,1	9,9	9,6	9,6
	CPGE	1,0	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7
	STS	44,5	44,0	42,5	42,3	43,1	44,0	42,7	42,0	40,8
	Autres formations	3,9	5,0	5,0	5,4	5,5	5,6	5,1	5,2	5,6
<i>dont Bac STI</i>	Université hors IUT	7,3	8,2	7,9	6,7	6,1	7,6	8,6	8,9	9,6
	IUT	16,2	18,5	17,9	16,5	17,5	17,9	17,6	17,7	17,2
	CPGE	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1
	STS	60,5	59,8	57,9	56,3	58,9	59,3	56,6	55,6	51,8
	Autres formations	2,3	2,5	2,8	2,8	3,8	4,1	3,7	4,0	4,7
<b>Ensemble général et techno</b>	Université hors IUT	46,4	46,5	45,0	42,5	41,3	42,5	43,1	42,9	43,1
	IUT	10,5	10,4	10,3	10,4	10,6	10,6	10,4	10,3	10,3
	CPGE	8,4	9,1	9,2	9,4	9,7	9,6	9,4	9,5	9,6
	STS	21,8	20,1	19,3	19,4	20,1	19,9	19,8	19,1	18,3
	Autres formations	7,2	9,0	8,9	9,4	10,1	10,1	10,0	10,1	10,4
<b>Bac professionnel</b>	Université hors IUT	6,4	5,9	5,8	5,0	4,7	6,9	6,9	8,2	8,0
	IUT	0,5	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	15,7	15,5	15,6	17,4	17,7	18,4	18,8	19,3
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
<b>Ensemble tous bacs</b>	Université hors IUT	39,2	39,1	37,5	35,0	34,0	34,6	35,0	33,4	32,1
	IUT	8,7	8,7	8,4	8,4	8,6	8,4	8,3	7,7	7,3
	CPGE	6,9	7,4	7,4	7,5	7,8	7,5	7,3	6,9	6,6
	STS	19,6	19,3	18,6	18,7	19,6	19,4	19,5	19,1	18,6
	Autres formations	6,0	7,5	7,3	7,6	8,2	8,0	7,9	7,5	7,4

(1) Voir « Définitions ».

## [2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2012 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (%) (1)

(France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100% (voir « Définitions »).

## Présentation

Environ sept étudiants sur dix entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire en 2011-2012 sont issus d'un baccalauréat général [1]. Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (16,0 %), celle des lauréats d'une série professionnelle reste faible (6,0 %), malgré une augmentation de 1,8 point par rapport à la rentrée précédente. Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 6,2 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92,5 %) et en filière ingénieur (89,9 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (78,0 %) et en droit-sciences politiques (77,7 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (43,2 %), filière dans laquelle plus d'un étudiant sur cinq est issu d'un baccalauréat professionnel.

Près de deux tiers des entrants de 2011-2012 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante (62,9 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année [2]. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur. Les taux de poursuite les plus élevés, dans la même filière, sont en filière ingénieur (78,8 %) et en IUT (82,0 %). Au sein des disciplines universitaires générales, ce taux de poursuite varie fortement. Important en droit-sciences politiques (67,3 %), il est plus modéré en lettres-sciences du langage-arts (50,4 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, moins d'un étudiant sur deux poursuivant ses études dans cette discipline (44,5 %).

Les réorientations vers une autre discipline universitaire sont plus fréquentes pour les entrants en AES (15,0 %), dans les filières ingénieur (14,9 %) et santé (14,2 %) ; elles sont moindres en IUT (4,7 %) et en Staps (6,5 %).

Les taux de sortie de l'université sont plus élevés en AES (40,5 %), qu'en droit-sciences politiques (23,8 %). Ils sont très faibles en filière ingénieur (6,3 %), demeurent modérés en IUT (13,3 %), et en santé (18,6 %).

## Définitions

### Champ

Entrants en première année d'enseignement universitaire en 2011-2012 en France métropolitaine et DOM.

### Première année de l'enseignement supérieur universitaire

Sont prises en compte les formations dispensées à l'université ou dans un établissement assimilé, d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

### Entrants

Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université) ou dans un établissement assimilé.

### Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

### Taux de poursuite dans la discipline

Proportion d'entrants de 2011-2012 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2012-2013. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

### Taux de réorientation vers une autre discipline

Proportion d'entrants de 2011-2012, inscrits l'année suivante, en 2012-2013, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

### Taux de sortie

Proportion d'entrants de 2011-2012 non réinscrits à l'université l'année suivante.

### AES

Filière administrative, économique et sociale des universités.

### Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

### Santé

La première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique depuis la rentrée 2011-2012.

## [1] Répartition des entrants de 2011-2012 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac professionnel	Dispensés sur titre	Total
	L	ES	S	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	16,6	44,6	16,4	77,7	9,9	1,9	11,8	5,9	4,7	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	1,4	43,5	23,0	68,0	11,4	2,0	13,4	8,4	10,2	100,0
AES	2,6	35,5	5,1	43,2	24,5	4,3	28,9	22,3	5,7	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	44,0	12,7	11,8	68,4	4,6	4,4	9,0	6,3	16,3	100,0
Langues	33,1	23,0	9,5	65,7	12,9	3,3	16,3	7,4	10,7	100,0
Sciences humaines et sociales	25,7	27,5	13,4	66,6	10,5	7,9	18,4	9,1	5,9	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,5	3,1	75,1	78,7	1,7	7,2	8,9	3,3	9,1	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,8	3,0	72,1	76,0	1,1	17,0	18,2	2,0	3,8	100,0
Staps	3,1	23,9	35,7	62,7	14,6	10,3	24,9	11,1	1,3	100,0
Santé	0,7	2,3	89,5	92,5	0,5	4,2	4,7	0,5	2,3	100,0
Ingénieurs	0,2	0,4	89,3	89,9	0,0	4,0	4,0	0,1	6,0	100,0
IUT	2,3	23,7	40,4	66,4	13,4	13,9	27,3	3,1	3,1	100,0
<b>Total</b>	<b>12,7</b>	<b>22,9</b>	<b>36,3</b>	<b>71,8</b>	<b>9,2</b>	<b>6,8</b>	<b>16,0</b>	<b>6,0</b>	<b>6,2</b>	<b>100,0</b>

## [2] Devenir un an après des entrants de 2011-2012 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	67,3	8,9	23,8	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	59,4	9,5	31,1	100,0
AES	44,5	15,0	40,5	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	50,4	11,2	38,5	100,0
Langues	51,3	11,1	37,6	100,0
Sciences humaines et sociales	56,0	9,3	34,7	100,0
Sciences fondamentales et applications	57,5	13,3	29,2	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	55,7	12,2	32,2	100,0
Staps	63,2	6,5	30,3	100,0
<b>Ensemble des disciplines universitaires générales</b>	<b>57,4</b>	<b>10,4</b>	<b>32,2</b>	<b>100,0</b>
Santé	66,9	14,2	18,9	100,0
Ingénieurs	78,8	14,9	6,3	100,0
IUT	82,0	4,7	13,3	100,0
<b>Total</b>	<b>62,9</b>	<b>9,9</b>	<b>27,2</b>	<b>100,0</b>

## Présentation

En 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat : 85,0 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4,0 %) se dirige vers d'autres voies [1]. Si, en 2008, les bacheliers les plus nombreux s'inscrivent toujours à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Cette évolution se fait non pas au profit des filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais au profit d'écoles très variées (écoles de commerce, d'ingénieurs, artistiques, paramédicales).

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996 [2]. Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en médecine ou en pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'orientent dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université et les lauréats sans mention restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études [1]. L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), leurs principales structures d'accueil dans l'enseignement supérieur, mais d'écoles recrutant après le baccalauréat.

Les bacheliers professionnels poursuivent de plus en plus souvent leurs études : 47,0 % d'entre eux (et même 58,0 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. Les plus nombreux s'inscrivent en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues [3]. Près de la moitié d'entre eux souhaitent poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac+2 et à bac+4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes.

## Définitions

**Le panel 1989** est représentatif au 1/30<sup>e</sup> de la population scolarisée en septembre 1989 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et entre 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre-mer.

**Le panel 1995** est représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

**Le panel 2008** a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets. Le taux de réponse global à la première interrogation a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

### CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

### IUT

Instituts universitaires de technologie.

### STS

Sections de techniciens supérieurs.

### PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panels 1989 et 1995.

- MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panel de bacheliers 2008.

### Pour en savoir plus

Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 10.03.



## [1] Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention (%)

(France métropolitaine)

		CPGE	1 <sup>er</sup> cycle universitaire.	IUT	STS	Autres formations sup. (2)	Total études sup.	dont études en alternance	Formations non sup.	Non poursuivies d'études
<b>Bacheliers généraux</b>	Avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	Sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	<b>Ensemble 2008</b>	<b>13</b>	<b>46</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>95</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
	Rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
<b>Bacheliers techno</b>	Avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	Sans mention	-	15	7	46	13	81	10	5	14
	<b>Ensemble 2008</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>46</b>	<b>14</b>	<b>85</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
	Rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
<b>Bacheliers pro</b>	Avec mention	-	3	2	51	2	58	30	7	35
	Sans mention	-	6	1	29	2	38	19	8	54
	<b>Ensemble 2008</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>2</b>	<b>47</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>45</b>
	Rappel 1996 (1)	-	6	1	21	1	29	12	8	63
<b>Ensemble bacheliers</b>	<b>Ensemble 2008</b>	<b>8</b>	<b>31</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>85</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
	Rappel 1996 (1)	8	40	9	21	7	85	4	3	12

(1) Élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(2) Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques ...

## [2] Choix d'orientation des bacheliers et bachelières S à l'entrée dans l'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers	
				2002 (1)	1996 (2)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
1 <sup>ers</sup> cycles d'écoles d'ingénieurs	9	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
<b>Formations scientifiques (hors santé)</b>	<b>53</b>	<b>31</b>	<b>42</b>	<b>49</b>	<b>61</b>
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
<b>Formations du domaine de la santé</b>	<b>18</b>	<b>37</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>17</b>
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	16	14	15	14	7
<b>Formations non scientifiques</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>22</b>

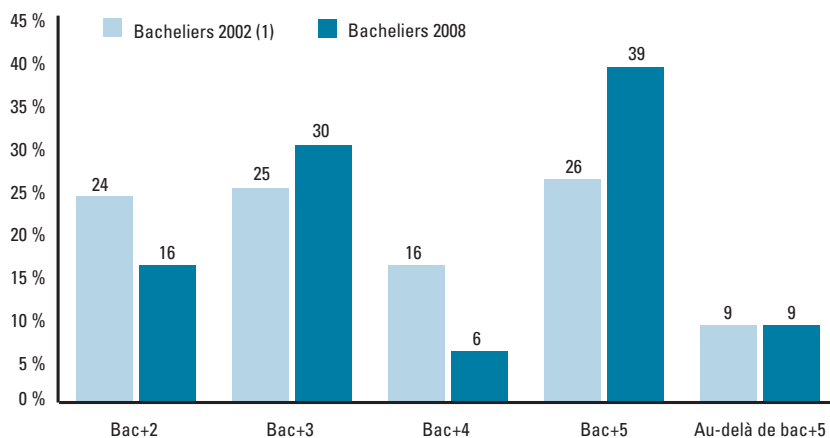
(1) Élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

(2) Élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(3) IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques ...

## [3] Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières (%)

(France métropolitaine)



(1) Élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

## Présentation

Parmi les bacheliers 2008 qui avaient rejoint l'enseignement supérieur à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat (voir 6.21), près de sept sur dix y sont toujours inscrits à la rentrée 2011. Leur situation diffère selon l'orientation qu'ils avaient prise après leur baccalauréat et fait apparaître, par rapport au précédent panel de bacheliers (voir « Définitions » panel 1995), des évolutions contrastées selon les filières.

Ainsi, on constate un tassement du taux de réussite de la licence en 3 ans, en particulier chez les bacheliers généraux : 39 % des bacheliers 2008 qui s'étaient inscrits en L1 ont obtenu la licence en 2011, contre 44 % dans le précédent panel [1].

La réussite en STS s'améliore : le taux de réussite en deux ans des bacheliers du panel 2008 qui s'étaient inscrits dans cette filière est en hausse de quatre points par rapport au précédent panel, et même de six points parmi les seuls bacheliers technologiques [2]. La hausse de la part de diplômés au bout de trois ans est plus modérée. Les poursuites d'études à l'issue du BTS sont désormais majoritaires parmi ceux qui l'ont décroché en deux ans (54 % contre 46 % il y a six ans). Le taux de poursuite après l'obtention en 3 ans est en forte hausse : il est de 48 % contre 33 % lors du précédent panel.

Parmi les bacheliers 2008 qui s'étaient orientés en IUT, près de sept sur dix obtiennent leur diplôme deux ans plus tard et plus de huit sur dix sont diplômés trois ans plus tard [3]. La réussite en 3 ans est en légère diminution depuis le précédent panel (- 2 points, et - 4 points pour les bacheliers généraux). Les poursuites d'études se généralisent : 85 % des lauréats d'un DUT obtenu deux ans après le baccalauréat et 87 % trois ans après continuent leurs études, en licence professionnelle, en licence générale ou dans une école.

La situation des étudiants qui s'étaient inscrits en classes préparatoires (CPGE) en 2008 est très différente selon les filières [4]. La quatrième année, 72 % de ces étudiants sont inscrits dans une école de niveau bac+5 : 80 % des étudiants des CPGE scientifiques, 81 % des CPGE économiques et sociales, mais seulement 29 % des CPGE littéraires. Par rapport au précédent panel, les étudiants des classes préparatoires économiques et sociales et littéraires intègrent beaucoup plus souvent une école de niveau bac+5 (respectivement + 11 et + 7 points). Le taux d'accès des étudiants des classes scientifiques est stable et élevé (80 %).

## Définitions

**Le panel 2008** a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

**Le panel 1995** est représentatif au 1/40<sup>e</sup> de la population scolarisée en sixième et dans l'enseignement spécialisé en septembre 1995 ; il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres.

### STS

Sections de techniciens supérieurs.

### IUT

Instituts universitaires de technologie.

### CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

### PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

### L1-L2-L3

Première, deuxième et troisième année de licence.

#### Sources :

- MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panel de bacheliers 2008.
- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panel 1995.

#### 📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.04, 11.08.

## [1] Situation la 4<sup>e</sup> année des bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat (%) (1) (France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008			Panel 1995 (2)		
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques
<b>Ont obtenu une licence</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>10</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>10</b>
Sont inscrits en master	28	32	6	32	37	6
Sont inscrits dans d'autres formations	5	5	3	4	4	1
Ont arrêté leurs études	2	2	1	2	2	2
<b>N'ont pas obtenu de licence</b>	<b>65</b>	<b>61</b>	<b>90</b>	<b>62</b>	<b>56</b>	<b>90</b>
<b>Poursuivent leurs études</b>	<b>47</b>	<b>48</b>	<b>46</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>48</b>
En L3	18	19	12	20	21	14
En L1 ou L2	7	7	8	6	7	8
En STS	6	5	10	4	4	9
Autres	16	17	16	13	13	17
<b>Ont arrêté leurs études</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>44</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>42</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. Cependant, les colonnes « Ensemble » comprennent bien tous les bacheliers.

(2) Panel d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 et ayant obtenu le baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres.

## [2] Situation la 4<sup>e</sup> année des bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008				Panel 1995 (1)			
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
<b>Ont obtenu le BTS</b>	<b>69</b>	<b>85</b>	<b>73</b>	<b>50</b>	<b>68</b>	<b>86</b>	<b>69</b>	<b>48</b>
<i>dont obtention en 2 ans</i>	<i>60</i>	<i>77</i>	<i>63</i>	<i>43</i>	<i>57</i>	<i>77</i>	<i>58</i>	<i>40</i>
Ont obtenu une licence (2)	11	17	13	4	7	12	8	1
Poursuivent leurs études	24	40	26	10	19	35	19	7
Ont arrêté leurs études	45	45	47	40	49	51	50	41
<b>N'ont pas obtenu le BTS</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>50</b>	<b>32</b>	<b>14</b>	<b>31</b>	<b>52</b>
Poursuivent leurs études	8	7	10	6	6	4	7	4
Ont arrêté leurs études	23	8	17	44	26	10	24	48
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Panel d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 et ayant obtenu le baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres.

(2) Y compris licence professionnelle.

## [3] Situation la 4<sup>e</sup> année des bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat (%) (1) (France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008			Panel 1995 (2)		
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques
<b>Ont obtenu le DUT</b>	<b>81</b>	<b>83</b>	<b>77</b>	<b>83</b>	<b>87</b>	<b>77</b>
<i>dont obtention en 2 ans</i>	<i>69</i>	<i>74</i>	<i>60</i>	<i>72</i>	<i>77</i>	<i>65</i>
<b>Poursuivent leurs études</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>44</b>	<b>53</b>	<b>60</b>	<b>39</b>
Dans une école de niveau bac + 5	18	20	16	13	15	10
En master	13	16	6	17	20	10
En licence (3)	16	16	16	15	17	11
Autres	7	7	6	8	8	8
<b>Ont arrêté leurs études</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>38</b>
<b>N'ont pas obtenu le DUT</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>23</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>23</b>
Poursuivent leurs études	12	13	10	10	10	11
Ont arrêté leurs études	7	4	13	7	4	12
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. Cependant, les colonnes « Ensemble » comprennent bien tous les bacheliers.

(2) Panel d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 et ayant obtenu le baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres.

(3) Y compris licence professionnelle.

## [4] Situation la 4<sup>e</sup> année des bacheliers 2008 inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) après le baccalauréat (%) (France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008				Panel 1995 (2)				
	Ensemble	CPGE scientifiques	CPGE commerciales	CPGE littéraires	Ensemble	CPGE scientifiques	CPGE commerciales	CPGE littéraires	CPGE littéraires
Inscrits dans une école de niveau bac + 5	72	80	81	29	68	82	70	22	22
Inscrits à l'université	20	11	13	54	24	12	24	63	63
Inscrits en master	11	4	8	35	11	4	10	34	34
Inscrits en licence (2)	9	7	5	19	13	8	14	29	29
Inscrits dans d'autres formations	5	6	2	11	7	3	5	16	16
Ont arrêté leurs études	3	3	4	6	2	2	2	-	-
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Panel d'élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 et ayant obtenu le baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres.

(2) Y compris licence professionnelle.

## Présentation

En 2011-2012, 32 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences générales, en masters, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie ont suivi un stage [1]. Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente.

La proportion de stagiaires augmente à mesure que l'on progresse dans les cursus. Les stages sont courants dans les formations professionnelles et en développement dans les formations générales.

63 % durent deux mois ou plus [2]. Un stage sur deux est gratifié ; dans 60 % des cas, la gratification mensuelle se situe entre 436 € et 600 €. Les stages effectués à l'étranger demeurent rares (9 %), sauf en cursus ingénieur. Un stage sur quatre se déroule en dehors de la région administrative de l'université.

En licence professionnelle, neuf stages sur dix durent au moins deux mois. 81 % des stages sont gratifiés et, parmi eux, 70 % le sont entre 436 et 600 €. Un stage sur dix a lieu à l'étranger.

En licence générale, 13 % des étudiants font un stage : 3 % en L1, 12 % en L2 et 32 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. 22 % des stages sont gratifiés. Parmi eux, 61 % le sont entre 436 et 600 €.

En master, 43 % des étudiants font un stage en première année et 63 % en seconde année. Plus de trois stages sur quatre (79 %) durent deux mois ou plus. Pratiquement un stage sur deux (48 %) est gratifié en première année et trois stages sur quatre en seconde année. 20 % des stages gratifiés dépassent 600 € en M1 et 30 % en M2. Un stage sur quatre se déroule hors région.

En formations d'ingénieurs, la proportion de stagiaires est de 69 % en première année, de 90 % en deuxième année et de 93 % en dernière année. 28 % des stages durent deux mois ou plus en première année, 83 % en deuxième année et 98 % en troisième année. La part des stages gratifiés au-delà de 600 € croît avec l'avancée dans le cursus. S'agissant des stages à l'étranger, ils représentent 1 stage sur 5 sur l'ensemble du cursus, 29 % en deuxième année. Concernant les stages hors région, c'est une spécificité de cette filière, ils atteignent 37 %.

En institut universitaire de technologie, 65 % des étudiants font un stage. Le stage de deux mois ou plus est plutôt rare en première année (12 %) et quasiment la règle en seconde année (78 %). 16 % des stages sont gratifiés en première année et 67 % en seconde année. 74 % des gratifications se trouvent entre 436 et 600 €.

## Définitions

### Champ

Dans les établissements concernés (France métropolitaine et DOM), sont pris en compte, en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2012, l'ensemble des étudiants inscrits en cursus L et M (licences professionnelles, licences générales et masters), en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie. Les autres formations (études de médecine, diplôme d'université, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisées. Les étudiants inscrits dans les écoles rattachées aux universités qui ont le statut d'établissement public à caractère administratif selon l'article 43 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L 719-10 du code de l'éducation qui leur conservent la personnalité morale et l'autonomie financière, les étudiants inscrits dans les instituts d'études politiques rattachés à une université et enfin les étudiants inscrits dans les formations enseignantes n'entrent pas dans le champ.

### Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a également assimilé le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Le CUFR de Mayotte n'a pas d'étudiants inscrits à la rentrée 2011. Les étudiants de Mayotte sont inscrits dans d'autres universités (à La Réunion notamment).

### Stage

Période de formation, d'apprentissage ou de perfectionnement dans une entreprise, un service ou une association. Il a pour objet, d'une part, l'application pratique en milieu professionnel de l'enseignement théorique dispensé à l'étudiant dans le cadre de son cursus, et, d'autre part, de faciliter la transition entre le monde de l'enseignement supérieur et celui du travail.

### Gratification

Elle est au minimum de 436,05 euros net mensuel lorsque la durée du stage excède deux mois consécutifs.

### L1, L2, L3

Licence LMD première, deuxième et troisième année.

### M1, M2

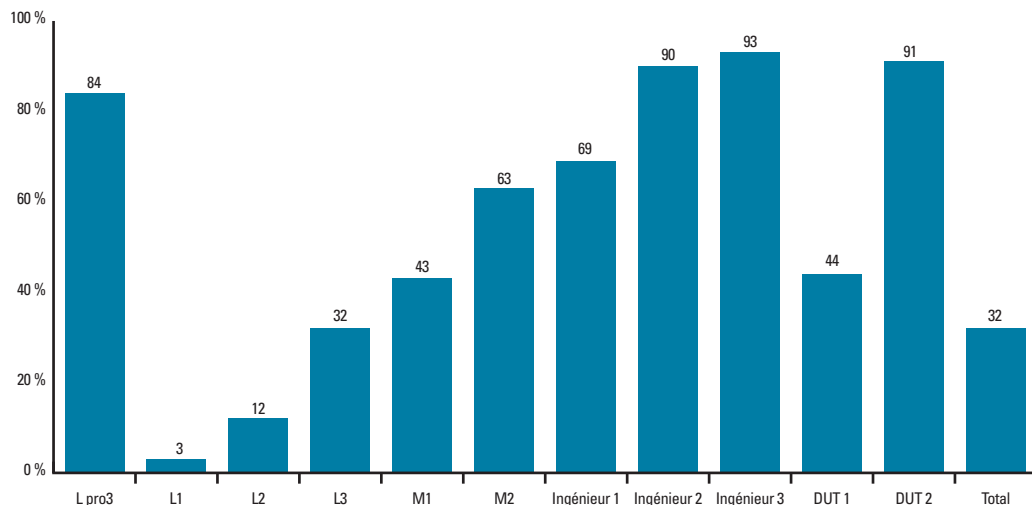
Master première et deuxième année.

### L pro 3

Licence professionnelle troisième année.

## [1] Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus à l'université en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM)



## [2] Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM)

		Stagiaires (%) (1)	Stages ≥ 2 mois (%) (2)	Stages gratifiés (%) (2)	Gratification entre 436 et 600 € (%) (2)	Gratification supérieure à 600 € (%) (2)	Stages effectués à l'étranger (%)	Stages effectués hors région (%)
<b>Licence pro</b>	<b>L pro3</b>	84	93	81	70	7	10	27
<b>Licence générale</b>	L1	3	18	9	46	8	2	20
	L2	12	25	12	52	9	5	24
	L3	32	41	28	63	10	8	20
	<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>61</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>21</b>
<b>Master</b>	M1	43	66	48	60	20	10	25
	M2	63	90	76	53	30	11	28
	<b>Ensemble</b>	<b>52</b>	<b>79</b>	<b>64</b>	<b>55</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>27</b>
<b>Ingénieur</b>	Ingénieur 1 <sup>re</sup> année	69	28	38	55	26	18	36
	Ingénieur 2 <sup>e</sup> année	90	83	69	56	34	29	31
	Ingénieur 3 <sup>e</sup> année	93	98	97	36	60	15	43
	<b>Ensemble</b>	<b>83</b>	<b>71</b>	<b>71</b>	<b>45</b>	<b>47</b>	<b>20</b>	<b>37</b>
<b>DUT</b>	DUT 1 <sup>re</sup> année	44	12	16	49	7	4	22
	DUT 2 <sup>e</sup> année	91	78	67	78	4	7	24
	<b>Ensemble</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>49</b>	<b>74</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
<b>Tous cursus</b>		<b>32</b>	<b>63</b>	<b>52</b>	<b>60</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>25</b>

(1) Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits.

(2) Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non-répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.

Lecture - 84 % des inscrits en 3<sup>e</sup> année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 93 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus. 81 % des stagiaires ont perçu une gratification. 70 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 436 et 600 € et 7 % ont touché plus de 600 €. 10 % des stages se déroulent à l'étranger et 27 % en dehors de la région administrative de l'université.



7.1	La formation continue : évolution	218
7.2	La formation continue dans les Greta	220
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	222

## Présentation

En 2010, soit cinq ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élevait à 31,5 milliards d'euros [1]. Elle est stable par rapport à 2009. Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines avec respectivement 15 % et 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 20 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques et Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions.

Les jeunes bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (58 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 12 % de la dépense de formation. Les personnes en emploi (dans le secteur public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 62 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise en 2010 un chiffre d'affaires de 870 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 7 % par rapport à 2009 [3]. L'activité a augmenté dans les Greta (+ 7 %) comme dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 8 %). Le nombre de stagiaires augmente également (+ 8 % dans les Greta, et + 2 % dans les établissements de l'enseignement supérieur). Le nombre global d'heures-stagiaires progresse (+ 8 %). Il augmente fortement dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 14 %) mais baisse légèrement dans les Greta (- 0,2 %).

## Définitions

### Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

### Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

### Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent les fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

### Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

### Financement des entreprises

Depuis 1971, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élevait en 2010 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. Depuis 1991 l'obligation est étendue aux entreprises de moins de 10 salariés. En 2010, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

### Stagiaires, heures-stagiaires, Greta

Voir 7.2.

#### Sources :

- [1] [2] DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- [3] MEN-MESR DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.22.
- « DARES Analyses, novembre 2012 », n° 081, DARES.



## [1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Structure 2010 (en %)	Évolution 2010/2009 (en %)
État	4 129	4 135	3 835	4 083	4 423	4 734	15	7,0
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 337	1 206	1 322	1 404	1 767	1 812	6	2,5
dont : autres administrations publiques	153	166	191	204	302	284	1	-5,9
Unedic et Pôle emploi	1 184	1 040	1 131	1 200	1 465	1 528	5	4,3
Régions	3 406	3 787	4 138	4 212	4 482	4 450	14	-0,7
Autres collectivités territoriales	38	43	45	56	65	64	€	-1,5
Entreprises	10 932	11 546	12 439	13 234	13 533	13 142	41	-2,9
Ménages	930	972	1 017	1 081	1 041	1 127	4	8,3
<b>Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)</b>	<b>20 772</b>	<b>21 689</b>	<b>22 796</b>	<b>24 070</b>	<b>25 311</b>	<b>25 329</b>	<b>80</b>	<b>0,1</b>
<b>Fonctions publiques pour leurs propres agents</b>	<b>4 974</b>	<b>5 113</b>	<b>5 433</b>	<b>5 808</b>	<b>6 192</b>	<b>6 176</b>	<b>20</b>	<b>-0,3</b>
<b>Total (1)</b>	<b>25 746</b>	<b>26 802</b>	<b>28 229</b>	<b>29 878</b>	<b>31 503</b>	<b>31 505</b>	<b>100</b>	<b>4,1</b>

(1) Série révisée par rapport à l'édition précédente (révision par la DARES des données depuis 1999).

## [2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Structure en 2010 (%)	Évolution 2010/2009 (%)
<b>Jeunes</b>	<b>6 174</b>	<b>6 619</b>	<b>7 176</b>	<b>7 323</b>	<b>7 923</b>	<b>8 164</b>	<b>25</b>	<b>3,0</b>
Apprentissage	3 852	4 254	4 563	4 768	5 478	5 510	17	0,6
Alternance/professionnalisation	1 300	1 234	1 365	1 374	1 196	1 201	4	0,4
Formation et accompagnement des jeunes	1 022	1 131	1 248	1 181	1 249	1 453	4	16,3
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>3 551</b>	<b>3 447</b>	<b>3 195</b>	<b>3 478</b>	<b>3 810</b>	<b>3 924</b>	<b>12</b>	<b>3,0</b>
<b>Agents du secteur public</b>	<b>4 891</b>	<b>5 066</b>	<b>5 376</b>	<b>5 777</b>	<b>6 165</b>	<b>6 148</b>	<b>20</b>	<b>-0,3</b>
<b>Personnes en emploi du secteur privé</b>	<b>10 786</b>	<b>11 382</b>	<b>12 123</b>	<b>12 899</b>	<b>13 271</b>	<b>12 900</b>	<b>42</b>	<b>-2,8</b>
<b>Investissement</b>	<b>344</b>	<b>288</b>	<b>359</b>	<b>401</b>	<b>334</b>	<b>369</b>	<b>1</b>	<b>10,5</b>
<b>Total (1)</b>	<b>25 746</b>	<b>26 802</b>	<b>28 229</b>	<b>29 878</b>	<b>31 503</b>	<b>31 505</b>	<b>100</b>	<b>0,0</b>

(1) Série révisée par rapport à l'édition précédente (révision par la DARES des données depuis 1999).

## [3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	
	2009	2010	(2) 2009	2010	2009	2010
Greta	450,7	483,2	504 500	542 200	51 900	51 800
Enseignement supérieur	360,0	387,0	437 000	446 400	64 000	73 000
dont universités et grandes écoles	252,0	271,0	337 000	337 000	49 000	57 000
<b>Total éducation nationale</b>	<b>810,7</b>	<b>870,2</b>	<b>941 500</b>	<b>988 600</b>	<b>115 900</b>	<b>124 800</b>

(1) Ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Le nombre de stagiaires 2009 a été corrigé par rapport à l'édition précédente pour tenir compte du changement de mode de gestion des publics interâge à l'université entre 2009 et 2010.

## Présentation

En 2011, les établissements secondaires publics regroupés au sein de 210 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 545 300 stagiaires pour une durée moyenne de prestations d'un peu moins d'une centaine d'heures par individu.

Les effectifs de stagiaires, qui étaient repartis à la hausse depuis 2006, marquent le pas en 2011. Hors Mayotte, ceux-ci restent stables entre 2010 et 2011 et passent de 542 200 à 543 800. Dans le même temps, le nombre total des heures consommées par l'ensemble des stagiaires diminue aussi légèrement, ce qui entraîne un arrêt du recul de la durée moyenne de formation par stagiaire observé depuis 2006 [1]. En effet, entre 2006 et 2010, le nombre des stagiaires a progressé de 24 % tandis que celui des heures-stagiaires, lui, a diminué de 11 %. La durée moyenne de formation par stagiaire est passée ainsi de 132 heures en 2006 à 95 heures en 2010 et en 2011.

Le volume financier généré par les Greta a atteint 485 millions d'euros en 2011, en très légère progression par rapport à 2010 (+ 0,3 %) [2]. Selon ce critère, douze académies sont en recul d'activité et une dizaine au contraire ont accru leurs résultats financiers d'au moins 5 %. Celles qui ont le plus reculé sont les académies d'Amiens, de Guyane, de Nancy-Metz et de Strasbourg (de - 11 % à - 15 % de chiffre d'affaires entre 2010 et 2011), celles qui ont le plus progressé sont les académies de Dijon, de Guadeloupe et de Clermont-Ferrand (de + 15 % à + 19 %).

La part des fonds publics dans le chiffre d'affaires des Greta a tendance à se renforcer encore après 2008 avec la dernière crise économique, les demandeurs d'emploi constituant un public cible pour les actions de formation continue des Greta. En 2011 comme en 2010, 55 % du financement global des actions des Greta est d'origine publique contre 50 % en 2008. Cinq académies seulement sont financées pour plus de la moitié par des fonds privés (autofinancement des individus ou fonds provenant des entreprises et organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue) : les académies de Bordeaux, de Paris et de Lyon, mais aussi les académies de La Réunion et de Mayotte [3]. À l'opposé, en Guyane et en Guadeloupe, ainsi que dans l'académie de Corse, le financement des actions des Greta est assuré pour plus de 75 % par des fonds d'origine publique (prestations de formation continue pour des publics spécifiques : chômeurs, personnes en situation de handicap...).

## Définitions

### Le réseau des Greta

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale (MEN). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre le potentiel éducatif du MEN au service de la formation continue des adultes. Ces dernières années, l'offre du réseau des Greta s'est élargie à de nouvelles prestations : orientation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

### Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

### Heures-stagiaires

(Stagiaires) X (durée en heures des prestations).

#### Sources :

- MEN-MESR DEPP
- Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».
- MEN DGESCO pour les données 2008.

#### Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

## [1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	51,8	51,6	51,7
Stagiaires (en milliers)	518	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	504,5	542,2	543,8	545,3

## [2] Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	229,5	264,2	268,4	268,5
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	221,2	219,0	216,5	217,1
<b>Total</b>	<b>403,1</b>	<b>410,0</b>	<b>419,3</b>	<b>405,3</b>	<b>406,1</b>	<b>400,0</b>	<b>398,1</b>	<b>401,4</b>	<b>422,4</b>	<b>450,7</b>	<b>483,2</b>	<b>484,9</b>	<b>485,6</b>

## [3] Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2011 (en milliers d'euros)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Aix-Marseille	12 904	9 855	22 759	56,7	4,7	22 691
Amiens	9 100	4 219	13 320	68,3	2,7	12 774
Besançon	4 198	3 072	7 271	57,7	1,5	6 808
Bordeaux	6 436	13 546	19 982	32,2	4,1	18 445
Caen	9 172	3 846	13 019	70,5	2,7	12 952
Clermont-Ferrand	11 602	5 546	17 148	67,7	3,5	16 717
Corse	1 393	424	1 816	76,7	0,4	1 686
Créteil	19 414	16 726	36 140	53,7	7,4	35 718
Dijon	9 173	5 742	14 915	61,5	3,1	14 889
Grenoble	19 638	15 376	35 014	56,1	7,2	29 558
Lille	14 203	9 709	23 912	59,4	5,0	22 876
Limoges	4 502	2 455	6 957	64,7	1,4	6 619
Lyon	7 400	11 387	18 787	39,4	3,9	17 756
Montpellier	12 669	8 637	21 307	59,5	4,4	19 815
Nancy-Metz	12 074	7 401	19 475	62,0	4,0	16 809
Nantes	8 973	8 327	17 300	51,9	3,6	16 295
Nice	6 887	6 152	13 039	52,8	2,7	12 537
Orléans-Tours	9 065	7 697	16 762	54,1	3,5	13 839
Paris	8 763	16 923	25 687	34,1	5,3	22 094
Poitiers	7 455	3 881	11 337	65,8	2,3	10 775
Reims	6 341	4 635	10 976	57,8	2,3	10 628
Rennes	11 338	7 979	19 317	58,7	4,0	18 025
Rouen	12 686	7 697	20 383	62,2	4,2	20 165
Strasbourg	7 750	5 987	13 737	56,4	2,8	10 818
Toulouse	12 454	11 066	23 520	53,0	4,8	23 010
Versailles	13 981	12 995	26 975	51,8	5,6	24 946
Guadeloupe	2 332	591	2 923	79,8	0,6	2 641
Guyane	2 225	358	2 583	86,1	0,5	2 494
Martinique	2 727	2 003	4 730	57,7	1,0	4 375
Mayotte	100	590	690	14,5	0,1	690
La Réunion	1 533	2 294	3 827	40,1	0,8	2 976
<b>Ensemble</b>	<b>268 488</b>	<b>217 116</b>	<b>485 608</b>	<b>55,3</b>	<b>100,0</b>	<b>452 421</b>

## Présentation

En 2011, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 448 000 stagiaires contre 444 000 en 2010 [1]. La hausse des stagiaires se ralentit ou stagne dans les universités (1 %) et au Cnam, elle atteint 4 % dans les écoles. Dans les universités, si les publics sous contrat de professionnalisation et les particuliers hors interâge gagnent respectivement 16 % et 12 % en effectifs par rapport à 2010, le nombre de salariés baisse de 2 % et celui des demandeurs d'emploi reste stationnaire. Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités diminue de 1 % (après révision des chiffres 2010) et seuls les contrats en alternance et les professionnels non salariés augmentent leur volume horaire. La durée moyenne des stages à l'université diminue de 16 heures et s'établit à 137 heures en 2011. Cette baisse est notamment due à la réduction des stages des 100 000 salariés envoyés au titre du plan de formation de l'entreprise qui passe de 94 à 86 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 409 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2010 [2]. Les recettes des universités qui représentent 63 % de l'ensemble progressent de 5 %, le Cnam de 4 % et les écoles de 13 %. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités s'accroît en passant de 67 % à 71 % des fonds dont 46 % en provenance des entreprises et des OPCA, et 23 % des individuels payants. En 2011, la part de contribution exigée des stagiaires décroît de 3 % à 1 %. La part des fonds publics perd un point en passant de 23 % à 22 % et parmi ceux-ci la part des subventions régionales (12 %) perd un point par rapport à 2010. La part des autres ressources qui abondent la formation continue à l'université perd trois points et représente 7 % de la part totale (prestataires et ressources propres).

## Définitions

### Champ

Tous les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On regroupe, sous la catégorie « universités », les universités et leurs composantes, les trois INP, les universités de technologie et Paris-Dauphine. La seconde catégorie « grands établissements et écoles » comprend l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles rattachées aux universités (IEP, IAE, ingénieurs), les écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités et, Agrosup Dijon. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du Cnam et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années cinquante, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

### INP

Institut national polytechnique.

### Opca

Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

### DAEU

Diplôme d'accès aux études universitaires successeur de l'ESEU. Créé en 1957, il permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

### DIF

Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.22, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

## [1] Répartition des stagiaires (en milliers) et heures-stagiaires (en millions) par type de dispositif, année civile 2011 (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT (1)			Grands établissements et écoles (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	101,2	8,7	86	13,3	0,6	48
Crédit individuel de formation	12,2	3,9	316	1,6	0,6	373
Sous contrat de professionnalisation	16,3	8,8	539	0,2	ε	217
<i>dont moins de 26 ans</i>	14,2	7,9	556	0,2	ε	217
<b>Total salariés</b>	<b>129,8</b>	<b>21,3</b>	<b>165</b>	<b>15,1</b>	<b>1,3</b>	<b>85</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>38,3</b>	<b>10,4</b>	<b>271</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>641</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	28,1	7,2	257	0,9	0,5	255
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>143,0</b>	<b>13,5</b>	<b>95</b>	<b>3,7</b>	<b>1,3</b>	<b>126</b>
<i>dont interâges</i>	53,3	1,4	26	0,2	0,0	26
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>27,5</b>	<b>2,9</b>	<b>104</b>	<b>2,1</b>	<b>0,1</b>	<b>101</b>
<b>Ensemble</b>	<b>338,5</b>	<b>48,1</b>	<b>137</b>	<b>21,8</b>	<b>3,3</b>	<b>152</b>

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	14,4	2,5	171	128,9	11,8	92
Crédit individuel de formation	0,4	0,1	197	14,3	4,6	319
Sous contrat de professionnalisation	1,9	0,6	316	18,3	9,4	513
<i>dont moins de 26 ans</i>	1,7	0,5	328	16,0	8,5	529
<b>Total salariés</b>	<b>16,7</b>	<b>3,2</b>	<b>188</b>	<b>161,6</b>	<b>25,8</b>	<b>160</b>
<b>Demandeurs d'emploi</b>	<b>11,8</b>	<b>2,4</b>	<b>206</b>	<b>51,0</b>	<b>13,4</b>	<b>263</b>
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	4,6	0,8	182	33,6	8,6	255
<b>Particuliers inscrits à leur initiative</b>	<b>56,7</b>	<b>10,8</b>	<b>191</b>	<b>203,3</b>	<b>25,7</b>	<b>126</b>
<i>dont interâge</i>				53,6	1,4	26
<b>Prof. libérales, commerçants, artisans</b>	<b>3,1</b>	<b>0,4</b>	<b>122</b>	<b>32,7</b>	<b>3,3</b>	<b>101</b>
<b>Ensemble</b>	<b>88,3</b>	<b>16,8</b>	<b>190</b>	<b>448,5</b>	<b>68,2</b>	<b>152</b>

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

## [2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2011 (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM)

	Universités, INP et UT	Part (%)	Autres EPSCP et EPA (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
<b>Entreprises</b>							
Pour la formation des salariés	71,5	28	11,9	83,4	38,8	122,2	30
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,4	ε	0,2	0,5	ε	0,5	ε
<b>Total entreprises</b>	<b>71,9</b>	<b>28</b>	<b>12,1</b>	<b>84,0</b>	<b>38,8</b>	<b>122,8</b>	<b>30</b>
<b>Organismes collecteurs des fonds (Opca)</b>	<b>46,4</b>	<b>18</b>	<b>3,7</b>	<b>50,1</b>	<b>8,2</b>	<b>58,3</b>	<b>14</b>
Contrats avec particuliers	59,0	23	4,5	63,5	12,2	75,7	19
Contrats des stagiaires (2)	3,7	1	0,9	4,5	4,0	8,5	2
<b>Total particuliers et stagiaires</b>	<b>62,7</b>	<b>24</b>	<b>5,4</b>	<b>68,0</b>	<b>16,2</b>	<b>84,2</b>	<b>21</b>
<b>Ensemble des fonds privés</b>	<b>180,9</b>	<b>71</b>	<b>21,2</b>	<b>202,1</b>	<b>63,2</b>	<b>265,3</b>	<b>65</b>
<b>Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales</b>							
pour la formation de leurs agents	15,6	6	3,1	18,7	0,9	19,6	5
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,8	ε	0,2	1,0	1,6	2,6	1
- de l'État	4,9	2	0,8	5,8	9,6	15,3	4
- des régions	30,5	12	0,5	31,1	28,6	59,7	15
- Pôle emploi	1,4	1	0,1	1,4	4,2	5,6	1
Autres ressources publiques	3,1	1	0,1	3,2	2,8	6,0	1
<b>Ensemble des fonds publics</b>	<b>56,4</b>	<b>22</b>	<b>4,8</b>	<b>61,2</b>	<b>47,7</b>	<b>108,9</b>	<b>27</b>
<b>Autres organismes de formation</b>	<b>8,3</b>	<b>3</b>	<b>3,5</b>	<b>11,8</b>	<b>5,4</b>	<b>17,3</b>	<b>4</b>
<b>Autres ressources de la formation continue</b>	<b>10,4</b>	<b>4</b>	<b>2,6</b>	<b>13,0</b>	<b>4,5</b>	<b>17,5</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>	<b>256,1</b>	<b>100</b>	<b>32,1</b>	<b>288,1</b>	<b>120,8</b>	<b>408,9</b>	<b>100</b>

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

(2) Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.



8.1	Les compétences de base en fin d'école et fin de collège	226
8.2	Les compétences en histoire-géographie et éducation civique en fin d'école élémentaire	228
8.3	Les compétences en histoire-géographie et éducation civique en fin de collège	230
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	232
8.5	Évolution à dix ans des performances en lecture des élèves de CM1	234
8.6	Le second degré : accès au niveau IV	236
8.7	Le diplôme national du brevet	238
8.8	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	240
8.9	La réussite au baccalauréat selon la série	242
8.10	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	244
8.11	La proportion de bacheliers dans une génération	246
8.12	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	248
8.13	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	250
8.14	La réussite au CAP et BEP par spécialité	252
8.15	Les diplômes du BTS : présentation générale	254
8.16	Les diplômes du BTS par spécialité	256
8.17	Les diplômes universitaires de technologie [DUT]	258
8.18	La réussite en IUT	260
8.19	Les diplômes universitaires : évolution	262
8.20	Les diplômes universitaires par discipline	264
8.21	La réussite en cursus licence	266
8.22	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	268
8.23	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	270
8.24	L'emploi à la sortie du lycée	272
8.25	L'emploi des sortants d'apprentissage	274
8.26	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	276
8.27	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	278
8.28	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	280
8.29	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	282
8.30	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	284

## Présentation

En 2012, pour la sixième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiples), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 88,4 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 75,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 87,2 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2]. En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,1 % des garçons contre 91,8 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (68 % des garçons contre 82,3 % des filles).

En mathématiques, les pourcentages de garçons et de filles maîtrisant les compétences de base ne sont pas significativement différents, en fin de CM2 comme en fin de collège.

Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». Elle est aussi plus basse parmi les élèves des Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite, voir 2.15) et des RRS (réseau de réussite scolaire) que parmi ceux du secteur public hors éducation prioritaire (EP) et du secteur privé.

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît, en CM2, entre les résultats de 2012 et ceux des années précédentes. En revanche, en troisième, on observe une baisse significative de la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base en français parmi les collégiens des Éclair et ceux des RRS à un degré moindre. Pour les mathématiques, cette baisse concerne uniquement les Éclair.

## Définitions

### Champ

Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte) en mars 2012.

### Échantillons

En mars 2012, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95,0 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

### Épreuves

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la  *Journée défense et citoyenneté*  (ex-JAPD,  *journée d'appel de préparation à la défense* ) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

### Éclair

Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

### RRS

Réseau de réussite scolaire.

### EP

Éducation prioritaire.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2012.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.37.

- L'état de l'École, n° 22, MEN DEPP, octobre 2012.



## [1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2012)

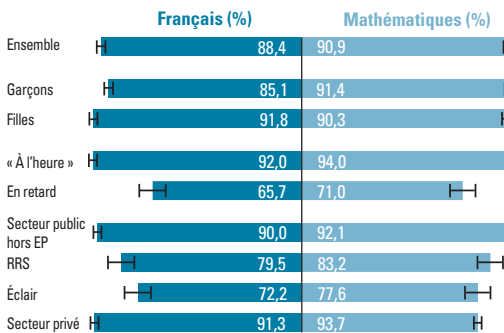
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables :	
<b>Lecture</b>	de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.
<b>Maîtrise des outils de la langue</b>	de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.
En mathématiques, environ 91 % des élèves de fin de CM2 sont capables :	
<b>Exploitation de données numériques</b>	de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.
<b>Connaissance des nombres et calcul</b>	de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) ; de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.
<b>Espace et géométrie</b>	de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle.
<b>Grandeurs et mesures</b>	de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

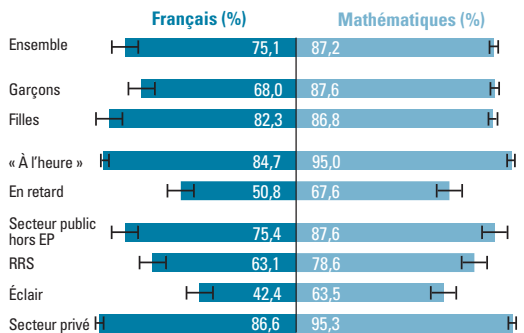
## [2] Proportion d'élèves de 3<sup>e</sup> qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2012)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

En français, environ 75 % des élèves de fin de 3 <sup>e</sup> sont capables :	
<b>Compréhension des textes</b>	de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.
<b>Maîtrise des outils de la langue</b>	d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant...
En mathématiques, environ 87 % des élèves de fin de 3 <sup>e</sup> sont capables :	
<b>Organisation et gestion de données, fonctions</b>	d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.
<b>Nombres et calculs</b>	de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.
<b>Grandeurs et mesures</b>	d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, L en cL) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.
<b>Géométrie</b>	d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle.



Lecture - 90,9 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 1,4$  %.



Lecture - 75,1 % des élèves de 3<sup>e</sup> maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est  $\pm 3,5$  %.

## Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2012, de l'évaluation de 2006 portant sur l'histoire, la géographie et l'éducation civique, permet de comparer les performances des élèves de fin d'école à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

En fin d'école, les performances des élèves en histoire-géographie et éducation civique sont stables entre 2006 et 2012 [1] ; cette stabilité concerne à la fois le score moyen et la répartition dans les différents groupes de niveau.

Le score moyen des filles, comme celui des garçons, est stable entre 2006 et 2012, avec un léger avantage en faveur des garçons qui perdure [2]. Néanmoins on observe des évolutions contrastées. L'écart se réduit légèrement pour les filles qui sont moins nombreuses dans le groupe 5 (9,4 % en 2012, contre 11,6 % en 2006). En revanche, l'écart se creuse pour les garçons. La part des garçons aux extrémités de l'échelle a augmenté entre 2006 et 2012 : 2,9 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2012 (contre 1,9 % en 2006) et ils sont désormais 13,5 % dans le groupe de niveau le plus élevé (ils étaient 8,4 % en 2006).

En 2012, comme en 2006, les élèves en retard sont beaucoup plus nombreux dans les groupes < 1 et 1 que les élèves à l'heure : 39,8 % d'entre eux appartiennent aux groupes < 1 et 1 en 2012 contre 11,5 % des élèves à l'heure.

Enfin, le score moyen des élèves augmente en géographie : il passe de 250 en 2006 à 255 en 2012. Dans cette discipline, les élèves sont plus nombreux en 2012 dans le groupe de niveau le plus élevé : 14,1 % contre 10,0 % en 2006 [3].

## Définitions

### Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en histoire-géographie et éducation civique attendues en fin d'école. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008).

### Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2012 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2006, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 170 questions ou items dont 132 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2006.

### Les groupes et l'échelle de performance

En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale, correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2006 et de 2012, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

### L'échantillon

En 2012, 228 écoles ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Tous les élèves de CM2 des écoles sélectionnées ont ensuite été évalués. Cela représente environ 6 000 élèves. Les réponses de 5 595 élèves ont pu être analysées dans les 217 écoles répondantes.

 Sources : MEN-MESR DEPP

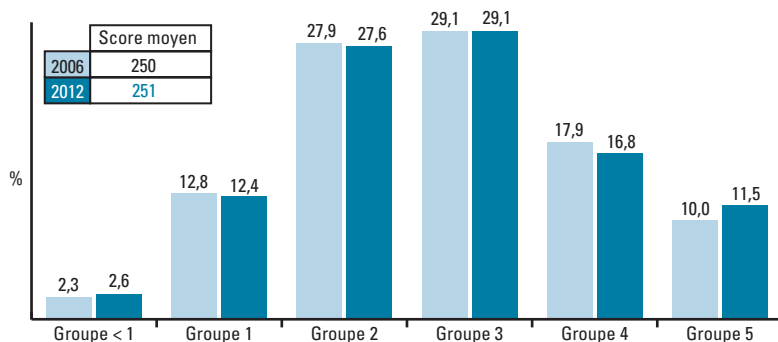
Enquêtes Cedre, Compétences en histoire-géographie et éducation civique en fin d'école 2006/2012.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 13.10.

## [1] Évolution du score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition des élèves par groupe de niveau en 2006 et en 2012

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2012, 27,6 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2 contre 27,9 % en 2006.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

## [2] Répartition (en %) et score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition selon les groupes de niveaux en 2006 et en 2012

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Année	Répartition (%)	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2006	100,0	250	2,3	12,8	27,9	29,1	17,9	10,0
Ensemble	2012	100,0	251	2,6	12,4	27,6	29,1	16,8	11,5
Garçons	2006	49,8	248	1,9	13,7	28,2	30,4	17,4	8,4
Garçons	2012	51,0	252	<b>2,9</b>	12,8	27,3	27,9	15,6	<b>13,5</b>
Filles	2006	50,2	252	2,6	11,8	27,7	27,9	18,4	11,6
Filles	2012	49,0	250	2,4	12,0	28,0	30,3	17,9	<b>9,4</b>
Élèves en retard	2006	17,2	215	7,7	30,0	35,2	20,6	4,8	1,7
Élèves en retard	2012	12,6	210	9,3	30,5	37,4	17,5	3,8	1,5
Élèves à l'heure	2006	82,8	257	1,1	9,2	26,4	30,9	20,7	11,7
Élèves à l'heure	2012	87,4	257	1,7	9,8	26,2	30,8	18,6	12,9
Secteur Public	2006	84,9	247	2,6	14,0	28,7	28,3	17,3	9,1
Secteur Public	2012	84,8	249	3,0	13,2	28,2	28,4	16,0	<b>11,2</b>
Secteur Privé	2006	15,1	266	0,5	5,6	23,9	33,8	21,2	15,0
Secteur Privé	2012	15,2	262	0,8	7,5	24,5	33,0	21,0	13,2

Lecture - Les filles représentent 50,2 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,0 % en 2012. Leur score est stable entre les deux cycles d'évaluation ; 2,4 % d'entre elles appartiennent au groupe de niveau < 1 en 2012 contre 2,6 % en 2006.

Note - Les évolutions significatives sont marquées en gras. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

## [3] Score moyen en géographie et répartition (en %) selon les groupes de niveaux en 2006 et en 2012

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Année	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2006	250	3,0	12,0	28,6	28,5	17,9	10,0
Ensemble	2012	<b>255</b>	3,4	10,6	<b>25,3</b>	28,0	18,6	<b>14,1</b>

Lecture - En 2012, le score moyen des élèves en géographie est de 255 et 25,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 2 contre 28,6 % en 2006.

Note - Les évolutions significatives sont marquées en gras. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

## Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2012, de l'évaluation de 2006 portant sur l'histoire, la géographie et l'éducation civique, permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution.

En fin de collège, les performances des élèves en histoire-géographie et éducation civique ont diminué, avec un score moyen inférieur de 11 points entre 2006 et 2012 [1]. En 2012, la part des élèves situés dans les niveaux les plus faibles (groupes < 1 et 1) augmente, passant de 15,0 % à 21,4 % ; à l'autre extrémité de l'échelle, le pourcentage des élèves dans le niveau le plus élevé (groupe 5) diminue de manière significative, évoluant de 10,0 % à 6,3 %. On observe un glissement des performances des élèves vers le bas : leurs résultats ne sont pas plus dispersés en 2006 qu'en 2012 mais leurs performances sont nettement moins bonnes.

Le score moyen des filles, comme celui des garçons, a diminué : respectivement - 10 points pour les filles et - 11 points pour les garçons [2]. Néanmoins, le score moyen des garçons reste supérieur à celui des filles (+ 5 points en 2012).

Qu'ils soient en retard ou à l'heure, le score moyen des élèves a diminué : - 12 points pour les élèves en retard et - 15 points pour les élèves à l'heure [2]. Les élèves en retard sont beaucoup plus nombreux dans les groupes < 1 et 1 en 2012 qu'en 2006 (38,2 % contre 27,5 %). C'est également le cas, dans une moindre mesure, des élèves à l'heure : ils étaient 9,2 % dans les groupes < 1 et 1 en 2006, ils sont 16,2 % en 2012.

L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité au système scolaire du milieu familial de l'enfant. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants. Pour chaque établissement des échantillons de 2006 et 2012, la moyenne de l'indice de position socio-scolaire a été calculée et quatre groupes d'établissements ont ensuite été constitués, des établissements les plus défavorisés aux établissements les plus favorisés [3]. L'analyse des scores moyens en histoire-géographie et éducation civique selon ces quatre groupes d'établissements montre que la baisse est plus marquée pour les établissements les plus défavorisés : - 18 points contre - 10 points pour les autres établissements.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquêtes Cedre, Compétences en histoire, géographie et éducation civique en fin de collège 2006/2012.

## Définitions

### Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en histoire-géographie et éducation civique attendues en fin de collège. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006 et 2012), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008).

### Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2012 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2006, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 296 questions ou items dont 236 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2006.

### Les groupes et l'échelle de performance

En 2006, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes < 1 et 1). Le groupe < 1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2006 et de 2012, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2006. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

### L'échantillon

En 2012, 201 classes de 3<sup>e</sup> ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 5 000 élèves. Les réponses de 4 476 élèves ont pu être analysées dans les 194 classes répondantes.

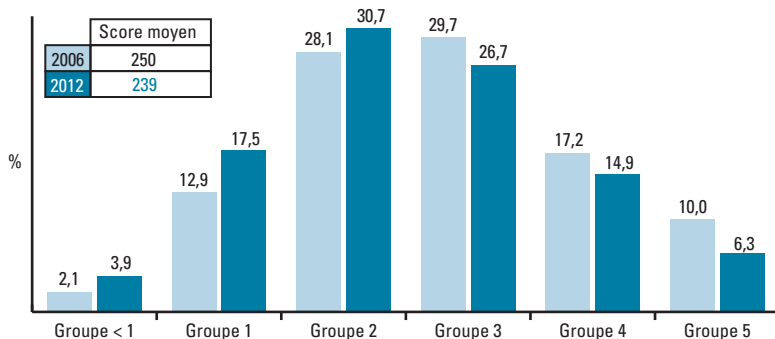
#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 13.11.

- N. Le Donné et T. Rocher, « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles », *Éducation & formations*, n° 79, décembre 2010.

## [1] Évolution du score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition des élèves par groupe de niveau en 2006 et en 2012

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2012, 26,7 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,7 % en 2006.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

## [2] Répartition (en %) et score moyen en histoire-géographie et éducation civique et répartition selon les groupes de niveaux en 2006 et en 2012

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

	Année	Répartition (%)	Score Moyen	Groupe < 1	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5
Ensemble	2006	100,0	250	2,1	12,9	28,1	29,7	17,2	10,0
Ensemble	2012	100,0	<b>239</b>	<b>3,9</b>	<b>17,5</b>	<b>30,7</b>	26,7	<b>14,9</b>	<b>6,3</b>
Garçons	2006	49,0	253	2,5	12,3	26,2	29,5	17,8	11,7
Garçons	2012	49,7	<b>242</b>	3,7	<b>16,6</b>	<b>29,5</b>	27,2	15,9	7,1
Filles	2006	51,0	247	1,8	13,5	29,9	29,8	16,7	8,3
Filles	2012	50,3	<b>237</b>	<b>4,1</b>	<b>18,3</b>	32,0	26,2	<b>13,8</b>	<b>5,6</b>
Élèves en retard	2006	31,9	224	4,5	23,0	38,1	25,2	7,5	1,7
Élèves en retard	2012	23,4	<b>212</b>	<b>7,6</b>	<b>30,6</b>	39,4	<b>17,4</b>	<b>3,9</b>	1,1
Élèves à l'heure	2006	68,1	262	1,0	8,2	23,4	31,7	21,8	13,9
Élèves à l'heure	2012	76,6	<b>247</b>	<b>2,7</b>	<b>13,5</b>	<b>28,1</b>	29,5	<b>18,2</b>	<b>8,0</b>

Lecture - Les garçons représentent 49,0 % des élèves enquêtés en 2006 et 49,7 % en 2012. Leur score a diminué (- 11 points) entre les deux cycles d'évaluation, passant de 253 à 242 ; 3,7 % d'entre eux appartiennent au groupe < 1 en 2012 contre 2,5 % en 2006.

Note - Les évolutions significatives sont marquées en gras. Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

## [3] Score moyen en histoire-géographie et éducation civique selon l'indice de position socio-scolaire de l'établissement en 2006 et en 2012 (1)

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

Indice moyen de l'établissement	2006	2012
Premier quartile (établissements les plus défavorisés)	239	221
Deuxième quartile	241	231
Troisième quartile	252	242
Quatrième quartile (établissements les plus favorisés)	265	255

(1) L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité au système scolaire du milieu familial de l'enfant. Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Lecture - En 2012, le score moyen des élèves appartenant au quart des établissements les plus défavorisés (1er quartile) a diminué de 18 points par rapport à 2006, passant de 239 à 221.

## Présentation

En 2012, près de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la  *Journée défense et citoyenneté*  (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,4 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,5 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,5 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,2 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,4 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,6 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4 [2]. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies [3]. En France métropolitaine, vingt académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieure à 10 %. Cinq académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 13,3 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 50 % en Guyane et 75 % à Mayotte.

## Définitions

### Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à la  *Journée défense et citoyenneté*  (JDC ex-JAPD) en 2012 en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte.

### Procédures de passation

À partir de 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

### Épreuves

Les épreuves de la  *Journée défense et citoyenneté*  ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

### Comparaisons académiques

Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

### Sources :

Ministère de la défense, DSN et MEN-MESR DEPP.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.13.

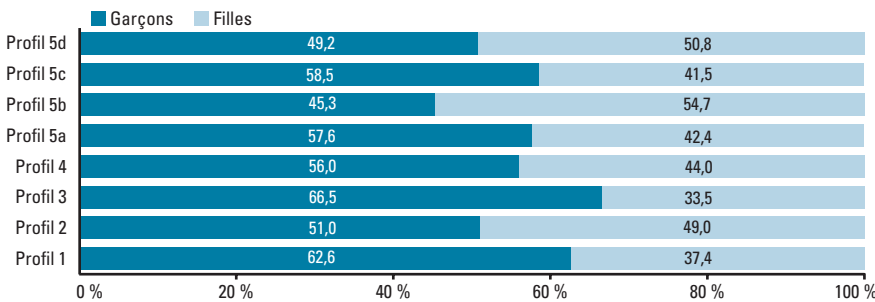
## [1] Les profils de lecteurs (%) (JDC 2012) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	68,0	73,3	70,6	<b>Lecteurs efficaces</b> <b>81,0</b>
5c	+	-	+	11,9	8,8	10,4	
5b	+	+	-	6,0	7,6	6,8	<b>Lecteurs médiocres</b> <b>9,2</b>
5a	+	-	-	2,7	2,1	2,4	
4	-	+	+	3,5	2,9	3,2	<b>Très faibles capacités de lecture</b> <b>5,5</b>
3	-	-	+	2,9	1,6	2,3	
2	-	+	-	1,9	1,9	1,9	<b>Difficultés sévères</b> <b>4,4</b>
1	-	-	-	3,1	1,9	2,5	

Note - Par le jeu des arrondis, les totaux en colonnes peuvent être légèrement différents de 100.

Lecture - La combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

## [2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (%) (JDC 2012) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## [3] Répartition des lecteurs selon l'académie (%) (JDC 2012)

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	8,6	4,0	4,6	11,1	80,3
Amiens	13,3	5,5	7,8	10,0	76,7
Besançon	9,0	3,5	5,4	8,8	82,3
Bordeaux	8,2	3,4	4,8	8,4	83,5
Caen	9,9	3,9	6,1	8,2	81,9
Clermont-Ferrand	8,4	3,7	4,7	8,0	83,6
Corse	7,5	3,3	4,2	12,6	80,0
Créteil	9,3	3,9	5,4	9,4	81,3
Dijon	10,3	4,0	6,3	7,6	82,2
Grenoble	7,0	2,9	4,1	8,2	84,8
Lille	11,4	5,2	6,2	10,6	78,0
Limoges	8,8	4,0	4,8	7,2	84,1
Lyon	7,2	3,0	4,1	8,9	83,9
Montpellier	7,9	3,8	4,1	10,5	81,6
Nancy-Metz	10,2	4,0	6,2	8,7	81,1
Nantes	8,0	3,6	4,4	9,8	82,2
Nice	6,7	2,6	4,0	8,8	84,6
Orléans-Tours	9,9	4,1	5,8	8,4	81,7
Paris	5,5	2,3	3,2	5,1	89,4
Poitiers	10,5	4,6	5,9	8,5	81,0
Reims	11,7	5,1	6,7	9,7	78,5
Rennes	7,3	3,0	4,3	8,9	83,8
Rouen	9,1	4,3	4,9	10,1	80,8
Strasbourg	8,6	3,9	4,7	9,6	81,8
Toulouse	8,2	3,5	4,7	8,4	83,4
Versailles	7,2	2,9	4,2	7,4	85,4
Guadeloupe	33,1	17,8	15,4	15,2	51,7
Guyane	48,4	26,9	21,5	12,0	39,7
Martinique	30,4	15,6	14,8	14,9	54,7
Mayotte	74,9	49,5	25,4	9,2	15,9
La Réunion	27,6	14,7	12,9	13,5	58,9
<b>Total</b>	<b>9,9</b>	<b>4,4</b>	<b>5,5</b>	<b>9,2</b>	<b>81,0</b>

## Présentation

L'étude internationale Pirls 2011 vise à mesurer les performances en lecture des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). Bien qu'en légère baisse, avec un score de 520 points, les performances globales de la France sont statistiquement stables par rapport à 2001 (525 points) et à 2006 (522 points).

En France, en 2001 et en 2006, l'écart filles/garçons (11 points) était significatif mais faible ; en 2011, il est plus réduit (5 points) et ne distingue plus les deux sexes [1]. Cette réduction de l'écart est due en partie à une moindre performance des filles, dont le score de 2011 est inférieur à celui de 2001.

Alors que les performances sur la lecture des textes narratifs sont restées relativement stables, les performances qui concernent la lecture des textes de type informatif ont diminué depuis 2001 (- 13 points), effaçant ainsi les différences de performances observées entre les deux types de textes en 2001 et 2006 [2]. Les filles réussissent mieux sur les textes narratifs, alors qu'aucune différence n'est observée avec les garçons pour les textes informatifs.

Les compétences utilisées dans Pirls « prélever des informations explicites » ; « faire des inférences directes » ; « interpréter et assimiler idées et informations » et « examiner et évaluer le contenu, la langue et les éléments textuels » ont été regroupées deux à deux : « Prélever et inférer », « Interpréter et apprécier ». Le score moyen des compétences « Prélever et inférer », les moins exigeantes, restent relativement stables en France sur la décennie, alors que les compétences « Interpréter et apprécier », plus complexes, voient leur score moyen diminuer sur la même période (- 11 points) [3]. Les filles réussissent mieux que les garçons pour les compétences les plus simples « Prélever et inférer », en revanche aucune différence n'est observée entre eux sur les compétences plus complexes « Interpréter et apprécier ».

En France, entre 2001 et 2011, on note une légère baisse des résultats (- 10 points) dans le public hors éducation prioritaire, tandis que dans le privé et dans l'éducation prioritaire les élèves obtiennent des scores stables [4]. Les seules différences significatives concernent l'éducation prioritaire dont les performances sont moindres par rapport aux deux autres types de scolarisation, comme c'était le cas dix ans plus tôt.

## Définitions

### Le cadre de l'enquête

Pirls (Progress in International Reading Literacy Study) est pilotée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'International Study Center du Boston College.

En mai 2011, cinquante-quatre pays ou provinces ont participé à cette étude dans le but d'évaluer les performances en lecture des élèves à la fin de leur quatrième année de scolarité obligatoire. À cette étape, les élèves approfondissent leurs compétences en lecture et lisent dès lors pour apprendre. Quelle que soit la matière enseignée, la lecture est essentielle à la réussite à l'école, mais elle joue un rôle important dans la réalisation de soi des élèves et permet d'augmenter leurs capacités de réflexion et de créativité.

### L'échantillon

En France, l'enquête porte sur un échantillon de 174 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et de quelques caractéristiques (public/privé ; ZEP/hors ZEP). Au sein de chaque école une ou deux classes entières ont été retenues. L'échantillon français regroupe 4 438 élèves effectivement évalués, répartis au sein de 277 classes.

### Comparaison 2001-2006-2011

Pour assurer la comparabilité, l'évaluation Pirls 2011 a réutilisé une partie des textes des évaluations de 2001 et de 2006. Ainsi, l'ensemble du protocole est composé de 10 blocs (textes et questions) dont 4 sont issus de l'épreuve de 2006 et 2 de l'épreuve de 2001. Ils ont servi d'ancrage pour la comparaison temporelle. Ainsi, 4 blocs nouveaux ont été introduits en 2011.

#### 📌 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.21.

- Mullis Ina V.S., Martin Mickaël O., Foy Pierre & Drucker Kathleen L. (Eds.). (2012). *PIRLS 2011 International Results in Reading*. Chestnut Hill, MA : Boston College, 362 pages, décembre 2012.

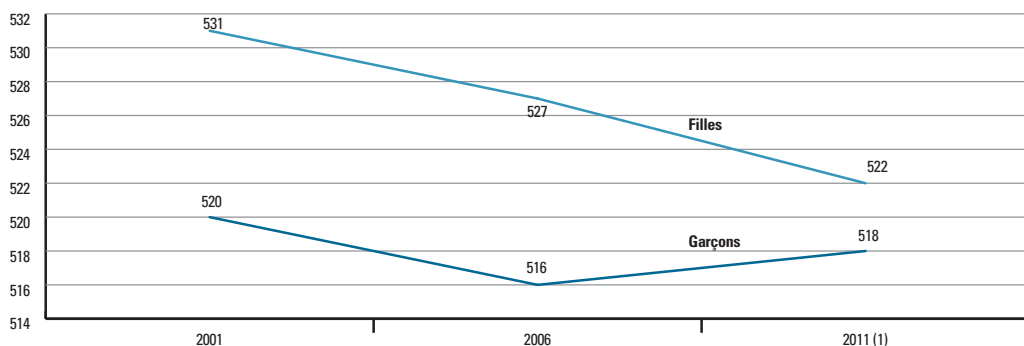
#### 📁 Sources :

IEA's Progress in International Reading Literacy Study PIRLS 2011 - MEN-MESR DEPP.



## [1] Évolution du score moyen à l'épreuve Pirls de compréhension de l'écrit de 2001 à 2011 selon le sexe des élèves

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)



(1) La différence filles/garçons n'est pas significative en 2011.

Lecture - En France, les filles avaient un score moyen de 531 en 2001. Elles obtiennent un score de 522 en 2011.

## [2] Évolution du score moyen de la France en fonction du type de textes lus

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

Pirls France	Textes narratifs			Textes informatifs		
	Score moyen	Différence entre années		Score moyen	Différence entre années	
		2006	2001		2006	2001
2011	521	4	2	519	(1) - 7	(1) - 13
2006	517		- 2	526		- 6
2001	519			532		

(1) La baisse est significative.

Lecture - En 2011 le score moyen de la France sur les textes informatifs est de 519. C'est 13 points de moins qu'en 2001.

## [3] Évolution du score moyen de la France en fonction des processus de compréhension

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)

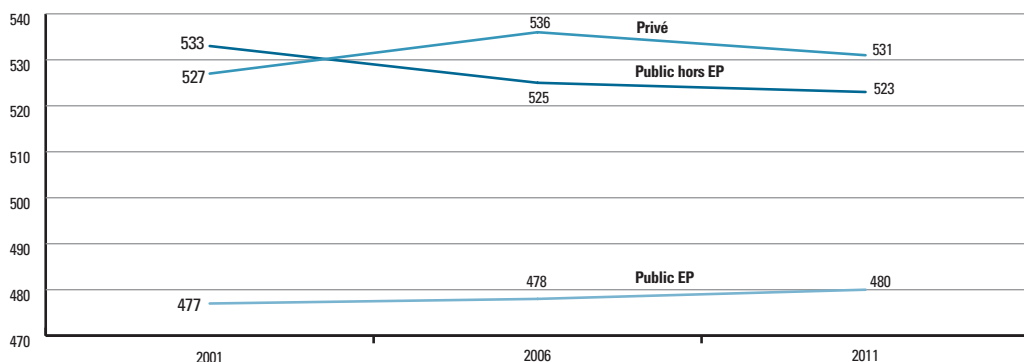
Pirls France	Prélever et inférer			Interpréter et apprécier		
	Score moyen	Différence entre années		Score moyen	Différence entre années	
		2006	2001		2006	2001
2011	528	1	- 1	512	- 3	(1) - 11
2006	527		- 2	515		(1) - 8
2001	529			523		

(1) La baisse est significative.

Lecture - En 2011 le score moyen de la France pour les questions relevant du processus de compréhension « Interpréter et apprécier » est de 512. C'est 11 points de moins qu'en 2001.

## [4] Évolution du score moyen en fonction des types de scolarisation

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2011, le score moyen des élèves scolarisés en éducation prioritaire (EP) est de 480. C'est 3 points de plus qu'en 2001.

## Présentation

L'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère de l'éducation nationale (MEN) est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années cinquante, à 35 % au début des années quatre-vingt. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 est sans doute le début d'une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le MEN a fortement augmenté, pour atteindre 70,4 % en 2010 (données provisoires). La rentrée 2010 marque le début de la rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans dès la sortie de troisième. Ce cursus amène désormais plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien (BEP en deux ans puis, pour moins de la moitié d'entre eux, baccalauréat professionnel en deux ans). En 2011, les deux cursus menant au baccalauréat professionnel continuent de coexister et le taux d'accès au niveau IV augmente à nouveau (76,2 %). À la rentrée 2012, seuls les élèves issus de la réforme accèdent au niveau IV de la voie professionnelle, et le taux retrouve un niveau plus bas (71,1 %) mais toujours plus élevé qu'avant 2010 [2].

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 79,3 % en 2012, soit 8,1 points au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le taux d'accès des filles s'établit à 74,8 %, contre 67,5 % pour les garçons, pour les formations sous statut scolaire assurées par le MEN [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,5 points) que des séries technologiques (2,3 points). Les voies de formation professionnelles sont nettement plus fréquentées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, les filles accèdent plus que les garçons au niveau du baccalauréat en 2012 (+ 4,5 points), mais l'écart était plus notable jusqu'en 2010 : les garçons ont beaucoup plus profité que les filles des effets de la réforme de la voie professionnelle, leur taux d'accès dans cette filière (toutes voies confondues) ayant augmenté de plus de 9 points contre près de 5 pour les filles.

## Définitions

### Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation (MEN) et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

### Taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

### Taux d'accès conjoncturel au niveau IV de formation

Le taux d'accès conjoncturel est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

### Données démographiques

La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2013, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2009, et des estimations pour 2010 à 2012.

#### Avertissement

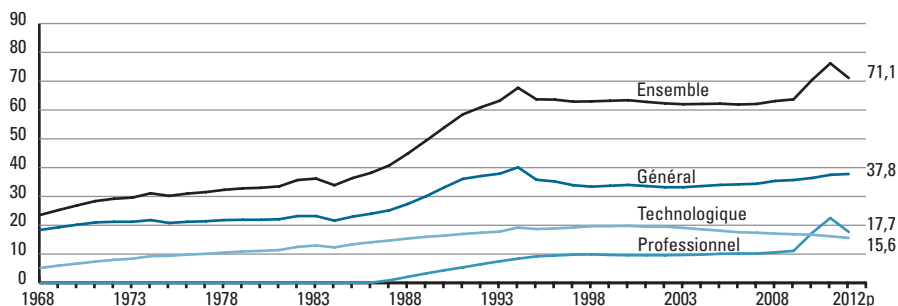
La DEPP établit chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage pour la dernière rentrée. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe encore en 2012 les flux vers ce niveau et la projection de la DEPP risque d'être sous-estimée.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- MEN DEPP/Système d'information Scolarité.
- MEN DEPP/Système d'information sur les apprentis (Sifa).
- MAAF/Système d'information Safran, traitements DEPP.
- MEN-Insee/Estimations démographiques.

## [1] Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte, MEN-scolaire, Public + Privé)



## [2] Calendrier d'accession au niveau IV de formation (France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011p	2012	2013p	Total entrants MEN-scolaire
<b>1980 :</b>	entrants	10 400												(1) 512 800
839 985	%	1,3												61,1
<b>1981 :</b>	entrants	30 100	9 800											(1) 511 700
838 379	%	3,7	1,2											61,0
<b>1982 :</b>	entrants	78 700	27 600	9 400										(1) 505 500
826 618	%	9,5	3,4	1,2										61,0
<b>1983 :</b>	entrants	135 400	72 600	25 300	8 200									(1) 481 000
779 372	%	17,3	9,3	3,2	1,0									61,5
<b>1984 :</b>	entrants	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000								(1) 490 600
794 782	%	28,7	17,4	9,0	3,1	0,9								61,4
<b>1985 :</b>	entrants	18 400	235 000	143 300	72 500	24 500	7 700							501 400
809 676	%	2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9							61,3
<b>1986 :</b>	entrants		18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 100						508 700
828 337	%		2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,8						60,8
<b>1987 :</b>	entrants			17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200					507 300
823 690	%			2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9					61,1
<b>1988 :</b>	entrants				17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800				511 300
834 877	%				2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8				60,9
<b>1989 :</b>	entrants					17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600			509 700
832 926	%					2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9			61,2
<b>1990 :</b>	entrants						17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900		512 900
828 236	%						2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,8		61,5
<b>1991 :</b>	entrants							17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500	519 100
812 219	%							2,2	32,5	17,0	8,8	2,2	0,6	63,3
<b>1992 :</b>	entrants								18 200	270 700	157 100	64 600	9 400	(2) 524 500
800 588	%								2,2	33,2	19,3	8,0	1,2	64,5
<b>1993 :</b>	entrants									18 700	284 600	170 100	37 800	(2) 525 100
766 045	%									2,4	36,3	21,7	4,8	67,0
<b>1994 :</b>	entrants										19 600	323 000	149 700	
769 921	%										2,5	40,9	19,0	
<b>1995 :</b>	entrants											20 800	347 700	
792 001	%											2,6	42,8	
<b>1996 :</b>	entrants												21 700	
811 515	%												2,7	
<b>MEN-scolaire (3)</b>														
<b>Total entrants</b>		502 000	502 700	509 200	515 000	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 300	570 800	
<b>Taux d'accès</b>		62,8	62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,4	76,2	71,1	
<b>Taux d'accès (toutes formations)</b>		69,1	68,5	68,2	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,3	86,4	79,3 (4)	

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac avant la rentrée 2001.

(2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.

(3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1980.

(4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

*Lecture - Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) de la génération 1989 s'établit à 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : 2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2). Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) en 2010 est de 70,4 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : 0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,3 + 2,5 = 70,4).*

## [3] Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2012-2013 (données provisoires) (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Type de formation	Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	32,2	43,7	37,8	32,4	43,9	38,0
Technologique	14,4	16,7	15,6	15,1	17,3	16,2
Professionnel	20,9	14,4	17,7	(1) 29,6	(1) 20,4	(1) 25,1
<b>Ensemble</b>	<b>67,5</b>	<b>74,8</b>	<b>71,1</b>	<b>(1) 77,1</b>	<b>(1) 81,6</b>	<b>(1) 79,3</b>

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

## Présentation

Toutes séries confondues, 778 200 candidats se sont présentés à la session 2013 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer [1]. Parmi eux, 657 900 ont été admis, selon les résultats provisoires. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 84,5 %. Il est stable par rapport à 2012.

La série générale, très largement majoritaire, rassemble 91 % des élèves présentés. Dans cette série, les candidats sont 85,6 % à obtenir leur diplôme. Les candidats de la série professionnelle sont en proportion moins nombreux à obtenir leur diplôme (74,2 %).

Quelle que soit la série, les filles réussissent mieux que les garçons. Dans la série générale, 88,3 % des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,6 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle, les filles sont en proportion moins nombreuses à se présenter. Toutefois, elles réussissent plus souvent leur examen que les garçons (+ 2 points d'écart avec les garçons).

En France métropolitaine, le taux de réussite des candidats varie, comme en 2012, de plus de 9 points selon les académies [2]. Toutes séries confondues, les candidats de l'académie de Rennes obtiennent les meilleurs résultats (89,7 % de réussite), tandis qu'ils sont 80,3 % à obtenir leur diplôme dans l'académie d'Aix-Marseille. Certaines académies ont des taux de réussite très différents selon les séries. Dans les académies de Paris, Nice et Versailles, le taux de réussite des candidats à la série générale est supérieur de 19 points au taux de réussite dans la série professionnelle. À l'inverse, dans les académies de Corse, Amiens, Lyon et Reims, les taux de réussite des candidats sont très proches entre les deux séries (4 points d'écart ou moins).

Dans les départements d'outre-mer, le taux de réussite des candidats reste inférieur (77,9 %) à celui de la métropole (84,8 %). C'est en Martinique que les candidats obtiennent le plus souvent leur diplôme (82,8 % de réussite). À Mayotte, moins de 7 candidats sur 10 décrochent leur diplôme en 2013. C'est le taux de réussite le moins élevé.

## Définitions

### Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte. Résultats provisoires (session de juin 2013).

### Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

### Série du DNB

À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle.

### Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

### Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 61 sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques ou des rectorats, juillet 2013.

## [1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2013 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	348 434	82,7	43 033	73,5	391 467	319 932	81,7
Filles	359 624	88,3	27 113	75,5	386 737	337 973	87,4
<b>Ensemble</b>	<b>708 058</b>	<b>85,6</b>	<b>70 146</b>	<b>74,2</b>	<b>778 204</b>	<b>657 905</b>	<b>84,5</b>

## [2] Les résultats au diplôme national du brevet par académie, session 2013 (résultats provisoires)

	Série générale		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 807	81,6	3 267	68,9	33 074	26 563	80,3
Amiens	21 411	82,3	1 589	79,3	23 000	18 882	82,1
Besançon	12 281	86,5	1 305	71,6	13 586	11 552	85,0
Bordeaux	33 373	86,2	3 904	74,9	37 277	31 700	85,0
Caen	16 119	82,4	2 093	75,2	18 212	14 851	81,5
Clermont-Ferrand	13 024	86,7	1 641	72,4	14 665	12 481	85,1
Corse	2 764	89,7	225	87,6	2 989	2 675	89,5
Créteil	48 221	83,8	2 648	69,7	50 869	42 256	83,1
Dijon	16 521	87,1	1 665	80,7	18 186	15 733	86,5
Grenoble	35 542	88,0	3 981	75,0	39 523	34 262	86,7
Lille	46 120	84,9	4 659	71,6	50 779	42 470	83,6
Limoges	6 525	85,9	759	70,2	7 284	6 135	84,2
Lyon	34 192	87,4	3 091	83,5	37 283	32 456	87,1
Montpellier	27 649	83,0	3 337	73,2	30 986	25 402	82,0
Nancy-Metz	24 119	85,0	2 360	78,3	26 479	22 347	84,4
Nantes	39 706	86,0	5 648	74,9	45 354	38 365	84,6
Nice	22 533	84,2	1 788	65,2	24 321	20 143	82,8
Orléans-Tours	26 819	84,7	2 772	70,1	29 591	24 667	83,4
Paris	19 982	85,4	879	66,6	20 861	17 640	84,6
Poitiers	17 392	86,8	2 894	74,4	20 286	17 242	85,0
Reims	13 815	83,3	1 797	79,3	15 612	12 928	82,8
Rennes	35 063	91,5	4 827	76,7	39 890	35 775	89,7
Rouen	21 319	86,4	1 653	80,2	22 972	19 747	86,0
Strasbourg	20 012	86,3	1 268	74,5	21 280	18 212	85,6
Toulouse	28 765	88,5	3 263	79,0	32 028	28 024	87,5
Versailles	64 577	87,8	3 347	68,4	67 924	59 006	86,9
<b>France métropolitaine</b>	<b>677 651</b>	<b>85,9</b>	<b>66 660</b>	<b>74,4</b>	<b>744 311</b>	<b>631 514</b>	<b>84,8</b>
Guadeloupe	6 060	77,8	691	57,7	6 751	5 111	75,7
Guyane	3 661	78,0	359	64,9	4 020	3 088	76,8
Martinique	4 848	84,8	301	51,5	5 149	4 265	82,8
Mayotte	4 422	65,4	73	42,5	4 495	2 924	65,1
La Réunion	11 416	81,8	2 062	80,8	13 478	11 003	81,6
<b>DOM</b>	<b>30 407</b>	<b>78,6</b>	<b>3 486</b>	<b>71,3</b>	<b>33 893</b>	<b>26 391</b>	<b>77,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>708 058</b>	<b>85,6</b>	<b>70 146</b>	<b>74,2</b>	<b>778 204</b>	<b>657 905</b>	<b>84,5</b>

## Présentation

661 100 candidats en France métropolitaine et dans les DOM ont obtenu en 2012 le diplôme national du brevet, portant le taux de réussite à 84,7 % [1]. Ce taux, en hausse de 1,3 point en un an, progresse régulièrement depuis la session 2006, après s'être établi autour de 78 % au début des années deux mille.

Les candidats de la série collège sont très largement majoritaires avec 92 % des admis. Leur taux de réussite augmente de 1,7 point pour atteindre 86,2 % en 2012. Dans la série technologique, les candidats présents sont 78,8 % à obtenir le diplôme, soit 1 point de moins qu'à la session 2011. Dans la série professionnelle, 66,4 % des candidats présents réussissent l'examen. Depuis 2006, le taux de réussite dans cette série a diminué de 7,5 points.

Comme lors des sessions précédentes, les filles obtiennent leur diplôme plus fréquemment que les garçons. Elles sont 88,9 % dans la série collège, soit 5,5 points de plus que les garçons. Dans les deux autres séries, les filles - moins nombreuses en proportion - réussissent également davantage leur examen que les garçons : + 4,2 points d'écart dans la série technologique et + 1,6 point d'écart dans la série professionnelle.

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : la plupart ont 15 ans, alors que dans les séries technologiques et professionnelles, du fait de parcours plus lents, la majorité des candidats ont 16 ans [2]. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats ayant un an d'avance sont reçus, contre deux sur trois parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats [3]. Ils sont respectivement 95,7 % et 93,1 % à réussir leur examen en 2012 (contre 84,7 % des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série collège que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : près de 28 points d'écart entre les enfants de professeurs et ceux d'inactifs.

## Définitions

### Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

### Série du DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

### Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

### Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

### Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2012, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1997. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1997, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1997.

En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

## [1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>Série collège</b>	Garçons	nd	76,2	75,6	79,0	79,7	80,3	81,5	81,8	81,7	83,4
	Filles	nd	82,9	82,4	85,5	86,3	86,9	87,4	87,3	87,2	88,9
	<b>Ensemble</b>	<b>78,4</b>	<b>79,7</b>	<b>79,1</b>	<b>82,3</b>	<b>83,1</b>	<b>83,6</b>	<b>84,5</b>	<b>84,6</b>	<b>84,5</b>	<b>86,2</b>
<b>Série technologique</b>	Garçons	nd	76,1	76,2	79,0	77,6	80,8	78,2	78,6	78,6	77,2
	Filles	nd	79,8	79,3	83,3	81,7	84,3	82,1	81,7	81,7	81,4
	<b>Ensemble</b>	<b>73,4</b>	<b>77,5</b>	<b>77,3</b>	<b>80,6</b>	<b>79,2</b>	<b>82,1</b>	<b>79,6</b>	<b>79,8</b>	<b>79,8</b>	<b>78,8</b>
<b>Série professionnelle</b>	Garçons	nd	71,1	74,3	73,9	69,3	68,1	67,6	66,1	66,1	65,8
	Filles	nd	72,3	73,4	73,4	69,3	67,9	68,3	67,6	67,6	67,4
	<b>Ensemble</b>	<b>73,6</b>	<b>71,7</b>	<b>73,9</b>	<b>73,7</b>	<b>69,3</b>	<b>68,0</b>	<b>67,9</b>	<b>66,7</b>	<b>66,7</b>	<b>66,4</b>
<b>Total</b>	Garçons	nd	75,9	75,5	78,7	78,9	79,5	80,5	80,7	80,6	81,8
	Filles	nd	82,3	81,8	84,7	85,2	85,9	86,4	86,2	86,2	87,6
	<b>Ensemble</b>	<b>77,9</b>	<b>79,1</b>	<b>78,7</b>	<b>81,7</b>	<b>82,1</b>	<b>82,7</b>	<b>83,5</b>	<b>83,4</b>	<b>83,4</b>	<b>84,7</b>

## [2] Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	782	98,1	-	-	4	44,4	786	97,4
14 ans	25 361	98,7	21	91,3	19	86,4	25 401	98,7
15 ans	488 499	92,1	5 539	85,9	6 758	82,3	500 796	91,9
16 ans	85 509	63,9	13 657	78,7	18 756	69,8	117 922	66,2
17 ans	6 474	52,5	2 253	70,6	5 454	52,1	14 181	54,6
18 ans ou plus	568	44,5	287	50,5	1 200	41,2	2 055	43,2
<b>Ensemble</b>	<b>607 193</b>	<b>86,2</b>	<b>21 757</b>	<b>78,8</b>	<b>32 191</b>	<b>66,4</b>	<b>661 141</b>	<b>84,7</b>

## [3] Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 191	94,2	995	87,7	546	78,1	14 732	93,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	57 500	89,0	1 979	82,3	2 649	72,4	62 128	87,9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	141 218	96,2	1 217	83,6	1 633	74,2	144 068	95,7
<i>dont professeurs et assimilés</i>	20 799	97,4	89	82,4	139	71,6	21 027	97,1
Professions intermédiaires	93 960	91,1	2 136	82,8	3 028	73,1	99 124	90,2
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	6 170	95,8	92	81,4	98	73,1	6 360	95,1
Employés	117 873	85,7	4 504	80,2	6 901	69,0	129 278	84,4
Ouvriers	119 825	80,2	6 685	78,8	9 604	67,7	136 114	79,1
Retraités	8 098	81,3	260	78,3	463	64,9	8 821	80,2
Inactifs	40 447	69,7	2 090	72,2	4 416	59	46 953	68,7
Indéterminé	15 081	71,9	1 891	70,2	2 951	54,7	19 923	68,6
<b>Ensemble</b>	<b>607 193</b>	<b>86,2</b>	<b>21 757</b>	<b>78,8</b>	<b>32 191</b>	<b>66,4</b>	<b>661 141</b>	<b>84,7</b>
<i>dont filles</i>	317 746	88,9	8 642	81,4	13 263	67,4	339 651	87,6

## Présentation

Avec 721 800 candidats et 609 900 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat 2012 s'élève à 84,5 % [1]. Par rapport à la session 2011, il augmente dans les voies générale (89,6 %) et technologique (83,2 %), tandis qu'il est en net recul dans la voie professionnelle (78,4 % contre 84,0 % en 2011).

La série S se démarque des autres séries générales par son taux de réussite plus important (3,9 points au-dessus de la série L, 1,7 point au-dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés. Le taux de réussite des spécialités des services du baccalauréat professionnel dépasse de 2,3 points celui des spécialités de la production.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 4,7 points dans le professionnel, de 2,3 points dans le général et 1,9 dans le technologique. L'écart est particulièrement important dans la série technologique STI (+ 6,4 points) et dans les spécialités professionnelles de la production (+ 5,9 points). La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+ 3,3 points en faveur des garçons). C'est aussi le cas dans la série TMD (+ 1,7 point), mais elle compte moins de 300 candidats.

Depuis 1995, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale [2]. L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Le taux de réussite de la voie technologique a connu une progression plus faible, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009, suite à l'instauration d'une « épreuve de contrôle ». Cette évolution est un peu plus marquée dans le secteur des services que dans celui de la production. Depuis 2009, le taux de réussite de la voie professionnelle ne cesse de diminuer et se rapproche petit à petit du niveau qu'il avait avant cette évolution réglementaire. Mais, le nombre de bacheliers professionnels a presque triplé depuis 1995, notamment avec la réforme de la voie professionnelle et la coexistence depuis la session 2011 de bacheliers provenant de l'ancien cursus (BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans) et du nouveau cursus (voir « Définitions »).

À la session 2012, pour 100 bacheliers, on compte 48 généralistes, 21 technologiques et 31 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle sous l'effet de l'instauration d'une « épreuve de contrôle » et de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans.

## Définitions

### Les trois voies ou filières du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une voie de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats, ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

### Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.02, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10.

- Tableaux statistiques, n° 7160, 7138 (général), 7161, 7139 (technologique), 7162, 7140 (professionnel).



## [1] Évolution de la réussite au baccalauréat depuis 1995

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

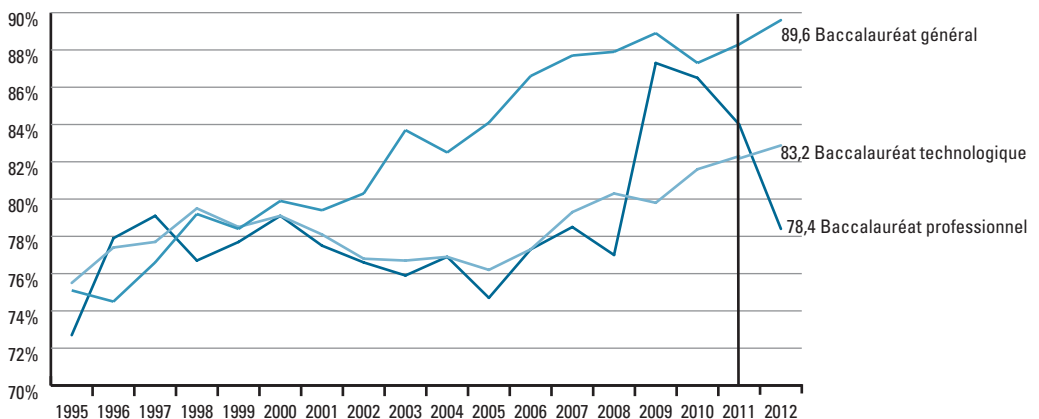
Séries	1995		2000		2005		2009		2010	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
L	71 460	71,3	59 642	80,2	49 434	81,9	47 765	87,2	45 692	85,1
ES	76 555	73,0	75 299	78,2	86 201	84,2	90 466	88,6	88 220	86,1
S	139 031	78,5	136 214	80,7	136 877	84,8	148 531	89,6	145 839	88,7
<b>Bac général</b>	<b>287 046</b>	<b>75,1</b>	<b>271 155</b>	<b>79,9</b>	<b>272 512</b>	<b>84,1</b>	<b>286 762</b>	<b>88,9</b>	<b>279 751</b>	<b>87,3</b>
STI (1)	36 364	67,2	36 940	75,8	34 567	76,4	30 281	78,8	30 022	80,0
STL	4 840	74,6	6 327	81,8	6 426	83,2	6 976	86,7	6 851	87,1
STT/STG	78 896	80,5	82 221	80,5	73 565	75,1	67 918	81,3	68 043	83,8
SMS/ST2S	13 337	73,3	18 469	79,4	18 689	76,6	18 542	74,1	20 622	76,1
Hôtellerie	2 284	81,5	2 623	89,0	2 201	86,8	2 533	88,4	2 578	89,8
TMD	299	92,3	370	85,1	273	89,8	304	92,1	311	94,5
STAE/STPA/STAV	2 247	69,1	5 828	73,9	5 107	78,0	5 048	75,4	5 004	74,5
<b>Bac technologique</b>	<b>138 267</b>	<b>75,5</b>	<b>152 778</b>	<b>79,1</b>	<b>140 828</b>	<b>76,2</b>	<b>131 602</b>	<b>79,8</b>	<b>133 431</b>	<b>81,6</b>
Production	26 218	69,3	42 029	78,5	43 586	75,6	52 845	87,1	52 951	85,6
Services	40 878	75,0	50 588	79,7	49 682	73,8	67 883	87,5	65 635	87,3
<b>Bac professionnel</b>	<b>67 096</b>	<b>72,7</b>	<b>92 617</b>	<b>79,1</b>	<b>93 268</b>	<b>74,7</b>	<b>120 728</b>	<b>87,3</b>	<b>118 586</b>	<b>86,5</b>
<b>Ensemble</b>	<b>492 409</b>	<b>74,9</b>	<b>516 550</b>	<b>79,5</b>	<b>506 608</b>	<b>79,9</b>	<b>539 092</b>	<b>86,2</b>	<b>531 768</b>	<b>85,6</b>

Séries (suite)	2011 hors Mayotte		2011 y c. Mayotte		2012					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis			Taux de réussite (%)		
					Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
L	45 341	85,8	45 535	85,7	9 469	36 988	46 457	84,2	87,7	86,9
ES	92 579	87,8	92 856	87,7	36 625	59 871	96 496	86,7	90,7	89,1
S	145 201	89,5	145 430	89,4	81 917	68 967	150 884	89,6	92,2	90,8
<b>Bac général</b>	<b>283 121</b>	<b>88,3</b>	<b>283 821</b>	<b>88,3</b>	<b>128 011</b>	<b>165 826</b>	<b>293 837</b>	<b>88,3</b>	<b>90,6</b>	<b>89,6</b>
STI (1)	28 191	80,4	28 217	80,4	23 684	3 227	26 911	83,2	89,6	83,9
STL	6 508	87,2	6 508	87,2	2 961	3 777	6 738	89,2	90,2	89,8
STT/STG	64 501	83,6	65 036	83,3	27 296	35 641	62 937	81,0	84,9	83,2
SMS/ST2S	21 565	80,7	21 644	80,6	1 548	19 829	21 377	78,7	81,5	81,3
Hôtellerie	2 539	88,5	2 539	88,5	1 240	1 091	2 331	88,3	90,2	89,2
TMD	288	94,1	288	94,1	104	155	259	94,5	92,8	93,5
STAE/STPA/STAV	5 240	79,9	5 240	79,9	2 630	1 938	4 568	77,6	74,3	76,1
<b>Bac technologique</b>	<b>128 832</b>	<b>82,5</b>	<b>129 472</b>	<b>82,3</b>	<b>59 463</b>	<b>65 658</b>	<b>125 121</b>	<b>82,2</b>	<b>84,1</b>	<b>83,2</b>
Production	64 834	82,6	64 928	82,6	82 333	13 858	96 191	76,5	82,4	77,3
Services	90 668	85,1	91 135	85,0	32 273	62 435	94 708	76,9	81,1	79,6
<b>Bac professionnel</b>	<b>155 502</b>	<b>84,0</b>	<b>156 063</b>	<b>84,0</b>	<b>114 606</b>	<b>76 293</b>	<b>190 899</b>	<b>76,6</b>	<b>81,3</b>	<b>78,4</b>
<b>Ensemble</b>	<b>567 455</b>	<b>85,7</b>	<b>569 356</b>	<b>85,7</b>	<b>302 080</b>	<b>307 777</b>	<b>609 857</b>	<b>82,3</b>	<b>86,7</b>	<b>84,5</b>

(1) Y compris les spécialités « Arts appliqués » et « Génie optique », séries à part entière avant 1999.

## [2] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM avec 609 900 admis pour 721 800 candidats, le taux de réussite au baccalauréat 2012 est de 84,5 % [1]. Il est en baisse de 1,2 point par rapport à la session 2011 du fait d'un taux de réussite moindre des bacheliers professionnels.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (86,7 % contre 82,3 % tous baccalauréats confondus). L'écart entre filles et garçons s'amplifie par rapport à 2011 dans la voie professionnelle où il reste le plus important : 4,7 points en 2012 contre 3,9 en 2011. Dans la voie technologique, il diminue fortement : 1,9 point en 2012 contre 3 en 2011. La baisse est plus modérée pour le baccalauréat général : 2,3 points en 2012 contre 2,9 en 2011.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies [2]. Si pour la première fois en 2012, une part des bacheliers professionnels a 18 ans, ils ont toujours en majorité 19 et 20 ans. En filière technologique, les bacheliers de 18 ans sont les plus représentés. Il en va de même en filière technologique, où les candidats de 19 ans sont toutefois presque aussi nombreux à obtenir leur baccalauréat.

Le taux de réussite des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi par celui des enfants d'agriculteurs exploitants [3]. Le taux de réussite des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures reste toujours en tête pour le baccalauréat général. Pour les baccalauréats technologique et professionnel, celui des enfants d'agriculteurs est le plus élevé. C'est au baccalauréat général que l'écart de taux de réussite entre les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures et ceux d'ouvriers est le plus important : 8,6 points. Il diminue de 0,9 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat technologique (5,8 points), stable par rapport à 2011. Dans la voie professionnelle, l'écart augmente fortement (7,4 points en 2012 contre 5,2 en 2011), conséquence d'une baisse du taux de réussite plus marquée chez les enfants d'ouvriers (- 6,2 points) que chez les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (- 4 points).

## Définitions

### Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

### Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

### Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2012, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1994. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1994, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1994.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.  
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.02, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10.  
- Tableaux statistiques, n° 7160, 7138 (général), 7161, 7139 (technologique), 7162, 7140 (professionnel).

## [1] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>Baccalauréat général</b>														
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2	85,9	86,7	86,6	88,3
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2	88,3	89,6	89,6	90,6
<b>Ensemble</b>	<b>65,9</b>	<b>67,8</b>	<b>75,4</b>	<b>75,1</b>	<b>79,9</b>	<b>84,1</b>	<b>86,6</b>	<b>87,7</b>	<b>87,9</b>	<b>88,9</b>	<b>87,3</b>	<b>88,3</b>	<b>88,3</b>	<b>89,6</b>
<b>Baccalauréat technologique</b>														
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1	80,4	80,9	80,8	82,2
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5	82,7	84,0	83,8	84,1
<b>Ensemble</b>	<b>59,2</b>	<b>65,4</b>	<b>68,4</b>	<b>75,5</b>	<b>79,1</b>	<b>76,2</b>	<b>77,3</b>	<b>79,3</b>	<b>80,3</b>	<b>79,8</b>	<b>81,6</b>	<b>82,5</b>	<b>82,3</b>	<b>83,2</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>														
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4	85,0	82,3	82,3	76,6
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5	88,6	86,3	86,2	81,3
<b>Ensemble</b>			<b>74,3</b>	<b>72,7</b>	<b>79,1</b>	<b>74,7</b>	<b>77,3</b>	<b>78,5</b>	<b>77,0</b>	<b>87,3</b>	<b>86,5</b>	<b>84,0</b>	<b>84,0</b>	<b>78,4</b>
<b>Tous baccalauréats</b>														
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8	84,2	83,9	83,8	82,3
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4	86,9	87,5	87,4	86,7
<b>Ensemble</b>	<b>63,9</b>	<b>67,2</b>	<b>73,1</b>	<b>74,9</b>	<b>79,5</b>	<b>79,9</b>	<b>82,1</b>	<b>83,4</b>	<b>83,5</b>	<b>86,2</b>	<b>85,6</b>	<b>85,7</b>	<b>85,7</b>	<b>84,5</b>

## [2] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'âge, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	674	96,8	26	100,0	7	100,0	707	97,0
17 ans	18 170	97,4	1 314	94,3	313	87,7	19 797	97,0
18 ans	210 124	93,6	56 188	89,4	38 418	81,4	304 730	91,1
19 ans	51 383	80,9	45 858	82,4	68 689	77,6	165 930	79,9
20 ans	10 966	69,3	16 405	74,6	49 052	78,3	76 423	76,1
21 ans	1 800	56,4	4 042	66,9	19 279	76,5	25 121	72,9
22 ans	410	47,8	840	56,0	6 631	74,8	7 881	70,3
23 ans	144	47,7	243	53,8	2 799	75,9	3 186	71,7
24 ans	51	36,4	75	41,9	1 442	77,2	1 568	71,7
25-29 ans	63	31,7	76	38,6	2 130	81,3	2 269	75,2
30 ans ou plus	52	25,4	54	38,6	2 139	87,4	2 245	80,4
<b>Ensemble</b>	<b>293 837</b>	<b>89,6</b>	<b>125 121</b>	<b>83,2</b>	<b>190 899</b>	<b>78,4</b>	<b>609 857</b>	<b>84,5</b>

## [3] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'origine sociale, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	6 121	93,6	2 153	91,5	3 012	85,3	11 286	90,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	27 411	89,8	11 525	85,8	17 856	81,0	56 792	86,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	103 143	94,1	18 708	88,4	14 095	83,9	135 946	92,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>14 273</i>	<i>94,8</i>	<i>1 909</i>	<i>88,2</i>	<i>941</i>	<i>84,9</i>	<i>17 123</i>	<i>93,4</i>
Professions intermédiaires	47 246	90,9	18 643	85,9	16 196	81,2	82 085	87,7
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 638</i>	<i>93,8</i>	<i>857</i>	<i>87,6</i>	<i>492</i>	<i>83,5</i>	<i>5 987</i>	<i>92,0</i>
Employés	44 506	88,0	23 705	84,1	21 972	79,6	90 183	84,8
Ouvriers	32 633	85,5	24 753	82,6	48 204	76,5	105 590	80,5
Retraités	5 429	87,4	3 027	80,0	5 957	75,1	14 413	80,4
Autres personnes sans activité professionnelle	18 993	80,0	12 743	76,2	13 230	70,4	44 966	75,9
Indéterminé	8 355	78,4	9 864	75,3	50 377	79,0	68 596	78,4
<b>Ensemble</b>	<b>293 837</b>	<b>89,6</b>	<b>125 121</b>	<b>83,2</b>	<b>190 899</b>	<b>78,4</b>	<b>609 857</b>	<b>84,5</b>

## Présentation

Les résultats de la session 2012 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 76,7 % dans une génération : 37,1 % dans une série générale, 15,7 % dans une série technologique, 23,9 % dans la voie professionnelle [1].

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %, puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle augmente de presque 12 points en deux ans avec l'arrivée des premiers bacheliers professionnels ayant suivi le cursus en trois ans qui s'ajoutent aux bacheliers passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans. À la session 2013 du baccalauréat, au sortir de la transition vers le nouveau cursus professionnel en trois ans, la proportion de bacheliers dans une génération devrait diminuer un peu pour se stabiliser lors des sessions suivantes à un niveau supérieur à celui de 2011.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, diminue de moitié en 2012 [2]. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de plus de 11 points celle des garçons dans la voie générale et de 2 points dans la voie technologique. Ces écarts sont stables dans le temps. Par contre, dans la voie professionnelle, l'écart en faveur des garçons qui oscillait entre 3 et 4 points jusqu'en 2011, est passé à plus de 8 points en 2012, les garçons ayant davantage bénéficié de l'essor de cette voie avec la mise en place du cursus en trois ans : la proportion de bacheliers professionnels dans une génération a augmenté de 12 points entre 2010 et 2012 pour les garçons contre 7 points pour les filles. Toutes voies confondues, les garçons ont gagné 14 points en deux ans, contre 9 pour les filles.

## Définitions

### Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

### Données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2013 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2011 et 2012, et définitives pour la session 2010.

#### Sources : MEN-MESR DEPP

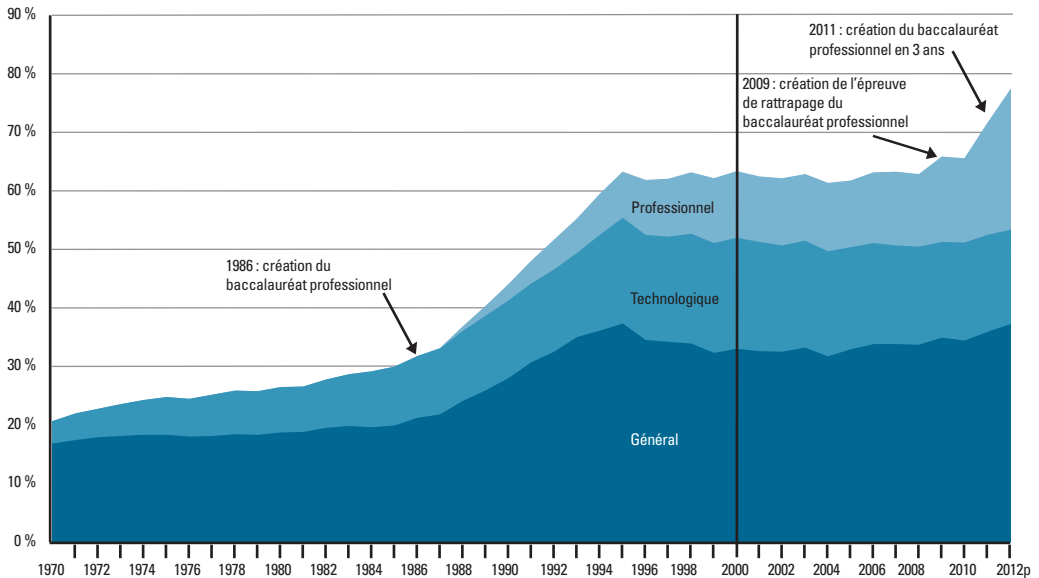
- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture/traitements Depp.
- MEN-Insee/Estimations démographiques.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.02, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7160, 7138 (général), 7161, 7139 (technologique), 7162, 7140 (professionnel).

## [1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie depuis 1970 (%)

(France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001, Public + Privé)



## [2] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe (%)

(Public + Privé)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte								
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011p	2012p
<b>Bac général</b>													
Garçons	nd	nd	nd	26,5	26,3	26,5	27,8	27,3	27,7	29,0	29,0	30,2	31,6
Filles	nd	nd	nd	39,1	38,9	39,2	39,8	40,3	39,7	40,8	40,0	41,6	42,8
<b>Ensemble</b>	<b>18,6</b>	<b>27,9</b>	<b>32,9</b>	<b>32,7</b>	<b>32,5</b>	<b>32,8</b>	<b>33,7</b>	<b>33,7</b>	<b>33,6</b>	<b>34,8</b>	<b>34,3</b>	<b>35,8</b>	<b>37,1</b>
<b>Bac technologique</b>													
Garçons	nd	nd	nd	16,9	16,8	16,0	15,7	16,0	15,1	15,2	15,2	14,9	14,6
Filles	nd	nd	nd	19,7	19,6	18,0	18,0	16,9	17,5	16,6	17,4	17,2	16,9
<b>Ensemble</b>	<b>7,3</b>	<b>12,8</b>	<b>18,5</b>	<b>18,2</b>	<b>18,2</b>	<b>17,0</b>	<b>16,8</b>	<b>16,4</b>	<b>16,3</b>	<b>15,9</b>	<b>16,3</b>	<b>16,1</b>	<b>15,7</b>
<b>Bac professionnel</b>													
Garçons	nd	nd	nd	12,7	12,7	13,1	13,8	14,1	13,9	16,1	16,0	21,0	28,1
Filles	nd	nd	nd	9,7	9,8	9,7	10,4	11,1	10,9	13,0	12,7	17,1	19,5
<b>Ensemble</b>	<b>nd</b>	<b>2,8</b>	<b>11,4</b>	<b>11,2</b>	<b>11,2</b>	<b>11,4</b>	<b>12,1</b>	<b>12,6</b>	<b>12,4</b>	<b>14,6</b>	<b>14,4</b>	<b>19,1</b>	<b>23,9</b>
<b>Tous baccalauréats</b>													
Garçons	nd	nd	56,9	56,0	55,8	55,6	57,3	57,4	56,7	60,3	60,2	66,1	74,3
Filles	nd	nd	69,1	68,4	68,3	67,0	68,2	68,3	68,2	70,4	70,1	75,9	79,2
<b>Ensemble</b>	<b>25,9</b>	<b>43,5</b>	<b>62,8</b>	<b>62,1</b>	<b>61,9</b>	<b>61,2</b>	<b>62,6</b>	<b>62,7</b>	<b>62,3</b>	<b>65,2</b>	<b>65,0</b>	<b>71,0</b>	<b>76,7</b>

## Présentation

En 2012, 653 300 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés aux niveaux IV et V, dont 28 % en CAP, 20 % en BEP, 29 % en baccalauréat professionnel et 19 % en baccalauréat technologique [1]. Depuis 2000, la part des BEP a perdu 10,3 points, celle du baccalauréat professionnel en a gagné 16,0, tandis que celle des autres diplômes est restée quasiment stable. Cette évolution découle de la réforme de la voie professionnelle mise en place progressivement depuis 2008 qui a conduit à la fermeture des formations de BEP au profit du cursus du baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Cette réforme vise à augmenter le nombre de diplômés au niveau IV qui passe ainsi de 38 % en 2000 à 52 % en 2012, entraînant mécaniquement la baisse des diplômés au niveau V (62 % en 2000 et 48 % en 2012). Entre les deux dernières sessions, le nombre de baccalauréats professionnels délivrés a augmenté (+ 34 800), alors que le nombre de CAP délivrés se stabilise. À la session 2012, 2 000 candidats supplémentaires ont obtenu un BEP malgré la fermeture de la très grande majorité des préparations à ce diplôme. Il faut dire que sur les 127 500 BEP délivrés en 2012, près des trois quarts ont été obtenus par des jeunes engagés dans la préparation au baccalauréat professionnel, ainsi que le prévoit la réforme (délivrance d'une certification intermédiaire) [2]. Moins d'un lauréat au CAP sur dix obtient le diplôme en certification intermédiaire. Entre les sessions 2011 et 2012, le taux de réussite progresse de 0,7 point au CAP, et de 2,5 points au BEP [3]. De même, le taux de réussite aux mentions complémentaires de niveau V augmente de 2,1 points. Les candidats aux diplômes de niveaux IV et V sont principalement des candidats sous statut scolaire, à l'exception de ceux qui se présentent au CAP (autant d'apprentis que de scolaires) et au brevet professionnel (voir « Définitions ») [4]. Le taux de réussite au diplôme varie selon le statut du candidat. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2,2 points au CAP, de 5,7 points aux MC5). C'est l'inverse pour le BEP et le baccalauréat professionnel où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

## Définitions

### Champ

Diplômes délivrés par le ministère de l'éducation nationale, ainsi que le baccalauréat professionnel délivré par le ministère en charge de l'agriculture.

### Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

### Diplôme de niveau V

Diplôme de second cycle court professionnel de type CAP et BEP.

### Diplôme de niveau IV

Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

### MC4

Mention complémentaire de niveau IV.

### MC5

Mention complémentaire de niveau V.

### Bac pro

Baccalauréat professionnel.

### Bac techno

Baccalauréat technologique.

### BP

Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

### BT

Brevet de technicien.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.05, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

## [1] Évolution du nombre de diplômes par niveau

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

Session	Niveau V				Niveau IV						Ensemble
	CAP	BEP	MC5	Total	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	Total	
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025	604 920
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459	687 251
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936	699 189
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067	599 170
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600	587 170
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034	593 596
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102	594 734
2009	146 855	170 536	9 358	326 749	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	276 549	603 298
2010	154 265	156 980	9 552	320 797	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	274 917	595 714
2011 hors Mayotte	178 751	125 072	9 465	313 288	19 745	1 136	128 832	155 502	1 705	306 920	620 208
2011 y.c. Mayotte	179 564	125 499	9 465	314 528	19 745	1 136	129 472	156 063	1 705	308 121	622 649
2012p	180 133	127 507	8 900	316 540	(1) 17 892	1 301	125 121	190 899	1 576	336 789	653 329

(1) Données provisoires.

## [2] Nombre de lauréats au CAP et BEP selon le mode de passage du diplôme, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

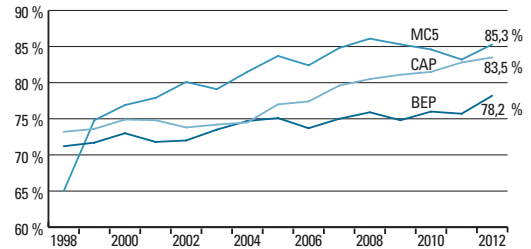
Session	CAP	BEP
<b>Certification intermédiaire (1)</b>		
Admis	16 378	91 008
Taux de réussite	88,4	77,9
<b>Diplôme (2)</b>		
Admis	163 755	36 499
Taux de réussite	83,1	81,4
<b>Total des candidats</b>		
Admis	180 133	127 507
Taux de réussite	83,5	78,2

(1) Certification obtenue en cours de préparation du baccalauréat professionnel en 3 ans.

(2) Diplôme obtenu hors préparation au baccalauréat professionnel en 3 ans.

## [3] Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1))



(1) Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

## [4] Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP	BEP	MC5	BP (1)	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
<b>Formation sous statut scolaire</b>									
Admis	65 807	115 875	4 071	so	780	122 516	159 502	531	
Taux de réussite	84,6	79,3	88,6	so	84,6	84,3	78,4	82,1	
<b>Formation sous statut d'apprenti</b>									
Admis	65 703	4 957	3 921	13 371	101	-	23 419	658	
Taux de réussite	82,4	81,5	82,9	73,3	75,9	-	80,4	86,7	
<b>Enseignement à distance</b>									
Admis	1 890	128	ns	117	-	396	287	-	
Taux de réussite	77,8	54,0	ns	69,6	-	45,8	57,6	-	
<b>Formation continue</b>									
Admis	20 564	1 567	761	3 546	10	27	6 206	374	
Taux de réussite	88,8	73,7	83,3	73,0	100,0	90,0	83,0	87,4	
<b>Autres (candidats libres,...)</b>									
Admis	26 169	4 980	145	858	410	2 182	1 485	13	
Taux de réussite	80,1	58,1	73,2	50,8	88,7	51,5	50,5	40,6	
<b>Total des candidats</b>									
Présents	215 809	163 101	10 437	24 948	1 527	150 406	243 423	1 863	
Admis	180 133	127 507	8 900	17 892	1 301	125 121	190 899	1 576	
Taux de réussite	83,5	78,2	85,3	71,7	85,2	83,2	78,4	84,5	

ns : non significatif.

so : sans objet (voir « Définitions »).

(1) Données provisoires.

## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, à la session 2012, 180 100 candidats au CAP et 127 500 candidats au BEP ont obtenu leur diplôme. Le taux de réussite au CAP est de 83,5 % et de 78,2 % au BEP [1]. Le taux de réussite au CAP continue sa progression (+ 0,7 point par rapport à 2011). Celui du BEP augmente fortement en un an (+ 2,6 points). Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 3,5 points à la session 2012, relativement stable depuis 2008. En BEP, l'écart de réussite s'est légèrement accru cette année, il est de 1,4 point en faveur des filles, après un écart de 0,8 point en 2010 et en 2011.

Selon leur mode de formation, les candidats au CAP présentent des profils par âge différents [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais plus de 40 % ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 90,4 % contre 83,0 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 92,4 % à 25 ans.

89 % des apprentis candidats au CAP sont âgés de 16 à 21 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 10,2 points (respectivement 89,1 % et 78,9 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 90,5 %.

Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Près de 40 % d'entre eux sont âgés de plus de 30 ans. Ils sont plus de 11 000 trentenaires en 2012 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 4,7 points supérieur à la moyenne.

Les candidats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen. 44 % des candidats scolaires ont 18 ans, 37 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 85,8 %, soit un écart de 8,2 points avec ceux âgés de 18 ans.

## Définitions

### Champ

Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère de l'éducation nationale. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

Voir 4.23 pour les diplômés délivrés par le ministère en charge de l'agriculture.

### Taux de réussite

Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

### Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

### Admis

Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

### Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2012, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1995. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1995, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1995.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.



## [1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	1995	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
<b>CAP</b>															
Garçons	69,9	73,4	73,2	73,2	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0	79,5	81,1	81,1	82,0
Filles	74,2	77,6	77,8	75,1	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7	84,0	85,2	85,2	85,5
<b>Ensemble</b>	<b>71,7</b>	<b>74,9</b>	<b>74,8</b>	<b>73,8</b>	<b>74,2</b>	<b>74,5</b>	<b>77,0</b>	<b>77,4</b>	<b>79,6</b>	<b>80,5</b>	<b>81,1</b>	<b>81,5</b>	<b>82,8</b>	<b>82,8</b>	<b>83,5</b>
<b>BEP</b>															
Garçons	64,4	69,1	67,6	67,9	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3	73,0	75,3	75,2	77,5
Filles	68,2	78,0	77,3	77,6	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6	79,7	76,1	76,0	78,9
<b>Ensemble</b>	<b>66,1</b>	<b>73,0</b>	<b>71,8</b>	<b>72,0</b>	<b>73,5</b>	<b>74,7</b>	<b>75,1</b>	<b>73,7</b>	<b>75,0</b>	<b>75,9</b>	<b>74,8</b>	<b>76,0</b>	<b>75,7</b>	<b>75,6</b>	<b>78,2</b>

## [2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut, session 2012 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble		
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	
16 ans ou moins		154	83,7	25	86,2	15	75,0	194	83,3
17 ans		14 649	90,4	9 388	89,1	381	81,8	24 418	89,7
18 ans		30 758	83,0	23 630	78,9	2 073	73,7	56 461	80,9
19 ans		10 703	80,2	12 578	79,3	3 586	74,5	26 867	79,0
20 ans		4 109	84,0	7 633	83,9	3 996	78,5	15 738	82,5
21 ans		1 775	86,1	4 467	85,3	3 511	79,8	9 753	83,4
22 ans		915	89,5	2 797	86,6	2 837	81,7	6 549	84,8
23 ans		555	91,7	1 879	88,8	2 438	82,2	4 872	85,7
24 ans		341	90,2	1 221	89,1	2 115	83,8	3 677	86,1
25 ans		266	92,4	870	90,5	1 856	84,2	2 992	86,7
26-29 ans		527	89,0	970	90,3	6 111	87,2	7 608	87,7
30-39 ans		619	89,5	150	92,6	11 349	88,1	12 118	88,3
40 ans ou plus		379	91,5	90	91,8	8 329	86,8	8 798	87,0
Âge inconnu		54	71,1	5	62,5	26	78,8	88	72,7
<b>Total</b>		<b>65 804</b>	<b>84,6</b>	<b>65 703</b>	<b>82,4</b>	<b>48 623</b>	<b>83,4</b>	<b>180 133</b>	<b>83,5</b>
<i>dont filles</i>		<i>29 331</i>	<i>87,4</i>	<i>16 422</i>	<i>85,9</i>	<i>31 902</i>	<i>83,7</i>	<i>77 655</i>	<i>85,5</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution, notamment aux âges élevés. Au-delà de 25 ans, les candidats ne sont vraisemblablement pas sous statut scolaire.

## [3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut, session 2012 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble		
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	
16 ans ou moins		332	86,7	9	100,0	3	60,0	344	86,6
17 ans		46 070	85,8	831	87,0	404	67,6	47 305	85,6
18 ans		49 249	77,6	1 454	80,1	1 545	63,6	52 248	77,1
19 ans		14 986	72,1	1 034	78,3	1 575	52,8	17 595	70,2
20 ans		3 729	67,9	692	81,0	799	55,8	5 220	67,1
21 ans		945	64,8	381	82,8	414	57,8	1 740	66,1
22 ans		280	64,8	217	81,0	220	55,6	717	65,4
23 ans		98	71,5	130	83,3	164	59,2	392	68,8
24 ans		38	69,1	82	83,7	122	65,9	242	71,6
25 ans		24	70,6	52	83,9	121	67,6	197	71,6
26-29 ans		28	71,8	63	87,5	273	73,8	364	75,7
30-39 ans		39	90,7	5	100,0	495	76,0	539	77,1
40 ans ou plus		57	83,8	7	87,5	540	75,8	604	76,6
<b>Total</b>		<b>115 875</b>	<b>79,3</b>	<b>4 957</b>	<b>81,5</b>	<b>6 675</b>	<b>61,0</b>	<b>127 507</b>	<b>78,2</b>
<i>dont filles</i>		<i>57 414</i>	<i>80,4</i>	<i>1 628</i>	<i>80,8</i>	<i>3 282</i>	<i>58,7</i>	<i>62 324</i>	<i>78,9</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution, notamment aux âges élevés. Au-delà de 25 ans, les candidats ne sont vraisemblablement pas sous statut scolaire.

## Présentation

À la session 2012, 378 900 jeunes se sont présentés aux épreuves du CAP (215 800) ou du BEP (163 100) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Les candidats au CAP et au BEP sont moins nombreux qu'à la session 2011 (respectivement - 900 et - 2 900).

En CAP, la faible baisse du nombre de candidats présents par rapport à 2011 masque une disparité entre le secteur de la production et celui des services. Alors que le secteur de la production perd environ 1 800 candidats, celui des services enregistre une hausse de près de 800 candidats. Avec 56,6 % des candidats, le secteur de la production est toujours prépondérant. Au total, 59 % des candidats présents au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), CAP Petite enfance, mécanique automobile et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP (83,5 %) est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 84,9 % contre 82,4 %. Il varie de 76,6 % pour le groupe « Bâtiment : construction et couverture » à 92,2 % pour le groupe « Mines et carrières, génie civil » où sont formés les conducteurs d'engins de travaux publics.

En BEP, la baisse du nombre de candidats s'explique par l'extinction progressive de la filière BEP, même si le diplôme est maintenu en tant que diplôme intermédiaire à l'issue de la première professionnelle. Parmi les candidats présents, 127 500 ont été admis. Le taux de réussite atteint 78,2 % et est quasiment identique dans le secteur de la production et dans celui des services. Avec 65,8 % des candidats, le secteur des services est prépondérant en BEP, situation inverse du CAP. Cinq groupes de spécialités de BEP concentrent à eux seuls les trois quarts des candidats présents. Dans le secteur des services, les métiers du commerce et de la vente regroupent 35 200 candidats (près de 22 % de l'ensemble), les métiers des services administratifs (secrétariat, bureautique) 29 000, les spécialités sanitaires et sociales en comptent 25 800, et les métiers de l'accueil, de l'hôtellerie et du tourisme 11 500. Dans le secteur de la production, le groupe majeur est celui des métiers de l'électrotechnique et de l'électricité avec 23 000 présents à l'examen.

## Définitions

### Champ

Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère de l'éducation nationale. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

Voir 4.23 pour les diplômés délivrés par le ministère en charge de l'agriculture.

### Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

### Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.05.09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

## [1] Répartition des candidats au CAP ou au BEP selon la spécialité du diplôme, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités	CAP			BEP		
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	690	588	85,2
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	15	14	93,3	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	100	84	84,0	-	-	-
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	33 567	27 880	83,1	120	94	78,3
222 Transformations chimiques et apparentées	35	25	71,4	896	727	81,1
223 Métallurgie	921	794	86,2	-	-	-
224 Matériaux de construction, verre, céramique	413	373	90,3	73	67	91,8
225 Plasturgie, matériaux composites	131	109	83,2	398	323	81,2
226 Papier, carton	105	90	85,7	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	5 756	4 914	85,4	5 361	4 088	76,3
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 316	1 057	80,3	2 993	2 296	76,7
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 423	2 235	92,2	1 423	1 167	82,0
232 Bâtiment : construction et couverture	9 734	7 454	76,6	1 502	1 097	73,0
233 Bâtiment : finitions	14 788	11 616	78,6	1 550	1 216	78,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	11 250	8 995	80,0	3 844	3 036	79,0
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	589	504	85,6	60	35	58,3
241 Textile	155	122	78,7	-	-	-
242 Habillement	2 192	1 833	83,6	3 396	2 678	78,9
243 Cuirs et peaux	453	388	85,7	185	136	73,5
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	717	624	87,0	7 088	5 661	79,9
251 Mécanique générale et de précision, usinage	640	559	87,3	2 716	2 045	75,3
252 Moteurs et mécanique auto	16 757	14 516	86,6	-	-	-
253 Mécanique aéronautique et spatiale	171	155	90,6	-	-	-
254 Structures métalliques	11 998	10 053	83,8	525	380	72,4
255 Électricité, électronique	7 895	6 184	78,3	22 981	18 160	79,0
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>122 121</b>	<b>100 578</b>	<b>82,4</b>	<b>55 801</b>	<b>43 794</b>	<b>78,5</b>
311 Transport, manutention, magasinage	5 280	4 617	87,4	3 195	2 653	83,0
312 Commerce, vente	16 979	14 695	86,5	35 156	28 139	80,0
321 Journalisme et communication	1 481	1 241	83,8	-	-	-
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	859	747	87,0	1 135	942	83,0
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	1 357	1 042	76,8	-	-	-
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	29 042	19 990	68,8
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	25 793	21 666	84,0
331 Santé	394	335	85,0	670	540	81
332 Travail social	25 973	22 299	85,9	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	9 819	8 116	82,7	11 499	9 207	80,1
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	26 579	22 142	83,3	-	-	-
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	493	449	91,1	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 393	1 102	79,1	810	576	71,1
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 081	2 770	89,9	-	-	-
<b>Total spécialités des services</b>	<b>93 688</b>	<b>79 555</b>	<b>84,9</b>	<b>107 300</b>	<b>83 713</b>	<b>78,0</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>	<b>215 809</b>	<b>180 133</b>	<b>83,5</b>	<b>163 101</b>	<b>127 507</b>	<b>78,2</b>
<b>Session 2011, toutes spécialités</b>	<b>216 744</b>	<b>179 564</b>	<b>82,8</b>	<b>165 976</b>	<b>125 499</b>	<b>75,6</b>
Spécialités de la production	123 905	101 157	81,6	57 356	43 752	76,3
Spécialités des services	92 839	78 407	84,5	108 620	81 747	75,3

Lecture - À la session 2012, 84,9 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

## Présentation

À la session 2012, 162 100 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 118 600 ont été admis [1]. Après une baisse de 1,5 % entre 2010 et 2011, les effectifs d'inscrits augmentent (+ 1,2 %).

Pour la troisième année consécutive, le taux de réussite (73,2 %) augmente (de 1,4 point), ces hausses faisant suite à une baisse en 2009. Le nombre de diplômés augmente ainsi de 3,2 %.

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des candidats et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires parmi les diplômés des spécialités de la production (15,2 %) et leur part, stable par rapport à la session 2011, a progressé de 2 points depuis la session 2005. Elles sont fortement représentées dans les spécialités des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (63,6 % en 2012 contre 64,2 % en 2011 et 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (60,2 %) mais les apprentis poursuivent leur progression et leur part atteint 13,5 % en 2012. La proportion de candidats en formation continue diminue légèrement (17,4 % en 2012 contre 17,6 % en 2011 et 18,9 % en 2010) [2].

Depuis la session 2005, la prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats s'effrite (44,0 % en 2012, 45,0 % en 2011 et 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels [3]. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999, 21 % en 2011 et 22 % en 2012). Leur taux de réussite à l'examen a augmenté de 3,3 points entre 2011 et 2012.

Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS délivrés a augmenté de 16,8 % [4].

## Définitions

### Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2012, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer y compris Mayotte dont les données sont disponibles depuis la session 2012.

### BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

### STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

### CFA

Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

### Greta

Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

### Séries du baccalauréat, BT, BMA

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

### Apprentissage

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise, sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage, et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

### Formation continue

Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

### Candidats individuels

Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans être présentés par un établissement.

## [1] Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	11 265	8 917	79,2	1 047	892	85,2	12 312	9 809	79,7	8,5
22 Transformations	3 494	2 750	78,7	1 764	1 409	79,9	5 258	4 159	79,1	33,5
23 Génie civil, construction et bois	4 917	3 604	73,3	1 556	1 163	74,7	6 473	4 767	73,6	24,0
24 Matériaux souples	75	66	88,0	925	758	81,9	1 000	824	82,4	92,5
25 Mécanique, électricité, électronique	12 656	10 342	81,7	523	446	85,3	13 179	10 788	81,9	4,0
<b>Total domaines de la production</b>	<b>32 407</b>	<b>25 679</b>	<b>79,2</b>	<b>5 815</b>	<b>4 668</b>	<b>80,3</b>	<b>38 222</b>	<b>30 347</b>	<b>79,4</b>	<b>15,2</b>
31 Échanges et gestion	30 376	20 503	67,5	44 630	31 603	70,8	75 006	52 106	69,5	59,5
<i>dont : 31209 Management des unités commerciales</i>	10 114	5 998	59,3	11 053	7 442	67,3	21 167	13 440	63,5	52,2
<i>31210 Négociation et relation client</i>	5 926	4 314	72,8	5 282	4 201	79,5	11 208	8 515	76,0	47,1
<i>31406 Comptabilité et gestion des organismes</i>	5 430	3 803	70,0	7 587	5 220	68,8	13 017	9 023	69,3	58,3
<i>31407 Assistant de gestion PME PMI à référentiel européen commun</i>	2 208	1 402	63,5	11 724	7 699	65,7	13 932	9 101	65,3	84,2
32 Communication et information	9 388	6 684	71,2	13 722	10 630	77,5	23 110	17 314	74,9	59,4
33 Services aux personnes	4 630	3 273	70,7	19 064	14 197	74,5	23 694	17 470	73,7	80,5
34 Services à la collectivité	673	429	63,7	1 444	963	66,7	2 117	1 392	65,8	68,2
<b>Total domaines des services</b>	<b>45 067</b>	<b>30 889</b>	<b>68,5</b>	<b>78 860</b>	<b>57 393</b>	<b>72,8</b>	<b>123 927</b>	<b>88 282</b>	<b>71,2</b>	<b>63,6</b>
<b>Total BTS</b>	<b>77 474</b>	<b>56 568</b>	<b>73,0</b>	<b>84 675</b>	<b>62 061</b>	<b>73,3</b>	<b>162 149</b>	<b>118 629</b>	<b>73,2</b>	<b>52,2</b>
<b>Total BTS hors Mayotte</b>	<b>77 433</b>	<b>56 559</b>	<b>73,0</b>	<b>84 534</b>	<b>62 035</b>	<b>73,4</b>	<b>161 967</b>	<b>118 594</b>	<b>73,2</b>	<b>52,2</b>

## [2] Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
<b>Scolaires (STS)</b>	<b>97 686</b>	<b>78 761</b>	<b>80,6</b>
Public	65 200	53 803	82,5
Privé sous contrat	20 503	17 551	85,6
Privé hors contrat	11 983	7 407	61,8
<b>Apprentissage (CFA)</b>	<b>21 891</b>	<b>16 314</b>	<b>74,5</b>
<b>Formation continue (Greta...)</b>	<b>28 185</b>	<b>17 858</b>	<b>63,4</b>
<b>Enseignement à distance</b>	<b>3 602</b>	<b>1 421</b>	<b>39,5</b>
<b>Individuels</b>	<b>10 785</b>	<b>4 275</b>	<b>39,6</b>
<b>Total BTS</b>	<b>162 149</b>	<b>118 629</b>	<b>73,2</b>

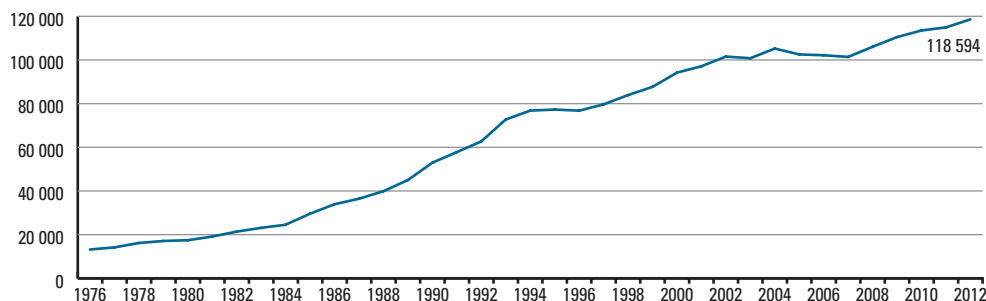
## [3] Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
<b>Baccalauréat général</b>	<b>46 688</b>	<b>38 953</b>	<b>83,4</b>
Série L	9 952	7 994	80,3
Série ES	20 084	16 994	84,6
Série S	16 652	13 965	83,9
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>71 384</b>	<b>54 026</b>	<b>75,7</b>
Série STT, STG	41 735	30 517	73,1
Série STI	19 360	15 762	81,4
Série STL	3 527	2 556	72,5
Série SMS, ST2S	3 881	2 835	73,0
Série hôtellerie	1 706	1 377	80,7
Autres séries	1 175	979	83,3
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>35 282</b>	<b>20 404</b>	<b>57,8</b>
Domaines de la production	12 904	8 852	68,6
Domaines des services	22 378	11 552	51,6
<b>Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)</b>	<b>8 795</b>	<b>5 246</b>	<b>59,6</b>
<b>Total BTS</b>	<b>162 149</b>	<b>118 629</b>	<b>73,2</b>

## [4] Évolution du nombre de BTS délivrés

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



## Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2012, près des trois quarts (88 300) des admis au BTS. Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats.

Dans les spécialités de la production, deux groupes dominent également : « Technologies de commandes des transformations industrielles » et « Électricité, électronique ».

Par rapport à la session 2011, les effectifs de diplômés augmentent à la fois dans le domaine des services (+ 3,0 %) et dans celui de la production (+ 4,0 %). Dans le domaine des services, les spécialités « Finances, banque, assurance », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Coiffure, esthétique et autres soins » voient leurs effectifs augmenter fortement (plus de 15 % de hausse). Les groupes « Santé » et « Secrétariat, bureautique » connaissent une baisse supérieure à 4 %. Dans le domaine de la production, les effectifs augmentent dans tous les groupes de spécialités ayant un nombre significatif de diplômés. La hausse la plus importante concerne le groupe « Énergie, génie climatique » (+ 13,7 %).

Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (79,4 % contre 71,2 %). Par rapport à la session 2011, le taux de réussite du domaine des services a progressé de 1,4 point et celui de la production a augmenté de 1,0 point.

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (52,3 %). Leur part dépasse 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services (« Coiffure, esthétique et autres soins », « Secrétariat, bureautique », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social »), mais également dans une spécialité de la production (« Spécialités pluritechnologiques matériaux souples »). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu'en « Informatique, traitement de l'information ».

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Elles enregistrent, pour la deuxième année consécutive, un taux de réussite global plus élevé que celui des hommes (+ 0,3 point).

## Définitions

### Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2012, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer y compris Mayotte dont les données sont disponibles depuis la session 2012.

### BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III (bac+2) préparé généralement en deux ans.

### STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

## [1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2011 et 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation		2011 (1)		2012					
		Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	3 107	79,1	3 327	2,8	81,1	19,3	80,0	85,7
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	6 367	78,2	6 482	5,5	79,0	3,9	78,8	83,9
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	-	-	-	-	-	-	-	-
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	174	89,2	173	€	89,2	25,4	88,4	91,7
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	490	81,4	468	€	75,5	68,8	70,5	78,0
222	Transformations chimiques et apparentées	1 464	78,8	1 485	1,3	79,8	62,9	79,4	80,0
223	Métallurgie	386	78,1	338	€	78,1	11,2	77,5	82,6
224	Matériaux de construction, verre, céramique	42	89,4	20	€	74,1	60,0	66,7	80,0
225	Plasturgie, matériaux composites	232	80,0	228	€	78,1	7,9	78,4	75,0
226	Papier, carton	9	47,4	15	€	55,6	-	55,6	-
227	Énergie, génie climatique	1 260	75,2	1 432	1,2	79,4	2,9	79,3	80,4
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 401	72,8	2 550	2,1	73,7	33,6	74,2	72,9
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 215	75,8	1 233	1,0	71,7	11,6	71,2	75,7
232	Bâtiment : construction et couverture	103	70,1	123	€	69,9	16,3	68,2	80,0
233	Bâtiment : finitions	221	83,4	236	€	78,1	46,6	72,0	86,6
234	Travail du bois et de l'ameublement	584	76,9	625	€	76,6	5,3	76,2	84,6
240	Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	416	86,3	464	€	85,1	95,5	91,3	84,9
241	Textile	113	97,4	99	€	95,2	86,9	92,9	95,6
242	Habillement	277	77,2	261	€	74,4	87,7	84,2	73,2
243	Cuir et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-
250	Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 220	79,3	2 241	1,9	80,4	7,1	80,0	85,9
252	Moteurs et mécanique auto	1 548	76,7	1 611	1,4	74,9	2,2	74,9	76,1
253	Mécanique aéronautique et spatiale	164	92,1	167	€	89,8	6,6	89,7	91,7
254	Structures métalliques	784	79,1	841	€	79,9	3,7	79,6	88,6
255	Électricité, électronique	5 608	80,4	5 928	5,0	84,7	3,6	84,6	85,8
<b>Total des spécialités de la production</b>		<b>29 185</b>	<b>78,4</b>	<b>30 347</b>	<b>25,6</b>	<b>79,4</b>	<b>15,4</b>	<b>79,2</b>	<b>80,3</b>
311	Transport, manutention, magasinage	1 011	67,3	1 113	€	73,0	30,3	73,8	71,2
312	Commerce, vente	26 601	70,4	25 973	21,9	69,9	54,3	66,0	73,5
313	Finances, banque, assurances	5 836	68,3	6 896	5,8	73,6	61,6	71,7	74,9
314	Comptabilité, gestion	16 667	63,2	18 124	15,3	67,3	71,3	68,1	66,9
320	Spécialités plurivalentes de la communication	3 455	74,1	3 627	3,1	74,8	78,1	66,1	77,6
321	Journalisme et communication	109	94,8	148	€	90,2	81,1	87,5	90,9
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	421	80,8	440	€	80,0	55,0	71,2	89,0
323	Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 211	70,8	2 371	2,0	72,2	55,6	69,4	74,6
324	Secrétariat, bureautique	6 600	76,4	6 338	5,3	77,6	90,5	74,8	77,9
326	Informatique, traitement de l'information	4 185	67,2	4 390	3,7	72,1	8,6	72,2	71,2
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	1 623	80,1	1 892	1,6	79,8	95,5	70,5	80,3
331	Santé	4 415	65,5	4 099	3,5	61,9	72,4	61,4	62,0
332	Travail social	3 240	82,2	3 192	2,7	84,5	97,1	69,4	85,1
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	6 754	80,5	6 859	5,8	80,1	71,5	77,5	81,2
336	Coiffure, esthétique et autres soins	1 214	56,0	1 428	1,2	60,5	99,4	75,0	60,5
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	404	65,3	430	€	65,4	36,3	66,3	63,9
345	Application des droits et statuts des personnes	983	70,9	962	€	65,9	83,9	59,6	67,3
<b>Total des spécialités des services</b>		<b>85 729</b>	<b>69,8</b>	<b>88 282</b>	<b>74,4</b>	<b>71,2</b>	<b>65,0</b>	<b>68,5</b>	<b>72,8</b>
<b>Ensemble des spécialités</b>		<b>114 914</b>	<b>71,8</b>	<b>118 629</b>	<b>100,0</b>	<b>73,2</b>	<b>52,3</b>	<b>73,0</b>	<b>73,3</b>

(1) Hors Mayotte en 2011. En 2012, le nombre de BTS délivrés à Mayotte s'élève à 35.

Lecture - À la session 2012, 25 973 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 69,9 % (66,0 % pour les hommes, 73,5 % pour les femmes). Les femmes représentent 54,3 % des lauréats de cette spécialité. Les admis au BTS « Commerce, vente » représentent 21,9 % de l'ensemble des admis.

## Présentation

À la session 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 46 400 dont 27 800 dans le secteur des services (59,9 %) et 18 600 dans le secteur de la production (40,1 %) [1]. Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de communication » regroupent près de 37 % des diplômes délivrés.

Le nombre de diplômes délivrés, en hausse de 2007 à 2009, diminue pour la seconde année consécutive (- 2,0 % par rapport à la session 2010). Cette baisse s'explique par la diminution des effectifs d'inscrits en DUT depuis la rentrée 2010 : - 1,4 % entre 2009 et 2010 et - 0,6 % entre 2010 et 2011 (voir 6.7).

L'évolution du nombre de diplômes délivrés diffère selon le secteur : dans le secteur des services on observe une baisse de 3,2 % alors que dans le secteur de la production on note une quasi-stabilité par rapport à 2010 (- 0,1 %).

La proportion de femmes diplômées en 2011 est de 42,9 %, soit 0,8 point de moins qu'en 2010. Cette baisse reflète la moins grande proportion de femmes dans le secteur des services (53,8 % soit 1 point de moins qu'en 2010).

Les étudiantes représentent 26,7 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points depuis cette date [2]. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (53,8 %). Après avoir diminué entre 2003 et 2008, puis augmenté entre 2009 et 2010, la part des femmes diplômées de ce secteur baisse d'1 point entre 2010 et 2011.

## Définitions

### Champ

Diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Les diplômes post-DUT, les DNTS (Diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2011, 904 diplômes post-DUT ont été délivrés.

### Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».



## [1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

(France métropolitaine + DOM)

	2005		2006	2007	2008	2009	2010	2011	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)							18	19	ns
Chimie	1 377	55,5	1 407	1 268	1 427	1 456	1 390	1 332	57,1
Génie biologique	2 646	67,5	2 710	2 701	2 758	2 861	2 831	2 836	67,7
Génie chimique - génie des procédés	390	37,7	383	419	423	492	489	466	47,0
Génie civil	1 619	12,7	1 923	1 778	2 114	2 104	1 997	1 741	14,5
Génie des télécommunications et réseaux	1 137	5,5	872						
Génie du conditionnement et de l'emballage	85	48,2	80	88	93	125	115	117	49,6
Génie électrique et informatique industrielle	3 541	5,6	3 442	3 195	2 995	2 964	2 786	2 790	7,6
Génie industriel et maintenance	774	5,0	794	746	705	787	669	706	9,2
Génie mécanique et productique	2 664	5,7	2 782	2 744	2 678	2 617	2 603	2 655	8,9
Génie thermique et énergie	559	8,1	650	674	839	952	985	984	10,0
Hygiène, sécurité et environnement	605	32,6	697	706	743	785	778	768	34,8
Mesures physiques	1 791	20,5	1 903	1 838	1 892	1 902	1 779	1 852	22,5
Métrologie, contrôle, qualité	37	21,6	43						
Organisation et génie de la production	690	18,3	576						
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)			118	737	754	879	826	847	30,1
Réseaux et télécommunications (3)			354	1 187	1 113	1 105	992	1 078	11,1
Science et génie des matériaux	322	10,2	316	355	346	375	361	401	16,2
<b>Total secteur de la production</b>	<b>18 237</b>	<b>22,9</b>	<b>19 050</b>	<b>18 436</b>	<b>18 880</b>	<b>19 404</b>	<b>18 619</b>	<b>18 592</b>	<b>26,7</b>
Carrières juridiques	829	86,0	936	945	921	939	900	851	79,1
Carrières sociales	1 259	79,5	1 147	1 208	1 255	1 312	1 366	1 336	79,9
Gestion des entreprises et des administrations	8 479	62,9	8 463	8 023	8 541	8 665	8 531	8 133	59,4
Gestion administrative et commerciale	574	64,8	605	718	690	775	712	739	68,6
Gestion, logistique et transport	1 170	39,3	1 172	1 180	1 231	1 266	1 286	1 182	37,4
Information - communication	2 030	77,2	1 914	1 945	1 916	1 938	1 967	1 919	81,6
Informatique	3 303	10,3	3 107	2 844	2 966	2 943	3 174	3 064	8,4
Services et réseaux de communications	1 187	25,6	1 257	1 232	1 248	1 354	1 276	1 358	31,5
Statistiques et informatique décisionnelle (4)	525	45,3	509	512	459	507	452	481	41,6
Techniques de commercialisation	8 206	58,0	7 943	8 398	8 607	8 881	9 048	8 706	57,1
<b>Total secteur des services</b>	<b>27 562</b>	<b>54,7</b>	<b>27 053</b>	<b>27 005</b>	<b>27 834</b>	<b>28 580</b>	<b>28 712</b>	<b>27 769</b>	<b>53,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>45 799</b>	<b>42,0</b>	<b>46 103</b>	<b>45 441</b>	<b>46 714</b>	<b>47 984</b>	<b>47 331</b>	<b>46 361</b>	<b>42,9</b>

(1) Depuis l'année universitaire 2008-2009.

(2) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

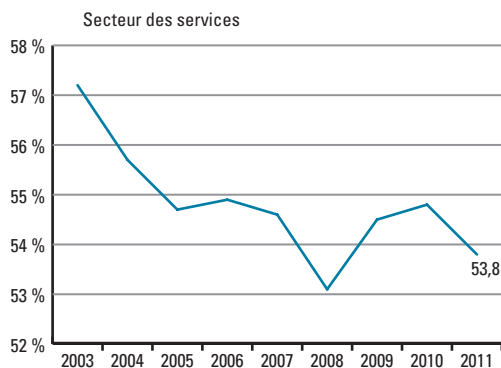
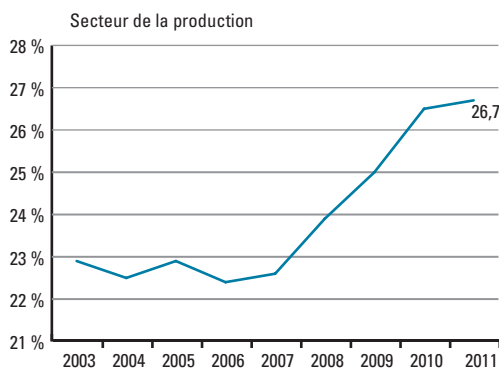
(3) Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

(4) Statistiques et traitements informatiques des données (STID) avant la rentrée 2009.

Lecture - En 2011, 46 361 DUT ont été délivrés dont 42,9 % à des femmes.

## [2] Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT (%)

(France métropolitaine + DOM)



Lecture - En 2011, 26,7 % des diplômés d'un DUT de la production sont des femmes.

## Présentation

Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2008, 76,2 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 65,1 % en deux ans [1].

Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont moins nombreux que ceux de la cohorte précédente (1,1 % contre 2,6 % des inscrits en 2007) et augmentent moins fortement le nombre de diplômés (+ 0,6 point). Les redoublants sont aussi nombreux à se réorienter que ceux de la cohorte précédente (2,6 % des inscrits). Ils contribuent également autant à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,4 point) que ceux de la cohorte 2007.

La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants (réorientations comprises) est plus forte dans le secteur des services (67,4 %) que dans celui de la production (61,8 %). Concernant la réussite en trois ans, les chances de succès demeurent plus élevées dans les services, mais l'écart entre les deux secteurs s'atténue (respectivement 76,6 % et 75,6 %).

La réussite en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (66,8 %). En particulier, les chances de succès en « Information communication » (83,0 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en « Statistiques et traitements informatiques des données » (49,1 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » sont de 74,9 %, alors qu'elles s'élèvent à 50,7 % en « Réseaux et télécommunications ».

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 73,7 %, et les bacheliers économiques et littéraires y ont les résultats les plus élevés (respectivement 74,8 % et 73,7 %) [2]. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (68,6 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est presque identique dans le secteur des services (82,1 %) et dans celui de la production (81,1 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (56,1 %) que dans la production (49,0 %). Cumulée en trois ans, leur réussite est sensiblement la même dans les deux secteurs. La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 41,3 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 34,5 % dans celui de la production. Cumulées en trois ans, ces proportions demeurent assez faibles : respectivement 49,5 % et 45,7 %.

## Définitions

### Champ

IUT de France métropolitaine et des DOM.

### Méthodologie

L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (57 700 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2008 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

### Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

### Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

## [1] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur et la spécialité de formation (%)

(cohorte 2008) (France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Effectifs	Réussite en deux ans (%)		Réussite en trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
		Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	25	(1) ns	ns	ns	ns	ns	ns
Chimie	1 760	59,7	59,4	16,0	14,4	75,7	73,8
Génie biologique	3 126	75,7	74,9	8,3	7,5	84,1	82,4
Génie chimique - génie des procédés	630	62,1	61,9	14,8	12,9	76,8	74,8
Génie civil	2 561	58,6	57,6	15,2	13,4	73,8	71,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	145	69,0	69,0	10,3	10,3	79,3	79,3
Génie électrique et informatique industrielle	3 873	55,8	55,3	14,8	13,1	70,6	68,4
Génie industriel et maintenance	866	58,4	58,0	13,6	12,7	72,1	70,7
Génie mécanique et productique	3 448	59,4	59,0	15,1	13,5	74,5	72,4
Génie thermique et énergie	1 186	69,5	68,6	12,6	10,8	82,0	79,4
Hygiène sécurité environnement	926	69,4	69,2	9,6	8,7	79,0	78,0
Mesures physiques	2 319	59,2	58,6	17,7	15,3	76,9	73,9
Qualité, logistique industrielle et organisation	965	68,4	67,7	7,8	6,5	76,2	74,2
Réseaux et télécommunications	1 413	51,2	50,7	16,6	14,6	67,9	65,3
Sciences et génie des matériaux	488	61,9	61,3	15,2	13,7	77,0	75,0
<b>Total du secteur de la production</b>	<b>23 731</b>	<b>61,8</b>	<b>61,2</b>	<b>13,8</b>	<b>12,3</b>	<b>75,6</b>	<b>73,5</b>
Carrières juridiques	1 202	62,1	61,4	8,5	7,9	70,5	69,3
Carrières sociales	1 370	79,8	79,4	4,2	4,0	84,0	83,4
Gestion administrative et commerciale	869	66,4	65,7	9,0	8,7	75,4	74,5
Gestion des entreprises et des administrations	10 347	63,8	63,1	10,5	8,9	74,2	72,0
Gestion logistique et transport	1 452	64,7	64,3	10,2	9,3	74,9	73,6
Information - communication	1 858	83,3	83,0	3,0	2,9	86,3	85,8
Informatique	4 299	53,2	52,6	16,8	13,9	70,0	66,6
Services et réseaux de communication	1 662	64,6	64,1	8,3	6,8	72,9	70,9
Statistiques et traitements informatiques des données	672	49,4	49,1	16,4	13,8	65,8	62,9
Techniques de commercialisation	10 308	75,2	74,4	6,1	5,5	81,2	79,9
<b>Total du secteur des services</b>	<b>34 039</b>	<b>67,4</b>	<b>66,8</b>	<b>9,2</b>	<b>7,9</b>	<b>76,6</b>	<b>74,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>57 770</b>	<b>65,1</b>	<b>64,5</b>	<b>11,1</b>	<b>9,7</b>	<b>76,2</b>	<b>74,2</b>

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Lecture - 57 770 étudiants se sont inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée 2008. 76,2 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (65,1 % en deux ans, 11,1 % en trois ans).

## [2] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation et la filière de baccalauréat (%)

(cohorte 2008) (France métropolitaine + DOM)

Filière de baccalauréat	IUT secteur de la production				IUT secteur des services			
	Effectifs	Réussite en deux ans (%)	Réussite en trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Réussite en deux ans (%)	Réussite en trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	46	(1) ns	ns	ns	2 057	73,7	5,1	78,7
Économique	274	67,4	9,2	76,6	12 961	74,8	7,7	82,5
Scientifique	15 710	68,7	12,5	81,3	8 210	72,5	9,9	82,5
<b>Baccalauréat général</b>	<b>16 030</b>	<b>68,6</b>	<b>12,5</b>	<b>81,1</b>	<b>23 228</b>	<b>73,7</b>	<b>8,4</b>	<b>82,1</b>
Techno STI	4 922	49,3	17,4	66,8	1 052	45,4	16,7	62,1
Techno STG	176	49,7	12,1	61,8	7 682	57,6	10,1	67,7
Autres technos	1 097	48,9	15,5	64,3	318	69,3	5,8	75,1
<b>Baccalauréat technologique</b>	<b>6 195</b>	<b>49,0</b>	<b>17,2</b>	<b>66,2</b>	<b>9 052</b>	<b>56,1</b>	<b>11,0</b>	<b>67,1</b>
<b>Baccalauréat professionnel</b>	<b>283</b>	<b>34,5</b>	<b>11,2</b>	<b>45,7</b>	<b>690</b>	<b>41,3</b>	<b>8,3</b>	<b>49,5</b>
<b>Ensemble des bacheliers</b>	<b>22 508</b>	<b>62,8</b>	<b>13,8</b>	<b>76,6</b>	<b>32 970</b>	<b>68,2</b>	<b>9,1</b>	<b>77,3</b>
<b>Non-bacheliers</b>	<b>1 223</b>	<b>44,2</b>	<b>14,3</b>	<b>58,5</b>	<b>1 069</b>	<b>42,8</b>	<b>11,7</b>	<b>54,5</b>
<b>Total</b>	<b>23 731</b>	<b>61,8</b>	<b>13,8</b>	<b>75,6</b>	<b>34 039</b>	<b>67,4</b>	<b>9,2</b>	<b>76,6</b>

(1) La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (ns) et n'est pas publiée.

Lecture - 16 030 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2008 en IUT de la production. 81,1 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (68,6 % en deux ans, 12,5 % en trois ans).

## Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont disparu : les licences, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2011, le nombre de licences LMD délivrées augmente de 2 %, soit 164 400 licences dont 119 000 licences générales et 45 400 licences professionnelles. Le nombre de licences générales est en hausse après quatre années de baisse successive (+ 1,7 % par rapport au nombre de licences délivrées en 2010, qui était inférieur au nombre de licences de 2009 de 3,5 %).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 45 400 à la session 2011, soit une augmentation de plus de 32 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit nettement (+ 2,6 % à la session 2011 par rapport à la session précédente, + 9,2 % entre les sessions 2009 et 2010).

Le nombre total de masters délivrés (124 600) est en hausse de 20,3 %. Parmi ceux-ci, ce sont les masters indifférenciés qui augmentent le plus : + 63,5 % par rapport à 2010. Les masters recherche et masters professionnels se sont considérablement développés depuis 2004. Ils recommencent à augmenter après deux années de baisse : 19 600 masters recherche et 64 900 masters professionnels ont été délivrés en 2011, soit respectivement + 7,9 % et + 3,5 % (après une baisse respective de 4,2 % et 8,5 % en 2010). L'augmentation des diplômes de masters délivrés est en partie due à la réforme des concours d'enseignement, qui nécessitent désormais l'obtention préalable d'un master. Les masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement représentent ainsi 14 % de l'ensemble des masters délivrés en 2011, soit près de 18 000 diplômes.

Le nombre de doctorats augmente plus qu'en 2010, avec 3,9 % de diplômés en plus. Cette augmentation concerne principalement les doctorats de science (+ 5,1 %). Le nombre de thèses soutenues en médecine et pharmacie a augmenté en 2011 après une diminution à la session 2010.

## Définitions

### Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

### Diplômes LMD

Les diplômes LMD (licence, master doctorat) correspondent aux normes européennes de l'enseignement supérieur

Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

### Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.22.

### Diplômes intermédiaires (Deug et maîtrises intermédiaires)

Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un Deug intermédiaire (75 800 en 2010, 80 500 en 2011). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (93 500 en 2010 et 99 800 en 2011).

### HDR

Habilitation à diriger des recherches.

## [1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
<b>Licences professionnelles</b>	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	<b>2011</b>	<b>1 461</b>	<b>15 968</b>	<b>2 507</b>	<b>5 918</b>	<b>18 602</b>	<b>555</b>	<b>367</b>	<b>45 378</b>
<b>Licences générales</b>	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763		13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	<b>2011</b>	<b>20 023</b>	<b>17 860</b>	<b>5 755</b>	<b>46 036</b>	<b>24 775</b>	<b>4 140</b>	<b>370</b>	<b>118 959</b>
<b>Masters professionnels</b>	2004	23	361		387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	<b>2011</b>	<b>10 372</b>	<b>19 080</b>	<b>1 217</b>	<b>20 705</b>	<b>11 322</b>	<b>1 447</b>	<b>776</b>	<b>64 919</b>
<b>Masters recherche</b>	2004	726	150		217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	<b>2011</b>	<b>2 958</b>	<b>823</b>	<b>49</b>	<b>9 813</b>	<b>5 440</b>	<b>169</b>	<b>323</b>	<b>19 575</b>
<b>Masters indifférenciés</b>	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
		<b>2011</b>	<b>4 722</b>	<b>7 659</b>	<b>389</b>	<b>15 319</b>	<b>10 729</b>	<b>855</b>	<b>458</b>
<b>Doctorats (y c. HDR)</b>	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563	10 137
	2005	710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	664	1	3 035	7 437	98	601	12 703
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	<b>2011</b>	<b>947</b>	<b>703</b>	<b>1</b>	<b>3 173</b>	<b>7 892</b>	<b>122</b>	<b>536</b>	<b>13 374</b>

## Présentation

Environ 164 400 licences LMD (119 000 licences générales et 45 400 licences professionnelles) et 124 600 masters (64 900 masters professionnels, 19 600 masters recherche et 40 100 masters indifférenciés) ont été délivrés à la session 2011. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2011 dans les universités de France métropolitaine et des DOM s'inscrivant ainsi dans la continuité des résultats 2010. En cursus licence, près de trois diplômes sur dix ont été délivrés dans ces disciplines [1]. Les licences professionnelles font figure d'exception avec plus de quatre sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2011.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2011 est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 47,8 % des diplômés.

En 2011, 11 450 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Les femmes ont soutenu 5 000 thèses (43,6 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines où elles représentent 56,7 % des diplômés. En sciences, leur part n'est que de 37,5 %. Plus de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de six sur dix en sciences.

En 2011, 27 700 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme [2].

## Définitions

### Champ

Diplômes délivrés dans les 78 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

### Cursus LMD

Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur. Les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

### HDR

Habilitation à diriger des recherches.

### Diplômes de la session 2011 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (530 diplômés), le DAEU (5 559 diplômés), les magistères (512 diplômés) et les maîtrises (0 diplômé). 1 332 diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (Deust) ont été délivrés en 2011. Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT sont présentés en 8.16 et 8.17, les diplômés d'ingénieurs en 8.22.

## [1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2011

(France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 461	70,2	20 023	67,9	21 484	68,0
Économie, gestion	15 968	61,6	17 860	55,0	33 828	58,1
Administration économique et sociale	2 507	62,5	5 755	65,4	8 262	64,5
Lettres, langues et sciences humaines	5 918	63,1	46 036	75,4	51 954	74,0
Sciences	18 602	26,9	24 775	43,3	43 377	36,2
Staps	555	47,6	4 140	38,7	4 695	39,8
Médecine, pharmacie, odontologie	367	76,3	370	68,1	737	72,2
<b>Total</b>	<b>45 378</b>	<b>47,8</b>	<b>118 959</b>	<b>62,6</b>	<b>164 337</b>	<b>58,5</b>
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2011	49 642	47,2	161 423	60,4	211 065	57,3

Cursus master	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	10 372	66,9	2 958	63,6	4 722	66,7	18 052	66,3
Économie, gestion	19 080	54,9	823	46,1	7 659	54,3	27 562	54,5
Administration économique et sociale	1 217	63,2	49	53,1	389	58,4	1 655	61,8
Lettres, langues et sciences humaines	20 705	77,6	9 813	69,2	15 319	77,9	45 837	75,9
Sciences	11 322	42,4	5 440	42,7	10 729	39,4	27 491	41,3
Staps	1 447	42,2	169	43,8	855	39,3	2 471	41,3
Médecine, pharmacie, odontologie	776	69,6	323	57,6	458	66,2	1 557	66,1
<b>Total</b>	<b>64 919</b>	<b>61,9</b>	<b>19 575</b>	<b>59,6</b>	<b>40 131</b>	<b>60,7</b>	<b>124 625</b>	<b>61,2</b>
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2011	76 078	60,4	28 255	59,6	50 371	59,5	154 704	59,9

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	831	43,7	116	37,9
Économie, gestion et administration économique et sociale	640	46,0	64	53,1
Lettres, langues et sciences humaines	2 827	56,7	346	49,7
Sciences	6 701	37,5	1 191	26,8
Staps	112	38,4	10	0,0
Médecine, pharmacie, odontologie	337	49,6	199	31,2
<b>Total</b>	<b>11 448</b>	<b>43,6</b>	<b>1 926</b>	<b>32,8</b>

## [2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2011

(France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	4 384	62,3	1 118	55,4	2 651	70,2	8 153	63,9
Diplôme de fin de deuxième cycle	6 435	62,7			1 923	67,3	8 358	63,7
Capacité en médecine	1 479	47,5					1 479	47,5
DES, DIS, DESC	5 732	59,9	11	72,7	153	73,9	5 896	60,3
AFS, AFSA	439	31,0					439	31,0
DE sage-femme	885	93,6					885	93,6
Deust					23	91,3	23	91,3
Doctorats (y c. HDR)	395	43,0	16	31,3	125	43,2	536	42,7
Licence LMD	313	65,8			57	80,7	370	68,1
Master LMD	963	62,0			592	73,0	1 555	66,2
<b>Total</b>	<b>21 025</b>	<b>61,1</b>	<b>1 145</b>	<b>55,1</b>	<b>5 524</b>	<b>69,2</b>	<b>27 696</b>	<b>62,4</b>

## Présentation

27,1 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2007-2008 ont obtenu leur diplôme trois ans plus tard à la session 2010. Une année supplémentaire a été nécessaire pour 11,9 % des inscrits. Au total, 39,0 % des étudiants inscrits en 2007 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans [1]. Les étudiants inscrits en 2008-2009 ont un taux de réussite en trois ans équivalent à celui de la cohorte 2007 (27,3 %). Entre la cohorte 2004 et la cohorte 2008, le taux de réussite en trois ans a perdu 1,8 point, notamment sous l'effet de la moindre réussite des titulaires d'un bac général sur la période (- 2,6 points pour les bacheliers littéraires, - 3,9 points pour la série ES et - 3,1 points pour les scientifiques). Le taux de réussite en quatre ans varie peu sur la période 2004-2007, il est de 11,9 % pour la cohorte 2007.

La réussite en licence varie fortement selon les caractéristiques de l'étudiant [2]. L'écart entre le taux de réussite en trois ans des hommes et celui des femmes de la cohorte 2007 est de 9,6 points, en faveur de ces dernières (30,8 %). La scolarité antérieure joue plus encore, puisque les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont un taux de réussite à la licence en trois ans de 2,7 % (4,6 % en trois ou quatre ans), alors que plus du tiers des bacheliers généraux ont obtenu le diplôme trois ans après leur première inscription (près de la moitié l'ont obtenu en trois ou quatre ans). Moins de 10 % des bacheliers technologiques y parviennent en trois ans. Les étudiants non bacheliers, qui sont pour la plupart titulaires d'un titre étranger admis en équivalence, ont un taux de réussite en trois ans de 21,2 %. Obtenir son baccalauréat en retard est également très discriminant puisque 35,6 % de ceux qui sont bacheliers « à l'heure » ou « en avance » sont diplômés en trois ans, contre 17,1 % en cas de retard d'un an, et 9,1 % en cas de retard supérieur à un an. On note enfin un écart de 10,7 points entre le taux de réussite des étudiants issus de familles socialement « très favorisées » (31,8 %) et celui des étudiants appartenant à des familles « défavorisées » (21,1 %).

Les écarts selon le domaine disciplinaire d'inscription sont bien moindres, puisque le taux de réussite en trois ans va de 28,4 % en lettres-langues-arts-sciences humaines à 26,3 % en sciences-Staps et 26,0 % en droit-sciences économiques-AES.

Le fait de disposer d'une année supplémentaire ne modifie pas fondamentalement la hiérarchie des critères et ne permet pas de combler les différences issues du parcours dans l'enseignement scolaire.

## Définitions

### Méthodologie

Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2007-2008 (154 800 inscrits). Ces étudiants ont été suivis pendant quatre années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme des sessions 2010 (réussite en trois ans) et 2011 (réussite en quatre ans). Les inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte. Les étudiants diplômés de la licence en trois ans et diplômés dans un autre diplôme de licence 3 en quatrième année ne sont pas comptabilisés dans la réussite en quatre ans.

### Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

### Origine sociale

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

### L1

Première année du cursus licence LMD.



## [1] Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Effectif de la cohorte	Réussite en trois ans (%)	Réussite en quatre ans (%)	Réussite cumulée en quatre ans (%)
Cohorte 2004	177 837	29,1	11,5	40,6
Cohorte 2005	177 454	28,1	11,8	39,9
Cohorte 2006	170 684	28,0	11,5	39,5
Cohorte 2007	158 661	27,1	11,9	39,0
Cohorte 2008	154 778	27,3	(1)	(1)

(1) Les résultats aux diplômes de la session 2012 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

## [2] Cursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2007 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en trois ans (%)	Réussite en quatre ans (%)	Réussite cumulée en quatre ans (%)
Sexe	Homme	37,8	21,2	11,7	32,9
	Femme	62,2	30,8	12,0	42,8
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>	<b>39,0</b>
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou « en avance »	58,3	35,6	13,9	49,5
	En retard d'un an	25,7	17,1	10,4	27,5
	En retard de plus d'un an	11,3	9,1	6,0	15,1
	Non-bachelier	4,7	21,2	9,4	30,6
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>	<b>39,0</b>
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Bac obtenu dans l'année	84,9	28,4	12,8	41,2
	Bac obtenu un an avant	5,6	25,6	7,7	33,3
	Bac obtenu plus d'un an avant	4,8	13,4	4,2	17,6
	Non-bachelier	4,7	21,2	9,4	30,6
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>	<b>39,0</b>
Origine sociale	Très favorisée	30,6	31,8	13,1	44,9
	Favorisée	14,0	30,3	12,9	43,2
	Assez défavorisée	25,1	27,7	12,0	39,7
	Défavorisée	22,9	21,1	10,5	31,6
	Non-réponse	7,4	19,1	9,0	28,1
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>	<b>39,0</b>
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	34,9	26,0	13,3	39,3
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	44,8	28,4	10,0	38,4
	Sciences - Staps	20,3	26,3	13,5	39,8
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>	<b>39,0</b>
Série du baccalauréat	Littéraire	21,4	30,9	12,8	43,7
	Économique	29,3	33,4	14,5	47,9
	Scientifique	24,6	34,6	13,8	48,4
	Technologique STG	10,6	6,4	6,1	12,5
	Autre technologique	5,3	9,3	6,4	15,7
	Professionnel	4,1	2,7	1,9	4,6
	Non-bachelier	4,7	21,2	9,4	30,6
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>27,1</b>	<b>11,9</b>	<b>39,0</b>

Lecture - 62,2 % des inscrits en première année de cursus licence en 2007 sont des femmes. 42,8 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (30,8 % en 3 ans, 12,0 % en 4 ans).

## Présentation

À la session 2011, 30 000 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 26 000 en 2001, soit une hausse de 16,8 % en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne avant de croître en 2008. Après une baisse de 1,3 % en 2009, le contingent de diplômés croît à nouveau en 2010 et 2011 (+ 5,1 %).

Cette hausse par rapport à 2010 concerne tous les diplômés sauf ceux des écoles publiques dépendant d'autres ministères que le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), dont le nombre stagne. L'augmentation touche d'abord les écoles publiques indépendantes des universités (+ 6,5 %) puis les écoles privées (+ 6,4 %) et les écoles universitaires (+ 5,6 %).

La répartition des diplômés se modifie peu par rapport à 2010. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (56,6 %, soit + 0,5 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (17,7 % soit - 0,7 point) et plus d'un sur quatre d'une école privée (25,7 % soit + 0,3 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2011 (+ 0,6 % par rapport à 2010). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (27,9 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 29,3 % et 33,8 % de l'ensemble des diplômes délivrés).

En 2011, 30 200 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômes attribués continue d'augmenter en 2011 (+ 4,7 % par rapport à 2010). Les diplômes visés par le MESR représentent le contingent le plus important des titres délivrés (59,5 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 50,8 % des diplômés 2011 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

## Définitions

### Diplômes d'ingénieurs

Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (Ei.CESI), de l'école des transmissions de Rennes (ESAT) et l'école du génie d'Angers (EG). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

### Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)

Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2011, 2 100 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

### Visa du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

### MBA

Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information Sise.

- [1] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information Sise.

- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information Sise.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.07, 10.10, 08.30, 06.22.
- Tableau statistique n° 7157.

## [1] Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs depuis 1985

(hors formation continue (1) et formations d'ingénieurs en partenariat)

(France métropolitaine + DOM) (2)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Écoles universitaires (3)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173
Part de femmes (%)				25,7	27,7	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030
Part de femmes (%)			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3
<b>Total public MESR</b>	<b>6 865</b>	<b>8 935</b>	<b>14 118</b>	<b>15 689</b>	<b>16 045</b>	<b>15 513</b>	<b>16 080</b>	<b>16 212</b>	<b>16 238</b>	<b>17 203</b>
Part de femmes (%)	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6
<b>Écoles publiques autres ministères</b>	<b>3 250</b>	<b>3 624</b>	<b>4 621</b>	<b>5 107</b>	<b>5 161</b>	<b>4 743</b>	<b>5 127</b>	<b>5 105</b>	<b>5 333</b>	<b>5 363</b>
Part de femmes (%)	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8
<b>Écoles privées</b>	<b>2 888</b>	<b>3 521</b>	<b>5 885</b>	<b>6 842</b>	<b>6 470</b>	<b>7 264</b>	<b>7 412</b>	<b>6 936</b>	<b>7 357</b>	<b>7 825</b>
Part de femmes (%)	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4
<b>Total</b>	<b>13 003</b>	<b>16 080</b>	<b>24 624</b>	<b>27 638</b>	<b>27 676</b>	<b>27 520</b>	<b>28 619</b>	<b>28 253</b>	<b>28 928</b>	<b>30 391</b>
Part de femmes (%)	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9

(1) Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (E.I.CESI), de l'école des transmissions de Rennes (ESAT) et l'école du génie d'Angers (EG).

(2) Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

(3) Pour des raisons de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

## [2] Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce depuis 1985

(France métropolitaine + DOM) (1)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Diplômes visés</b>	<b>4 071</b>	<b>5 580</b>	<b>8 825</b>	<b>13 219</b>	<b>14 307</b>	<b>12 925</b>	<b>11 729</b>	<b>14 309</b>	<b>16 303</b>	<b>17 981</b>
Part de femmes (%)	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7
<b>Certificats d'école</b>	<b>3 254</b>	<b>6 571</b>	<b>9 517</b>	<b>12 847</b>	<b>11 319</b>	<b>11 472</b>	<b>10 517</b>	<b>13 833</b>	<b>12 549</b>	<b>12 233</b>
dont : mastères	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613
MBA	-	-	1 303	1 925	1 690	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213
autres (2)	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052	1 452	1 569	725
<b>Total</b>	<b>7 325</b>	<b>12 151</b>	<b>18 342</b>	<b>26 066</b>	<b>25 626</b>	<b>24 397</b>	<b>22 246</b>	<b>28 142</b>	<b>28 852</b>	<b>30 214</b>
Part de femmes (%)	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8

(1) Il n'y a pas d'école de commerce à Mayotte.

(2) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

## Présentation

Le niveau de sortie du système éducatif peut se mesurer soit en flux, sur les sorties définitives de formation initiale ou sur les interruptions dans l'enseignement secondaire, ou bien en « stock » sur une tranche d'âge. Parmi les 700 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur les années 2009-2010-2011, 16 % n'ont pas obtenu un diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle [1]. La moitié des diplômés possèdent comme plus haut diplôme un diplôme du second cycle du secondaire et l'autre moitié un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 14 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 28 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 15 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 27 % de l'enseignement supérieur long. Ces répartitions sont stables par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à sortir du système éducatif initial sans être diplômés du second cycle du secondaire, les jeunes femmes décrochent plus souvent un diplôme du supérieur.

La mise en place progressive de la rénovation de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2008 s'est traduite deux ans après par une modification de la structure des flux de sortants de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2011, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné 7 points (77,2 %) alors que celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 10 (12,7 %) [2]. La proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010 et de 0,5 point en 2011 (10,1 %). Cette augmentation est due aux sorties de première professionnelle classées dans cette rubrique puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur cursus en trois ans. Cependant, certains d'entre eux ont obtenu une certification intermédiaire (BEP ou CAP) et sont donc proches, en termes de niveau d'études, des sortants de première année de baccalauréat professionnel en deux ans, classés eux parmi les sortants de niveau CAP ou BEP.

Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces à 10 % (voir 8.30) [3]. En 2012, 11,4 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation. Cette part est relativement stable depuis 2003. Là encore, le taux de sortants précoces est plus élevé chez les hommes que chez les femmes.

### Sources :

- MEN-MESR DEPP/Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et Sifa (effectifs des CFA).
- Système d'information Safran (effectifs scolaires du ministère en charge de l'agriculture).
- Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

## Définitions

### Diplômes les plus élevés

Ce sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'Insee [1].

### Sortie de formation initiale [1]

C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont donc pas comptabilisées ici comme de la formation initiale. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est l'interruption de plus d'un an après la fin de celui-ci.

### L'enseignement supérieur court et long [1]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac+2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômes des écoles de niveau licence ou au-delà.

### Sorties de l'enseignement secondaire [2]

Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

### La réforme de la voie professionnelle [2]

Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

### Sortants précoces [3]

Ce sont les individus âgés de 18-24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'Insee.

### ① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.12.
- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », *Éducation & formations*, n° 74, ministère de l'éducation nationale, avril 2007.

## [1] Répartition des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé

(France métropolitaine, données provisoires)

	Année de sortie de formation initiale							
	2006-2007-2008				2009-2010-2011			
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %	En %	En %
DEA, DESS, master, doctorat	67	10	85	12	10	15		
Écoles supérieures	42	6	37	5	6	4		
Licence, maîtrise	73	10	69	10	8	12		
Deug, BTS, DUT et équivalent	88	12	83	12	12	11		
Paramédical et social	23	3	23	3	1	5		
<b>Total diplômés des études supérieures</b>	<b>293</b>	<b>42</b>	<b>297</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>47</b>		
Baccalauréat général	59	8	61	9	8	10		
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	106	15	131	19	19	19		
CAP, BEP ou équivalent	120	17	100	14	16	13		
<b>Total diplômés du second cycle du secondaire</b>	<b>285</b>	<b>40</b>	<b>292</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>42</b>		
Brevet seul	59	8	51	7	8	6		
Aucun diplôme	68	10	60	9	12	5		
<b>Total brevet et aucun diplôme</b>	<b>127</b>	<b>18</b>	<b>111</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>11</b>		
<b>Total sortants de formation initiale</b>	<b>705</b>	<b>100</b>	<b>700</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>		

Lecture - En moyenne sur 2009, 2010 et 2011, 700 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

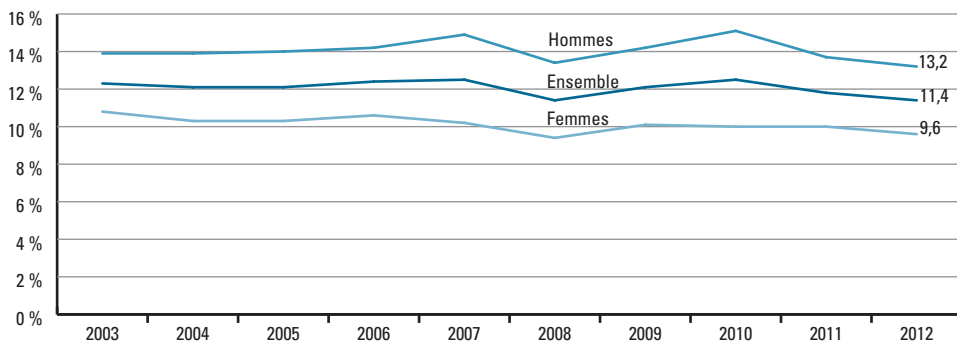
## [2] Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (%)

(France métropolitaine)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
								Garçons	Filles	Total
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	54,4	55,0	48,2	59,8	53,9
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	17,1	17,8	26,2	20,3	23,3
<b>Total sorties au niveau du baccalauréat</b>	<b>66,9</b>	<b>69,9</b>	<b>70,2</b>	<b>70,1</b>	<b>70,0</b>	<b>71,5</b>	<b>72,8</b>	<b>74,4</b>	<b>80,1</b>	<b>77,2</b>
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,1	0,7	0,4	0,5	0,5
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	18,8	16,8	13,7	10,7	12,2
<b>Total sorties au niveau du CAP ou BEP</b>	<b>23,7</b>	<b>22,5</b>	<b>22,6</b>	<b>22,3</b>	<b>22,5</b>	<b>20,9</b>	<b>17,5</b>	<b>14,1</b>	<b>11,2</b>	<b>12,7</b>
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,8	1,3	0,6	1,4	1,0
Première professionnelle	-	-	-	-	-	-	2,3	4,7	2,9	3,8
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	0,7	2,4	3,3	1,8	2,6
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,1	3,7	2,9	2,6	2,7
<b>Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire</b>	<b>9,4</b>	<b>7,6</b>	<b>7,2</b>	<b>7,6</b>	<b>7,5</b>	<b>7,6</b>	<b>9,7</b>	<b>11,5</b>	<b>8,7</b>	<b>10,1</b>
<b>Total des élèves finissant l'enseignement secondaire</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## [3] Les sorties précoces par sexe (%)

(France métropolitaine, données provisoires)



Lecture - En 2012, le taux de sortants précoces est de 11,4 %.

Remarque - S'agissant de données provisoires revues régulièrement, les chiffres affichés ici peuvent être légèrement différents de ceux diffusés par Eurostat (8.30).

## Présentation

Au 1<sup>er</sup> février 2012, sept mois après la fin de leurs études, 48 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle ou technologique exercent un emploi, soit autant qu'en 2011 [1]. Plus les lycéens sont diplômés, plus le taux d'emploi est élevé : 67 % des diplômés de BTS sont en emploi, alors que seuls 38 % des diplômés de BEP ou de CAP et 21 % des non-diplômés le sont. La répartition des contrats évolue, avec un peu plus d'EDI et d'emplois aidés par rapport à 2011, et une baisse des EDD et des contrats d'intérim. 39 % des sortants sont au chômage tandis que 13 % des lycéens sortants sont sans emploi et n'en cherchent pas (inactifs).

Sept mois après la fin des études, les filles sont globalement moins souvent en emploi que les garçons [2]. Cela reste vrai à diplôme et spécialité de formation donnés, avec une exception toutefois pour les titulaires d'un BTS du secteur des services (67 % contre 65 % chez les garçons). Les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi après une formation dans la production qu'après une formation dans les services, et ce quel que soit le diplôme sauf celles qui possèdent un BTS où le taux d'emploi est le même dans les deux secteurs. Ce constat varie selon le diplôme pour les garçons : ceux qui possèdent au plus un CAP ou un BEP trouvent plus d'emploi après une formation dans le secteur des services qu'après une formation en production, et c'est l'inverse pour les titulaires d'un baccalauréat ou plus.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « pluritechnologiques de la production » (61 %) suivi des spécialités « métallurgie, matériaux de construction, verre » (55 %) et des « transformations chimiques et apparentées » (53 %) [3]. Les taux d'emploi plus élevés dans ces domaines s'expliquent par le profil des sortants : ils sont pour la plupart titulaires d'un diplôme de niveau IV ou supérieur. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples ». Les formations de niveau V y sont surreprésentées et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômés.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « accueil, hôtellerie, tourisme », « services aux personnes », « transport, manutention, magasinage » et « finances comptabilité et gestion du personnel ». Il est le plus bas pour les « services à la collectivité » (formations en nettoyage et assainissement) et la « communication et information ».

## Définitions

### Champ

L'enquête IVA interroge chaque année au 1<sup>er</sup> février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle de l'éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. Depuis 2006, l'exploitation nationale des enquêtes comprend uniquement les années terminales des formations, et la première professionnelle.

Depuis 2011, toutes les spécialités de formations sont interrogées et non plus une sur deux. Des académies n'ont pas réalisé l'enquête en 2011, les données ont donc été repondérées pour permettre la comparaison avec l'enquête 2012.

Les jeunes sortants de classes terminales de formations en lycée ayant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II (licence ou plus), peu nombreux, sont exclus de l'analyse.

### Sortants de lycée

Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

### Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants quelle que soit leur situation (emploi, chômage, inactivité, stage...).

### Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes installées à leur compte).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

### Emplois aidés

Contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), ...

### Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête « IVA » menées aux 1<sup>er</sup> février 2011 et 2012 auprès des sortants de lycée.

## [1] Situation au 1<sup>er</sup> février 2012 des lycéens selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
Non diplômé	20,6	41,5	15,0	34,3	9,3	51,9	27,5	7,5
DNB, CFG (2)	29,2	38,4	13,9	35,2	12,5	46,6	24,2	8,7
CAP ou BEP	38,3	35,4	14,2	39,1	11,3	48,3	13,4	24,5
Bac pro, BT, BM, BP (2)	53,4	35,9	15,9	32,1	16,2	37,3	9,4	30,2
Bac technologique	55,9	35,7	10,5	34,0	19,8	29,0	15,1	11,5
BTS	67,1	39,2	11,9	36,0	12,9	26,9	6,0	17,6
<b>Ensemble</b>	<b>47,8</b>	<b>36,9</b>	<b>13,7</b>	<b>34,9</b>	<b>14,5</b>	<b>39,1</b>	<b>13,1</b>	<b>100,0</b>
Rappel situation au 1 <sup>er</sup> février 2011	48,4	36,0	14,4	35,8	13,8	38,7	12,9	100,0

(1) Voir « Champ ».

(2) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(3) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

(4) EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

## [2] Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2012 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Garçons		Filles		Ensemble
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômé	21,4	19,4	19,9	21,3	20,9	22,5	12,2	20,5	20,6
DNB, CFG (1)	31,3	26,6	27,4	30,3	28,7	34,6	19,8	27,5	29,2
CAP ou BEP	38,9	37,6	36,0	39,9	37,7	41,3	28,1	39,3	38,3
Bac pro, BT, BM, BP (2)	56,7	49,4	56,4	51,6	57,4	55,5	47,5	49,5	53,4
Bac technologique	57,1	54,9	57,5	55,5	59,1	56,0	49,8	55,2	55,9
BTS	67,4	66,8	68,9	66,3	69,3	65,3	66,8	66,8	67,1
<b>Ensemble</b>	<b>48,8</b>	<b>46,8</b>	<b>46,4</b>	<b>48,6</b>	<b>47,7</b>	<b>50,2</b>	<b>38,0</b>	<b>47,8</b>	<b>47,8</b>

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

## [3] Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2012 selon le domaine de spécialité de formation et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Non-diplômé	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BT, BM, BP (2)	Bac techno	BTS	Ensemble
Spécialités pluritechno. des transformations, agroalimentaire	15,0	15,4	28,8	65,6	ns	68,3	35,7
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	ns	46,3	67,1	53,2
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	ns	54,7	ns	80,0	55,3
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	23,0	31,3	39,5	57,8	ns	63,1	49,2
Génie civil, construction, bois	20,2	24,7	33,8	58,9	59,3	75,9	44,0
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	16,0	20,3	26,5	42,9	ns	63,6	34,5
Mécanique et structures métalliques	19,7	29,2	38,9	61,4	59,9	76,9	46,8
Spécialités pluritechno. mécanique-électricité, électronique	21,2	30,4	41,8	53,0	58,1	66,7	47,5
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	42,4	59,4	58,9	66,2	61,2
<b>Ensemble domaines de la production</b>	<b>19,9</b>	<b>27,4</b>	<b>36,0</b>	<b>56,5</b>	<b>57,5</b>	<b>68,9</b>	<b>46,4</b>
Transport, manutention, magasinage	26,2	31,4	49,3	58,5	ns	66,6	50,9
Commerce, vente	20,0	23,5	30,3	52,1	60,8	65,9	46,1
Finances, comptabilité et gestion du personnel	23,1	27,8	36,7	47,0	59,0	66,1	50,9
Communication et information	18,7	21,4	31,4	42,1	55,9	60,5	43,2
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	22,5	31,2	49,9	61,6	56,8	72,5	53,2
Accueil, hôtellerie, tourisme	20,5	24,8	37,1	68,7	67,2	70,6	54,0
Services à la collectivité	15,5	ns	33,0	61,6	ns	61,3	43,2
Spécialités plurivalentes des services	36,3	42,0	41,1	ns	50,2	ns	47,4
<b>Ensemble domaines des services</b>	<b>21,3</b>	<b>30,3</b>	<b>39,9</b>	<b>51,6</b>	<b>55,5</b>	<b>66,3</b>	<b>48,6</b>

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

ns : non significatif.

## Présentation

Au 1<sup>er</sup> février 2012, sept mois après la fin de leur formation, 67 % des sortants d'apprentissage sont en emploi, contre 64 % l'année précédente [1]. Le taux d'emploi a augmenté pour tous les diplômés. La répartition des contrats évolue, avec une augmentation des emplois à durée indéterminée et une baisse de tous les autres types de contrats. 27 % des sortants sont au chômage (- 3 points) et 6 % sont inactifs (stable). Près de 82 % des sortants avec un BTS ou un diplôme de niveau I ou II sont en emploi, contre 60 % des titulaires d'un CAP ou BEP, et 34 % des sans diplômes.

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons [2]. Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les diplômés, à l'exception des titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un BTS du secteur des services. Elles sont également plus souvent en emploi après une formation dans le secteur des services qu'après une formation dans la production (écart de 9 points).

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de formation (57 % après une formation dans l'alimentation, 87 % dans l'informatique) [3]. Dans le secteur de la production, les spécialités de l'alimentation et du bâtiment sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi. Les spécialités du bois et de l'agriculture permettent aux jeunes sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges ou un certificat de formation générale de mieux s'insérer, même si le taux d'emploi reste très faible pour ces sortants. Le taux d'emploi est le plus élevé pour les diplômés en technologies industrielles, mais les seuls représentants de cette spécialité de formation sont les apprentis possédant au moins un diplôme de niveau IV. Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine de la santé ou des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP ou BEP en secrétariat ou en coiffure, esthétique. Pour les détenteurs d'un BT, BM, BP ou baccalauréat professionnel, exception faite du domaine de la santé, ce sont ceux formés dans l'hôtellerie-restauration et les transports qui ont les plus hauts taux d'emploi. Les détenteurs d'un BTS ou d'un diplôme de niveau I ou II connaissent des taux d'emploi de 72 % à 95 %, selon le domaine dans lequel ils ont été formés. Quant aux sortants de la filière « santé », ils trouvent plus facilement un emploi que les autres, à tous les niveaux de diplômes.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête IPA menée au 1<sup>er</sup> février 2012 auprès des sortants d'apprentissage.

## Définitions

### Champ

L'enquête IPA interroge chaque année au 1<sup>er</sup> février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelles que soient leur formation et la classe suivie - classe terminale ou intermédiaire) en France métropolitaine et dans les DOM.

### Sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2010-2011, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1<sup>er</sup> février 2012 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

### Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants quelle que soit leur situation (emploi, chômage, inactivité, stage...).

### Emplois non aidés

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes installées à leur compte et engagés dans l'armée).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

### Emplois aidés

Contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), ....

### Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

### Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.15.
- Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008.



## [1] Situation des sortants d'apprentissage au 1<sup>er</sup> février 2012 selon le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		EDI (3)	Intérim	EDD (3)	Emploi aidé			
Non diplômé	33,5	44,4	13,9	30,8	10,8	53,7	12,8	7,2
DNB, CFG (1)	39,3	45,9	13,3	31,9	8,9	48,8	12,0	6,0
CAP ou BEP	59,9	54,0	8,4	28,9	8,7	34,8	5,3	34,1
Bac pro, BT, BM, BP (2)	77,0	61,4	7,2	24,7	6,7	19,0	4,0	20,2
Bac technologique	77,1	57,9	4,0	30,3	7,8	16,6	6,3	6,5
BTS, DUT	81,8	58,9	6,9	22,2	12,0	14,4	3,8	11,4
Diplôme de niveau I et II	81,8	67,1	5,1	20,8	7,1	14,9	3,3	14,6
<b>Ensemble</b>	<b>67,0</b>	<b>58,4</b>	<b>7,4</b>	<b>25,8</b>	<b>8,4</b>	<b>27,4</b>	<b>5,6</b>	<b>100,0</b>
Rappel situation au 1 <sup>er</sup> février 2011	63,8	56,1	8,6	26,7	8,5	30,2	6,1	100,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

(3) EDI : emploi à durée indéterminée, EDD : emploi à durée déterminée.

## [2] Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2012 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Garçons		Filles		Ensemble
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômé	33,5	33,3	32,1	36,8	32,6	39,0	24,7	35,6	33,5
DNB, CFG (1)	40,7	36,1	38,5	40,6	39,2	48,2	33,1	37,0	39,3
CAP ou BEP	63,5	50,6	62,2	54,5	63,7	62,2	46,8	51,5	59,8
Bac pro, BT, BM, BP (2)	80,1	71,0	80,3	72,3	81,6	73,0	64,1	72,0	77,0
Bac technologique	74,5	78,7	72,9	78,4	76,4	72,9	63,5	80,5	77,1
BTS, DUT	83,3	79,5	83,8	80,2	85,3	80,0	75,0	80,3	81,8
Diplôme de niveaux I et II	83,3	80,0	83,2	81,2	84,5	82,4	79,3	80,1	81,8
<b>Ensemble</b>	<b>67,9</b>	<b>65,4</b>	<b>65,6</b>	<b>68,7</b>	<b>66,5</b>	<b>72,1</b>	<b>57,8</b>	<b>66,9</b>	<b>67,0</b>

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

## [3] Taux d'emploi au 1<sup>er</sup> février 2012 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte)

Domaine de spécialité	Non-diplômé	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BT, BM, BP (2)	Bac techno	BTS, DUT	Diplôme de niveaux I et II	Ensemble
Agriculture	42,4	45,9	56,1	73,0	66,7	79,0	74,4	63,6
Alimentation	28,0	36,5	60,6	81,7	72,8	77,5	78,0	57,1
Bâtiment	29,4	36,2	63,2	84,2	70,8	ns	ns	59,7
Bois	40,0	40,5	70,1	87,2	ns	ns	ns	68,6
Électricité	32,5	36,4	59,9	79,1	73,3	86,6	85,1	70,1
Génie civil	ns	ns	75,0	83,2	ns	91,3	89,0	80,8
Mécanique automobile	27,7	32,5	59,9	84,6	ns	88,3	ns	65,5
Mécanique générale	ns	ns	51,5	79,1	ns	84,5	87,0	78,9
Énergie, chimie	ns	ns	68,0	81,6	73,6	81,5	79,9	74,2
Structures métalliques	32,5	37,8	63,1	80,1	ns	ns	ns	63,5
Technologies industrielles	ns	ns	ns	80,4	ns	84,3	82,5	82,8
<b>Ensemble production</b>	<b>32,1</b>	<b>38,5</b>	<b>62,2</b>	<b>80,3</b>	<b>72,9</b>	<b>83,8</b>	<b>83,2</b>	<b>65,6</b>
Coiffure, esthétique	28,0	37,2	47,8	72,2	75,1	ns	ns	57,3
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	71,5	65,4	83,1	82,1	80,4
Hôtellerie-restauration	26,2	40,1	54,5	78,9	69,9	76,6	80,8	57,9
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	83,0	89,0	86,6
Santé	ns	ns	79,5	83,9	86,9	94,9	86,5	86,0
Secrétariat	ns	ns	46,6	59,1	63,1	72,4	78,3	65,4
Services à la collectivité	ns	ns	57,5	68,3	ns	76,4	71,9	66,4
Social	ns	ns	62,8	72,8	77,1	72,0	84,7	69,5
Transport	ns	ns	77,6	75,6	ns	86,2	85,1	76,8
Vente	29,8	33,4	49,0	70,3	73,4	77,5	77,4	63,4
<b>Ensemble services</b>	<b>36,8</b>	<b>40,6</b>	<b>54,5</b>	<b>72,3</b>	<b>78,4</b>	<b>80,2</b>	<b>81,2</b>	<b>68,7</b>

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

ns : non significatif.

## Présentation

En 2012, 67 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 9 % cumulant leurs études avec un emploi [1]. 33 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 19 % sont en situation d'emploi, 8 % sont chômeurs et 6 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, alors que le taux de chômage au sens du BIT est de 10,2 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2012, il atteint 25,7 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'études atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 10 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2012, contre 24 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et contre 47 % des jeunes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme [2]. Ce constat, marqué depuis le début des années quatre-vingt, est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable puisque les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD ...). Ainsi entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 7 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes sortis du système éducatif depuis un à quatre ans a légèrement diminué (- 1 point). La baisse est la plus forte pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges (- 4 points) tandis que le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a stagné sur cette période. En 2012, le chômage est à la hausse pour tous (+ 1 à 2 points).

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la probabilité d'occuper un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure est importante [3]. En 2012, 47 % des jeunes en emploi qui sont sortis depuis un à quatre ans de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 35 % un emploi de professions intermédiaires. Les diplômés du supérieur court travaillent majoritairement sur des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans-diplômes occupent essentiellement des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

### Sources :

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine/Traitement MEN-MESR DEPP.

## Définitions

### Le « taux de chômage » [1] [2]

Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec les recommandations du bureau international du travail (BIT).

### Les inactifs [1]

Ils comprennent les personnes en inactivité, en reprise d'études ou bien en formation continue.

### La rupture de série de l'enquête Emploi en 2003 [2]

Elle est provoquée par des ajustements des définitions des situations professionnelles et scolaires ainsi qu'un changement de méthodologie d'enquête (passage d'une seule collecte annuelle réalisée généralement en mars à une collecte continue tout au long de l'année).

### La sortie de formation initiale [2] [3]

Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Voir 8.22.

### L'enseignement supérieur court et long [3]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac + 2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence (L1), à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

### Les catégories de professions [3]

Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les « indépendants » désignent les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les professions « intermédiaires » regroupent les responsables « non cadres » (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

#### ① Pour en savoir plus

- Note Information n° 12.09.

- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

- *Bilan Formations et emploi*, édition 2012, Insee.

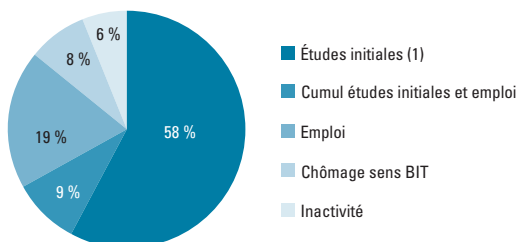
[http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref\\_id=form-emploi&reg\\_id=0](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi&reg_id=0)

- *France Portrait Social*, Edition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle », B. Le Rhun, P. Pollet.

- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

## [1] La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2012

(France métropolitaine, données provisoires)

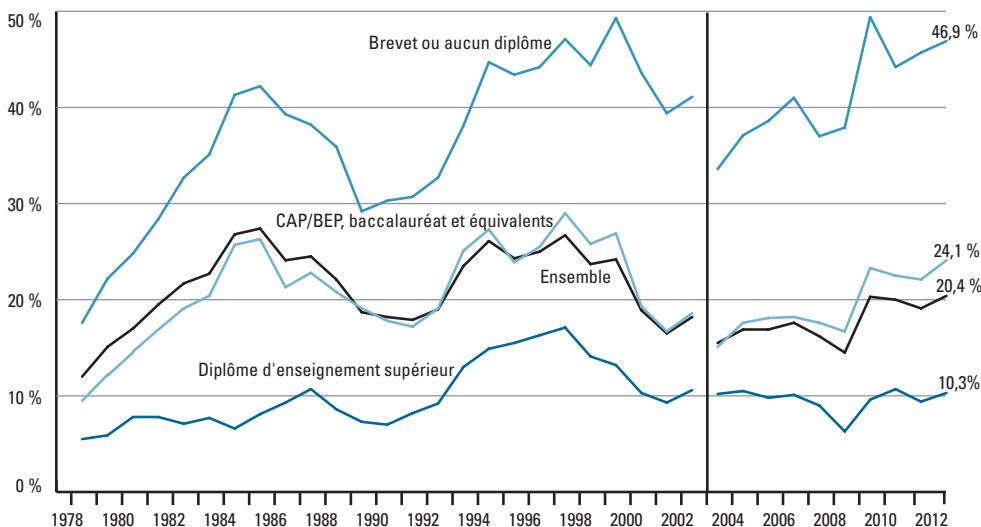


(1) Dont 1 % de jeunes en formation initiale qui est au chômage au sens du BIT.

Lecture - En 2012, 58 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 9 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

## [2] Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé (%)

(France métropolitaine, 2010-2012 données provisoires)



Lecture - En 2012, 20,4 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Remarque - Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

## [3] Catégorie socioprofessionnelle en 2012 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (%)

(France métropolitaine, données provisoires)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	1	1	3	3	2	2
Cadres et professions intellectuelles	47	2	6	0	0	18
Professions intermédiaires	35	57	21	9	13	30
Employés qualifiés	10	21	24	17	18	18
Employés non qualifiés	5	8	18	24	28	13
Ouvriers qualifiés	1	6	15	26	14	10
Ouvriers non qualifiés	1	5	12	21	25	9
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Lecture - 30 % des jeunes qui sont en emploi en 2012 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

## Présentation

En 2012, 33 000 demandes d'entrée dans le dispositif de validation de l'expérience (livrets 1) ont été déposées pour un diplôme technologique ou professionnel de la responsabilité des DEC et 31 400 ont été déclarées recevables (- 2 % par rapport à 2011) [1]. La même année, 21 400 dossiers de demande de validation (livrets 2) ont été déposés, soit une diminution de 3 % du nombre des candidatures à la VAE par rapport à 2011.

Si, avec 20 800 décisions rendues par un jury en 2012, le nombre des dossiers examinés a légèrement diminué par rapport à 2011 (- 1 %), le nombre des validations totales qui permettent la délivrance du diplôme visé est, lui, resté stable (13 600 soit les trois quarts de l'ensemble des validations accordées, partielles et totales) [2].

48 % des demandes déclarées recevables en 2012 visent un diplôme de niveau supérieur [3]. Pour ceux qui ont effectivement fait acte de candidature et déposé un dossier de demande de validation en 2012, le poids des candidats au premier niveau de diplôme est légèrement plus élevé (24 % des livrets 2 déposés visent un diplôme de niveau V contre 21 % des demandes recevables).

Parmi les 20 800 demandes examinées par un jury de VAE en 2012, 6 400 (31 %) visent un BTS, 4 500 (22 %) un CAP et 3 600 (17 %) un baccalauréat professionnel [4]. La plupart des candidats cherchent à obtenir un diplôme du secteur des services et la moitié visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services aux personnes, les plus recherchés étant toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), suivis par le diplôme d'État de moniteur éducateur (DEME). Ces diplômes comptabilisent en 2012 chacun respectivement 15 %, 12 % et 5 % de l'ensemble des candidats examinés (17 %, 10 % et 4 % des diplômes délivrés).

Le public de la VAE est ici plutôt féminin et en emploi [5]. Neuf candidats sur dix sont au moins âgés de trente ans.

## Définitions

### La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

### Dispositif académique de validation des acquis (Dava)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un Dava, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des Dava sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les Dava proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury.

### L'enquête

Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

### DEES, DEME

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

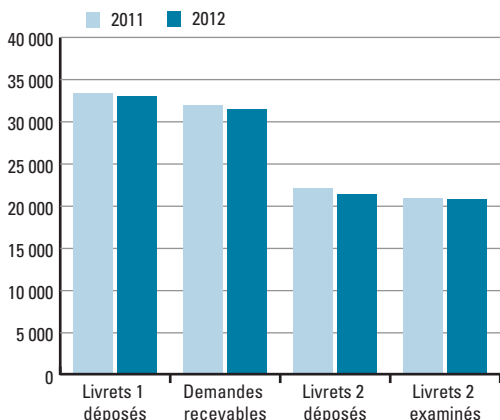
Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.06.

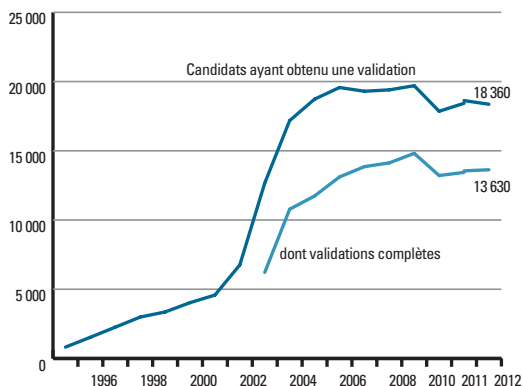
## [1] Les différentes étapes du parcours VAE

Effectifs recensés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011 et 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



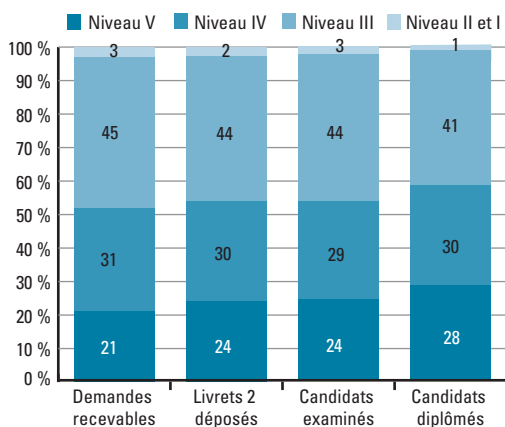
## [2] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



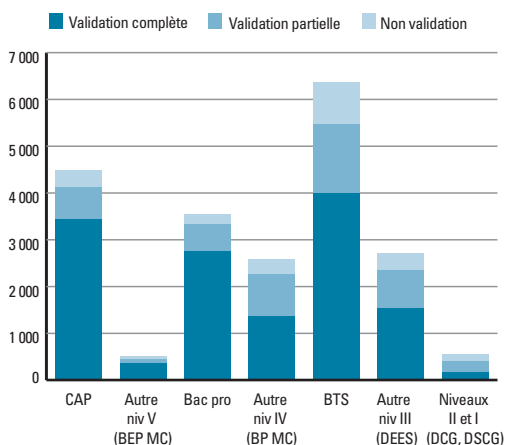
## [3] Répartition des candidats à la VAE en 2012 par niveau (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## [4] Répartition des candidats VAE en 2012 selon le diplôme visé

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



## [5] Profil des candidats à la VAE en 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	34	33
	Femmes	66	67
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Âge	Moins de 25 ans	2	2
	25-29 ans	11	10
	30-39 ans	38	36
	40-49 ans	37	37
	50 ans et plus	12	15
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	29	26
	En emploi	70	73
	Inactifs	1	1
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Présentation

En 2011, à l'université et au Cnam, 4 000 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme [1]. 83 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. En 2011, parmi l'ensemble des validations octroyées en VAE, les diplômes complets, majoritaires (2 400), sont en hausse à nouveau. Ils représentent 60 % du total des décisions favorables prises par les jurys (55,0 % en 2010 et 53,1 % en 2009).

En 2011, les licences représentent 45 % des diplômes attribués (en totalité ou en partie) en VAE dans l'enseignement supérieur (48,5 % en 2010). La licence professionnelle, dont le développement se poursuit, fait toujours partie des diplômes les plus recherchés en VAE [2]. Comme en 2010, elle concerne 37,2 % des bénéficiaires (35,0 % en 2009). Cependant, en 2011, parmi les diplômes les plus visés, le master se détache (42,4 % des bénéficiaires de VAE ont obtenu tout ou partie d'un master). L'interrogation en 2011 sur les grands champs disciplinaires montre que les sciences économiques, la gestion et l'AES (administration économique et sociale) regroupent toujours le plus de demandes, plus du tiers (36 %) des candidats à une VAE.

Parmi les bénéficiaires d'une VAE dans l'enseignement supérieur, les 40-49 ans sont les plus représentés (près de 41 %) suivis des 30-39 ans (36,5 %) [3].

Les cadres, qui regroupent 45,2 % des bénéficiaires en emploi (44,9 % en 2010), restent les principaux bénéficiaires de la VAE dans l'enseignement supérieur [4].

## Définitions

### Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985 (VAP)

Il autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels ainsi que toutes les formations suivies par le candidat, peuvent être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

### Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Il institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

### L'enquête 67

Elle porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L 613-3 à L 613-6 du nouveau code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au code de l'Éducation et au livre IX du code du Travail.

### DUT, Deust, DNTS, DESS, DEA, IUP, RNCP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

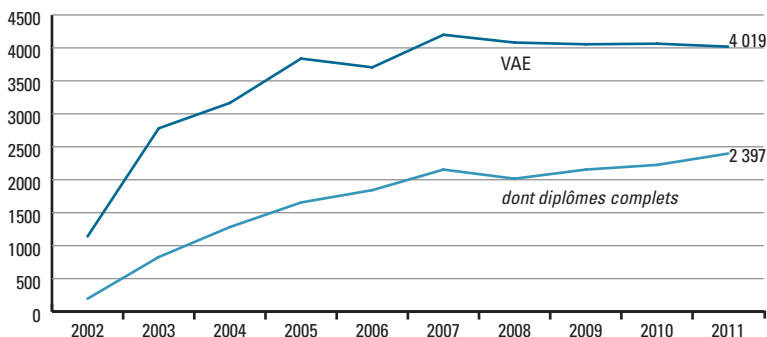
Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du Cnam.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 12.31.

## [1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



## [2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les diplômes obtenus en 2011 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Diplôme	Pourcentage (%)
DUT-Deust-DNTS	5,5
Licence	7,7
Licence professionnelle	37,2
Maitrise	2,6
Diplôme d'ingénieur	1,5
Master	42,4
Doctorat	1,2
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	1,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>

(1) Universités seules.

## [3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon l'âge et les diplômes obtenus en 2011 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

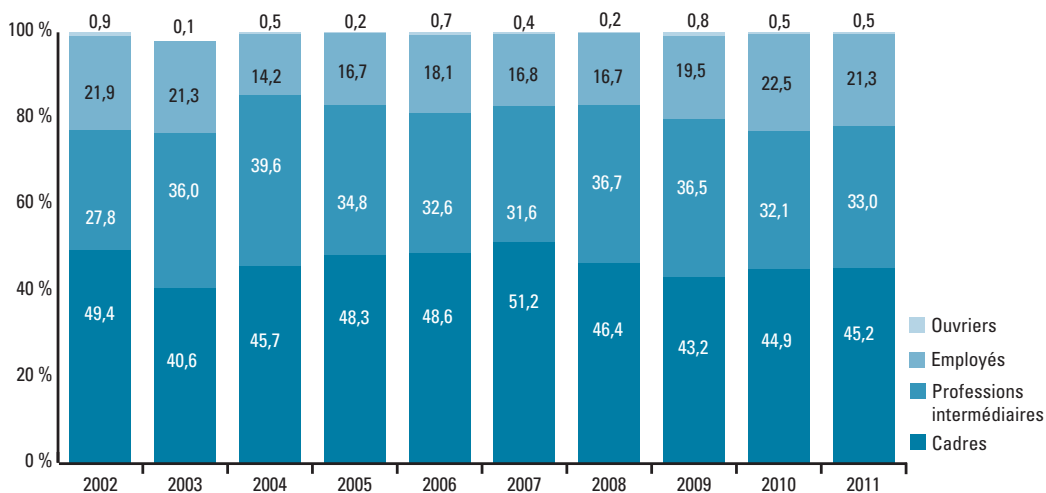
Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DUT-Deust-DNTS	8,2	4,7	5,2	6,7
Licence	8,2	7,5	7,7	8,8
Licence professionnelle	41,8	38,8	37,0	32,2
Maitrise	2,2	3,2	2,2	2,5
Diplôme d'ingénieur	3,4	2,0	2,0	1,3
Master	33,2	40,9	44,0	47,0
Doctorat	0,4	0,3	0,5	0,5
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	2,6	2,6	1,4	1,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	6,4	36,5	40,6	16,5

(1) Universités seules.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

## [4] Répartition des bénéficiaires de la VAE ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



## Présentation

En 2011, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont délivré, au titre de la formation continue, un total de 71 300 diplômes [1]. 67 % sont des diplômes nationaux, le reste est constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue. Pour les universités seules, ce taux est de 9 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis professionnels (VAE, voir 8.28).

Sur les 47 800 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 79 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 35 % et 44 %), 9 % au niveau III et 12 % au niveau IV [2]. Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (12 700 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master professionnel (7 300 délivrés, soit 15 % de l'ensemble). Au niveau IV, plus de 5 000 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU et capacité en droit) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire ; leur nombre est en augmentation de 6 % par rapport à 2010.

Les universités, les universités technologiques et les INP ont délivré 42 300 diplômes nationaux en formation continue en 2011, soit une hausse de 12 % par rapport à 2010. Cette hausse concerne principalement les diplômes de niveau II (+ 17 %) puis secondairement ceux de niveau III (11 %) et ceux de niveau I (+ 10 %); le niveau IV (DAEU) augmente quant à lui de 4 %. Le Cnam a délivré 4 600 diplômes nationaux en 2011, soit une légère baisse de 2 % par rapport au nombre de diplômes nationaux délivrés en 2010.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 900 diplômes dont 62 % avec un label MBA, un quart de titres d'ingénieur et 8 % de masters ingénieur. Les IUT ont délivré 2 600 DUT soit une hausse de 16 % en 2011 [3].

## Définitions

### Diplôme national et diplômes d'établissement ou d'université (DU)

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université) dont la création et la délivrance peuvent être effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

### INP

Les instituts nationaux polytechniques (INP), établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) « assimilés aux universités » sont au nombre de trois en 2010 : l'institut polytechnique de Grenoble, l'institut national polytechnique de Lorraine et l'institut national polytechnique de Toulouse.

### UT

Les universités de technologie (UT) sont des établissements d'enseignement supérieur à vocation technologique. Elles sont au nombre de trois : l'université de technologie de Compiègne (UTC), l'université de technologie de Troyes (UTT) et l'université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM). L'université Paris-Dauphine (anciennement Paris IX) est « université de technologie en sciences des organisations et de la décision de Paris-Dauphine » depuis 2004, mais celle-ci n'est pas affiliée aux établissements précédemment nommés. Elle dispose du statut de grand établissement et reste comptabilisée avec les universités dans cette enquête.

### RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

### Deug, Deust, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.22, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.



## [1] Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2011 selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		Cnam		Total	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	37 835	42 344	945	861	4 647	4 576	43 776	47 781
Nombre de diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC	23 120	22 236	150	208	1 022	1 046	24 403	23 490
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC</b>	<b>60 955</b>	<b>64 580</b>	<b>1 095</b>	<b>1 069</b>	<b>5 669</b>	<b>5 622</b>	<b>68 179</b>	<b>71 271</b>
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	62	66	86	81	82	81	64	67
Part des diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC (%)	38	34	14	19	18	19	36	33
<b>Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	422 977	464 881	7 871	9 280	5 900	5 775	429 899	479 936
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	9	9	11	9	79	79	10	10

Lecture - En 2011, 42 344 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 66 % des 64 580 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 464 881 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 9 % sont délivrés au titre de la formation continue.

## [2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		Cnam		Total	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Capacité en droit	546	428					546	428
DAEU A (littéraire)	4 124	4 244					4 124	4 244
DAEU B (scientifique)	700	891					700	891
<b>Total niveau IV</b>	<b>5 370</b>	<b>5 563</b>					<b>5 370</b>	<b>5 563</b>
Deug, Deust	901	1 031	3	13			904	1 044
DUT	2 195	2 556			19	19	2 214	2 575
Titres RNCP niveau III	340	203			396	482	736	685
Diplômes paramédicaux niveau III	40	55					40	55
<b>Total niveau III</b>	<b>3 476</b>	<b>3 845</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>415</b>	<b>501</b>	<b>3 894</b>	<b>4 359</b>
Licences	3 133	3 524	10	5	931	997	4 074	4 526
Licences professionnelles	10 137	12 165			519	499	10 656	12 664
Masters 1	2 135	2 269					2 135	2 269
DCG	53	2					53	2
Titres RNCP niveau II	339	455			1 056	1 159	1 395	1 614
<b>Total niveau II</b>	<b>15 797</b>	<b>18 415</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>2 506</b>	<b>2 655</b>	<b>18 313</b>	<b>21 075</b>
DESS-DEA	1	112					1	112
DESCF-DSCG	1	1					1	1
Masters professionnels	6 795	7 275		8			6 795	7 283
Masters ingénieur	46	82	169	70			215	152
Masters recherche	286	621	7	7			293	628
Masters	3 416	4 675	6	15	430	466	3 852	5 156
Masteres MBA	293	159	421	537			714	696
DRT, HDR	142	57					142	57
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs CNAM)	417	598	318	195	802	463	1 537	1 256
Capacité médecine	547	312					547	312
Titres RNCP niveau I	1 149	526	10	11	442	434	1 601	971
Doctorat	99	103	1		52	57	152	160
<b>Total niveau I</b>	<b>13 192</b>	<b>14 521</b>	<b>932</b>	<b>843</b>	<b>1 726</b>	<b>1 420</b>	<b>15 850</b>	<b>16 784</b>
<b>Ensemble des diplômes</b>	<b>37 835</b>	<b>42 344</b>	<b>945</b>	<b>861</b>	<b>4 647</b>	<b>4 576</b>	<b>43 427</b>	<b>47 781</b>

## [3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

(France métropolitaine + DOM)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP Niveau III	Titres au RNCP Niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2010	2 195	5 977	155	226	8 553	690
2011	2 556	7 131	79	144	9 910	621
Évolution 2011/2010 (%)	16	19	-49	-36	16	-10

## Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie de la connaissance. Les priorités communes sont concrétisées par des objectifs, chiffrés, dont le suivi étaye la coopération. Ils sont à présent sept : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance, réduire les proportions de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Les cibles 2020 valent donc pour l'ensemble de l'Union européenne. Deux sont des « grands objectifs » d'Europe 2020, la stratégie générale pour une croissance intelligente, durable et inclusive ; ceux-ci font l'objet d'objectifs nationaux.

« Grand objectif », le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les habitants de l'Union européenne âgés de 30-34 ans (35,8 % en 2012). La France a un objectif ambitieux de 50 % (43,6 % en 2012). Cette meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. La communauté vise, en 2020, un taux d'emploi de 82 % des diplômés des enseignements supérieur et secondaire de second cycle peu après l'obtention du diplôme. Ce taux est de 77,2 % en 2011.

L'Union compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des adultes devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Cet indicateur stagne, sur l'ensemble de l'Union (9,0 % des adultes en 2012) comme en France (5,7 % en 2012).

Pour renforcer la cohésion de la société, la communauté vise une réduction du nombre des laissés pour compte. À dessein, l'Union mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient en 2020 95 % des enfants de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire (100 % en France).

Amener en dessous de 10 % la proportion de « sortants précoces » est le second grand objectif d'Europe 2020 concernant l'éducation (12,8 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans en 2012). L'objectif fixé par la France est de 9,5 % à l'horizon 2020 (11,6 % en 2012).

De même, la proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (en France, 19,8 % observé en 2009).

Le septième objectif, pas encore mesurable, porte sur la mobilité entre pays des diplômés.

## Définitions

### Champ

Union européenne.

### La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur [a]

Elle est mesurée par la proportion de diplômées de l'enseignement supérieur (Cite 5-6) parmi les personnes de 30-34 ans, âge élevé adapté aux régimes ouverts aux reprises d'études.

### L'incidence des « sorties précoces » (ou « décrochage scolaire » ou encore « déscolarisation précoce ») [b]

Elle est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Cite 0-2 : en France, brevet seul ou aucun diplôme).

### La participation à la formation tout au long de la vie [c]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans qui ont participé, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrit dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

### La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [d]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au dessous de compétence en lecture de Pisa.

### L'incidence de l'enseignement préscolaire [e]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans (révolus en janvier) au début de l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

### L'employabilité [f]

Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau Cite 3 à 6, qui n'étudient plus et ont obtenu ce diplôme depuis 3 ans ou moins.

### Niveaux Cite

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation.

### Sources :

[a], [b], [c], [f] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française). Données téléchargées sur le site web d'Eurostat mi juin.

[d] : enquête Pisa (programme international pour l'évaluation des élèves).

[e] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE). Données téléchargées sur le site web d'Eurostat mi juin.

### ① Pour en savoir plus

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009

« Education and Training Monitor 2012 », European Commission, 2012.

[http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/monitor12\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/monitor12_en.htm)

**[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne**

(Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Décrochage scolaire (sorties précoces)	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2012 [a]	2012 [b]	2012 [c]	2009 [d]	2011 [e]	2011 [f]
Allemagne	31,9	(p) 10,5	7,9	18,5	96,4	88,2
Autriche	26,3	7,6	14,1	27,5	94,3	91,0
Belgique	43,9	12,0	6,6	17,7	98,1	80,8
Bulgarie	26,9	12,5	1,5	41,0	86,6	57,5
Chypre	49,9	11,4	7,4	nd	85,0	73,1
Danemark	43,0	9,1	31,6	15,2	98,3	83,0
Espagne	40,1	24,9	10,7	19,6	100,0	66,4
Estonie	39,1	10,5	12,9	13,3	89,1	75,1
Finlande	45,8	8,9	24,5	8,1	74,0	78,4
France	43,6	11,6	5,7	19,8	100,0	77,6
Grèce	30,9	11,4	2,9	21,3	74,6	50,2
Hongrie	29,9	11,5	2,8	17,7	94,5	73,5
Irlande	51,1	9,7	7,1	17,2	99,7	71,4
Italie	21,7	17,6	6,6	21,0	96,8	57,6
Lettonie	37,0	10,5	7,0	17,6	92,7	72,7
Lituanie	48,7	6,5	5,2	24,3	84,2	69,4
Luxembourg	49,6	(p) 8,1	13,9	26,0	95,6	86,1
Malte	22,4	22,6	7,0	nd	(s) 100,0	91,2
Pays-Bas	(p) 42,3	(p) 8,8	(p) 16,5	14,3	99,6	92,2
Pologne	(p) 39,1	(p) 5,7	(p) 4,5	15,0	78,4	75,4
Portugal	27,2	20,8	10,6	17,6	95,4	76,0
République tchèque	25,6	5,5	10,8	23,1	87,8	80,3
Roumanie	21,8	17,4	1,4	40,4	82,0	70,4
Royaume-Uni	47,1	13,5	15,8	18,4	97,0	81,2
Slovaquie	23,7	5,3	3,1	22,3	76,9	70,3
Slovénie	39,2	4,4	13,8	21,2	92,9	76,0
Suède	47,9	7,5	26,7	17,4	95,3	84,4
<b>Union européenne</b>	<b>35,8</b>	<b>(p) 12,8</b>	<b>9,0</b>	<b>20,0</b>	<b>nd</b>	<b>77,2</b>
UE année précédente	34,6	13,5	8,9	nd	92,4	77,5
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	nd	10,0	12,5	17,0	nd	nd
UE 2000	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

p : provisoire (valeurs non validées par les pays).

s : rupture de série.

nd : non disponible.



9.1	Les personnels du secteur public	288
9.2	La féminisation du personnel	290
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	292
9.4	Les enseignants du premier degré public	294
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	296
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	298
9.7	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	300
9.8	Les enseignants du second degré public : évolution	302
9.9	Les enseignants du second degré public par académie	304
9.10	Les enseignants du second degré public par corps	306
9.11	Les enseignants du second degré par discipline	308
9.12	Le service des enseignants dans le second degré	310
9.13	L'encadrement des élèves dans le second degré public	312
9.14	Le temps de travail des enseignants du premier et du second degré public	314
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	316
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	318
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	320
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	322
9.19	Les concours de recrutement de personnels enseignants	324
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	326
9.21	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	328
9.22	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	330
9.23	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	332
9.24	Les concours de recrutement de personnels ITRF	334
9.25	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	336
9.26	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	338

## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2012-2013, 1 030 000 personnes exercent leurs fonctions dans le secteur public au titre du ministère de l'éducation nationale (MEN) ou du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) (non compris les enseignants non permanents du MESR, soient 27 000 personnes en 2011) [1]. Les trois quarts d'entre eux sont enseignants. Le programme « Enseignement du premier degré » regroupe 31,6 % des effectifs enseignants et non enseignants, celui du second degré 42,9 % et 11,9 % relèvent du programme « Enseignement supérieur ». Les autres personnels non enseignants (13,5 %) sont rémunérés au titre des programmes « Vie de l'élève » (11,2 %) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (2,3 %), une petite partie de ces derniers (0,3 %) exerçant leurs fonctions en administration centrale.

Les femmes représentent 67,1 % de l'ensemble la population. Elles sont plus nombreuses parmi les personnels non enseignants (70,0 % contre 66,1 % chez les enseignants). L'âge moyen des agents est de 42,4 ans. Les personnels titulaires constituent 87,8 % des effectifs, dont 99,7 % des enseignants du premier degré, 93,5 % de ceux du second degré et 60,9 % des personnels non enseignants. 16,5 % des agents exercent à temps partiel ; cette proportion atteint 54,5 % parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève », du fait du nombre important d'assistants d'éducation.

## Définitions

### Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2012-2013.

### Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaires et supérieur, ainsi que ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur sous statut RCE (voir loi LRU). Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), moniteurs, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, contractuels doctorants, en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

### Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Au titre des autres personnels, sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat rémunérés au titre du programme « Soutien ».

### Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités, qui prévoit qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et 2013, toutes les universités accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE), disposant alors de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lof se décline en missions, programmes et actions (voir « Définitions » en 10.2).

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2013.

- Annuaire EPP, Agora, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF (février 2013), Gesup (MEN-MESR DGRH, mai 2013).

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.08.

## [1] Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
<b>Enseignement du premier degré (1)</b>	<b>322 552</b>	<b>897</b>	<b>323 449</b>	<b>1 824</b>	<b>34</b>	<b>1 858</b>	<b>324 376</b>	<b>931</b>	<b>325 307</b>
Âge moyen	41,2	30,9	41,2	51,7	33,4	51,4	41,3	31,0	41,2
% de femmes	81,9	77,3	81,9	48,5	85,3	49,2	81,7	77,6	81,7
% temps partiel	12,3	25,2	12,3	1,2	2,9	1,2	12,2	24,4	12,2
<b>Enseignement du second degré (1)</b>	<b>356 871</b>	<b>25 031</b>	<b>381 902</b>	<b>56 657</b>	<b>3 703</b>	<b>60 360</b>	<b>413 528</b>	<b>28 734</b>	<b>442 262</b>
Âge moyen	43,6	40,0	43,3	48,1	40,7	47,6	44,2	40,1	43,9
% de femmes	58,1	56,2	58,0	70,8	84,9	71,6	59,8	59,9	59,8
% temps partiel	9,7	28,7	10,9	9,5	22,4	10,3	9,7	27,9	10,8
<b>Enseignement du supérieur (2)</b>	<b>69 672</b>	<b>402</b>	<b>70 074</b>	<b>52 354</b>	<b>481</b>	<b>52 835</b>	<b>122 026</b>	<b>883</b>	<b>122 909</b>
Âge moyen	47,4	41,8	47,3	46,0	38,4	45,9	46,8	40,0	46,7
% de femmes	37,3	34,6	37,3	62,1	53,6	62,0	48,0	45,0	47,9
% temps partiel	nd	nd	nd	8,3	12,7	8,3	nd	nd	nd
<b>Programme Soutien (hors admin. centrale)</b>				<b>18 631</b>	<b>2 403</b>	<b>21 034</b>	<b>18 631</b>	<b>2 403</b>	<b>21 034</b>
Âge moyen				47,1	41,1	46,5	47,1	41,1	46,5
% de femmes				74,3	79,3	74,9	74,3	79,3	74,9
% temps partiel				17,7	16,2	17,5	17,7	16,2	17,5
<b>Programme Vie de l'élève (3)</b>				<b>22 581</b>	<b>92 618</b>	<b>115 199</b>	<b>22 581</b>	<b>92 618</b>	<b>115 199</b>
Âge moyen				45,6	31,7	34,4	45,6	31,7	34,4
% de femmes				83,2	69,9	72,5	83,2	69,9	72,5
% temps partiel				20,7	62,8	54,5	20,7	62,8	54,5
<b>Administration centrale</b>				<b>2 769</b>	<b>307</b>	<b>3 076</b>	<b>2 769</b>	<b>307</b>	<b>3 076</b>
Âge moyen				50,4	42,0	49,6	50,4	42,0	49,6
% de femmes				62,0	59,6	61,8	62,0	59,6	61,8
% temps partiel				9,5	5,5	9,1	9,5	5,5	9,1
<b>Total y compris Mayotte</b>	<b>749 095</b>	<b>26 330</b>	<b>775 425</b>	<b>154 816</b>	<b>99 546</b>	<b>254 362</b>	<b>903 911</b>	<b>125 876</b>	<b>1 029 787</b>
Âge moyen	42,9	39,7	42,8	47,0	32,3	41,2	43,6	33,9	42,4
% de femmes	66,4	56,6	66,1	69,7	70,6	70,0	67,0	67,7	67,1
% temps partiel	10,9	28,2	11,5	11,6	59,7	30,4	11,0	53,1	16,5

(1) Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

(2) Non compris les enseignants non permanents (attachés, moniteurs, contractuels doctorants, chefs de clinique, AHU, PHU). Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2012, les données 2013 ne sont pas disponibles.

(3) Y compris les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire.

## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM en 2012-2013, 791 500 femmes exercent dans les secteurs public et privé. Elles représentent 67,9 % de l'ensemble du personnel, soit 66,1 % des enseignants du secteur public, 74,1 % de ceux du secteur privé et 70,0 % des personnels non enseignants [1] [2] [3].

Dans l'enseignement public du premier degré, le personnel est très largement féminin (81,9 %) [1]. Les femmes sont également majoritaires dans le second degré (58,0 %), particulièrement parmi les professeurs certifiés (62,0 %). En revanche, dans l'enseignement supérieur, la part des femmes est beaucoup plus faible (37,3 %). Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues masculins (respectivement 41,8 ans et 44,8 ans), elles sont plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel (14,6 % et 4,7 % soit trois fois plus) et leur indice moyen de rémunération est plus faible. Ces différences entre les hommes et les femmes se retrouvent quel que soit le corps.

Le secteur privé présente les mêmes caractéristiques que le secteur public du point de vue de la féminisation des personnels [2]. La part des femmes est plus importante (74,1 %) que celle des hommes, notamment dans le premier degré (91,2 %). Elles ont en moyenne 43,8 ans (45 ans pour les hommes). Elles sont plus fréquemment à temps partiel que dans le secteur public et y ont plus recours que les hommes, même si les proportions se rapprochent entre les deux sexes (20,6 % contre 15,4 %). Parmi les agents non enseignants, les femmes représentent 84,9 % des personnels administratifs, sociaux et de santé [3]. C'est chez les ITRF qu'elles sont les moins nombreuses (53,6 %). Plus du tiers des femmes non enseignantes sont à temps partiel (contre un homme sur cinq). Comme chez les enseignants, leur indice moyen de rémunération est inférieur à celui de leurs collègues masculins.

## Définitions

### Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

### Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants, en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

### Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

### PLP, PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

### ASS, ITRF, DIEO

Voir « Définitions » en 9.16.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2013.

- Annuaires EPP, Agora, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF (février 2013), Gesup (MEN-MESR DGRH, mai 2013).



## [1] Les enseignants du secteur public en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel (1)		Indice moyen (1)	
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Femmes	Hommes
<b>Enseignants dans le premier degré</b>	<b>323 449</b>	<b>264 799</b>	<b>81,9</b>	<b>40,6</b>	<b>43,8</b>	<b>14,3</b>	<b>3,1</b>	<b>524</b>	<b>552</b>
dont : professeurs des écoles	315 217	259 061	82,2	40,5	43,7	14,3	3,0	524	553
instituteurs	7 206	4 970	69	46,9	46,3	14,4	4,1	488	503
instituteurs suppléants	192	135	70,3	33,1	34,4	28,9	15,8	337	336
<b>Enseignants dans le second degré</b>	<b>381 902</b>	<b>221 406</b>	<b>58,0</b>	<b>42,7</b>	<b>44,2</b>	<b>15,0</b>	<b>5,4</b>	<b>572</b>	<b>592</b>
dont : professeurs de chaire supérieure	2 106	673	32,0	52,9	53,9	0,6	0,1	914	921
professeurs agrégés	46 189	23 745	51,4	43,5	44,8	12,0	4,1	718	732
professeurs certifiés et assimilés	237 037	147 030	62,0	42,3	43,4	14,9	4,4	561	574
professeurs de lycée professionnel	56 824	27 709	48,8	45,1	45,8	10,3	3,1	578	586
professeurs ens. général de collège	3 268	1 846	56,5	57,4	57,4	20,8	9,5	701	707
<b>Enseignants dans le supérieur (2)</b>	<b>70 074</b>	<b>26 129</b>	<b>37,3</b>	<b>45,8</b>	<b>48,3</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>Total</b>	<b>775 425</b>	<b>512 334</b>	<b>66,1</b>	<b>41,8</b>	<b>44,8</b>	<b>14,6</b>	<b>4,7</b>	<b>546</b>	<b>583</b>

(1) Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

(2) Enseignants titulaires. Sont exclus les enseignants non permanents. Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2012, les données 2013 ne sont pas disponibles.

## [2] Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Femmes	Hommes
<b>Enseignants dans le premier degré</b>	<b>43 590</b>	<b>39 772</b>	<b>91,2</b>	<b>42,5</b>	<b>42,7</b>	<b>17,6</b>	<b>6,7</b>	<b>497</b>	<b>507</b>
dont : professeurs des écoles	38 043	34 656	91,1	43,4	43,5	14,8	5,3	522	531
instituteurs	1 199	1 108	92,4	42,4	41,6	23,6	14,3	360	368
instituteurs suppléants	4 344	4 004	92,2	35,2	35,5	40,3	17,9	311	311
<b>Enseignants dans le second degré</b>	<b>92 726</b>	<b>61 200</b>	<b>66,0</b>	<b>44,6</b>	<b>45,3</b>	<b>22,5</b>	<b>16,5</b>	<b>513</b>	<b>534</b>
dont : professeurs de chaire supérieure	70	18	25,7	53,2	56,6	0,0	1,9	895	909
professeurs agrégés	3 355	1 607	47,9	47,6	48,3	10,4	5,4	737	758
professeurs certifiés et assimilés	56 247	38 177	67,9	45,8	46,6	16,7	10,9	554	573
professeurs de lycée professionnel	10 280	6 306	61,3	47,0	46,6	12,9	8,1	565	575
professeurs ens. général de collège	51	30	58,8	58,4	58,8	36,7	23,8	694	682
<b>Total</b>	<b>136 316</b>	<b>100 972</b>	<b>74,1</b>	<b>43,8</b>	<b>45,0</b>	<b>20,6</b>	<b>15,4</b>	<b>507</b>	<b>531</b>

## [3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Femmes	Hommes
<b>Filière administrative</b>	<b>58 686</b>	<b>48 999</b>	<b>83,5</b>	<b>47,6</b>	<b>46,2</b>	<b>18,3</b>	<b>3,3</b>	<b>400</b>	<b>492</b>
Catégorie A (attachés ...)	10 902	6 616	60,7	48,2	47,4	8,3	1,5	586	625
Catégorie B (secrétaires)	17 215	14 379	83,5	47,0	45,6	18,4	3,4	413	411
Catégorie C (adjoints)	30 569	28 004	91,6	47,8	44,9	20,6	6,1	345	337
<b>Filière technique et de service</b>	<b>812</b>	<b>337</b>	<b>41,5</b>	<b>50,4</b>	<b>49,7</b>	<b>10,4</b>	<b>1,7</b>	<b>321</b>	<b>340</b>
<b>Filière santé et sociale</b>	<b>12 110</b>	<b>11 595</b>	<b>95,7</b>	<b>47,3</b>	<b>48,1</b>	<b>35,9</b>	<b>7,4</b>	<b>488</b>	<b>504</b>
<b>Total ASS (1)</b>	<b>78 473</b>	<b>66 618</b>	<b>84,9</b>	<b>47,1</b>	<b>45,7</b>	<b>22,2</b>	<b>4,3</b>	<b>412</b>	<b>480</b>
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	12 956	5 995	46,3	45,0	44,6	6,1	1,1	nd	nd
Catégorie B (techniciens ...)	10 382	5 229	50,4	46,2	44,8	7,4	1,3	nd	nd
Catégorie C (adjoints techniques ...)	20 603	12 316	59,8	46,2	46,3	13,8	2,2	nd	nd
<b>Total ITRF (1)</b>	<b>43 943</b>	<b>23 540</b>	<b>53,6</b>	<b>45,9</b>	<b>45,3</b>	<b>10,4</b>	<b>1,6</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires ...)	1 419	1 018	71,7	45,4	45,0	6,3	2,5	nd	nd
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants ...)	1 374	1 059	77,1	43,1	45,0	11,3	5,7	nd	nd
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 776	1 091	61,4	45,4	45,7	11,8	4,4	nd	nd
<b>Total bibliothèques (1)</b>	<b>4 569</b>	<b>3 168</b>	<b>69,3</b>	<b>44,6</b>	<b>45,4</b>	<b>9,9</b>	<b>4,1</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
Catégorie A (direction étab., CPE ...)	34 681	20 205	58,3	47,0	49,6	6,1	0,7	666	765
Catégorie B	19	13	68,4	53,8	50,5	7,7	16,7	482	465
Non-titulaires (assistants éducation ...)	92 677	64 614	69,7	32,8	28,9	nd	nd	nd	nd
<b>Total DIEO (1) (2)</b>	<b>127 377</b>	<b>84 832</b>	<b>66,6</b>	<b>36,2</b>	<b>36,0</b>	<b>52,2</b>	<b>34,5</b>	<b>649</b>	<b>752</b>
<b>Ensemble (1)</b>	<b>254 362</b>	<b>178 158</b>	<b>70,0</b>	<b>41,7</b>	<b>40,2</b>	<b>34,7</b>	<b>20,5</b>	<b>470</b>	<b>600</b>

nd : non disponible.

(1) Y compris non-titulaires.

(2) Les indices et le temps partiel sont calculés pour les titulaires seulement.

## Présentation

En 2012-2013, parmi les 705 400 enseignants rémunérés au titre des programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés », 326 600 sont professeurs des écoles, 211 900 certifiés, 46 400 agrégés et 57 100 professeurs de lycées professionnels (PLP).

La répartition par âge varie selon les corps : 11 % des professeurs des écoles ont moins de 30 ans [1], ils sont 9,4 % parmi les certifiés [2], 6,6 % parmi les agrégés [3] et seulement 3,6 % des PLP sont dans cette tranche d'âge [4]. La part des 50 ans et plus est la plus faible chez les professeurs des écoles (23,2 %). Elle augmente chez les certifiés (26,8 %) et chez les agrégés (32,4 %) et concerne plus du tiers des effectifs des PLP (35,6 %) [4]. Aussi, les 50 ans et plus sont deux fois plus nombreux chez les professeurs des écoles, trois fois plus chez les certifiés, et cinq fois plus chez les agrégés. C'est parmi les PLP que l'écart est le plus fort, les plus de 50 ans étant dix fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

Les femmes représentent 70,5 % des effectifs globaux. Très majoritaires dans le corps de professeurs des écoles (81,2 %), leur part diminue parmi les certifiés (64,1 %) et les agrégés (51,4 %) et elles sont minoritaires parmi les PLP (48,8 %). Elles sont en moyenne plus jeunes que les hommes, particulièrement dans le corps des professeurs des écoles, où l'écart est le plus fort (40,6 ans contre 43,3 ans pour les hommes). Leur moyenne d'âge se rapproche de celles de leurs collègues masculins parmi les certifiés (42,3 ans contre 43,8 ans), les agrégés (43,5 ans contre 44,8 ans) et est semblable chez les PLP (45,2 ans contre 45,8 ans).

## Définitions

### Professeurs des écoles, certifiés, agrégés, professeurs de lycée professionnel

Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en école, en collège, en inspection académique ou en rectorat.

## [1] Les professeurs des écoles en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

### Hommes

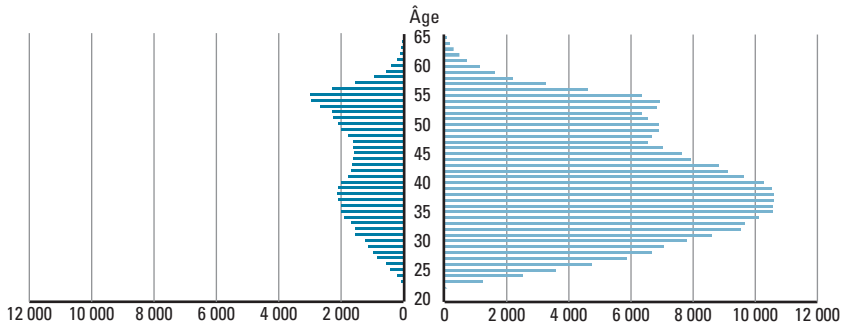
Effectifs : 61 236  
Âge moyen : 43,3 ans

### Femmes

Effectifs : 265 351  
Âge moyen : 40,6 ans

### Hommes + Femmes

Effectifs : 326 587  
Âge moyen : 41,2 ans



## [2] Les professeurs certifiés en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

### Hommes

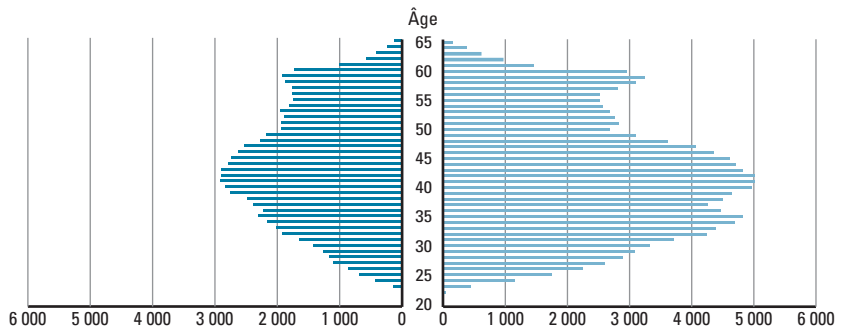
Effectifs : 76 146  
Âge moyen : 43,8 ans

### Femmes

Effectifs : 135 731  
Âge moyen : 42,3 ans

### Hommes + Femmes

Effectifs : 211 877  
Âge moyen : 42,8 ans



## [3] Les professeurs agrégés en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

### Hommes

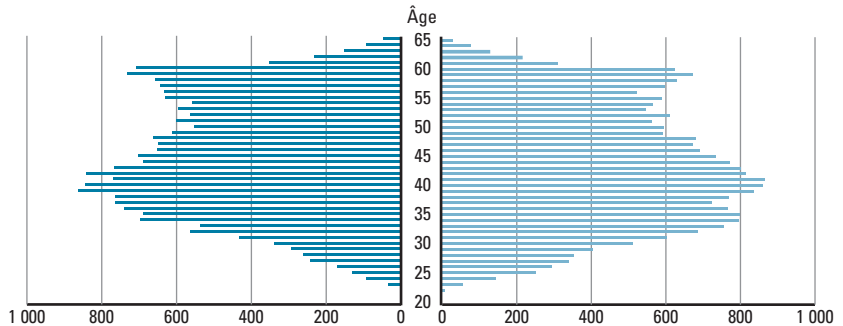
Effectifs : 22 533  
Âge moyen : 44,8 ans

### Femmes

Effectifs : 23 830  
Âge moyen : 43,5 ans

### Hommes + Femmes

Effectifs : 46 363  
Âge moyen : 44,1 ans



## [4] Les professeurs de lycée professionnel en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

### Hommes

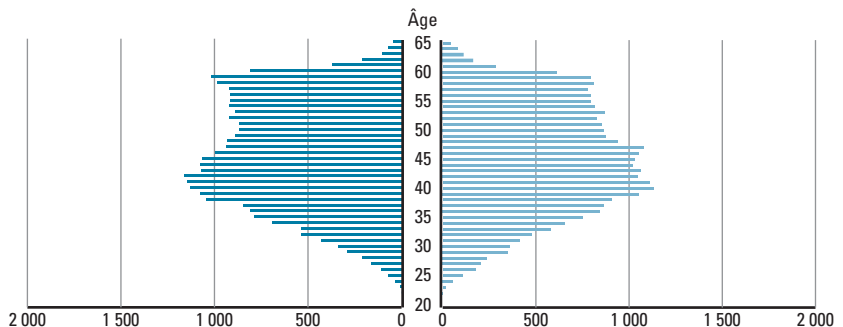
Effectifs : 29 260  
Âge moyen : 45,8 ans

### Femmes

Effectifs : 27 893  
Âge moyen : 45,2 ans

### Hommes + Femmes

Effectifs : 57 153  
Âge moyen : 45,5 ans



## Présentation

En 2012-2013, 323 400 enseignants effectuent leur service dans l'enseignement scolaire public du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM. Les professeurs des écoles constituent l'essentiel des effectifs, la part des instituteurs étant très faible (respectivement 97,5 % et 2,2 %) [1].

Plus de quatre enseignants sur cinq exercent leur activité dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, 14,1 % assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe ; 7,6 % sont affectés au remplacement et 8,3 % sont rémunérés à des titres divers, dont la prévention et le traitement des difficultés scolaires, la scolarisation des élèves en situation de handicap [2].

La grande majorité des enseignants sont des femmes (81,9 %). Leur part est cependant moins élevée parmi les directeurs d'école (73,8 %) ou les remplaçants (68,0 %). Le travail à temps partiel ou incomplet concerne 12,3 % des enseignants. Le nombre d'enseignants dans les écoles publiques a connu une période de forte croissance de 1960 à 1985 (+ 38 %), suivie d'une relative stabilité [3]. Entre 2000 et 2011, il a augmenté de 3,3 %. En 2012, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), il fléchit légèrement par rapport à 2011 (- 0,6 %, soit 2 000 enseignants en moins).

## Définitions

### Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned, et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

### Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

### Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)

Fonction exercée par les personnels enseignants du premier degré titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (Capsais).

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

### Avertissement

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'Insee, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

## [1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Affectation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805	320 232	312 100	314 780	312 733
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640	10 636	10 661	10 661	10 716
<b>Sous-total</b>	<b>318 236</b>	<b>320 103</b>	<b>321 339</b>	<b>322 357</b>	<b>321 739</b>	<b>323 445</b>	<b>330 868</b>	<b>322 761</b>	<b>325 441</b>	<b>323 449</b>
Formation initiale (3)	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483	-	-	-	-
Cned (4)	456	474	463	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>339 425</b>	<b>337 953</b>	<b>337 274</b>	<b>337 901</b>	<b>337 010</b>	<b>334 928</b>	<b>330 868</b>	<b>322 761</b>	<b>325 441</b>	<b>323 449</b>

(1) Changements de champ : en 2004, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires, et en 2010, les 7 385 fonctionnaires-stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 980) et de l'enseignement extérieur à l'école (736).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants-stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires-stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

(4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

## [2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action Lof en 2012-2013

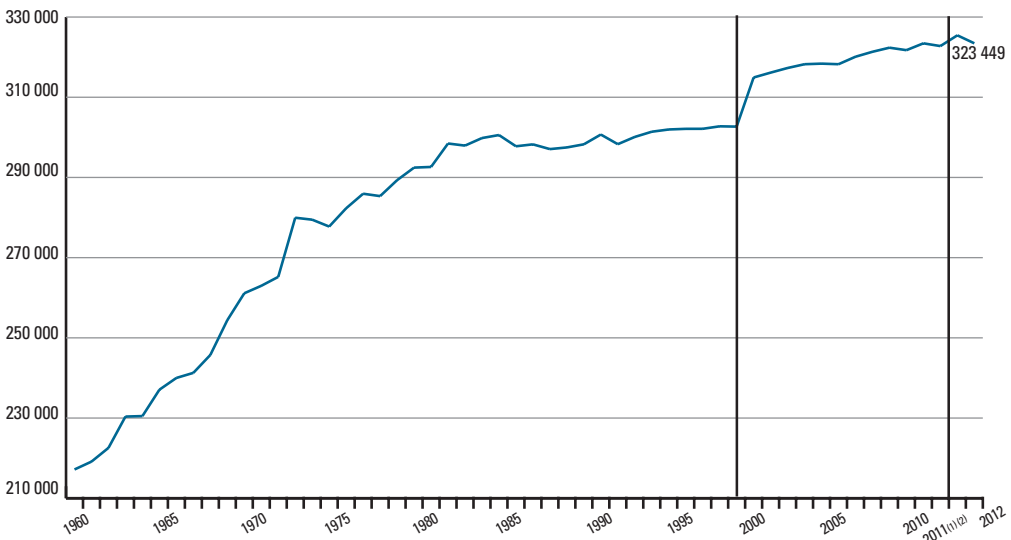
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Affectation	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Total		Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
					Effectifs	%		
Enseignants dans le préélémentaire et élémentaire	6 263	266 365	19	675	273 322	84,5	83,7	13,7
<i>dont directeurs d'école</i>	<i>866</i>	<i>44 636</i>			<i>45 502</i>	<i>14,1</i>	<i>73,8</i>	<i>4,2</i>
Remplacement	582	23 804	3	205	24 594	7,6	68,0	4,5
Prévention et traitement des difficultés scolaires	178	10 196	2	6	10 382	3,2	79,0	5,5
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	120	10 585	4	7	10 716	3,3	76,0	5,9
Encadrement pédagogique, réadaptation ou réemploi	63	4 267	105		4 435	1,4	64,0	0,9
<b>Total</b>	<b>7 206</b>	<b>315 217</b>	<b>133</b>	<b>893</b>	<b>323 449</b>	<b>100,0</b>	<b>81,9</b>	<b>12,3</b>
Part des femmes (%)	69,0	82,2	58,6	77,3	81,9			
Part du temps partiel (%)	11,2	12,3	2,3	25,3	12,3			

(1) Les non-titulaires sont des instituteurs suppléants, des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels.

## [3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public depuis 1960 (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 1999, France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)



(1) L'année 2011 comprend deux points, le premier sans Mayotte, le second avec Mayotte.

## Présentation

La répartition des 323 400 enseignants du premier degré (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée [1]. Un quart des départements dispose de moins de 1 500 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 430 et 640 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, 25 % des départements regroupent chacun plus de 3 700 enseignants. Parmi ces derniers, le département du Nord, avec 12 900 agents, est celui qui en totalise le plus. Le nombre d'enseignants est également élevé dans les départements de Seine-Saint-Denis et des Bouches-du-Rhône (respectivement 9 800 et 9 600).

Parmi les enseignants du premier degré public, 26,3 % effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 50,9 % dans celui de l'enseignement élémentaire et 22,8 % au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses.

La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 69 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine est la plus élevée (30,2 % et 31,6 %). En revanche, pour 19 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire. L'Aveyron et le Cantal sont les départements qui en comptent le moins (9,2 % et 4,2 %). Ces deux départements sont également ceux pour lesquels la part des effectifs enseignants dans l'enseignement élémentaire est la plus forte (71,5 % et 72,8 %). La proportion des enseignants dans ce niveau de formation est inférieure à 50 % dans le tiers des départements. Leur part est la plus faible dans le Territoire-de-Belfort (40,9 %).

La part des enseignants de moins de 30 ans du premier degré public est de 11,1 % des effectifs, celle des 50 ans et plus de 23,2 %. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre les territoires. Il s'échelonne de 6,0 dans l'Hérault à 0,8 à Mayotte. Dans 15 départements, il est compris entre 0,8 et 1,5. Dans 27 d'entre eux, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont au moins deux fois plus nombreux que les moins de 30 ans. Ces départements sont plutôt situés dans les régions du Sud, du Centre de la France et en zone littorale. La Guadeloupe et la Martinique sont également concernées. À Paris, la proportion d'enseignants de plus de 50 ans demeure importante (33,9 %) [3].

## Définitions

### Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

### Le corps des professeurs des écoles

Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

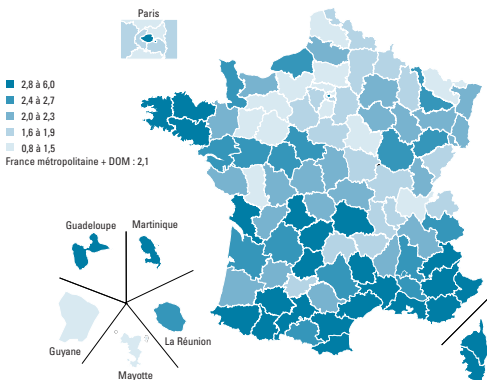
- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs) jusqu'aux sessions de 2009. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles (mastérisation des recrutements). Le niveau de recrutement par concours des personnels enseignants est élevé au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

## [1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2012-2013

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	222	486	205	913	Ardèche	194	907	295	1 396	Paris	2 314	3 434	2 068	7 816
Hautes-Alpes	160	419	210	789	Drôme	680	1 257	587	2 524	Charente	419	825	339	1 583
Bouches-du-Rh.	2 669	4 679	2 221	9 569	Isère	1 819	3 306	1 346	6 471	Charente-Marit.	724	1 444	671	2 839
Vaucluse	759	1 430	657	2 846	Savoie	562	1 065	456	2 083	Deux-Sèvres	400	864	389	1 653
<b>Aix-Marseille</b>	<b>3 810</b>	<b>7 014</b>	<b>3 293</b>	<b>14 117</b>	Haute-Savoie	1 013	1 920	795	3 728	Vienne	507	1 010	502	2 019
Aisne	793	1 535	591	2 919	<b>Grenoble</b>	<b>4 268</b>	<b>8 455</b>	<b>3 479</b>	<b>16 202</b>	<b>Poitiers</b>	<b>2 050</b>	<b>4 143</b>	<b>1 901</b>	<b>8 094</b>
Oise	1 284	2 326	1 027	4 637	Nord	3 784	6 222	2 929	12 935	Ardennes	434	800	435	1 669
Somme	441	1 808	568	2 817	Pas-de-Calais	2 265	3 932	1 735	7 932	Aube	457	782	406	1 645
<b>Amiens</b>	<b>2 518</b>	<b>5 669</b>	<b>2 186</b>	<b>10 373</b>	<b>Lille</b>	<b>6 049</b>	<b>10 154</b>	<b>4 664</b>	<b>20 867</b>	Marne	791	1 405	691	2 887
Doubs	832	1 512	599	2 943	Corrèze	289	579	266	1 134	Haute-Marne	272	499	300	1 071
Jura	296	721	335	1 352	Creuse	121	334	181	636	<b>Reims</b>	<b>1 954</b>	<b>3 486</b>	<b>1 832</b>	<b>7 272</b>
Haute-Saône	375	671	301	1 347	Haute-Vienne	370	874	356	1 600	Côtes-d'Armor	238	1 519	530	2 287
Terr. de Belfort	179	304	260	743	<b>Limoges</b>	<b>780</b>	<b>1 787</b>	<b>803</b>	<b>3 370</b>	Finistère	795	1 623	697	3 115
<b>Besançon</b>	<b>1 682</b>	<b>3 208</b>	<b>1 495</b>	<b>6 385</b>	Ain	805	1 777	656	3 238	Ille-et-Vilaine	1 029	1 841	857	3 727
Dordogne	292	1 137	372	1 801	Loire	966	1 694	753	3 413	Morbihan	309	1 356	484	2 149
Gironde	1 932	3 428	1 557	6 917	Rhône	2 400	4 125	1 920	8 445	<b>Rennes</b>	<b>2 371</b>	<b>6 339</b>	<b>2 568</b>	<b>11 278</b>
Landes	283	1 207	308	1 798	<b>Lyon</b>	<b>4 171</b>	<b>7 596</b>	<b>3 329</b>	<b>15 096</b>	Eure	905	1 705	679	3 289
Lot-et-Garonne	407	742	336	1 485	Aude	421	912	392	1 725	Seine-Maritime	1 786	3 204	1 339	6 329
Pyrénées-Atl.	678	1 467	505	2 650	Gard	1 008	1 826	721	3 555	<b>Rouen</b>	<b>2 691</b>	<b>4 909</b>	<b>2 018</b>	<b>9 618</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>3 592</b>	<b>7 981</b>	<b>3 078</b>	<b>14 651</b>	Hérault	1 396	2 518	1 105	5 019	Bas-Rhin	1 613	2 829	1 065	5 507
Calvados	592	2 006	725	3 323	Lozère	88	225	118	431	Haut-Rhin	1 134	1 899	787	3 820
Manche	560	1 109	533	2 202	Pyr.-Orientales	610	1 167	510	2 287	<b>Strasbourg</b>	<b>2 747</b>	<b>4 728</b>	<b>1 852</b>	<b>9 327</b>
Orne	352	644	287	1 283	<b>Montpellier</b>	<b>3 523</b>	<b>6 648</b>	<b>2 846</b>	<b>13 017</b>	Ariège	103	462	196	761
<b>Caen</b>	<b>1 504</b>	<b>3 759</b>	<b>1 545</b>	<b>6 808</b>	Meurthe-et-Mos.	1 017	1 845	814	3 676	Aveyron	106	821	222	1 149
Allier	297	989	348	1 634	Meuse	149	663	277	1 089	Haute-Garonne	1 732	3 022	1 196	5 950
Cantal	32	558	176	766	Moselle	1 544	2 848	1 030	5 422	Gers	233	468	174	875
Haute-Loire	104	623	226	953	Vosges	562	1 124	389	2 075	Lot	195	402	179	776
Puy-de-Dôme	586	1 675	595	2 856	<b>Nancy-Metz</b>	<b>3 272</b>	<b>6 480</b>	<b>2 510</b>	<b>12 262</b>	Hautes-Pyrénées	296	523	241	1 060
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>1 019</b>	<b>3 845</b>	<b>1 345</b>	<b>6 209</b>	Loire-Atlantique	1 411	2 490	1 185	5 086	Tarn	295	1 007	361	1 663
Corse-du-Sud	155	354	145	654	Maine-et-Loire	787	1 515	644	2 946	Tarn-et-Garonne	209	805	284	1 298
Haute-Corse	156	449	173	778	Mayenne	314	655	261	1 230	<b>Toulouse</b>	<b>3 169</b>	<b>7 510</b>	<b>2 853</b>	<b>13 532</b>
<b>Corse</b>	<b>311</b>	<b>803</b>	<b>318</b>	<b>1 432</b>	Sarthe	397	1 762	564	2 723	Yvelines	2 197	3 755	1 906	7 858
Seine-et-Marne	2 236	3 888	1 879	8 003	Vendée	522	931	371	1 824	Essonne	1 959	3 344	1 805	7 108
Seine-St-Denis	2 829	4 379	2 598	9 806	<b>Nantes</b>	<b>3 431</b>	<b>7 353</b>	<b>3 025</b>	<b>13 809</b>	Hauts-de-Seine	2 374	3 430	1 716	7 520
Val-de-Marne	2 085	3 263	1 567	6 915	Alpes-Maritimes	1 301	2 407	1 128	4 836	Val-d'Oise	2 050	3 437	1 793	7 280
<b>Créteil</b>	<b>7 150</b>	<b>11 530</b>	<b>6 044</b>	<b>24 724</b>	Var	1 343	2 371	1 072	4 786	<b>Versailles</b>	<b>8 580</b>	<b>13 966</b>	<b>7 220</b>	<b>29 766</b>
Côte-d'Or	734	1 323	611	2 668	<b>Nice</b>	<b>2 644</b>	<b>4 778</b>	<b>2 200</b>	<b>9 622</b>	<b>France métr.</b>	<b>81 196</b>	<b>156 194</b>	<b>69 266</b>	<b>306 656</b>
Nièvre	274	501	279	1 054	Cher	369	747	356	1 472	Guadeloupe	727	1 382	822	2 931
Saône-et-Loire	741	1 438	599	2 778	Eure-et-Loir	640	1 198	546	2 384	Guyane	557	1 095	725	2 377
Yonne	484	928	400	1 812	Indre	265	558	231	1 054	Martinique	490	1 384	776	2 650
<b>Dijon</b>	<b>2 233</b>	<b>4 190</b>	<b>1 889</b>	<b>8 312</b>	Indre-et-loire	748	1 386	624	2 758	Mayotte (1)	521	1 541	611	2 673
					Loir-et-Cher	403	843	375	1 621	La Réunion	1 715	2 942	1 505	6 162
					Loiret	938	1 697	773	3 408	<b>DOM</b>	<b>4 010</b>	<b>8 344</b>	<b>4 439</b>	<b>16 793</b>
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>3 363</b>	<b>6 429</b>	<b>2 905</b>	<b>12 697</b>	<b>Total</b>	<b>85 206</b>	<b>164 538</b>	<b>73 705</b>	<b>323 449</b>

(1) Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

## [2] Enseignants du premier degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 30 ans en 2012-2013



## Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, en 2012-2013, 136 300 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32 % dans le premier degré et 68 % dans le second degré [1]. Leur nombre a diminué de 0,5 % entre 2011 et 2012, de manière comparable dans les deux degrés.

Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé sont plus fréquemment des femmes (74,1 %), en particulier dans le premier degré où leur part est de 91,2 %, contre 66,0 % dans le second degré.

Ils ont en moyenne 44,1 ans et sont plus âgés que leurs homologues du public, de 2,2 ans pour les professeurs des écoles et de plus de 3 ans pour les certifiés et les agrégés.

43 600 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et dans les classes relevant de dispositifs spécifiques de scolarisation. 87,3 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,8 % sur une échelle d'instituteurs et 10,0 % sont des instituteurs suppléants. Parmi les enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires, 14,2 % exercent à temps partiel ou incomplet (contre 12,3 % des titulaires dans le secteur public). 38,5 % des instituteurs suppléants, personnels non titulaires, sont à temps partiel.

Les effectifs d'enseignants du premier degré les plus importants se situent dans le département du Nord (2 900), en Loire-Atlantique (2 400) et en Ile-et-Vilaine (2 000) [2].

92 700 enseignants exercent dans le second degré, parmi lesquels 80,1 % sont rémunérés sur des échelles de titulaires : 60,7 % de l'ensemble sont sur une échelle de certifiés, 11,1 % sur une échelle de professeurs de lycée professionnel, 3,9 % sur une échelle d'agrégés et 4,1 % sont adjoints d'enseignement. Les maîtres auxiliaires représentent 19,9 % des effectifs. Leur nombre a fortement augmenté par rapport à 2011 (+ 6,1 %). Les personnels à temps partiel du second degré privé sont plus nombreux que dans le secteur public : 20,5 % contre 12,3 %. Les enseignants non titulaires sont particulièrement concernés : 45,0 % d'entre eux exercent à temps partiel.

## Définitions

### École ou établissement sous contrat

Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

### Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

### Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions Lolf du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

### Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

### PLP

Professeur de lycée professionnel.

### PEGC

Professeur d'enseignement général de collège.

### AE-CE (EPS)

Adjoints d'enseignement-chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive. Ils peuvent être intégrés par liste d'aptitude dans les corps de professeurs certifiés, de professeurs de lycée professionnel, de professeurs d'éducation physique et sportive et de conseillers principaux d'éducation.



## [1] Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés selon le grade en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Grade ou grade assimilé	Premier degré				Second degré				Total			
	Efficatifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part à temps (%)	Efficatifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part à temps (%)	Efficatifs	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part à temps (%)
Professeurs des écoles	38 043	43,4	91,1	14,0	476	54,2	67,6	14,7	38 519	43,5	90,8	14,0
Instituteurs	1 199	42,4	92,4	22,9	3	ns	ns	ns	1 202	42,4	92,3	22,8
Prof. de chaire supérieure					70	55,7	25,7	1,4	70	55,7	25,7	1,4
Professeurs agrégés					3 355	48,0	47,9	7,8	3 355	48,0	47,9	7,8
Certifiés et assimilés	3	ns	ns	ns	56 247	46,1	67,9	14,8	56 250	46,1	67,9	14,8
PLP					10 280	46,8	61,3	11,0	10 280	46,8	61,3	11,0
AE-CE (EPS)					3 824	49,1	67,3	22,5	3 824	49,1	67,3	22,5
Prof. ens. général collège					51	58,6	58,8	31,4	51	58,6	58,8	31,4
<b>Échelle de titulaires</b>	<b>39 245</b>	<b>43,4</b>	<b>91,1</b>	<b>14,2</b>	<b>74 306</b>	<b>46,5</b>	<b>66,0</b>	<b>14,4</b>	<b>113 551</b>	<b>45,4</b>	<b>74,7</b>	<b>14,3</b>
Instituteurs suppléants	4 344	35,2	92,2	38,5	2	ns	ns	ns	4 346	35,2	92,2	38,5
Maîtres auxiliaires	1	ns	ns	ns	18 412	38,0	66,0	45,1	18 413	38,0	66,0	45,1
Contractuels					6	ns	ns	ns	6	ns	ns	ns
<b>Échelle de non-titulaires</b>	<b>4 345</b>	<b>35,2</b>	<b>92,2</b>	<b>38,5</b>	<b>18 420</b>	<b>38,0</b>	<b>66,0</b>	<b>45,0</b>	<b>22 765</b>	<b>37,5</b>	<b>71,0</b>	<b>43,8</b>
<b>Tous grades</b>	<b>43 590</b>	<b>42,6</b>	<b>91,2</b>	<b>16,7</b>	<b>92 726</b>	<b>44,8</b>	<b>66,0</b>	<b>20,5</b>	<b>136 316</b>	<b>44,1</b>	<b>74,1</b>	<b>19,2</b>

Lecture - Parmi les 38 043 professeurs des écoles, 91,1 % sont des femmes et 14,0 % travaillent à temps partiel. Ces enseignants ont en moyenne 43,4 ans.

## [2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2012-2013

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	28	7	44	Ardèche	62	310	97	469	Paris	399	1 073	138	1 610
Hautes-Alpes	13	34	11	58	Drôme	85	226	26	337	Charente	31	89	45	165
Bouches-du-Rhône	232	656	116	1 004	Isère	129	384	100	613	Charente-Marit.	32	127	38	197
Vaucluse	65	185	28	278	Savoie	41	114	38	193	Deux-Sèvres	73	262	26	361
<b>Aix-Marseille</b>	<b>319</b>	<b>903</b>	<b>162</b>	<b>1 384</b>	Haute-Savoie	86	332	88	506	Vienne	21	197	20	238
Aisne	55	138	45	238	<b>Grenoble</b>	<b>403</b>	<b>1 366</b>	<b>349</b>	<b>2 118</b>	<b>Poitiers</b>	<b>157</b>	<b>675</b>	<b>129</b>	<b>961</b>
Oise	57	160	47	264	Nord	828	1 794	301	2 923	Ardennes	26	62	17	105
Somme	109	244	42	395	Pas-de-Calais	271	611	78	960	Aube	25	66	18	109
<b>Amiens</b>	<b>221</b>	<b>542</b>	<b>134</b>	<b>897</b>	<b>Lille</b>	<b>1 099</b>	<b>2 405</b>	<b>379</b>	<b>3 883</b>	Marne	80	191	53	324
Doubs	46	134	44	224	Corrèze	18	42	6	66	Haute-Marne	11	24	6	41
Jura	35	68	18	121	Creuse	2	9	1	12	<b>Reims</b>	<b>142</b>	<b>343</b>	<b>94</b>	<b>579</b>
Haute-Saône	13	36	22	71	Haute-Vienne	23	52	13	88	Côtes-d'Armor	3	797	85	885
Territ. de Belfort	11	40	19	70	<b>Limoges</b>	<b>43</b>	<b>103</b>	<b>20</b>	<b>166</b>	Finistère	394	1 082	165	1 641
<b>Besançon</b>	<b>105</b>	<b>278</b>	<b>103</b>	<b>486</b>	Ain	54	233	51	338	Ille-et-Vilaine	553	1 201	207	1 961
Dordogne	12	74	19	105	Loire	216	542	100	858	Morbihan	489	1 122	164	1 775
Gironde	127	370	141	638	Rhône	348	963	176	1 487	<b>Rennes</b>	<b>1 439</b>	<b>4 202</b>	<b>621</b>	<b>6 262</b>
Landes	5	104	24	133	<b>Lyon</b>	<b>618</b>	<b>1 738</b>	<b>327</b>	<b>2 683</b>	Eure	58	145	39	242
Lot-et-Garonne	30	98	20	148	Aude	26	74	8	108	Seine-Maritime	139	367	74	580
Pyrénées-Atlant.	93	520	126	739	Gard	113	240	68	421	<b>Rouen</b>	<b>197</b>	<b>512</b>	<b>113</b>	<b>822</b>
<b>Bordeaux</b>	<b>267</b>	<b>1 166</b>	<b>330</b>	<b>1 763</b>	Hérault	128	374	89	591	Bas-Rhin	34	163	82	279
Calvados	109	290	42	441	Lozère	42	109	17	168	Haut-Rhin	28	164	50	242
Manche	117	293	26	436	Pyr.-Orientales	30	122	48	200	<b>Strasbourg</b>	<b>62</b>	<b>327</b>	<b>132</b>	<b>521</b>
Orne	69	170	37	276	<b>Montpellier</b>	<b>339</b>	<b>919</b>	<b>230</b>	<b>1 488</b>	Ariège	4	35	15	54
<b>Caen</b>	<b>295</b>	<b>753</b>	<b>105</b>	<b>1 153</b>	Meurthe-et-Mos.	62	120	52	234	Avéyron	7	266	48	321
Allier	20	86	27	133	Meuse	2	57	18	77	Haute-Garonne	129	326	75	530
Cantal	20	55	6	81	Moselle	56	134	77	267	Gers	25	68	15	108
Haute-Loire	86	267	31	384	Vosges	21	86	17	124	Lot	11	49	19	79
Puy-de-Dôme	54	235	58	347	<b>Nancy-Metz</b>	<b>141</b>	<b>397</b>	<b>164</b>	<b>702</b>	Hautes-Pyrénées	36	80	24	140
<b>Clermont-Ferrand</b>	<b>180</b>	<b>643</b>	<b>122</b>	<b>945</b>	Loire-Atlantique	658	1 450	261	2 369	Tarn	56	167	62	285
Corse-du-Sud	8	18	3	29	Maine-et-Loire	445	1 062	170	1 677	Tarn-et-Garonne	25	101	16	142
Haute-Corse	4	13	2	19	Mayenne	140	376	46	562	<b>Toulouse</b>	<b>293</b>	<b>1 092</b>	<b>274</b>	<b>1 659</b>
<b>Corse</b>	<b>12</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>48</b>	Sarthe	7	405	61	473	Yvelines	138	424	95	657
Seine-et-Marne	74	226	52	352	Vendée	453	1 009	121	1 583	Essonne	86	213	80	379
Seine-St-Denis	81	288	67	436	<b>Nantes</b>	<b>1 703</b>	<b>4 302</b>	<b>659</b>	<b>6 664</b>	Hauts-de-Seine	172	501	91	764
Val-de-Marne	112	320	55	487	Alpes-Maritimes	100	246	32	378	Val-d'Oise	64	211	54	329
<b>Créteil</b>	<b>267</b>	<b>834</b>	<b>174</b>	<b>1 275</b>	Var	55	190	75	320	<b>Versailles</b>	<b>460</b>	<b>1 349</b>	<b>320</b>	<b>2 129</b>
Côte-d'Or	47	132	22	201	<b>Nice</b>	<b>155</b>	<b>436</b>	<b>107</b>	<b>698</b>	<b>France métro.</b>	<b>9 702</b>	<b>27 418</b>	<b>5 500</b>	<b>42 620</b>
Nièvre	14	30	7	51	Cher	21	53	19	93	Guadeloupe	52	144	43	239
Saône-et-Loire	57	124	21	202	Eure-et-Loir	40	118	62	220	Guyane	28	87	6	121
Yonne	30	74	20	124	Indre	15	41	8	64	Martinique	27	98	94	219
<b>Dijon</b>	<b>148</b>	<b>360</b>	<b>70</b>	<b>578</b>	Indre-et-loire	59	189	74	322	La Réunion	98	265	28	391
					Loir-et-Cher	34	99	36	169	<b>DOM (1)</b>	<b>205</b>	<b>594</b>	<b>171</b>	<b>970</b>
					Loiret	69	169	40	278	<b>Total</b>	<b>9 907</b>	<b>28 012</b>	<b>5 671</b>	<b>43 590</b>
					<b>Orléans-Tours</b>	<b>238</b>	<b>669</b>	<b>239</b>	<b>1 146</b>					

(1) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

## Présentation

En 2012-2013, 92 700 enseignants exercent leurs fonctions dans l'enseignement sous contrat du second degré privé en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Près de la moitié d'entre eux (47,1 %) effectuent leur service en collège, 34,7 % en lycée dans l'enseignement général, technologique et les classes post-baccalauréat et 14,8 % dans l'enseignement professionnel. Les dispositifs spécifiques de scolarisation, la formation des enseignants et les remplacements concernent 3,4 % des enseignants [1].

Les académies de Nantes, Rennes, et Lille réunissent les effectifs les plus importants (respectivement 10 000, 9 200 et 7 900), soit près du tiers des effectifs. Elles font également partie de celles où les professeurs certifiés, qui représentent 60,7 % de l'ensemble des enseignants, sont les moins nombreux (respectivement 50,8 %, 55,5 %, 55,6 %). Les académies de Versailles et de Lyon comptent également un nombre important d'enseignants dans le second degré privé (6 200 et 6 000). Les effectifs les plus faibles sont dans celles de Limoges et de Corse (moins de 500 enseignants chacune).

La répartition par académie des enseignants en collège et lycée général et technologique diffère peu de celle observée tous enseignements confondus.

Plus du tiers des enseignants a 50 ans ou plus (35,4 %), à peine 1 sur 10 a moins de 30 ans (7,3 %). Le ratio entre ces deux tranches d'âge, de 4,8 sur l'ensemble du territoire, s'échelonne entre 3,4 dans les académies de Guyane et de Reims et 10,6 en Martinique [2]. Pour sept académies, dont celles de Montpellier, Clermont-Ferrand, Rennes et Rouen, ce ratio est supérieur à 6. À l'opposé, c'est plutôt dans les académies du nord de la France, d'Ile-de-France (Paris, Créteil), de Besançon et de Guyane qu'il est le moins élevé.

## Définitions

### Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

### Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat et d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

### Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel.

### Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

### Actions diverses

Il s'agit de dispositifs spécifiques de scolarisation, de formation initiale ou continue des enseignants et du remplacement des enseignants.

### LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique.

### Post-bac

Classes supérieures des lycées (sections de techniciens supérieurs, classes préparatoires aux grandes écoles).

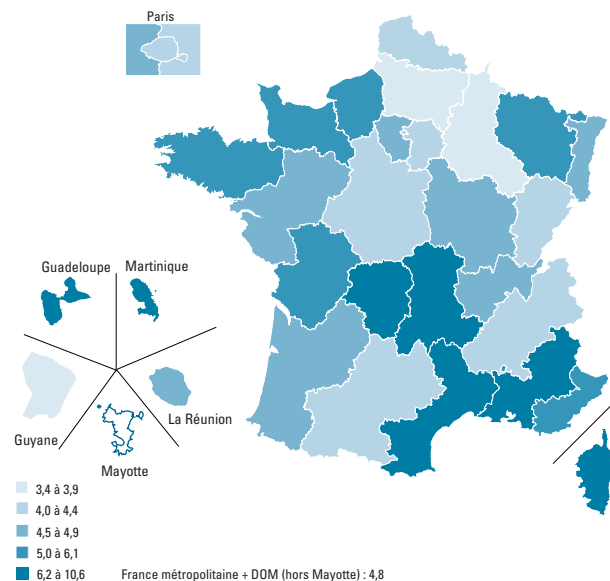
## [1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie en 2012-2013

Académies	Total 2 <sup>nd</sup> degré (1)	dont enseignants en			Part des certifiés (%)
		collège	LEGT, post-bac	LP	
Aix-Marseille	4 098	1 642	1 395	917	59.9
Amiens	2 185	1 058	750	282	59.3
Besançon	1 273	703	317	225	58.5
Bordeaux	3 759	1 870	1 096	680	64.6
Caen	2 356	1 115	724	466	59.1
Clermont-Ferrand	2 032	971	684	308	64.7
Corse	113	71	40	.	75.2
Créteil	3 679	1 849	1 204	494	55.2
Dijon	1 606	635	916	17	58.5
Grenoble	4 790	2 183	1 399	978	56.4
Lille	7 928	3 611	3 474	552	60.6
Limoges	489	211	200	67	64.0
Lyon	6 096	2 896	1 865	1 076	60.6
Montpellier	2 971	1 351	973	547	62.1
Nancy-Metz	2 618	1 075	821	659	57.4
Nantes	9 981	5 069	3 209	1 406	69.1
Nice	1 753	865	559	276	60.8
Orléans-Tours	2 614	1 198	878	462	56.9
Paris	4 525	1 806	2 172	394	55.6
Poitiers	1 774	912	468	310	59.0
Reims	1 589	745	453	366	56.0
Rennes	9 175	4 560	3 164	1 100	65.9
Rouen	2 233	970	674	525	53.5
Strasbourg	1 722	869	559	236	64.3
Toulouse	3 581	1 663	1 136	654	61.3
Versailles	6 235	3 134	2 518	371	55.5
<b>France métropolitaine</b>	<b>91 175</b>	<b>43 032</b>	<b>31 648</b>	<b>13 368</b>	<b>60,8</b>
Guadeloupe	441	159	105	157	44.2
Guyane	178	98	38	39	41.6
Martinique	411	132	187	76	52.3
La Réunion	521	279	154	82	58.3
<b>DOM (2)</b>	<b>1 551</b>	<b>668</b>	<b>484</b>	<b>354</b>	<b>50,8</b>
<b>Total</b>	<b>92 726</b>	<b>43 700</b>	<b>32 132</b>	<b>13 722</b>	<b>60,7</b>

(1) Y compris enseignants exerçant au titre d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, remplacement, ...).

(2) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

## [2] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé : ratio des 50 ans ans et plus/moins de 30 ans en 2012-2013



## Présentation

En 2012-2013, 342 200 enseignants du second degré exercent face à élèves dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM [1] [2]. Ce nombre est en baisse de 4 800 (- 1,4 %) par rapport à l'année précédente, confirmant la tendance observée depuis l'année 2002-2003.

La baisse du nombre de titulaires ralentit (- 1,3 % entre 2011 et 2012 contre - 2,2 % entre 2010 et 2011 et - 3,1 % entre 2007 et 2008). Le nombre de non-titulaires baisse lui aussi (- 2,7 %), alors qu'il n'avait cessé d'augmenter les six années précédentes ; en 2012, les non-titulaires constituent 5,2 % des effectifs. La baisse marquée des effectifs de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement s'explique par l'arrêt du recrutement de ces corps en 1986, et par l'intégration d'une partie de ces enseignants au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 0,9 % en 2012). Celle des PLP est plus importante (- 2,8 %), les effectifs des agrégés restant stables (- 0,1 %).

## Définitions

### Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), y compris post-bac et hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en Erea (1 900 environ) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 500 environ).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat. Les enseignants vacataires ne sont pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel. Les LP peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

### Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

### Agrégés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

### Certifiés et assimilés

Voir 9.9.

**PEGC** - Professeurs d'enseignement général de collège.

**PLP** - Professeurs de lycée professionnel.

### Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

### Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

### Non-titulaires

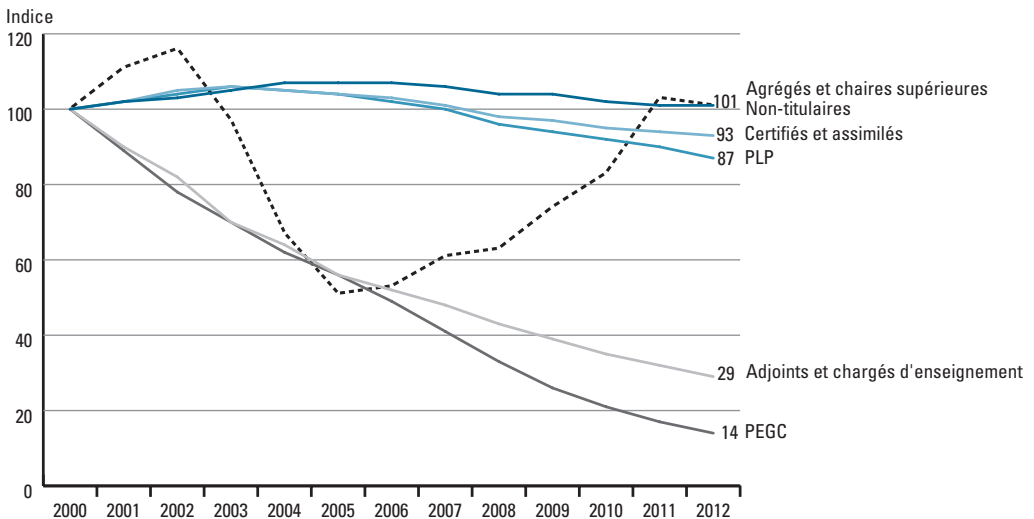
Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

## [1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré devant élèves en lycées et collèges publics (1) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y.c. Mayotte	2012 2013
Agrégés et chaires supérieures	46 748	50 201	50 224	49 722	48 849	48 440	47 593	46 992	47 087	47 031
Certifiés et assimilés	235 962	245 597	242 428	238 323	232 205	229 915	224 825	220 896	222 103	220 121
Adjointes et chargés d'enseignement	5 619	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199	1 988	1 764	1 780	1 636
PEGC	23 107	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091	4 763	3 819	3 824	3 187
PLP	60 018	62 183	61 436	59 917	57 902	56 608	55 148	53 483	53 797	52 278
<b>Total titulaires</b>	<b>371 454</b>	<b>374 032</b>	<b>368 394</b>	<b>360 144</b>	<b>349 036</b>	<b>343 253</b>	<b>334 317</b>	<b>326 954</b>	<b>328 591</b>	<b>324 253</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>17 795</b>	<b>9 100</b>	<b>9 437</b>	<b>10 767</b>	<b>11 152</b>	<b>13 248</b>	<b>14 802</b>	<b>18 106</b>	<b>18 416</b>	<b>17 921</b>
<b>Ensemble</b>	<b>389 249</b>	<b>383 132</b>	<b>377 831</b>	<b>370 911</b>	<b>360 188</b>	<b>356 501</b>	<b>349 119</b>	<b>345 060</b>	<b>347 007</b>	<b>342 174</b>

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

## [2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré public (1) (Indice 100 en 2000) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

## Présentation

En 2012-2013, 342 200 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM, dont 18 700 dans les DOM [1]. En France métropolitaine, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement 30 000, 25 200 et 22 000 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 3 800 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 700 dans celle de Corse. Les autres académies de France métropolitaine comptent entre 6 500 et 17 000 enseignants.

En France métropolitaine, le corps enseignant est majoritairement féminin (58,1 %) dans le second degré public. La part de femmes varie toutefois de 55 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires est de 4,9 %. Elle reste stable par rapport à 2011 (5,0 %), cependant elle est très variable d'une académie à l'autre (de 2,6 % à Besançon à 8,2 % à Créteil) [2].

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (50,1 %, dont 38,8 % à Mayotte et 58,7 % en Martinique) et par une proportion de non-titulaires plus élevée : 11,8 %, dont 6,0 % à La Réunion et 30,1 % en Guyane [1].

## Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

### Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

### Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

### LP

Lycées professionnels.

### LEGT

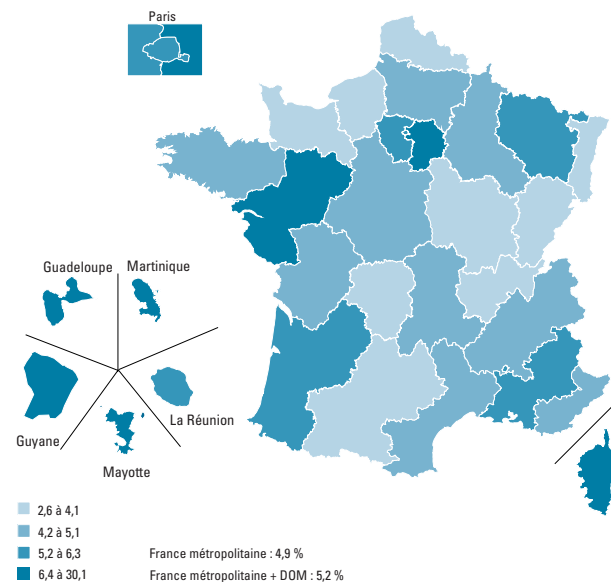
Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

## [1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par type d'établissement en 2012-2013 (1)

	Collèges et Segpa	LP	LEGT	Total (1)	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Aix-Marseille	7 425	2 295	5 413	15 133	59,0	5,2
Amiens	5 405	1 984	3 556	10 945	56,5	4,6
Besançon	3 107	918	2 476	6 501	56,8	2,6
Bordeaux	7 957	2 498	5 789	16 244	58,7	6,1
Caen	3 649	1 110	2 645	7 404	54,9	3,7
Clermont-Ferrand	3 214	777	2 437	6 428	57,5	4,9
Corse	845	279	555	1 679	58,5	8,0
Créteil	12 520	2 016	10 619	25 155	57,2	8,2
Dijon	4 363	690	3 503	8 556	57,1	3,7
Grenoble	8 339	1 583	6 303	16 225	59,9	4,2
Lille	10 818	3 974	7 239	22 031	54,8	3,9
Limoges	1 828	565	1 364	3 757	57,9	3,4
Lyon	7 196	1 977	5 637	14 810	59,6	3,3
Montpellier	6 810	1 504	5 311	13 625	57,3	4,3
Nancy-Metz	6 226	1 727	4 981	12 934	57,3	6,0
Nantes	7 180	1 528	5 766	14 474	56,2	6,4
Nice	5 398	1 277	3 986	10 661	58,7	4,3
Orléans-Tours	6 588	1 731	4 585	12 904	58,2	4,3
Paris	3 660	1 037	5 632	10 329	58,3	5,7
Poitiers	4 470	1 257	3 068	8 795	58,4	4,8
Reims	3 539	1 175	2 545	7 259	57,1	4,3
Rennes	5 964	1 533	4 876	12 373	56,6	5,1
Rouen	5 411	1 132	3 932	10 475	57,7	3,3
Strasbourg	5 059	730	4 558	10 347	58,1	3,6
Toulouse	7 084	2 061	5 332	14 477	60,9	2,9
Versailles	14 747	2 396	12 809	29 952	61,6	5,4
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>158 802</b>	<b>39 754</b>	<b>124 917</b>	<b>323 473</b>	<b>58,1</b>	<b>4,9</b>
Guadeloupe	1 702	475	1 415	3 592	53,8	10,1
Guyane	1 204	359	690	2 253	45,0	30,1
Martinique	1 389	582	1 159	3 130	58,7	8,0
Mayotte	1 187	256	611	2 054	38,8	22,2
La Réunion	3 751	1 316	2 605	7 672	49,4	6,0
<b>Total DOM</b>	<b>9 233</b>	<b>2 988</b>	<b>6 480</b>	<b>18 701</b>	<b>50,1</b>	<b>11,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>168 035</b>	<b>42 742</b>	<b>131 397</b>	<b>342 174</b>	<b>57,6</b>	<b>5,2</b>

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

## [2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2012-2013 (%)



## Présentation

À la rentrée 2012 en France métropolitaine et dans les DOM, 168 000 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 49,1 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent 131 400 professeurs (38,4 %), tandis que 42 700 enseignants (12,5 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. 94,8 % des enseignants sont titulaires, 5,2 % non titulaires [2].

Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,3 %), de PLP (15,3 %) et d'agrégés (13,1 %). Les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges et les LEGT (respectivement 85,7 % et 85,5 % du corps enseignant). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés (27,2 %), 82,7 % du corps enseignant. Dans les LP, 81,5 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (9,9 %).

La proportion de femmes, 57,6 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,4 %) que dans les LEGT (53,2 %) et plus encore que dans les LP (48,9 %) [1]. C'est parmi les certifiés et assimilés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,5 %), tandis que parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme (51,8 %). Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont moins féminisés, avec respectivement 49,2 %, 46,3 % et 31,7 % de femmes.

Au total, 10,0 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (11,8 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,7 % et 6,7 %). C'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 11,2 % et 17,2 % travaillent à temps partiel).

## Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

### Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

### Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

### PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

### PLP

Professeurs de lycée professionnel.

### LP

Lycées professionnels.

### LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

### Temps partiel

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).



## [1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2012-2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
Professeurs de chaire supérieure			2 089	2 089	31,7	0,3
Agrégés	8 947	285	35 710	44 942	51,8	7,9
Certifiés et assimilés	143 930	3 204	72 987	220 121	61,5	11,2
Adjoints et chargés d'enseignement	1 095	164	377	1 636	46,3	8,9
PEGC	3 176	4	7	3 187	57,0	17,2
PLP	2 594	34 850	14 834	52 278	49,2	6,5
<b>Total titulaires</b>	<b>159 742</b>	<b>38 507</b>	<b>126 004</b>	<b>324 253</b>	<b>57,9</b>	<b>10,0</b>
Maîtres auxiliaires	595	170	211	976	59,0	
Professeurs contractuels	7 698	4 065	5 182	16 945	53,3	
<b>Total non-titulaires</b>	<b>8 293</b>	<b>4 235</b>	<b>5 393</b>	<b>17 921</b>	<b>53,6</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>168 035</b>	<b>42 742</b>	<b>131 397</b>	<b>342 174</b>	<b>57,6</b>	
Part des femmes (%)	63,4	48,9	53,2	57,6		
Part des titulaires à temps partiel (%)	11,8	6,7	8,7	10,0		

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture - 2 089 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 31,7 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,4 % sont des femmes et 11,8 % des titulaires travaillent à temps partiel.

## [2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2012-2013 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,6	0,6
Agrégés	5,3	0,7	27,2	13,1
Certifiés et assimilés	85,7	7,5	55,5	64,3
Adjoints et chargés d'enseignement	0,7	0,4	0,3	0,5
PEGC	1,9	ε	ε	0,9
PLP	1,5	81,5	11,3	15,3
<b>Total titulaires</b>	<b>95,1</b>	<b>90,1</b>	<b>95,9</b>	<b>94,7</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>4,9</b>	<b>9,9</b>	<b>4,1</b>	<b>5,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

## Présentation

À la rentrée scolaire 2012 en France métropolitaine et dans les DOM, la part des enseignants du second degré exerçant dans un domaine « disciplinaire » est presque identique dans les deux secteurs d'enseignement (autour de 80 %). Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes. Dans le secteur public, la part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services : 12,5 % et 8,2 %. Dans le secteur privé, c'est l'inverse : 9,1 % et 10,6 %.

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public. Dans les deux secteurs, les femmes sont majoritaires dans les domaines disciplinaires (62,2 % dans le public et 68,4 % dans le privé), encore davantage dans ceux des services (67,3 % et 74,9 %). Dans les domaines de la production elles sont minoritaires (excepté en biotechnologie-santé-environnement-génie biologique).

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 32 100 et 30 900 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (21 100), en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 500).

Toujours dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services et de la production (respectivement 9,6 % et 9,7 % contre 5,2 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (4,0 %).

## Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

### Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

### Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

### Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

### Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

### Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi maîtres auxiliaires et vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas pris en compte.

### LP

Lycées professionnels.

### LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

## [1] Répartition des enseignants devant élèves du second degré par groupe de disciplines en 2012-2013 (1) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public)

	Secteur public							Secteur privé		
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)
<b>Domaines disciplinaires</b>										
Philosophie	4	11	3 725	3 740	38,8	5,1	1,1	1 086	44,1	1,2
Lettres	30 940	9 452	15 492	55 884	78,9	4,2	16,3	14 407	83,9	16,2
Langues	32 126	209	21 077	53 412	83,1	5,0	15,6	14 754	86,9	16,6
Histoire-géographie	17 533	20	9 625	27 178	51,3	2,3	7,9	7 288	59,5	8,2
Sciences économiques et sociales	3	5	3 911	3 919	48,8	7,7	1,1	1 263	58,2	1,4
Mathématiques	22 853	4 789	16 158	43 800	45,0	3,7	12,8	11 234	58,9	12,6
Physique-chimie	7 661	42	12 056	19 759	42,7	0,5	5,8	4 861	51,4	5,5
Biologie-géologie	10 300	7	6 269	16 576	64,7	2,9	4,8	4 511	72,4	5,1
Éducation musicale	5 967	1	194	6 162	56,9	6,6	1,8	1 624	60,5	1,8
Arts plastiques	5 875	4	496	6 375	64,7	12,5	1,9	1 741	71,9	2,0
Métiers des arts appliqués	2	1 672	1 655	3 329	63,0	19,0	1,0	894	63,3	1,0
Biotechnologie, génie biologique et biochimie	233	58	1 456	1 747	66,7	14,9	0,5	400	73,8	0,4
Éducation physique et sportive	20 553	2 561	6 289	29 403	44,7	1,8	8,6	7 197	39,3	8,1
<b>Total domaines disciplinaires</b>	<b>154 050</b>	<b>18 831</b>	<b>98 403</b>	<b>271 284</b>	<b>62,2</b>	<b>4,0</b>	<b>79,3</b>	<b>71 260</b>	<b>68,4</b>	<b>80,1</b>
<b>Domaines de la production</b>										
Technologie	10 777	12	64	10 853	23,6	7,1	3,2	2 874	28,2	3,2
Sciences techniques industrielles			592	592	6,9		0,2	9		ε
Encadrement des ateliers : industrie (2)	1	5	1	7	42,9		ε			
Génie industriel	674	2 563	1 273	4 510	27,2	17,9	1,3	437	27,0	0,5
Génie chimique		84	51	135	30,4	6,7	ε	18	50,0	ε
Génie civil	655	1 492	1 144	3 291	10,6	19,1	1,0	215	13,0	0,2
Génie thermique	142	624	448	1 214	4,9	21,3	0,4	178	5,6	0,2
Génie mécanique	89	3 499	5 543	9 131	3,4	4,2	2,7	1 315	7,4	1,5
Génie électrique	11	2 240	4 062	6 313	4,2	3,2	1,8	1 277	5,1	1,4
Biotechnologie, santé, environnement, génie biologique	1 041	2 913	1 334	5 288	87,9	16,9	1,5	1 375	90,1	1,5
Hôtellerie : techniques culinaires	62	743	676	1 481	12,2	14,2	0,4	369	8,9	0,4
<b>Total domaines de la production</b>	<b>13 452</b>	<b>14 175</b>	<b>15 188</b>	<b>42 815</b>	<b>22,6</b>	<b>9,7</b>	<b>12,5</b>	<b>8 067</b>	<b>29,9</b>	<b>9,1</b>
<b>Domaines des services</b>										
Informatique, télématique		1	215	216	5,6	0,5	0,1	60	20,0	0,1
Industries graphiques	2	128	116	246	35,0	41,1	0,1	33	24,2	ε
Autres activités : conduite, navigation		508	125	633	6,8	19,7	0,2	85	8,2	0,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	23	311	147	481	34,5	44,5	0,1	120	43,3	0,1
EFS-Employé technique des collectivités (3)	141	25	3	169	91,1	14,8	ε	80	91,3	0,1
Paramédical et social, soins personnels	2	1 426	1 809	3 237	90,3	22,7	0,9	1 766	92,1	2,0
Économie et gestion	215	6 695	14 599	21 509	68,5	6,1	6,3	6 960	73,8	7,8
Hôtellerie : services, tourisme	28	607	768	1 403	46,4	10,8	0,4	366	47,5	0,4
<b>Total domaines des services</b>	<b>411</b>	<b>9 701</b>	<b>17 782</b>	<b>27 894</b>	<b>67,3</b>	<b>9,6</b>	<b>8,2</b>	<b>9 470</b>	<b>74,9</b>	<b>10,6</b>
<b>Enseignement non spécialisé</b>	<b>122</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>181</b>	<b>71,3</b>	<b>58,0</b>	<b>0,1</b>	<b>134</b>	<b>81,3</b>	<b>0,2</b>
<b>Ensemble</b>	<b>168 035</b>	<b>42 742</b>	<b>131 397</b>	<b>342 174</b>	<b>57,6</b>	<b>5,2</b>	<b>100,0</b>	<b>88 931</b>	<b>65,6</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

(2) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins 1 heure d'enseignement sont comptabilisés.

(3) EFS : économie familiale et sociale.

Remarque - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignants du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie, santé, environnement, collectivité et hôtellerie, tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

## Présentation

En 2012-2013, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel) est de 18,6 heures, dont 17,4 heures d'enseignement par semaine [1]. Il varie de 16,1 heures pour les professeurs agrégés à 20,4 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant est légèrement plus élevé : 19,1 heures, dont 17,2 heures d'enseignement [2]. Il varie de 16,5 heures pour les professeurs agrégés à 19,4 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,5).

Le service ainsi décrit ici ne prend pas en compte tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire. Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel [3]. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le public que dans le privé (respectivement 73,1 % contre 61,8 % des femmes et 65,9 % contre 58,0 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Dans le public, 70,4 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 55,4 % des moins de 30 ans. Dans le privé, la différence est moins marquée : 64,7 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 54,9 % des moins de 30 ans. C'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion est la plus élevée dans les deux secteurs (huit enseignants sur dix) ; parmi les professeurs de lycée professionnel et les professeurs certifiés, elle avoisine les deux tiers dans chacun des secteurs. La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent, est de trois enseignants sur quatre.

## Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

### Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en deux parties :

- 1) des heures d'enseignement. À noter que les professeurs qui enseignent dans les classes post-bac bénéficient d'une pondération horaire : par exemple, une heure devant les élèves de BTS est décomptée une heure et quinze minutes de service effectué.
- 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement.

### Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

### Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA. En excluant ces derniers des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est donc plus élevée.

Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

### PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

### PLP

Professeurs de lycée professionnel.

## [1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	47 031	14,7	1,2	0,4	16,1	2,2
Certifiés et assimilés	220 121	17,7	1,2	0,2	19,1	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	1 636	17,2	3,2	€	20,4	1,0
PEGC	3 187	17,6	0,5	€	18,1	0,9
PLP	52 278	18,7	0,6	€	19,3	1,6
<b>Total titulaires</b>	<b>324 253</b>	<b>17,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>18,7</b>	<b>1,5</b>
<b>Non-titulaires (3)</b>	<b>17 921</b>	<b>16,0</b>	<b>0,3</b>	<b>0,1</b>	<b>16,4</b>	<b>0,9</b>
<b>Ensemble (4)</b>	<b>342 174</b>	<b>17,4</b>	<b>1,1</b>	<b>0,2</b>	<b>18,6</b>	<b>1,5</b>

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 1,2 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

## [2] Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé 2012-2013

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (2)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 407	14,2	1,8	0,5	16,5	2,5
Certifiés et assimilés	54 449	17,7	1,3	0,2	19,2	1,4
Adjoints et chargés d'enseignement	3 960	17,3	1,5	0,1	18,9	1,3
PEGC	52	16,1	1,6	0,0	17,7	0,8
PLP	10 222	18,4	1,0	€	19,4	1,6
<b>Titulaires</b>	<b>72 090</b>	<b>17,6</b>	<b>1,3</b>	<b>0,2</b>	<b>19,1</b>	<b>1,5</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>16 841</b>	<b>15,5</b>	<b>3,8</b>	<b>0,1</b>	<b>19,3</b>	<b>1,3</b>
<b>Ensemble (3)</b>	<b>88 931</b>	<b>17,2</b>	<b>1,8</b>	<b>0,2</b>	<b>19,1</b>	<b>1,5</b>

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Y compris les temps partiels.

## [3] Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte pour le public)

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
<b>Sexe</b>	Hommes	73,1	65,9	75,9	67,7
	Femmes	61,8	58,0	71,6	64,2
<b>Âge</b>	Moins de 30 ans	55,4	54,9	56,8	55,5
	De 30 à 39 ans	66,3	62,4	74,7	66,7
	De 40 à 49 ans	70,4	64,7	77,5	69,3
	50 ans ou plus	65,8	57,1	73,1	63,1
<b>Corps</b>	Agrégés et chaires supérieures	79,0	79,5	85,4	83,3
	Certifiés et assimilés	66,0	63,0	74,4	69,3
	Adjoints et chargés d'enseignement	52,6	54,6	57,7	60,8
	PEGC	53,2	44,2	64,2	56,1
	PLP	67,7	64,4	72,4	69,2
	<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>68,0</b>	<b>63,5</b>	<b>75,5</b>	<b>69,5</b>
	Maîtres auxiliaires	39,0	48,7	42,7	49,3
	Professeurs contractuels du public	41,4	-	41,5	-
	<b>Total non-titulaires (1)</b>	<b>41,3</b>	<b>48,7</b>	<b>41,6</b>	<b>49,3</b>
<b>Ensemble</b>		<b>66,6</b>	<b>60,7</b>	<b>73,6</b>	<b>65,4</b>

(1) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(2) La réglementation ne permet pas aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

## Présentation

Les indicateurs « heures/élève » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement dans le second degré. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

À la rentrée 2012, dans le secteur public le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, est de 1,36 heure toutes formations confondues [1]. Il est plus élevé en lycée post-baccalauréat (1,57 heure), et surtout en lycée professionnel (2,13 heures) où les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.) et en Segpa (2,31 heures) ; en collège, il s'établit à 1,17 heure, et en lycée pré-baccalauréat à 1,32 heure.

Dans le privé (hors Mayotte), le H/E est globalement plus faible (1,30 heure toutes formations confondues) que dans le public sauf en Segpa et en lycée professionnel.

Dans le secteur public, des différences s'observent selon les académies : le minimum est de 1,17 heure par élève à Mayotte et le maximum de 1,52 heure par élève en Martinique. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 0,98 dans l'académie de Mayotte à 1,25 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,24 à Mayotte à 1,53 en Guyane. Les écarts sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,80 à Mayotte à 2,45 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,9 élèves dans le public contre 23,3 élèves dans le privé. Cet indicateur demeure plus faible pour le secteur public dans tous les types de formation (23,6 dans le public et 25,3 dans le privé au collège, 16,0 et 17,6 au lycée professionnel, 21,1 et 21,9 en lycée post-baccalauréat) excepté en lycée pré-baccalauréat (24,2 et 23,8).

Dans le secteur public, le E/S varie de 20,1 dans l'académie de Guyane à 25,0 dans celle de Mayotte.

Depuis la rentrée 2007 dans le secteur public, le E/S augmente tandis que le H/E diminue [2] [3].

## Définitions

### Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

### E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

### Les types d'établissements

Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel »...) :

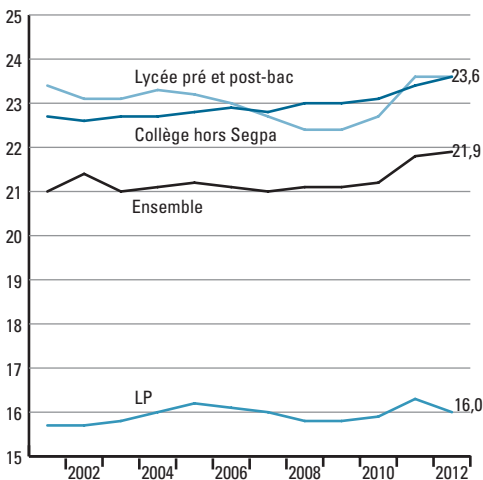
- Collège : 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup>.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6<sup>e</sup> Segpa à 3<sup>e</sup> Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

## [1] Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2012-2013

	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,5	2,27	12,7	2,24	15,0	1,35	23,6	1,64	20,8	1,38	21,6
Amiens	1,20	23,2	2,34	12,6	2,03	16,8	1,37	23,9	1,76	18,7	1,41	21,3
Besancon	1,18	23,2	2,28	12,8	2,12	16,0	1,31	23,9	1,67	18,7	1,37	21,4
Bordeaux	1,14	24,4	2,29	13,1	2,25	15,7	1,30	25,0	1,54	22,2	1,35	22,4
Caen	1,15	23,6	2,33	12,4	2,29	16,2	1,33	24,1	1,64	19,2	1,37	21,7
Clermont-Ferrand	1,20	23,3	2,29	12,8	2,12	16,2	1,28	24,2	1,63	19,5	1,37	21,6
Corse	1,25	22,9	1,98	13,4	2,45	13,5	1,49	22,2	2,35	15,0	1,50	20,3
Créteil	1,21	23,3	2,35	13,4	2,09	16,2	1,36	23,8	1,62	21,0	1,40	21,7
Dijon	1,19	23,1	2,19	12,7	2,23	15,5	1,31	25,1	1,66	19,3	1,37	21,7
Grenoble	1,14	23,6	2,42	11,9	2,05	15,8	1,27	24,1	1,62	20,5	1,30	22,0
Lille	1,23	22,5	2,36	12,6	2,02	16,4	1,37	23,4	1,53	20,8	1,43	20,8
Limoges	1,16	23,7	2,18	12,8	2,25	14,9	1,34	24,1	1,70	19,1	1,38	21,6
Lyon	1,16	23,8	2,30	12,5	2,17	15,4	1,34	23,1	1,53	21,3	1,35	21,8
Montpellier	1,15	24,5	2,25	12,9	2,09	17,1	1,29	24,5	1,56	21,3	1,33	22,7
Nancy-Metz	1,21	23,2	2,58	11,6	2,18	15,9	1,32	24,5	1,61	20,8	1,40	21,6
Nantes	1,17	23,7	2,26	13,0	2,26	15,8	1,34	24,5	1,67	20,6	1,37	22,0
Nice	1,16	23,6	2,42	12,1	1,97	17,0	1,29	23,7	1,57	21,6	1,32	22,2
Orléans-Tours	1,16	23,3	2,21	12,7	2,09	16,5	1,32	25,0	1,62	19,7	1,34	22,1
Paris	1,18	24,4	2,25	12,7	2,16	15,4	1,28	25,9	1,29	26,5	1,33	23,5
Poitiers	1,17	23,7	2,23	13,0	2,16	15,7	1,29	25,7	1,72	19,2	1,35	22,2
Reims	1,18	23,5	2,45	12,5	2,12	15,8	1,30	25,8	1,67	20,1	1,39	21,8
Rennes	1,14	24,0	2,33	12,4	2,24	15,3	1,28	24,3	1,52	21,0	1,34	22,0
Rouen	1,19	23,3	2,29	12,7	2,11	16,0	1,33	23,8	1,69	19,8	1,37	21,6
Strasbourg	1,18	23,3	2,48	11,5	2,13	15,0	1,30	24,1	1,57	21,0	1,37	21,4
Toulouse	1,15	24,3	2,55	11,3	2,11	15,8	1,27	23,5	1,56	20,8	1,33	22,0
Versailles	1,16	24,3	2,26	12,8	2,07	15,9	1,26	24,4	1,52	22,4	1,32	22,5
<b>France métropolitaine</b>	<b>1,17</b>	<b>23,6</b>	<b>2,33</b>	<b>12,6</b>	<b>2,13</b>	<b>15,9</b>	<b>1,31</b>	<b>24,2</b>	<b>1,57</b>	<b>21,2</b>	<b>1,36</b>	<b>21,9</b>
Guadeloupe	1,21	23,4	2,09	14,5	2,11	17,3	1,37	24,4	1,74	19,6	1,43	21,8
Guyane	1,19	22,4	2,01	14,2	2,11	16,8	1,53	20,1	1,76	17,7	1,45	20,1
Martinique	1,21	23,6	2,43	12,8	2,32	15,5	1,51	22,9	1,83	19,8	1,52	20,8
Mayotte	0,98	27,4	1,51	17,5	1,80	21,1	1,24	25,2	1,50	21,5	1,17	25,0
La Réunion	1,23	23,4	2,26	13,9	2,09	16,4	1,38	23,9	1,66	20,0	1,44	21,4
<b>DOM</b>	<b>1,18</b>	<b>23,8</b>	<b>2,05</b>	<b>14,4</b>	<b>2,10</b>	<b>16,9</b>	<b>1,39</b>	<b>23,6</b>	<b>1,72</b>	<b>19,8</b>	<b>1,41</b>	<b>21,6</b>
<b>France métr. + DOM y compris Mayotte</b>	<b>1,17</b>	<b>23,6</b>	<b>2,31</b>	<b>12,7</b>	<b>2,13</b>	<b>16,0</b>	<b>1,32</b>	<b>24,2</b>	<b>1,57</b>	<b>21,1</b>	<b>1,36</b>	<b>21,9</b>
France métr. + DOM hors Mayotte Public	1,18	23,6	2,32	12,6	2,13	16,0	1,32	24,2	1,57	21,1	1,36	21,9
France métr. + DOM hors Mayotte Privé	1,11	25,3	2,42	12,2	2,02	17,6	1,36	23,8	1,52	21,9	1,30	23,3

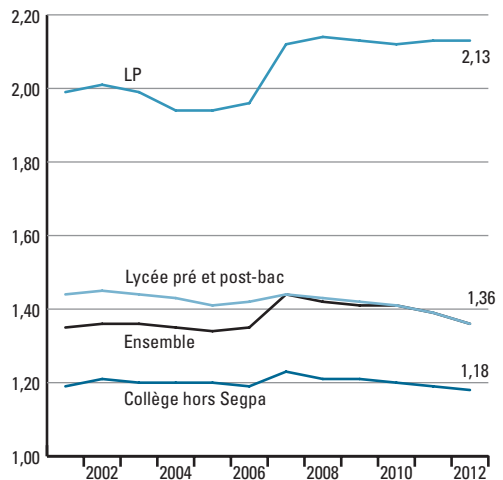
## [2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



## [3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



## Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant du premier degré à temps complet déclare, en moyenne, 44 heures de travail par semaine, dont 25 h 30 en présence d'élèves, reflétant leur obligation de service d'enseignement en classe et en aide personnalisée. Les 18 h 30 hors de la présence d'élèves se répartissent ainsi : 13 heures consacrées aux activités pédagogiques (préparation des cours, corrections des copies), 2 heures 30 aux activités avec la communauté éducative (collègues, parents) et 3 heures à d'autres missions liées à l'enseignement (conseils d'écoles, surveillance d'études ou de cantine...). Les directeurs d'école déclarent un temps légèrement plus important (45 heures) que les enseignants en élémentaire (environ 43 heures) et que ceux en maternelle (38 h 30) [1].

Dans le second degré, un enseignant à temps complet déclare, en moyenne, 41 heures de travail par semaine, qui se répartissent pour moitié entre temps passé avec les élèves et temps consacré à d'autres activités. Parmi ces dernières, les activités pédagogiques consomment le plus d'heures de travail, soit près de 16 heures. Les activités avec la communauté éducative et les autres tâches liées à l'enseignement (entretien de laboratoires ou d'ateliers, conseils de classe...) prennent autant de temps aux enseignants, soit 2 h 40 chacune. Les professeurs certifiés déclarent un temps sensiblement plus important (43 heures) que leurs collègues : plus de 39 heures pour les agrégés et les professeurs de lycée professionnel (PLP) et 37 h 30 pour les professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Par ailleurs, le travail des enseignants ne s'effectue pas uniquement durant les périodes scolaires. En moyenne, les enseignants du premier degré déclarent 20 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé ; 18 jours pour les enseignants du second degré.

Dans le premier comme dans le second degré, l'âge apparaît discriminant [2]. Les plus jeunes enseignants déclarent un volume horaire plus élevé, sans doute lié à un « coût d'entrée » dans le métier d'enseignant : 52 heures dans le premier degré, 45 heures dans le second degré.

## Définitions

### Champ

Les résultats présentés sont issus de l'exploitation statistique de l'enquête Emploi du temps réalisée de septembre 2009 à décembre 2010 par l'Insee, en France métropolitaine et dans les DOM. Réalisée environ tous les 10 ans, l'enquête collecte les déclarations des individus sur l'organisation de leur temps professionnel, domestique et de loisirs. Pour la première fois, des questions spécifiques ont été posées sur le temps consacré aux différentes activités de la fonction enseignante. Ces questions se réfèrent à la dernière semaine de travail complète, sans congé ni absence durant la période scolaire. L'enquête, se déroulant sur l'ensemble de l'année, permet de lisser la durée des activités ponctuelles comme les rencontres parents/enseignants ou les conseils d'écoles, qui ont lieu à certaines périodes seulement.

### ORS

Obligation réglementaire de service. Dans le premier degré, le service des enseignants s'organise en 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et en 108 heures annualisées consacrées à de l'aide personnalisée, des travaux en équipes pédagogiques ou aux relations avec les parents, entre autres. Dans le second degré, il s'agit du nombre d'heures qu'est statutairement tenu d'assurer un enseignant : 15 heures pour les agrégés, 18 heures pour les certifiés, les professeurs de lycée professionnel et les professeurs d'enseignement général de collège et 20 heures pour les professeurs d'EPS.

### HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, pour les enseignants qui ne sont pas à temps partiel.

### HSE

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

### Heures de décharge

Dans le premier degré, il s'agit principalement des décharges de service des directeurs d'écoles mais aussi des décharges de maîtres formateurs ou des décharges syndicales. Dans le second degré, ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

**PLP, Peps** - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

### Sources :

Enquête Emploi du temps 2010-Insee, traitements et calculs DEPP.

### ① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.13, 13.12.



## [1] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du premier et second degré public selon la fonction ou le corps en 2010 (1)

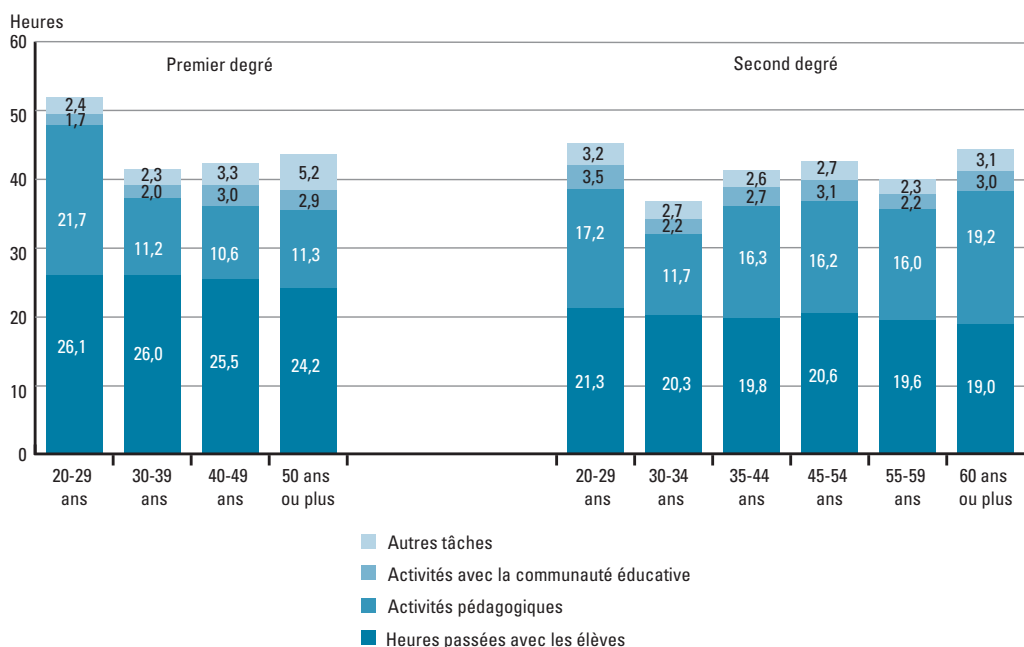
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Premier degré - par fonction				Second degré - par corps				
	Total 1 <sup>er</sup> degré	dont directeur d'école	dont enseignant en élémentaire	dont enseignant en maternelle	Total 2 <sup>nd</sup> degré	dont agrégés	dont certifiés	dont Peps	dont PLP
<b>Heures passées avec les élèves</b>	<b>25 h 34</b>	<b>23 h 25</b>	<b>26 h 02</b>	<b>26 h 09</b>	<b>20 h 07</b>	<b>16 h 55</b>	<b>20 h 04</b>	<b>21 h 35</b>	<b>20 h 59</b>
Heures d'enseignement	24 h 38	22 h 13	25 h 05	25 h 26	18 h 55	16 h 15	18 h 53	20 h 42	19 h 27
dont HSA	nc	nc	nc	nc	1 h 19	1 h 46	1 h 05	1 h 26	1 h 30
dont HSE	nc	nc	nc	nc	0 h 32	0 h 33	0 h 29	0 h 48	0 h 35
Suivi individuel des élèves	0 h 56	1 h 11	0 h 57	0 h 43	1 h 12	0 h 39	1 h 11	0 h 52	1 h 31
<b>Autres heures de travail</b>	<b>18 h 33</b>	<b>22 h 10</b>	<b>17 h 25</b>	<b>12 h 29</b>	<b>21 h 10</b>	<b>22 h 13</b>	<b>22 h 48</b>	<b>16 h 15</b>	<b>18 h 31</b>
<b>Activités pédagogiques</b>	<b>12 h 57</b>	<b>11 h 05</b>	<b>12 h 52</b>	<b>9 h 33</b>	<b>15 h 47</b>	<b>17 h 47</b>	<b>17 h 15</b>	<b>9 h 01</b>	<b>13 h 41</b>
Préparation des cours	8 h 04	6 h 39	7 h 27	6 h 59	8 h 06	8 h 14	8 h 36	5 h 39	7 h 44
Correction des copies	3 h 36	3 h 22	4 h 09	1 h 43	5 h 48	7 h 26	6 h 40	1 h 49	4 h 11
Documentation, formation et recherches personnelles	1 h 17	1 h 03	1 h 16	0 h 51	1 h 52	2 h 07	1 h 58	1 h 33	1 h 46
<b>Activités avec la communauté éducative</b>	<b>2 h 26</b>	<b>3 h 09</b>	<b>2 h 16</b>	<b>1 h 59</b>	<b>2 h 43</b>	<b>1 h 54</b>	<b>2 h 52</b>	<b>3 h 48</b>	<b>2 h 16</b>
Travail avec d'autres enseignants	1 h 23	1 h 49	1 h 03	1 h 28	1 h 48	1 h 34	1 h 48	2 h 10	1 h 56
Rencontres et réunions avec les parents	1 h 03	1 h 20	1 h 13	0 h 32	0 h 55	0 h 20	1 h 04	1 h 37	0 h 20
<b>Autres tâches</b>	<b>3 h 10</b>	<b>7 h 42</b>	<b>2 h 16</b>	<b>0 h 56</b>	<b>2 h 40</b>	<b>2 h 32</b>	<b>2 h 41</b>	<b>3 h 27</b>	<b>2 h 35</b>
Heures de décharges	0 h 44	3 h 33	0 h 00	0 h 00	0 h 28	0 h 36	0 h 21	1 h 19	0 h 16
Autres tâches professionnelles	2 h 26	4 h 15	2 h 16	0 h 56	2 h 12	1 h 56	2 h 20	2 h 08	2 h 19
<b>Total heures travaillées</b>	<b>44 h 07</b>	<b>45 h 26</b>	<b>43 h 27</b>	<b>38 h 38</b>	<b>41 h 17</b>	<b>39 h 15</b>	<b>42 h 53</b>	<b>37 h 38</b>	<b>39 h 30</b>
dont heures de travail à la maison	9 h 30	7 h 06	9 h 12	7 h 29	12 h 36	13 h 54	14 h 02	6 h 43	10 h 04
Jours de congés travaillés sur l'année	20,0 j.	21,3 j.	20,9 j.	13,8 j.	18,5 j.	19,1 j.	19,6 j.	12,7 j.	16,2 j.
dont pendant les congés d'été	9,8 j.	10,0 j.	10,3 j.	9,7 j.	8,3 j.	7,5 j.	8,6 j.	6,4 j.	9,5 j.

(1) Enseignants à temps complet.

## [2] Temps de travail moyen hebdomadaire déclaré par les enseignants du secteur public selon la tranche d'âge en 2010 (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Enseignants à temps complet.

## Présentation

En 2012-2013, 91 300 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de huit sur dix exercent en université, hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités [1]. Cet effectif exclut les 4 500 doctorants contractuels non chargés d'enseignement, pris en compte l'année dernière. Sans eux, l'effectif enseignant de 2011-2012 est ramené à un niveau équivalent à celui de cette année.

Parmi les enseignants en poste en 2012-2013, 59 700 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectifs quasi-stables. Ils se composent des professeurs des universités (23,3 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (42,1 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs de type « second degré » et les enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), auxquels sont adjoints les lecteurs et maîtres en langues étrangères, sont au nombre de 14 200, soit 15,5 %. On compte aussi environ 17 400 enseignants non permanents.

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,4 %), suivis par ceux de lettres (30,2 %), de droit (14,3 %) et de santé (14,0 %). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 20 % sont des professeurs d'université, 47 % des maîtres de conférences, 12 % à 13 % des enseignants du second degré et moins de 20 % des attachés et contractuels doctorants (enseignants non permanents). En lettres, la plus faible proportion de professeurs d'université et de maîtres de conférences (17,0 % et 40,8 %) est compensée par un recours accru aux enseignants du second degré (près de 30 %), la part des enseignants non permanents se limitant à 12,9 %. Dans la santé, les professeurs d'université sont plus nombreux que les maîtres de conférences (39,2 % et 25,9 %), les enseignants non permanents (chefs de clinique, ...) composant 34,8 % des enseignants.

De 1992 à 2013, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 67 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 38 %, les maîtres de conférences de 74 % et les enseignants du second degré de 57 %. Les effectifs des Ater, moniteurs ou contractuels doctorants ont plus que doublé.

## Définitions

### Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (Ensi), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

### Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine ...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

### Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (Prag), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

### Ater et contractuels doctorants (personnels non permanents)

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

### AHU, PHU (personnels non permanents)

Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

### La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

### INP, UT

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DGRH

Fichier Gesup 2013 et enquêtes sur les personnels non permanents 2012.

## [1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2012-2013 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Disciplines et fonctions		Universités, INP, UT (1)	Instituts universitaires de technologie	Instituts ou écoles rattachés aux universités	Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
<b>Droit</b>	Professeurs	2 475	45	96	2 616	108	2 724
	Maîtres de conférences	4 730	1 068	147	5 945	110	6 055
	Assistants titulaires	7	1		8		8
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	2 528			2 528		2 528
	Autres (4)	629	1 001	21	1 651	56	1 707
	<b>Total</b>	<b>10 369</b>	<b>2 115</b>	<b>264</b>	<b>12 748</b>	<b>274</b>	<b>13 022</b>
<b>Lettres</b>	Professeurs	4 379	56	23	4 458	225	4 683
	Maîtres de conférences	10 102	703	55	10 860	377	11 237
	Assistants titulaires	3			3		3
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	3 555			3 555		3 555
	Autres (4)	6 474	1 114	100	7 688	354	8 042
	<b>Total</b>	<b>24 513</b>	<b>1 873</b>	<b>178</b>	<b>26 564</b>	<b>956</b>	<b>27 520</b>
<b>Sciences</b>	Professeurs	6 287	858	292	7 437	810	8 247
	Maîtres de conférences	12 208	3 046	494	15 748	1 552	17 300
	Assistants titulaires	5	3		8	1	9
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	6 860			6 860		6 860
	Autres (4)	1 702	2 124	93	3 919	504	4 423
	<b>Total</b>	<b>27 062</b>	<b>6 031</b>	<b>879</b>	<b>33 972</b>	<b>2 867</b>	<b>36 839</b>
<b>Santé</b>	Professeurs	5 016	2		5 018	1	5 019
	Maîtres de conférences	3 298	13		3 311		3 311
	Assistants titulaires	8			8		8
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 244			4 244		4 244
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	209			209		209
	<b>Total</b>	<b>12 775</b>	<b>15</b>		<b>12 790</b>	<b>1</b>	<b>12 791</b>
<b>Corps spécifiques</b>	Professeurs	6		18	24	592	616
	Maîtres de conférences	7	1	18	26	456	482
	Assistants titulaires					3	3
	<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>1</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>1 051</b>	<b>1 101</b>
<b>Total</b>	Professeurs	18 163	961	429	19 553	1 736	21 289
	Maîtres de conférences	30 345	4 831	714	35 890	2 495	38 385
	Assistants titulaires	23	4		27	4	31
	Chefs de clinique, AHU, PHU	4 244			4 244		4 244
	Ater, moniteurs et contractuels doctorants (3)	13 152			13 152		13 152
Autres (4)	8 805	4 239	214	13 258	914	14 172	
	<b>Total</b>	<b>74 732</b>	<b>10 035</b>	<b>1 357</b>	<b>86 124</b>	<b>5 149</b>	<b>91 273</b>

(1) Hors IUT, IUFRM et instituts ou écoles rattachés aux universités.

(2) ENI, Insa, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.

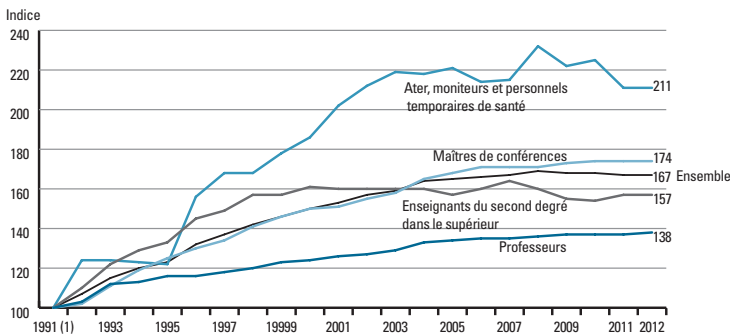
(3) Par rapport à l'édition 2012, les données « Ater et moniteurs » ont fortement baissé suite à la non prise en compte des doctorants contractuels n'ayant pas de service d'enseignement.

(4) Enseignants de type « second degré » et Ensam, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, lecteurs et maîtres de langue étrangère.

Note - Les chiffres en italiques correspondent à des données non actualisées (données 2011-2012).

## [2] Évolution des enseignants du supérieur public (base 100 en 1991)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



(1) 1991 pour année universitaire 1991-1992.

## Présentation

En 2012-2013, 177 400 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative exercent leurs fonctions dans les établissements scolaires en France métropolitaine et dans les DOM. Ils relèvent des actions de deux programmes budgétaires : « Enseignements scolaires des premier et second degrés » et « Vie de l'élève », auxquels se rapportent respectivement 62 200 et 115 200 agents (soit 35,1 % et 64,9 %).

Les programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés » regroupent 32 400 personnels ASS qui représentent plus de la moitié des agents rémunérés, parmi lesquels les agents de catégorie C sont les plus nombreux. En font aussi partie 23 900 personnels DIEO et 5 900 ITRF. 6,0 % des agents relevant de ces programmes ne sont pas titulaires, 7,9 % parmi les agents ASS.

Les agents rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » sont très majoritairement des personnels DIEO (102 800, soit 89,2 % des effectifs). Ce sont presque exclusivement des assistants d'éducation (88,3 %) et des conseillers principaux d'éducation (11,0 %). Les personnels ASS ne représentent que 10,8 % des effectifs et les infirmiers y sont les plus nombreux. La part des non-titulaires, de 9,3 % chez les agents ASS, est nettement plus élevée parmi les personnels DIEO, compte tenu du nombre très important d'assistants d'éducation dans cette population.

L'âge moyen est de 39,1 ans toutes populations confondues. Il est plus élevé pour les personnels ASS (47 ans) que pour les ITRF (45 ans) ou DIEO (36 ans), et pour les titulaires que pour les non-titulaires.

Les femmes représentent 72,0 % des personnels non enseignants dans l'enseignement scolaire, 87,2 % des agents ASS, 69,7 % des ITRF et 66,7 % des DIEO. Le temps partiel concerne 38,9 % des personnels. C'est parmi les personnels DIEO (46,5 %) qu'il est le plus fréquent, essentiellement du fait des assistants d'éducation (63,2 %).

## Définitions

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère :

- Programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement : encadrement pédagogique, inspection, direction, besoins éducatifs particuliers, réadaptation ou réemploi, décharges syndicales, partenariats divers....

- Programme « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves.

### ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 à un corps de catégorie A.

### DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

### ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

## [1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2013)

			1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> dégrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
<b>Administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>	<b>Catégorie A</b>	Administrateurs éduc. nat et ens. supérieur	133		133	53,3	33,8	0,0
		Attachés et attachés principaux	5 153		5 153	46,8	62,3	3,8
		Conseillers d'adm. scolaire et universitaire	381		381	52,2	41,7	0,3
		Médecins		1 113	1 113	53,0	95,4	36,7
		Infirmiers		7 125	7 125	46,7	96,0	36,0
		Conseillers tech. service social		240	240	51,4	95,4	17,9
		<b>Total catégorie A</b>	<b>5 667</b>	<b>8 478</b>	<b>14 145</b>	<b>47,6</b>	<b>81,6</b>	<b>22,7</b>
	<b>Catégorie B</b>	Secrétaires d'administration (SAENES)	8 371		8 371	47,1	83,0	11,5
		Infirmiers		337	337	48,5	94,1	24,6
		Assistant de service social		2 351	2 351	44,1	96,0	38,9
		<b>Total catégorie B</b>	<b>8 371</b>	<b>2 688</b>	<b>11 059</b>	<b>46,5</b>	<b>86,1</b>	<b>17,7</b>
	<b>Catégorie C</b>	Adjoints administratifs	15 838		15 838	47,8	92,4	16,1
		Adjoints techn. des étab. d'enseignement	5	102	107	49,8	57,0	2,8
		<b>Total catégorie C</b>	<b>15 843</b>	<b>102</b>	<b>15 945</b>	<b>47,8</b>	<b>92,2</b>	<b>16,0</b>
		<b>Total titulaires</b>	<b>29 881</b>	<b>11 268</b>	<b>41 149</b>	<b>47,4</b>	<b>86,9</b>	<b>18,8</b>
		Personnel de santé		1 123	1 123	42,8	94,8	56,7
		Auxiliaires de bureau et de service	110		110	42,9	88,2	15,5
	Contractuels et autres non-titulaires	2 452	32	2 484	42,6	88,9	26,4	
	<b>Total non-titulaires</b>	<b>2 562</b>	<b>1 155</b>	<b>3 717</b>	<b>42,7</b>	<b>90,7</b>	<b>35,2</b>	
	<b>Total ASS</b>	<b>32 443</b>	<b>12 423</b>	<b>44 866</b>	<b>47,0</b>	<b>87,2</b>	<b>20,1</b>	
<b>Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)</b>	<b>Catégorie A</b>	Personnels de direction d'étab. 2 <sup>nd</sup> degré	13 124	3	13 127	50,3	46,5	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	1 027		1 027	52,9	41,3	0,0
		Inspecteurs IEN	2 097		2 097	52,3	46,5	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	192	11 266	11 458	44,3	70,9	5,8
		Personnels d'orientation	3 618		3 618	46,8	82,9	15,1
		Enseignants	2 672	44	2 716	49,0	47,4	2,0
		<b>Total catégorie A</b>	<b>22 730</b>	<b>11 313</b>	<b>34 043</b>	<b>48,0</b>	<b>58,5</b>	<b>3,7</b>
	<b>Catégorie B</b>	<b>Instituteurs et instructeurs</b>	<b>19</b>		<b>19</b>	<b>52,8</b>	<b>68,4</b>	<b>10,5</b>
		<b>Total titulaires</b>	<b>22 749</b>	<b>11 313</b>	<b>34 062</b>	<b>48,0</b>	<b>58,5</b>	<b>3,7</b>
		Enseignants contractuels	730	641	1 371	37,3	69,0	14,1
		COP intérimaires	248		248	35,1	91,1	16,1
		Maitres d'internat - Surveillants d'externat		55	55	44,7	63,6	14,5
		Assistants d'éducation		90 754	90 754	31,5	69,7	63,2
	Contractuels et autres non-titulaires	197	13	210	39,8	66,2	14,3	
	<b>Total non-titulaires</b>	<b>1 175</b>	<b>91 463</b>	<b>92 638</b>	<b>31,6</b>	<b>69,7</b>	<b>62,2</b>	
	<b>Total DIEO</b>	<b>23 924</b>	<b>102 776</b>	<b>126 700</b>	<b>36,0</b>	<b>66,7</b>	<b>46,5</b>	
<b>Ing., tech. de recherche et de formation (ITRF)</b>	<b>Catégorie A</b>	Ingénieurs de recherche, d'études, assistants ing.	11		11	49,8	54,5	0,0
	<b>Catégorie B</b>	Techniciens	784		784	45,8	53,7	13,3
	<b>Catégorie C</b>	Adjoints techniques	5 056		5 056	44,8	72,2	19,8
		<b>Total ITRF</b>	<b>5 851</b>		<b>5 851</b>	<b>45,0</b>	<b>69,7</b>	<b>18,9</b>
<b>Ensemble</b>		<b>62 218</b>	<b>115 199</b>	<b>177 417</b>	<b>39,1</b>	<b>72,0</b>	<b>38,9</b>	
	dont : titulaires	58 481	22 581	81 062	47,5	73,7	12,5	
	non-titulaires	3 737	92 618	96 355	32,0	70,5	61,2	

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme « Vie de l'élève ».

## Présentation

En 2012-2013, 52 800 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, de bibliothécaires ou d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU [1]. Les ingénieurs et techniciens de recherche et de formation sont les plus nombreux (65,7 %), les personnels administratifs sociaux et de santé représentent 25,6 % de la population, les personnels des bibliothèques moins de 10 %. Les personnels de catégorie C sont les plus nombreux (45,5 %) : majoritaires parmi les ASS (57,0 % des titulaires), leur part est de 42,7 % parmi les ITRF et de 39,1 % chez les personnels de bibliothèques. Les agents sont majoritairement des femmes (62,0 %). Elles sont cependant beaucoup plus nombreuses parmi les personnels administratifs, sociaux et de santé (84,0 %) que parmi ceux des bibliothèques (69,4 %) et les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (52,6 %).

La moyenne d'âge des agents est proche de 46 ans. Les personnels de bibliothèque sont en moyenne plus jeunes (44,8 ans) que les ASS (46,8 ans) ou les ITRF (45,7 ans). La plupart des personnels sont titulaires (99,1 %). Les non-titulaires se retrouvent presque exclusivement dans la filière ASS, où ils représentent 3,5 % des personnels. Le travail à temps partiel est pratiqué en moyenne par 8,3 % des personnels. Il varie également en fonction des catégories hiérarchiques et des fonctions exercées. Parmi les ASS, où il est le plus fréquent, les écarts entre personnels sont importants : 10,9 % pour les catégories A contre 23,8 % parmi les catégories C.

## Définitions

### Effectifs des établissements d'enseignement supérieur

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), instituts ou écoles rattachés aux universités. Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la recherche et les personnels spécifiques de grands établissements.

### LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ces établissements disposent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Les personnels rémunérés relèvent des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ».

### ASS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 à un corps de catégorie A.

### ITRF

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

### DIEO

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation. Voir 9.16.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2012, pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État.

- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées, février 2013 « POPPEE-BIB », annuaires Agora et POPPEE-ITRF pour les autres personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

**[1] Personnel administratif, technique et d'encadrement en 2012-2013** (rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante »)  
(France métropolitaine + DOM, janvier 2013)

			Effectifs	Âge moyen	Part des femmes(%)	Part du temps partiel (%)
<b>Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)</b>	<b>Catégorie A</b>	Ingénieurs de recherche	2 043	47,5	36,1	2,2
		Ingénieurs d'études	6 208	44,4	50,5	2,3
		Assistants ingénieurs	2 950	43,1	47,4	1,5
		<b>Total catégorie A</b>	<b>11 201</b>	<b>44,6</b>	<b>47,1</b>	<b>2,1</b>
	<b>Catégorie B</b>	<b>Techniciens de recherche</b>	<b>8 714</b>	<b>45,6</b>	<b>52,3</b>	<b>3,0</b>
	<b>Catégorie C</b>	<b>Adjoints techniques</b>	<b>14 821</b>	<b>46,5</b>	<b>56,9</b>	<b>5,7</b>
		<b>Total ITRF</b>	<b>(1) 34 737</b>	<b>45,7</b>	<b>52,6</b>	<b>3,8</b>
<b>Administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>	<b>Catégorie A</b>	Administrateurs (ADMENESR)	106	49,8	57,5	0,0
		Directeurs généraux des services	67	51,2	26,9	1,5
		Conseillers ASU	49	49,2	51,0	8,2
		Attachés (ADAENES)	1 641	47,4	67,9	8,3
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	43	46,1	46,5	11,6
		Conseillers de service social	14	51,6	100,0	7,1
		Agents comptables	28	50,8	42,9	0,0
		Infirmiers	255	50,7	96,5	36,5
		<b>Total catégorie A</b>	<b>2 203</b>	<b>48,1</b>	<b>68,5</b>	<b>10,9</b>
	<b>Catégorie B</b>	Secrétaires d'administration	3 324	46,6	85,3	18,1
		Infirmiers	8	50,1	100,0	25,0
		Assistants de service social	67	48,1	98,5	29,9
		<b>Total catégorie B</b>	<b>3 399</b>	<b>46,7</b>	<b>85,6</b>	<b>18,3</b>
	<b>Catégorie C</b>	Adjoints administratifs	7 324	46,9	90,4	24,1
		Adjoints tech. des étab. d'enseignement	115	50,3	40,9	5,2
		<b>Total catégorie C</b>	<b>7 439</b>	<b>46,9</b>	<b>89,7</b>	<b>23,8</b>
		<b>Titulaires</b>	<b>13 041</b>	<b>47,1</b>	<b>85</b>	<b>20,2</b>
	<b>Non-titulaires</b>	<b>476</b>	<b>38,3</b>	<b>54,0</b>	<b>12,6</b>	
	<b>Total ASS</b>	<b>13 517</b>	<b>46,8</b>	<b>84,0</b>	<b>19,9</b>	
<b>Bibliothèques</b>	<b>Catégorie A</b>	Conservateurs des bibliothèques (2)	901	45,5	69,0	5,3
		Bibliothécaires	499	44,9	77,4	5,2
		<b>Total catégorie A</b>	<b>1 400</b>	<b>45,3</b>	<b>72,0</b>	<b>5,3</b>
	<b>Catégorie B</b>	Bibliothécaires adjoints spécialisés	1 346	43,5	77,2	10,0
		Assistants des bibliothèques	14	42,1	71,4	14,3
		Techniciens	8	51,5	62,5	12,5
		<b>Total catégorie B</b>	<b>1 368</b>	<b>43,5</b>	<b>77,0</b>	<b>10,0</b>
<b>Catégorie C</b>	<b>Magasiniers</b>	<b>1 774</b>	<b>45,5</b>	<b>61,4</b>	<b>9,0</b>	
	<b>Total bibliothèques</b>	<b>4 542</b>	<b>44,8</b>	<b>69,4</b>	<b>8,1</b>	
<b>Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)</b>	<b>Catégorie A</b>	IEN	3	54,0	0,0	0,0
		Conseiller principal d'éducation	20	47,5	60,0	nd
		Personnel d'orientation	14	51,8	71,4	nd
		<b>Total DIEO</b>	<b>(1) 39</b>	<b>49,2</b>	<b>59,0</b>	<b>ns</b>
<b>Ensemble</b>		<b>52 835</b>	<b>45,9</b>	<b>62,0</b>	<b>8,3</b>	
	<i>dont : titulaires</i>	<i>52 354</i>	<i>46,0</i>	<i>62,1</i>	<i>8,3</i>	
	<i>non-titulaires</i>	<i>481</i>	<i>38,4</i>	<i>53,6</i>	<i>12,7</i>	

(1) Y compris non-titulaires.

(2) Y compris 33 conservateurs stagiaires.

## Présentation

En 2012-2013, 24 100 personnes assurent des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les rectorats, les inspections académiques et en administration centrale [1]. Pour assurer ces fonctions dans les académies, 21 000 agents sont rémunérés au titre du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ». En administration centrale, 82,1 % des 3 100 agents affectés à ces fonctions sont rémunérés au titre du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 17,9 % relèvent du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ASS) représentent 83,3 % de la population, 19,9 % sont ingénieurs ou techniciens de recherche et de formation (ITRF) et 2,6 % exercent des fonctions de direction d'établissement, d'inspection et d'orientation (DIEO). Ces derniers sont presque exclusivement des agents de catégorie A. Parmi les ASS en administration centrale, la part des catégories A est élevée (46,8 %), contrairement à celle des catégories C (21,0 %). Chez les agents rémunérés au titre du programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » hors administration centrale, la situation est inversée : les catégories A représentent 14,8 % des personnels contre 42,3 % pour les catégories C. Neuf agents sur dix sont titulaires. L'âge moyen des personnels est de 46,9 ans. Les personnels DIEO et de bibliothèques sont en moyenne plus âgés (respectivement 51,2 ans et 48,8 ans) que ceux qui exercent des fonctions d'ASS ou d'ITRF (46,8 ans et 46,2 ans).

Les personnels sont majoritairement des femmes (73,2 % des effectifs), mais leur part est nettement plus élevée chez les personnels ASS (80,3 %) que chez les personnels des bibliothèques (63,0 %), DIEO (48,3 %) ou ITRF (35,7 %).

Le travail à temps partiel est pratiqué en moyenne par 16,4 % des personnels. De 17,8 %, parmi les agents ASS, il varie en fonction des catégories hiérarchiques et les fonctions exercées (8,0 % pour les catégories A, environ 20 % pour les catégories B et C). Peu fréquent chez les personnels DIEO (5,0 %), il est en particulier inexistant pour les personnels d'encadrement supérieur, d'inspection ou de direction.

## Définitions

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information ... ».

### ASS

Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les infirmiers appartiennent depuis le 1<sup>er</sup> juin 2012 à un corps de catégorie A.

### DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation, d'orientation.

### ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2013.

- Annuaire des personnels des bibliothèques, février 2013.

- Annuaire Agora des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2013.



## [1] Le personnel administratif, technique et d'encadrement en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2013)

		Programme soutien hors adm. centrale	Administration centrale	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)		
<b>Administratifs, sociaux et de santé (ASS)</b>	<b>Catégorie A</b>	Recteurs	28	28	57,1	28,6	0,0		
		Secrétaires généraux d'académie	30		30	54,1	20,0	0,0	
		Personnel direction adm. centrale		63	63	53,2	34,9	0,0	
		Administrateurs civils		65	65	50,7	27,7	0,0	
		Administrateurs EN et ESR	220	20	240	51,7	51,7	0,4	
		Inspecteurs généraux		216	216	57,3	28,2	0,0	
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	102	19	121	50,7	46,3	2,5	
		Attachés (ADAENES)	1 809	712	2 521	47,4	65,5	10,6	
		Médecins	116	2	118	57,7	89,0	6,8	
		Conseillers tech. service social	186	3	189	53,3	92,6	5,8	
		Infirmiers	125	4	129	52,0	93,8	7,0	
		Autres personnels	2	15	17	54,5	35,3	5,9	
		<b>Total catégorie A</b>	<b>2 618</b>	<b>1 119</b>	<b>3 737</b>	<b>49,5</b>	<b>62,9</b>	<b>8,0</b>	
		<b>Catégorie B</b>	Secrétaires administratifs (SAENES)/techniciens	5 058	465	5 523	46,3	83,2	21,5
			Assistant de service social/infirmiers	164		164	47,6	94,5	28,7
<b>Total catégorie B</b>	<b>5 222</b>		<b>465</b>	<b>5 687</b>	<b>46,3</b>	<b>83,5</b>	<b>21,7</b>		
<b>Catégorie C</b>	Adjoints administratifs	6 923	484	7 407	47,6	91,0	21,7		
	Adjoints techniques étab. enseignement	569		569	49,8	40,2	6,0		
	Agents principaux services techniques		18	18	56,4	0,0	0,0		
<b>Total catégorie C</b>	<b>7 492</b>	<b>502</b>	<b>7 994</b>	<b>47,8</b>	<b>87,2</b>	<b>20,6</b>			
<b>Titulaires</b>		<b>15 332</b>	<b>2 086</b>	<b>17 418</b>	<b>47,7</b>	<b>80,8</b>	<b>18,2</b>		
<b>Non-titulaires</b>		<b>2 367</b>	<b>305</b>	<b>2 672</b>	<b>41,3</b>	<b>77,1</b>	<b>15,0</b>		
<b>Total ASS</b>		<b>17 699</b>	<b>2 391</b>	<b>20 090</b>	<b>46,8</b>	<b>80,3</b>	<b>17,8</b>		
<b>Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)</b>	<b>Catégorie A</b>	IA-IPR	59	17	76	56,1	23,7	0,0	
		DASEN/DASEN adjoints	141		141	54,6	29,1	0,0	
		Inspecteurs EN	23	12	35	53,9	31,4	0,0	
		Personnels de direction d'établissement	61	9	70	50,8	40,0	0,0	
		Personnels d'orientation et CPE	94	3	97	46,9	76,3	18,6	
	Enseignants	41	141	182	51,3	59,0	4,9		
	<b>Total catégorie A</b>	<b>419</b>	<b>182</b>	<b>601</b>	<b>52,1</b>	<b>46,5</b>	<b>4,5</b>		
	<b>Non-titulaires</b>		<b>36</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>37,4</b>	<b>77,8</b>	<b>13,9</b>	
	<b>Total DIEO</b>		<b>455</b>	<b>183</b>	<b>638</b>	<b>51,2</b>	<b>48,3</b>	<b>5,0</b>	
	<b>Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)</b>	<b>Catégorie A</b>	Ingénieurs de recherche	330	122	452	49,9	37,2	9,3
Ingénieurs d'études			877	191	1 068	44,5	43,8	14,4	
Assistants ingénieurs			190	34	224	43,4	35,3	8,5	
<b>Total catégorie A</b>			<b>1 397</b>	<b>347</b>	<b>1 744</b>	<b>45,8</b>	<b>41,0</b>	<b>12,3</b>	
<b>Catégorie B</b>		<b>Techniciens</b>	<b>807</b>	<b>77</b>	<b>884</b>	<b>44,7</b>	<b>28,4</b>	<b>10,4</b>	
<b>Catégorie C</b>		<b>Adjoints techniques</b>	<b>649</b>	<b>77</b>	<b>726</b>	<b>49,3</b>	<b>32,1</b>	<b>6,5</b>	
<b>Total ITRF</b>		<b>2 853</b>	<b>(1) 502</b>	<b>3 355</b>	<b>46,2</b>	<b>35,7</b>	<b>10,6</b>		
<b>Bibliothèques</b>	<b>Catégorie A</b>	Conservateurs des bibliothèques	19		19	48,4	52,6	0,0	
	<b>Catégorie B</b>	Bibliothécaires adjoints spécialisés	6		6	51,5	83,3	16,7	
	<b>Catégorie C</b>	Magasiniers	2		2	44,5	100,0	0,0	
<b>Total bibliothèques</b>		<b>27</b>	<b>-</b>	<b>27</b>	<b>48,8</b>	<b>63,0</b>	<b>3,7</b>		
<b>Ensemble</b>		<b>21 034</b>	<b>3 076</b>	<b>24 110</b>	<b>46,9</b>	<b>73,2</b>	<b>16,4</b>		
<i>dont : titulaires</i>		<i>18 631</i>	<i>2 769</i>	<i>21 400</i>	<i>47,6</i>	<i>72,8</i>	<i>16,6</i>		
<i>non-titulaires</i>		<i>2 403</i>	<i>307</i>	<i>2 710</i>	<i>41,2</i>	<i>77,0</i>	<i>15,0</i>		

(1) Y compris non-titulaires.

## Présentation

10 085 postes ont été offerts aux concours 2012 du second degré public (8 305 aux concours externes, 1 780 aux concours internes). Ce nombre est stable depuis 2009, y compris dans les deux voies de recrutement. Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'éducation nationale (55,1 % des postes offerts), devant l'agrégation (19,9 %) [1]. Comme à la session précédente, tous les postes n'ont pas été pourvus aux concours externes en 2012. Le déficit s'élève à 827 postes, soit un taux de couverture de 90,0 % (85,6 % au Capes externe et 91,5 % au CAPLP externe), qui s'améliore toutefois légèrement comparé à 2011 (88,2 %). Quasiment tous les postes offerts aux concours internes ont été pourvus, comme les années passées. Au total, 9 254 candidats ont été reçus.

En 2012, 1 800 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat (61,1 % aux Cafep, 38,9 % aux CAER) [2]. Le taux de couverture reste sensiblement plus élevé aux CAER (97,0 %) qu'aux Cafep (77,6 %).

Dans le premier degré public, 5 130 postes ont été ouverts à la session 2012 : 95,6 % pour les concours externes et 4,4 % pour les concours internes. Les candidats sont à peu près autant à se présenter aux concours 2012 de professeurs des écoles que l'an passé, pour davantage de postes à pourvoir (+ 52,5 %). Le taux de réussite (26,1 %) a donc fait un bond de 9 points. La quasi-totalité des postes a été pourvue [4].

## Définitions

### Les concours de recrutement

Les épreuves des concours sont définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les modalités d'organisation des concours du premier degré (excepté celles du premier concours interne définies dans l'arrêté du 24 décembre 1992 modifié) et du second degré. À compter de la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité de certains concours internes (Capes, Capet, CAPLP) consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants des premier et second degrés. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

**Capes** - Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

**Capeps** - Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.

**Capet** - Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

**CAPLP** - Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

**Cafep** - Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

**CAER** - Concours d'accès à une échelle de rémunération d'enseignants correspondants aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

**Présents** - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

**Admis** - Candidats admis sur liste principale.

### Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

#### ① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.28, 11.24, 09.26 (second degré) ; 13.03, 11.25, 10.19 (premier degré).
- Tableaux statistiques, n° 7156, 7155, 7131, 7111, 7092, 7063, 7043.

## [1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Agrégation	Postes	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914	2 007
	Admis	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911	2 003
Capes	Postes	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546	5 557
	Admis	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717	4 851
Capeps (1)	Postes	1 610	963	950	440	400	400	400	490	608	660
	Admis	1 610	963	950	440	400	400	400	490	608	660
Capet	Postes	1 340	820	835	405	325	254	254	275	318	229
	Admis	1 270	801	810	405	325	254	254	275	308	227
CAPLP	Postes	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669	1 632
	Admis	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591	1 526	1 513
<b>Tous concours</b>	<b>Postes</b>	<b>21 095</b>	<b>15 290</b>	<b>17 160</b>	<b>11 725</b>	<b>11 650</b>	<b>9 950</b>	<b>9 950</b>	<b>10 085</b>	<b>10 055</b>	<b>10 085</b>
	<b>Admis</b>	<b>20 303</b>	<b>15 121</b>	<b>16 907</b>	<b>11 669</b>	<b>11 603</b>	<b>9 908</b>	<b>9 896</b>	<b>10 015</b>	<b>9 070</b>	<b>9 254</b>
Concours externes	Postes	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275	8 305
	Admis	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237	7 297	7 478
Concours internes (1)	Postes	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780	1 780
	Admis	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773	1 776
Concours réservés	Postes	1 570	930	950	.	.	.	.	.	.	.
	Admis	1 476	879	878	.	.	.	.	.	.	.

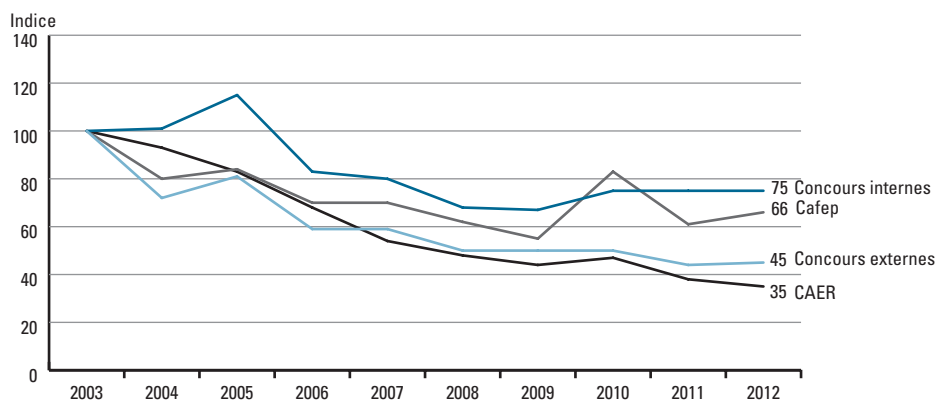
(1) Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

## [2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cafep	Contrats	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800	1 200	1 100
	Admis	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073	791	854
CAER (1)	Contrats	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980	800	700
	Admis	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924	755	679
<b>Tous concours</b>	<b>Contrats</b>	<b>5 145</b>	<b>4 378</b>	<b>4 225</b>	<b>3 096</b>	<b>2 626</b>	<b>2 290</b>	<b>1 756</b>	<b>2 780</b>	<b>2 000</b>	<b>1 800</b>
	<b>Admis</b>	<b>3 257</b>	<b>2 864</b>	<b>2 705</b>	<b>2 241</b>	<b>1 960</b>	<b>1 733</b>	<b>1 578</b>	<b>1 997</b>	<b>1 546</b>	<b>1 533</b>

(1) Le CAER-Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

## [3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2003) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



## [4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques, session 2012 (France métropolitaine + DOM)

(France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Admis/présents (%)
Concours externes	4 903	41 225	18 617	4 883	26,2
Premier concours interne	130	582	289	108	37,4
Seconds concours internes	97	2 072	559	94	16,8
<b>Total</b>	<b>5 130</b>	<b>43 879</b>	<b>19 465</b>	<b>5 085</b>	<b>26,1</b>

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial langues régionales sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial langues régionales est comptabilisé avec le second concours interne.

## Présentation

À la session 2012, comme l'année passée, tous les postes ouverts aux concours externes (8 305) n'ont pas été pourvus malgré une augmentation du nombre de candidats présents (+ 6 %) face à une offre de postes stable [1]. 10,0 % des postes offerts sont ainsi restés vacants, majoritairement au Capes, contre 11,8 % l'an dernier. Au Capes externe, les disciplines scientifiques connaissent un fort déficit de candidats : globalement, 20,7 % des postes n'ont pas été pourvus (30,4 % en mathématiques). Ce déficit s'établit à 16,3 % en anglais et à 10 % pour les disciplines littéraires et de sciences humaines. Les candidats manquent également au CAPLP externe, particulièrement dans la section biotechnologies où 20 % des postes sont restés vacants.

Le nombre de candidats a nettement moins augmenté au concours externe du Capes (+ 4,3 %) qu'à celui de l'agrégation (+ 12,7 %) et du Capet (+ 17,0 %), alors que ce nombre stagne au CAPLP ou diminue au Capeps (- 5,5 %). 26,2 % des candidats présents ont été admis (27,1 % en 2011), soit 7 478 lauréats. Les chances de succès à un concours externe demeurent plus grandes au Capes (31,3 %) qu'à l'agrégation (14,9 %). Le taux de réussite au Capeps externe s'améliore encore (+ 6 points) entre 2011 et 2012, pour atteindre 48,3 %. Aux concours externes, les taux de réussite selon le type de disciplines sont relativement homogènes (à l'exception de l'éducation physique et sportive), allant de 20,1 % pour les disciplines professionnelles à 27,1 % pour les disciplines littéraires et de sciences humaines. Aux concours internes, les candidats présents sont moins nombreux qu'à la session 2011 pour une offre de postes stable. Ces concours sont plus sélectifs que ceux de la voie externe ; le taux de réussite continue de s'améliorer, passant de 8,6 % à 9,1 %. Quasiment tous les postes ont été pourvus.

## Définitions

**Présents, admis, taux de réussite** - Voir 9.19.

### Capet

À compter de la session 2012, la section technologie du Capet est supprimée. La section « sciences industrielles de l'ingénieur » est créée autour de quatre options adaptées aux spécialités de la nouvelle série du baccalauréat technologique STI2D. Seule l'option information et numérique est ouverte en 2012 avec 30 postes offerts au Capet externe.

### Admis

Candidats admis sur liste principale.

### Disciplines scientifiques

Mathématiques (agrégation et Capes) ; sciences physiques, sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences physiques et chimiques, sciences de la vie et de la Terre (Capes).

### Disciplines littéraires et sciences humaines

Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

### Langues

Langues vivantes étrangères (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien (agrégation et Capes) ; japonais, russe (agrégation) ; chinois (Capes) ; langue corse (Capes) ; langues régionales (basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole (Capes).

### Disciplines artistiques

Musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

### Langages spéciaux

Langue des signes française (Capes externe et troisième concours ouverts en 2010).

### Disciplines bivalentes

Mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

### Disciplines technologiques

Mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; génie civil, génie mécanique, génie électrique (agrégation et CAPLP) ; économie et gestion (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies, sciences et techniques médico-sociales (Capet et CAPLP) ; génie industriel, bâtiment, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique (CAPLP).

## [1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
<b>Agrégation</b>										
Disciplines scientifiques	483	6 960	2 845	483	17,0	200	5 136	3 512	200	5,7
<i>dont : mathématiques</i>	308	3 027	1 323	308	23,3	125	2 324	1 622	125	7,7
<i>sciences physiques</i>	105	2 398	852	105	12,3	35	1 546	982	35	3,6
Disciplines littéraires et sciences humaines	328	5 677	2 200	326	14,8	263	4 696	2 940	263	8,9
<i>dont : lettres modernes</i>	90	1 533	598	90	15,1	102	1 984	1 292	102	7,9
<i>histoire</i>	70	1 692	644	70	10,9	.	.	.	.	.
<i>histoire et géographie (1)</i>	.	.	.	.	.	90	1 495	898	90	10,0
Langues	235	3 884	1 505	234	15,5	121	3 099	1 956	121	6,2
<i>dont : anglais</i>	128	2 130	879	128	14,6	56	1 703	1 049	56	5,3
<i>allemand</i>	50	356	155	49	31,6	35	286	189	35	18,5
Disciplines professionnelles	121	3 262	1 020	121	11,9	48	1 479	761	48	6,3
<i>dont : économie et gestion</i>	53	1 995	562	53	9,4	38	1 182	583	38	6,5
<i>mécanique</i>	25	257	111	25	22,5	.	.	.	.	.
Disciplines artistiques	56	1 114	489	55	11,2	27	648	432	27	6,3
Éducation physique et sportive	25	797	264	25	9,5	100	1 684	1 057	100	9,5
<b>Total</b>	<b>1 248</b>	<b>21 694</b>	<b>8 323</b>	<b>1 244</b>	<b>14,9</b>	<b>759</b>	<b>16 742</b>	<b>10 658</b>	<b>759</b>	<b>7,1</b>
Évolution 2012/2011 (2)	6,7	9,8	12,7	6,3	-0,9	2,0	-15,6	8,8	2,4	-0,5
<b>Capès</b>										
Disciplines scientifiques	1 442	7 528	3 572	1 144	32,0	185	2 403	1 227	185	15,1
<i>dont : mathématiques</i>	980	3 728	1 632	682	41,8	155	1 744	881	155	17,6
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	257	1 803	1 036	257	24,8	30	659	346	30	8,7
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 815	10 123	5 087	1 616	31,8	239	5 058	2 611	239	9,2
<i>dont : lettres modernes</i>	733	2 701	1 411	681	48,3	92	1 665	846	92	10,9
<i>histoire et géographie</i>	580	3 670	2 117	580	27,4	60	1 353	667	60	9,0
Langues	1 367	6 652	4 080	1 189	29,1	177	2 489	1 343	177	13,2
<i>dont : anglais</i>	805	3 150	1 865	674	36,1	118	1 368	722	118	16,3
<i>espagnol</i>	273	2 077	1 461	273	18,7	22	821	444	22	5,0
Disciplines artistiques	280	1 262	683	250	36,6	47	886	511	47	9,2
Langages spéciaux	5	24	12	4	33,3	.	.	.	.	.
<b>Total</b>	<b>4 909</b>	<b>25 589</b>	<b>13 434</b>	<b>4 203</b>	<b>31,3</b>	<b>648</b>	<b>10 836</b>	<b>5 692</b>	<b>648</b>	<b>11,4</b>
Évolution 2012/2011 (2)	-0,5	0,7	4,3	2,4	-0,6	5,5	1,4	-7,9	5,7	1,5
<b>Capets</b>	<b>600</b>	<b>1 768</b>	<b>1 242</b>	<b>600</b>	<b>48,3</b>	<b>60</b>	<b>1 277</b>	<b>763</b>	<b>60</b>	<b>7,9</b>
Évolution 2012/2011 (2)	7,1	-4,5	-5,5	7,1	5,7	25,0	12,6	22,9	25,0	0,2
<b>Capet</b>	<b>191</b>	<b>3 487</b>	<b>1 214</b>	<b>189</b>	<b>15,6</b>	<b>38</b>	<b>1 425</b>	<b>440</b>	<b>38</b>	<b>8,6</b>
<i>dont : économie et gestion</i>	75	1 789	633	75	11,8	17	977	283	17	6,0
<i>biotechnologies</i>	38	617	200	38	19,0	3	132	42	3	7,1
Évolution 2012/2011 (2)	-29,3	16,9	17,0	-27,3	-9,4	-20,8	-25,4	-44,9	-20,8	2,6
<b>CAPLP</b>										
Disciplines d'enseignement général	630	4 538	1 852	601	32,5	82	2 379	893	82	9,2
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	250	1 723	628	222	35,4	25	1 006	392	25	6,4
<i>mathématiques-sciences physiques</i>	230	1 563	616	230	37,3	42	877	336	42	12,5
Disciplines professionnelles	727	5 945	2 491	641	25,7	193	2 159	1 046	189	18,1
<i>dont : économie et gestion</i>	212	2 713	1 000	212	21,2	.	.	.	.	.
<i>biotechnologies</i>	165	694	299	132	44,1	65	622	339	65	19,2
<b>Total</b>	<b>1 357</b>	<b>10 483</b>	<b>4 343</b>	<b>1 242</b>	<b>28,6</b>	<b>275</b>	<b>4 538</b>	<b>1 939</b>	<b>271</b>	<b>14,0</b>
Évolution 2012/2011 (2)	1,0	5,8	0,6	3,2	0,7	-15,6	-27,9	-37,5	-16,1	3,6
<b>Tous concours</b>	<b>8 305</b>	<b>63 021</b>	<b>28 556</b>	<b>7 478</b>	<b>26,2</b>	<b>1 780</b>	<b>34 818</b>	<b>19 492</b>	<b>1 776</b>	<b>9,1</b>
Évolution 2012/2011 (2)	0,4	5,2	6,0	2,5	-0,9	0,0	-12,7	-4,9	0,2	0,5

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

## Présentation

À la session 2012, 750 postes étaient proposés au concours de recrutement de personnels de direction de deuxième classe (C2) et 50 au concours de première classe (C1), contre 700 et également 50 respectivement l'année précédente [1]. Le nombre de candidats présents au concours C2 se stabilise (- 0,4 %) et fait progresser le taux de réussite, passant de 17,8 % en 2011 à 19,2 % en 2012. En revanche, la nette augmentation (+ 29,2 %) du nombre de candidats présents au concours C1 entraîne une sélection accrue avec une baisse significative du taux de réussite (25,1 % au lieu de 32,5 % en 2011). Le taux de couverture s'établit à 100 % pour les deux concours.

À la session 2012, 125 postes étaient offerts au concours de recrutement des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), soit 15 de plus qu'à la session précédente, au bénéfice exclusif de l'enseignement technique [2]. Deux postes sur trois sont offerts pour l'enseignement du premier degré. La baisse du nombre de candidats inscrits, amorcée en 2011, se confirme en 2012 (- 16,7 %). 301 candidats ont vu leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu, soit 29,3 % des inscrits. Ainsi, le ratio admis/inscrits s'améliore : 12,1 % au lieu de 8,9 % à la session précédente. Il varie de 10,3 % en enseignement général à 20,8 % en « information et orientation ». Seul un poste n'a pas été pourvu en enseignement général (option lettres-histoire géographie).

75 postes ont été offerts au concours de recrutement 2012 des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), soit 5 de moins qu'à la session 2011 [3]. Après une baisse importante (- 25,3 %) d'inscrits au concours 2011, dans le contexte d'un changement des modalités des épreuves (voir « Définitions »), le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP en 2012 reste stable (270). Le ratio inscrits/postes s'élève à 3,6 au lieu de 3,4 en 2011. L'attractivité du concours est particulièrement contrastée : plus de 18 candidats pour un poste dans la spécialité « administration et vie scolaire » alors que la plupart des spécialités affichent un ratio inférieur à 3. 25,2 % des inscrits ont été reçus au concours (26,8 % en 2011). 90,7 % des postes ont été pourvus.

## Définitions

### Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

### Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Depuis la session 2011, les épreuves d'admissibilité et d'admission ont évolué. Chacun des concours s'appuie désormais sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Les modalités de recrutement sont définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010.

### Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

### Admis

Candidats admis sur liste principale.

### Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

## [1] Concours des personnels de direction, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite
Première classe - C1	50	219	199	100	50	25,1
Deuxième classe - C2	750	4 266	3 913	1 477	750	19,2
<b>Total</b>	<b>800</b>	<b>4 485</b>	<b>4 112</b>	<b>1 577</b>	<b>800</b>	<b>19,5</b>
Rappel 2011	750	4 404	4 083	1 442	750	18,4
Rappel 2010	800	4 216	3 909	1 449	800	20,5

## [2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
<b>Enseignement du premier degré</b>	<b>80</b>	<b>681</b>	<b>197</b>	<b>80</b>	<b>100,0</b>	<b>11,7</b>
<b>Information et orientation</b>	<b>10</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>100,0</b>	<b>20,8</b>
<b>Enseignement général</b>	<b>9</b>	<b>78</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>88,9</b>	<b>10,3</b>
Lettres-langues vivantes	4	16	7	4	100,0	25,0
Lettres-histoire géographie	3	30	8	2	66,7	6,7
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	2	32	6	2	100,0	6,3
<b>Enseignement technique</b>	<b>26</b>	<b>221</b>	<b>61</b>	<b>26</b>	<b>100,0</b>	<b>11,8</b>
Économie et gestion	6	77	17	6	100,0	7,8
Sciences et techniques industrielles	20	144	44	20	100,0	13,9
<b>Total</b>	<b>125</b>	<b>1 028</b>	<b>301</b>	<b>124</b>	<b>99,2</b>	<b>12,1</b>
Rappel 2011	110	1 234	304	110	100,0	8,9
Rappel 2010	135	1 533	371	135	100,0	8,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

## [3] Concours d'inspecteurs d'academie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	5	92	15	5	100,0	5,4
Anglais	5	11	7	4	80,0	36,4
Économie et gestion	5	13	9	5	100,0	38,5
Éducation musicale	2	2	2	2	100,0	100,0
Éducation physique et sportive	7	19	13	7	100,0	36,8
Espagnol	4	5	5	3	75,0	60,0
Histoire-géographie	7	23	15	7	100,0	30,4
Italien	2	3	3	2	100,0	66,7
Lettres	9	28	15	9	100,0	32,1
Mathématiques	4	18	8	4	100,0	22,2
Philosophie	3	4	3	2	66,7	50,0
Russe	1	2	2	1	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	4	9	6	3	75,0	33,3
Sciences physiques et chimiques	7	17	10	5	71,4	29,4
STI - option arts appliqués	1	7	4	1	100,0	14,3
STI - option sciences industrielles	7	15	11	7	100,0	46,7
STI - option sciences médico-sociales	2	2	1	1	50,0	50,0
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>270</b>	<b>129</b>	<b>68</b>	<b>90,7</b>	<b>25,2</b>
Rappel 2011	80	269	130	72	90,0	26,8
Rappel 2010	85	360	170	82	96,5	22,8

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

## Présentation

En 2012, 300 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (245 au concours externe et 55 au concours interne) [1] et [3]. Tous les postes offerts ont été pourvus. Alors que le nombre de postes au concours externe baisse de 10,9 %, le nombre de candidats inscrits enregistre une hausse importante (+ 34,3 %) [2]. Seuls 36,0 % des candidats inscrits se sont présentés à la première épreuve (35,8 % en 2011). Au concours interne, marqué par la modification de la nature de l'épreuve d'admissibilité, 2 010 candidats ont présenté un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience (RAEP) recevable, soit 44,7 % des inscrits ; en 2011, 49,6 % des inscrits s'étaient présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) était de 65 dont 50 pour la voie externe. Tous les postes offerts ont été pourvus. Le nombre de candidats inscrits diminue de 10,1 % entre les sessions 2011 et 2012 pour une offre de postes stable. Seulement 34,1 % des candidats inscrits étaient présents aux épreuves (27,9 % en 2011). Le taux de réussite reste plus élevé (11,7 %) qu'aux concours de CPE (7,7 %).

La féminisation des lauréats est légèrement plus élevée aux concours de COP (83,1 %) qu'aux concours de CPE (80,0 %). L'âge moyen s'élève respectivement à 31,5 et 29,7 ans. Plus de la moitié des postes est pourvue par des personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation et maîtres d'internat) aux concours de CPE, par des conseillers d'orientation intérimaires aux concours de COP [4]. Aux concours de CPE, 36,7 % des admis sont titulaires d'un master 2, et 44,3 % engagés dans la finalisation du diplôme. Près d'un lauréat sur deux aux concours de COP possède un diplôme en psychologie de niveau master et un sur quatre une licence.

## Définitions

### Conseillers principaux d'éducation

Les épreuves des concours sont définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours. À compter de la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité du concours interne du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours des personnels enseignants et des personnels d'éducation. Le troisième concours, organisé de 2002 à 2004, est comptabilisé avec le concours externe. Il était ouvert aux candidats justifiant de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

### Conseillers d'orientation-psychologues

Les épreuves des concours ont été définies dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de COP. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence de psychologie.

### Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant présenté un dossier RAEP non éliminé au concours interne de CPE. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

### Admis

Candidats admis sur liste principale.

### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.



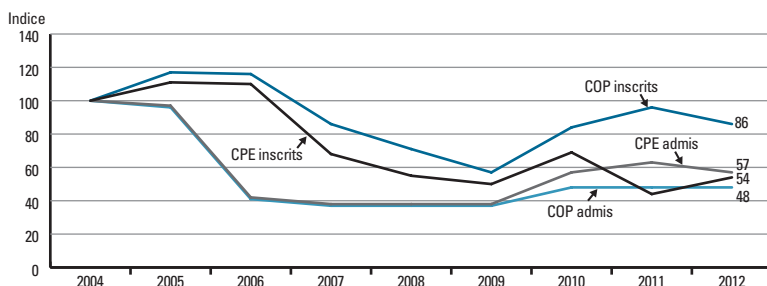
## [1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Conseillers principaux d'éducation (CPE)</b> (externe + 3 <sup>e</sup> concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	525	510	220	200	200	200	300	330	300
	Inscrits	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930	12 389	7 838	9 679
	Admis	525	510	220	200	200	200	300	330	300
<b>Conseillers d'orientation-psychologues (COP)</b> (externe + interne + réservé) (1) (2)	Postes	135	130	55	50	50	50	65	65	65
	Inscrits	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082	1 592	1 815	1 632
	Admis	135	130	55	50	50	50	65	65	65
<b>Tous concours</b>	Postes	660	640	275	250	250	250	365	395	365
	Inscrits	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012	13 981	9 653	11 311
	Admis	660	640	275	250	250	250	365	395	365

(1) Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin ».

(2) Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

## [2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



## [3] Concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
<b>Conseillers principaux d'éducation</b>	<b>300</b>	<b>9 679</b>	<b>3 875</b>	<b>300</b>	<b>7,7</b>	<b>80,0</b>	<b>29,7</b>
Concours externe	245	5 187	1 865	245	13,1	82,0	28,7
Concours interne	55	4 492	2 010	55	2,7	70,9	33,9
<b>Conseillers d'orientation-psychologues</b>	<b>65</b>	<b>1 632</b>	<b>557</b>	<b>65</b>	<b>11,7</b>	<b>83,1</b>	<b>31,5</b>
Concours externe	50	1 398	486	50	10,3	88,0	29,8
Concours interne	15	234	71	15	21,1	66,7	36,9
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>11 311</b>	<b>4 432</b>	<b>365</b>	<b>8,2</b>	<b>80,5</b>	<b>30,0</b>
Rappel 2011	395	9 653	3 861	395	10,2	79,0	30,8
Évolution 2012/2011 (1)	-7,6	17,2	14,8	-7,6	-2,0	1,5	-0,8

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

## [4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2012 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	CPE	COP	Tous concours
Étudiants	73	2	75
Pers. d'éducation et de surveillance	157	2	159
Conseillers d'orientation intérimaire	.	35	35
Enseignants titulaires et non titulaires	41	11	52
Autres (1)	29	15	44
<b>Toutes origines</b>	<b>300</b>	<b>65</b>	<b>365</b>
Master/niveau I	262	30	292
dont : master 1 (maîtrise)	7	.	7
master 2	110	.	110
inscription en master 2	133	.	133
Licence/niveau II	25	31	56
dont licence	25	18	43
Infra-bac/autres (2)	13	4	17
<b>Tous niveaux de diplôme</b>	<b>300</b>	<b>65</b>	<b>365</b>

(1) Autres origines : personnels administratifs, sans emploi, secteur privé.

(2) Dispense de titre et autres diplômes.

## Présentation

À la session 2012, 1 809 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (58,2 % aux concours externes, 41,8 % aux concours internes) contre 1 892 en 2011 (hors personnels de laboratoire désormais intégrés aux ITRF), soit une baisse de 4,4 %, plus forte dans la filière sociale et de santé [1]. 9 postes sur 10 correspondent à des concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et près des trois quarts sont destinés à la filière administrative. Le nombre de candidats présents aux concours externes, représentant moins de la moitié des inscrits dans la filière administrative, progresse (+ 5,2 %) de même qu'aux concours internes (+ 3,6 %). 5,9 % des présents aux concours externes ont été admis, 4,4 % aux concours internes, soit un taux de réussite global de 5,1 %, proche de celui de la session précédente (5,4 %). La filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement par rapport à la filière sociale et de santé où tous les postes n'ont pas été pourvus [2].

À la session 2012, 109 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels des bibliothèques (53,2 % aux concours externes, 46,8 % aux concours internes) contre 157 en 2011, soit une baisse de 30,6 %, comparable pour chacune des deux voies de recrutement [3]. Les candidats présents sont aussi nettement moins nombreux : - 30,9 % aux concours externes et - 16,3 % aux concours internes, en raison de la concomitance des épreuves écrites de trois des concours. L'écart entre le nombre d'inscrits et celui des présents reste marqué : 63,3 % des inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (3,8 %) qu'aux concours externes (1,6 %). Les taux de réussite aux concours de bibliothécaire et d'assistant des bibliothèques sont parmi les plus faibles. La totalité des postes ouverts a été pourvue, à l'exception du concours interne de conservateur.

## Définitions

### Le recrutement de personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés », c'est-à-dire des recrutements organisés par les rectorats et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit.

À la session 2012, les personnels de laboratoire ont été intégrés dans les corps correspondants de la filière ITRF.

### Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis la session 2009. L'un des effets de cette recentralisation du service gestionnaire est une gestion académique des épreuves écrites d'admissibilité : autant de centres d'examen que d'académies où sont enregistrés des candidats. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Ce concours n'est plus spécifiquement réservé aux chartistes à compter de la session 2011.

### Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

**Admis** - Candidats admis sur liste principale.

**Définitions des taux** - Voir 9.19.

#### Sources :

- MEN-MESR DÉPP/Système de gestion Ocean.
- MEN-MESR DGRH.

#### ① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.09.

## [1] Concours de personnels ASS, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	68	5 909	3 578	68	1,9
Secrétaire administratif de classe normale (2)	267	14 151	6 154	267	4,3	299	10 781	6 979	298	4,3
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	81	4 536	1 623	81	5,0	76	4 744	2 757	76	2,8
Adjoint administratif de 1 <sup>re</sup> classe (2)	269	14 455	7 126	269	3,8	274	5 946	3 625	273	7,5
<b>Total filière administrative</b>	<b>617</b>	<b>33 142</b>	<b>14 903</b>	<b>617</b>	<b>4,1</b>	<b>717</b>	<b>27 380</b>	<b>16 939</b>	<b>715</b>	<b>4,2</b>
Évolution 2012/2011 (7)	3,2	12,6	5,9	3,2	-0,2	-3,1	1,7	3,7	-3,2	-0,3
Médecin (4)	47	54	41	31	75,6	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	21	52	46	21	45,7
Assistant de service social	59	434	339	59	17,4	19	14	10	4	40,0
Infirmier (6)	329	1 628	1 287	277	21,5	-	-	-	-	-
<b>Total filière sociale et de santé</b>	<b>435</b>	<b>2 116</b>	<b>1 667</b>	<b>367</b>	<b>22,0</b>	<b>40</b>	<b>66</b>	<b>56</b>	<b>25</b>	<b>44,6</b>
Évolution 2012/2011 (7)	-13,2	-8,2	-1,0	1,7	0,6	-24,5	-30,5	-23,3	-21,9	0,8
<b>Total</b>	<b>1 052</b>	<b>35 258</b>	<b>16 570</b>	<b>984</b>	<b>5,9</b>	<b>757</b>	<b>27 446</b>	<b>16 995</b>	<b>740</b>	<b>4,4</b>
Évolution 2012/2011 (7)	-4,3	11,1	5,2	2,6	-0,2	-4,5	1,5	3,6	-4,0	-0,3

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Pour la session 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe sont des concours interministériels.

(3) Y compris administration centrale.

(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

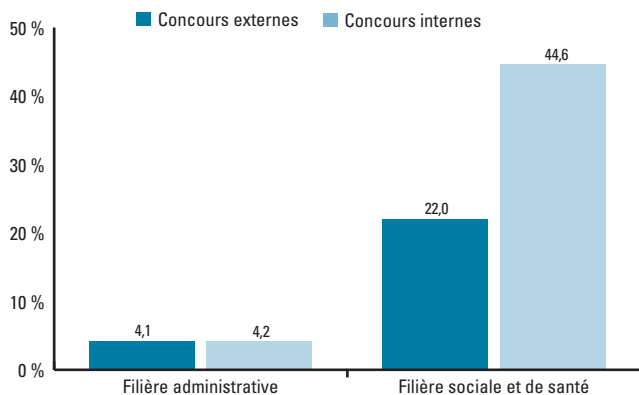
(5) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(6) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(7) Évolution en %, en point pour les taux.

## [2] Taux de réussite selon la filière, session 2012 (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



## [3] Concours de personnels des bibliothèques, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Conservateur	15	1 294	493	15	3,0	20	495	239	18	7,5
Bibliothécaire	14	2 606	1 019	14	1,4	8	721	429	8	1,9
Bibliothécaire adjoint spécialisé	19	807	303	19	6,3	13	324	160	13	8,1
Assistant des bibliothèques	10	5 903	1 717	10	0,6	10	1 031	477	10	2,1
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>10 610</b>	<b>3 532</b>	<b>58</b>	<b>1,6</b>	<b>51</b>	<b>2 571</b>	<b>1 305</b>	<b>49</b>	<b>3,8</b>
Évolution 2012/2011 (1)	-31,0	-25,1	-30,9	-31,0	0,0	-30,1	-14,3	-16,3	-29,0	-0,6

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

## Présentation

À la session 2012, 2 052 postes ont été ouverts au niveau national aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (58,3 % aux concours externes, 41,7 % aux concours internes) contre plus de 2 200 en 2011, soit une baisse globale de l'ordre de 7 % [1]. Le nombre de postes diminue presque deux fois plus aux concours externes (- 9,1 %) qu'aux concours internes (- 5 %). 52,1 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 29,9 % aux concours de techniciens de catégorie B, et 18,0 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte près de 27 candidats inscrits pour un poste aux concours externes, 17 aux concours internes.

Plus de 1 800 candidats ont été reçus à un concours ITRF, soit un taux de couverture de 89,0 % (90,5 % en 2011), du même ordre aux concours externes (88,5 %) et aux concours internes (89,7 %) ; les concours d'adjoints techniques enregistrent les taux les plus hauts.

Le taux de réussite global s'établit à 4,6 % depuis 2011. Il demeure légèrement plus élevé aux concours internes (5,4 %) qu'aux concours externes (4,1 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B et C. Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 546 admis dont 63,3 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et toutes voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble plus d'un tiers des lauréats (39,6 %) ; cette part atteint 53,4 % aux concours internes, et 29,6 % aux concours externes.

## Définitions

### Les concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, Tice ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

À la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

### Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

### Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

### Admissibles

Candidats inscrits autorisés à passer l'épreuve d'admission.

### Admis

Candidats admis sur liste principale.

### Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

### Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

## [1] Concours des personnels ITRF, session 2012

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Ingénieur de recherche (IGR)	A	23	552	549	22	4,0	1	1	1	1	100,0
	B	10	361	358	9	2,5	4	13	11	4	36,4
	C	14	229	213	14	6,6	.	.	.	.	.
	D	8	142	136	7	5,1	2	7	7	1	14,3
	E	44	755	748	35	4,7	22	335	334	17	5,1
	F	8	116	111	6	5,4	7	54	54	6	11,1
	G	7	68	68	4	5,9	5	33	33	5	15,2
	J	19	281	276	13	4,7	22	272	257	19	7,4
	<b>Total</b>	<b>133</b>	<b>2 504</b>	<b>2 459</b>	<b>110</b>	<b>4,5</b>	<b>63</b>	<b>715</b>	<b>697</b>	<b>53</b>	<b>7,6</b>
	Ingénieur d'études (IGE) (1)	A	25	1 096	1 077	24	2,2	1	3	3	1
B		15	515	513	15	2,9	1	4	3	1	33,3
C		25	352	348	23	6,6	5	28	26	4	15,4
D		15	418	399	15	3,8	1	3	3	1	33,3
E		124	3 580	3 553	103	2,9	40	581	570	32	5,6
F		38	1 635	1 623	34	2,1	29	290	289	28	9,7
G		28	513	511	22	4,3	11	81	80	6	7,5
J		113	5 626	5 577	99	1,8	73	2 060	2 025	52	2,6
<b>Total</b>		<b>383</b>	<b>13 735</b>	<b>13 601</b>	<b>335</b>	<b>2,5</b>	<b>161</b>	<b>3 050</b>	<b>2 999</b>	<b>125</b>	<b>4,2</b>
Assistant ingénieur (ASI)		A	16	645	387	15	3,9	7	53	48	6
	B	6	176	91	5	5,5	4	18	17	4	23,5
	C	11	92	51	8	15,7	7	43	43	4	9,3
	D	2	28	8	1	12,5	.	.	.	.	.
	E	37	1 527	1 039	34	3,3	32	943	925	26	2,8
	F	22	684	330	18	5,5	16	234	234	12	5,1
	G	22	254	183	14	7,7	18	299	294	17	5,8
	J	56	4 003	1 963	48	2,4	74	3 782	3 752	58	1,5
	<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>7 409</b>	<b>4 052</b>	<b>143</b>	<b>3,5</b>	<b>158</b>	<b>5 372</b>	<b>5 313</b>	<b>127</b>	<b>2,4</b>
	Technicien RF	A	34	529	311	32	10,3	15	85	84	14
B		17	282	174	17	9,8	7	48	46	7	15,2
C		39	187	107	31	29,0	16	37	37	14	37,8
D		2	19	11	1	9,1	.	.	.	.	.
E		44	480	354	44	12,4	22	157	155	21	13,5
F		33	481	283	31	11,0	17	133	133	16	12,0
G		41	243	159	31	19,5	38	280	274	37	13,5
J		112	3 437	2 434	107	4,4	177	2 510	2 493	174	7,0
<b>Total</b>		<b>322</b>	<b>5 658</b>	<b>3 833</b>	<b>294</b>	<b>7,7</b>	<b>292</b>	<b>3 250</b>	<b>3 222</b>	<b>283</b>	<b>8,8</b>
Adjoint technique		A	38	259	171	36	21,1	10	73	73	10
	B	34	220	160	34	21,3	13	54	54	12	22,2
	C	7	33	20	6	30,0	2	5	5	2	40,0
	D	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	E	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
	F	10	216	128	10	7,8	6	66	65	6	9,2
	G	51	295	215	45	20,9	44	251	248	43	17,3
	J	46	1 672	1 215	46	3,8	107	1 547	1 534	107	7,0
	<b>Total</b>	<b>186</b>	<b>2 695</b>	<b>1 909</b>	<b>177</b>	<b>9,3</b>	<b>182</b>	<b>1 996</b>	<b>1 979</b>	<b>180</b>	<b>9,1</b>
	Ensemble	A	136	3 081	2 495	129	5,2	34	215	209	32
B		82	1 554	1 296	80	6,2	29	137	131	28	21,4
C		96	893	739	82	11,1	30	113	111	24	21,6
D		27	607	554	24	4,3	3	10	10	2	20,0
E		249	6 342	5 694	216	3,8	116	2 016	1 984	96	4,8
F		111	3 132	2 475	99	4,0	75	777	775	68	8,8
G		149	1 373	1 136	116	10,2	116	944	929	108	11,6
J		346	15 019	11 465	313	2,7	453	10 171	10 061	410	4,1
<b>Total</b>		<b>1 196</b>	<b>32 001</b>	<b>25 854</b>	<b>1 059</b>	<b>4,1</b>	<b>856</b>	<b>14 383</b>	<b>14 210</b>	<b>768</b>	<b>5,4</b>
Rappel 2011			1 316	37 713	31 229	1 179	3,8	901	12 460	12 274	828

(1) Le troisième concours d'IGE (BAP D) est comptabilisé avec le concours externe.

## Présentation

En 2011-2012, plus d'un million et demi de candidatures ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics pour suivre des modules de formation continue [1]. Près de la moitié provient des enseignants du second degré et quatre sur dix des personnels du premier degré. Neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 72,7 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Ce taux de présence est plus élevé pour les enseignants que pour les autres personnels : 72,8 % pour les enseignants du premier degré, 73,8 % pour ceux du second et 66,1 % pour les DIEO. Il en est de même du taux d'assiduité (voir « Définitions »). Globalement, 8,3 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 5,0 % pour les personnels du premier degré et 14,8 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,6 jour, avec un maximum de trois jours et demi pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Comparés à l'année 2010-2011, le nombre de candidats et le taux d'acceptation sont restés stables en 2011-2012 mais les taux de présence et d'assiduité sont supérieurs. La durée moyenne d'un module est sensiblement la même. Cette tendance d'ensemble se retrouve pour chaque sous-population.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues [2]. Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (15,8 %) et celui de « l'adaptation immédiate au poste de travail » (11,0 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 81,5 % pour celui d'« accompagnement » à 99,6 % pour celui de « période de professionnalisation ». Le taux de présence pour l'accompagnement au bilan de carrière est particulièrement faible (49,9 %), tout comme le taux d'assiduité pour la préparation aux examens et concours (39,3 %).

## Définitions

### La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

### Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

### Candidat

Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

### Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

### Stagiaire assidu

Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

**Taux d'acceptation** - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

**Taux de présence** - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

**Taux d'assiduité** - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

**Taux de déperdition** - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

### Durée moyenne du module

Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

### Biatoss

Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

### PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN DGESCO

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

## [1] La formation continue en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
<b>Premier degré</b>									
Directeur d'école	124 934	117 213	85 423	81 487	93,8	72,9	69,5	4,6	1,5
Enseignant en classe maternelle	137 397	125 227	93 148	88 769	91,1	74,4	70,9	4,7	1,1
Enseignant en classe élémentaire	263 680	243 997	178 286	170 172	92,5	73,1	69,7	4,6	1,2
Personnel du secteur ASH	34 722	32 665	23 641	22 267	94,1	72,4	68,2	5,8	3,6
Autres personnels (1)	112 068	103 787	72 954	68 188	92,6	70,3	65,7	6,5	1,8
<b>Total premier degré</b>	<b>672 801</b>	<b>622 889</b>	<b>453 452</b>	<b>430 883</b>	<b>92,6</b>	<b>72,8</b>	<b>69,2</b>	<b>5,0</b>	<b>1,4</b>
Rappel 2010-2011	655 349	599 754	358 593	340 368	91,5	59,8	56,8	5,1	1,9
<b>Second degré</b>									
Agrégé	90 901	81 292	58 410	52 042	89,4	71,9	64,0	10,9	1,7
Certifié	486 112	419 231	313 037	279 756	86,2	74,7	66,7	10,6	1,7
PLP	121 745	109 830	81 827	73 992	90,2	74,5	67,4	9,6	1,7
PEGC	3 702	3 327	2 328	2 137	89,9	70,0	64,2	8,2	1,2
AE, CE	1 679	1 418	1 017	914	84,5	71,7	64,5	10,1	1,6
Autres enseignants (2)	58 117	52 149	36 087	30 456	89,7	69,2	58,4	15,6	1,7
<b>Total second degré</b>	<b>762 256</b>	<b>667 247</b>	<b>492 706</b>	<b>439 297</b>	<b>87,5</b>	<b>73,8</b>	<b>65,8</b>	<b>10,8</b>	<b>1,7</b>
Rappel 2010-2011	758 418	665 571	483 224	425 105	87,8	72,6	63,9	12,0	1,8
<b>DIEO</b>									
COP	7 857	7 072	5 176	4 821	90,0	73,2	68,2	6,9	1,9
CPE	22 865	20 461	13 731	11 088	89,5	67,1	54,2	19,2	1,6
Inspection	5 116	5 068	3 318	2 828	99,1	65,5	55,8	14,8	1,1
Direction	16 895	16 012	9 929	8 656	94,8	62,0	54,1	12,8	1,2
<b>Total DIEO</b>	<b>52 733</b>	<b>48 613</b>	<b>32 154</b>	<b>27 393</b>	<b>92,2</b>	<b>66,1</b>	<b>56,3</b>	<b>14,8</b>	<b>1,5</b>
Rappel 2010-2011	52 730	49 237	31 778	26 677	93,4	64,5	54,2	16,1	1,4
<b>Autres personnels</b>									
Biatoss	8 288	7 081	4 206	3 723	85,4	59,4	52,6	11,5	1,4
Autres personnels (3)	66 074	60 771	40 267	36 311	92,0	66,3	59,8	9,8	1,5
<b>Total autres personnels</b>	<b>74 362</b>	<b>67 852</b>	<b>44 473</b>	<b>40 034</b>	<b>91,2</b>	<b>65,5</b>	<b>59,0</b>	<b>10,0</b>	<b>1,5</b>
Rappel 2010-2011	67 643	61 983	38 876	34 313	91,6	62,7	55,4	11,7	1,5
<b>Ensemble</b>	<b>1 562 152</b>	<b>1 406 601</b>	<b>1 022 785</b>	<b>937 607</b>	<b>90,0</b>	<b>72,7</b>	<b>66,7</b>	<b>8,3</b>	<b>1,6</b>
Rappel 2010-2011	1 534 140	1 376 545	912 471	826 463	89,7	66,3	60,0	9,4	1,8

(1) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

(2) Enseignants du 1<sup>er</sup> degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

(3) Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

## [2] Les objectifs de la formation continue en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Objectif de formation	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	246 509	237 638	171 772	162 070	96,4	72,3	68,2	5,6	1,8
Adaptation immédiate au poste de travail	172 495	163 991	118 534	109 614	95,1	72,3	66,8	7,5	1,5
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	110 204	102 062	74 745	68 734	92,6	73,2	67,3	8,0	1,4
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	863 819	745 157	546 604	503 211	86,3	73,4	67,5	7,9	1,4
Préparation aux examens et concours	33 165	28 932	19 693	11 376	87,2	68,1	39,3	42,2	5,7
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	1 935	1 577	1 107	992	81,5	70,2	62,9	10,4	1,5
Formation diplômante	10 414	8 812	6 734	6 334	84,6	76,4	71,9	5,9	5,4
Période de professionnalisation (seconde carrière ...)	272	271	228	205	99,6	84,1	75,6	10,1	7,7
Élaboration de ressources	32 559	31 502	22 888	20 468	96,8	72,7	65,0	10,6	1,6
Développement des compétences liées aux activités de formation	75 732	71 787	49 188	44 328	94,8	68,5	61,7	9,9	1,5
Conception et organisation de formation	14 645	14 525	11 119	10 104	99,2	76,6	69,6	9,1	1,3
Accompagnement au bilan de carrière	403	347	173	171	86,1	49,9	49,3	1,2	0,9
<b>Total</b>	<b>1 562 152</b>	<b>1 406 601</b>	<b>1 022 785</b>	<b>937 607</b>	<b>90,0</b>	<b>72,7</b>	<b>66,7</b>	<b>8,3</b>	<b>1,6</b>

## Présentation

Entre février 2012 et février 2013, 4 400 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 6 250 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,4 % dans le premier degré et de 1,9 % dans le second degré. Si l'on inclut les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux sont portés respectivement à 18,3 % et 11,4 % [1].

Presque tous les néo-titulaires changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 93 % dans le premier degré et 82,5 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont très souvent affectés dans une nouvelle académie (38,5 %) alors que les nouveaux professeurs des écoles changent de département dans 1,5 % des cas.

Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles, même hors néo-titulaires. Plus d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2012 dans le premier degré, plus d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 50 ans dans le premier degré d'enseignement ; les enseignants du second degré sont un peu moins mobiles. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les départements du Sud-Est et de l'Ouest de la France sont proportionnellement ceux qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du premier degré. Le Centre et les départements d'Île-de-France, à l'exception de Paris, sont ceux qui en accueillent le moins. Le taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré atteint ainsi - 2,8 % dans le département de Seine-Saint-Denis [2].

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand le Nord et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs, inférieurs à - 3 % dans les académies de Créteil et Versailles. 60 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette négatif, alors que seulement 37 % des enseignants titulaires y exercent. Les académies qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du second degré sont celles de Rennes (3,0 %) et Paris (2,3 %) ainsi que Toulouse (2,0 %) et Bordeaux (1,8 %) [3].

## Définitions

### Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1<sup>er</sup> février 2012 et le 1<sup>er</sup> février 2013, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont pas comptabilisés dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2012 et/ou en février 2013, notamment les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

### Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

### Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2012 et/ou en février 2013, ni ceux des néo-titulaires.

### PEGC, PLP

Voir « Définitions » en 9.7.



## [1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%)

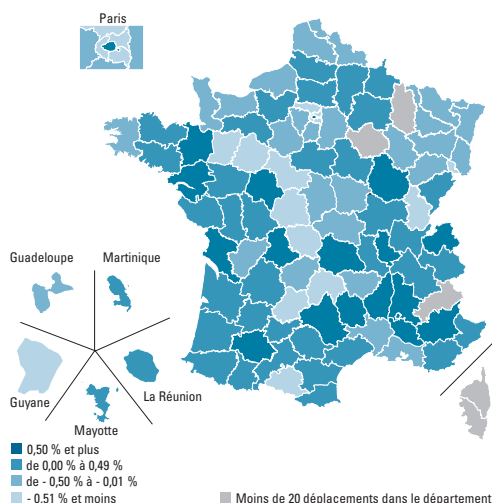
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier degré		Second degré		Ensemble
	Mobilité totale	Mobilité interdépartementale	Mobilité totale	Mobilité interacadémique	Mobilité totale
<b>Néo-titulaires</b>	<b>93,0</b>	<b>1,5</b>	<b>82,5</b>	<b>38,5</b>	<b>85,5</b>
Moins de 30 ans (1)	51,3	3,6	36,6	7,4	45,4
30-39 ans (1)	21,7	1,8	15,8	2,9	18,9
40-49 ans (1)	12,1	0,9	8,4	1,1	10,1
50 ans et plus (1)	9,2	0,7	6,2	0,8	7,5
<b>Total hors néo-titulaires</b>	<b>18,3</b>	<b>1,4</b>	<b>11,4</b>	<b>1,9</b>	<b>14,7</b>
<b>Ensemble</b>	<b>19,0</b>	<b>1,4</b>	<b>13,0</b>	<b>2,7</b>	<b>15,9</b>

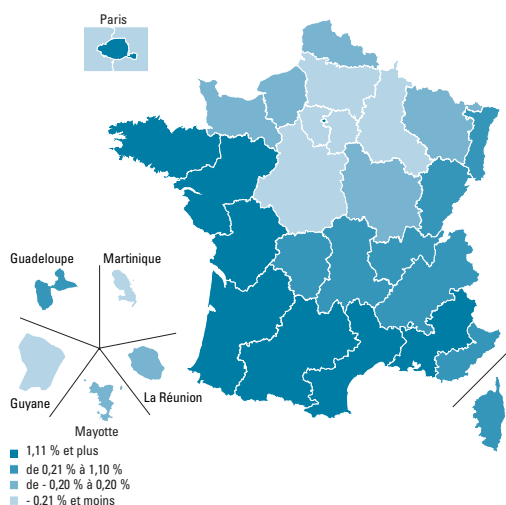
(1) Hors néo-titulaires.

Lecture - Entre février 2012 et février 2013, 18,3 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 2,7 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

## [2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2012-février 2013)



## [3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2012-février 2013)





10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	342
10.2	Le budget : analyse et évolution	344
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	346
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	348
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	350
10.6	La taxe d'apprentissage	352
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	354
10.8	L'aide aux étudiants	356
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	358
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	360

## Présentation

Le compte économique de l'éducation comprend, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

Tous financeurs confondus, l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2011, à 137,4 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 6,9 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 113,9 milliards d'euros, soit 82,9 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]. Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 8,4 %. Les 8,7 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,2 % (31,0 milliards d'euros) du total de la dépense d'enseignement, celle du second degré 40,3 % (45,9 milliards d'euros), celle du supérieur 21,5 % (24,5 milliards d'euros) et celle de la formation continue et des autres activités extrascolaires 11,0 % (12,5 milliards d'euros).

L'État assure 56,0 % du financement final total de la dépense intérieure d'éducation, les collectivités territoriales 25,0 %, les ménages 11,3 %, les entreprises 6,8 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue) et les autres administrations publiques 0,9 % [2].

Il est à noter qu'en termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 58,7 %. En revanche, celles des collectivités territoriales (24,5 %) et surtout des ménages (8,1 %) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (Caf) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,0 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

## Définitions

### Compte économique de l'éducation

Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux monétaires intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent, partageant des concepts et des nomenclatures avec la comptabilité nationale.

### Éducation nationale

L'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Enseignement de type extrascolaire

Formation professionnelle continue et autres stages, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

### Financeur final

Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

### Financeur initial

Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

### Dépense intérieure d'éducation (DIE)

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement - y compris formation continue - ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

### Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

#### ① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.29, 12.17, 11.29, 10.21, 10.01.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Compte provisoire de l'éducation pour 2011.

## [1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2011 dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
<b>Enseignement de type scolaire</b>	Premier degré	19 769	86	19 855	10 393		794	1	31 043
	Second degré	31 431	1 345	32 776	10 296	389	1 254	1 167	45 882
	Enseignement supérieur (3)	14 879	1 924	16 803	2 540	705	2 331	2 153	24 532
<b>Enseignement de type extrascolaire</b>		255	1 879	2 134	2 726	36	1 572	6 025	12 493
<b>Total dépense intérieure d'enseignement</b>		<b>66 334</b>	<b>5 234</b>	<b>71 568</b>	<b>25 955</b>	<b>1 130</b>	<b>5 951</b>	<b>9 346</b>	<b>113 950</b>
<b>Activités annexes</b>	Restauration, hébergement	1 534	222	1 756	4 978	141	4 647	52	11 574
	Médecine scolaire	628		628	21				649
	Orientation	304	€	304	17		8	2	331
	Administration générale	2 422	264	2 686	747		6	3	3 442
<b>Achats de biens et service liés</b>	Transports scolaires				2 270		82		2 352
	Fournitures et livres scolaires				302		2 519		2 821
	Habillement, leçons part.						2 284		2 284
<b>Total dépense intérieure d'éducation</b>		<b>71 222</b>	<b>5 720</b>	<b>76 942</b>	<b>34 290</b>	<b>1 271</b>	<b>15 497</b>	<b>9 403</b>	<b>137 403</b>

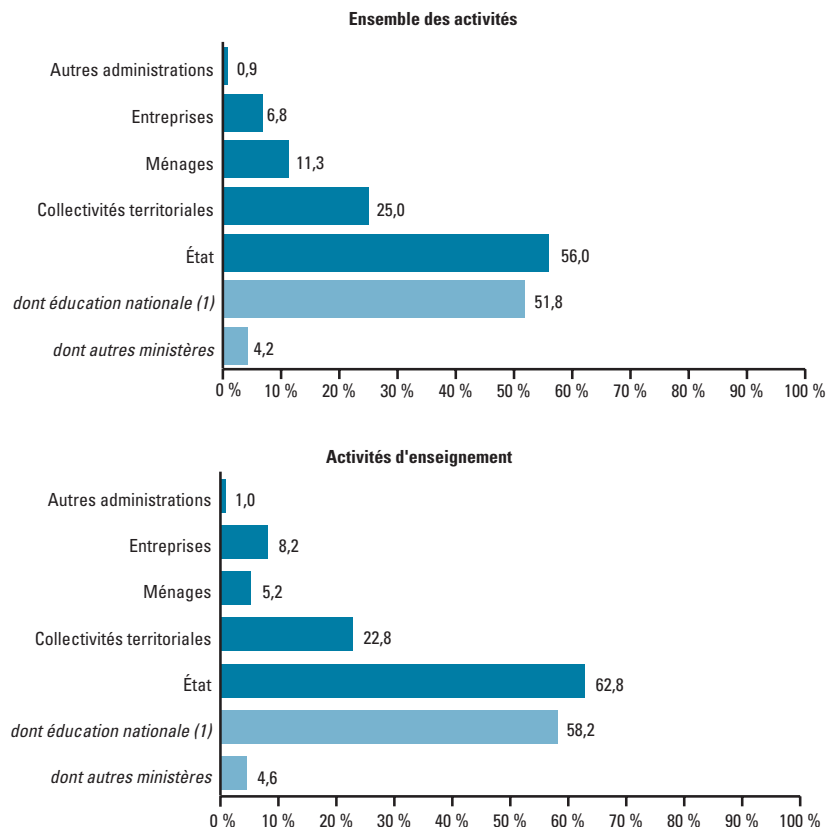
(1) L'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

(3) Y compris la recherche universitaire.

## [2] Structures du financement final en 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) L'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Présentation

Depuis la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (Lof) le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les budgets des deux ministères, MEN (éducation nationale) et MESR (enseignement supérieur et recherche), sont présentés dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (Mies) » et « Recherche et enseignement supérieur (Mires) ». Les crédits votés pour 2013 au titre de ces deux missions s'élèvent à 89,7 milliards d'euros de dépenses, soit 30,0 % du budget de l'État et 4,4 % du PIB [1]. Entre 2012 et 2013, les crédits de la Mies et de la Mires augmentent respectivement de 2,7 % et 1,8 %, portant la progression globale des deux missions à 2,4 % 64,0 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (éducation nationale), soit une hausse de 2,7 % par rapport aux crédits exécutés en 2012. Les évolutions par programme des crédits demandés en 2013 font apparaître une augmentation comparable des crédits alloués dans le premier degré et dans le second degré (environ + 3,0 %) [2]. Les crédits votés au titre du programme 230 « Vie de l'élève » sont en hausse de 4,3 %. Stables en 2013, les crédits du programme 139 « Enseignement privé des premier et second degrés » se situent en deçà du rythme d'évolution des crédits de la mission enseignement scolaire.

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (Mires), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 12,8 milliards d'euros pour 2013 (en progression de 1,7 % par rapport à 2012) et ceux du programme 231 « Vie étudiante » à 2,3 milliards d'euros (+ 0,3 %). Par ailleurs, la Mires comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche agricole. La forte différence, enregistrée entre 2010 et les années suivantes, provient principalement des programmes regroupant le volet « Enseignement supérieur et recherche » des investissements d'avenir (programmes 325 à 329, dont 15 milliards pour le programme 327-Pôles d'excellence), mis en place au cours de l'année 2010 et non reconduit en 2011.

## Définitions

### Champ

Le champ des données présentées en 10.2 prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'inclue pas la recherche non universitaire.

### LFI

Loi de finances initiale.

### Crédits exécutés (ou crédits consommés)

Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

### Crédits votés en LFI

Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

### Budget général de l'État

Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la défense.

### Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2013 est calculée à partir de la note de conjoncture de l'Insee publiée en juin 2013, qui a retenu une hypothèse d'évolution de - 0,1 % en volume et + 1,6 % en prix, soit + 1,5 % en valeur.

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La Lof se décline en missions, programmes et actions.

### Mission

Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un (ou plusieurs) ministère(s), concourant à une politique publique définie.

### Programme

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

 Sources : MEN-MESR DEPP

PLF 2013, I – Enseignement scolaire et II – Recherche et enseignement supérieur.

## [1] Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2010 à 2013 (en milliards d'euros)

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2013	Évolution (%) 2013/2012
	2010	2011	2012		
Mission Enseignement scolaire (Mies)	61,6	61,7	62,3	64,0	2,7
Mission Recherche et enseignement supérieur (Mires)	46,9	25,3	25,3	25,7	1,8
<b>Ensemble</b>	<b>108,5</b>	<b>87,0</b>	<b>87,6</b>	<b>89,7</b>	<b>2,4</b>
Budget de l'État	319,6	287,4	296,1	299,3	
Ensemble/budget État (%)	33,9	30,3	29,6	30,0	
Ensemble/PIB (%) (1)	5,6	4,4	4,3	4,4	

(1) PIB, voir « Définitions ».

## [2] Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2010 à 2013 (en millions d'euros)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire »	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2013		Évolution (%) 2013/2012
	2010	2011	2012	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	17 823,3	18 084,1	18 310,6	18 862,8	29,5	3,0
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	29 062,0	29 340,3	29 550,3	30 401,8	47,5	2,9
Programme 230 : Vie de l'élève	3 739,2	3 856,1	4 009,0	4 182,9	6,4	4,3
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 095,1	7 035,1	7 074,7	7 081,6	11,1	0,0
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 121,1	2 093,6	2 096,2	2 148,6	3,4	2,5
Programme 324 : Internats d'excellence et égalité des chances	494,4					
<b>Sous total scolaire MEN</b>	<b>60 335,2</b>	<b>60 409,2</b>	<b>61 040,8</b>	<b>62 677,7</b>	<b>97,9</b>	<b>2,7</b>
<b>Programme 143 : Enseignement technique agricole</b>	<b>1 270,6</b>	<b>1 285,6</b>	<b>1 304,1</b>	<b>1 324,6</b>	<b>2,1</b>	<b>1,6</b>
<b>Total mission « Enseignement scolaire »</b>	<b>61 605,8</b>	<b>61 694,8</b>	<b>62 344,9</b>	<b>64 002,3</b>	<b>100,0</b>	<b>2,7</b>

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2013		Évolution (%) 2013/2012
	2010	2011	2012	Montant	%	
<b>Programme 150 : Formations supérieures et recherche universitaire</b>						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 440,3	5 343,2	5 397,6	5 495,2	21,3	1,8
Établissements d'enseignement privés (action 4)	67,0	94,2	93,4	84,5	0,3	-9,5
Bibliothèques et documentation (action 5)	422,6	441,3	418,5	433,8	1,7	3,7
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	3 599,2	3 675,3	3 736,6	3 775,8	14,7	1,0
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	74,3	95,7	102,8	109,6	0,4	6,6
Immobilier (action 14)	1 400,6	1 292,1	1 311,5	1 352,1	5,3	3,1
Pilotage et support du programme (action 15)	1 255,9	1 424,2	1 484,9	1 502,4	5,8	1,2
<b>Total programme 150</b>	<b>12 259,8</b>	<b>12 366,0</b>	<b>12 545,3</b>	<b>12 753,4</b>	<b>49,5</b>	<b>1,7</b>
<b>Programme 231 : Vie étudiante</b>						
Aides directes (action 1)	1 710,4	1 791,4	1 886,0	1 895,4	7,4	0,5
Aides indirectes (action 2)	294,3	233,8	290,7	276,8	1,1	-4,8
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	58,9	60,9	60,7	62,6	0,2	3,1
Pilotage et animation du programme (action 4)	99,6	90,8	81,3	90,3	0,4	11,1
<b>Total programme 231</b>	<b>2 163,2</b>	<b>2 176,9</b>	<b>2 318,7</b>	<b>2 325,1</b>	<b>9,1</b>	<b>0,3</b>
<b>Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles</b>	<b>302,4</b>	<b>297,9</b>	<b>300,1</b>	<b>308,5</b>	<b>1,2</b>	<b>2,8</b>
<b>Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 325 à 329</b>	<b>32 136,8</b>	<b>10 494,6</b>	<b>10 115,0</b>	<b>10 355,9</b>	<b>40,2</b>	<b>2,4</b>
<b>Total mission « Recherche et enseignement supérieur »</b>	<b>46 862,3</b>	<b>25 335,4</b>	<b>25 279,1</b>	<b>25 742,9</b>	<b>100,0</b>	<b>1,8</b>

## Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2011, à 137,4 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Elle a augmenté de 87,3 % depuis 1980 (aux prix de 2011), en neutralisant les effets dus aux différences de champ induites par l'application de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,0 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 74,6 %. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,4 % en 1980 à 6,9 % en 2011. Depuis 1980, la part de la DIE a fluctué pour atteindre un maximum de 7,6 % au cours des années 1993 à 1997 [2]. Ensuite, elle décroît régulièrement pour revenir à 6,7 % en 2008. Puis, après une remontée en 2009, sous l'effet d'une hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB en raison de la crise, elle se stabilise à 7,0 % en 2010. En 2011, la part de la DIE dans le PIB baisse à nouveau à 6,9 %.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MEN-MESR, plus autres ministères) baisse de plus de 11 points, de 67,4 % en 1980 à 56,0 % en 2011 [1]. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 11 points (13,9 % en 1980, 25,0 % en 2011). En effet, les différentes lois de décentralisation ont transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans différents domaines : transport scolaire, fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage et formation professionnelle et, plus récemment, formations sociales et de santé, ainsi que la rémunération et la gestion des ex-personnels techniciens, ouvriers et de service (Tos) du second degré.

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables [3]. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 (contre 28,9 % en 1980). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 28,8 % en 2011, accompagnant une légère remontée des effectifs du préélémentaire puis de l'élémentaire.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1980 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 41,5 % en 2011.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (+ 5,8 points : de 14,6 % de la DIE en 1980 à 20,4 % en 2011) mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants ont quasiment doublé.

## Définitions

### Lolf

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'établissement du compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la Lolf en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

### Éducation nationale

L'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Évaluation aux prix de 2011.

Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

### Financier final

Voir 10.1.

### Financier initial

Voir 10.1.

### Autres administrations publiques

Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP ex-CNASEA), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.29, 12.17, 11.29, 10.21, 10.01.
- Les dossiers « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.



## [1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par financeur final

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1980	1990	1995	2000	2005	2009 (2)	2010	2011p
<b>Dépenses totales par financeur final (en millions d'euros, prix courants)</b>								
(4)								
Éducation nationale (1)	16 911	37 312	50 096	58 474	63 823	69 446	71 144	71 222
Autres ministères (3)	2 313	3 804	5 683	5 889	5 831	5 487	5 604	5 721
<b>Total État</b>	<b>19 224</b>	<b>41 116</b>	<b>55 779</b>	<b>64 363</b>	<b>69 654</b>	<b>74 933</b>	<b>76 748</b>	<b>76 943</b>
Collectivités territoriales	3 980	13 406	19 167	22 698	26 272	33 501	33 943	34 290
Autres administrations publiques (1)	108	486	927	786	853	806	1 030	1 271
Ménages	3 651	9 005	10 514	11 383	13 246	14 460	15 198	15 497
Entreprises et autres financeurs privés	1 564	4 017	4 892	5 663	7 490	8 818	9 234	9 402
<b>Total général (en euros courants)</b>	<b>28 527</b>	<b>68 030</b>	<b>91 279</b>	<b>104 893</b>	<b>117 515</b>	<b>132 518</b>	<b>136 153</b>	<b>137 403</b>
Total général (euros constants estimation aux prix 2011)	73 377	95 318	117 344	128 109	130 229	135 706	137 979	137 403
% du PIB	6,4	6,6	7,6	7,3	6,8	7,0	7,0	6,9
<b>Structure du financement par financeur final (%)</b>								
Éducation nationale (1)	59,3	54,8	54,9	55,8	54,3	52,4	52,3	51,8
Autres ministères (3)	8,1	5,6	6,2	5,6	5,0	4,1	4,1	4,2
<b>Total État</b>	<b>67,4</b>	<b>60,4</b>	<b>61,1</b>	<b>61,4</b>	<b>59,3</b>	<b>56,5</b>	<b>56,4</b>	<b>56,0</b>
Collectivités territoriales	13,9	19,7	21,0	21,6	22,4	25,3	24,9	25,0
Autres administrations publiques (1)	0,4	0,7	1,0	0,7	0,7	0,6	0,7	0,9
Ménages	12,8	13,3	11,5	10,9	11,2	10,9	11,2	11,3
Entreprises et autres financeurs privés	5,5	5,9	5,4	5,4	6,4	6,7	6,8	6,8
<b>Total général</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Voir « Définitions » ci-contre.

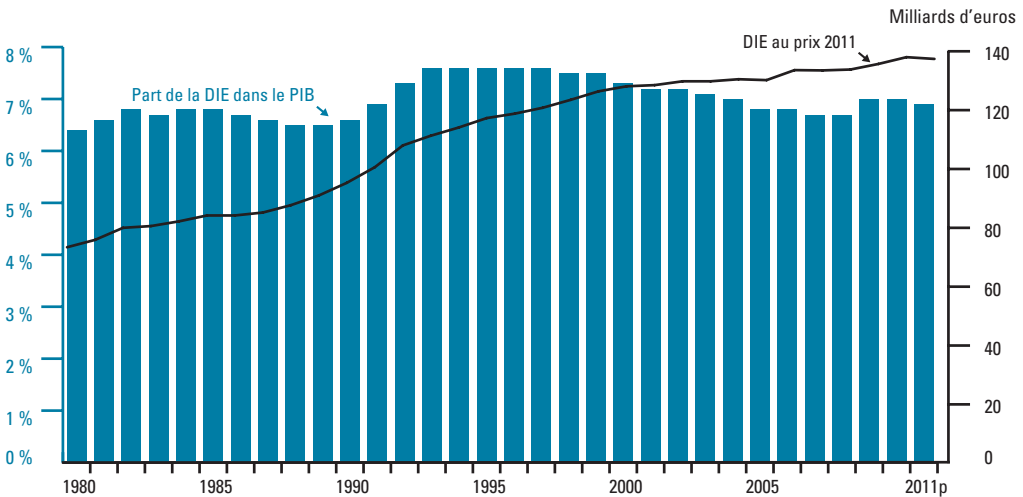
(2) Rupture en raison de l'application de la Lolf à partir de 2006 (voir « Définitions » ci-contre).

(3) Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

(4) Données corrigées pour 2009 par rapport à l'édition 2012.

## [2] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



## [3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2009 (1)	2010	2011p
Premier degré	28,9	26,9	26,7	27,2	27,6	28,3	28,6	28,8
Second degré	44,9	45,2	45,1	44,7	43,8	42,4	41,9	41,5
Supérieur	14,6	16,4	16,8	16,7	17,6	20,1	20,2	20,4
Formation continue	10,4	10,3	10,2	9,7	9,1	7,2	7,3	7,3
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	1,9	2,0	2,0	2,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Rupture en raison de l'application de la Lolf à partir de 2006 (voir « Définitions » ci-contre).

## Présentation

Les unités de production du compte de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (restauration, hébergement, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3).

Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi restauration et hébergement, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur « Services administratifs et organismes publics » ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés), d'orientation (Onisep, CIO), de recherche (IFÉ ex-INRP, CNDP, Cereq), de restauration et d'hébergement avec le Cnous.

En 2011, le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élève à 129,9 milliards d'euros, dont 125,1 milliards d'euros pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non (soit 96,3 % du total). Les ressources du producteur « Services administratifs et organismes publics » s'élèvent à 4,8 milliards d'euros [1] [2].

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 33,7 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (13,8 milliards d'euros, soit 41,0 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe à hauteur de 18,3 milliards d'euros, soit 54,3 % de leurs ressources. L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 44,1 milliards d'euros dont 31,2 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 70,8 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 10,1 milliards d'euros, soit 23,0 % du total [1] [3]. On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour plus des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse, pour chaque élève de ces établissements privés sous contrat, un forfait d'externat dépendant du niveau d'enseignement) et pour plus d'un cinquième par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics reçoivent 14,3 milliards d'euros de l'État, soit 78,8 % du financement total. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés, sont surtout financés par les ménages à hauteur de 45,2 %, soit 0,6 milliard d'euros.

## Définitions

### Éducation nationale

L'éducation nationale comprend le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

### Établissements privés à financement public prédominant

Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont essentiellement les établissements privés des premier et second degrés sous contrat. D'autres établissements, tels les établissements d'enseignement supérieur privés, sont également subventionnés par l'État mais dans une proportion moindre.

### Autres producteurs d'enseignement privés

Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

### Cereq

Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

### CIO

Centre d'information et d'orientation.

### CNDP

Centre national de documentation pédagogique.

### Cnous

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

### Ifé (ex INRP)

Institut français de l'éducation (ex-Institut national de la recherche pédagogique).

### Onisep

Office national d'information sur les enseignements et les professions.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.29, 12.17, 11.29, 10.21, 10.01.
- Les dossiers, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 ». n° 199, 2011.

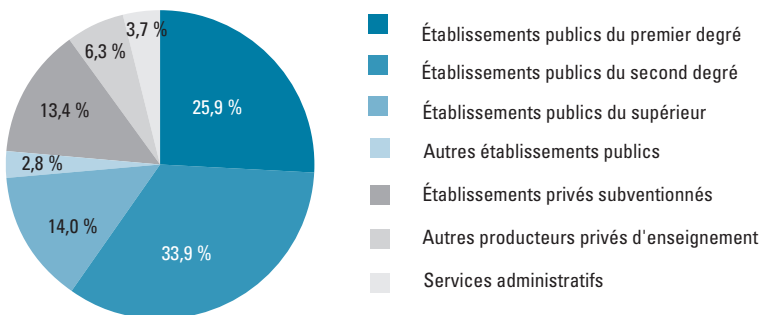
## [1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2011 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	18 224	70	13 819	-	1 569	-	-	33 682
Collèges et lycées	30 426	745	10 134	509	1 654	562	20	44 050
Centres de formations d'apprentis	7	106	247	15	10	193	-	578
Universités	11 052	63	651	469	336	941	142	13 654
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 136	2 072	594	130	76	477	33	4 518
Centres de formation artistique	-	45	1 339	-	72	-	-	1 456
Centres d'enseignement spécial	260	333	29	2	9	3	-	636
Organismes d'enseignement à distance	97	-	-	-	46	25	-	168
Organismes de formation extrascolaire	27	653	43	2	17	101	-	843
<b>Total établissements publics d'enseignement</b>	<b>61 229</b>	<b>4 087</b>	<b>26 856</b>	<b>1 127</b>	<b>3 789</b>	<b>2 302</b>	<b>195</b>	<b>99 585</b>
Écoles maternelles et élémentaires	1 729	-	757	-	808	-	-	3 294
Collèges et lycées	5 052	552	770	-	1 863	133	-	8 370
Centres de formations d'apprentis	-	2	483	29	18	380	-	912
Établissements d'enseignement supérieur	94	56	237	6	648	392	-	1 433
Organismes de formation extrascolaire	62	343	795	-	199	1 953	17	3 369
<b>Total établissements privés subventionnés</b>	<b>6 937</b>	<b>953</b>	<b>3 042</b>	<b>35</b>	<b>3 536</b>	<b>2 858</b>	<b>17</b>	<b>17 378</b>
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	85	-	-	85
Établissements du second degré	-	-	-	-	192	29	-	221
Centres de formation d'apprentis	1	9	731	47	30	596	-	1 414
Écoles supérieures	-	-	-	52	1 149	242	-	1 443
Organismes de formation extrascolaire	-	-	298	8	1 233	3 359	94	4 992
<b>Total établissements privés non subventionnés</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>1 029</b>	<b>107</b>	<b>2 689</b>	<b>4 226</b>	<b>94</b>	<b>8 155</b>
<b>Total producteurs d'enseignement</b>	<b>68 167</b>	<b>5 049</b>	<b>30 927</b>	<b>1 269</b>	<b>10 014</b>	<b>9 386</b>	<b>306</b>	<b>125 118</b>
<b>Services administratifs et organismes publics</b>	<b>3 056</b>	<b>363</b>	<b>793</b>	<b>1</b>	<b>597</b>	<b>18</b>	<b>1</b>	<b>4 829</b>
<b>Total</b>	<b>71 223</b>	<b>5 412</b>	<b>31 720</b>	<b>1 270</b>	<b>10 611</b>	<b>9 404</b>	<b>307</b>	<b>129 947</b>

(1) L'éducation nationale comprend le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

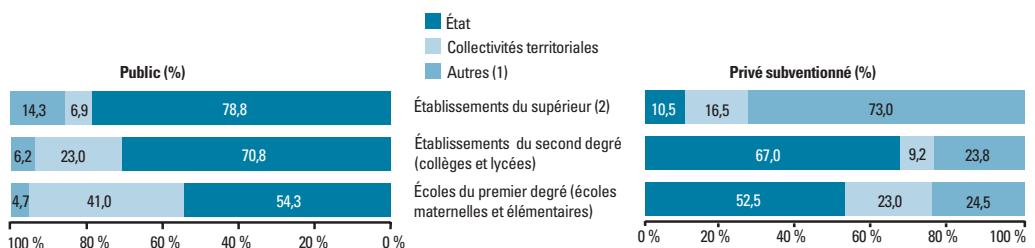
## [2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



## [3] Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



(1) Autres : autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

(2) Établissements du supérieur : universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

## Présentation

En 2011, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 250 euros (donnée provisoire). Elle varie quasiment du simple au double entre un élève du premier degré (5 870 euros) et un étudiant (11 630 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 660 euros). De façon plus détaillée, l'écart est encore plus important : de 5 670 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 15 080 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) [1] [2].

Trois quarts des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels (et pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (5 670 euros) est relativement proche de celui d'un élève d'élémentaire (5 920 euros). Le nombre moyen d'élèves par classe, moins élevé en élémentaire, tend à augmenter sa dépense moyenne. La présence des ATSEM dans les classes maternelles contribue à accroître la dépense moyenne d'un élève de maternelle, atténuant ainsi l'écart observé entre ces deux niveaux.

Dans le second degré, les écarts de coûts moyens, dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants, sont en partie contrebalancés par un nombre d'élèves plus faible par classe dans le premier cycle (8 370 euros) et le second cycle professionnel (11 840 euros) par rapport au second cycle général et technologique (11 470 euros). Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 770 euros), d'une part, et les classes de type CPGE (15 080 euros) ou STS (13 740 euros) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les enseignants intervenant dans les filières post-baccalauréat en lycée sont souvent agrégés, voire pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

## Définitions

### Dépenses moyennes par élève

La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

### ATSEM

Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

### CPGE

Classe préparatoire aux grandes écoles.

### STS

Section de techniciens supérieurs.

### IUT

Institut universitaire de technologie.

### ASH

Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

### Prix

Les dépenses moyennes retracées dans le tableau et le graphique ci-contre sont exprimées en « prix 2011 », unité qui permet de neutraliser les effets de la hausse des prix sur les dépenses, à l'inverse de données exprimées en « prix courants ».

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.29, 12.17, 11.29, 10.21, 10.01.
- Les dossiers, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

## [1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant (en euros, prix 2011)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Niveaux	1980	1990	1995	2000 (1)	2005	2009(1)	2010	2011p
Préélémentaire	...	3 260	4 110	4 910	4 990	5 580	5 680	5 670
Élémentaire	...	3 900	4 460	5 300	5 510	5 760	5 900	5 920
<b>Premier degré (y compris ASH)</b>	<b>3 010</b>	<b>3 740</b>	<b>4 430</b>	<b>5 270</b>	<b>5 390</b>	<b>5 730</b>	<b>5 870</b>	<b>5 870</b>
Premier cycle	...	6 380	7 340	8 030	8 430	8 350	8 500	8 370
Second cycle général et technologique	...	7 700	9 480	11 190	11 000	11 720	11 730	11 470
Second cycle professionnel	...	8 920	10 310	11 490	11 260	12 170	12 060	11 840
<b>Second degré (2)</b>	<b>6 010</b>	<b>7 180</b>	<b>8 410</b>	<b>9 260</b>	<b>9 450</b>	<b>9 740</b>	<b>9 820</b>	<b>9 660</b>
STS	...	...	11 470	13 790	14 260	14 200	14 090	13 740
CPGE	...	...	14 100	15 380	15 710	15 550	15 450	15 080
Universités	...	...	6 720	8 200	8 230	...	(3)	
IUT	...	...	10 410	10 340	10 140	...	(3)	
Universités + IUT	...	...	...	...	...	10 430	10 510	10 770
<b>Supérieur (4)</b>	<b>7 650</b>	<b>8 390</b>	<b>8 620</b>	<b>9 770</b>	<b>9 920</b>	<b>11 720</b>	<b>11 670</b>	<b>11 630</b>
<b>Coût moyen tous niveaux</b>	<b>4 540</b>	<b>5 640</b>	<b>6 630</b>	<b>7 570</b>	<b>7 720</b>	<b>8 220</b>	<b>8 310</b>	<b>8 250</b>

(1) Le tableau et le graphique [2] présentent deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM) ; à partir de 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (voir « Définitions » de la Lof en 10.3).

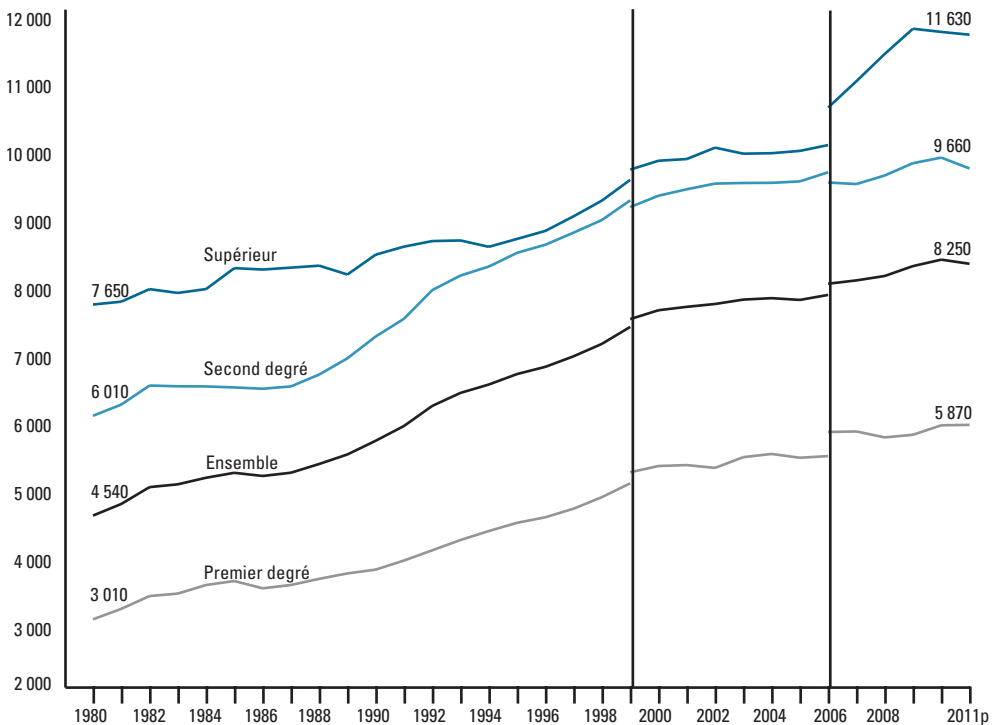
(2) Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

(3) La réforme de la Lof ne permet plus de distinguer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées à celles des universités.

(4) Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

## [2] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant (en euros, prix 2011)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



## Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'éducation nationale ont reçu en 2010 environ 1 157 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2009 [1]. Ce montant est en légère baisse par rapport à 2008, en lien avec un recul du nombre d'élèves en CFA et dans l'enseignement secondaire ainsi qu'en raison de la dégradation de la conjoncture économique. Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,2 %). Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié (21,6 % et 26,1 % respectivement), avec la poursuite de la tendance à l'accroissement de la part du supérieur. L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 11,8 % et 9,8 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré (voir définition sur les organismes collecteurs).

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 127 euros (107 pour un collège, 110 pour un lycée professionnel et 132 pour un lycée d'enseignement général et technologique), tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple.

Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 398 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (220 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 763 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève [2]. La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 4 629 et 3 632 euros) que pour la moyenne nationale (1 763 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Poitiers (903 euros et 1 016 euros respectivement). Le contraste est sensible dans l'enseignement supérieur entre les académies de Versailles et de Nancy-Metz (respectivement 643 et 143 euros) ainsi que dans l'enseignement secondaire entre l'académie de Paris et celle de Nancy-Metz (respectivement 304 et 85 euros).

## Définitions

### La taxe d'apprentissage

C'est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont notamment les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des formations initiales technologiques et professionnelles habilitées à recevoir de la taxe d'apprentissage. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

### Organismes collecteurs

Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) qui reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

### Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage

Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : Segpa, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation préprofessionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

#### Avertissement

Les données présentées n'ont pas été actualisées pour cette édition, l'enquête sur laquelle elles s'appuient n'ayant lieu que tous les deux ans.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (enquête biannuelle).

## [1] Taxe d'apprentissage reçue en 2010 par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (année de salaires 2009)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Établissements	Taxe d'app. reçue (milliers d'euros)	Répartition en %	Taxe moyenne par élève (en euros)
<b>CFA et CPA annexés</b>	<b>604 594</b>	<b>52,2</b>	<b>1 763</b>
Collèges	12 061	1,0	107
Erea	1 516	0,1	170
Lycées professionnels	44 022	3,8	110
LEGT	70 642	6,1	132
Sections d'apprentissage	8 337	0,7	538
<b>Total second degré public</b>	<b>136 578</b>	<b>11,8</b>	<b>127</b>
Collèges	2 890	0,2	401
Lycées professionnels	31 582	2,7	317
LEGT	54 277	4,7	345
Sections d'apprentissage	261	0,0	885
<b>Sous-total second degré privé sous contrat</b>	<b>89 010</b>	<b>7,7</b>	<b>337</b>
<b>Second degré privé hors contrat</b>	<b>24 568</b>	<b>2,1</b>	<b>1 067</b>
<b>Total second degré privé</b>	<b>113 578</b>	<b>9,8</b>	<b>395</b>
<b>Total second degré</b>	<b>250 156</b>	<b>21,6</b>	<b>184</b>
Supérieur public	144 989	12,5	220
Supérieur privé	156 762	13,5	1 398
<b>Total supérieur</b>	<b>301 751</b>	<b>26,1</b>	<b>392</b>
<b>Total autres bénéficiaires</b>	<b>751</b>	<b>0,1</b>	
<b>Total général</b>	<b>1 157 252</b>	<b>100,0</b>	<b>468</b>

## [2] Taxe d'apprentissage moyenne reçue par élève selon l'académie en 2010 (en euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	166	1 755	501
Amiens	144	1 514	351
Besançon	183	1 220	187
Bordeaux	194	1 655	347
Caen	170	1 223	358
Clermont-Ferrand	161	1 393	298
Corse	132	1 229	320
Créteil	191	2 339	330
Dijon	181	1 233	271
Grenoble	215	1 657	360
Lille	155	1 379	562
Limoges	180	1 310	161
Lyon	298	1 997	524
Montpellier	120	1 315	164
Nancy-Metz	85	1 328	143
Nantes	220	1 145	374
Nice	136	903	212
Orléans-Tours	180	1 305	257
Paris	304	4 629	851
Poitiers	170	1 016	197
Reims	142	1 761	257
Rennes	218	1 511	277
Rouen	137	1 467	436
Strasbourg	188	1 410	256
Toulouse	281	1 416	265
Versailles	181	3 632	643
<b>France métr.</b>	<b>190</b>	<b>1 772</b>	<b>394</b>
<b>DOM</b>	<b>65</b>	<b>1 344</b>	<b>147</b>
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>1 763</b>	<b>392</b>

## Présentation

En 2012-2013, 1 299 500 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 24,0 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale [1]. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,3 % contre 11,7 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers (24,0 %) varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il atteint 25,1 %, il est moindre en second cycle (22,0 %). Il est plus élevé en second cycle professionnel (32,7 %) et nettement plus faible en second cycle général (15,5 %).

Les bourses nationales de collège concernent 821 300 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 28,7 % des élèves des collèges publics et 11,3 % dans les collèges privés.

En lycée, 478 300 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2012-2013, ce qui représente 22,2 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM, soit 25,0 % des élèves de l'enseignement public et 12,3 % des élèves de l'enseignement privé.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré est restée stable entre 2011 et 2012. On note cependant une légère baisse dans les établissements privés, notamment en collège (- 0,8 point).

## Définitions

### Bourses nationales

Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge sur les budgets des conseils généraux. D'autres aides à la scolarité sont également accordées par les conseils régionaux (lycéens) ou par les conseils généraux (collégiens).

### Bourses du second degré

Le montant d'une bourse d'études du second degré est déterminé en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

### Bourses de collège

Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 80,91 euros, 240,10 euros et 350,01 euros, pour l'année scolaire 2012-2013.

### Bourses de lycée

Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en EREA, y compris ceux de premier cycle (3<sup>e</sup> avec l'option DP6 « découverte professionnelle 6 heures », Dima en CFA et MFR, et 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en Erea).

### Constitution de la bourse de lycée

– Les parts de base, déterminées en fonction des ressources et des charges familiales ; leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 44,49 euros en 2012-2013.

– Les parts supplémentaires (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.

– Les primes liées à la scolarité du boursier :

- prime de qualification (435,84 euros), pour les boursiers en CAP et en seconde du baccalauréat professionnel.

- prime d'entrée (217,06 euros) en seconde, première et terminale générale et technologique, ainsi qu'en première et terminale du baccalauréat professionnel.

- prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).

- prime à l'internat (251,70 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'Erea.

– La bourse au mérite (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.



## [1] Les boursiers nationaux dans le second degré en 2012-2013

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Total		Part des élèves boursiers en 2011-2012 (%)		
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Public	Privé	Total
<b>En collège</b>									
Taux : 80,91 euros	329 267		42 074		371 341				
Taux : 240,10 euros	185 361		19 090		204 451				
Taux : 350,01 euros	229 656		15 803		245 459				
<b>Total collège</b>	<b>744 284</b>	<b>28,7</b>	<b>76 967</b>	<b>11,3</b>	<b>821 251</b>	<b>25,1</b>	<b>28,8</b>	<b>12,1</b>	<b>25,4</b>
Primes à l'internat	3 798		3 292		7 090				
<b>En lycée (2)</b>									
<b>Second cycle professionnel</b>	<b>184 518</b>	<b>36,0</b>	<b>29 055</b>	<b>20,7</b>	<b>213 573</b>	<b>32,7</b>	<b>36,1</b>	<b>20,3</b>	<b>32,7</b>
Nombre de parts/boursier	10,06		9,74		10,01				
Montant/boursier [euros]	447,37		433,46		445,48				
Primes d'équipement	35 395		3 468		38 863				
Primes à la qualification	86 807		13 432		100 239				
Primes d'entrée en seconde	48		21		69				
Primes d'entrée en première	50 120		8 398		58 518				
Primes d'entrée en terminale	42 284		6 141		48 425				
Bourses au mérite	7 265		832		8 097				
Primes à l'internat	22 996		2 391		25 387				
<b>Second cycle général et techno</b>	<b>223 449</b>	<b>19,7</b>	<b>26 812</b>	<b>8,4</b>	<b>250 261</b>	<b>17,2</b>	<b>19,6</b>	<b>8,6</b>	<b>17,2</b>
<b>Enseignement général</b>	<b>163 045</b>	<b>17,8</b>	<b>19 541</b>	<b>7,4</b>	<b>182 586</b>	<b>15,5</b>	<b>17,6</b>	<b>7,4</b>	<b>15,3</b>
Nombre de parts/boursier	7,64		7,46		7,62				
Montant/boursier [euros]	339,98		332,01		339,12				
Primes d'équipement	12		5		17				
Primes d'entrée en seconde	67 024		7 290		74 314				
Primes d'entrée en première	40 047		5 228		45 275				
Primes d'entrée en terminale	41 802		5 462		47 264				
Bourses au mérite	61 424		6 891		68 315				
Primes à l'internat	10 868		1 589		12 457				
<b>Enseignement technologique</b>	<b>60 404</b>	<b>27,2</b>	<b>7 271</b>	<b>13,4</b>	<b>67 675</b>	<b>24,5</b>	<b>27,6</b>	<b>14,0</b>	<b>25,0</b>
Nombre de parts/boursier	9,67		9,34		9,64				
Montant/boursier [euros]	430,42		415,68		428,84				
Primes d'équipement	6 590		449		7 039				
Primes d'entrée en seconde	325		34		359				
Primes d'entrée en première	26 052		2 991		29 043				
Primes d'entrée en terminale	28 207		3 499		31 706				
Bourses au mérite	9 246		727		9 973				
Primes à l'internat	5 007		633		5 640				
<b>Total second cycle</b>	<b>407 967</b>	<b>24,7</b>	<b>55 867</b>	<b>12,2</b>	<b>463 834</b>	<b>22,0</b>	<b>25,0</b>	<b>12,3</b>	<b>22,3</b>
<b>Total lycée (y c. 1<sup>er</sup> cycle en lycées) (3)</b>	<b>420 147</b>	<b>25,0</b>	<b>58 125</b>	<b>12,3</b>	<b>478 272</b>	<b>22,2</b>	<b>25,2</b>	<b>12,4</b>	<b>22,4</b>
<b>Total second degré</b>	<b>1 164 431</b>	<b>27,3</b>	<b>135 092</b>	<b>11,7</b>	<b>1 299 523</b>	<b>24,0</b>	<b>27,4</b>	<b>12,2</b>	<b>24,2</b>

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Voir « Définitions » pour la valeur de la part de bourse en lycée et celles des différentes primes.

(3) Premier cycle en lycée : 3<sup>e</sup> avec option DP6, 3<sup>e</sup> d'insertion, Dima en CFA et MFR et 6<sup>e</sup> à 3<sup>e</sup> en Erea.

Lecture - En 2012 dans le second degré public, 1 164 431 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 27,3 % des élèves du second degré public.

## Présentation

En 2012-2013, 651 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière [1]. Ils sont un peu plus nombreux que l'année précédente, mais leur part relativement à l'ensemble des étudiants baisse de 0,3 point cette année. Avec 35,8 % d'étudiants aidés, cette proportion demeure néanmoins plus élevée qu'avant la rentrée 2008, où elle se situait aux alentours de 30 %.

Les boursiers sur critères sociaux, au nombre de 631 000 soit près de 97 % des étudiants aidés, sont en hausse de 1,7 %, rythme légèrement supérieur à la hausse des effectifs étudiants. En effet, le barème des bourses sur critères sociaux est identique en 2011 et en 2012.

Le fonds national d'aide d'urgence (ponctuelle et annuelle) est versé moins fréquemment : 41 200 étudiants en 2012, contre 42 000 étudiants en 2011 [2]. 15 000 étudiants cumulent une bourse sur critères sociaux et le fonds national d'aide d'urgence ponctuelle. Amenées à disparaître, les bourses de mérite concernent 80 étudiants en 2012 (500 en 2010, 273 en 2011).

À l'université, le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente un peu moins rapidement que l'ensemble de la population des boursiers (+ 1,5 %). Cette faible évolution fait suite aux fortes augmentations des trois dernières années (entre 4 % et 8 %). La part des étudiants boursiers s'y élève à 35,2 %, soit 7,6 points de plus qu'il y a 10 ans. C'est en STS que la part des étudiants boursiers est la plus élevée (45,4 %). Avec 27,8 %, les CPGE connaissent le plus faible taux. Cette part a néanmoins fortement augmenté, notamment depuis la rentrée 2008. Auparavant, elle n'atteignait pas 20 %.

En 2012, le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente à chaque échelon sauf à l'échelon 2 (voir « Définitions »). C'est à l'échelon 0 que l'augmentation est la plus forte (+ 4,6 %). Dans les autres échelons, l'augmentation se situe autour de 1 %. La structure des boursiers par échelon se modifie : depuis trois ans, l'échelon 0 est celui qui regroupe le plus de boursiers (22,1 % en 2012-2013) tandis que l'échelon 6 passe en seconde position, avec 18,9 % des étudiants boursiers [3]. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 2,1 % pour tous les échelons entre 2011 et 2012. L'inflation estimée est de 2,2 % (inflation moyenne entre juillet 2012 et juin 2013) sur la période. Le pouvoir d'achat des bourses est donc stable pour tous les échelons.

## Définitions

### Aides financières

Sont comptabilisées en 2012, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses de mérite et fonds national d'aide d'urgence (source MESR-DGESIP).

### Bourses sur critères sociaux

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon 0 à l'échelon 6 (échelon pour les ressources les plus faibles créé au 1<sup>er</sup> janvier 2008). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

### Bourses de mérite

Ce dispositif, mis en place à la rentrée 1998 afin de permettre aux plus méritants des étudiants boursiers d'accéder dans de bonnes conditions à certaines formations supérieures, est en voie d'extinction. Il a été remplacé par les aides au mérite.

### Aides au mérite

Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux. En 2012, le montant de l'aide au mérite était de 1 800 euros et concernait 26 624 étudiants, soit 4 % des étudiants boursiers.

### Fonds national d'aide d'urgence (FNAU)

Mis en place à la rentrée 2008, il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler les deux aides, ponctuelle et annuelle (764 étudiants en 2012-2013) ou de percevoir à la fois une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle (14 826 étudiants concernés).

### Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômés nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6<sup>e</sup> année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MESR ou sous tutelle du MESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II, voir 6.9).

**[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière**

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
<b>Ensemble des aides (1)</b>	<b>488 059</b>	<b>497 721</b>	<b>510 267</b>	<b>515 511</b>	<b>522 242</b>	<b>501 845</b>	<b>495 208</b>	<b>551 132</b>	<b>626 382</b>	<b>665 114</b>	<b>647 101</b>	<b>650 822</b>
En % d'étudiants concernés	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7	35,8	37,5	36,1	35,8
<i>dont universités (2) (3)</i>	<i>339 038</i>	<i>345 148</i>	<i>354 954</i>	<i>361 970</i>	<i>369 365</i>	<i>357 847</i>	<i>350 994</i>	<i>375 595</i>	<i>407 445</i>	<i>441 304</i>	<i>460 261</i>	<i>466 862</i>
En % d'étudiants concernés	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0	32,5	33,8	35,0	35,2
<i>dont CPGE et STS (3)</i>	<i>100 089</i>	<i>103 773</i>	<i>103 420</i>	<i>101 010</i>	<i>100 925</i>	<i>95 388</i>	<i>95 430</i>	<i>104 491</i>	<i>110 849</i>	<i>114 787</i>	<i>120 258</i>	<i>122 474</i>
En % d'étudiants concernés	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5	37,8	39,2	41,2	40,8
CPGE (3)	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125	19 813	20 016	20 916	22 016
En % d'étudiants concernés	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9	25,0	25,7	26,9	27,8
STS (3)	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366	91 036	94 771	99 342	100 458
En % d'étudiants concernés	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0	42,6	44,1	46,3	45,4

(1) Champ : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), fonds national d'aide d'urgence.

(2) Universités hors IUFM jusqu'en 2009-2010.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

**[2] Répartition des bénéficiaires selon le type d'aide et la nature de l'établissement fréquenté en 2012-2013**

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)
Total universités	466 795	67	466 862		
<i>dont : IUT</i>	<i>49 807</i>	<i>0</i>	<i>49 807</i>		
<i>filiales ingénieurs</i>	<i>12 876</i>	<i>6</i>	<i>12 882</i>		
CPGE	22 016	0	22 016		
STS	100 458	0	100 458		
Ingénieurs hors université	15 904	9	15 913		
Écoles de commerce	18 856	2	18 858		
Autres écoles	6 692	2	6 694		
<b>Total bourses (1)</b>	<b>630 721</b>	<b>80</b>	<b>630 801</b>	<b>35 611</b>	<b>5 636</b>

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source MESR-DGESIP. Le détail par nature de l'établissement n'est pas disponible. 764 bénéficiaires touchent les deux FNAU. 14 826 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle.

**[3] Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2012-2013**

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Bourses sur critères sociaux (1)	Montant annuel (en euros)	Boursiers 2012		Rappel boursiers 2011	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Échelon 0	(2)	139 058	22,1	132 930	21,4
Échelon 1	1 640	105 194	16,7	104 164	16,8
Échelon 2	2 470	55 482	8,8	56 082	9,0
Échelon 3	3 165	56 361	8,9	55 481	8,9
Échelon 4	3 858	54 330	8,6	53 521	8,6
Échelon 5	4 430	101 328	16,1	101 057	16,3
Échelon 6	4 697	118 968	18,9	116 978	18,9
<b>Ensemble</b>		<b>630 721</b>	<b>100,0</b>	<b>620 213</b>	<b>100,0</b>

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante.

## Présentation

À la rentrée 2012, 466 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. L'université accueille ainsi près des trois quarts des étudiants boursiers alors qu'elle comptabilise 61 % des effectifs du supérieur.

La proportion de boursiers sur critères sociaux est largement plus élevée en IUT (43,2 %) [1] [2]. Elle est également supérieure à la moyenne universitaire en sciences humaines et sociales (37,8 %) et en lettres - arts - langues (37,7 %). À l'inverse, la part des étudiants boursiers est faible en droit - sciences politiques (32,2 %), dans les disciplines médicales (31,1 %) et les sciences économiques (31,2 %). Depuis la rentrée 2006, la part des boursiers sur critères sociaux a augmenté de 8 points à l'université.

En 2012-2013, 23,6 % des boursiers étudiant dans les universités perçoivent une aide à l'échelon 0 (voir « Définitions »), c'est-à-dire qu'ils sont exonérés des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante (aucune somme d'argent ne leur est versée) [3]. Une bourse à l'échelon 1, soit environ 1 600 euros annuels, est allouée à 16,3 % des boursiers. Les étudiants les plus aidés (échelons 5 et 6) représentent 34,4 % des boursiers universitaires et reçoivent entre 4 300 et 4 700 euros pour l'année scolaire.

Le poids des échelons intermédiaires (de 2 à 4) varie très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 31,8 % en sciences économiques à 46,8 % dans les IUT. Mécaniquement, il varie en sens inverse pour les boursiers des échelons 5 et 6 : en sciences économiques - gestion - AES, il concerne 43,1 % des étudiants boursiers, contre 27,7 % en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que l'échelon 6 est le plus fréquent : 25,2 % des boursiers sur critères sociaux de cette discipline sont à cet échelon, contre 13,8 % en IUT.

## Définitions

### Les bourses sur critères sociaux (BCS)

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour les ressources les plus faibles. Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

### Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6<sup>e</sup> année des études de santé pour les formations universitaires).

### Universités

Voir « Définitions » en 6.2. Dans les statistiques présentées ici, sont également inclus dans la catégorie universités : les universités de technologie (UT), les écoles nationales supérieures (ENS), les instituts nationaux polytechniques (INP), les instituts d'études politiques (IEP), les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et les établissements privés d'enseignement universitaire.

### Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT.

## [1] Répartition des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Étudiants	Boursiers
IUT	8,7	10,7
Sciences humaines et sociales	16,7	18,0
Lettres - arts - langues	14,1	15,1
Sciences et ingénieurs	21,4	21,1
Sciences éco. - gestion - AES	14,0	12,5
Médecine - pharmacie - odontologie	9,9	8,8
Droit - sciences politiques	15,2	13,9
<b>Total université</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

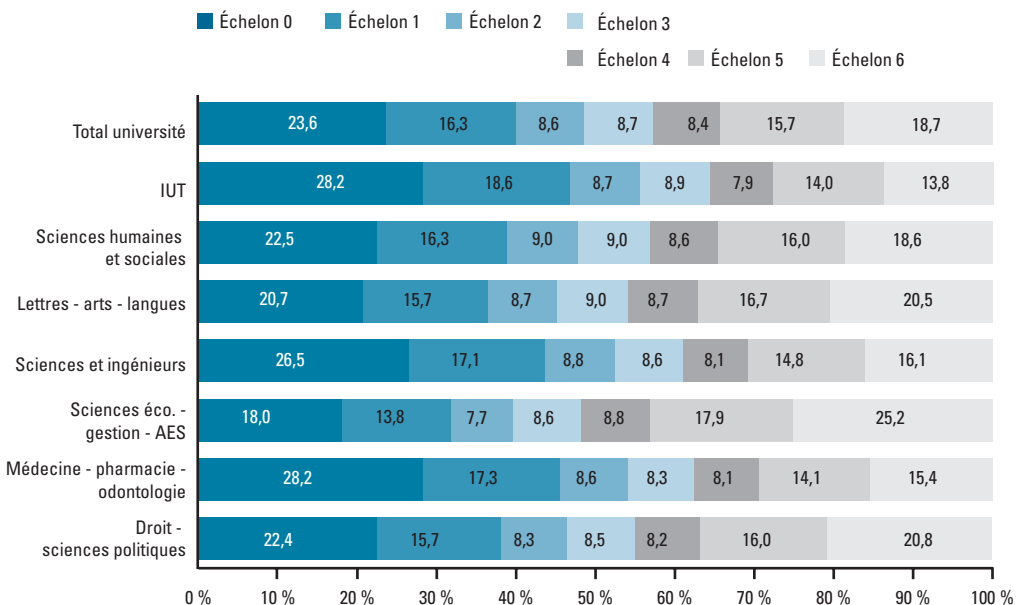
## [2] Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire (%)

(France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6	44,7	44,9	43,2
Sciences humaines et sociales	29,3	29,4	32,8	34,3	36,4	37,9	37,8
Lettres - arts - langues	28,8	28,5	32,4	34,0	35,8	36,4	37,7
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8	33,5	35,0	34,6
Sciences éco. - gestion - AES	25,0	25,3	28,4	29,8	30,1	30,6	31,2
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2	28,7	30,6	31,1
Droit - sciences politiques	23,0	23,1	26,7	27,5	28,8	29,9	32,2
<b>Total université (hors IUUFM)</b>	<b>27,2</b>	<b>27,3</b>	<b>30,8</b>	<b>32,3</b>	-	-	-
<b>IUFM</b>	-	-	<b>21,3</b>	<b>22,9</b>	-	-	-
<b>Total université</b>	<b>27,2</b>	<b>27,3</b>	<b>30,3</b>	<b>31,9</b>	<b>33,6</b>	<b>34,8</b>	<b>35,2</b>

## [3] Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2012-2013 (%)

(France métropolitaine + DOM).



## Présentation

En 2012, les aides aux étudiants (voir « Définitions ») atteignent 5 994,6 millions d'euros [1]. Elles s'élevaient à 3 510,7 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 70,8 % en prix courants et de 31,0 % en prix constants entre 1995 et 2012. En 2012, les aides de l'État représentent près de 91 % de l'ensemble des aides retenues ici, les autres aides (sécurité sociale et universités elles-mêmes) en constituent plus de 9 %.

Les aides directes de l'État représentent en 2012 près de 60 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse environ 24 %, soit plus de 1,4 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 63,1 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2012). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec près de 1,9 milliard d'euros (31,2 % du total), en progression de 54,5 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente un peu plus de 1,2 milliard d'euros, soit 20,3 % du total des aides. Cela représente une baisse de 0,9 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 539,3 millions d'euros en 2012, soit 9,0 % du total des aides, est en progression de 10,3 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi plus de 49,6 millions « d'équivalents repas » pendant l'année scolaire 2012-2013, en hausse par rapport à l'année 2011-2012 [2]. Le prix du ticket restaurant était fixé à 3,10 euros pour 2012-2013, il sera fixé à 3,15 euros pour la rentrée 2013-2014. En 2012-2013 les résidences universitaires proposent 166 000 places pour les étudiants. Le tarif de la redevance mensuelle varie de 150,9 euros par mois pour une chambre non réhabilitée à 336,4 euros par mois pour un studio de 16 à 22 m<sup>2</sup> en île-de-France (aide au logement non déduite).

## Définitions

### Les aides aux étudiants

Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Depuis la rentrée 2008, l'allocation unique d'aide d'urgence fait partie du fonds national d'aide d'urgence (FNAU). Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la Cnaf. S'ajoutent également pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des Crous, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes.

### Allocation de logement à caractère social (ALS) - Aide personnalisée au logement (APL)

L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant et au niveau de ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants.

Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), notamment alimenté par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

### Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales.

### Cnous

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

### Crous

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les Crous gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

### FSDIE

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

### Sources :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - DGESIP, Cnaf, Cnous, ministère délégué auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé du budget - DGFIP.

## [1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (en millions d'euros, %)

(France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2012	Structure 2012 (%)	Évol 2012/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
<b>Aides budgétaires de l'État</b>	<b>2 062,4</b>	<b>4 012,1</b>	<b>66,9</b>	<b>94,5</b>	<b>49,3</b>
<b>Aides directes</b>	<b>1 787,8</b>	<b>3 546,9</b>	<b>59,2</b>	<b>98,4</b>	<b>52,2</b>
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 868,6	31,2	101,4	54,5
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 429,4	23,8	112,5	63,1
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	249,9	4,2	32,7	1,8
<b>Aides indirectes</b>	<b>274,6</b>	<b>465,2</b>	<b>7,8</b>	<b>69,4</b>	<b>30,0</b>
Œuvres universitaires	253,4	337,8	5,6	33,3	2,3
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	25,9	0,4	102,2	55,1
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (1)	8,4	101,5	1,7	1 108,2	827,0
<b>Aides fiscales de l'État</b>	<b>1 067,1</b>	<b>1 427,0</b>	<b>23,8</b>	<b>33,7</b>	<b>2,6</b>
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	20,3	29,2	-0,9
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	210,0	3,5	68,0	28,9
<b>Total aides de l'État</b>	<b>3 129,5</b>	<b>5 439,1</b>	<b>90,7</b>	<b>73,8</b>	<b>33,3</b>
<b>Versements des régimes sociaux</b>					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	539,3	9,0	43,8	10,3
<b>Versements des universités</b>					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,2	0,3	165,6	103,8
<b>Total autres aides</b>	<b>381,2</b>	<b>555,5</b>	<b>9,3</b>	<b>45,7</b>	<b>11,8</b>
<b>Total général</b>	<b>3 510,7</b>	<b>5 994,6</b>	<b>100,0</b>	<b>70,8</b>	<b>31,0</b>

(1) Sur le champ des universités et écoles d'ingénieurs.

## [2] Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires

(France métropolitaine + DOM)

	1995	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
	1996	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Nombre de places gérées par les Crous	146 712	148 145	148 155	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	156 538	158 520	161 500	163 886	165 990	
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100	nd	187 297	188 351	187 570	190 393	
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers) (1)	67 990	57 060	55 785	54 935	54 950	55 070	55 100	54 400	56 500					
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)										52 910	50 900	49 247	48 472	49 650

(1) Le nombre de repas servis n'est plus suivi depuis 2008 et a été remplacé par le nombre « d'équivalents repas » (recettes des restaurants universitaires en provenance des étudiants/prix du ticket étudiant).





11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	364
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	366
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	368
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	370
11.5	La recherche et développement : les effectifs	372
11.6	La recherche et développement dans les régions	374
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	376

## Présentation

En 2011, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 46,4 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 2,2 % en volume par rapport à 2010 [1]. L'évolution des financements entre 2010 et 2011 résulte d'une forte augmentation du financement des entreprises de 5,0 % en volume. Par contre, le financement des administrations diminue de 1,6 %. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 45,0 Md€. Elle progresse de 2,3 % en volume entre 2010 et 2011. La progression, par rapport à 2010, est tirée par celle des entreprises (3,4 %). La dépense intérieure des administrations progresse légèrement avec 0,3 %.

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi, en 2011, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 64 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) qui est consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2011, avec respectivement 1,4 % pour les entreprises et 0,8 % pour les administrations.

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB [2]. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,7 % en 1978 à 2,4 % en 1993. De 1993 à 1998, il a décliné. À partir de 1999, il a amorcé une remontée pour atteindre 2,2 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse : l'indicateur DIRD/PIB s'est redressé sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB. Depuis, ce ratio s'est légèrement accru. En 2011, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,3 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations [3]. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, elle représente 41 % en 2011 [1].

Le financement des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (OI) s'élève à 3,5 Md€ courants en 2011, soit 7 % de la DNRD [4]. La part des entreprises est prépondérante, elle représente les trois quarts de ces ressources.

## Définitions

### Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

### Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

### Méthodologie

**Entreprises :** enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 million d'euros et échantillonnée pour les autres.

**Administrations :** enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, ainsi que des institutions sans but lucratif.

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

Les données 2010 sont définitives et les données 2011 semi-définitives.

### R&D

Recherche et développement.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11 et 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

## [1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros)

	1978	1999	2003	2006 (2)	2007	2008	2009 (3)	2010 (4)	2011 (5)	Évolution en % (6)
<b>DNRD</b>	<b>5 897</b>	<b>29 885</b>	<b>34 395</b>	<b>38 738</b>	<b>40 106</b>	<b>42 190</b>	<b>43 411</b>	<b>44 841</b>	<b>46 422</b>	<b>2,2</b>
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	15 891	17 545	17 990	19 324	18 850	19 172	19 111	-1,6
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	18 505	21 193	22 116	22 866	24 561	25 668	27 311	5,0
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	53,8	54,7	55,1	54,2	56,6	57,2	58,8	
<b>DIRD</b>	<b>5 743</b>	<b>29 529</b>	<b>34 569</b>	<b>37 904</b>	<b>39 303</b>	<b>41 066</b>	<b>41 758</b>	<b>43 469</b>	<b>45 027</b>	<b>2,3</b>
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	12 923	13 994	14 550	15 305	15 332	16 014	16 262	0,3
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	21 646	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 766	3,4
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	62,6	63,1	63,0	62,7	63,3	63,2	63,9	
Part de la DIRD dans le PIB (%)	1,67	2,16	2,18	2,11	2,08	2,12	2,21	2,24	2,25	

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

(2) Changement méthodologique. À partir de 2006, les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

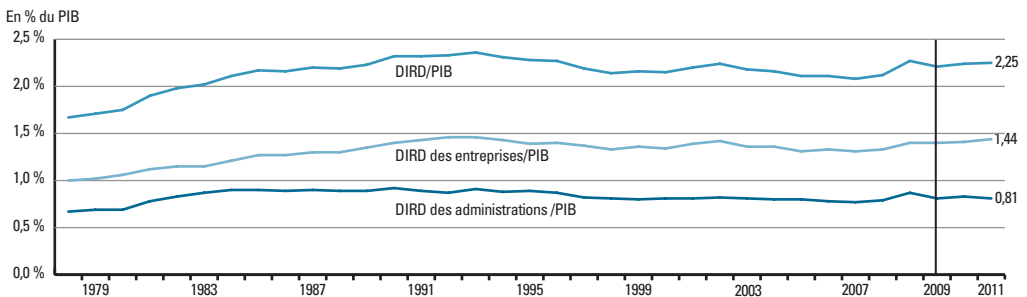
(3) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

(4) Changement méthodologique, résultats définitifs.

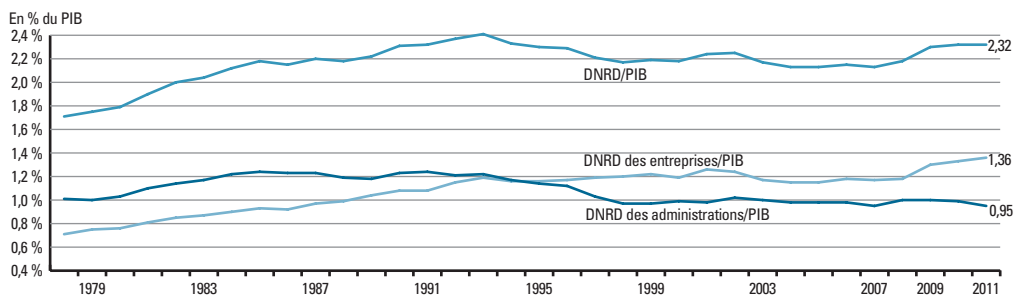
(5) Résultats semi-définitifs.

(6) Évolution entre 2010 et 2011 (en volume en %).

## [2] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



## [3] Évolution du financement par rapport au PIB



## [4] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger

(en millions d'euros)

	2004	2005	2006 (1)	2007	2008	2009 (2)	2010 (3)	2011 (4)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des OI	720	663	580	556	635	621	761	858
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI	2 405	2 064	2 065	2 384	2 636	2 392	2 518	2 603
<b>Total en provenance de l'étranger et des OI</b>	<b>3 125</b>	<b>2 727</b>	<b>2 645</b>	<b>2 940</b>	<b>3 271</b>	<b>3 013</b>	<b>3 279</b>	<b>3 462</b>
Part des ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI (%)	77	76	78	81	81	79	76	76
Part des financements étrangers dans la DNRD (%)	9	7	7	7	8	7	7	7

(1) Changement méthodologique. À partir de 2006, les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

(2) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

(3) Changement méthodologique, résultats définitifs.

(4) Résultats semi-définitifs.

## Présentation

En 2011, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élevé à 28,8 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 3,4 % en volume par rapport à 2010. Sur une période de trois ans (de 2008 à 2011), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 2,7 %, supérieure à celle du PIB (+ 0,2 %) [1].

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les entreprises de plus de 500 salariés, qui représentent 5 % des entités effectuant des travaux de recherche et développement (R&D), réalisent 69 % de la DIRDE pour un montant de 19,9 Md€ et reçoivent 1,6 Md€ des financements publics (soit 69 %) [2]. La recherche est effectuée principalement dans l'industrie (81 %) [1]. Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 16 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2008-2011, son taux d'évolution annuel moyen progresse (+ 1,6 %). En deuxième position, l'industrie pharmaceutique exécute 11 % du montant de la DIRDE avec une évolution annuelle moyenne en volume en baisse de 4,5 % (entre 2008 et 2011). La construction aéronautique et spatiale (10 % de la DIRDE) se situe en troisième position avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 0,5 % sur la période 2008-2011. Vient ensuite l'industrie chimique (5 % de la DIRDE), avec sur la période (2008-2011) un taux d'évolution annuel moyen en volume de 1,1 %. Enfin, la branche de recherche « composants, cartes électroniques, ordinateurs et équipements électroniques » représente 5 % de la DIRDE des entreprises avec une évolution annuelle moyenne en volume en hausse (0,2 %). Les branches de services exécutent 19 % des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec 13,4 % que dans les branches industrielles (0,8 %).

En 2011, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élevé à 8,4 Md€ [1]. Ces travaux sont réalisés à hauteur de 63 % par des entreprises en France et de 31 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations [3]. Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 4,7 % sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus soutenu que celle de la DIRDE (+ 2,7 %) [1].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

## Définitions

### Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été rétroplacées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

### Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE)

Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

### Financement public de la R&D

Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

### Entreprises filiales

Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire, l'entreprise est considérée comme indépendante.

### Entreprises indépendantes

Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

**Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.1.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11, 12.09.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

## [1] Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de R & D dans les branches de recherche de 2005 à 2011 (en millions d'euros)

	2005	2006 (2)	2007	2008	2009	2010 (3)	2011 (4)	% de la DIRDE	2008-2011 (5)
<b>DIRDE - Branches industrielles (1)</b>	<b>20 280</b>	<b>21 498</b>	<b>21 702</b>	<b>22 155</b>	<b>22 199</b>	<b>22 289</b>	<b>23 346</b>	<b>81</b>	<b>0,8</b>
Industrie chimique	1 303	1 377	1 447	1 445	1 451	1 496	1 540	5	1,1
Industrie pharmaceutique	3 101	3 375	3 493	3 490	3 391	3 222	3 130	11	-4,5
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 597	1 611	1 537	1 373	1 421	1 506	1 422	5	0,2
Fabrication d'équipements de communication	1 312	1 277	1 247	1 089	987	908	977	3	-4,5
Fab. instrum. et appar. de mesure, essai et navigation, horlogerie	965	1 170	1 171	1 257	1 430	1 384	1 315	5	0,5
Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs	788	890	847	924	916	949	1 025	4	2,5
Industrie automobile	3 886	4 044	3 957	4 361	4 279	4 218	4 706	16	1,6
Construction aéronautique et spatiale	2 660	2 358	2 549	2 724	2 546	2 624	2 850	10	0,5
Autres branches industrielles	4 667	5 395	5 454	5 492	5 777	5 981	6 382	22	4,1
<b>DIRDE - Branches de services (1)</b>	<b>2 223</b>	<b>2 412</b>	<b>3 051</b>	<b>3 606</b>	<b>4 227</b>	<b>5 165</b>	<b>5 419</b>	<b>19</b>	<b>13,4</b>
Télécommunications	760	782	803	850	801	807	808	3	-2,6
Activités informatiques et services d'information	734	730	1 183	1 210	1 455	1 777	1 853	6	14,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	324	414	454	673	935	1 339	1 472	5	28,5
Autres branches de services	404	487	611	873	1 036	1 243	1 287	4	12,7
<b>Total de la DIRDE</b>	<b>22 503</b>	<b>23 911</b>	<b>24 753</b>	<b>25 761</b>	<b>26 426</b>	<b>27 455</b>	<b>28 766</b>	<b>100</b>	<b>2,7</b>
<b>Total de la DERDE</b>	<b>5 768</b>	<b>6 354</b>	<b>6 593</b>	<b>7 066</b>	<b>6 999</b>	<b>7 430</b>	<b>8 358</b>		<b>4,7</b>

(1) NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.

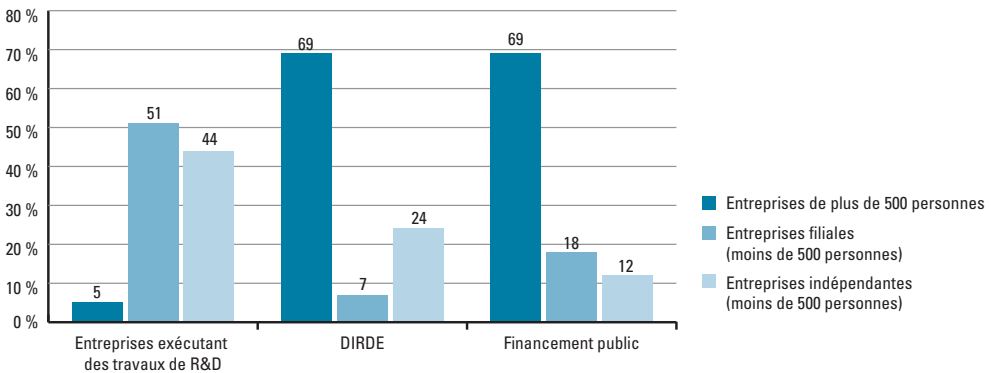
(2) Rupture de série. À partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

(3) Résultats définitifs.

(4) Résultats semi-définitifs.

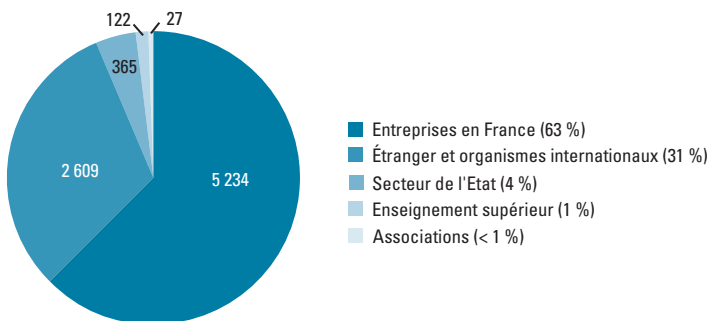
(5) Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (déflateur de PIB de mai 2013) en %.

## [2] Répartition selon la taille et la nature des entreprises en 2011 (%)



## [3] La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2011 : répartition par secteur d'exécution

(en millions d'euros)



## Présentation

Le financement de la dépense totale de recherche des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2011, les entreprises ont financé 85 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 27 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 5,0 % par rapport à 2010 [1]. Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) et le financement public y contribuent à part équivalente pour environ 8 % pour le premier et 7 % pour le second.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,3 Md€ dont 1,2 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires et 1,1 Md€ pour les programmes civils [2]. Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les recherches effectuées peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la défense, de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels Oséo, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Ils sont constitués à 51 % par des crédits en provenance du ministère de la défense. Entre 2010 et 2011, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises diminue de 10,6 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Trois branches reçoivent plus de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (29 %), la fabrication d'équipements de communication (11 %) et la fabrication d'instruments et appareils de mesure, essais et navigation, horlogerie (11 %).

Les financements en provenance de l'étranger progressent (+ 2,1 % en volume entre 2010 et 2011) [1]. Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 83 %) et le poids des flux intragroupes est prépondérant [3]. Les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers [4]. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,76 Md€ en 2011.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2011, 12 900 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,2 Md€, contre 5,1 Md€ en 2010.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

## Définitions

### La dépense totale de R&D

La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

### Financement public

Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

### Financement étranger

Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

### Le financement par les entreprises

Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

### Crédit d'impôt recherche

Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif est simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

**Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.1.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11, 12.9.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

## [1] Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises (%)

Origine des financements	1991	1995	2000	2003	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008	2009	2010 (4)	2011 (5)	Évolution en % (6)
Entreprises	68,8	76,6	80,9	79,6	79,0	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,4	84,7	5,0
Financement public	20,7	13,1	10,8	10,6	11,0	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	7,2	-10,6
Financement étranger	10,6	10,3	8,3	9,8	10,1	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,3	8,2	2,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'€)	16 567	17 664	20 971	23 021	23 894	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 422	31 889	3,5

(1) Voir « Définitions » (DIRD + DERD dans le secteur de l'État + DERD à l'étranger).

(2) Changements méthodologiques.

(3) Rupture de série. À partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

(4) Résultats définitifs.

(5) Résultats semi-définitifs.

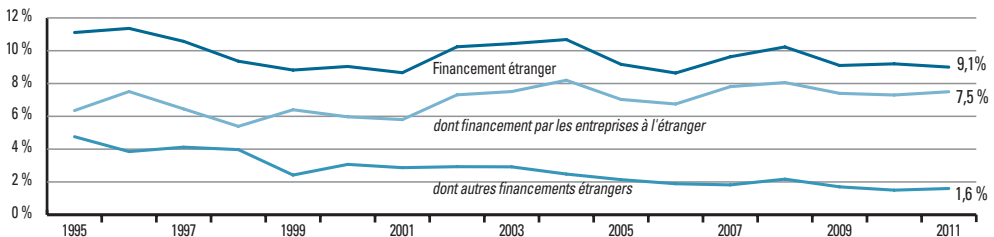
(6) Évolution entre 2010 et 2011 en volume.

## [2] Financement public des programmes de recherche militaire et civile en 2011 des entreprises

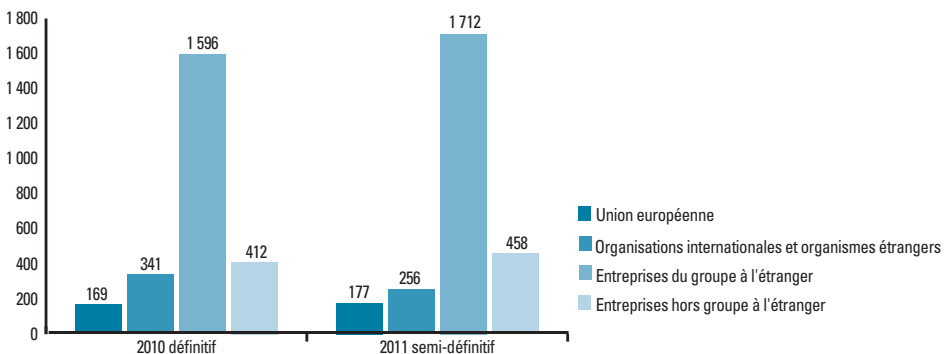
(en millions d'euros)

Branches de recherche	2011 semi-définitif (en M€)			2011 semi-définitif (en %)		
	Financement militaire	Financement civil	Total	Financement militaire	Financement civil	Total
Activité spécialisée, scientifique et technique	14	178	193	1	16	8
Activité informatique et services d'information	2	62	63	0	6	3
Construction aéronautique et spatiale	459	205	664	39	18	29
Construction automobile	0	59	59	0	5	3
Composant, carte électronique, ordinateur et périphérique	5	126	131	0	11	6
Industrie pharmaceutique	0	52	52	0	5	2
Fabrication instruments mesure, navigation, horlogerie	200	49	249	17	4	11
Fabrication d'équipements de communication	222	37	259	19	3	11
Fabrication production métallique sauf machine et équipement	194	8	202	17	1	9
Autres branches	70	340	411	6	31	18
<b>Total</b>	<b>1 166</b>	<b>1 115</b>	<b>2 281</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## [3] Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995



## [4] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2010 et 2011 (en millions d'euros)



## Présentation

En 2011, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élève à 16,3 milliards d'euros (Md€) et correspond à 36 % de la DIRD (voir 11.1) [1]. La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8 % en 2011. Avec un taux d'évolution en volume (corrégée de l'évolution des prix) de 0,3 %, la DIRDA reste stable entre 2010 et 2011.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche (57 % de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur pour un montant de 6,4 Md€ (39 % de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 3 % (0,2 Md€).

Les EPST et les Epic sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 19 % de la DIRDA (3,1 Md€) soit 6 points de plus que les sept autres EPST [2]. Viennent ensuite l'Inra et l'Inserm avec 0,8 Md€ chacun. Les Epic, avec une DIRD de 3,9 Md€, exécutent 24 % de la DIRDA [3]. Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,4 Md€. On trouve en deuxième position le Cnes avec 0,7 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€ chacun.

Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 39 % des travaux de recherche de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 2,4 Md€ en 2011) [1]. La part la plus importante, 1,4 Md€, soit 60 % de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère de la défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D [4]. Les subventions d'État représentent 69 % du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) soit 61 %. Les ressources contractuelles correspondent à 23 % du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (54 %), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs [5]. « L'étranger et les organisations internationales » ainsi que les entreprises financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 5 %.

## Définitions

### Les secteurs institutionnels

Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, Epic, EPA), les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

### Statuts juridiques

Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (Epic), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

### Dépenses intérieures de R&D

Voir la rubrique « Définitions » en 11.1.

### Dépenses extérieures de R&D

Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

### Dépense totale ou budget total

Somme des dépenses intérieures et extérieures.

### Mires

Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11, 12.9.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>



## [1] Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2009 à 2011 par secteur institutionnel (en millions d'euros)

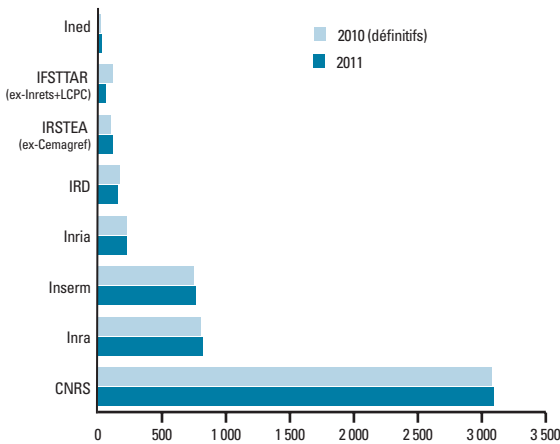
	2009 (1)		2010 (2)		2011 (3)		2011 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures
<b>État</b>	<b>8 931</b>	<b>2 365</b>	<b>9 170</b>	<b>2 270</b>	<b>9 343</b>	<b>2 100</b>	<b>57</b>	<b>89</b>
EPST/hors CNRS	2 055	124	2 170	123	2 163	146	13	6
CNRS	3 023	99	3 077	161	3 094	177	19	7
Epic	3 676	374	3 754	420	3 934	355	24	15
Services ministériels et autres établissements publics	178	1 767	169	1 566	151	1 422	1	60
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>5 888</b>	<b>45</b>	<b>6 303</b>	<b>55</b>	<b>6 356</b>	<b>89</b>	<b>39</b>	<b>4</b>
États d'enseignement supérieur hors MESR	280	7	419	7	451	82	3	3
Universités et états d'enseignement supérieur	5 608	38	5 885	48	5 905	7	36	0
<b>Associations</b>	<b>512</b>	<b>206</b>	<b>541</b>	<b>166</b>	<b>563</b>	<b>183</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>Total administrations</b>	<b>15 332</b>	<b>2 616</b>	<b>16 014</b>	<b>2 490</b>	<b>16 262</b>	<b>2 372</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Données 2009 révisées à méthode comparable à 2010.

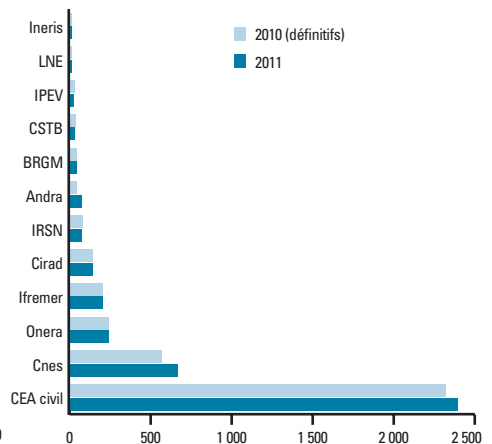
(2) Changement méthodologique, données définitives.

(3) Données semi-définitives.

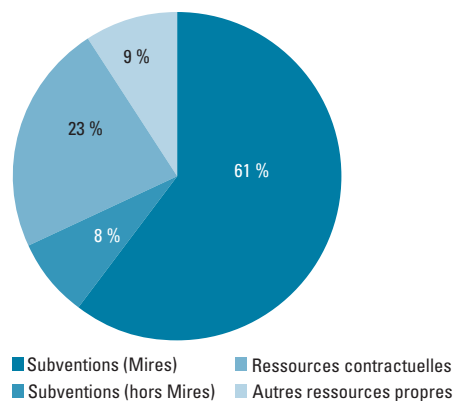
## [2] Classement des EPST d'après leur DIRD en 2010 et 2011 (en millions d'euros)



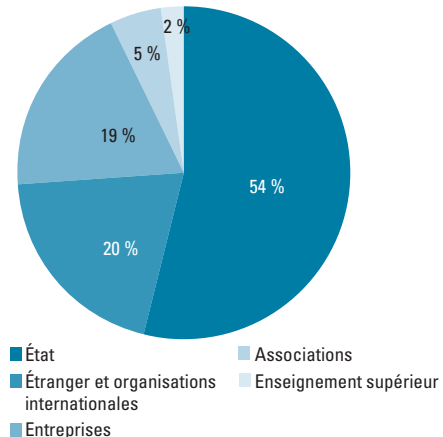
## [3] Classement des Epic d'après leur DIRD en 2010 et 2011 (en millions d'euros)



## [4] Nature des financements de la recherche publique en 2011 (%)



## [5] Origine des ressources contractuelles en 2011 (%)



## Présentation

Le personnel total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2011 est évalué à 402 300 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 59 % sont rémunérées par les entreprises [1]. Les effectifs augmentent de 1,1 % par rapport à l'année 2010, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (+2,3 %). Parmi les 249 100 chercheurs, 60 % sont rémunérés par les entreprises.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (238 900 ETP) augmente de 1,4 % par rapport à 2010. La population des chercheurs (148 300 ETP) progresse deux fois plus rapidement (+3,1 %). Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2011, pour 83 600 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué de près de 9 000 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (62 %) en 2011, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 90 % pour le secteur des équipements de communication, 69 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 47 % pour l'industrie pharmaceutique et 53 % pour l'industrie automobile [2].

L'effectif des administrations, avec 163 400 ETP, progresse de 0,7 % par rapport à 2010, un peu plus rapidement pour les chercheurs (+1,1 %) que pour les personnels de soutien [1]. Dans les administrations, parmi les 100 800 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), soit 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %), les doctorants rémunérés (12 %) [3]. Les personnels de soutien de la recherche représentent 38 % de l'effectif total. L'employeur le plus important est l'enseignement supérieur suivi du CNRS et du CEA.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée, d'environ 15 points, dans la recherche publique que dans les entreprises. En 2011, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seules 20 % des femmes sont professeurs, directeurs de recherche ou chercheurs seniors bien que 40 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés 42 % [4].

## Définitions

### Les effectifs de R&D

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les Epic et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

### Équivalent temps plein recherche

Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

### Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

### Modification de l'évaluation du personnel

Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009, le personnel ne prend pas en compte le ministère de la défense. En 2010, interviennent un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

### DR, PU, CR, MCF, IR

Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

#### ① Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11, 12.9.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

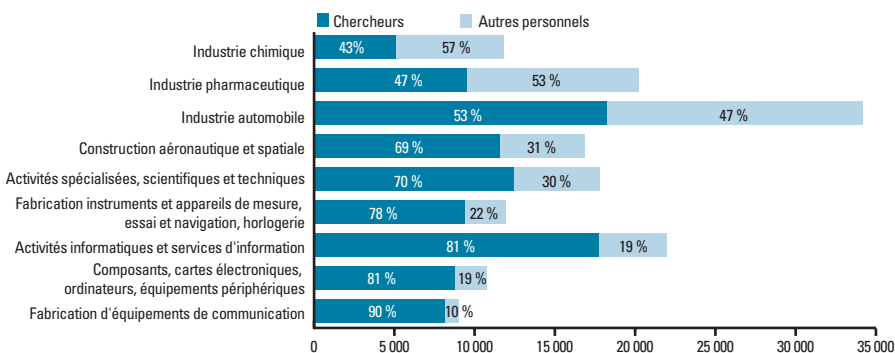
Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

## [1] Évolution du personnel de R & D (en ETP)

	1992	1999	2006 (2)	2007	2008 (3)	2009 (4)	2010 (5)	2011 (6)	2011 en %	Évolution en % (7)
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	171 564	207 875	215 891	220 016	225 891	235 588	238 937	59	1,4
Personnel total de R&D des administrations	127 137	136 397	157 938	159 344	162 636	161 956	162 168	163 380	41	0,7
<b>Personnel total de R&amp;D</b>	<b>291 515</b>	<b>307 960</b>	<b>365 813</b>	<b>375 235</b>	<b>382 653</b>	<b>387 847</b>	<b>397 756</b>	<b>402 317</b>	<b>100</b>	<b>1,1</b>
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>64 688</i>	<i>75 390</i>	<i>113 521</i>	<i>124 577</i>	<i>128 373</i>	<i>133 701</i>	<i>143 828</i>	<i>148 278</i>	<i>60</i>	<i>3,1</i>
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>74 462</i>	<i>82 446</i>	<i>97 070</i>	<i>97 275</i>	<i>99 305</i>	<i>99 063</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>40</i>	<i>1,1</i>
<b>dont total de chercheurs</b>	<b>139 150</b>	<b>157 836</b>	<b>210 591</b>	<b>221 851</b>	<b>227 678</b>	<b>232 764</b>	<b>243 533</b>	<b>249 086</b>	<b>100</b>	<b>2,3</b>
<i>dont chercheurs en %</i>	<i>48</i>	<i>51</i>	<i>58</i>	<i>59</i>	<i>60</i>	<i>60</i>	<i>61</i>	<i>62</i>		

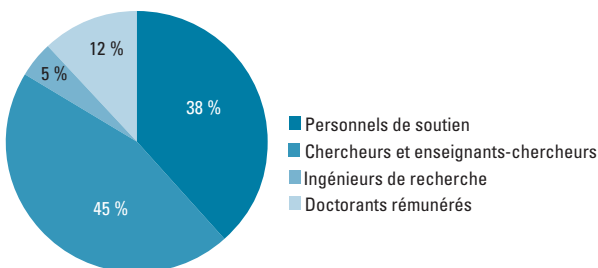
(1) Chercheurs et doctorants rémunérés. (2) Rupture de série. À partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.  
 (3) Série 1992 à 2008 (ancienne méthodologie et hors défense). (4) Résultats 2009 recalculés de façon à être comparé à 2010.  
 (5) Résultats définitifs (changement méthodologique et y compris le ministère de la défense). (6) Résultats semi-définitifs.  
 (7) Évolution entre 2010 et 2011.

## [2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches de recherche (1) en 2011 (en ETP)

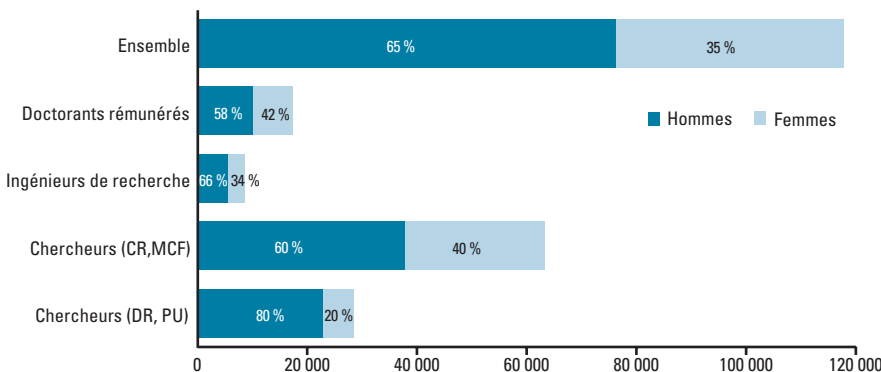


(1) Voir définitions des branches ci-contre.

## [3] Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2011 (en ETP)



## [4] Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2011 (en personnes physiques)



## Présentation

Le potentiel de recherche et développement (R&D) est principalement concentré en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) [1]. En 2011, 150 400 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 99 600 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations. Les entreprises y rémunèrent 40 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 34 % des effectifs et des chercheurs.

Par ailleurs, trois régions totalisent 26 % de l'ensemble du personnel de R&D et 28 % des chercheurs : Rhône-Alpes (49 300 ETP), suivie de Midi-Pyrénées (27 900 ETP) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (27 200 ETP).

Le poids des autres régions est inférieur à celui de l'Île-de-France, elles emploient 143 100 ETP recherche dont 79 200 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur pour les chercheurs (60 %) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Nord-Pas de Calais, Lorraine, Limousin, Poitou-Charentes) [2]. Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. À l'inverse, en Franche-Comté, 75 % des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. Comme en Île-de-France plus des deux tiers des chercheurs des régions suivantes effectuent leur recherche dans les entreprises (Haute-Normandie, Picardie, Midi-Pyrénées et Centre).

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et l'enseignement supérieur est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 37 % des personnels des organismes de recherche (Epic et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 9 chercheurs pour 1 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est près de deux fois plus élevé. La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (41 %). Pour les entreprises, 43 % de la DIRDE y est localisée. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 18,4 milliards d'euros [1].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

## Définitions

### La répartition régionale de la recherche et développement (R&D)

Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2011, 98 % de la DIRDA, 97 % des effectifs totaux et 98 % des chercheurs sont répartis géographiquement.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

**Pour des raisons de secret statistique**, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

### Évaluation du personnel et de la dépense

Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.1, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

### Emploi total

Emploi salarié et emploi non salarié.

### DIRD, DIRDE, ETP

Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

### PACA

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.5.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11, 12.9.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

## [1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2010 définitifs			2011 semi-définitifs			2011 semi-définitifs			% chercheurs/ emploi total
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	% entre-prises	% adminis-trations	% total	
<b>Île-de-France</b>										
DIRD (1)	11 499	6 091	17 590	12 292	6 101	18 393	43	38	41	
Effectifs de R&D (2)	93 773	55 009	148 782	95 806	54 608	150 414	40	34	38	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>63 598</i>	<i>34 260</i>	<i>97 858</i>	<i>65 913</i>	<i>33 666</i>	<i>99 579</i>	<i>44</i>	<i>34</i>	<i>40</i>	<i>16</i>
<b>Rhône-Alpes</b>										
DIRD (1)	3 521	1 773	5 293	3 718	1 827	5 545	13	11	12	
Effectifs de R&D (2)	30 105	17 883	47 988	31 151	18 147	49 297	13	11	12	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>17 881</i>	<i>11 716</i>	<i>29 597</i>	<i>19 115</i>	<i>12 030</i>	<i>31 145</i>	<i>13</i>	<i>12</i>	<i>13</i>	<i>12</i>
<b>Midi-Pyrénées</b>										
DIRD (1)	2 449	1 034	3 483	2 656	1 269	3 925	9	8	9	
Effectifs de R&D (2)	16 930	10 180	27 110	17 503	10 383	27 886	7	7	7	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>12 101</i>	<i>6 691</i>	<i>18 792</i>	<i>12 454</i>	<i>6 809</i>	<i>19 264</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>8</i>	<i>16</i>
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur (3)</b>										
DIRD (1)	1 588	1 327	2 915	1 596	1 339	2 935	6	8	7	
Effectifs de R&D (2)	14 311	13 277	27 588	13 696	13 507	27 203	6	8	7	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>9 783</i>	<i>8 121</i>	<i>17 904</i>	<i>9 216</i>	<i>8 306</i>	<i>17 522</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>9</i>
<b>Autres régions</b>										
DIRD (1)	8 397	5 517	13 914	8 504	5 432	13 937	30	34	31	
Effectifs de R&D (2)	80 468	61 398	141 867	80 782	62 317	143 098	34	39	36	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>40 466</i>	<i>36 529</i>	<i>76 994</i>	<i>41 580</i>	<i>37 617</i>	<i>79 197</i>	<i>28</i>	<i>38</i>	<i>32</i>	<i>5</i>
<b>Total réparti</b>										
DIRD (1)	27 455	15 741	43 195	28 766	15 969	44 734	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	235 588	157 747	393 335	238 937	158 962	397 899	100	100	100	
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>143 828</i>	<i>97 317</i>	<i>241 145</i>	<i>148 278</i>	<i>98 428</i>	<i>246 706</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>9</i>
<b>Total non réparti (4)</b>										
DIRD (1)		274	274		293	293				
Effectifs de R&D (2)		4 421	4 421		4 418	4 418				
<i>dont chercheurs (2)</i>		2 389	2 389		2 380	2 380				
<b>Total</b>										
DIRD (1)	27 455	16 014	43 469	28 766	16 262	45 027				
Effectifs de R&D (2)	235 588	162 168	397 756	238 937	163 380	402 317				
<i>dont chercheurs (2)</i>	<i>143 828</i>	<i>99 705</i>	<i>243 533</i>	<i>148 278</i>	<i>100 807</i>	<i>249 086</i>				

(1) DIRD en millions d'euros.

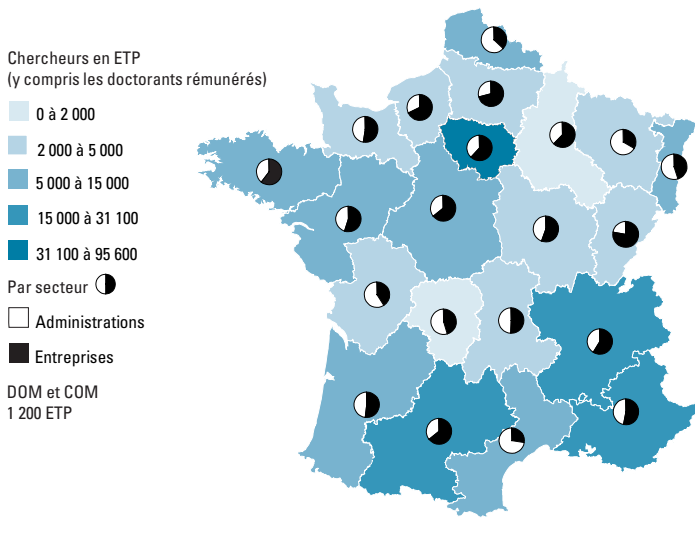
(2) Effectifs de R&D en ETP recherche.

(3) Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

(4) Voir « Définitions » ci-contre.

(5) Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2011.

## [2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2011



Dans les entreprises, pour des raisons de secret statistique, la Corse est regroupée avec la région PACA.

## Présentation

Dans le monde, les activités de recherche et développement (R&D) sont concentrées dans quelques zones géographiques. Les États-Unis ont dépensé 415 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat) pour leur activité de recherche et développement, soit 40 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE [1]. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-sept) constitue le second pôle, avec 31 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 320 milliards de dollars (Md\$ PPA) de dépenses en 2011. Le Japon effectue 14 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 65 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE. En termes de niveau de dépenses de R&D, la France (52 Md\$ PPA) reste en 2011 au sixième rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (208 Md\$ PPA), le Japon (147 Md\$ PPA), l'Allemagne (93 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (60 Md€ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006 et la France depuis 2010.

Le classement des pays effectué selon le ratio DIRD/PIB diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD [2]. En termes d'effort de R&D en 2011, la France (2,2 %) occupe la 12<sup>e</sup> place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (4,0 %), le Japon (3,4 %), les États-Unis (2,8 %) et l'Allemagne (2,9 %). Elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %) mais au dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,9 % en 2011). Plusieurs pays, de taille économique moyenne, consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,8 %) et la Suède (3,4 %) se trouvent en deuxième et quatrième place.

En 2009, les dépenses de R&D des pays de l'OCDE baissent, après une augmentation importante entre 2007 et 2008 [3]. Par contre, en 2010 et 2011, les dépenses de R&D remontent dans l'OCDE avec un taux d'évolution en volume de 1,3 % en 2010 et de 2,1 % en 2011. La progression démarre plus lentement au Japon mais est plus soutenue (1,4 % et 3,5 %) que dans l'Union européenne (1,7 % et 3,2 %), tandis qu'aux États-Unis le taux d'évolution en volume reste négatif pour ces deux années (- 0,4 % et - 0,5 %). Par ailleurs, en dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, les pays qui connaissaient des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés ont des comportements différents. La Chine ralentit sa progression à partir de 2010, mais enregistre une augmentation de ses dépenses avec 14,1 % en 2010 et 2011. Par contre, la fédération de Russie voit ses dépenses diminuer de 5,7 % en volume en 2010 et remonter de 0,9 % en 2011.

## Définitions

### OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, depuis 2010, trente quatre pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

### Union européenne (UE)

Les données concernent l'Europe des vingt-sept : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque, Slovénie, République tchèque, Bulgarie, Roumanie.


### PPA

Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2005).

### Remarques sur les comparaisons internationales

Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux, ni les dépenses en capital (exclues toutes ou en partie).

**Voir également** la rubrique « Définitions » en 11.1.

 Sources : OCDE (PIST 2013-juin), MESR-DGESIP-DGRI SIES Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

### Pour en savoir plus

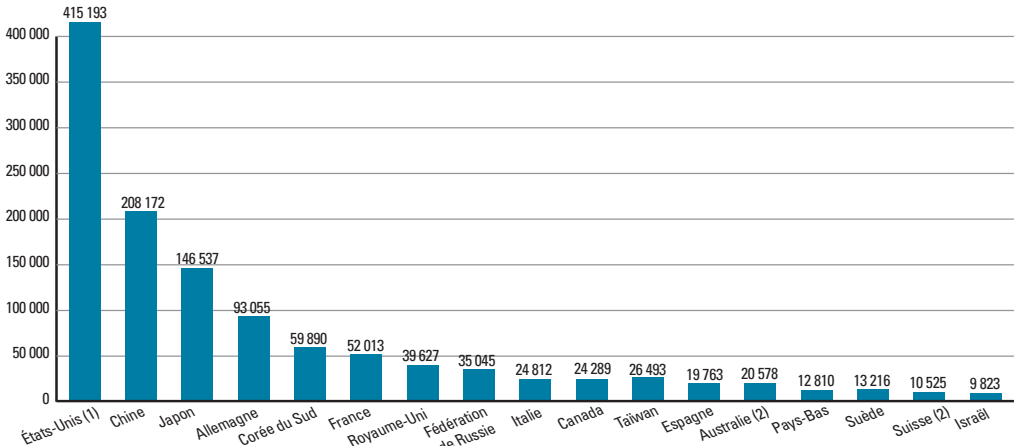
- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 13.03, 13.01, 12.11, 12.9.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 6, MESR SIES, février 2013.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

## [1] Comparaison internationale de la DIRD en 2011 (en millions de \$ PPA courants)



(1) Données 2010.

(2) Données 2008.

## [2] Indicateurs de l'effort de R&D des principaux pays de l'OCDE (1)

	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	1999	2008	2009	2010	2011	1999	2008	2009	2010	2011
États-Unis (2)	2,6	2,9	2,9	2,8	2,8	9,0	..	..	..	..
Japon	3,0	3,5	3,4	3,3	3,4	9,7	9,9	9,9	10,0	..
Allemagne	2,4	2,7	2,8	2,8	2,9	6,4	7,3	7,6	7,9	..
Corée du Sud (3)	2,2	3,4	3,6	3,7	4,0	4,6	10,0	10,7	..	..
France	2,2	2,1	2,3	2,2	2,2	6,2	8,1	8,3	8,6	8,8
Royaume-Uni	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	5,9	8,1	8,2	8,2	8,3
Italie	1,0	1,2	1,3	1,3	1,3	2,7	..	4,1	4,1	4,3
Canada	1,8	1,9	1,9	1,8	1,8	6,3	8,6	7,9	8,1	..
Suède	3,6	3,7	3,6	3,4	3,4	8,8	10,3	9,6	9,9	9,8
Finlande (4)	3,2	3,7	3,9	3,9	3,8	12,7	15,0	15,1	15,4	14,8
<b>Union européenne (5)</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>4,8</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>	<b>..</b>	<b>..</b>
<b>Total OCDE (5)</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>..</b>	<b>6,3</b>	<b>6,4</b>	<b>6,5</b>	<b>6,6</b>	<b>..</b>

(1) Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

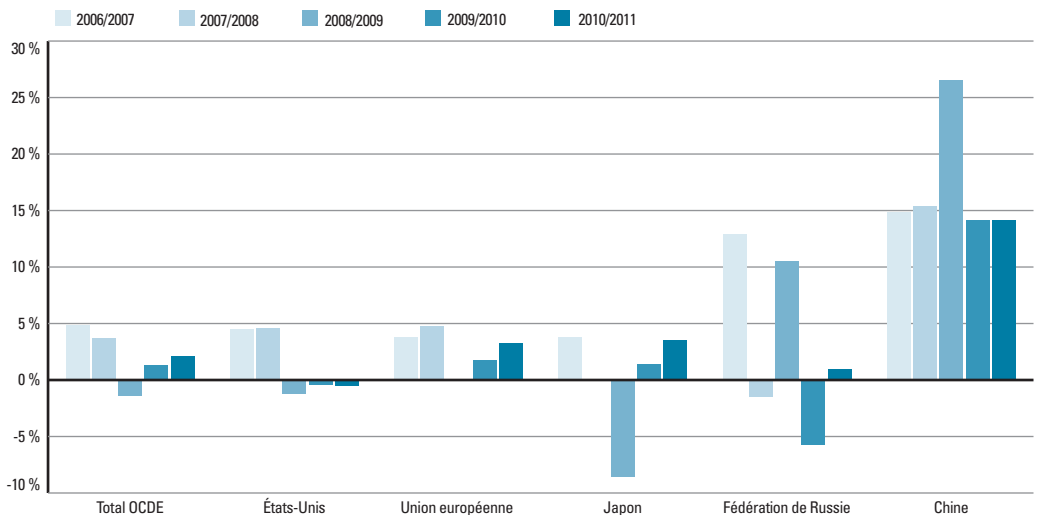
(2) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie).

(3) Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.

(4) Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.

(5) Estimation ou projection.

## [3] Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine (%) (1)



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2005.





12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	380
12.2	Le premier degré dans les DOM	382
12.3	Le second degré dans les DOM	384
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	386
12.5	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	388
12.6	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	390
12.7	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	392
12.8	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	394
12.9	Les diplômés dans les DOM	396
12.10	La réussite au baccalauréat dans les DOM	398
12.11	Les enseignants du second degré public dans les DOM	400
12.12	Les personnels dans les DOM	402
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	404

## Présentation

À la rentrée 2012, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 623 200 élèves, étudiants et apprentis [1]. Les effectifs sont en légère diminution par rapport à la rentrée 2011 (- 2 200). La baisse des effectifs du premier degré (- 5 100) est pour partie compensée par la hausse des effectifs d'étudiants, tandis que les effectifs de collégiens et lycéens sont stables.

Dans le premier degré (313 100 écoliers), les effectifs diminuent dans les mêmes proportions dans le préélémentaire et dans l'élémentaire. La stabilité du nombre d'élèves du second degré (256 000 élèves) dans les établissements du ministère de l'éducation nationale masque des évolutions contraires : baisse importante du nombre de lycéens professionnels, augmentation des effectifs des autres composantes. Le recul des effectifs des lycées professionnels, entamé depuis plusieurs années, s'amplifie en 2012 (- 5,0 %). En effet, la mise en place de la réforme de la voie professionnelle s'achève à cette rentrée, mettant un terme à la coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en 3 ans).

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 39 500 étudiants, sont en augmentation dans tous les types de formations, particulièrement dans les IUT et les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent près d'un sur quatre, essentiellement en STS.

En 2012, seuls les départements de Mayotte et de Guyane échappent à la baisse des effectifs de l'enseignement scolaire (respectivement + 1,6 % et + 0,8 %) [2] [3]. La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (93 % pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre (de 89 % pour le public en Guadeloupe à 97 % à Mayotte).

## Définitions

### Départements d'outre-mer (DOM)

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 600 étudiants.

### Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir 1.2.

### Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

### Second degré

Voir 4.1.

### CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

### STS

Sections de techniciens supérieurs.

### IUT

Instituts universitaires de technologie.

### IUFM

Institut de formation des maîtres. En 2008, l'IUFM de La Réunion a été rattaché à l'université de La Réunion et, depuis, ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Il en est de même, en 2010, pour les IUFM de Martinique, Guadeloupe et Guyane, rattachés à l'université d'Antilles-Guyane.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES  
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

## [1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (en milliers)

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012p	Évol (%) 2012/2011
<b>Premier degré</b>	<b>272,0</b>	<b>248,5</b>	<b>271,0</b>	<b>269,3</b>	<b>269,7</b>	<b>268,6</b>	<b>265,1</b>	<b>318,2</b>	<b>313,1</b>	<b>-1,6</b>
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	97,6	97,6	96,8	113,6	112,1	-1,3
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	165,7	169,4	168,5	165,9	200,4	198,1	-1,2
ASH (1)	4,6	4,3	4,0	3,6	2,7	2,5	2,5	4,2	2,9	-30,2
<b>Second degré éducation nationale</b>	<b>170,6</b>	<b>186,6</b>	<b>219,5</b>	<b>230,1</b>	<b>224,7</b>	<b>224,8</b>	<b>225,0</b>	<b>256,1</b>	<b>256,0</b>	<b>-0,1</b>
Premier cycle	119,8	114,8	130	134,2	128,3	128,5	130,1	149,4	150,1	0,5
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	38,6	39,3	38,3	41,9	39,8	-5,0
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	52,1	51,3	50,9	57,8	58,2	0,7
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	6,3	5,7	5,6	5,7	7,0	7,9	11,9
<b>Second degré agriculture</b>	<b>1,3</b>	<b>2,6</b>	<b>2,5</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>	<b>3,2</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>-4,6</b>
<b>Centres de formation des apprentis (2)</b>	<b>2,6</b>	<b>5,0</b>	<b>7,0</b>	<b>8,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,4</b>	<b>7,9</b>	<b>8,2</b>	<b>9,2</b>	<b>13,2</b>
<b>Scolarisation dans étab. de la Santé</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,6</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>	<b>1,959</b>	<b>12,5</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>6,3</b>	<b>15,0</b>	<b>32,3</b>	<b>36,7</b>	<b>38,2</b>	<b>36,8</b>	<b>37,2</b>	<b>37,7</b>	<b>39,5</b>	<b>4,8</b>
Universités (hors IUT et ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	22,3	23,4	23,3	23,2	23,2	24,3	5,0
CPGE	0,0	0,0	0,7	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,5	13,0
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	7,1	7,2	7,6	7,9	8,1	3,0
IUT	0,0	0,0	0,4	0,6	0,8	0,9	1,0	1,0	1,1	16,9
Écoles de commerce, gestion, compta. et vente	0,0	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	5,6
Écoles paramédicales et sociales (4)	0,0	0,7	1,2	2,6	3,0	2,9	2,9	3,1	3,1	ns
Autres étab. d'enseignement supérieur (5)	0,3	0,5	2,8	3,4	2,3	1,0	1,1	1,1	1,1	8,7
<b>Total général</b>	<b>454,3</b>	<b>459,1</b>	<b>533,9</b>	<b>549,0</b>	<b>544,5</b>	<b>542,4</b>	<b>540,3</b>	<b>625,4</b>	<b>623,2</b>	<b>-0,4</b>

(1) Avant 2012, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

(2) Y compris les effectifs de pré-apprentis en CFA. Données provisoires pour 2012.

(3) Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane).

(4) Données provisoires pour 2012 (reconduction des données 2011).

(5) Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université [voir supra (3)].

## [2] Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2012

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Public</b>	<b>49 723</b>	<b>40 813</b>	<b>38 864</b>	<b>49 743</b>	<b>110 302</b>	<b>289 445</b>
Préélémentaire	17 554	14 526	14 751	16 391	40 544	103 766
Élémentaire	31 648	25 852	23 779	32 886	68 635	182 800
ASH	521	435	334	466	1 123	2 879
<b>Privé</b>	<b>6 015</b>	<b>2 743</b>	<b>3 375</b>	<b>2 074</b>	<b>9 409</b>	<b>23 616</b>
Préélémentaire	2 060	893	1 047	975	3 353	8 328
Élémentaire	3 936	1 850	2 328	1 091	6 056	15 261
ASH	19	-	-	8	-	27
<b>Total premier degré</b>	<b>55 738</b>	<b>43 556</b>	<b>42 239</b>	<b>51 817</b>	<b>119 711</b>	<b>313 061</b>
Évolution 2012/2011 (%)	-2,9	0,3	-2,9	-2,3	-0,9	-1,6
Part du public (%)	89,2	93,7	92,0	96,0	92,1	92,5

## [3] Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2012

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Public</b>	<b>44 705</b>	<b>30 104</b>	<b>35 483</b>	<b>33 522</b>	<b>93 212</b>	<b>237 026</b>
Premier cycle	25 551	18 824	20 034	20 227	54 033	138 669
Segpa	1 217	1 151	1 036	2 001	2 337	7 742
Second cycle professionnel	6 751	5 288	6 060	3 897	15 195	37 191
Second cycle général et technologique	11 186	4 841	8 353	7 397	21 647	53 424
<b>Privé</b>	<b>5 314</b>	<b>2 267</b>	<b>3 879</b>	<b>124</b>	<b>7 399</b>	<b>18 983</b>
Premier cycle	3 073	1 393	2 134	-	4 834	11 434
Segpa	-	-	5	80	44	129
Second cycle professionnel	1 142	354	452	44	657	2 649
Second cycle général et technologique	1 099	520	1 288	-	1 864	4 771
<b>Total second degré</b>	<b>50 019</b>	<b>32 371</b>	<b>39 362</b>	<b>33 646</b>	<b>100 611</b>	<b>256 009</b>
Évolution 2012/2011 (%)	-1,9	1,5	-3,2	8,2	-0,8	-0,1
Part du public (%)	89,4	93,0	90,1	99,6	92,6	92,6

## Présentation

En 2012, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 313 100 élèves, 23 600 dans le secteur privé et 289 500 dans le secteur public [1]. Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,5 %) qu'en France métropolitaine (13,6 %).

Entre 2011 et 2012, l'évolution des effectifs dans les écoles publiques et privées des DOM est encore orientée à la baisse (- 1,6 %). En 2012, hors Mayotte, les effectifs dans les enseignements préélémentaire et élémentaire publics diminuent respectivement de 2,3 % et 1,2 % alors que les effectifs du secteur privé augmentent légèrement dans ces niveaux d'enseignement.

Dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, la tendance est globalement à la baisse (- 1,5 %).

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée à un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national [2]. En CM2, 13,5 % des filles sont en retard contre 20,2 % des garçons et cet écart entre filles et garçons augmente avec le niveau : il varie de 0,7 point en CP à 5,9 points en CM1. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire se cumule au fil des niveaux.

Les taux de redoublement dans les écoles publiques des DOM sont supérieurs à ceux de France métropolitaine, notamment pour les niveaux CP et CE1 (écarts respectifs de 1,1 et 3,1 points) [3]. En Guyane, quel que soit le niveau, les taux de redoublement sont supérieurs à ceux des autres DOM.

## Définitions

### Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

### Enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

### Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2012-2013 sont nés en 2010.

### Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

### Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n. Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en n-1 et en n dans une école publique.

### Taux de retard

Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.24, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01.

## [1] Évolution des effectifs du premier degré par sexe

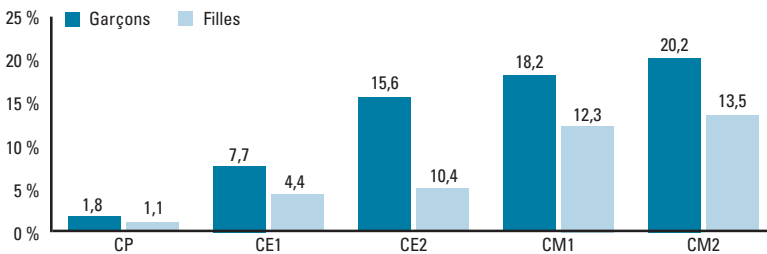
(DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

		Public			Privé			Public + Privé		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2012	Préélémentaire	44 526	42 849	87 375	3 767	3 586	7 353	48 293	46 435	94 728
	Élémentaire (CP-CM2)	76 542	73 372	149 914	7 205	6 965	14 170	83 747	80 337	164 084
	ASH	1 623	790	2 413	13	6	19	1 636	796	2 432
	<b>Total hors Mayotte</b>	<b>122 691</b>	<b>117 011</b>	<b>239 702</b>	<b>10 985</b>	<b>10 557</b>	<b>21 542</b>	<b>133 676</b>	<b>127 568</b>	<b>261 244</b>
	<b>Total y compris Mayotte (1)</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>289 445</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>23 616</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>313 061</b>
2011	Préélémentaire	45 923	43 539	89 462	3 757	3 585	7 342	49 680	47 124	96 804
	Élémentaire (CP-CM2)	77 569	74 154	151 723	7 236	6 900	14 136	84 805	81 054	165 859
	ASH	1 583	800	2 383	63	32	95	1 646	832	2 478
	<b>Total hors Mayotte</b>	<b>125 075</b>	<b>118 493</b>	<b>243 568</b>	<b>11 056</b>	<b>10 517</b>	<b>21 573</b>	<b>136 131</b>	<b>129 010</b>	<b>265 141</b>
	<b>Total y compris Mayotte (1)</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>294 163</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>23 990</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>	<b>318 153</b>
2010	Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
	Élémentaire (CP-CM2)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
	ASH	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
	<b>Total</b>	<b>126 789</b>	<b>120 667</b>	<b>247 456</b>	<b>10 777</b>	<b>10 331</b>	<b>21 108</b>	<b>137 566</b>	<b>130 998</b>	<b>268 564</b>
2009	Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
	Élémentaire (CP-CM2)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
	ASH	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
	<b>Total</b>	<b>127 829</b>	<b>120 827</b>	<b>248 656</b>	<b>10 164</b>	<b>10 892</b>	<b>21 056</b>	<b>137 993</b>	<b>131 719</b>	<b>269 712</b>
2008	Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
	Élémentaire (CP-CM2)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
	ASH	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
	<b>Total</b>	<b>128 006</b>	<b>122 059</b>	<b>250 065</b>	<b>10 045</b>	<b>10 827</b>	<b>20 872</b>	<b>138 051</b>	<b>132 886</b>	<b>270 937</b>
2007	Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
	Élémentaire (CP-CM2)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
	ASH	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
	<b>Total</b>	<b>129 171</b>	<b>121 609</b>	<b>250 780</b>	<b>10 074</b>	<b>10 756</b>	<b>20 830</b>	<b>139 245</b>	<b>132 365</b>	<b>271 610</b>
2006	Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
	Élémentaire (CP-CM2)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
	ASH	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
	<b>Total</b>	<b>128 710</b>	<b>121 445</b>	<b>250 155</b>	<b>10 102</b>	<b>10 714</b>	<b>20 816</b>	<b>138 812</b>	<b>132 159</b>	<b>270 971</b>
2005	Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
	Élémentaire (CP-CM2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
	ASH	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
	<b>Total</b>	<b>127 284</b>	<b>121 253</b>	<b>248 537</b>	<b>10 204</b>	<b>10 512</b>	<b>20 716</b>	<b>137 488</b>	<b>131 765</b>	<b>269 253</b>

(1) La répartition des élèves par âge et sexe n'est pas disponible pour Mayotte.

## [2] Taux de retard à l'entrée à un niveau selon le sexe à la rentrée 2012 (%)

(DOM hors Mayotte, Public (1))



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

## [3] Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2012 (%)

(DOM hors Mayotte, Public (1))

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	4,0	6,2	1,3	0,8	1,9
Guyane	6,0	10,2	1,9	1,5	3,1
Martinique	3,9	6,4	1,5	1,0	1,5
La Réunion	4,2	6,8	1,4	0,9	1,4
<b>DOM</b>	<b>4,4</b>	<b>7,2</b>	<b>1,5</b>	<b>1,0</b>	<b>1,8</b>
France métropolitaine	3,4	4,1	1,6	1,1	1,3

(1) Indicateur non disponible pour le secteur privé et pour Mayotte.

## Présentation

À la rentrée 2012, les DOM scolarisent 256 100 élèves dans le second degré, un effectif stable par rapport à la rentrée 2011. Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,4 % des élèves du second degré.

150 100 élèves sont inscrits en premier cycle (hors Segpa), qui enregistre ainsi une légère hausse de ses effectifs [1].

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 7 900 élèves à la rentrée 2012 ce qui représente 5,0 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré, soit près du double de la part de cet enseignement constatée sur l'ensemble du territoire [2]. Les deux tiers sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 58 200 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale [3]. Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus fréquente parmi les élèves de terminale. Les filles sont majoritaires dans l'ensemble du second cycle général et technologique. Comme en France métropolitaine, elles se retrouvent massivement en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (ST2S). Globalement, les séries à caractère scientifique sont à dominante masculine mais il existe une grande disparité entre les séries S, ST12D et STL avec respectivement 50,3 %, 88,4 % et 36,0 % de garçons.

Avec 39 800 élèves, les effectifs du second cycle professionnel ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 40,6 % des élèves du second cycle contre 30,7 % [4]. Les formations en CAP regroupent près de trois élèves de l'enseignement professionnel sur dix, contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

### Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

### Ulis

Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (Upi) depuis la rentrée 2010.

### Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales* :

-S : Scientifique ;

-L : Littéraire ;

-ES : Économique et sociale.

- *des séries technologiques* :

-ST12D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI ;

-STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliquées (anciennement STI spécialité arts appliqués) ;

-STG : Sciences et technologies de la gestion série maintenue en classe de terminale, et rénovée en classe de première à la rentrée 2012, avec la création de la série STMG ;

-STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;

-STL : Sciences et technologies de laboratoire ;

-ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;

-STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;

-TMD : Techniques de la musique et de la danse ;

-Hôtellerie.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM à la rentrée 2012

(DOM y compris Mayotte, hors Segpa)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	18 076	17 846	35 922	1 468	1 508	2 976	38 898	49,8
Cinquième	17 314	17 609	34 923	1 444	1 538	2 982	37 905	50,5
Quatrième	16 638	16 737	33 375	1 323	1 458	2 781	36 156	50,3
Troisième	15 875	16 542	32 417	1 269	1 402	2 671	35 088	51,1
Ulis	1 014	559	1 573	8	2	10	1 583	35,4
Dima	301	158	459	9	5	14	473	34,5
<b>Total</b>	<b>69 218</b>	<b>69 451</b>	<b>138 669</b>	<b>5 521</b>	<b>5 913</b>	<b>11 434</b>	<b>150 103</b>	<b>50,2</b>

## [2] Les effectifs de Segpa dans les DOM à la rentrée 2012

(DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	1 283	620	1 903	33	11	44	1 947	32,4
Cinquième	1 428	704	2 132	16	11	27	2 159	33,1
Quatrième	1 291	616	1 907	18	13	31	1 938	32,5
Troisième	1 223	577	1 800	17	10	27	1 827	32,1
<b>Total</b>	<b>5 225</b>	<b>2 517</b>	<b>7 742</b>	<b>84</b>	<b>45</b>	<b>129</b>	<b>7 871</b>	<b>32,5</b>

## [3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM à la rentrée 2012

(DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
<b>Seconde</b>	<b>8 204</b>	<b>11 513</b>	<b>19 717</b>	<b>738</b>	<b>902</b>	<b>1 640</b>	<b>21 357</b>	<b>58,1</b>
<b>Première</b>	<b>6 886</b>	<b>9 572</b>	<b>16 458</b>	<b>646</b>	<b>852</b>	<b>1 498</b>	<b>17 956</b>	<b>58,1</b>
S	2 443	2 447	4 890	301	322	623	5 513	50,2
L	447	1 855	2 302	32	126	158	2 460	80,5
ES	1 192	1 932	3 124	123	199	322	3 446	61,8
STG	1 523	2 093	3 616	161	163	324	3 940	57,3
STI2D	1 008	155	1 163	18	-	18	1 181	13,1
ST2S	86	814	900	11	42	53	953	89,8
Autres (1)	187	276	463	-	-	-	463	59,6
<b>Terminale</b>	<b>7 059</b>	<b>10 190</b>	<b>17 249</b>	<b>680</b>	<b>953</b>	<b>1 633</b>	<b>18 882</b>	<b>59,0</b>
S	2 498	2 389	4 887	292	314	606	5 493	49,2
L	485	1 941	2 426	44	119	163	2 589	79,6
ES	1 165	2 073	3 238	158	243	401	3 639	63,6
STG	1 700	2 577	4 277	164	219	383	4 660	60,0
STI2D	980	108	1 088	13	2	15	1 103	10,0
ST2S	105	863	968	9	56	65	1 033	89,0
Autres (1)	126	239	365	-	-	-	365	65,5
<b>Total</b>	<b>22 149</b>	<b>31 275</b>	<b>53 424</b>	<b>2 064</b>	<b>2 707</b>	<b>4 771</b>	<b>58 195</b>	<b>58,4</b>

(1) Autres : séries des baccalauréats technologiques STD2A, STL, TMD et Hôtellerie.

## [4] Les effectifs du second cycle professionnel du second degré dans les DOM à la rentrée 2012

(DOM y compris Mayotte)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
<b>CAP 2 ans (1)</b>	<b>Total</b>	<b>6 725</b>	<b>4 192</b>	<b>10 917</b>	<b>354</b>	<b>284</b>	<b>638</b>	<b>11 555</b>	<b>38,7</b>
	1 <sup>re</sup> année	3 777	2 214	5 991	210	152	362	6 353	37,2
	2 <sup>e</sup> année	2 948	1 978	4 926	144	132	276	5 202	40,6
<b>Bac pro/BMA (2)</b>	<b>Total</b>	<b>14 631</b>	<b>11 283</b>	<b>25 914</b>	<b>1 022</b>	<b>975</b>	<b>1 997</b>	<b>27 911</b>	<b>43,9</b>
	Seconde professionnelle	5 184	4 070	9 254	313	352	665	9 919	44,6
	Première professionnelle	4 859	3 978	8 837	346	363	709	9 546	45,5
	Terminale professionnelle	4 588	3 235	7 823	363	260	623	8 446	41,4
<b>Autres formations de niveaux IV et V</b>	<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>237</b>	<b>360</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>374</b>	<b>83,3</b>
<b>Total</b>		<b>21 479</b>	<b>15 712</b>	<b>37 191</b>	<b>1 390</b>	<b>1 259</b>	<b>2 649</b>	<b>39 840</b>	<b>42,6</b>

(1) Sont inclus les 52 élèves préparant un CAP en 1 an.

(2) Sont inclus les 18 élèves préparant un BMA en 2 ans.

## Présentation

Après une légère remontée en 2006, les taux de redoublement dans le premier cycle reprennent la tendance à la baisse globalement observée depuis le début des années deux mille pour les trois premiers niveaux du collège. Ils sont désormais de 3,2 % en sixième, 1,5 % en cinquième, 2,7 % en quatrième mais en légère augmentation à 2,9 % pour la classe de troisième [1]. La baisse du taux de redoublement a été la plus forte en sixième. Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2011, 54,0 % se sont orientés en second cycle général et technologique à la rentrée 2012, 35,4 % en second cycle professionnel et 2,9 % ont redoublé. Les poursuites d'études en lycée sont en léger recul, par rapport à la rentrée 2011.

En second cycle général et technologique, le redoublement est également moins fréquent que par le passé [2]. Toutefois, les redoublements des élèves en terminale générale et technologique évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. Depuis la rentrée 2008, les passages dans la classe supérieure continuent de progresser. Ainsi, en fin de seconde, les élèves sont moins nombreux à se réorienter vers un second cycle professionnel : soit 4,3 % en 2012 contre 7,4 % en 2008. Enfin, moins de 5 % des élèves de seconde et de première sortent du champ des établissements de l'éducation nationale.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans le second cycle professionnel restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires [3].

Après une seconde professionnelle, un peu plus de 83 % des élèves passent en première professionnelle et 86,4 % des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2012.

En fin de seconde année de CAP, 16,6 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans en 2012.

Les sorties des formations dispensées par le MEN sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de CAP sur cinq et un peu plus d'un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix. Ces sorties incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans les systèmes de formation relevant d'autres ministères.

Les dernières orientations post-BEP sont atypiques car liées aux spécificités des spécialités encore ouvertes en terminale BEP à la rentrée 2011 (essentiellement, « Carrières sanitaires et sociales », « Restauration-hôtellerie » qui conduisent davantage vers le baccalauréat technologique).

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

### Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

### Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

### Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

### Seconde professionnelle

Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

### Première professionnelle

Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

### Terminale professionnelle

Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

### Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

### Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

### Taux de sorties

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.



## [1] Les taux de redoublement et de passage en premier cycle dans les DOM (%)

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

		2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>Redoublements</b>	Sixième	11,2	10,5	11,3	10,5	9,2	5,6	4,8	3,9	3,5	3,2
	Cinquième	5,2	4,4	4,2	3,9	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5
	Quatrième	7,3	6,3	6,8	5,9	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7
	Troisième	5,6	5,5	5,7	5,5	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9
<b>Passages</b>	Sixième - cinquième	88,6	89,3	89,2	88,7	90,4	92,8	93,6	94,5	94,9	95,1
	Cinquième - quatrième	93,4	94,7	94,9	94,5	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2
	Quatrième - troisième	89,9	91,5	91,3	91,7	92,9	91,9	92,2	93,7	94,2	94,4
	Troisième - seconde GT	49,8	50,1	49,7	50,6	49,9	51,7	53,2	54,4	54,2	54,0
	Troisième - second cycle pro	35,8	36,0	35,9	35,6	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7	35,4

## [2] Les taux de redoublement, passage et sortie en second cycle général et technologique dans les DOM (%)

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

		2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>Redoublements</b>	Seconde	14,8	15,3	14,8	14,6	13,3	12,8	11,5	9,5	9,8	8,5
	Première	8,4	7,7	8,0	7,6	7,3	6,7	6,8	4,9	4,7	4,6
	Terminale	12,7	15,4	13,6	11,9	11,8	10,2	10,9	11,6	13,1	12,4
<b>Passages</b>	2 <sup>ème</sup> vers 2 <sup>ème</sup> cycle pro	6,9	6,6	7,2	7,1	7,4	5,8	5,9	4,8	4,6	4,3
	2 <sup>ème</sup> vers 1 <sup>er</sup>	75,3	75,3	75,2	75,0	76,3	77,2	79,0	81,8	81,2	82,4
	1 <sup>er</sup> vers terminale	88,0	88,0	88,1	88,8	89,1	88,6	89,6	91,3	91,6	91,8
<b>Sorties</b>	Seconde	2,9	2,8	2,8	3,2	3,0	4,2	3,6	3,8	4,5	4,8
	Première	3,1	3,8	3,4	3,1	3,2	4,2	3,1	3,3	3,2	3,3
	Terminale	87,0	84,4	86,1	87,7	87,9	89,5	88,8	88,1	86,5	87,1

## [3] Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (%) (1)

(DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

		2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012
<b>CAP 2 ans 1<sup>ère</sup> année</b>	Redoublement	3,9	4,4	5,6	3,2	3,9	3,6	3,6	2,6	2,4	2,5
	Passage en 2 <sup>ème</sup> année	72,7	71,0	74,3	75,8	76,3	73,7	75,2	75,9	78,0	76,6
	Autres orientations	5,5	1,8	1,5	2,3	1,6	1,3	1,7	1,4	1,3	0,9
	Sorties	18,0	22,8	18,6	18,7	18,2	21,4	19,5	20,1	18,3	20,1
<b>CAP 2 ans 2<sup>ème</sup> année</b>	Redoublement	4,4	5,3	4,8	5,3	4,9	4,1	3,2	3,6	3,2	3,5
	Passage en BEP	17,5	14,5	14,1	14,3	11,4	3,6	ns	ns	ns	0,0
	Passage en bac pro	3,7	5,7	6,0	5,5	10,3	17,0	21,0	19,0	16,7	16,6
	Autres orientations	4,5	4,2	4,6	4,6	5,7	5,9	4,6	5,0	4,5	3,4
	Sorties	69,9	70,3	70,6	70,2	67,8	69,4	71,0	72,4	75,4	76,5
<b>BEP en 2 ans Seconde</b>	Redoublement	3,6	4,6	3,8	3,5	2,3	ns	ns	0,0	0,0	0,0
	Passage en terminale BEP	85,7	84,3	84,5	84,3	83,8	81,3	92,3	92,5	92,9	0,0
	Autres orientations	0,6	1,2	1,1	1,3	2,1	4,9	2,7	3,1	2,9	0,0
	Sorties	10,1	10,0	10,6	10,9	11,9	13,6	4,0	4,4	4,2	0,0
<b>BEP en 2 ans Terminale</b>	Redoublement	7,0	8,2	9,1	8,7	8,1	4,7	0,3	4,3	4,1	0,0
	Passage en bac pro	38,6	38,4	39,5	39,2	41,4	46,0	45,8	18,6	19,5	26,3
	Passage en 2 <sup>ème</sup> cycle GT	11,2	10,2	9,8	8,2	8,0	8,0	7,9	25,2	23,1	17,3
	Autres orientations	2,6	2,5	2,2	2,5	2,0	1,5	1,8	6,3	5,7	8,4
	Sorties	40,6	40,7	39,4	41,3	40,5	39,8	44,1	45,7	47,7	48,0
<b>Bac pro/BMA 2 ans Première</b>	Redoublement	1,9	1,6	2,3	2,3	2,8	ns	ns	ns	ns	ns
	Passage en bac pro/BMA : terminale	85,6	85,4	86,1	85,3	85,5	85,8	80,0	ns	ns	ns
	Autres orientations et sorties	12,5	12,9	11,6	12,4	11,7	14,2	20,0	ns	ns	ns
<b>Bac pro/BMA 2 ans Terminale</b>	Redoublement	5,1	6,2	4,9	5,2	4,2	2,2	ns	ns	ns	ns
	Autres orientations	2,5	2,1	2,2	1,4	1,7	2,1	3,7	ns	ns	ns
	Sorties	92,4	91,8	92,9	93,4	94,1	95,7	96,3	ns	ns	ns
<b>Bac pro en 3 ans Seconde pro</b>	Redoublement						3,6	3,3	3,3	3,1	2,2
	Passage en 1 <sup>er</sup> pro						83,2	80,0	81,8	82,5	83,4
	Autres orientations						2,3	3,0	2,5	2,4	2,8
	Sorties						10,9	13,7	12,3	12,0	11,6
<b>Bac pro en 3 ans Première pro</b>	Redoublement							1,9	1,2	1,2	1,3
	Passage en terminale pro							86,1	86,8	87,4	86,4
	Autres orientations							0,3	0,5	0,4	0,8
	Sorties							11,7	11,5	11,0	11,5
<b>Bac pro en 3 ans Terminale pro</b>	Redoublement								3,6	3,7	5,1
	Autres orientations								1,4	1,3	1,7
	Sorties								95,0	95,0	93,2

ns : non significatif.

(1) Avec la suppression progressive entre 2008 et 2012 des BEP et bacs pro en 2 ans, certaines évolutions doivent être interprétées avec précaution.

## Présentation

À la rentrée 2012, les lycées professionnels des DOM préparent 11 550 élèves à un CAP. En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (56,0 %) que dans celles des services [1]. Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,2 % des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes des spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 5 à 10 % des élèves : « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Bâtiment : finitions », « Travail du bois », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 66,3 % des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (17,1 %), exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont largement majoritaires (91,0 %). Dans les cinq DOM, 27 900 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2012. 55,4 % de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 44,0 % de ceux qui préparent un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (7,2 %) qu'en CAP (5,5 %). Les groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Commerce, vente » regroupant 16,9 % des élèves, suivis de « Électricité, électronique » avec 13,4 % des élèves. Viennent ensuite trois groupes rassemblant chacun 8 % des élèves : « Comptabilité, gestion », « Secrétariat, bureautique » et « Spécialités plurivalentes des services ».

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

### Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### Bac pro

Baccalauréat professionnel.

### BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2012

(DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	-	59	0,2	€	16,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	26	0,2	€	11,5	36	0,1	€	11,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	45	0,4	€	8,9	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	41	0,4	€	53,7	167	0,6	€	47,9
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	938	8,1	7,0	44,9	479	1,7	€	34,9
223 Métallurgie	82	0,7	€	65,9	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	18	0,2	100,0	€	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	107	0,9	€	1,9	389	1,4	€	1,8
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	312	2,7	15,7	1,3	873	3,1	5,4	22,2
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	130	1,1	€	€	417	1,5	€	11,5
232 Bâtiment : construction et couverture	280	2,4	€	1,4	515	1,8	€	1,6
233 Bâtiment : finitions	1 098	9,5	4,7	3,9	749	2,7	€	9,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	800	6,9	0,4	3,5	884	3,2	€	4,3
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	5	€	€	100,0	-	-	-	-
241 Textile	24	0,2	€	79,2	-	-	-	-
242 Habillement	499	4,3	€	91,0	384	1,4	€	90,9
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	-	-	-	-	1 103	4,0	12,3	3,2
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	-	112	0,4	€	1,8
252 Moteurs et mécanique auto	849	7,3	7,4	0,9	1 614	5,8	4,3	2,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	90	0,3	21,1	1,1
254 Structures métalliques	632	5,5	2,7	3,0	842	3,0	1,7	3,2
255 Électricité, électronique	588	5,1	3,2	2,9	3 747	13,4	6,5	2,3
<b>Total spécialités de la production</b>	<b>6 474</b>	<b>56,0</b>	<b>4,4</b>	<b>17,1</b>	<b>12 460</b>	<b>44,6</b>	<b>4,3</b>	<b>9,3</b>
300 Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	-	2 317	8,3	11,4	76,7
311 Transport, manutention, magasinage	88	0,8	€	12,5	433	1,6	€	19,9
312 Commerce, vente	2 108	18,2	5,1	58,8	4 712	16,9	12,3	65,7
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	2 276	8,2	11,7	58,6
321 Journalisme et communication	8	0,1	€	37,5	47	0,2	€	27,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	68	0,6	€	27,9	56	0,2	€	28,6
323 Tech. de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	-	-	-	-	114	0,4	€	32,5
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	2 345	8,4	8,4	94,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	1 958	7,0	5,3	92,5
331 Santé	-	-	-	-	43	0,2	€	46,5
332 Travail social	876	7,6	9,2	97,3	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	877	7,6	4,9	79,1	526	1,9	10,8	54,8
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	354	3,1	16,1	86,4	163	0,6	€	100,0
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	71	0,6	€	50,7	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	374	3,2	8,0	42,5	350	1,3	€	59,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	257	2,2	12,5	19,1	111	0,4	€	26,1
<b>Total spécialités des services</b>	<b>5 081</b>	<b>44,0</b>	<b>6,9</b>	<b>66,3</b>	<b>15 451</b>	<b>55,4</b>	<b>9,5</b>	<b>71,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 555</b>	<b>100,0</b>	<b>5,5</b>	<b>38,7</b>	<b>27 911</b>	<b>100,0</b>	<b>7,2</b>	<b>43,9</b>

Lecture - 44,0 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services. 6,9 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 66,3 % des élèves formés dans ces spécialités.

## Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (6,6 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont sensiblement plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 18,0 % et 16,4 %). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,3 % et 16,9 %). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et technologique. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, un élève sur trois est enfant d'inactif (35,5 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (64,0 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,4 % et 5,3 % respectivement). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,7 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

## Définitions

### Champ

Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

### L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

### Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes.

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

## [1] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2012 (%)

(DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	1,6	8,8	6,9	7,9	3,7
Ulis, Dima, dispositifs relais	1,2	4,5	1,5	4,0	0,6
Segpa	1,3	4,6	1,0	2,7	0,4
<b>Total premier cycle (y compris Segpa)</b>	<b>1,6</b>	<b>8,6</b>	<b>6,5</b>	<b>7,6</b>	<b>3,6</b>
Seconde générale et technologique	1,9	10,7	10,0	10,3	5,4
Première et terminale générales	1,7	11,0	13,4	11,8	7,8
Première et terminale technologiques	1,9	8,5	5,3	9,7	2,3
<b>Total second cycle général et techno</b>	<b>1,8</b>	<b>10,3</b>	<b>10,3</b>	<b>10,8</b>	<b>5,6</b>
CAP	1,4	5,2	1,5	3,3	0,5
Bac pro, BMA	1,8	7,4	2,7	5,8	1,0
Autres niveaux IV et V	1,5	7,9	1,2	7,9	0,0
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>1,7</b>	<b>6,8</b>	<b>2,3</b>	<b>5,1</b>	<b>0,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>1,6</b>	<b>8,7</b>	<b>6,8</b>	<b>7,9</b>	<b>3,6</b>
France métropolitaine	1,9	10,7	19,0	13,3	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs
Premier cycle général (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	17,9	16,6	1,2	35,5	100,0	148 047
Ulis, Dima, dispositifs relais	10,0	15,3	1,0	61,8	100,0	2 056
Segpa	10,4	14,7	0,9	64,0	100,0	7 871
<b>Total premier cycle (y compris Segpa)</b>	<b>17,4</b>	<b>16,5</b>	<b>1,1</b>	<b>37,1</b>	<b>100,0</b>	<b>157 974</b>
Seconde générale et technologique	20,1	15,7	1,9	24,0	100,0	21 357
Première et terminale générales	20,7	12,3	2,4	18,9	100,0	23 140
Première et terminale technologiques	19,9	18,0	2,2	32,2	100,0	13 698
<b>Total second cycle général et techno</b>	<b>20,3</b>	<b>14,9</b>	<b>2,2</b>	<b>23,9</b>	<b>100,0</b>	<b>58 195</b>
CAP	13,5	17,2	1,3	56,1	100,0	11 555
Bac pro, BMA	18,6	19,3	1,5	41,9	100,0	27 911
Autres niveaux IV et V	16,1	13,6	2,4	49,4	100,0	374
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>17,1</b>	<b>18,7</b>	<b>1,4</b>	<b>46,0</b>	<b>100,0</b>	<b>39 840</b>
<b>Ensemble</b>	<b>18,0</b>	<b>16,4</b>	<b>1,4</b>	<b>35,5</b>	<b>100,0</b>	<b>256 009</b>
France métropolitaine	16,9	26,3	1,9	6,6	100,0	5 165 978

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

## [2] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2012 (%) (1)

(DOM y compris Mayotte)

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général (6 <sup>e</sup> à 3 <sup>e</sup> )	10,0	7,6	26,2	56,2	100,0	36,9	15,7	35,4	12,0	100,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	2,6	4,1	15,2	78,1	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Segpa	1,8	2,7	16,0	79,6	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total premier cycle (y compris Segpa)</b>	<b>9,5</b>	<b>7,3</b>	<b>25,6</b>	<b>57,6</b>	<b>100,0</b>	<b>36,7</b>	<b>15,7</b>	<b>35,3</b>	<b>12,3</b>	<b>100,0</b>
Seconde générale et technologique	15,5	10,4	30,8	43,3	100,0	41,1	17,7	31,9	9,3	100,0
Première et terminale générales	21,3	12,5	31,2	35,0	100,0	44,9	15,7	31,0	8,4	100,0
Première et terminale technologiques	7,9	9,6	28,9	53,5	100,0	20,9	18,5	39,2	21,4	100,0
<b>Total second cycle général et techno</b>	<b>15,9</b>	<b>11,0</b>	<b>30,5</b>	<b>42,5</b>	<b>100,0</b>	<b>39,3</b>	<b>16,9</b>	<b>32,7</b>	<b>11,0</b>	<b>100,0</b>
CAP	2,2	3,4	19,4	74,9	100,0	5,9	4,3	29,2	60,6	100,0
Bac pro, BMA	4,0	5,9	26,3	63,8	100,0	9,0	7,7	40,0	43,3	100,0
Autres niveaux IV et V	2,5	7,5	25,2	64,8	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total second cycle professionnel</b>	<b>3,4</b>	<b>5,2</b>	<b>24,3</b>	<b>67,1</b>	<b>100,0</b>	<b>8,3</b>	<b>7,1</b>	<b>37,7</b>	<b>46,8</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10,0</b>	<b>7,8</b>	<b>26,5</b>	<b>55,6</b>	<b>100,0</b>	<b>33,5</b>	<b>14,8</b>	<b>35,0</b>	<b>16,7</b>	<b>100,0</b>

(1) Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

## Présentation

En 2012, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 4,8 % : il s'établit à 39 500 [1]. Cette hausse est partiellement due à la prise en compte du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, créé à la rentrée 2012, et qui accueille 600 étudiants.

L'université, qui accueille 64,8 % des effectifs dans les DOM, voit donc ses effectifs augmenter de 5,5 % entre 2011 et 2012. Les effectifs des IUT poursuivent leur forte progression entamée en 2004 (+ 16,9 % en 2012, après + 4,2 % en 2011 et + 9,1 % en 2010). En STS, le nombre d'étudiants augmente de 3,0 %. Les effectifs augmentent fortement en CPGE (+ 13,0 %).

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué entre 2009 et 2010 pour se stabiliser à 62,7 % en 2011. Entre 2011 et 2012, la part des femmes diminue de 0,4 point (62,3 %). Elle reste cependant supérieure de 6,9 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 4,8 % en 2012 pour s'établir à 8 200 [2]. L'université accueille 68,0 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est stable par rapport aux années précédentes. Le nombre d'inscrits augmente dans toutes les formations. La part des étudiantes reste élevée : 63,2 % des étudiants, soit 7,8 points de plus qu'en France métropolitaine.

## Définitions

### DOM, COM

Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM.

### Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

### Universités

Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999. Voir « Définitions » en 6.2.

### IUT

Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

### IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants.

### CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.2 et 6.10.

### Autres écoles et formations

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé et de la culture.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.

## [1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

(DOM y compris Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
<b>Universités (1)</b>	<b>22 250</b>	<b>22 563</b>	<b>22 853</b>	<b>22 483</b>	<b>22 580</b>	<b>23 240</b>	<b>24 272</b>	<b>24 316</b>	<b>24 303</b>	<b>25 631</b>
Part des femmes (%)	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1
dont IUT	411	477	571	677	770	837	842	919	958	1 120
Part des femmes en IUT (%)	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8
dont IUFM						1 057	1 000			
Part des femmes en IUFM (%)						72,2	72,0			
<b>IUFM</b>	<b>2 779</b>	<b>2 734</b>	<b>2 726</b>	<b>2 672</b>	<b>2 589</b>	<b>2 550</b>	<b>2 435</b>			
Part des femmes (%)	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3			
<b>STS</b>	<b>6 355</b>	<b>6 203</b>	<b>6 384</b>	<b>6 634</b>	<b>6 852</b>	<b>6 984</b>	<b>7 092</b>	<b>7 195</b>	<b>(3) 7 910</b>	<b>8 144</b>
Part des femmes (%)	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8
<b>CPGE</b>	<b>927</b>	<b>1 046</b>	<b>1 132</b>	<b>1 183</b>	<b>1 212</b>	<b>1 297</b>	<b>1 320</b>	<b>1 290</b>	<b>1 302</b>	<b>1 471</b>
Part des femmes (%)	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5
<b>Autres écoles (2)</b>	<b>3 008</b>	<b>3 491</b>	<b>3 597</b>	<b>3 752</b>	<b>3 740</b>	<b>3 880</b>	<b>4 048</b>	<b>4 058</b>	<b>4 188</b>	<b>4 285</b>
Part des femmes (%)	73,3	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9
<b>Ensemble</b>	<b>35 319</b>	<b>36 037</b>	<b>36 692</b>	<b>36 724</b>	<b>36 973</b>	<b>36 894</b>	<b>38 167</b>	<b>36 800</b>	<b>37 703</b>	<b>39 531</b>
Part des femmes (%)	61,4	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,7	62,3

(1) Y compris le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

(2) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

(3) En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS.

## [2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

(COM hors Mayotte à partir de 2011)

Type d'établissement	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013
<b>Universités</b>	<b>4 367</b>	<b>4 565</b>	<b>4 784</b>	<b>4 959</b>	<b>4 789</b>	<b>5 492</b>	<b>5 732</b>	<b>5 661</b>	<b>5 371</b>	<b>5 608</b>
Part des femmes (%)	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9
dont IUFM						640	589			
% des femmes en IUFM						70,5	68,8			
<b>IUFM</b>	<b>219</b>	<b>322</b>	<b>438</b>	<b>495</b>	<b>520</b>	<b>640</b>	<b>589</b>			
Part des femmes (%)	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8			
<b>STS</b>	<b>1 105</b>	<b>1 179</b>	<b>1 264</b>	<b>1 396</b>	<b>1 436</b>	<b>1 528</b>	<b>1 717</b>	<b>1 920</b>	<b>(2) 1 771</b>	<b>1 835</b>
Part des femmes (%)	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2
<b>CPGE</b>	<b>123</b>	<b>122</b>	<b>142</b>	<b>173</b>	<b>181</b>	<b>176</b>	<b>179</b>	<b>207</b>	<b>202</b>	<b>232</b>
Part des femmes (%)	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5
<b>Autres écoles (1)</b>	<b>248</b>	<b>263</b>	<b>274</b>	<b>322</b>	<b>375</b>	<b>398</b>	<b>486</b>	<b>523</b>	<b>523</b>	<b>567</b>
Part des femmes (%)	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1
<b>Ensemble</b>	<b>6 062</b>	<b>6 451</b>	<b>6 902</b>	<b>7 345</b>	<b>7 301</b>	<b>7 594</b>	<b>8 114</b>	<b>8 311</b>	<b>7 867</b>	<b>8 242</b>
Part des femmes (%)	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

(2) En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants en moins en STS.

## Présentation

En 2012-2013, 31 200 étudiants sont inscrits dans l'une des cinq universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à l'année précédente [1]. Les effectifs sont en légère hausse pour l'université d'Antilles-Guyane (+ 0,9 %), en forte hausse ailleurs : + 3,7 % à l'université de Nouvelle-Calédonie, + 5,0 % en Polynésie française et + 5,3 % à l'université de La Réunion. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 600 étudiants tous inscrits dans le cursus licence.

La grande majorité (76,7 %) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 59,9 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 20,9 % en cursus master contre 35,8 % pour la France métropolitaine ; seuls 2,4 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 4,3 % en France métropolitaine.

30,9 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 20,1 % en sciences ou Staps, 20,0 % en sciences économiques et sociales ou administration économique et sociale, 15,9 % en droit-sciences politiques et 9,5 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,6 % à être inscrits dans les IUT. Les disciplines de santé et les IUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 14,4 % des inscriptions et les IUT 8,0 %.

En 2012-2013, le nombre de nouveaux entrants augmente fortement (+ 9,5 %) après deux faibles hausses (+ 0,9 % en 2011-2012, + 0,8 % en 2010-2011) [2].

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (63,4 %). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (56,9 %). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (74,0 %), en droit-sciences politiques (71,0 %), dans les disciplines de santé (69,1 %) et en sciences-économiques-AES (60,3 %), mais minoritaires en sciences (46,9 %) et Staps (24,5 %).

## Définitions

### DOM, COM

Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM.

### Champ

Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

### Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie

Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, a ouvert à la rentrée 2012. Les étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes dans les établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions.

Depuis 2008-2009, les IUFM de La Réunion, de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sont intégrés dans une université de rattachement (l'IUFM du Pacifique est rattaché à l'université de Polynésie française).

Depuis la rentrée 2010, les IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique sont rattachés à l'université des Antilles-Guyane.

### CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

### Cursus LMD

Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

### IUT

Préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), formations post-DUT et préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

### Nouveaux entrants

Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.



## [1] Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2012-2013

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 837	339	55	2 231
	Sciences économiques, AES	1 693	252	44	1 989
	Lettres, sciences humaines, langues	2 074	1 717	119	3 910
	Sciences, Staps	2 006	239	145	2 390
	Santé	865	873	2	1 740
	IUT	560			560
	<b>Total</b>	<b>9 035</b>	<b>3 420</b>	<b>365</b>	<b>12 820</b>
La Réunion	Droit, sciences politiques	1 367	250	33	1 650
	Sciences économiques, AES	2 392	434	27	2 853
	Lettres, sciences humaines, langues	2 174	1 205	119	3 498
	Sciences, Staps	1 906	563	134	2 603
	Santé	889	151		1 040
	IUT	560			560
	<b>Total</b>	<b>9 288</b>	<b>2 603</b>	<b>313</b>	<b>12 204</b>
Mayotte	Droit, sciences politiques	163			163
	Sciences économiques, AES	139			139
	Lettres, sciences humaines, langues	245			245
	Sciences, Staps	60			60
	<b>Total</b>	<b>607</b>			<b>607</b>
<b>Total DOM</b>		<b>18 930</b>	<b>6 023</b>	<b>678</b>	<b>25 631</b>
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	304		5	309
	Sciences économiques, AES	445		1	446
	Lettres, sciences humaines, langues	806	105	11	922
	Sciences, Staps	699	43	27	769
	Santé	35			35
<b>Total</b>	<b>2 289</b>	<b>148</b>	<b>44</b>	<b>2 481</b>	
Polynésie Française	Droit, sciences politiques	547	61	8	616
	Sciences économiques, AES	750	84	1	835
	Lettres, sciences humaines, langues	876	199	4	1 079
	Sciences	441		17	458
	Santé	138		1	139
	<b>Total</b>	<b>2 752</b>	<b>344</b>	<b>31</b>	<b>3 127</b>
<b>Total COM + Nouvelle-Calédonie</b>		<b>5 041</b>	<b>492</b>	<b>75</b>	<b>5 608</b>
<b>Ensemble</b>		<b>23 971</b>	<b>6 515</b>	<b>753</b>	<b>31 239</b>
Pourcentage par cursus		76,7	20,9	2,4	100,0
Évolution des effectifs 2012/2011 (%)		5,6	3,9	6,1	5,3

## [2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de cursus dans les universités d'outre-mer

Universités		2011-2012				2012-2013			
		Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 195	73,8	609	75,4	2 231	73,3	636	69,3
	Sciences économiques, AES	1 892	57,5	653	57,6	1 989	56,4	726	54,5
	Lettres, sciences humaines, langues	3 961	78,1	540	75,9	3 910	78,2	584	73,6
	Sciences	2 253	52,7	554	55,6	1 976	52,8	477	51,4
	Staps	387	28,4	154	25,3	414	24,4	174	16,7
	Santé	1 617	67,2	473	77,0	1 740	71,5	570	77,2
	IUT	405	52,8	155	51,6	560	53,9	261	54,8
	<b>Total</b>	<b>12 710</b>	<b>66,1</b>	<b>3 138</b>	<b>64,9</b>	<b>12 820</b>	<b>66,3</b>	<b>3 428</b>	<b>62,0</b>
La Réunion	Droit, sciences politiques	1 658	68,9	611	71,0	1 650	69,2	547	68,2
	Sciences économiques, AES	2 711	63,4	1 107	65,6	2 853	62,2	1 048	58,6
	Lettres, sciences humaines, langues	3 241	72,3	716	63,8	3 498	70,0	839	61,3
	Sciences	1 894	38,4	433	32,1	1 938	37,5	424	29,5
	Staps	680	23,2	310	20,0	665	24,1	276	21,7
	Santé	856	66,7	514	68,7	1 040	65,4	573	70,3
	IUT	553	57,1	245	55,5	560	57,7	257	58,8
<b>Total</b>	<b>11 593</b>	<b>60,2</b>	<b>3 936</b>	<b>58,6</b>	<b>12 204</b>	<b>59,4</b>	<b>3 964</b>	<b>56,5</b>	
Mayotte	Droit, sciences politiques	-	-	-	-	163	63,2	80	61,3
	Sciences économiques, AES	-	-	-	-	139	68,3	71	67,6
	Lettres, sciences humaines, langues	-	-	-	-	245	75,9	98	78,6
	Sciences, Staps	-	-	-	-	60	50,0	40	47,5
	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>607</b>	<b>68,2</b>	<b>289</b>	<b>66,8</b>
<b>Total DOM</b>		<b>24 303</b>	<b>63,3</b>	<b>7 074</b>	<b>61,4</b>	<b>25 631</b>	<b>63,1</b>	<b>7 681</b>	<b>59,3</b>
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	288	70,5	111	69,4	309	67,3	127	70,1
	Sciences économiques, AES	390	58,5	129	55,0	446	57,2	200	51,5
	Lettres, sciences humaines, langues	964	73,3	177	72,3	922	68,1	214	61,2
	Sciences	697	52,4	279	54,1	749	56,5	290	55,5
	Staps	25	36,0			20	40,0		
	Santé	28	50,0			35	60,0	1	0,0
<b>Total</b>	<b>2 392</b>	<b>63,8</b>	<b>696</b>	<b>61,4</b>	<b>2 481</b>	<b>62,2</b>	<b>832</b>	<b>58,2</b>	
Polynésie Française	Droit, sciences politiques	511	64,2	87	62,1	616	71,1	144	78,5
	Sciences économiques, AES	778	59,8	230	56,5	835	63,7	222	61,7
	Lettres, sciences humaines, langues	1 090	76,4	248	76,6	1 079	76,4	240	74,6
	Sciences	460	45,0	126	38,9	458	45,4	154	42,2
	Santé	140	66,4	78	69,2	139	68,3	79	65,8
<b>Total</b>	<b>2 979</b>	<b>64,7</b>	<b>769</b>	<b>62,0</b>	<b>3 127</b>	<b>67,1</b>	<b>839</b>	<b>65,1</b>	
<b>Total COM + Nouvelle-Calédonie</b>		<b>5 371</b>	<b>64,3</b>	<b>1 465</b>	<b>61,7</b>	<b>5 608</b>	<b>64,9</b>	<b>1 671</b>	<b>61,6</b>
<b>Ensemble</b>		<b>29 674</b>	<b>63,5</b>	<b>8 539</b>	<b>61,4</b>	<b>31 239</b>	<b>63,4</b>	<b>9 352</b>	<b>59,7</b>

## Présentation

À la session 2012, 37 300 diplômes de l'enseignement secondaire ont été délivrés dans les départements d'outre-mer : 13 400 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 24 000 au niveau IV (baccalauréats presque exclusivement) [1]. Le nombre de diplômes de niveau IV délivrés augmente en 2012, grâce à la hausse du baccalauréat général (+ 600 en un an) et du baccalauréat professionnel (+ 500 en un an). Le nombre total de diplômes délivrés dans la voie professionnelle est stable à la session 2012 (21 800).

Au niveau V, le taux de réussite global est de 73,6 %, il stagne en un an (+ 0,2 point). De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 78,2 % pour le CAP et de 68,6 % pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de - 5,3 et - 9,6 points.

23 700 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2012 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 76,9 %, inférieur de 7,6 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 10,5 points en série technologique à 3,3 points en série professionnelle. En 2012, la part des bacheliers généraux et technologiques est en hausse aux dépens des bacheliers professionnels qui représentent 23,8 % des bacheliers (31,1 % en France métropolitaine).

3 100 BTS ont été délivrés en 2012 dans les DOM, avec un taux de réussite de 62,1 %, nettement inférieur à celui de France métropolitaine (- 11,4 points) [2].

À la session 2011, dans les quatre universités d'outre-mer, le nombre de licences délivrées est resté identique à ce qu'il était en 2010, soit 3 000 diplômes, mais le nombre de masters a augmenté de 64 % (1 800 masters) [3]. En revanche, 49 thèses ont été soutenues contre 83 l'année précédente. 300 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés à la session 2011 (40 diplômes de plus qu'en 2010).

Par ailleurs, toujours en 2011, trois écoles de commerce et une école d'ingénieurs universitaire ont délivré une centaine de diplômes au total (y compris en Nouvelle-Calédonie).

## Définitions

### Champ

Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Les diplômes sont ceux délivrés par le ministère de l'éducation nationale et par le ministère de l'enseignement supérieur. Les baccalauréats incluent également ceux délivrés par le ministère en charge de l'agriculture.

### Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

### CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

### BEP

Brevet d'études professionnelles. La plupart des BEP délivrés en 2012 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans (réforme de la voie professionnelle).

### BP

Brevet professionnel.

### MC

Mention complémentaire.

### BTS, DTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de technologie spécialisé.

### DCESF

Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.

### DCG, DSCG

Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

### Deust

Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

### AES

Filière administrative, économique et sociale.

### Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- [2] Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur

- [3] Système d'information Sise.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.05, 13.02, 12.03, 11.07.

## [1] Les diplômés de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2012

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP	1 258	77,0	973	72,9	1 085	78,0	762	83,1	3 026	79,6	7 104	78,2
BEP (1)	1 357	69,1	651	59,0	1 147	67,8	430	66,8	2 446	72,3	6 031	68,6
MC niveau V	48	75,0	15	100,0	62	79,5	12	100,0	111	76,6	248	79,0
<b>Total niveau V</b>	<b>2 663</b>	<b>72,7</b>	<b>1 639</b>	<b>66,8</b>	<b>2 294</b>	<b>72,6</b>	<b>1 204</b>	<b>76,5</b>	<b>5 583</b>	<b>76,2</b>	<b>13 383</b>	<b>73,6</b>
Baccalauréat général	2 300	78,8	825	75,3	1 893	84,8	733	61,3	4 144	87,4	9 895	81,2
Baccalauréat technologique	1 148	82,0	428	58,3	1 163	76,7	628	49,0	2 258	80,4	5 625	72,7
Baccalauréat professionnel	2 094	80,8	815	62,8	1 700	76,4	514	68,8	3 022	75,8	8 145	75,1
<b>Total baccalauréat</b>	<b>5 542</b>	<b>80,2</b>	<b>2 068</b>	<b>66,1</b>	<b>4 756</b>	<b>79,6</b>	<b>1 875</b>	<b>58,2</b>	<b>9 424</b>	<b>81,7</b>	<b>23 665</b>	<b>76,9</b>
Brevet professionnel (BP) (2)	55	50,9	-	-	-	-	ns	ns	163	56,8	221	55,0
MC niveau IV	25	100,0	-	-	-	-	-	-	51	81,0	76	86,4
<b>Total niveau IV (2)</b>	<b>5 622</b>	<b>79,8</b>	<b>2 068</b>	<b>66,1</b>	<b>4 756</b>	<b>79,6</b>	<b>1 878</b>	<b>58,1</b>	<b>9 638</b>	<b>81,1</b>	<b>23 962</b>	<b>76,7</b>
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>2 174</i>	<i>79,8</i>	<i>815</i>	<i>62,8</i>	<i>1 700</i>	<i>76,4</i>	<i>517</i>	<i>68,6</i>	<i>3 236</i>	<i>74,6</i>	<i>8 442</i>	<i>74,5</i>

(1) La plupart des BEP délivrés en 2012 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

(2) Données provisoires.

## [2] Les BTS et autres diplômés de l'enseignement supérieur technologique et professionnel dans les DOM, session 2012

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
BTS	741	60,7	129	44,6	830	61,7	35	19,2	1 341	69,9	3 076	62,1
DTS, DCESF, DEA (1)	9	31,0	3	60,0	15	44,1	-	-	25	73,5	52	51,0
<b>Total niveau III</b>	<b>750</b>	<b>60,0</b>	<b>132</b>	<b>44,9</b>	<b>845</b>	<b>61,3</b>	<b>35</b>	<b>19,2</b>	<b>1 366</b>	<b>70,0</b>	<b>3 128</b>	<b>61,9</b>
DCG et DSCG	26	31,7	1	50,0	26	21,7	-	-	39	34,2	92	28,9

(1) DEA : diplôme d'expert automobile.

## [3] Les diplômés délivrés par les universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie, session 2011

		Deug (1), Deust	Licences LMD, licences	Maîtrises (2)	Masters profession- nels, DESS	Masters recherche, DEA	Masters indifféren- ciés	Doctorats	DUT	Total
<b>DOM</b>	Droit, sciences politiques	291	384	218	115	19	43	2		1 072
	Sciences économiques, AES	328	623	243	166		140	1	131	1 632
	Lettres, langues, sciences humaines	462	811	766	494	264	190	9		2 996
	Sciences	366	527	260	31	34	112	27	164	1 521
	Staps	93	74	20	20	16	2	1		226
	<b>Total DOM</b>	<b>1 540</b>	<b>2 419</b>	<b>1 507</b>	<b>826</b>	<b>333</b>	<b>487</b>	<b>40</b>	<b>295</b>	<b>7 447</b>
<b>COM et Nouvelle- Calédonie</b>	Droit, sciences politiques	89	82	19			14			204
	Sciences économiques, AES	127	194				7			328
	Lettres, langues, sciences humaines	277	203	85	44	44		1		654
	Sciences	126	102	25	31			8		292
		<b>Total COM et Nouvelle-Calédonie</b>	<b>619</b>	<b>581</b>	<b>129</b>	<b>75</b>	<b>44</b>	<b>21</b>	<b>9</b>	
<b>Total</b>		<b>2 159</b>	<b>3 000</b>	<b>1 636</b>	<b>901</b>	<b>377</b>	<b>508</b>	<b>49</b>	<b>295</b>	<b>8 925</b>

(1) Y compris Deug intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

## Présentation

Dans les DOM, avec 31 400 candidats et 24 100 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2012 est de 76,9 % [1]. Il est inférieur de presque 8 points à celui de la France métropolitaine, mais l'écart n'est que de 3,3 points dans la voie professionnelle. Dans les DOM, contrairement à la France métropolitaine, la réussite dans la voie technologique est moins importante que dans la voie professionnelle, celle de la voie générale restant la plus élevée. Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, autour de 80 %. En Martinique et à La Réunion, ce sont les candidats de la voie générale qui réussissent le mieux, loin devant ceux des autres voies. En Guadeloupe, l'écart de réussite entre les trois voies est plus resserré, la voie technologique devançant la voie professionnelle et la voie générale.

À l'opposé, les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont inférieurs à 70 %. Les candidats de la voie générale en Guyane réussissent bien mieux que les autres. À Mayotte, ceux de la voie technologique réussissent moins bien, loin derrière la voie générale et la voie professionnelle.

De 1997 à 2009, le taux de réussite a progressé régulièrement dans la voie générale (+ 19,9 points) [2]. Depuis 2010, la réussite diminue dans cette voie. Elle a connu une progression plus faible dans la voie technologique (+ 8,5 points entre 1997 et 2011). Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009 (+ 14,7 points par rapport à 2008), suite à une évolution réglementaire (instauration d'une « épreuve de contrôle »). L'augmentation s'est poursuivie en 2010 allant jusqu'à dépasser le taux de réussite de la voie générale. Depuis, le taux de réussite de la voie professionnelle ne cesse de diminuer, et se rapproche petit à petit du niveau qu'il avait avant le changement de réglementation.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent en général mieux que les garçons (78,1 % contre 75,6 % tous baccalauréats confondus en 2012). Par rapport à 2011, l'écart entre filles et garçons diminue dans la voie professionnelle (3,8 points en 2012 contre 4,5 en 2011) et dans la voie générale (3,3 points en 2012 contre 3,8 en 2011). Dans la voie technologique, la diminution est très importante à la session 2012 et l'ordre s'inverse : la réussite des garçons augmente tandis que celle des filles diminue et l'écart de 2,3 points en faveur des filles en 2011 passe à 2,9 points en faveur des garçons en 2012.

## Définitions

### Les trois voies ou filières du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles.

- STL : Sciences et technologies de laboratoire.

- STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

- TMD : Techniques de la musique et de la danse.

- Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une voie de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats, ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

### Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- MEN DEPP/Système d'information Scolarité et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture, traitements DEPP.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 13.02, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10. (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7160, 7138 (général), 7161, 7139 (technologique), 7162, 7140 (professionnel).

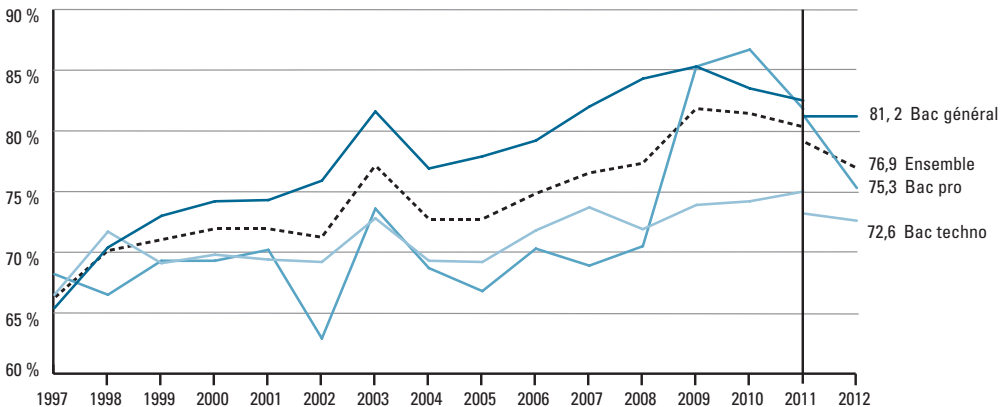
## [1] Réussite au baccalauréat selon la série, session 2012

(Public + Privé)

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
L	494	77,3	203	72,5	322	76,8	187	61,9	825	83,6	2 031	77,3
ES	775	76,4	261	73,3	585	83,3	295	62,4	1 213	86,0	3 129	79,1
S	1 031	81,5	361	78,5	986	88,7	251	59,8	2 106	90,0	4 735	84,6
<b>Bac général</b>	<b>2 300</b>	<b>78,8</b>	<b>825</b>	<b>75,3</b>	<b>1 893</b>	<b>84,8</b>	<b>733</b>	<b>61,3</b>	<b>4 144</b>	<b>87,4</b>	<b>9 895</b>	<b>81,2</b>
STI	238	78,8	80	73,4	186	70,5	25	83,3	464	78,5	993	76,6
STL	21	95,5	15	93,8	41	93,2	-	-	105	76,6	182	83,1
STG	703	85,5	259	56,8	714	80,1	534	47,7	1 415	81,6	3 625	72,2
ST2S	165	71,1	74	48,4	202	68,9	69	52,3	257	78,1	767	67,3
Hôtellerie	21	95,5	-	-	20	80,0	-	-	17	89,5	58	87,9
STAV	23	69,7	9	75,0	14	70,0	-	-	30	69,8	76	70,4
<b>Bac techno</b>	<b>1 171</b>	<b>81,7</b>	<b>437</b>	<b>58,6</b>	<b>1 177</b>	<b>76,6</b>	<b>628</b>	<b>49,0</b>	<b>2 288</b>	<b>80,2</b>	<b>5 701</b>	<b>72,6</b>
Production	1 055	77,9	406	60,5	885	73,7	211	64,5	1 586	74,2	4 143	72,8
Services	1 161	83,8	439	65,7	897	80,1	317	73,0	1 572	77,2	4 386	77,7
<b>Bac pro</b>	<b>2 216</b>	<b>80,8</b>	<b>845</b>	<b>63,1</b>	<b>1 782</b>	<b>76,8</b>	<b>528</b>	<b>69,4</b>	<b>3 158</b>	<b>75,7</b>	<b>8 529</b>	<b>75,3</b>
<b>Ensemble</b>	<b>5 687</b>	<b>80,2</b>	<b>2 107</b>	<b>66,2</b>	<b>4 852</b>	<b>79,7</b>	<b>1 889</b>	<b>58,4</b>	<b>9 590</b>	<b>81,5</b>	<b>24 125</b>	<b>76,9</b>

## [2] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1997 (%)

(DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)



## [3] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%)

(DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	France métr. 2012
<b>Bac général</b>														
Garçons	71,9	72,5	79,0	73,6	75,6	77,3	80,7	82,9	84,4	83,4	80,7	78,8	79,2	88,6
Filles	75,9	78,1	83,3	78,9	79,4	80,4	82,7	85,1	85,8	83,6	83,5	82,7	82,5	91,0
<b>Ensemble</b>	<b>74,3</b>	<b>75,9</b>	<b>81,6</b>	<b>76,9</b>	<b>77,9</b>	<b>79,2</b>	<b>82,0</b>	<b>84,3</b>	<b>85,3</b>	<b>83,5</b>	<b>82,5</b>	<b>81,2</b>	<b>81,2</b>	<b>89,9</b>
<b>Bac technologique</b>														
Garçons	67,4	67,9	70,5	65,1	64,9	70,0	74,1	68,0	71,5	73,4	72,6	72,0	74,2	82,6
Filles	71,2	70,4	74,7	73,3	73,3	73,4	73,3	75,3	76,0	74,8	77,0	74,3	71,4	84,9
<b>Ensemble</b>	<b>69,4</b>	<b>69,2</b>	<b>72,8</b>	<b>69,3</b>	<b>69,2</b>	<b>71,8</b>	<b>73,7</b>	<b>71,9</b>	<b>73,9</b>	<b>74,2</b>	<b>75,0</b>	<b>73,2</b>	<b>72,6</b>	<b>83,8</b>
<b>Bac professionnel</b>														
Garçons	66,8	61,9	71,3	64,6	62,8	65,1	64,1	67,3	83,0	85,7	79,5	79,0	73,7	76,7
Filles	73,9	63,9	75,9	73,3	71,3	76,2	74,1	74,2	87,7	88,0	84,0	83,5	77,5	81,5
<b>Ensemble</b>	<b>70,2</b>	<b>62,9</b>	<b>73,6</b>	<b>68,7</b>	<b>66,8</b>	<b>70,3</b>	<b>68,9</b>	<b>70,5</b>	<b>85,3</b>	<b>86,7</b>	<b>81,8</b>	<b>81,3</b>	<b>75,3</b>	<b>78,6</b>
<b>Tous baccalauréats</b>														
Garçons	69,2	68,5	74,3	68,4	68,6	71,5	73,9	73,7	79,9	80,9	78,0	77,0	75,6	82,6
Filles	74,2	73,2	79,3	76,2	76,0	77,5	78,4	80,2	83,4	81,9	82,0	80,7	78,1	87,1
<b>Ensemble</b>	<b>71,9</b>	<b>71,2</b>	<b>77,1</b>	<b>72,7</b>	<b>72,7</b>	<b>74,8</b>	<b>76,5</b>	<b>77,3</b>	<b>81,8</b>	<b>81,4</b>	<b>80,3</b>	<b>79,1</b>	<b>76,9</b>	<b>84,8</b>

## Présentation

À la rentrée 2012, 18 700 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 9 200 (49,4 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 500 (34,7 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 3 000 (16,0 %) dans un lycée professionnel (LP) [1].

La féminisation des professeurs exerçant dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 50,1 % en moyenne (contre 58,1 % en France métropolitaine). Elle est plus importante dans les collèges (53,4 %), que dans les LP (45,8 %) et les LEGT (47,3 %) [1]. Le temps partiel est moins fréquent dans les DOM : il concerne 4,3 % des titulaires contre 10,0 % en France métropolitaine.

Dans tous types d'établissements confondus, 11,8 % des enseignants ne sont pas titulaires, contre 5,0 % en France métropolitaine [2].

Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou assimilés (77,1 %), mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,1 %). Les PEGC représentent 3,6 % du corps enseignant (contre 1,2 % en France métropolitaine) et les non-titulaires environ un enseignant sur sept (contre 4,4 % en France métropolitaine).

79,4 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP), soit moins qu'en France métropolitaine (81,7 %). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés et assimilés (57,6 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (55,4 %). Les professeurs de chaire supérieure et agrégés y représentent 17,1 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (29,4 %).

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,41 [3]. Il est plus faible en collège, et plus élevé dans les Segpa et en lycée professionnel (LP) car les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.). Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est plus élevé dans les collèges et lycées pré-bac.

## Définitions

### Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.8.

### Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

### E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

### Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

### Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

### PEGC, PLP

Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

### Temps partiel

Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

## [1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2012-2013 (1)

(DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	212	33	1 107	1 352	38,8	3,8
Certifiés et assimilés	7 120	223	3 735	11 078	53,2	4,9
Adjoints et chargés d'enseignement	70	10	19	99	23,2	2,0
PEGC	337	1		338	48,5	7,1
PLP	193	2 371	1 063	3 627	46,1	2,5
<b>Total titulaires</b>	<b>7 932</b>	<b>2 638</b>	<b>5 924</b>	<b>16 494</b>	<b>50,2</b>	<b>4,3</b>
Maîtres auxiliaires	57	8	22	87	48,3	
Professeurs contractuels	1 244	342	534	2 120	49,7	
<b>Total non-titulaires</b>	<b>1 301</b>	<b>350</b>	<b>556</b>	<b>2 207</b>	<b>49,6</b>	
<b>Ensemble</b>	<b>9 233</b>	<b>2 988</b>	<b>6 480</b>	<b>18 701</b>	<b>50,1</b>	
Part des femmes (%)	53,4	45,8	47,3	50,1		
Part des titulaires à temps partiel (%)	5,1	2,6	4,0	4,3		

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

Lecture - 1 352 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 38,8 % sont des femmes et 3,8 % travaillent à temps partiel. En collège, 53,4 % des enseignants sont des femmes et 5,1 % des titulaires travaillent à temps partiel.

## [2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2012-2013 (1)

(DOM y compris Mayotte)

	Collège (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure			0,5	0,2
Agrégés	2,3	1,1	16,6	7,1
Certifiés et assimilés	77,1	7,5	57,6	59,2
Adjoints et chargés d'enseignement	0,8	0,3	0,3	0,5
PEGC	3,6	0,0		1,8
PLP	2,1	79,4	16,4	19,4
<b>Total titulaires et stagiaires</b>	<b>85,9</b>	<b>88,3</b>	<b>91,4</b>	<b>88,2</b>
<b>Non-titulaires</b>	<b>14,1</b>	<b>11,7</b>	<b>8,6</b>	<b>11,8</b>
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(1) Y compris les fonctionnaires-stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa ainsi que des vacataires.

## [3] Indicateurs d'heures/élève (« H/E ») et élèves/structure (« E/S ») dans le second degré public dans les DOM en 2012-2013 (1)

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,21	23,4	2,09	14,5	2,11	17,3	1,37	24,4	1,74	19,6	1,43	21,8
Guyane	1,19	22,4	2,01	14,2	2,11	16,8	1,53	20,1	1,76	17,7	1,45	20,1
Martinique	1,21	23,6	2,43	12,8	2,32	15,5	1,51	22,9	1,83	19,8	1,52	20,8
Mayotte	0,98	27,4	1,51	17,5	1,80	21,1	1,24	25,2	1,50	21,5	1,17	25,0
La Réunion	1,23	23,4	2,26	13,9	2,09	16,4	1,38	23,9	1,66	20,0	1,44	21,4
<b>Total</b>	<b>1,18</b>	<b>23,8</b>	<b>2,05</b>	<b>14,4</b>	<b>2,10</b>	<b>16,9</b>	<b>1,39</b>	<b>23,6</b>	<b>1,72</b>	<b>19,8</b>	<b>1,41</b>	<b>21,6</b>
France métr.	1,17	23,6	2,31	12,7	2,13	16,0	1,32	24,2	1,57	21,1	1,36	21,9

(1) Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

## Présentation

Dans les DOM y compris Mayotte, 48 700 personnes exercent leurs fonctions dans le secteur public, dont 78,3 % en tant qu'enseignants. Les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) regroupent 2 500 enseignants [1].

Plus de la moitié des enseignants du secteur public exercent dans le second degré (53,7 %), principalement en collège. Le premier degré regroupe 44,0 % des effectifs enseignants. La part de ceux qui exercent dans l'enseignement supérieur est très faible (2,3%). L'âge moyen des enseignants du secteur public est plus élevé dans le supérieur (48 ans) que dans le second et le premier degré (respectivement 44,6 ans et 41,3 ans). Les femmes sont nombreuses dans le premier degré (71,3 %), elles représentent 50,5 % des enseignants du second degré et 36,2 % de ceux du supérieur. Le temps partiel est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public (moins de 6 %).

Dans les DOM, 10 300 personnels non enseignants, parmi lesquels une majorité de femmes, exercent également leurs fonctions dans le secteur public, principalement au titre des programmes budgétaires « Vie de l'élève » (57,7 %) et « Enseignements des premier et second degrés » (24,4 %).

Les enseignants du secteur privé se répartissent entre le premier et le second degré dans des proportions assez proches de ceux du secteur public : moins nombreux dans le premier degré (38,5 %) que dans le second degré (61,5 %). Cependant, contrairement à leurs homologues du secteur public, ils sont plus fréquemment affectés en lycée (32,2 %) qu'en collège (26,4 %). Les enseignants du secteur privé ont en moyenne 45,4 ans. Les moyennes d'âge du premier et du second degré sont similaires. Les femmes sont largement majoritaires parmi les enseignants du premier degré (86,8 %) et représentent 58,9 % des effectifs du second degré. La part des enseignants à temps partiel (12,3 %) est plus importante dans le secteur privé que dans le secteur public.

## Définitions

### Lof

Loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait auparavant les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a nécessité l'adoption d'une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau [1] sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (Mies, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

### Enseignants du premier degré

Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

### Enseignants du second degré

Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Autres second degré » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

### Enseignants du supérieur

Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

### Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative

Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.



## [1] Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans les DOM, en 2012-2013

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
<b>Enseignants du secteur public</b>	<b>Premier degré</b>	<b>2 931</b>	<b>2 377</b>	<b>2 650</b>	<b>2 673</b>	<b>6 162</b>	<b>16 793</b>
	Âge moyen	43,5	39,5	42,8	38,7	41,4	41,3
	% de femmes	78,4	73,4	81,9	47,3	72,9	71,3
	% temps partiel	3,8	4,1	4,5	0,3	6,7	4,5
	<b>Second degré</b>	<b>4 028</b>	<b>2 542</b>	<b>3 444</b>	<b>2 168</b>	<b>8 308</b>	<b>20 490</b>
	Âge moyen	45,6	42,0	46,3	44,1	44,8	44,6
	% de femmes	54,4	46,5	58,3	49,6	39,2	50,5
	% temps partiel	5,1	4,7	4,2	7,4	5,0	5,8
	<b>Collège (1)</b>	<b>1 776</b>	<b>1 290</b>	<b>1 386</b>	<b>1 253</b>	<b>3 777</b>	<b>9 482</b>
	Âge moyen	45,2	40,7	44,9	43,0	43,1	43,4
	% de femmes	57,3	47,8	63,3	41,7	54,7	53,8
	% temps partiel	5,3	4,7	3,2	6,3	7,7	6,0
	<b>LEGT et post-bac</b>	<b>1 063</b>	<b>453</b>	<b>912</b>	<b>621</b>	<b>2 116</b>	<b>5 165</b>
	Âge moyen	47,0	45,1	48,1	47,4	46,2	46,8
	% de femmes	52,7	48,3	57,0	38,6	45,0	48,2
	% temps partiel	4,0	2,9	1,4	4,2	6,8	4,6
	<b>Lycée professionnel</b>	<b>747</b>	<b>548</b>	<b>740</b>	<b>266</b>	<b>1 551</b>	<b>3 852</b>
	Âge moyen	46,3	44,2	48,9	47,0	45,3	46,1
	% de femmes	49,4	39,8	50,9	28,2	45,6	45,3
% temps partiel	4,1	1,5	0,7	1,1	4,1	2,9	
<b>Autres second degré</b>	<b>442</b>	<b>251</b>	<b>406</b>	<b>28</b>	<b>864</b>	<b>1 991</b>	
Âge moyen	42,5	38,8	42,7	49,6	41,3	41,7	
% de femmes	55,7	51,8	57,1	39,3	45,9	51,0	
% temps partiel	8,4	15,5	20,0	0,0	13,7	13,8	
<b>Supérieur (2)</b>		<b>458</b>		<b>16</b>	<b>421</b>	<b>895</b>	
Âge moyen		49		48,1	47,0	48,0	
% de femmes		37		62,5	34,7	36,2	
% temps partiel				0,0		0,0	
<b>Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance</b>	<b>Premier et second degrés</b>	<b>635</b>	<b>385</b>	<b>610</b>	<b>6</b>	<b>1 135</b>	<b>2 771</b>
	Âge moyen	48,6	46,8	49,8	51,3	46,5	47,8
	% de femmes	69,8	65,2	75,1	83,3	57,4	65,2
	% temps partiel	2,0	0,8	1,0	0,0	2,8	1,9
	<b>Vie de l'élève</b>	<b>1 187</b>	<b>703</b>	<b>1 050</b>	<b>146</b>	<b>2 860</b>	<b>5 946</b>
	Âge moyen	33,8	32,3	34,3	33,5	32,6	33,1
	% de femmes	70,3	68,4	72,2	58,9	67,1	68,6
	% temps partiel	60,6	43,0	59,0	44,5	80,3	67,3
	<b>Soutien</b>	<b>292</b>	<b>178</b>	<b>250</b>		<b>422</b>	<b>1 142</b>
	Âge moyen	47,9	46,8	52,4		46,0	48,0
	% de femmes	75,0	68,0	74,4		69,9	71,9
	% temps partiel	8,2	2,8	2,0		7,6	5,8
	<b>Supérieur</b>	<b>267</b>	<b>39</b>	<b>56</b>		<b>340</b>	<b>702</b>
Âge moyen	47,6	43,2	48,1		44,5	45,9	
% de femmes	65,9	64,1	64,3		54,4	60,1	
% temps partiel	0,0	0,0	1,8		1,2	0,7	
<b>Total Public</b>	<b>Effectifs</b>	<b>9 340</b>	<b>6 682</b>	<b>8 060</b>	<b>5 009</b>	<b>19 648</b>	<b>48 739</b>
	Âge moyen	43,8	41,0	44,1	41,3	41,8	42,4
	% de femmes	66,0	59,5	69,7	44,2	60,1	61,1
	% temps partiel	11,5	14,8	11,1	3,6	19,4	14,3
<b>Enseignants du secteur privé (3)</b>	<b>Premier degré</b>	<b>239</b>	<b>121</b>	<b>219</b>	<b>nd</b>	<b>391</b>	<b>970</b>
	Âge moyen	47,3	41,3	50,1	nd	43,3	45,6
	% de femmes	91,6	81,0	81,3	nd	88,7	86,8
	% temps partiel	4,2	2,5	5,0	nd	5,6	4,7
	<b>Second degré</b>	<b>441</b>	<b>178</b>	<b>411</b>	<b>nd</b>	<b>521</b>	<b>1 551</b>
	Âge moyen	46,7	43,6	46,3	nd	44,0	45,3
	% de femmes	58,3	55,6	63,5	nd	57,0	58,9
	% temps partiel	15,9	19,7	15,1	nd	18,6	17,0
	<b>Collège</b>	<b>159</b>	<b>98</b>	<b>132</b>	<b>nd</b>	<b>276</b>	<b>665</b>
	Âge moyen	47,6	42,3	48,3	nd	43,5	45,2
	% de femmes	62,3	61,2	65,9	nd	59,8	61,8
	% temps partiel	11,3	19,4	19,7	nd	18,5	17,1
	<b>Lycée</b>	<b>262</b>	<b>77</b>	<b>263</b>	<b>nd</b>	<b>236</b>	<b>838</b>
	Âge moyen	47,0	45,7	46,1	nd	44,9	46,0
	% de femmes	53,8	49,4	62,0	nd	53,4	55,8
	% temps partiel	16,8	18,2	10,3	nd	18,2	15,3
	<b>Autre second degré</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>nd</b>	<b>9</b>	<b>48</b>
Âge moyen	35,6	31,3	32,7	nd	32,1	33,7	
% de femmes	85,0	33,3	68,8	nd	66,7	72,9	
% temps partiel	40,0	66,7	56,3	nd	33,3	45,8	
<b>Total Privé</b>	<b>Effectifs</b>	<b>680</b>	<b>299</b>	<b>630</b>	<b>nd</b>	<b>912</b>	<b>2 521</b>
	Âge moyen	46,9	42,7	47,6	nd	43,7	45,4
	% de femmes	70,0	65,9	69,7	nd	70,6	69,7
	% temps partiel	11,8	12,7	11,6	nd	13,0	12,3

(1) Collèges, y compris enseignement spécialisé.

(2) Les personnels sont enregistrés à leur rattachement administratif de l'université des Antilles-Guyane, qui a des composantes dans chacun des DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique. Les données relatives aux personnels du second degré exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur sont celles de 2012, les données 2013 ne sont pas disponibles.

(3) Données non disponibles pour Mayotte.

## Présentation

En 2012-2013, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 150 400 élèves et étudiants, en baisse de 1 300 par rapport à 2011-2012. Cette baisse affecte les effectifs de l'enseignement scolaire, tandis que ceux de l'enseignement supérieur sont en augmentation [1].

Le premier degré scolarise 75 400 écoliers, avec une diminution des effectifs de près d'un millier dans l'enseignement élémentaire. Dans le second degré (65 500 élèves), la baisse s'explique par l'évolution des effectifs du lycée professionnel (- 6,6 %) : la mise en place de la réforme de la voie professionnelle s'achève à la rentrée 2012, mettant un terme à la coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en 3 ans).

Avec 8 200 étudiants accueillis en 2012, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur. Les étudiants s'inscrivent principalement à l'université (68 % des étudiants) et dans les sections de techniciens supérieurs (22 %).

Dans l'enseignement scolaire, les effectifs baissent dans tous les territoires, avec des intensités différentes [2] [3]. C'est à Wallis-et-Futuna que la diminution est la plus marquée (autour de 5 %), et en Nouvelle-Calédonie qu'elle est la plus modérée (inférieure à 1 %). Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont plus accentuées dans le premier degré : 53 % des écoliers de Saint-Pierre et Miquelon fréquentent une école publique contre 82 % de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

## Définitions

### Collectivités d'outre-mer (COM)

Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

### Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 1.2.

### Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

### Second degré

Voir 4.1.

### CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

### STS

Sections de techniciens supérieurs.

### IUFM

Institut de formation des maîtres.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

## [1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

(Hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé)

	1990	2000	2005	2007	2008	2009 (1)	2010	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2012	Évolution 2012/2011 (%)
<b>Premier degré</b>	<b>97 669</b>	<b>118 129</b>	<b>123 146</b>	<b>125 295</b>	<b>127 664</b>	<b>129 604</b>	<b>131 201</b>	<b>129 196</b>	<b>76 184</b>	<b>75 433</b>	<b>-1,0</b>
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	40 772	41 491	43 361	45 004	44 618	27 801	27 846	0,2
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	81 644	82 970	83 371	83 339	82 519	48 007	47 255	-1,6
ASH (2)	844	2 775	1 854	2 879	3 203	2 872	2 858	2 059	376	332	-11,7
<b>Second degré éducation nationale</b>	<b>46 102</b>	<b>78 737</b>	<b>88 233</b>	<b>91 809</b>	<b>93 289</b>	<b>94 410</b>	<b>95 420</b>	<b>97 524</b>	<b>66 430</b>	<b>65 450</b>	<b>-1,5</b>
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	54 924	55 698	55 501	55 848	57 095	37 801	37 713	-0,2
Segpa	174	1 069	1 394	1 425	1 534	1 952	1 950	2 664	1 374	1 354	-1,5
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	17 744	18 094	18 618	18 419	18 199	14 612	13 642	-6,6
Second cycle général et techno	7 692	14 033	16 937	17 716	17 963	18 339	19 203	19 566	12 643	12 741	0,8
<b>Second degré agriculture</b>	<b>724</b>	<b>1 471</b>	<b>1 452</b>	<b>1 516</b>	<b>1 560</b>	<b>1 553</b>	<b>1 535</b>	<b>1 507</b>	<b>1 211</b>	<b>1 268</b>	<b>4,7</b>
<b>Enseignement supérieur</b>	<b>1 962</b>	<b>4 622</b>	<b>6 902</b>	<b>7 301</b>	<b>7 594</b>	<b>8 114</b>	<b>8 311</b>	<b>8 142</b>	<b>7 867</b>	<b>8 242</b>	<b>4,8</b>
Universités (3)	1 418	3 371	4 784	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 371	5 608	4,4
<i>dont IUFM</i>					640	589	-	-	-	-	-
CPGE	50	86	142	181	176	179	207	202	202	232	14,9
STS	425	882	1 264	1 436	1 528	1 717	1 920	2 046	1 771	1 835	3,6
Autres formations (4)	69	94	274	375	398	486	523	523	523	567	8,4
IUFM	-	189	438	520	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total général</b>	<b>146 457</b>	<b>202 959</b>	<b>219 733</b>	<b>225 921</b>	<b>230 107</b>	<b>233 681</b>	<b>236 467</b>	<b>236 369</b>	<b>151 692</b>	<b>150 393</b>	<b>-0,9</b>

(1) À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars n+1), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée n+1.

(2) Avant 2011, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

(3) Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, ...).

## [2] Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2012-2013

	Saint-Pierre et Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle - Calédonie (1)	Total	Rappel 2011-2012 (1)
<b>Public</b>	<b>343</b>	<b>30 972</b>	<b>-</b>	<b>26 535</b>	<b>57 850</b>	<b>58 350</b>
Préélémentaire	122	11 797	-	9 589	21 508	21 430
Élémentaire (CP-CM2)	221	19 076	-	16 733	36 030	36 595
ASH	-	99	-	213	312	325
<b>Privé</b>	<b>303</b>	<b>6 708</b>	<b>1 863</b>	<b>8 709</b>	<b>17 583</b>	<b>17 834</b>
Préélémentaire	132	2 381	630	3 195	6 338	6 371
CP-CM2	171	4 321	1 219	5 514	11 225	11 412
ASH	-	6	14	-	20	51
<b>Total premier degré</b>	<b>646</b>	<b>37 680</b>	<b>1 863</b>	<b>35 244</b>	<b>75 433</b>	<b>76 184</b>
Évolution 2012/2011 (%)	-1,7	-1,4	-5,5	-0,3	-1,0	
Part du public (%)	53,1	82,2	-	75,3	76,7	

(1) Données révisées par rapport à l'édition 2012, prenant en compte des données définitives de la Nouvelle-Calédonie.

## [3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2012-2013

	Saint-Pierre et Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle - Calédonie	Total	Rappel 2011-2012
<b>Public</b>	<b>463</b>	<b>22 843</b>	<b>1 823</b>	<b>22 311</b>	<b>47 440</b>	<b>48 315</b>
Premier cycle	211	12 967	1 102	13 724	28 004	28 017
Segpa	-	415	-	762	1 177	1 187
Second cycle professionnel	131	5 140	392	3 219	8 882	9 679
Second cycle général et technologique	121	4 321	329	4 606	9 377	9 432
<b>Privé</b>	<b>134</b>	<b>7 910</b>	<b>-</b>	<b>9 966</b>	<b>18 010</b>	<b>18 115</b>
Premier cycle	119	4 548	-	5 042	9 709	9 784
Segpa	15	35	-	127	177	187
Second cycle professionnel	-	1 618	-	3 142	4 760	4 933
Second cycle général et technologique	-	1 709	-	1 655	3 364	3 211
<b>Total second degré</b>	<b>597</b>	<b>30 753</b>	<b>1 823</b>	<b>32 277</b>	<b>65 450</b>	<b>66 430</b>
Évolution 2012/2011 (%)	-2,0	-1,9	-4,7	-0,9	-1,5	
Part du public (%)	77,6	74,3	100,0	69,1	72,5	



## A

ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
ADMENESR	Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ALS	Aide au logement social.
Andra	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANR	Agence nationale de la recherche.
APL	Aide personnalisée au logement.
ARA	Activités à responsabilité académique.
Arcnam	Antenne régionale du Cnam.
ARE	Activité à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-CNASEA).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
Ater	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
AVS (AVS-I)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).

## B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIT	Bureau international du travail.
BM	Brevet de maîtrise.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletin mensuel de statistique (publication de l'Insee).
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

## C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
Capa	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
Capeps	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
CAPSAIS	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
Casu	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CAV	Contrat d'avenir.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
Cemagref	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEP	Certificat d'études primaires.
Cereq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CES	Contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CFG	Certificat de formation générale.
CI-RMA	Contrat insertion revenu minimum d'activité.
CIE	Contrat initiative emploi.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
Clippa	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
Cite	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
CLIN	Classe d'initiation.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-Cipal).
Clis	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CMPP	Centre médico-psychopédagogique.

Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (remplacé par l'ASP).
CNCP	Commission nationale de la certification.
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPES	Classe préparatoire aux études supérieures.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au Cnam.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Credoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Centre de rattrapage intégré.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale (Nancy).
CUEFA	Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes (Grenoble).
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.

## D

DA-SEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale.
DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
Dafco	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
Dava	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.

DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN, MESR).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESA	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESC	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEST	Diplôme d'études supérieures technologiques.
Deug	Diplôme d'études universitaires générales.
Deust	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN).
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESR).
DIEO	(Personnels de) Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation.
Dima	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA	Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer (voir page 2).
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge du travail).
Dronisep	Direction régionale de l'Onisep.
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DTS	Diplôme de technologie spécialisée.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

## E

Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.



EN	Éducation nationale.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
Ensi	École nationale supérieure d'ingénieurs.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
Epic	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
Erea	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERP	École régionale du premier degré.
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESAT	École supérieure des arts et techniques.
ESR	Enseignement supérieur et recherche.
Etic	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS-I	Emploi de vie scolaire individuel.

## F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSE	Fonds social européen.

## G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

## H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

IA	Inspecteur d'académie.
IAE	Institut d'administration des entreprises.
IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
latos	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers et de service.
IDEN	Inspecteur départemental de l'éducation nationale.
IEA	International Association for the Evaluation of Educational Achievement.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFE	Institut français de l'éducation (ex-Institut national de la recherche pédagogique).
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IFSI	Institut de formation en soins infirmiers.
IFSTAR	Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.
IGAENR	Inspecteur (inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (inspection) général(e) de l'éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
Ined	Institut national d'études démographiques.
Ineris	Institut national de l'environnement et des risques.
INP	Institut national polytechnique.
Inra	Institut national de la recherche agronomique.
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
Inria	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
Insa	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire.
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.

IUT Institut universitaire de technologie.  
IVA Insertion dans la vie active.

## J

---

JAPD Journée d'appel de préparation à la défense (remplacé par JDC).  
JDC Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).  
JO Journal officiel.

## L

---

L1, L2, L3 Licence LMD : première, deuxième, troisième année.  
L Littéraire (baccalauréat général).  
LCPC Laboratoire central des Ponts et Chaussées.  
LEGT/LGT Lycée d'enseignement général et technologique.  
LFI Loi de finances initiale.  
LMD Licence-master-doctorat.  
LNE Laboratoire national d'essais et de métrologie.  
Lof Loi organique relative aux lois de finances (1er août 2001).  
LP Lycée professionnel (ex-LEP).  
LPA Lycée professionnel agricole.  
LPO Lycée polyvalent.  
LRU (Loi relative aux) libertés et responsabilités des universités.  
LV (1, 2, 3, R) Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

## M

---

M1, M2 Master LMD : première, deuxième année.  
MA Maître auxiliaire.  
MAAF Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.  
MBA Master of Business Administration.  
MC4, MC5 Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).  
MCF Maître de conférences.  
MDPH Maison départementale des personnes handicapées.  
MEN Ministère de l'éducation nationale.  
MESR Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.  
MFR Maison familiale rurale.  
MGIEN Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.  
MIES Mission interministérielle enseignement scolaire.  
Mires Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.  
MI-SE Maître d'internat - surveillant d'externat.  
MPS Méthodes et pratiques scientifiques.

## N

---

NAF Nomenclature d'activités française.  
NFI Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).  
NSF Nomenclature des spécialités de formation.

## O

---

OCDE Organisation de coopération et de développement économiques.

Octa	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
OI	Organisation internationale.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
Onera	Office national d'études et de recherches aérospatiales.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
Opca	Organisme paritaire collecteur agréé.
Opca-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
ORS	Obligation réglementaire de service.

## P

Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
Peps	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
Pisa	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).
PLF	Projet de loi de finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
Pr	Secteur privé.
Prag	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.
Pu	Secteur public.

## Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

## R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
Rased	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
RCE	Responsabilités et compétences élargies (universités).
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.

RPP Recensement rénové de la population.  
RRS Réseau de réussite scolaire.

## S

---

S Scientifique (baccalauréat général).  
SA Section d'apprentissage.  
SAENES Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.  
SDHO Surface développée hors œuvre.  
Segpa Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).  
SEP Section d'enseignement professionnel.  
SES Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).  
SET Section d'enseignement technologique.  
Shon Surface hors œuvre nette.  
SI Sciences de l'ingénieur.  
SIES (Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESR).  
Sifa Système d'information sur la formation des apprentis.  
Sise Système d'information sur le suivi de l'étudiant.  
Sivis Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).  
SMS Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).  
ST2S Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).  
Staps Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).  
STAV Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).  
STD2A Sciences et technologies du design et des arts appliqués.  
STG Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).  
STI Sciences et technologies industrielles.  
STI2D Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.  
STL Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).  
STMG Sciences et technologies du management et de la gestion.  
STS Section de technicien supérieur.  
STT Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG).  
SVT Sciences de la vie et de la Terre.

## T

---

TBI Tableau blanc interactif.  
TED Troubles envahissants du développement.  
TIC Technologies d'information et de communication.  
Tice Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.  
TMD Techniques de la musique et de la danse.  
TNI Tableau numérique interactif.

## U

---

UAI Unité administrative immatriculée.  
UC Unité capitalisable.  
UE Union européenne (ex-CEE puis CE).  
UFR Unité de formation et de recherche (ex-UER).  
Ulis Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI).  
Unedic Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.

Unesco	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université de technologie.

## V

---

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VS	Vie scolaire.

## Z

---

Zauer	Zone en aire urbaine et en aire d'emploi de l'espace rural.
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

## 1 LE SYSTEME ÉDUCATIF

---

### Notes d'information

- 12.01 « Les élèves arrivants non francophones en 2010-2011 », mars 2012.  
12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

### Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7144 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2012 ».  
7145 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2012 ».

## 2 LES ÉTABLISSEMENTS

---

### Notes d'information

- 09.09 « Les réseaux « ambition réussite » - État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.  
09.18 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007 », juin 2009.  
09.22 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », octobre 2009.  
10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.  
10.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2007-2008 », avril 2010.  
10.20 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premiers et second degrés en 2009-2010 », novembre 2010.  
11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.  
11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.  
11.13 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011 », octobre 2011.  
11.14 « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », octobre 2011.  
11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.  
11.22 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.  
11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les écoles publiques et privées », décembre 2011.  
11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.  
12.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2010-2011 », mai 2012.  
12.18 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 », novembre 2012.  
12.20 « Climat scolaire et violence dans les collèges publics perçus par les filles et les garçons », décembre 2012.  
12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.  
13.01 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », février 2013.  
13.07 « L'éducation prioritaire – État des lieux », mai 2013.

## 3 LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

---

### Notes d'information

- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.
- 11.18 « La santé des enfants en grande section de maternelle », décembre 2011.
- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les écoles publiques et privées », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 13.06 « Prévisions nationales d'effectifs d'élèves des premier et second degrés pour les rentrées 2013 et 2014 », avril 2013.

## 4 LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

---

### Notes d'information

- 08.16 « Disparités et parcours en classes préparatoires », mars 2008.
- 10.13 « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », septembre 2010.
- 11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.
- 11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.
- 11.17 « L'éducation à la santé dans les établissements du second degré (2008-2009) », décembre 2011.
- 11.20 « L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais - Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
- 11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.14 « Les pratiques éducatives et pédagogiques des enseignants auprès des élèves accueillis en dispositif relais l'année 2009-2010 », juillet 2012.
- 12.25 « Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics et privés », décembre 2012.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.06 « Prévisions nationales d'effectifs d'élèves des premier et second degrés pour les rentrées 2013 et 2014 », avril 2013.

### Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.
- 12.10 « Les bacheliers S : des poursuites d'études de plus en plus dispersées », août 2012.

### Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7136 « Flux des élèves de l'enseignement du second degré ; Orientation de 2010-2011 à 2011-2012 ».
- 7137 « Établissements du second degré ; Répartition des élèves par langue vivante étudiée, cycle, classe, type d'établissement ».



- 7143 « Établissements du second degré ; Répartition des élèves par matières ; Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options ».
- 7159 « Établissements du second degré ; Répartition des élèves par matières ; Enseignement obligatoire, ou de spécialité, ou options. Public, privé ; Année 2012-2013 ».

## 5 LES APPRENTIS

---

### Notes d'information

- 11.01 « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », janvier 2011.

## 6 LES ÉTUDIANTS

---

### Notes d'information

- 09.02 « La mobilité des étudiants », février 2009.
- 11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.

### Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.01 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2008-2009 », février 2010.
- 10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.
- 10.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs. Année 2009-2010 », mars 2010.
- 10.09 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2009-2010 », octobre 2010.
- 10.10 « Résultats provisoires du baccalauréat – Session de juin 2010 », juillet 2010.
- 11.02 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Vingt ans d'évolution entre les rentrées 1988 et 2008 », février 2011.
- 11.03 « Les étudiants dans les instituts catholiques – Forte augmentation des effectifs à la rentrée 2009 », février 2011.
- 11.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs - Rentrée 2012 », février 2011.
- 11.07 « Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 », mai 2011.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 11.09 « Que deviennent les étudiants qui s'inscrivent en PCEM1 », mai 2011.
- 11.10 « Formations artistiques, culturelles et de communication », juin 2011.
- 11.11 « Flux internationaux d'étudiants : quatre fois plus nombreux qu'en 1975 », juillet 2011.
- 11.14 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2010 : l'augmentation se poursuit », novembre 2011.
- 11.15 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2010-2011 », novembre 2011.
- 11.16 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2011 à 2020 », novembre 2011.
- 12.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles - Rentrée 2011 », avril 2012.
- 12.04 « Les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur », juin 2012.
- 12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.
- 12.06 « L'insertion professionnelle des diplômés de l'université », juin 2012.
- 12.07 « Les nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2011 », juillet 2012.
- 12.10 « Les bacheliers S : des poursuites d'études de plus en plus dispersées », août 2012.
- 12.12 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2012 à 2021 », septembre 2012.
- 12.13 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2011-2012 », décembre 2013.

- 12.14 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2011 : les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France », décembre 2012.
- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.

## Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7141 « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2011-2012. Public, Privé ».
- 7142 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2011-2012. Public, Privé ».
- 7146 « Effectifs (les) de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2011-2012. Public, privé ».
- 7147 « Effectifs universitaires : tableaux divers ; public, 2011-2012. Universités et CUFR ».
- 7148 « Effectifs universitaires : tableaux divers. Établissements assimilés : UT, INP, autres. Effectifs par discipline, sexe, nouveaux entrants, nouveaux bacheliers ; par PCS ; année d'études. Public, 2011-2012 »
- 7149 « Effectifs universitaires en cursus licence : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé et année d'études, secteur disciplinaire – Public – 2011-2012 ».
- 7151 « Effectifs universitaires en cursus master : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé et année d'études, secteur disciplinaire – Public – 2011-2012 ».
- 7152 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2011-2012 ».
- 7153 « Les étudiants étrangers inscrits en universités et CUFR par nationalité, discipline, cursus ; public, 2011-2012 ».
- 7154 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, privé, 2011-2012 ».
- 7157 « Établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités ; Écoles de management ; Universités privées. Diplômes délivrés en 2011 ».
- 7158 « Les écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2011-2012. Diplômes délivrés en 2011, à l'issue de l'année scolaire 2010-2011. Public, privé ».

## 7 LA FORMATION CONTINUE

### Notes d'information

- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.
- 12.07 « La formation continue universitaire poursuit sa croissance en 2009 », mai 2012.
- 12.22 « La formation continue universitaire en 2010 est dynamique », décembre 2012.

## 8 RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

### Notes d'information

- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.

- 10.11 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée d'appel de préparation à la défense – Année 2009 », août 2010.
- 10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
- 10.15 « Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », octobre 2010
- 10.16 « Diplôme national du brevet – Session 2009 – Une réussite en progression », octobre 2009.
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.03 « La validation des acquis dans les établissements de l'enseignement supérieur en 2009 », janvier 2011.
- 11.04 « Diplômes du second degré technologique et professionnel : la demande de VAE très concentrée », janvier 2011.
- 11.05 « Les compétences des élèves en sciences expérimentales en fin d'école primaire », janvier 2011.
- 11.06 « Les compétences des élèves en sciences expérimentales en fin de collège », janvier 2011.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.
- 11.16 « Compréhension de l'écrit en fin d'école – Évolution de 2003 à 2009 », novembre 2011.
- 11.19 « L'expérimentation d'un enseignement intégré de science et de technologie (EIST) en classes de sixième et de cinquième en 2008-2009 », décembre 2011.
- 11.21 « Intégrer le marché du travail avec un faible niveau d'études : des situations académiques contrastées », décembre 2011.
- 11.28 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté – Année 2010 », décembre 2011.
- 11.30 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur en 2011 », décembre 2011.
- 11.31 « Les effets de l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi » – Année scolaire 2010-2011 », décembre 2011.
- 12.02 « Diplôme national du brevet, session 2011 – Une réussite qui se stabilise », avril 2012.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.04 « L'évolution des compétences en langues des élèves en fin d'école de 2004 à 2010 », avril 2012.
- 12.05 « L'évolution des compétences en langues des élèves en fin de collège de 2004 à 2010 », avril 2012.
- 12.06 « Diplômes technologiques et professionnels : 19 900 candidats à la VAE en 2010 », avril 2012.
- 12.07 « La formation continue universitaire poursuit sa croissance en 2009 », mai 2012.
- 12.09 « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », mai 2012.
- 12.11 « Les compétences en langues étrangères des élèves en fin de scolarité obligatoire », juin 2012.
- 12.13 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté – Année 2011 », juillet 2012.
- 12.15 « Sortants sans diplôme et sortants précoces – Deux estimations du faible niveau d'études des jeunes », septembre 2012.
- 12.16 « PACEM : une expérimentation de formation continue d'enseignants en mathématiques. Résultats en CM1 », octobre 2012.
- 12.19 « Une insertion professionnelle des sortants de lycée entravée par la crise économique de 2008 », novembre 2012.
- 12.21 « PIRLS 2011 – Étude internationale sur la lecture des élèves au CM1 – Évolution des performances à dix ans », décembre 2012.
- 12.22 « La formation continue universitaire en 2010 est dynamique », décembre 2012.
- 12.23 « PACEM : une expérimentation de formation continue d'enseignants en mathématiques. Résultats en sixième », décembre 2012.

- 12.31 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur en 2011 », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.04 « Diplôme national du brevet – Session 2012- Un taux de réussite en hausse », avril 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.09 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la journée défense et citoyenneté – Année 2012 », juin 2013.
- 13.10 « Cedre 2012 histoire-géographie et éducation civique en fin d'école primaire : grande stabilité des acquis depuis six ans », juin 2013.
- 13.11 « Cedre 2012 histoire-géographie et éducation civique : baisse des acquis des élèves de fin de collège depuis six ans », juin 2013.
- 13.14 « Résultats provisoires du baccalauréat, session 2013 », juin 2013.

## Notes d'information «Enseignement supérieur et recherche» (ESR)

- 11.08 « Les bacheliers 2008 – Où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 11.09 « Que deviennent les étudiants qui s'inscrivent en PCEM1 », mai 2011.
- 12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.
- 12.06 « L'insertion professionnelle des diplômés de l'université », juin 2012.

## Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7160 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2012 ».
- 7161 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2012 ».
- 7162 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2012 ».

## 9 LES PERSONNELS

---

### Notes d'information

- 11.24 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé », décembre 2011.
- 11.25 « Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public – Session 2010 », décembre 2011.
- 12.14 « Les pratiques éducatives et pédagogiques des enseignants auprès des élèves accueillis en dispositif relais l'année 2009-2010 », juillet 2012.
- 12.26 « Les enseignants remplaçants du second degré public », décembre 2012.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 12.28 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011 », décembre 2012.
- 13.03 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2011 », avril 2013.
- 13.08 « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », mai 2013
- 13.12 « Le temps de travail des enseignants du premier degré public en 2010 », juillet 2013.
- 13.13 « Temps de travail des enseignants du second degré public : pour une heure de cours, une heure de travail en dehors », juillet 2013.

## Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 11.06 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur en 2009-2010 », mai 2011.  
12.08 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - 2010-2011 », juillet 2012.

## Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7131 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».  
7144 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2012 ».  
7145 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2012 ».  
7155 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Public – Session 2011 ».  
7156 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, du second degré privé. Session 2011 ».

# 10 BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

---

## Notes d'information

- 10.01 « Coût de l'éducation en 2008 – Évaluation provisoire du compte », janvier 2010.  
10.21 « Coût de l'éducation en 2009 – Évaluation provisoire du compte », décembre 2010.  
11.12 « Les comptes des EPLE : évolution comparée entre 1998 et 2009 », octobre 2011.  
11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.  
11.29 « Le coût de l'éducation en 2010. Évaluation provisoire du compte », décembre 2011.  
12.17 « Coût de l'éducation en 2011 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2012.  
12.29 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », décembre 2012.

## Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7097 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, privé, 2009-2010 ».  
7119 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, 2010-2011 »

# 11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

---

## Notes recherche

- 09.03 « Recherche et développement en France en 2006 – Premières estimations pour 2007 », février 2009.  
09.27 « R&D : le potentiel des entreprises de taille intermédiaire », décembre 2009.

## Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.05 « Dépenses de recherche et développement en France en 2007 – Premières estimations pour 2008 », juin 2010.  
11.01 « Dépenses de recherche et développement en France en 2008 – Premières estimations pour 2008 », février 2011.  
11.05 « Les chercheurs en entreprise – Forte augmentation sur la période 1997-2007 », avril 2011.  
11.12 « Les profils régionaux de la recherche en 2008 », août 2011.  
11.13 « Dépenses de recherche et développement en France en 2009 - Premières estimations pour 2010 », octobre 2011.  
12.01 « Dans une économie tournée vers les services, la recherche industrielle française reste dynamique », avril 2012.  
12.03 « Les collectivités territoriales dans le financement de la Recherche et Technologie », mai 2012.

- 12.09 « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », juillet 2012.
- 12.11 « Dépenses de recherche et développement en France en 2010 – Premières estimations pour
- 13.01 2011 », août 2012
- 13.03 « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.  
« Chercheuses-chercheurs : des stéréotypes de genre dès les formations », avril 2013.

## 12 L'OUTRE-MER

---

### Notes d'information

- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
- 11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.
- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les écoles publiques et privées », décembre 2011.
- 11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.14 « Résultats provisoires du baccalauréat, session 2013 », juin 2013.

### Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7098 « Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2010. Public. Année 2009-2010 ».
- 7110 « Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2009-2010. Public, privé ».
- 7144 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2012 ».
- 7145 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2012 ».
- 7160 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2012 ».
- 7161 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2012 ».
- 7162 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2012 ».

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



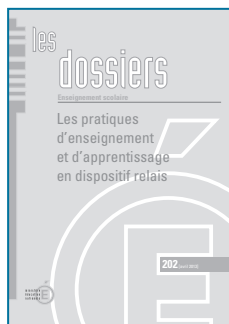
**Géographie de l'École** présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les articles de la **revue Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



**Les Notes d'Information** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



**L'état de l'École** expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



**Filles et garçons sur le chemin de l'égalité** regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.

## **Vous recherchez une information statistique**

Le centre de documentation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif.

### **Centre de documentation**

61-65 rue Dutot - 75732 Paris cedex 15

Téléphone : 01 55 55 73 58


(les **lundi**, **mercredi** et **jeudi** de 14 h à 16 h 30)

Courriel : **[depp.documentation@education.gouv.fr](mailto:depp.documentation@education.gouv.fr)**



**Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au département de la valorisation et de l'édition**

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

 01 55 55 72 04

Fax 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, ou à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS).



# [REERS 2013]

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

**Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche** s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

**Repères et références statistiques édition 2013** présente les données statistiques de l'année 2012-2013.

collection

Repères et références statistiques 2013

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2013

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

conception graphique

Corinne Jadas

impression

Ovation / 3 500 exemplaires



9 782110 993823

26 euros

n° ISSN / ISBN

1635-9089 / 978-2-11-099382-3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
éducation  
nationale



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE